



HAL
open science

Un temporel monastique dans l'espace médiéval gascon : l'abbaye prémontrée de la Casedieu (Gers), XIIe-XVIe s

Stéphane Abadie

► **To cite this version:**

Stéphane Abadie. Un temporel monastique dans l'espace médiéval gascon : l'abbaye prémontrée de la Casedieu (Gers), XIIe-XVIe s. Histoire. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2016. Français. NNT : 2016TOU20006 . tel-01843381

HAL Id: tel-01843381

<https://theses.hal.science/tel-01843381>

Submitted on 18 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université
de Toulouse

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

délivré par :
l'Université Toulouse-Jean Jaurès

Présentée et soutenue par :
STÉPHANE ABADIE

Le 9 janvier 2016

Titre :
UN TEMPOREL MONASTIQUE DANS L'ESPACE MÉDIÉVAL GASCON :
L'ABBAYE PRÉMONTRÉE DE LA CASEDIEU (GERS), XII^e-XVI^e S.

VOLUME I A :
SYNTHÈSE

École doctorale et discipline ou spécialité :
ED TESC : Histoire

Unité de recherche :
FRAMESPA (UMR 5136)

Jury :

JEAN-LOUP ABBÉ, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ TOULOUSE-JEAN JAURÈS,
DIRECTEUR DE THÈSE

LUC BOURGEOIS, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE CAEN/BASSE-NORMANDIE,
RAPPORTEUR

ENRIC GUINOT, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE VALENCE, RAPPORTEUR

ÉLISABETH LORANS, PROFESSEURE, UNIVERSITÉ DE TOURS

NELLY POUSTHOMIS-DALLE, PROFESSEURE, UNIVERSITÉ TOULOUSE-JEAN JAURÈS,
DIRECTRICE DE THÈSE

XAVIER RAVIER, PROFESSEUR ÉMÉRITE, UNIVERSITÉ TOULOUSE-JEAN JAURÈS

« Quant à l'histoire de l'abbaye elle-même, elle reste à faire et je crois qu'en mettant à contribution, d'une part, les copies et notes de Larcher, de l'autre, les séries des Archives départementales du Gers, sans oublier les documents parisiens de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales, on arriverait à reconstituer, au moins en partie, l'histoire d'un établissement religieux dont l'existence a été longue et mouvementée et dont l'église et les bâtiments conventuels ont entièrement disparu ».

Charles Samaran, *BSAG*, 1968, p. 68.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide dans la réalisation de ce projet : en premier lieu, Jean-Loup Abbé et Nelly Pousthomis-Dalle, qui m'ont supporté – dans les sens anglais et français du terme – pendant cinq longues années, avec l'équipe de FRAMESPA. Ensuite Alain Lagors, Xavier Ravier et Maurice Serres, qui ont été des soutiens indéfectibles sur le terrain et au milieu des archives. Je ne puis remercier en les nommant tous, tant la liste est longue, toutes les personnes qui m'ont spontanément ouvert leurs demeures et leurs jardins pour pouvoir étudier le patrimoine dispersé de l'abbaye de la Casedieu. Merci à elles, sans qui ce travail n'aurait pas été possible. Je citerai cependant, pour leur accueil, la famille Chauvin et Annie Crabé à Beaumarchès et Plaisance, la famille Georgin à Vic-Fezensac, Yves Moraine à Cazaunous, qui ont permis l'étude sur le terrain de l'abbaye et des prieurés en dépendant. Merci à Claire Beaudéan, qui a relu pendant de longues soirées mes interminables annexes. Merci au personnel des différents dépôts d'archives, qui a été toujours efficace et prévenant. Merci enfin à ma famille.

Volume I A

Synthèse

Sommaire général

INTRODUCTION	7
PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE	23
MÉTHODOLOGIE	27
I- LA « MAISON-MÈRE » : LA CASEDIEU. ESSAI D'HISTOIRE MONUMENTALE	29
1- ARCHÉOLOGIE D'UNE ABBAYE DISPARUE	32
2- HYPOTHÈSES SUR UN SITE ABBATIAL : JALONS POUR UNE ARCHÉOLOGIE « RÉGRESSIVE » DE L'ABBAYE DE LA CASEDIEU	83
3- UNE MÈRE ET SES FILLES : LA CIRCARIE DE GASCOGNE	106
II- FORMER UN PATRIMOINE EN GASCOGNE (XII^e-XV^e S) 131	
1- DES CASAUX ET DES GRANGES : L'INSERTION DANS LA STRUCTURE RURALE GASCONNE	133
2- LES PRIEURÉS DE LA CASEDIEU : SAINTE-ANNE-DES-ARRES ET VIC- FEZENSAC	222
3- LE PATRIMOINE HYDRAULIQUE DE LA CASEDIEU	236
III- UN PATRIMOINE EN ÉVOLUTION (XIV^e-XVI^e S.) ...247	
1- DES GRANGES AUX BASTIDES : UN MOYEN DE COMPENSER UNE CRISE ?	249
2- LA « BASTIDE PRÉMONTRÉE » OU LA FORMATION D'UN ESPACE URBAIN	255
3- LES PRÉMONTRÉS FACE AUX CRISES DE LA FIN DU MOYEN ÂGE	317
CONCLUSIONS GÉNÉRALES	337
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE ET SOURCES	343
INDEX DES TABLEAUX	379
INDEX PATRONYMIQUE	380
INDEX TOPONYMIQUE	387
TABLE DES MATIÈRES.....	391

Introduction

Les abbayes du sud de la France et singulièrement du piémont pyrénéen font l'objet, depuis plus d'un siècle, d'études régulières : monographies, publication de cartulaires, études économiques, linguistiques... Certains ordres religieux particulièrement bien documentés et représentés, comme les Cisterciens ou les Bénédictins, ont plus particulièrement retenu l'attention des chercheurs. Pour ne retenir que l'espace qui nous intéresse, les cartulaires publiés de Berdoues¹, de Saint-Mont², de Saint-Savin³, de Lézat⁴, les études sur l'Escaladieu⁵ ou plus récemment les travaux réalisés sur Grandselve⁶ sont de bons exemples des travaux réalisés⁷ et des problématiques suivies : de la simple édition commentée de chartes au début du XX^e siècle, on est passé à la fin du même siècle à des questionnements sur l'archéologie et l'évolution de ces abbayes⁸, sur le vocabulaire employé⁹ et les réalités sociales qu'il recouvre¹⁰, sur les systèmes économiques mis en place autour de ces propriétés foncières immenses¹¹, sur les structures rurales satellites, comme les moulins et les granges¹².

1 CAZAURAN, Jean-Marie, *Cartulaire de Berdoues*, La Haye : M. Nijhoff, 1905.

2 DE JAURGAIN, Jean, MAUMUS, Justin, éd., *Cartulaire du prieuré de Saint-Mont, ordre de Cluny, publié par Jean de Jaurgain, avec introd. et sommaires de Justin Maumus*, Paris-Auch, 1904 (Archives historiques de la Gascogne, vol. 15) ; SAMARAN, Charles, « Le plus ancien cartulaire de Saint-Mont (Gers), XI^e-XIII^e siècles », in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1952, t. 110, p. 5-56.

3 DURIER, Charles, *Cartulaire de l'abbaye des bénédictins de Saint-Savin en Lavedan (945-1175)*, Paris : Honoré Champion, 1880.

4 OURLIAC, Paul, MAGNOU, Anne-Marie, *Cartulaire de l'abbaye de Lézat. Collection de documents inédits sur l'Histoire de France. Section d'Histoire médiévale et de Philologie. Série in-8°, vol. 17*, Paris : CTHS, 1984-1987, 2 vol.

5 FROSSARD, I. Douglas, *Scala Dei : Escaladien. Quelques notes sur son histoire, son architecture, ses légendes*, s. l., 1956 ; PLATT, Colin, *Fonilles à l'abbaye cistercienne de l'Escaladien (Hautes-Pyrénées)*, s. l., 1967 ; DAILLIEZ, Laurent, *Escaladien : abbaye cistercienne*, s. l., 1990.

6 *L'abbaye cistercienne de Grandselve : contributions à son histoire. Actes du colloque tenu à Montauban le 22 novembre 1997*, Montauban : Société archéologique du Tarn-et-Garonne, 1998 ; MOUSNIER, Mireille, *L'abbaye cistercienne de Grandselve et sa place dans l'économie et la société méridionales : XI^e-XIV^e siècles*, Toulouse : CNRS/UTM, 2006.

7 Singulièrement, le travail d'édition de ces cartulaires est loin d'être terminé. Pour le seul espace qui nous intéresse, les cartulaires médiévaux des abbayes de Madiran (bénédictins), de Larreule (bénédictins), de l'hôpital de Moncassin (hospitaliers)... attendent leur éditeur.

8 Par exemple, pour l'étude de la civilisation matérielle dans les abbayes : LASSURE, Jean-Michel, « Abbaye Notre-Dame-de-Gimont (Gers). Céramiques provenant des latrines du château abbatial », in *Actes de la Première Journée de l'Archéologie et de l'Histoire de l'Art*, L'Isle-Jourdain : SAG, 2014, p. 67-83.

9 Par exemple : CURSENTE, Benoît, « La société rurale gasconne au miroir des cartulaires (XI^e-XIII^e s.). Notables du fisc ou paysans ? », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 21, 1990, p. 53-65.

10 CURSENTE, Benoît, *Du casal à l'ostau : habitat, société, pouvoirs dans la Gascogne médiévale*, HdR, Toulouse : UTM, 1994.

11 La référence sur cette question reste encore aujourd'hui Charles HIGOUNET, dont les principaux travaux ont été utilement réunis en deux forts volumes : HIGOUNET, Charles, *Paysages et Villages neufs du Moyen Âge*, Bordeaux, 1975 ; *Villes, sociétés et économies médiévales*, Talence : Institut d'histoire, Université de Bordeaux III, Fédération historique du Sud-Ouest, 1992 ; voir également MIREILLE Mousnier, *op. cit.*

12 Par exemple POIRAUD, Thomas, *Les granges de l'abbaye cistercienne de Bonneval*, Master sous la direction de Nelly Pousthomis, Toulouse : UTM, 2009.

L'ordre de Prémontré, fondé par Norbert de Xanten en 1120, n'a pas bénéficié de cet engouement : les maisons religieuses fondées par cet ordre sont rares dans le grand Sud-Ouest, souvent peu spectaculaires, mal conservées et mal documentées. Les prémontrés offrent pourtant un trait peu commun, susceptible d'intéresser particulièrement le chercheur médiéviste : soumis à la règle de saint Augustin et non à celle de saint Benoît, les chanoines prémontrés ne sont pas soumis à la clôture stricte et ont pour vocation d'évangéliser les laïcs, notamment par la prise en charge d'églises paroissiales, comme prêtres de cures rurales : ils sont donc en contact permanent avec la population hors de leurs monastères, ce qui peut fournir une documentation originale. La principale abbaye de l'ordre des prémontrés en Gascogne, le monastère de la Casedieu¹³, était implantée sur le territoire de l'actuelle commune de Beaumarchès, au nord de la fameuse¹⁴ bastide de Marciac, dans un espace géographique riche en vestiges archéologiques de toutes les époques, qui m'est à la fois proche et familier.

Malgré l'absence de documents médiévaux originaux concernant ce monastère et des visites décevantes sur le site de l'abbaye – il n'en reste pratiquement rien en élévation, comme le lecteur pourra le constater – cette étude de cas m'a semblé à la fois possible et souhaitable pour deux raisons :

- le chartrier de l'abbaye, disparu, est connu en partie par des copies d'époque moderne et par un remarquable inventaire de 1749 ;
- les premières recherches effectuées sur le terrain indiquaient l'existence d'une documentation archéologique importante, notamment pour les moulins ayant appartenu à l'abbaye, qui ont conservé en partie leur structure médiévale, mais également pour l'abbaye, dont de nombreuses pierres dispersées étaient encore accessibles chez des particuliers¹⁵.

Ce double écueil d'une documentation écrite et archéologique lacunaire a naturellement imposé une méthodologie jouant à la fois sur ces deux aspects, pour en tirer le maximum d'informations utiles et pour en compenser les faiblesses respectives. De fait, il m'a paru utile d'étudier ce corpus documentaire, non seulement sous l'angle traditionnel de la publication de sources écrites ou de la monographie monumentale, mais aussi et surtout en m'interrogeant sur l'occupation du sol mise en œuvre par ces chanoines au cours du Moyen Âge :

- Comment les prémontrés ont-ils acquis et augmenté leur patrimoine ? Quelle a été l'évolution de ce patrimoine et pour quelles raisons ? Existe-t-il une spécificité de ce patrimoine par rapport à d'autres abbayes gasconnes ou dans d'autres régions ?
- Quel a été l'impact de l'implantation des prémontrés sur la société gasconne : disparition de lignages nobles par rachat de leur patrimoine et intégration de leurs membres ? Disparition de noyaux villageois ou d'habitats isolés au profit de granges ?
- Quelles formes archéologiques a revêtu cette occupation du sol : qu'est une grange prémontrée ? Un moulin de grange ? Une église gérée par des chanoines ? Existe-t-il des différences par-rapport à d'autres ordres religieux implantés dans la région ?
- Comment les chanoines se sont-ils adaptés aux crises de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne ?

13 J'ai choisi d'employer, pour l'orthographe de cette abbaye, la graphie utilisée par Jean-Baptiste LARCHER vers 1750, qui est la plus simple et aussi celle de la plus grande partie des sources écrites conservées. On trouve aussi les formes : Lacasedieu, Lacazedieu, la Cazedieu, la Case-dieu, la Case-Dieu et *Casadei* dans les textes en latin.

14 Marciac est connue du grand public pour son festival international de jazz, « Jazz in Marciac », qui bénéficie d'une forte exposition médiatique.

15 Christophe BALAGNA a, dès 1999, signalé cette présence de vestiges archéologiques provenant d'un cloître et d'une abbatale : BALAGNA, Christophe, « À la redécouverte d'un important édifice médiéval de Gascogne centrale : l'ancienne abbaye de la Case-Dieu (Gers) », *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, 2004, p. 63-78.

C'est donc sous cet angle particulier du patrimoine, en particulier archéologique, de l'abbaye prémontrée de la Casedieu, que j'ai essayé d'étudier la documentation disponible. Les sources écrites présentent la particularité d'être très pauvres pour le XII^e et la première moitié du XIII^e siècle¹⁶, mais remarquablement riches pour le XIV^e siècle, au moment de la fondation des dernières bastides dans la région : j'ai donc naturellement orienté mes investigations vers ce moment particulier de l'histoire de la Gascogne médiévale, celui de la dernière floraison urbaine avant les grandes crises qui marquent la transition avec l'époque moderne, mais avec un point de vue singulier : celui d'un ordre monastique fondateur.

Le cadre géographique dans lequel se déroule l'histoire des prémontrés de la Casedieu est celui de la Gascogne gersoise, et plus précisément la moyenne vallée de l'Arros, de la Baïse et de l'Adour : ces cours d'eau pyrénéens et leurs nombreux affluents ont créé, depuis l'ère tertiaire, un relief très compartimenté orienté nord-sud, avec une succession rapide d'étroites vallées peu profondes au relief dissymétrique (doc. 2 et 3¹⁷). La géologie du terrain se ressent également de cette proximité de la montagne : les fonds de vallées sont formés de dépôts argilo-siliceux et argileux (terreforts, boubènes...) issus des grands cours d'eau de glaciers quaternaires. Ces dépôts sont enchâssés dans un relief tertiaire à la stratigraphie bien marquée sur les coteaux : une alternance de dépôts carbonatés (marnes, calcaires, « molasses », grès) et de poudingues plus ou moins cimentés sont lisibles dans les espaces peu végétalisés¹⁸ (doc. 3 et 5-6).

La région de la Casedieu se présente donc comme une alternance de vallées dissymétriques grossièrement orientées nord-sud, irrigués par une série de cours d'eau issus du plateau de Lannemezan (connaissant donc un régime nivo-glaciaire marqué, avec des épisodes ponctuels de crues)¹⁹. Les reliefs sont formés d'une stratigraphie de roches d'âge tertiaire (Burdigalien²⁰ et Helvétien²¹) composée d'une alternance de dépôts calcaires, molassiques et marneux soumis à l'érosion éolienne et hydrique (pluies et cours d'eau). Sur le terrain, les collines présentent un relief ouest abrupt, fréquemment retillé par des extractions de pierre à bâtir et de marne, et un relief Est adouci sur lequel on retrouve fréquemment une fine couche de terre végétalisée qui accueille bois et prairies, plus rarement des vignes²².

Dans le détail, on trouve sur les coteaux environnant la Casedieu la stratigraphie suivante, d'époque tertiaire, peu fossilifère²³ (doc. 5 et 6) :

- sur les parties les plus élevées, comme à l'église de Ricau à Beaumarchès, des marnes et calcaires, avec des passées de molasses (Helvétien moyen : niveau des calcaires de Sansan, de Monlezun et de Bassoues) ;
- l'essentiel du relief est formé de calcaires, marnes à l'ouest, avec des chenaux molassiques (Burdigalien supérieur : niveau du calcaire supérieur du Lectoure et du calcaire d'Auch). On peut voir ce type de roches dans les carrières de la commune de Tourdun, par exemple ;

16 Le dépouillement de l'inventaire des actes de l'abbaye réalisé vers 1400 et de celui de 1749, le nécrologe de la Casedieu, détaillés *infra*, montrent qu'il a existé une série d'actes pour cette période-clé, dont le cartulaire avait disparu avant 1400.

17 Ce renvoi aux documents se fait dans le volume I B, réservé aux illustrations, de la présente thèse.

18 Pour la géologie de l'espace sous-pyrénéen, on pourra consulter VIGNEAUX, M., *Aquitaine occidentale. Guides géologiques régionaux*, Paris : Masson, 1975, et GÈZE, M., CAVAILLÉ, A., *Aquitaine orientale. Guides géologiques régionaux*, Paris : Masson, 1977.

19 Très utile synthèse par J. COSSON dans le livret de la *Carte géologique de la France au 1/50000, Plaisance, n°980*, BRGM, 1987. Cette carte est accessible sur le site infoterre.brgm.fr, consulté à plusieurs reprises entre janvier 2011 et février 2015.

20 Burdigalien : subdivision du Miocène s'étendant de 20,43 à 15,97 MA.

21 Helvétien : subdivision du Miocène s'étendant de 15,97 à 11,6 MA.

22 Depuis la crise du phylloxéra à la fin du XIX^e siècle, cet espace n'a pas été replanté. Les vignes y restent résiduelles. Il faut aller un peu plus au nord, dans la région d'Aignan, pour voir les vignes des caves de Plaimont.

23 COSSON, J., *op. cit.*, d'après les travaux de F. CROUZEL pour le détail sur cette stratigraphie géologique.

- les pieds des reliefs sont formés de molasses hétérogranulaires et de calcaire (Burdigalien moyen : niveau des calcaires de Pellécahus, de Lectoure inférieur et de Larroque-Saint-Sernin). On peut aussi noter, plus rarement, des lits de poudingues²⁴, dont certaines ont servi de carrière de meules (à Saint-Jean-Poutge, au XIII^e siècle).

Dans les vallées, on peut distinguer :

- à la jonction entre les collines et les terrasses alluviales, des zones de colluvions limoneuses et alluvions anciennes déplacées (à Ladevèze-Rivière...) ; des formations résiduelles et colluvions récentes issues des terrains miocènes (rive droite de la vallée de l'Arros) ;
- les alluvions de la terrasse de Plaisance, dans l'interfluve Adour-Arros : galets, graviers et sables (Riss) ;
- les alluvions des basses terrasses de l'Arros et des rivières voisines : silts²⁵ et argiles, rares lentilles graveleuses (Würm) ;
- dans le lit mineur et sur les premières terrasses, les alluvions de l'Adour et de ses affluents sont formées de galets, sables, argiles et limons (subactuel et actuel).

Le climat est atlantique, dégradé par une influence montagnarde : les perturbations viennent de l'ouest/nord-ouest, avec des séquences ponctuelles de vent de fœhn ; le climat est tempéré, mais plus frais en hiver que dans les régions nord-garonnaises.

Cet environnement naturel a modelé, depuis l'Antiquité, les formes de la mise en valeur de la terre : les habitations sont orientées vers le sud et l'ouest, façades aveugles face aux intempéries ; elles ne sont jamais construites en fond de vallée mais sur les premières terrasses, rarement inondées et placées au cœur des terres cultivables ; les matériaux employés sont trouvés sur place : galets siliceux et calcaire burdigalien (moellons et chaux formée par calcination) servent à bâtir les murs, quand on n'emploie pas le pan de bois et la terre crue (pisé banché) ; l'argile cuite sert aux toitures et au sol (carrelages en « tommettes » carrées ou rectangulaires directement placées sur un sol en terre battue ou chaulé)²⁶. L'abbaye de la Casedieu, on le verra, n'a pas dérogé à ces règles logiques d'implantation et de construction.

Les voies de communications anciennes, du fait de la compartimentation de l'espace, suivent de préférence les crêtes collinaires et les pieds de coteaux peu inondables. Les points de passage sur les cours d'eau, encore aujourd'hui, sont peu nombreux et placés sur les points les moins menacés par la crue, quand c'est possible²⁷.

Les pratiques culturelles sont également marquées par cette compartimentation : les fonds de vallée, « barthes » humides, étaient souvent réservées à des prairies naturelles (pacages communaux ou *padouens*) ; les premières terrasses, terrains argileux lourds mais fertiles, étaient employées au labour attelé ; les coteaux formés de calcaire recouverts d'une mince pellicule fertile étaient réservés aux pratiques peu exigeantes en terre, comme la vigne, la foresterie et le pacage extensif. Ce n'est qu'au XX^e siècle, avec la triple influence du dépeuplement massif, du phylloxera et de la mécanisation, que ce paysage traditionnel a été bouleversé : les terrasses viticoles ont disparu avec la reconquête forestière des reliefs ; les fonds de vallée ont été massivement mis en culture au profit d'une quasi-monoculture du maïs appuyée par de puissants groupes agro-alimentaires²⁸.

24 Roche sédimentaire détritique consolidée (conglomérat), constituée de galets et petits cailloux cimentés dans du grès.

25 Sorte de limon.

26 Sur ces questions, on lira avec profit les ouvrages publiés par le CAUE des Hautes-Pyrénées. Voir également SIRVEN Bruno, POUILLE, Frédéric, JOFFRE, Laëtitia, *Paysages du Gers*, Rodez : éditions du Rouergue, 2004.

27 Pour la période antique, on peut citer l'étude pionnière de LABROUCHE, Paul, « La grand'route centrale des Pyrénées, le port de La Ténarèse », in *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 1, 1897 et la thèse récente de Fabien COLLÉONI sur la cité d'Auch, à paraître avec une série d'articles sur le relais antique de *Vanesia* à Saint-Jean-Poutge. La seule étude sérieuse sur quelques voies d'origine médiévale dans le Gers est le petit ouvrage de l'abbé Gilbert LOUBÈS, *Les chemins de Saint-Jacques dans le Gers*, Auch : Chambre d'agriculture du Gers, 1993.

Cette transformation paysagère récente n'est pas sans conséquences sur la recherche archéologique : la plupart des vestiges archéologiques enfouis dans les vallées sont invisibles sur les photographies aériennes, les labours et les rangs de maïs n'en révélant que très rarement les formes sous-jacentes²⁹. Les bois qui couvrent la plupart des coteaux sont également opaques à la photographie aérienne. Cela explique en partie, avec le très faible nombre de chercheurs travaillant sur cette région, les lacunes considérables de la carte archéologique, qui ne correspond pas du tout à la réalité de terrain³⁰. De fait, la seule saison favorable à la prospection de terrain est l'hiver (hors neiges et crues) et le début du printemps, après les premiers labours et avant les premières levées³¹.

Le cadre chronologique dans lequel s'insère l'histoire de la Casedieu est également celui de la Gascogne gersoise : l'abbaye est implantée au XII^e siècle dans une région contrôlée par une noblesse issue des grands officiers carolingiens (comtes de Pardiac, d'Armagnac, de Bigorre³²), marquée par une « fragmentation » seigneuriale à l'échelle locale, avec la présence de très nombreux lignages nobles et chevaleresques assis sur des ressorts fonciers souvent réduits (les seigneuries ne dépassent pas, parfois, une centaine d'hectares)³³. Cette noblesse turbulente aux ressources réduites présente des caractères originaux : fréquence des seigneuries collectives³⁴ et des abbayes laïques assises sur le contrôle des églises paroissiales³⁵ ; proximité du *limes* espagnol, qui a formé une échappatoire possible pendant plusieurs siècles, avec la « *reconquista* » sur les terres contrôlées par les « Maures »³⁶ ; articulation et porosité avec l'élite d'une société casalière qui structure en profondeur la société gasconne³⁷. C'est cette même proximité qui entraîna, au XVI^e siècle, un profond changement social avec la conquête de la Haute-Navarre par les troupes espagnoles, puis le passage à la Réforme du Béarn voisin³⁸ : l'ouest de la Gascogne fut le témoin et la victime de ces soubresauts sociaux et religieux³⁹ ; les prémontrés gascons ont été aux premières loges de ces conflits.

28 SIRVEN Bruno *et alii*, *op. cit.*, pour une vue d'ensemble. Sur l'évolution du système agricole du Gers, on consulera pour le début du XX^e siècle BACHALA, Antoine, *Monographie agricole du département du Gers*, Auch : imp. Bouquet, 1932 et pour la période contemporaine la revue *Agriste* publiée depuis 1989 par le Service départemental des statistiques agricoles du Gers.

29 LAPART, Jacques, PETIT, Catherine, *Carte archéologique de la Ganle. 32. Gers*, Paris : Académie des inscriptions et belles-lettres/Ministère de la culture, 1993, chap. introductif. Ayant personnellement participé à la collecte d'informations pour la thèse de Fabien Colléoni, encore inédite (thèse d'archéologie sur la cité d'Auch dans l'Antiquité, à paraître aux PUR), j'ai pu constater *de visu*, par les prospections à pied et aériennes, la difficulté de ces repérages en plein champ, souvent fugaces et peu lisibles, même pour des *villae* antiques.

30 LAPART, Jacques, PETIT, Catherine, *op. cit.* L'inventaire pour les cantons de Plaisance-du-Gers, Marciac, Vic-Fezensac est particulièrement décevant, d'autant qu'il ne prend pas en compte les vestiges postérieurs à l'Antiquité tardive.

31 Sur les questions méthodologiques, pour notre espace, on lira PETIT, Catherine, *Le milieu rural dans l'Aquitaine méridionale entre Garonne et Pyrénées pendant l'Antiquité et le haut Moyen Âge*, thèse de doctorat, Bordeaux : Université de Bordeaux III, 1997. La mise au point méthodologique la plus récente, qui permet de mesurer l'évolution réalisée en vingt ans, est celle de POIRIER, Nicolas, *Un espace rural à la loupe : paysage, peuplement et territoires en Berry de la préhistoire à nos jours*, Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2010.

32 La référence sur l'origine des grands lignages gascons reste MUSSOT-GOULARD, Renée, *Les princes de Gascogne (768-1070)*, Marsolan : CTR, 1982. Des auteurs comme Benoît Cursente ont fait de justes réserves sur la méthodologie employée par cet auteur pour établir ses généalogies, qui s'appuie sur un corpus de textes souvent squelettique. Il n'existe cependant pas d'autre ouvrage récent reprenant cette question.

33 Pour le comté d'Astarac, on consulera le point fait dans la thèse récente de GUINAUDEAU, Nicolas, *Fortifications seigneuriales et résidences aristocratiques gasconnes dans l'ancien comté d'Astarac entre le X^e et le XVI^e siècle*, thèse de doctorat, Bordeaux : Université de Bordeaux III/IRAM, 2012.

34 DÉBAX, Hélène, *La seigneurie collective. Pairs, pariers, paratge, les coseigneurs du XI^e au XII^e siècle*, Rennes : PUR, 2012.

35 CURSENTE, Benoît, « Les *abbadies* ou abbayes laïques. Dîme et société dans les pays de l'Adour (XI^e-XVI^e siècles) », *Annales du Midi*, tome 116, n° 247, 2004, p. 285-305.

36 TUCOO-CHALA, Pierre, *Quand l'Islam était aux portes des Pyrénées. De Gaston IV le Croisé à la croisade des Albigeois (XI^e-XIII^e s.)*, Biarritz : J&D éditions, 1994.

37 CURSENTE, Benoît, *Des maisons et des hommes. La Gascogne médiévale*, Toulouse : PUM, 1998.

38 MONREAL, Gregorio, JIMENO, Roldan, *Conquista e Incorporación de Navarra a Castilla*, Pamplona-Iruña : Pamiela, 2012.

39 Il n'existe pas de synthèse récente pour ces questions. Pour cette période, je me suis appuyé sur les témoignages publiés de Blaise de Monluc et Jean de Cornac d'Antras (v. en bibliographie), sur les publications de sources (*Les Huguenots en Bigorre*, 1880) et les synthèses générales sur l'histoire du Béarn (ouvrages de Jean-Baptiste Laborde, de Pierre Tucoo-Chala...).

Notre connaissance de ces élites et de cette société est cependant limitée par la faiblesse des sources écrites à l'échelon local, qui sont presque toutes d'origine ecclésiastique : de rares notices issues des cartulaires des chanoines de Sainte-Marie d'Auch offrent quelques lueurs pour les XI^e et XII^e siècles pour cette région de la Gascogne⁴⁰ ; les cartulaires des abbayes voisines (Madiran, Saint-Mont, Berdoues) ne concernent que marginalement cet espace, qui n'est pas documenté avant l'arrivée des prémontrés, vers 1135. Ce n'est qu'à la fin du Moyen Âge, avec l'intrusion des officiers royaux (qui participent au paréage de bastides), puis avec la disparition des lignages comtaux de Bigorre, de Pardiac et d'Armagnac, que l'on dispose de quelques sources laïques moins chiches... mais bien tardives⁴¹. Et ce n'est qu'avec les guerres de Religion que l'on dispose des premiers témoignages écrits de particuliers⁴² et des premiers registres notariaux complets⁴³. De fait, ma réflexion et mon propos ont été limités par ces sources réduites : la connaissance du substrat humain du premier Moyen Âge est très faible (jusqu'au XII^e siècle !) par manque de sources écrites⁴⁴, et les guerres de Religion semblent marquer localement la véritable rupture avec les Temps modernes⁴⁵. Cela explique le choix des bornes chronologiques de mon étude, qui va de la fondation du monastère prémontré aux guerres de Religion.

40 LACAVE-LAPLAGNE-BARRIS, Charles, éd., *Cartulaire noir du chapitre métropolitain de Sainte Marie d'Auch, publié pour la Société historique de Gascogne*, Paris-Auch, 1899 ; *Idem, Cartulaire blanc du chapitre métropolitain de Sainte Marie d'Auch, publié pour la Société historique de Gascogne*, 1899 ; DUFFOUR, Joseph, éd., *Livre rouge du chapitre métropolitain de Sainte-Marie d'Auch, publié pour la Société historique de Gascogne*, 2 vol., Paris-Auch, 1907.

41 Pour le comté de Pardiac, par exemple, il faut attendre le début du XVI^e siècle pour disposer d'un censier réalisé par les officiers royaux, qui prennent alors possession de ce territoire dont le dernier comte (d'Armagnac) a disparu : AD Tarn-et-Garonne, A 273, « Livre des fiefs appartenant au Roy pour sa conté de Pardiac » (1506, inédit).

42 Par exemple DE CARSALADE DU PONT, Jules, éd., *Mémoires de Jean d'Antras de Samazan, seigneur de Cornac, suivis de documents inédits sur les capitaines gascons pendant les guerres de religion et de la généalogie de la maison d'Antras*, imp. J. Chollet, 1880, p. 77, 189, 196.

43 Pour la région de Marciac et Beaumarchès, on ne possède que des noms et des épaves d'actes avant le XVI^e siècle. Vic-Fezensac a conservé par contre quelques rares registres du XV^e siècle. Voir *infra*.

44 De fait, je n'ai pas pu établir avec certitude le substrat humain précédant l'implantation du monastère.

45 En particulier, la violence des combats et des destructions a souvent entraîné la disparition du bâti et du mobilier médiéval. C'est particulièrement visible à la Casédieu, comme on le verra.

De l'étude des prémontrés à l'occupation du sol médiévale

1- NOTES SUR L'HISTOIRE DE L'ORDRE DE PRÉMONTRÉ

L'ordre des chanoines réguliers de Prémontré, appelés plus couramment prémontrés ou norbertins, est apparu au début XII^e siècle suite à l'action de (saint) Norbert de Xanten, en parallèle à l'apparition de l'ordre cistercien⁴⁶. Norbert de Xanten est né dans une famille noble du Rhin inférieur vers 1080 : ordonné prêtre, il fonde en 1120 un monastère mixte près de Laon, puis devient archevêque de Magdebourg jusqu'à sa mort en 1134. Le parcours quelque peu gyrovague du fondateur de l'ordre explique les originalités des prémontrés : c'est un ordre mixte à l'origine, comme les Fontevristes (mais il ne le resta que quelques décennies). Les chanoines sont soumis à la règle de saint Augustin, qui n'impose pas de clôture stricte : les prémontrés pratiquent l'apostolat, en particulier par la gestion de cures avec charge d'âmes. Les chanoines prémontrés sont également tenus de pratiquer la vie en communauté, comme des réguliers, quand ils se trouvent à l'intérieur de leurs monastères. L'amitié entre Norbert et saint Bernard de Clairvaux explique les liens et la non-concurrence entre les deux ordres nouveaux, dont nous verrons les conséquences en Gascogne. Enfin, l'ordre prémontré s'est surtout développé dans les pays germaniques, où la mémoire de Norbert de Xanten s'est mieux transmise, notamment par la conservation des reliques du saint.

Tous ces éléments expliquent l'intérêt de l'étude de la première abbaye prémontrée dans le sud de la France, la Casédie, fondée dans les premières années de l'ordre et que la documentation permet de suivre avec peu de lacunes jusqu'à l'époque moderne.

L'historiographie de l'ordre de Prémontré se résume en peu de titres. L'ouvrage le plus ancien, mais encore aujourd'hui fondamental, est celui du père Charles-Louis Hugo, abbé prémontré d'Étival, qui écrivit en 1734-1736 les deux tomes des *Sacri Ordinis Præmonstratensis annales*⁴⁷ : dans cet ouvrage très documenté, le père Hugo écrit l'histoire de son Ordre, de toutes ses abbayes, en citant et en publiant un nombre considérable de sources originales et en n'hésitant pas à formuler des doutes sur des hypothèses ou des datations hasardeuses. Avec cette base documentaire solide, il faut citer les inévitables auteurs de la *Gallia Christiana*, qui ont réalisé un exceptionnel travail de compilation documentaire sur la très grande majorité des abbayes de France et qui ont livré, pour les abbayes-filles de la circonscription de Gascogne, des listes d'abbés et des informations parfois méconnues, notamment sur les granges et les prieurés secondaires⁴⁸. Ces auteurs ecclésiastiques, qui ont travaillé avant 1789, ont disposé de nombreuses sources originales alors présentes dans les abbayes, qui n'existent malheureusement plus aujourd'hui, pour la plupart.

46 La bibliographie générale sur Norbert de Xanten est essentiellement écrite en langue allemande et flamande. Par exemple, pour l'édition latine de la *vita* norbertine, on consultera GRAUWEN, Wilfried Marcel, éd., *Het leven van Heer Norbert Artbisschop van Maagdenburg : Vita Norberti A*, Avebode : *Bibliotheca analectorum præmonstratensium*, 1984. En langue française, on pourra consulter : DAUZET, Dominique-Marie, *Petite vie de saint Norbert : 1080-1134*, Paris : Desclée de Brouwer, 1995 ; ARDURA, Bernard, *Prémontrés, histoire et spiritualité*, Saint-Étienne : CERCOR, 1995. Un panel bibliographique important est disponible à la bibliothèque du CERCOR, à l'université de Saint-Étienne.

47 HUGO, Charles-Louis, *Sacri ordinis Præmonstratensis annales*, Nancy, 1734-1736, 2 vol. Les manuscrits de cet auteur sont conservés à la Bibliothèque municipale de Nancy.

48 SAINTE-MARTHE, Dom Denys, *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa ; qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ et vicinarumque ditionum ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, & probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis*, tome I, Paris, 1715. J'ai utilisé également les tomes 2 (provinces de Bourges et de Bordeaux, 1720), 6 (province de Narbonne, 1739), 13 (provinces de Toulouse et Trèves, 1785) et le premier volume de la *Gallia christiana novissima* (Montbéliard, 1899).

La documentation disponible dans certains fonds d'archives publiques a permis depuis le XIX^e siècle d'avoir une connaissance globale de l'ordre de Prémontré, que l'on retrouve dans divers ouvrages généralistes traitant des ordres religieux. On citera en particulier le *Répertoire topo-bibliographique...* de Dom Cottineau⁴⁹ et les *Abbayes et prieurés de l'ancienne France...* de Dom Besse et Beaunier⁵⁰, qui ont fourni de nombreuses pistes et des bases documentaires pertinentes. Les biographies de saint Norbert, consultées pour la connaissance générale de l'Ordre, n'ont été que d'un faible secours pour la connaissance des abbayes du sud de la France et singulièrement de la Casiedieu. Pour le XX^e siècle, les travaux du chanoine allemand Norbert Backmund, publiés à partir de 1952⁵¹, forment un pendant actuel et très documenté à ceux du père Hugo en 1734 : le père Backmund recense la quasi-totalité des sources et mentions disponibles à son époque pour tous les monastères prémontrés, y compris les sites douteux ou méconnus.

Pour la France, les ouvrages du chanoine prémontré Bernard Ardura font autorité : outre un ouvrage général sur les prémontrés⁵², son ouvrage sur les *Abbayes, prieurés et monastères de l'ordre des Prémontrés en France des origines à nos jours, dictionnaire historique et bibliographique*⁵³, qui s'appuie notamment sur les synthèses des pères Hugo et Backmund, offre une excellente vue d'ensemble sur l'histoire des prémontrés et la majeure partie des « maisons » fondées en Europe du XII^e siècle jusqu'à nos jours. Les *Analecta Præmonstratensia*, publiées depuis les années 1920, accueillent des études ponctuelles en histoire, art, philologie, des biographies... concernant les prémontrés⁵⁴. Cette revue méconnue dans notre région publie des études de manuscrits, de chartes isolées... qui ne concernent malheureusement guère le sud de la France : les recherches se concentrent en majorité sur le nord de la France, l'Allemagne, la Pologne, la République Tchèque, où les recherches ont débuté plus tôt et en plus grand nombre. Par ailleurs, quelques monographies d'abbayes-filles de la Casiedieu offrent des perspectives intéressantes du point de vue documentaire et archéologique : signalons en particulier les travaux menés sur l'abbaye d'Arthous dans le Pays basque⁵⁵ ou ceux sur l'abbaye de Fontcaude dans l'Hérault⁵⁶, qui présentent des sources d'archives méconnues et offrent des points de comparaison originaux du point de vue de l'architecture et de l'archéologie. Dans cette production contemporaine, un travail universitaire se distingue par sa rigueur, couvrant la partie ouest de la circonscription de Gascogne : le TER très documenté de Jacques Romatet, soutenu à Bordeaux en 1969⁵⁷. Un titre en français se singularise enfin par sa qualité et l'originalité de son point de vue : il s'agit de la thèse de Philippe Bonnet, *Les constructions de l'ordre de Prémontré en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, publiée en 1983⁵⁸, qui étudie le patrimoine architectural des abbayes prémontrées à l'époque moderne, en essayant de mettre en valeur les transformations, les influences réciproques, les architectes, artisans et les artistes ayant travaillé dans ces monastères. Chaque site bénéficie d'une courte monographie descriptive avec analyse des sources identifiées. La période médiévale n'est malheureusement abordée que très ponctuellement dans cette étude et les monographies monumentales sont souvent très courtes dans la version publiée de cette thèse.

49 COTTINEAU, Dom Laurent-Henri, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, Mâcon, 1939, 2 vol.

50 BEAUNIER, Dom Charles, BESSE, Dom Jean Martial Léon, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France*, t. III et IV, 1913.

51 BACKMUND, Dom Norbert, *Monasticon præmonstratense : id est, historia canonicarum atque circariarum*, vol. III, Staubing, 1952.

52 ARDURA, Bernard, *Prémontrés. Histoire et Spiritualité*, Saint-Étienne : CERCOR, Travaux et Recherches, VII, 1995.

53 ARDURA, Bernard, *Abbayes, prieurés et monastères de l'Ordre de Prémontré en France, des origines à nos jours. Dictionnaire historique et bibliographique*, Nancy : Presses Universitaires de Nancy/Centre culturel des Prémontrés, 1993.

54 Les tables des matières de cette revue et certaines sources sont accessibles depuis le portail www.premontré.org.

55 En particulier CABANOT, Jean, « Sainte-Marie d'Arthous », *La Gascogne romane*, éd. Zodiaque, 2^e édition, 1992, p. 292-319 ; BLANCHER, Carole, *L'abbaye d'Arthous, le décor sculpté roman de l'abbatiale Sainte-Marie*, Master 1, Pau : UPPA, 2008.

56 BARTHÈS, Henri, *Histoire de l'abbaye Sainte-Marie de Fontcaude et de ses bienfaiteurs*, Albi : Ateliers de l'O.S.J., 1979 ; « Les fondations de Prémontré en Languedoc : Fontcaude », *Cahiers de Fanjeaux*, n°24, 1989, p. 217 sq.

57 ROMATET, Jacques, *Notes et documents pour servir à l'histoire des abbayes cisterciennes et prémontrées des Gaves et de l'Adour*, TER, Bordeaux, 1969, 2 vol.

58 BONNET, Philippe, *Les constructions de l'ordre de Prémontré en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève : Droz, 1983.

Plus récents, les travaux réalisés en Espagne par Pedro Navascues⁵⁹, Flocel Sabaté⁶⁰ ou encore par María Teresa López de Guereño Sanz⁶¹ ont renouvelé l'historiographie des prémontrés pour la circonscription d'Espagne depuis peu d'années, mettant l'accent sur les conditions de leur installation ou encore sur les questions liées à l'architecture des monastères, y compris dans leurs transformations au XVI^e siècle et à l'époque moderne. L'ouvrage *Entre el claustro y el mundo. Canónigos regulares y monjes premostratenses en la Edad Media*, édité en 2009, fait un point utile et bien documenté sur l'état des recherches en Espagne.

Pour la période actuelle, les études sur les prémontrés sont particulièrement rares pour la France. Elles concernent pour l'essentiel l'édition de sources, en particulier de cartulaires⁶². On peut signaler l'étude du premier cartulaire de l'abbaye de Mondaye (XIII^e siècle) par Marion Thiébault⁶³ et le projet d'édition des chartes d'abbayes cisterciennes et prémontrées en Bourgogne⁶⁴.

Au final, la bibliographie sur les prémontrés recèle quelques bons ouvrages, qui m'ont permis d'étudier assez aisément la circonscription de Gascogne. Cependant, à l'exception des travaux espagnols récents et de la thèse de Philippe Bonnet sur les abbayes prémontrées à l'époque moderne, aucun de ces travaux n'aborde spécifiquement la question du patrimoine foncier de ces abbayes, et plus particulièrement la question de la formation de ce patrimoine. Par ailleurs les études archéologiques sur le patrimoine prémontré sont pratiquement inexistantes... ce qui m'a conforté dans le bien-fondé de l'étude de ces questions dans la présente thèse.

59 NAVASCUES, Pedro, MORA, Domi, *Monastères espagnols*, Paris : Citadelles & Mazenod, 2003.

60 SABATÉ, Flocel, « Los premostratenses : creación de la orden e inicial expansión ibérica », in *Entre el claustro y el mundo. Canónigos regulares y monjes premostratenses en la Edad Media*, Aguilar de Campóo (Palencia), 2009, p. 127-162.

61 LÓPEZ DE GUEREÑO SANZ, María Teresa, « El Monasterio premostratense de San Salvador de Urdax : Génesis y evolución Histórico-Artística », *Príncipe de Viana*, 1996, p. 19-60.

62 Seuls les cartulaires des abbayes françaises de Valpriez et de Saint-Yved-de-Braine ont fait l'objet d'une publication. Plusieurs dizaines de cartulaires prémontrés restent à publier sur le territoire national.

63 THIÉBAULT, Marion, « Le premier cartulaire de l'abbaye de Mondaye », *Annales de Normandie*, n°61, 2011, p. 25-47.

64 MAGNANI, Eliana, GASSE-GRANDJEAN, Marie-José, « CBMA – *Chartae Burgundiae Medii Aevi*. V. Actes cisterciens et prémontrés », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Collection CBMA, Les journées d'études, mis en ligne le 12 mai 2011, consulté le 24 septembre 2014. URL : <http://cem.revues.org/11788> ; DOI : 10.4000/cem.11788

2- L'ABBAYE DE LA CASEDIEU

L'historiographie, ici aussi, tient en peu de titres. Les ouvrages du père Hugo, la *Gallia christiana* et la synthèse de Norbert Backmund, déjà cités, offrent un point de départ documentaire fiable mais succinct pour l'étude monographique de la Casédie. L'abbé Joachim Gaubin a réalisé en 1903 la première étude de la documentation disponible sur cette abbaye⁶⁵. Cet abbé érudit et laborieux, qui officiait dans des cures voisines de l'ancien site abbatial (à Ladevèze), identifia la copie du cartulaire transcrite dans les *Glanage ou preuves* de Jean-Baptiste Larcher⁶⁶ et en fit une analyse chronologique, classée par noms d'abbés. Son ouvrage resté partiellement inédit – seul le premier volume a été édité, le second volume est resté manuscrit – n'est cependant pas une édition du cartulaire, seulement une analyse détaillée de ses actes (souvent de lecture pénible, l'abbé Gaubin ne hiérarchisant pas les informations et paraphrasant souvent les actes au lieu de les citer ou de les synthétiser). Cette première étude servit par la suite à divers auteurs de monographies locales publiées dans les revues savantes de la région, qui y puisèrent des mentions ponctuelles⁶⁷.

L'étude archéologique de l'abbaye, par contre, a souffert de la disparition précoce des bâtiments. Une gravure représentant l'abbaye ruinée est publiée en 1844 dans la *Guienne monumentale*⁶⁸ : c'est, avec deux dessins réalisés par un érudit local, la seule représentation fiable de l'abbaye après les démolitions post-révolutionnaires et avant les destructions de la seconde moitié du XIX^e siècle, qui ont pratiquement oblitéré tout vestige archéologique en élévation. De fait, ce n'est qu'en 1977 puis 1984 qu'Alain Lagors⁶⁹ a signalé quelques pièces isolées, en particulier des chapiteaux, provenant de l'abbaye démantelée⁷⁰.

Sur cette base, l'historien d'art Christophe Balagna a consacré quelques pages dans sa thèse au patrimoine artistique provenant de l'abbaye de la Casédie, en particulier des chapiteaux du cloître et à quelques pièces sculptées isolées⁷¹. La synthèse de ses recherches, augmentée d'une utile analyse bibliographique, a paru dans plusieurs articles qui recensent et tentent de dater les trouvailles réalisées par Alain Lagors⁷².

Actuellement Xavier Ravier⁷³, en collaboration avec d'autres chercheurs, s'attache à la publication de l'ensemble des chartes connues de cette abbaye prémontrée, dont l'édition devrait être de peu postérieure à la soutenance de cette thèse⁷⁴.

65 GAUBIN, Abbé Joachim, *Le cartulaire de la Casédie*, Tarbes, 1903.

66 Érudit bigourdan ayant vécu au XVIII^e siècle, qui a transcrit des milliers d'actes médiévaux aujourd'hui perdus dans 25 forts volumes conservés à la Bibliothèque municipale de Tarbes. J'ai puisé à pleines mains dans les transcriptions de cet auteur, fiables et d'accès facile, qui a recopié avec soin une large partie du cartulaire de la Casédie.

67 En particulier dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*.

68 DUCOURNEAU, Alexandre, *La Guienne historique et monumentale*, Bordeaux, 1844.

69 Alain Lagors est un historien originaire de la région de Plaisance-du-Gers, enseignant à l'Éducation nationale qui a écrit de nombreux articles sur la vallée de l'Arros dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers* depuis une quarantaine d'années. Connaissant parfaitement la région et ses habitants, il a été un guide très sûr dans la recherche des vestiges isolés de l'abbaye.

70 LAGORS, Alain, LAPLAGNE-BARRIS, Gabriel, LASSURE, Jean-Michel, *Plaisance et ses environs, guide de l'exposition, Plaisance-du-Gers*, 1977, 43 p. ; *Idem, Le peuplement de la basse vallée de l'Arros, catalogue de l'exposition, Plaisance-du-Gers*, 1984.

71 BALAGNA, Christophe, *L'architecture religieuse gothique en Gascogne gersoïse*, thèse de doctorat, Toulouse : UTM, 1999, 6 vol.

72 BALAGNA, Christophe, « Quelques chapiteaux romans et gothiques de l'ancienne abbaye de La Case-Dieu (Gers) », *Actes de la 21^e Journée des Archéologues Gersoïses, (Vic-Fèzensac 1999)*, Auch, 2000, p. 108 ; « La redécouverte d'un important édifice médiéval de la Gascogne centrale : l'ancienne abbaye de la Case-Dieu (Gers) », *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. LXIV, 2004, p. 63-78 ; « De nouveaux éléments lapidaires de l'ancienne abbaye de la Case-Dieu (Gers) », *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, Auch, 2012, p. 236-243.

73 Professeur émérite de linguistique romane à l'Université de Toulouse II, directeur de recherches au CNRS émérite, auteur de nombreux articles et ouvrages faisant référence dans le domaine de la toponymie et de la linguistique en Gascogne et dans les Pyrénées (v. dans la bibliographie générale).

74 Publication sous la direction de Xavier RAVIER, avec la participation de Stéphane ABADIE, Christophe BALAGNA, Benoît CURSENTE, Mireille MOUSNIER, François PICQ. Ces chartes ne sont connues que par des copies des XVII^e et XVIII^e siècles, parfois lacunaires ou défectueuses.

3- LE PATRIMOINE DES ABBAYES : HISTORIOGRAPHIE SOMMAIRE DU SUJET POUR LE SUD DE LA FRANCE

Les premiers grands travaux sur le patrimoine des abbayes de la région ont consisté en la publication commentée de cartulaires originaux identifiés depuis le XIX^e siècle. Il faut citer en premier lieu les éditions réalisées par des clercs comme les abbés Jean-Marie Cazauran⁷⁵, Joachim Gaubin⁷⁶ ou par l'archevêque d'Auch et historien monseigneur Jules de Carsalade du Pont⁷⁷ ; il faut aussi citer, beaucoup plus récemment et pour rester dans un cadre spatial local, les éditions exemplaires réalisées par des universitaires toulousains des cartulaires de Lézat⁷⁸ et de Bigorre⁷⁹.

C'est sur cette première base solide que des travaux universitaires sont venus progressivement étoffer notre connaissance de ce patrimoine. Il faut citer, en premier lieu, les travaux de Charles Higounet⁸⁰ et de Charles Samaran⁸¹, qui restent encore aujourd'hui des références, tant par la qualité de leurs sources que par la profondeur et la justesse de leurs analyses. Cependant, et c'est un aspect singulier, les travaux archéologiques sur les abbayes et leur patrimoine ont débuté relativement tard, à la fin des années 1970. Si quelques études pionnières et très ponctuelles sont à noter dans les revues savantes de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle⁸², ce n'est qu'avec les travaux d'archéologie monumentale de Jean Rocacher à Rocamadour⁸³, ou encore avec les fouilles menées par Nelly et Bernard Pousthomis⁸⁴ à Saint-Orens-de-Lavedan⁸⁵, Saint-Sever-de-Rustan, Sorèze, celles de Roland Coquerel à Saint-Lézer⁸⁶... que la connaissance « stratigraphique » et monumentale des abbayes de la région a enfin commencé à progresser⁸⁷. Depuis une vingtaine d'années, on voit aussi poindre les premiers travaux thématiques, comme ceux d'Alexis Grémois sur les monastères cisterciens féminins⁸⁸.

75 CAZAURAN, Jean-Marie, *Le cartulaire de Berdoues*, la Haye, 1905.

76 *Op. cit. supra*.

77 DE CARSALADE DU PONT, Mgr Jules, TAMIZEY DE LARROQUE, Philippe, éd., *Mémoires de Jean d'Antras de Samazan seigneur de Cornac*. Sauveterre-de-Guyenne, 1880 ; DE CARSALADE DU PONT, Mgr Jules, DURIER, Charles, *Les Huguenots en Bigorre*, Paris : Champion, 1884 ; DE CARSALADE DU PONT, Mgr Jules, PARFOURU, Paul, *Comptes consulaires de la ville de Riscle de 1441 à 1507* (texte gascon), Société historique de Gascogne, 1886, 2 vol.

78 OURLIAC, Paul, MAGNOU, Anne-Marie, *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, Paris : CTHS, 1984, 2 vol.

79 RAVIER, Xavier, CURSENTE, Benoît, *Le cartulaire de Bigorre (XI^e-XIII^e s.)*, Paris : CTHS, 2005. C'est un rare exemple de cartulaire laïc pour notre région.

80 HIGOUNET, Charles, *op. cit. supra*, note 11.

81 SAMARAN, Charles, *Une longue vie d'érudit. Recueil d'études de Charles Samaran, membre de l'institut*, Genève : Droz, 1978.

82 Par exemple la publication des chapiteaux et bases sculptés provenant du monastère de Larreule en Bigorre, par Xavier DE CARDAILLAC, *BSAHP*, 1889-1890.

83 ROCACHER, Jean, *Rocamadour et son pèlerinage. Étude historique et archéologique*, Toulouse : Privat, 1979, 2 vol.

84 POUSTHOMIS, Nelly, *L'abbaye de Sorèze (Tarn). Recherche archéologique*, thèse de doctorat. Toulouse : UTM, 1982 ; *À l'ombre du moustier, morphogenèse des bourgs monastiques en Midi toulousain*, HDR, Toulouse : UTM, 2002.

85 Fouilles menées sous la direction de Bernard POUSTHOMIS. Bilan dans : POUSTHOMIS, Bernard, « Le prieuré Saint-Orens de Lavedan », *Bulletin de la Société Ramond*, 1976, p. 103-123 ; « Villelongue – Des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle au Prieuré de Saint-Orens-de-Lavedan », *Archéologie du Midi médiéval*, tome 1, 1983, p. 142-143 ; voir également « Céramiques vernissées découvertes au prieuré de Saint-Orens de Lavedan », *Revue de Comminges*, 1979, p. 199-210 ; POUSTHOMIS-DALLE, Nelly, *L'abbatiale de Saint-Orens de Lavedan et sa place dans l'art roman*, maîtrise sous la direction de Marcel Durliat, Toulouse : UTM, 1977.

86 COQUEREL, Roland, *Recherches sur l'église conventuelle de Saint-Lézer*, Bagnères-de-Bigorre : Société Ramond, 1986.

87 En témoignent par exemple les travaux récemment réalisés sur l'abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges (SOURIAC, René, dir., *L'abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges*, Société des études du Comminges, Saint-Gaudens, 2011), ou encore le master 2 en cours sur les murs de l'abbaye cistercienne de l'Escaladieu (travaux d'Adeline CARAËS, sous la direction de Nelly POUSTHOMIS-DALLE).

88 GRÉMOIS, Alexis, « L'expansion cistercienne en France : la part des affiliations et des moniales », in FELTEN, Franz, RÖSENER, Werner, éd., *Norm und Realität. Kontinuität und Wandel der Zisterzienser im Mittelalter*, Berlin : Lit, 2009, p. 287-324 ; « La présence cistercienne dans les villes du Midi : un investissement limité ? », *Moines et religieux dans la ville (XII^e-XV^e siècle)*, Toulouse : Privat, 2009 (Cahiers de Fanjeaux, 44), p. 167-188.

Au final, le bilan quantitatif reste maigre : si les monographies historiques sont courantes, peu de monastères ont fait l'objet d'études régulières multidisciplinaires dans le sud-ouest de la France⁸⁹. Le domaine de recherche le plus actif reste l'histoire de l'art, les monastères bien conservés étant des conservatoires de chapiteaux, tympans et autres sculptures médiévales⁹⁰.

La faible intensité locale des recherches est encore plus visible pour le patrimoine bâti des annexes monastiques, comme les granges ou le patrimoine hydraulique, dont l'étude commence à peine dans notre région depuis la fin du siècle dernier⁹¹, à la suite des travaux pionniers menés dans la moitié nord de la France et transmis, pour notre région, par Charles Higounet⁹².

Je citerai, pour mémoire, les travaux assez récents sur l'hydraulique dans des abbayes des Ordres de Cîteaux et Grandmont⁹³, ou encore la thèse de Patrick Bouvart sur les prieurés fontevristes du Poitou⁹⁴, qui mêle avec bonheur archéologie et analyse documentaire.

89 Cependant les plus importants d'entre eux, comme Moissac ou Sorèze, font l'objet de sondages et d'investigations régulières. Les travaux les plus récents portent sur des abbayes et prieurés de la façade méditerranéenne : HARTMANN-VIRNICH, Andreas, HANSEN, Heike, « La façade de l'abbatiale de Saint-Gilles-du-Gard », *Congrès archéologique de France*, 1999, Gard, Paris, 2000, p. 271-291 ; FIXOT, M., HARTMANN-VIRNICH, A., MICHEL D'ANNOVILLE, C., « Le prieuré Saint-Donat de Montfort : recherches récentes », in *L'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon : histoire, archéologie, rayonnement*, actes du colloque tenu à Villeneuve-lès-Avignon, 2001, p. 363-372 ; CAUCANAS, sylvie, POUSTHOMIS-DALLE, Nelly, *L'abbaye de Lagrasse : art, archéologie et histoire*, Conseil général de l'Aude, 2013. Pour l'ouest de la France, on peut renvoyer à TREFFORT, Cécile, BRUDY, Pascale, dir., *Monastères entre Loire et Charente*, Rennes : PUR, 2013, dont les premiers chapitres font un très bon bilan historiographique du sujet pour la région concernées.

90 Cf en dernier lieu, la thèse soutenue à Toulouse voici quelques mois par Maritchu ETCHEVERRY sur l'art roman en Navarre, qui s'appuie notamment sur les abbayes de son espace d'étude.

91 On peut citer notamment : HIGOUNET, Charles, « Essai sur les granges cisterciennes », in *Flaran* 3, 1981, p. 157-180 ; HIGOUNET, Charles, « Le premier siècle de l'économie rurale cistercienne », in *Villes, sociétés et économies médiévales*, Bordeaux, 1992 (1980), p. 455-474 ; *idem*, « Effet des mutations de l'économie rurale cistercienne (XII^e-XIV^e s.) », in *Villes, sociétés et économies rurales*, Bordeaux, 1992 (1984), p. 455-474 ; BARRIÈRE, Bernadette, dir., *Moines en Limousin. L'aventure cistercienne, catalogue d'exposition*, Limoges, 1998 ; MOUSNIER, Mireille, « Les abbayes cisterciennes et leur rôle dans l'économie et la société méridionale aux XII^e et XIII^e s. », in *La grande aventure des cisterciens. Leur implantation en Midi-Pyrénées*, Montauban, 1999, p. 105-130. Quelques maîtrises ont également tenté d'inventorier les granges de certaines abbayes cisterciennes : par exemple BOUVET, Pascale, *Les granges de Fontfroide aux XII^e et XIII^e s.*, maîtrise, Montpellier : Université de Montpellier 3, 1997 ; POIRAUD, Thomas, *Les granges cisterciennes en Midi-Pyrénées*, Toulouse : UTM, Master 1, 2007 ; POIRAUD, Thomas, *Les granges de l'abbaye cistercienne de Bonneval*, Toulouse : UTM, Master 2, 2009 ; BESSIÈRE, Guillaume, *Les granges de l'abbaye cistercienne de Silvanès au Moyen Âge*, Master 2, Toulouse : UTM, 2008.

92 Sur l'hydraulique chez les cisterciens, on peut renvoyer à l'étude de référence de PRESSOUYRE, Léon et BENOÎT, Paul, dir., *L'hydraulique monastique*, Paris : Créaphis, 1996 ; sur les granges cisterciennes, la bibliographie récente est plus importante mais dispersée et inégale, comportant catalogues, articles et mémoires universitaires, portant soit sur le patrimoine archéologique, soit sur son évolution, sans véritable synthèse à ce jour. On peut signaler : DIMIER, père Anselme, « Granges, celliers et bâtiments d'exploitation cisterciens », *Archeologia*, n°65, 1973, p. 52-62 et n°74, 1974, p. 46-57 ; BARRIÈRE, Bernadette, « Les patrimoines cisterciens en France. Du faire-valoir direct au fermage et à la sous-traitance », *L'espace cistercien*, Paris, 1994, p. 45-69 ; BARRIÈRE, Bernadette, « La place des monastères dans le paysage rural des XII^e-XIII^e s. », *Moines et monastères dans les sociétés de rite grec et latin. Actes du colloque de 1995*, Genève-Paris, 1996, p. 191-209 ; BARRIÈRE, Bernadette, dir., *Moines en Limousin. L'aventure cistercienne*, Limoges, 1998 ; BOURG, Romuald, *Le temporel de l'abbaye de Longuay à travers ses granges*, maîtrise, Dijon : université de Bourgogne, 1995 ; LEROUX, Jean-François, « Les granges et celliers de Clairvaux », *Les cahiers de la ligue urbaine et rurale*, n°109, 1990, p. 17-23 ; VILLAIN, Gilles, « Le domaine agricole de Clairvaux : les granges, fermes et celliers (XII^e-XVIII^e s.) », in *La vie en Champagne*, n°14, Troyes, 1998, p. 55-73 ; WADELL, Chrisogonus, « The Cistercian institutions and their early evolution. Granges, economy, lay brothers », in *L'espace cistercien*, Paris, 1994, p. 49-63 ; WISSEMBERG, Christophe, « Granges cisterciennes de l'Yonne : constitution des domaines et aménagement de l'espace », *Les cisterciens dans l'Yonne*, Pontigny, 1999, p. 49-63 ; WISSEMBERG, Christophe, *Beaumont, ancienne grange de l'abbaye cistercienne de Clairvaux : entre Champagne et Bourgogne*, Paris : Picard, 2007. Quelques travaux commencent également à paraître sur le patrimoine d'autres ordres, comme les clunisiens : GARRIGOU-GRANDCHAMP, Pierre, GUERREAU, Alain, SALVÉQUE, Jean-Denis, IMPEY, Edward, « Doyennés et granges de l'abbaye de Cluny. Exploitations domaniales et résidences seigneuriales monastiques en Clunisois du XI^e au XIV^e s. », *Bulletin monumental*, t. 157, 1999.

93 LARIGAUDERIE-BEIJEAUD, Martine, « De Fontvive à Grosbot, une abbaye fille d'Obazine en Angoumois », *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1996, 26 p. ; BOU, Christian, « Aux sources de l'Aube : patrimoine et maîtrise hydraulique de l'abbaye cistercienne d'Auberive au Moyen Âge », *Les cahiers haut-marnais*, n°209, 1997, p. 29-49.

94 BOUVART, Patrick, *Les prieurés de l'ordre de Fontevraud fondés dans le diocèse de Poitiers au XII^e siècle*, thèse de doctorat de l'université de Poitiers, sous la direction de Luc Bourgeois et Claude Andrault-Schmitt, 2012.

4- DES CHARTES AUX HOMMES : L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES CAMPAGNES MÉDIÉVALES GASCONNES

Dans le cadre de la présente thèse, j'ai souhaité dépasser le cadre de l'étude monographique historique et archéologique d'une abbaye pour aborder aussi la question de l'occupation du sol dans l'espace étudié, et singulièrement l'impact des prémontrés sur leur milieu.

Il faut remonter aux travaux de Charles Samaran⁹⁵, de Philippe Wolff⁹⁶ ou encore de Charles Higounet⁹⁷ pour voir les prémices de ces recherches pour le Toulousain et la Gascogne, en particulier les liens entre les fondations urbaines (sauvetés, bastides) et les abbayes. Une seconde génération de chercheurs universitaires s'est appuyée sur ces premiers acquis pour mieux comprendre l'évolution de la société médiévale gasconne, notamment à partir des cartulaires d'abbayes. Il faut citer ici les travaux de Benoît Cursente⁹⁸, ceux de Maurice Berthe⁹⁹ et de Mireille Mousnier¹⁰⁰ pour notre région¹⁰¹. Depuis une vingtaine d'années, d'autres chercheurs se sont spécialisés sur des aspects particuliers de la civilisation matérielle : Jean-Michel Lassure¹⁰² s'est intéressé au mobilier, Dominique Allios¹⁰³ a travaillé sur les typologies et la datation des céramiques médiévales du sud de la France... Ces études servent aujourd'hui de références pour les fouilles et prospections. D'autres, comme Xavier Ravier ou Fabrice Bernissan, se sont intéressés aux questions d'anthroponymie et de toponymie médiévale et pré-médiévale¹⁰⁴. Plus récemment, des chercheurs comme Florent Hautefeuille¹⁰⁵ ont croisé l'étude documentaire et archéologique pour étudier avec une grande finesse les formes originales et l'évolution socio-économique des populations occitanes, notamment sous la formes de graphes informatisés, à partir de cadastres et compoix¹⁰⁶.

95 SAMARAN, Charles, « Les institutions de la Gascogne médiévale », in FAWTIER, Robert, LOT, Ferdinand, dir., *Manuel des institutions du Moyen Âge*, 1955 ; *La commanderie de Sainte-Christie en Armagnac*, SAG, 1973.

96 WOLFF, Philippe, *Commerces et marchands de Toulouse (vers 1350- vers 1450)*, Paris : Plon, 1954.

97 HIGOUNET, Charles, « Bastides et frontières », *Le Moyen Âge*, 1948, p. 113-130 ; « Cisterciens et bastides », *Le Moyen Âge*, 1950, p. 69-84 ; « Les artigues des vallées luchonnaises », in *France méridionale et Pays ibériques*, t. II, Toulouse, 1949, p. 555-582 ; « Les chemins de Saint-Jacques et les sauvetés de Gascogne », *Annales du Midi*, t. LXIII, 1951, p. 293-304 ; « Les types d'exploitations cisterciennes et prémontrées du XIII^e siècle et leur rôle dans la formation de l'habitat et des paysages ruraux », in *Géographie et histoire agraires*, Nancy, 1959, p. 260-271 ; « Les sauvetés de Moissac », *Annales du Midi*, t. LXXV, 1963, p. 505-513 ; « Villeneuves et bastides désertées », in *Villages désertés et histoire économique, XI^e-XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1965, p. 253-265 ; « Granges et bastides de l'abbaye de Bonnefont », in SAMARAN, Charles, HIGOUNET, Charles, *Recueil des actes de l'abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges*, Paris, 1970, p. 27-37.

98 CURSENTE, Benoît, « Castrum et territoire dans la Gascogne du XIII^e siècle », in *Château-Gaillard. Études de castellologie médiévale*, t. 15, 1992, p. 91-100 ; *Des maisons et des hommes. La Gascogne médiévale (XI^e-XV^e siècle)*, Toulouse : PUM, 1998 ; « Église et habitat dans les villages gascons : quelques aspects topographiques (XI^e-XIV^e siècle) », in FIXOT, Michel, ZADORA-RIO, Élisabeth, dir., *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, Paris, 1994, p. 122-131 ; « La société gasconne au miroir des cartulaires (XI^e-XIII^e siècle). Notables du fisc ou paysans ? », in *Villages et villageois au Moyen Âge*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1992, p. 53-65.

99 BERTHE, Maurice, *Le comté de Bigorre. Un milieu rural au bas Moyen Âge*, Paris : SEVPEN, 1976.

100 MOUSNIER, Mireille, *La Gascogne toulousaine aux XII^e et XIII^e siècles : une dynamique sociale et spatiale*, Toulouse : PUM, 1997 ; *L'abbaye cistercienne de Grandselve et sa place dans l'économie et la société méridionales (XII^e-XIV^e siècles)*, Toulouse : PUM, 2006.

101 J'ai relevé, pour la seule université de Toulouse II (UTM puis UTJJ) et dans l'espace de la région Midi-Pyrénées, plus d'une centaine de maîtrises, masters, TER, DEA et thèses prenant pour thème une monographie d'abbaye ou d'un groupe d'abbayes/prieurés depuis les années 1970.

102 LASSURE, Jean-Michel, *La civilisation matérielle de la Gascogne aux XII^e et XIII^e siècles : le mobilier du site archéologique de Corné à l'Isle-Bouzon (Gers)*, Toulouse : PUM, 1998.

103 ALLIOS, Dominique, *Le vilain et son pot. Céramiques et vie quotidienne au Moyen Âge*, Rennes : PUR, 2004.

104 Parmi l'importante bibliographie de ce linguiste : RAVIER, Xavier, « Sur les plus anciens toponymes de la basse vallée de l'Arros », *Actes des cinquième et sixième journées des archéologues gersois (1983-1984)*, Auch : SAG, 1985, 35-50 ; « Imaginaire forestier, défrichement : sur la toponymie ancienne du site de la bastide de Marciac », in *Toponymie et défrichements médiévaux et modernes en Europe occidentale et centrale / Flaran 8*, Auch, 1988, 77-87 ; « Sur la toponymie des cartulaires de Saint-Mont (Gers) », *Nouvelle Revue d'Onomastique*, vol. 37/38, 2001, p. 57-72 ; « Entre Astarac et Bigorre, le Pardiac. Sur l'éponyme du comté de même nom », *Nouvelle revue d'onomastique*, 2008, p. 115-140. BERNISSAN, Fabrice, *Toponymie gasconne entre Adour et Arros. Contribution à la lexicographie, à l'ethnologie et à la philologie occitanes*, thèse de doctorat, Paris : Sorbonne, 2009.

105 Parmi l'importante bibliographie de ce chercheur : HAUTEFEUILLE, Florent, « Du cadastre ancien au graphe. Les dynamiques spatiales dans les sources fiscales médiévales et modernes », *Archéosciences*, 2012/1, n°36 ; « Les délimitations des territoires paroissiaux dans les pays de moyenne Garonne (X^e-XV^e s.) », *Médiévales*, 2005/2, n°49.

106 ANR GRAPHCOMP et MODELESPACE.

5- LES DYNAMIQUES AGRAIRES SOUS LE REGARD DES HISTORIENS ET DES ARCHÉOLOGUES

Il faut encore une fois remonter aux travaux novateurs de Charles Higounet sur l'occupation du sol médiévale pour voir les premières études s'intéressant pour notre région aux territoires ruraux, à leur formation, leur évolution, les conflits les concernant...¹⁰⁷ Plusieurs articles de Maurice Berthe¹⁰⁸ et Mireille Mousnier¹⁰⁹ ont par la suite affiné ces premiers constats, en particulier pour l'étude des bastides. Ces travaux d'historiens ne font cependant qu'effleurer l'archéologie de terrain et l'étude des parcellaires. Il faut attendre de fait la thèse de Cédric Lavigne, publiée à Bordeaux en 2002¹¹⁰, qui concerne notamment des bastides fondées par les prémontrés et les cisterciens, pour avoir un regard renouvelé sur ces fondations médiévales, dont on sait désormais qu'elles ont été des fondations urbaines mais aussi des remembrements ruraux¹¹¹. Ce nouveau point de vue a pour origine les travaux de chercheurs antiquisants, en particulier François Favory¹¹² et Gérard Chouquer¹¹³, sur les cadastres antiques de Provence, dont les méthodes et les premiers résultats – contestés – ont pu trouver un pendant médiéval dans l'étude des remembrements ruraux médiévaux¹¹⁴. Les difficultés méthodologiques (sources laconiques, prise de mesures délicate...) n'ont cependant pas favorisé l'extension de ces études dans le sud de la France. La principale exception est formée par les travaux de Jean-Loup Abbé¹¹⁵, qui a notamment étudié l'aménagement médiéval d'espaces humides en Languedoc méditerranéen, mais aussi des terroirs de villes neuves et bastides¹¹⁶. Plus récemment, Nicolas Poirier¹¹⁷ a brillamment démontré que le croisement de prospections pédestres, de sondages et de l'étude documentaire classique permet d'avoir un regard multiscale pertinent sur le temps long dans un territoire rural. Il travaille actuellement sur la vallée de la Garonne avec cette méthode, employant en particulier un drone doté d'une caméra thermique.

107 Voir note 97.

108 Par exemple : BERTHE, Maurice, « Les territoires des bastides : terroirs d'occupation ancienne ou terroirs de colonisation nouvelle ? », in *Annales du Midi*, tome 102, n°189-190, 1990, *Cadre de vie et société dans le Midi médiéval : hommage à Charles Higounet*, p. 97-108.

109 Par exemple : MOUSNIER, Mireille, « Bastides de Gascogne toulousaine : un échec ? », in *Villages et villageois au Moyen Âge*, Actes du 21^e congrès de la SHMESP, Caen, 1990, Paris : Publications de la Sorbonne, 1992, p. 101-116 ; « Granges cisterciennes de Gascogne toulousaine aux XII^e-XIII^e siècles : une dynamique spatiale originale », in PRESSOUYRE, Léon, dir., *L'espace cistercien*, Paris : CTHS, 1994, p. 190-203 ; « Impact social des abbayes cisterciennes dans la société méridionale aux XII^e et XIII^e siècles », in *Cîteaux*, 1-2, 1999, p. 67-82 ; « (Grandselve). La bastide de Grenade », dans *Dossiers d'archéologie*, mai 1998, p. 70-71.

110 LAVIGNE, Cédric, *Essai sur la planification agraire au Moyen Âge : les paysages neufs de la Gascogne médiévale (XIII^e-XIV^e siècle)*, Bordeaux : Ausonius, 2002.

111 Par exemple LAVIGNE, Cédric, « Parcellaires de fondation et parcellaires de formation à l'époque médiévale en Gascogne. Clefs de lecture et problèmes d'interprétation », in *Les formes du paysage*, t. 3, 1997, p. 149-159.

112 CHOUQUER, Gérard, FAVORY, François, *Les Paysages de l'Antiquité. Terres et cadastres de l'occident romain*, Errance, Paris, 1991.

113 CHOUQUER, Gérard, *Quels scénarios pour l'histoire du paysage ? Orientations de recherche pour l'archéogéographie*, Coimbra-Porto, 2007.

114 Nombreux articles et importante bibliographie dans : CHOUQUER, Gérard, dir., *Les formes du paysage*, Paris : Errance, 1997, 3 vol.

115 ABBÉ, Jean-Loup, *À la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XII^e-XV^e siècle)*, Toulouse : PUM, 2006.

116 ABBÉ, Jean-Loup, « Formation d'un paysage médiéval dans le bassin parisien : Villeneuve-L'Archevêque (Yonne) », *Archéologie médiévale*, t. 23, 1993, p. 57-105 ; « L'aménagement de l'espace : le parcellaire rural de la bastide de Saint-Denis (Aude) », in MORNET, É., dir., *Campagnes médiévales : l'homme et son espace (900-1350). Études offertes à Robert Fossier*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1995, p. 103-119 ; « Le parcellaire rural des bastides du sud-ouest de la France : l'apport des sources écrites et planimétriques », in DE BOE, G., VERHAEGHE, F., dir., *Rural Settlements in Medieval Europe*, vol. 6, Zellik : Institut du Patrimoine archéologique, 1997, p. 309-319 ; « Les créations de terroirs et de parcellaires agraires dans le Midi de la France au Moyen Âge : des villages neufs aux domaines monastiques », in *Territori i Societat a l'Edat Mitjana. Historia, Arqueologia, documentacio*, vol. III, Lleida : Universitat de Lèrida, 2000, p. 59-73.

117 POIRIER, Nicolas, *Un espace rural à la loupe. Paysage, peuplement et territoire en Berry, de la préhistoire à nos jours*, Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2010.

Une dernière tendance de cette recherche, parallèle à celle des archéologues, est l'intérêt nouveau porté par les sciences naturelles aux dynamiques agraires : les travaux de Didier Galop sur des tourbières¹¹⁸, de Marie-Pierre Ruas en carpologie¹¹⁹, les études de Christine Rendu en anthropologie sociale et historique sur la montagne du Roussillon¹²⁰, pour ne citer que quelques chercheurs parmi les plus novateurs, offrent des perspectives nouvelles, en particulier pour l'histoire de l'occupation ancienne des montagnes, en l'absence de documents écrits, par des méthodes scientifiques issues des « sciences dures ».

Ce rapide point historiographique montre la complexité et la richesse des interrogations actuelles liées à la dynamique des peuplements médiévaux, en particulier dans les laboratoires du campus toulousain. Elle montre aussi l'évolution récente des problématiques liées au monde monastique : on est passé de l'étude des chartes à l'étude de terrain.

De fait la présente thèse, si elle est œuvre d'historien, veut aussi s'intégrer dans ce courant.

118 GALOP, Didier, *La forêt, l'homme et le troupeau dans les Pyrénées*, Toulouse : PUM, 1998.

119 RUAS, Marie-Pierre, « L'exploitation des ressources végétales – analyse carpologique », in Mouton, D., dir., *La Moutte d'Allemagne-en-Provence. Un castrum précoce du Moyen Âge provençal*, Errance et Centre Camille Jullian, Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine, t. 19, 2015, p. 67-109.

120 RENDU, Christine, *La montagne d'Enveig. Une estive pyrénéenne de longue durée*, Le Canet en Roussillon : éd. Trabucaire, 2003.

Problématique générale

Cette thèse souhaite donc se positionner dans la longue tradition toulousaine renouvelée — et, plus largement, française et anglo-saxonne — de l'étude de l'occupation du sol et de son évolution, qui permet également d'aborder de manière originale la société médiévale et moderne dans l'espace étudié. Ici, l'angle d'étude choisi est une abbaye de l'ordre de Prémontré implantée dans la vallée de l'Arros, au sud-ouest de l'actuel département du Gers¹²¹ dans la première moitié du XII^e siècle, disparue en 1790, dont il subsiste un cartulaire encore inédit et des vestiges archéologiques substantiels mais très dispersés.

Des sources lacunaires mais variées

La bibliographie sur les prémontrés est relativement importante mais méconnue dans le sud de la France, du fait de la faible implantation de cet Ordre et de la dispersion de ses abbayes et prieurés. Les chartes de la Casédie étant encore inédites, l'abbaye étant presque entièrement détruite et n'ayant laissé que très peu de vestiges au sol, les travaux de recherche la concernant sont rares. La plupart des articles publiés, que l'on doit à l'historien d'art Christophe Balagna, portent sur l'identification de chapiteaux et de sculptures dispersés provenant de ce site¹²². La documentation originale sur la Casédie est formée par le cartulaire de l'abbaye, connu par des copies modernes et par un gros inventaire des titres rédigé par le feudiste Jean-Baptiste Larcher vers 1749¹²³. Ce cartulaire n'est donc pas un original médiéval et pose des problèmes d'analyse et d'édition¹²⁴. Au total, environ 170 chartes médiévales transcrites dans leur intégralité couvrent la période 1133-1505, auxquelles s'ajoutent plus de 1300 notices d'actes disparus couvrant la période 1200-1790 dans le volume H 5¹²⁵ (doc. 7 et 8). On peut compléter ce *corpus*, pour la région de Vic-Fezensac, par quelques registres de notaires des XV^e et XVI^e siècles¹²⁶ et diverses pièces modernes isolées¹²⁷.

121 Commune de Beaumarchès, département du Gers.

122 BALAGNA, Christophe, *op. cit.*, 1999-2012.

123 Archives départementales du Gers, cote H 5. Voir sa transcription dans le volume II.

124 Sur l'état des publications de cartulaires dans le Sud-Ouest et sur les difficultés rencontrées dans ces éditions : LE BLEVEC, Daniel, dir., *Les cartulaires méridionaux*, coll. « Études et rencontres de l'École des Chartes », n°19, 2006 ; LAMAZOU-DUPLAN, Véronique, RAMIREZ VAQUERO, Eloïsa, dir., *Les cartulaires médiévaux. Écrire et conserver la mémoire du pouvoir, le pouvoir de la mémoire*, Pau : PUPPA, 2013. Voir également le site CartulR du programme Telma de l'IRHT, qui fait l'inventaire des cartulaires connus. <http://www.cn-telma.fr/cartulR/index/>

125 Ces notices sont celles de l'inventaire ADG, H 5, plus celle d'un inventaire des actes de l'abbaye vers 1400, transcrit également par Larcher vers 1750. Un nécrologe de même origine complète cet ensemble copieux.

126 Point sur ces registres dans BARRAU, Emmanuel, *Testament et société à Vic-Fezensac au début du XV^e s. (d'après le notaire Dienzayde de Libriero)*, mémoire de maîtrise, Toulouse : UTM, 1995.

127 Voir dans le volume II pour l'inventaire et l'édition d'une partie de ces pièces.

Pour la connaissance du patrimoine en terres et granges, quelques livres-terriers des XVII^e et XVIII^e siècles, conservés aux Archives départementales du Gers, offrent des éléments épars pour la période moderne¹²⁸. Les sources cartographiques et planimétriques se sont par contre révélées globalement rares et décevantes, ou d'analyse délicate : l'abbaye et ses granges ont généralement connu des destructions et reconstructions antérieures au cadastre napoléonien. L'ensemble de cette documentation a été complétée et croisée avec une analyse du terrain, fondée sur des prospections au sol et aériennes¹²⁹ et des relevés monumentaux¹³⁰ (doc. 9 et 10).

Les mécanismes et les rythmes d'acquisition du patrimoine

Que fut l'abbaye prémontrée de la Casedieu ? À partir de la documentation écrite, mais aussi de prospections au sol et de relevés sur le terrain, un premier objectif a été de restituer une histoire monumentale et archéologique plausible de ce monastère, de sa fondation vers 1135 jusqu'à sa vente comme Bien national après 1790, dans une perspective chronologique et spatiale multiscalaire.

Comme toutes les abbayes importantes de la région, la Casedieu a acquis, dès sa fondation, un important patrimoine foncier et bâti. Ma première interrogation a été de comprendre les rythmes des acquisitions des biens de l'abbaye, afin de les cartographier et d'en comprendre les ressorts. La question des granges – leur formation, leur évolution, leur architecture – a été au centre de mon questionnement, associée aux questions de la transformation des paysages agraires et de la formation de circuits commerciaux. J'ai essayé de comprendre s'il y a eu une importance particulière de ces acquisitions dans la seconde moitié du XII^e siècle et quelle fut la part des donations et des achats dans la formation de ce patrimoine. Ce premier questionnement en a entraîné d'autres, sur les méthodes employées pour étendre le territoire des granges et sur l'impact de l'abbaye sur les espaces agraires (y a-t-il eu des remboursements ? Des défrichements ?). S'est posée aussi la question de l'utilisation à but commercial des terres : les prémontrés de Gascogne ont-ils été, comme les cisterciens de Grandselve, des « entrepreneurs et planificateurs actifs » ?¹³¹

Concurrence et stratégies spatiales

Que fut le patrimoine foncier et immobilier de l'abbaye prémontrée de la Casedieu ? À partir des bases de données documentaires et archéologiques, systématiquement croisées, l'objectif a été de restituer le patrimoine de cette abbaye, dans ses dimensions spatiale, archéologique et chronologique. Chaque site identifiable ayant été acquis ou donné a fait l'objet d'une courte monographie permettant

128 Voir en fin de volume l'inventaire de ces sources. Ces terriers ont surtout été utiles, dans le cadre de mon étude, pour la localisation de toponymes médiévaux disparus.

129 J'ai utilisé quotidiennement les fonds cartographiques de l'IGN, à partir du site Geoportail.

130 Voir *infra* dans le chapitre Méthodologie, pour le détail sur ces relevés.

131 MOUSNIER, Mireille, *L'abbaye cistercienne de Grandselve et sa place dans l'économie et la société méridionales (XII^e-XIV^e siècles)*, Toulouse : PUM, 2006, chap. introductif.

de comprendre son origine et son évolution, y compris dans sa dimension archéologique, quand les vestiges l'autorisaient. Je me suis intéressé également aux conflits avec les seigneurs locaux et les communautés à l'occasion de ces achats et dans leur gestion, qui ont livré des informations utiles sur les types de droits contestés, sur les territoires en jeu, etc.

Plus largement, la documentation a permis de s'interroger sur les productions agricoles, les conditions d'exploitation de la terre, les formes et évolutions des redevances et des baux. Une question centrale a été de comprendre comment et pourquoi les terres de certaines granges ont été transformées en censives ou en bastides. Y a-t-il eu crise de la main-d'œuvre avec la disparition des convers, comme le suggèrent certains spécialistes des cisterciens ? La pression démographique et foncière au XIII^e s. a-t-elle induit ces changements ? L'élevage spéculatif a-t-il été privilégié pour des raisons macro-économiques ?

Je me suis également posé la question de la mise en relief de réseaux économiques, notamment à partir des bastides fondées par les prémontrés. La documentation sur les « bastides prémontrées » offre également la possibilité d'étudier en détail la fondation et les premiers temps de bastides, avec un point de vue original : celui du fondateur ecclésiastique. Cette mise en perspective a permis d'essayer de comprendre pour quelles raisons les chanoines ont fondé ces villes, sur quel modèle et avec quelle chronologie pour le rassemblement des terres nécessaires à la fondation (groupement de casaux et de granges...). Les fondations ont imposé des aménagements spécifiques (remembrements, création ou aménagement de moulins, de maisons abbatiales urbaines, de fortifications, de collégiales...) qui ont entraîné des conflits et parfois des échecs, qu'il a été pertinent d'analyser.

Les « caractères originaux » de la gestion des prémontrés

Plus globalement, ma réflexion a porté sur la place de l'abbaye de la Casedieu dans la société gasconne. J'ai essayé dans un premier temps de comprendre ce que représenta le patrimoine de l'abbaye de la Casedieu à l'échelle locale et régionale. Était-ce un patrimoine important par rapport à d'autres abbayes de taille comparable ? Ce patrimoine présentait-il des particularités remarquables (patrimoine hydraulique, granges, hôpitaux, églises...) ? La possession de cures, spécificité des prémontrés, avait-elle un but économique et quelle était sa place dans l'économie prémontrée ?

Un problème spécifique a été posé par la constitution précoce, autour de l'abbaye de la Casedieu, d'une « circarie » ou territoire de gestion d'abbayes-filles, certaines fondées par la Casedieu, d'autres simplement rattachées. Les sources ont été interrogées pour comprendre les modalités et la chronologie de ces fondations, mais également les liens qui les unissaient.

L'éclairage offert par cette documentation, questionnée sous de multiples angles, permet ainsi de mieux comprendre les dynamiques d'évolution de l'habitat et de la société gasconnes entre le XII^e siècle et les guerres de Religion, offrant des éléments de comparaison inédits avec d'autres espaces et d'autres sociétés contemporaines.

Au final, le plan choisi pour cette thèse reflète l'ensemble de ces interrogations.

Dans une première partie, en m'appuyant à la fois sur la documentation écrite, sur l'archéologie et sur l'histoire de l'art, j'ai essayé de retracer des bribes de l'histoire et de l'évolution monumentale de cette abbaye gasconne disparue. J'ai également tenté de retracer l'histoire de la circonscription de Gascogne, issue de l'essaimage des chanoines de la Casedieu dans tout le sud de la France et le nord de l'Espagne.

Dans un second temps, je me suis intéressé à la formation et à l'évolution de son patrimoine foncier et bâti : comment les prieurés, granges, églises, moulins... ont-ils été acquis ou bâtis et quelle a été leur évolution ? Dans quelle mesure ces créations ont-elles transformé leur espace ?

Dans un troisième temps, je me suis intéressé à l'évolution des chanoines et de leur patrimoine entre le XIV^e siècle et après les guerres de Religion, en m'intéressant à la capacité de résilience des chanoines norbertins : évolution des granges, mise en place des bastides, manière dont les crises ont été surmontées, impact de la mise en commende.

C'est donc une approche multiscalair et multidisciplinaire que j'ai tenté de mettre en place pour mieux comprendre les prémontrés et les communautés les environnant dans la Gascogne médiévale.

Méthodologie

Étudier une abbaye médiévale de l'ordre prémontré en Gascogne pose une série de problèmes singuliers qu'il a fallu préalablement résoudre et qui ont orienté une partie de ma réflexion. La première difficulté était la méconnaissance et la dispersion des sources écrites concernant cette abbaye. Il a été nécessaire de rechercher et souvent de transcrire intégralement les sources éparses relevées dans les bibliothèques et dépôts d'archives de la région et de Paris, en particulier toutes les copies de sources médiévales et des sources modernes donnant des indices sur l'évolution architecturale de l'abbaye.

La transcription des pièces médiévales (plus de 170) réalisée sous la direction de Xavier Ravier a fait l'objet d'un collationnement complet et forme un gros volume qui sera publié indépendamment de cette thèse. La transcription complémentaire de l'inventaire des sources réalisé au XVIII^e siècle (ADG, H 5) et des autres sources modernes a fait l'objet d'un volume annexé à la présente thèse (volume II).

Une fois l'ensemble de cette documentation photographiée, numérisée et transcrite, il a été nécessaire de s'intéresser aux vestiges présents sur le terrain. Des dossiers communaux informatisés ont été réalisés pour toutes les communes concernées par cette enquête (environ 70), avec une couverture documentaire, cartographique et photographique la plus complète possible (doc. 10). Sur le terrain, une visite systématique a été réalisée, avec prise de vue numérique et confrontation avec les clichés verticaux de l'IGN. Pour les terres labourées, une prospection au sol (au moins un passage) a été effectuée chaque fois que cela était possible, sans prélèvement des artefacts¹³². Pour les bâtiments, une couverture photographique systématique a été réalisée (vues d'ensemble et de détails, parois intérieures et extérieures...). Pour la plupart de ces bâtiments, un relevé au sol a été effectué de manière traditionnelle, avec le mètre et le papier millimétré. Les élévations ont été relevées manuellement avec un mètre et du papier millimétré jusqu'à hauteur d'homme. Pour les parties moins accessibles, des photographies numériques redressées sous Photoshop ont été employées, calées sous Illustrator à partir du relevé préalable des parties basses¹³³.

132 Sur la méthode de prospection : NOYÉ, Ghislaine, éd., « Structures de l'habitat et occupation du sol dans les pays méditerranéens : les méthodes et l'apport de l'archéologie extensive », *Castrum 2*, Rome-Madrid, École française de Rome, Casa de Velásquez, 1988.

133 J'ai conscience des faiblesses de cette technique, qui manque de précision. Cependant, comme l'enjeu était la compréhension et la datation des bâtiments, non leur restitution ou leur restauration, les approximations et erreurs dans les relevés des parties hautes ont été sans conséquences pour les points qui nous intéressaient.

Les nombreuses pierres isolées provenant de l'abbaye ont été identifiées par une visite quasi-systématique des maisons et propriétés de la commune de Beaumarchès et des communes voisines, en particulier dans les quartiers de Coutens et Saint-Orens, au sud de la commune. C'est en discutant avec les habitants¹³⁴ que j'ai pu identifier plus de 150 pierres provenant avec vraisemblance de la Casedieu. Elles ont été systématiquement photographiées, mesurées et dessinées quand c'était possible.

Les fiches réalisées ont été groupées dans un volume annexe de la présente thèse (volume V). J'ai pris la liberté de signaler également d'autres pierres et vestiges isolés découverts à l'occasion de mes recherches de terrain : elles ont alimenté ma réflexion, au moins à titre de comparaison et, si elles n'ont pas servi directement à l'écriture de la thèse, centrée sur le patrimoine prémontré, elles pourront être utiles dans le cadre de futures recherches sur la Gascogne médiévale.

Les bâtiments et terres concernant directement l'histoire de l'abbaye ont fait l'objet de monographies qui ont été regroupées dans un volume annexe de la présente thèse. Il en est de même des abbayes-filles, qui ont été étudiées de manière moins approfondie¹³⁵.

Au final, ces recherches documentaires et archéologiques ont été résumées dans les volumes d'annexes qui complètent le présent volume double de synthèse et d'illustrations (volumes I A et I B) : un volume de sources inédites (volume II) ; deux volumes de monographies monumentales (volumes III et IV) ; un volumes de fiches pour les pierres isolées identifiées (volume V).

134 Je dois noter ici le rôle important d'Alain Lagors, pour Plaisance et Beaumarchès, et Maurice Serres, pour Marciac, dont la parfaite connaissance du terrain local m'a été d'un grand secours.

135 Pour des raisons de temps et de distance, je n'ai souvent pu me rendre qu'une ou deux fois sur la majorité de ces sites, ce qui explique la relative pauvreté de certaines de ces monographies, qui mériteraient de longues analyses qu'il n'a pas été possible de mener en l'état de mes recherches.

I
La « maison-mère » : La Casedieu.
Essai d'histoire monumentale

1- ARCHÉOLOGIE D'UNE ABBAYE DISPARUE

Aujourd'hui pratiquement détruite, l'abbaye de la Casedieu pose de multiples problèmes d'analyse des sources, du bâti existant et de prospection archéologique. Quelles furent la structure et l'évolution architecturale de cette abbaye gasconne ? Seule une enquête minutieuse, combinant l'apport des sources écrites, des plans anciens, de l'archéologie et de l'histoire de l'art peut offrir quelques lumières sur cette importante question. Pour comprendre les destructions et les modifications de cette abbaye à travers le temps, la nature et la dispersion des vestiges imposant un raisonnement régressif, nous avons étudié tous les états de la Casedieu, y compris pour les périodes moderne et contemporaine. Le lecteur ne s'étonnera donc pas de trouver dans ce chapitre des considérations sur des bâtiments et des vestiges postérieurs au XVI^e siècle dans une thèse traitant essentiellement d'histoire médiévale. On ne peut pas comprendre la forme et l'évolution d'une abbaye médiévale si on ne saisit pas la nature et la chronologie de ses transformations jusqu'à nos jours, en particulier dans le cas d'une abbaye presque entièrement démontée. La seconde partie de ce chapitre partira donc du présent pour remonter progressivement vers la fondation prémontrée, vers 1135, en essayant de combiner l'apport des photographies aériennes, des plans et dessins anciens, de l'archéologie monumentale et de l'histoire de l'art, pour esquisser une histoire monumentale de cette abbaye.

Un seul chercheur a tenté un premier bilan sur cette question des origines de l'abbaye prémontrée : l'historien d'art Christophe Balagna, qui s'intéresse depuis la fin du siècle dernier à la recherche et à la datation de chapiteaux sculptés, a tracé avec justesse les grandes lignes de l'histoire de la Casedieu dans plusieurs articles¹³⁶. Cependant le propos de cet auteur reste limité aux questions d'Histoire de l'art, liées à l'identification et à la datation des chapiteaux. Cette première approche méritait d'être complétée par un regard à la fois plus historique (en réfléchissant sur l'évolution du bâti) et archéologique (en croisant les sources pour esquisser un plan et une datation du bâti existant et disparu). La découverte de nouvelles sources écrites et archéologiques, complétant les données de cet auteur, m'a finalement conforté dans cette démarche.

136 BALAGNA, Christophe, « Quelques chapiteaux romans et gothiques de l'ancienne abbaye de La Case-Dieu (Gers) », *Actes de la 21^e Journée des Archéologues Gersois (Vic-Fezzensac 1999)*, Auch, 2000, p. 100-133 ; « À la redécouverte d'un important édifice médiéval de la Gascogne centrale : l'ancienne abbaye de la Case-Dieu (Gers) », *MSAMF*, t. LXIV, 2004, p. 63-78 ; « De nouveaux éléments lapidaires de l'ancienne abbaye de la Case-Dieu (Gers) », *BSAG*, Auch, 2012, p. 236-243.

1.1 LES SOURCES ÉCRITES

1.1.1 LA DOCUMENTATION D'ORIGINE MÉDIÉVALE

Il n'existe pratiquement plus aucun document médiéval original concernant l'abbaye de la Casedieu et ses bâtiments. Des auteurs d'époque moderne ont cependant recensé quelques rares et utiles jalons, pièces aujourd'hui disparues.

Il faut probablement commencer l'histoire monumentale de l'abbaye avec sa fondation vers 1135. Mais la carence de sources écrites n'autorise aucune hypothèse fondée¹³⁷. D'après dom Brugèles, on fit d'importants travaux sous l'abbatiat de Jean I^{er}, évêque d'Aire en 1215, grâce au secours financier du comte d'Armagnac Géraud IV qui fit réparer et embellir l'église de cette abbaye, consacrée ensuite en 1218 par Garsie de l'Hort, archevêque d'Auch de 1214 à 1226¹³⁸. Cette information importante n'est pas autrement documentée.

L'église abbatiale est chichement documentée par quelques mentions testamentaires. Un acte extrait du testament de noble Thibaud de Peyrusse, en 1333, révèle que ce personnage avait demandé la construction d'une chapelle dans l'abbatiale et la fondation d'un obit sur l'autel des saints Laurent et Étienne martyrs¹³⁹. Une autre fondation effectuée en 1462 par le prieur Dominique de Saint-Maurice atteste la présence dans l'abbatiale d'un autel dédié à sainte Catherine¹⁴⁰, qui existait peut-être à l'époque de Jean de Cert puisqu'un obit devait déjà être chanté dans l'abbatiale, en 1370, à la sainte Catherine¹⁴¹. Trois actes concernent en effet une chapellenie de Cert, fondée dans l'église abbatiale de la Casedieu le 29 décembre 1366 par l'abbé Jean de Cert, avec une copie du consentement de son chapitre et une autre pièce concernant le paiement des droits¹⁴². Cet abbé fut certainement enterré dans l'église abbatiale¹⁴³. Ces rares sources attestent, pour le Moyen Âge, qu'il existait dans l'abbatiale au moins trois autels secondaires et une chapelle à côté de l'autel majeur probablement dédié à Notre-Dame. La chapellenie de Cert pourrait indiquer que l'abbé disposait, après les années 1360, d'une chapelle indépendante de l'abbatiale, à la manière des *espadañas* attestées dans certains monastères prémontrés espagnols¹⁴⁴.

137 Voir en première partie la question des sources liées à la fondation.

138 Cf DE BRUGÈLES, Dom Louis-Clément, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, Toulouse, 1746, seconde partie, p. 309 : « JEAN I^{er} abbé de Lacaze-Dieu, fut fait Evêque d'Ayre l'an 1215 après le decez de l'Evêque Vital, comme il paroît par la lettre du clergé d'Ayre & celle de Gervais, abbé de Prémontré, rapportés par Dom sainte Marthe. Ce fut du tems de cet abbé Jean que Geraud IV comte d'Armagnac, fit reparer & embellir magnifiquement l'Eglise de cette abbaye, laquelle fut ensuite consacrée en 1218 par Garsie de l'Hort, Archevêque d'Auch ».

139 ADG, H 5, p. 74, n°17 : « CLAUSE du testament de Thibaud de Peyrusse et des Angles, extraite par ordonnance du 20 janvier 1357 à la requete du sindic de la Casedieu, par lequel testament, après avoir institué pour ses heritiers nobles Arnaud Guillaume et Auger de Peyrusse et des Angles ses freres, il ordonne qu'on batira dans l'eglise de la Casedieu une chapelle à ses depens, à laquelle il legue dix livres tournoises annuellement sur les territoires de Cayron, de Ruppe, deu Calgau, et autre ses terres les plus voisines, et y ordonne un obit pour lui et une pitance au convent annuellement ; le necrologe dit au 16 janvier que cet obit et anniversaire doit le dire à l'autel de St Lorens et de St Etienne martir, et que ce seigneur mourut l'année 1333 ».

140 ADG, H 5, p. 73, n°12 et 13 : « FONDATION faite le 2 fevrier 1462 par frere Dominique de St Maurice, prieur de la Casedieu, du consentement et en la presence de Pierre de Montus, abbé de la dite abbaie, et du chapitre, d'une chapelle en faveur des prieurs de la Casedieu [...] à condition de faire chanter une messe tous les lundis à l'autel de Ste Catherine et celebrer 12 messes au meme autel le jour de Ste Catherine, soit par les chanoines de la Casedieu, ou des pretres seculiers »

141 DE BRUGÈLES, dom Louis-Clément, *op. cit.*, 1746, p. 306, signale encore l'existence de cette chapellenie à son époque : « Il y a aussi une chapellainie dite de sainte Catherine, unie à l'office claustral de Prieur ».

D'autres mentions prouvent qu'une importante population laïque fut inhumée dans et autour de l'abbatiale. Plusieurs auteurs ayant travaillé sur les prémontrés en Gascogne rapportent que des comtes d'Armagnac et de Pardiac furent enterrés dans le monastère¹⁴⁵. Si je ne connais pas de source certaine attestant ce fait, cette information vraisemblable est cependant partiellement confirmée par le nécrologe de l'abbaye et par une mention de l'inventaire des archives réalisé par Larcher, confirmant que de généreux donateurs laïcs étaient inhumés dans l'église abbatiale jusqu'au début du XV^e siècle encore¹⁴⁶. En 1270, noble Matilion de Peyrusse, vivant à Cayron, demande à être enterrée dans l'abbaye. Elle lègue 200 sous aux chanoines¹⁴⁷. Monseigneur Jules de Carsalade du Pont, dans son édition des mémoires de Jean d'Antras de Samazan, appendice II, signale les dons que Nicolas d'Antras fit en 1470 à l'abbaye de la Casedieu et à d'autres établissements religieux de la région¹⁴⁸ :

« Nicolas d'Antras, dans son testament du 15 août 1470, se dit fils de noble François d'Antras de Maubourguet, fait des legs aux frères Minimes de Mirande et aux Augustins de Marciac, aux abbayes de La Caze-Dieu et de Berdoues, etc. Laisse à Menjottine d'Antras, sa nièce, fille de Nicolas d'Antras, son cousin, la somme de 100 escus petits ; à Marie d'Antras, fille naturelle dudit Nicolas, 100 livres « *per se marida* » et institue son héritier, « *dominum nobilem Nicolaum de Antrano consobrinum suum, dominum de Samazano* » nomme pour ses exécuteurs testamentaires noble Jean de Sérignac et Bernard de La Violette, de Marciac, en présence de « *Bertrandum de Antranis et ego Gracias de Dominico notarius publicis ville Marciaci.* » [...] »

142 ADG, H 5, p. 71, n°1 et 2 : « FONDATION faite le 29 decembre 1366 avec une copie, par Jean de Cert, abbé de la Casedieu, du consentement de son chapitre, d'une chapelle dite de Cert, dans l'eglise de la dite abbaie, parce que le dit abbé avoit reçu quelques sommes de certaines personnes à cette intention, et avoit déjà achepté vingt sols morlans de fief dans le lieu de Tieste, et en vouloit achepter d'autres ; laquelle chapelainie seroit possedée par un chanoine pretre de la dite abbaie, qui prioit Dieu sans cesse pour luy ses parens et les ames de ceux qui avoient occasioné cette donation, savoir de Bernard Durandi, vicaire de Colomberis, maitre Raimond de Acris, medecin et de Ponce de Letimans, charpentier de Besiers, d'où etoit le dit abbé ; à laquelle chapelainie il nomma frere Arnaud d'Averon et voulut que les abbés ses successeurs en fussent les patrons, en cas de vacance, et fussent tenus de nommer dans les huit jours après la mort du dernier titulaire, en deux piéces. N°3 AMPLIATION de la dite fondation faite le 24 mars 1370 par laquelle Jean de Cert, abbé de la Casedieu, declare avoir achepté vingt sols morlans de fief de Jean de Riviere, seigneur de Tieste ; dix sols morlans de fief de Pierre Arnaud de Pausaderio, à la Devese [...] ; ordonne qu'on donnera dix sols morlans par an aux religieux de la dite abbaie pour un obit qui doit estre chanté le jour de Ste Catherine, veut que le titulaire de la dite chapelle soit du monastere de la Casedieu, et de l'Ordre de Premontré, et non d'aucun autre Ordre ; que l'abbé de la Casedieu soit patron du dit benefice, que le pourvü ira faire une absoute sur le tombeau du dit abbé ; qu'il sera obligé de resider dans la dite abbaie, en sorte que s'il est pourvü d'un benefice ou dignité qui demande qu'il en sorte, il soit tenu de s'en demetre ; et laissé ensuite des livres et des mubles, dont il fait le detail au titulaire du dit benefice. N°9 : AMORTISSEMENT fait le 2 aout 1370 du fief de dix sols morlans en la Devese, acquis de noble Arnaud de Pausaderio et de Jacques son fils ; de vingt sols morlans de fief noble acquis de Jean et Bertrant de Riviere, au lieu de Tieste ; plus de dix sols morlans et un denier de fief, donnés en aumone par Guillaume de Besoles, seigneur de Vulturé, dans terroir de Vulturé ; ledit amortissement fut fait par le compte d'Armagnac pour soixante florins d'or. Ces fiefs sont de la dependance de la chapelle de Cert, pour laquelle Jean de Cert, abbé de la Casedieu, les avoit acquises ».

143 ADG, H 5, p. 71 : « que l'abbé de la Casedieu soit patron dudit benefice, que le pourvü ira faire une absoute sur le tombeau du dit abbé ».

144 LÓPEZ DE GUEREÑO SANZ, María Teresa, « Utopía y realidad. La arquitectura de los monasterios premostratenses hispanos en época románica » in *Entre el claustro y el mundo. Canónigos regulares y monjes premostratenses en la Edad Media*, Aguilar de Campoo (Palencia), 2009, p. 207-233.

145 BEAUNIER, Dom Charles, BESSE, Jean Martial Léon, *Abbayes et prieuré de l'ancienne France*, Paris, 1912, t. III, p. 215.

146 Par exemple ADG, H 5, p. 111 : « INFORMATION faite le 26 may 1401 sur les testamens de Guillaume Arnaud de Abbatia habitant de Juillac, qui etoit malade vers Noël 1372 dans la maisons d'Arnaud de Fortis aussi de Juillac, choisit sa sepulture dans l'eglise de la Casedieu, y fit plusieurs legats, et fit ses heritiers les officiers du vestiaire et de la pitancerie ».

147 ADG, H 5, p. 109, n° 4.

148 DE CARSALADE DU PONT, Jules, éd., *Mémoires de Jean d'Antras de Samazan, seigneur de Cornac, suivis de documents inédits sur les capitaines gascons pendant les guerres de religion et de la généalogie de la maison d'Antras*, Auch : imp. J. Chollet, 1880, p. 190.

Ces pratiques testamentaires devaient être très fréquentes depuis le XII^e siècle. On n'en possède malheureusement que des épaves documentaires, qui ne permettent pas de les quantifier ni de les détailler.

Dans le catalogue des abbés de la Casedieu que Jean-Baptiste Larcher a écrit à la fin du volume d'inventaire des actes de l'abbaye, on trouve les mentions suivantes¹⁴⁹ :

« **Etienne LUPATI ou LOUBAT** de S^t-Jean-Pouge, étoit prieur de l'abbaye sous Arnaud de S^t Loubouëy. [...] Il fit bâtir le chœur et la croisée de l'église en 1292. Il mourut en 1301 selon le necrologe au 16 juillet. [...] **Vital DE LA GARDE** [...] mourut le 1^{er} septembre 1336 et fut enterré dans la nef où l'on voit son epitafe. Le necrologe en fait memoire au 1^{er} septembre [...] **Jean IV DUMESTRE**, confirmé le 10 janvier 1488 c'est à dire à notre maniere de compter 1489, fit dedier l'église le 12 juin 1491 et mourut en 1506. Le necrologe en parle au 13^e de juin. »

Ces mentions, qui ne sont pas autrement documentées par Larcher, offrent des informations importantes pour la période médiévale : Étienne Lupaut fit (re -?) construite « le chœur et la croisée de l'église en 1292 »¹⁵⁰, c'est-à-dire un transept et un chœur canonial ; au moins un des abbés était enterré dans la nef de l'abbatiale ; en 1491 l'église est dédiée, peut-être suite à des travaux importants, ou bien du fait de la venue d'un prélat insigne.

D'autres mentions limitées révèlent l'existence de cloîtres. Une mention isolée dans les actes de l'abbaye, en 1251, décrit un acte de vente passé dans le cloître des frères laïcs de l'abbaye¹⁵¹. Cette mention suggère qu'il existait au moins deux cloîtres, l'un pour les chanoines et l'autre pour les convers (et donats ?), attestant une organisation complexe des bâtiments de l'abbaye. Dans le volume XX de ses *Glanage ou preuves*, en 1750, Jean-Baptiste Larcher décrit également une plaque qui se trouvait dans le cloître de l'abbaye, datée de 1491¹⁵². Il s'agit sans doute de Jean III de Lescun, abbé commendataire de la Casedieu, qui fit consacrer des travaux par Pierre, évêque de Veries en Afrique¹⁵³. Ce même personnage consacra la chapelle Notre-Dame de Vic-Fezensac¹⁵⁴. Cette mention montre qu'au XV^e siècle il n'y a plus qu'un cloître unique, sans doute celui que l'on connaît aujourd'hui par l'archéologie (voir *infra*).

Au final, ces trop rares mentions documentaires d'origine médiévale apportent quelques informations inédites et importantes sur l'abbaye prémontrée : celle-ci était organisée, au moins depuis la première moitié du XIII^e siècle, autour de deux (?) cloîtres, avec une importante église abbatiale (construite ou restaurée au début du XIII^e siècle) dotée de plusieurs autels et chapelles qui servaient aux inhumations de laïcs et de chanoines. La construction a pu s'étaler sur tout le XIII^e siècle, avec la mise en place d'un transept et d'un chœur en 1292 (une reconstruction ?). Cette abbaye ne se distinguait donc pas, sur ces points, d'autres abbayes cisterciennes de la région comme Berdoues ou l'Escaladieu¹⁵⁵.

149 ADG, H 5, p. 497.

150 Je n'ai trouvé aucune autre référence à cette construction dans la documentation conservée. Je suppose que Larcher, auteur fiable par ailleurs, a vu une dédicace placée dans l'abbatiale elle-même, dont il n'a pas donné de description.

151 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 47 : acte rédigé le 1^{er} mars 1251, à la Casedieu, dans le cloître des frères laïcs (*in clauastro fratrum laycorum*).

152 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. XX, p. 396 : « 1491. L'inscription, qui est sur la porte du cloître, fixe l'époque de la consecration de l'église en ces termes : *Episcopus apex et sacerdotum gemma, Dominus antistes Veriensisque Petrus, junii pridie idus intranti mense millenis actis et quadringentis annis, bisque novem lustris, unoque justo anno, Basilicam me Deo consecravit, neque misterio aberat ille Dominus prefatus ibi abbas de Magistro Johannes* ».

153 Personnage non identifié. L'évêché de Veries en Afrique était un titre honorifique donné par la papauté, l'évêché originel ayant alors disparu.

154 *Idem*, p. 398. Larcher fait une erreur dans la datation de cette deuxième dédicace, qu'il place en 1515.

155 CAZAURAN, Jean-Marie, *Le cartulaire de l'abbaye de Berdoues*, La Haye, 1905 : chapitre introductif et plan restitué de cette

1.1.2 LA DOCUMENTATION DE L'ÉPOQUE MODERNE

La guerre en Basse-Navarre et ses conséquences en Gascogne

Au début du XVI^e siècle, la région est troublée par les « affaires béarnaises » : en 1512 la Haute-Navarre, sur laquelle régnaient Jean et Catherine d'Albret, est envahie par le roi d'Aragon. Les souverains de Béarn tentent de reprendre leur bien et, dans le même temps, mobilisent des troupes sur toutes leurs frontières pour prévenir une éventuelle invasion du roi de France, qui aurait anéanti le petit royaume de Béarn-Navarre. C'est dans ce contexte très troublé qu'un document concernant la Casédieu rappelle un autre conflit, bien plus modeste, entre deux prétendants au titre d'abbé de la Casédieu¹⁵⁶ :

« En consequence des lettres du roi Louis XII, données à Lion [sic] pour Antoine, protonotaire d'Antin, depuis vicaire general de Tarbe, contre Jean de Montaignut, élu abbé de la Casédieu, en datte du 10 juin 1510, Antoine de Anticamareta, docteur ez droitz, commissaire à l'université des causes en la cour du senechal de Toulouse, fut subrogé commissaire, et ouït le 12 mars 1510 plusieurs temoins, entre lesquels Jean de Ponsan, ecuyer, seigneur de Civrac en Pardiac, dit que Jean de Montaignut estoit natif de Plaisance, qu'il avoit vû dans l'abbaye et à la maison de l'abbé beaucoup d'artillerie ; que Montaignut lui avoit dit, dans l'abbaye meme, qu'il tenoit cette artillerie toute prete pour le protonotaire d'Antin, s'il lui vouloit faire aucune force en ladite abbaye. Un autre temoin declara avoir vu dix ou douze lacays, et deux consuls de Ladeveze, et de l'artillerie, et que le seigneur d'Albret leur aideroit s'ils avoient à faire contre aucun ; Arnaud de Lafarge, de Ladeveze, deposa avoir été dans l'abbaye avec les autres laquais armés et batonnés d'arbalètes, javelines, épées, broquiers et autres harnois ; que les religieux se mettoient à faire leur devoir comme s'ils estoient gendarmes [...]. Un des temoins assure qu'accompagnant le commissaire à la Casédieu le 6 mars precedent, les religieux refuserent l'entrée ; qu'enfin le commissaire etant entré sur le pont levis, que l'on avoit abaissé, on le secoüa, et peu s'en falut qu'il ne tomba dans l'eau. Il commit Bertrand de Riviere, ecuyer, seigneur de Labatut, et le seigneur de Civrac pour garder l'abbaye de par le Ros, mais les religieux [398] les mirent dehors lorsqu'il fut nuit, malgré une pluie extraordinaire ».

Ce texte étonnant, dont l'original n'a pas été conservé et qui n'est connu que par cette analyse¹⁵⁷, montre que la région de Plaisance tenait pour les comtes de Béarn et que l'abbaye était partiellement fortifiée, avec un fossé et un pont-levis. C'est l'unique mention d'une fortification pour ce site, avec l'expertise de 1670 (voir *infra*) et les vestiges du fossé encore visibles sur le terrain.

Les guerres de Religion

La documentation est peu précise et peu loquace pour connaître les dégâts commis dans l'abbaye avant et pendant les troubles du XVI^e siècle, à l'exception d'une pièce datée de 1599. Dom Brugèles nous apprend qu'un violent incendie détruisit en 1558 une grande partie des bâtiments de l'abbaye¹⁵⁸. Ce fait est confirmé par un acte de 1752, qui explique que

« l'ancien dortoir sera réparé, les murailles en seront relevées, comme elles l'étaient avant l'incendie et le trouble en la Religion »¹⁵⁹.

156 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. XX, p. 397-398.

157 Les documents concernant cette affaire étaient conservés à l'abbaye, comme le montre l'inventaire H 5, p. 46. Le protonotaire d'Antin fut dédommagé par une pension de 500 livres et il devint par la suite vicaire général de l'évêque de Tarbes.

158 DE BRUGÈLES, dom Louis-Clément, *op. cit.*, p. 315 : « En l'année 1558 le feu prit à l'abbaye de Lacaze-Dieu, dont une grande partie des édifices fut reduite en cendres. L'abbé mourut en 1559 » [réf. en marge : M.S. Caz. D. 1559]. Il s'agissait sans doute d'un manuscrit de l'abbaye, aujourd'hui disparu.

159 ADG, 3 E 2330. Voir *infra* le détail de cet acte.

Dom Brugèles, dans le même extrait, rapporte également le pillage et l'incendie du monastère par les soldats du comte de Montgomery en 1569¹⁶⁰. Ce fait est confirmé par plusieurs mentions de l'inventaire de l'abbaye. Malheureusement le contenu détaillé de ces actes n'est pas connu : je ne sais exactement quels furent les pertes causées localement (incendie partiel ou total ? Pillage ? Destruction de biens ?)¹⁶¹.

On est mieux renseigné sur les destructions causées à certains des biens de l'abbaye, notamment dans les bastides voisines de Marciac et de Beaumarchès¹⁶². Les témoignages directs sur cette période sont au final peu loquaces. L'enquête de 1575 sur les dégâts commis par les huguenots dans le diocèse de Bigorre limite de manière stricte la citation des biens détruits aux frontières du diocèse. Cette enquête a été publiée par Charles Durier et Jules de Carsalade du Pont dans *Les Huguenots en Bigorre* en 1884. Par exemple le trajet des troupes de Montgomery, en septembre 1569, est ainsi décrit par un témoin pour le nord du diocèse ¹⁶³ :

« Et partant de ladite ville, bruslarent plusieurs esglises, tant collegialles, archipresbyterales que parochialles, comme sont Orleix, Dours, Chiis, Bours, Souyeaulx, Laslades, Loyt, Frechet, Lizos et Oleac, Poeyastruc, Toustat, Basillac, Unohas, Villanove, Sarniguet, Artanihan, Puyo, Camalès, Talasac, l'esglise collégiale de Vic-Bigorre, Caixon, La Reule, Sauvaterre, Auriebat, Maubourguet, Estirac, Villafranke, Plasence, Galiac, Prechac, Ju, Belloc, Baulat, Labatut, Montus, Castelnau, Fichac, Sublacaude, Gouts, Causac, Canet, Caussade, St Lane. Et outre a prins les monastères de St Lezer, maison du prieur du prieuré de Madiran, l'abbaye de Tasque, où ils bruslarent et pillèrent lesdites esglises abbatialles, prieurales et maisons des religieux, lesquelles ne se sçauroient remecttre en leur premier estat pour deux cens mille livres ».

Ce témoignage est intéressant car il prouve que les biens religieux ont été pillés et détruits dans la vallée de l'Arros, de la région de Plaisance à l'abbaye de Tasque, en 1569 (doc. 11). La Casedieu se trouvait dans cet espace géographique. Elle n'est pas citée ici, ne faisant pas partie du diocèse de Tarbes.

Les mémoires de Jean d'Antras de Samazan, seigneur de Cornac¹⁶⁴, qui fut témoin direct des événements postérieurs, signalent les combats qui eurent lieu entre Beaumarchès et l'abbaye, vers Coutens, dans les années 1570, mais ne disent rien des dégâts éventuellement subis par l'abbaye lors de son occupation par les troupes protestantes :

160 DE BRUGÈLES, dom Louis-Clément, *op. cit.*, p. 315-316 : « PIERRE IV Dufaur, abbé de Faget, chanoine d'Auch & Vicaire général de l'Archevêque de Toulouse, étoit abbé de Lacaze-Dieu en 1568. De son tems en 1570, les Huguenots mirent le feu à ce monastere, qui en fut fort endommagé ».

161 ADG, H 5, index de l'inventaire : « **Huguenots** ruinerent les eglises de Marciac, pag. 311 n°2 et 3. brulerent la Casedieu, dans la narrative de bail en emphiteose de la Barte de Lebrét, pag. 354 n°11. M. de Cornac dans ses memoires manuscrits qui sont entre les mains de Mr de Garderes de Marciac, dit qu'ils s'emparerent de Beaumarchez, et furent defaits près de la Casedieu. Ils avoient tenté d'y établir un fort. Ils firent aussi contribuer les environs de Marciac, et y resterent 7 ou 8 mois en 1579 ou environ. Ces memoires font un détail assez long de ces invasions. Il est à regretter qu'on ait perdu le manuscrit qui étoit plus détaillé. »

162 Par exemple ADG, H 5, p. 310, n°2 : « NARRÉ des ravages faits à Marciac l'an 1569 par le comte de Montgomery, dont l'armée étoit campée à la Fitole, et l'alienation que les consuls furent obligés de faire par son ordre d'un fonds appartenant aux Jacobins. » Idem, n°3 : « CERTIFICAT donné le 23 septembre 1613 par les consuls de Marciac de la ruine des eglises de la dite ville par les religionnaires en 1579 et surtout de la commanderie du St Esprit. »

163 DE CARSALADE DU PONT, Jules, DURIER, Charles, *Les Huguenots en Bigorre*, *op. cit.* p. 160, témoignages recueillis par Guillaume Abbaye, lieutenant du sénéchal de Bigorre en 1575.

164 DE CARSALADE DU PONT, Jules, éd., *Mémoires de Jean d'Antras de Samazan, seigneur de Cornac, suivis de documents inédits sur les capitaines gascons pendant les guerres de religion et de la généalogie de la maison d'Antras*, imp. J. Chollet, 1880, p. 77, 189, 196.

« COMBAT DE LA CAZE-DIEU

Les Béarnois de Castelnau¹⁶⁵ se saisirent peu de jours après de l'église de Beaumarchez, d'où ils avaient projeté de gagner la tour de Marseilhan¹⁶⁶ et l'abbaye de La Caze-Dieu et de fatiguer la garnison de Marciac et tout le pays d'alentour. Ils ne se furent pas plus tôt logés dans ce poste que le gouverneur de Marciac, accompagné des seigneurs de Samazan¹⁶⁷ et Juillac, vinrent avec leurs troupes pour leur donner la chasse. Ils eurent avis qu'une partie des Béarnois étoient descendus de l'église dans un vallon entre Beaumarchez et La Caze-Dieu ; on les attendit sur un chemin par lequel on crut qu'ils devoient repasser pour revenir droit à leur fort¹⁶⁸ ; l'heure de leur retraite arrivée, les Béarnois seroient tombés en embuscade à la sortie du bois, s'ils ne s'en étoient aperçus. Pour l'éviter ils rentrèrent dans les bois, où il y eut une escarmouche avec coups de mousquets, qui dura depuis le matin jusqu'au soir. Les Béarnois, hors d'espérance de passer à cette heure-là et de joindre le gros de leur troupe à l'église de Beaumarchez, furent contraints de se rendre prisonniers de guerre. Les vainqueurs ne se crurent pas assez forts pour garder la prise qu'ils venoient de faire et attaquer en même temps le reste qui étoit dans l'église de Beaumarchez ».

Le seul document plus loquace pour notre abbaye est le *Verbal d'incendie pour l'abbaye de la Casedieu* rédigé en 1599, connu par une copie de Larcher¹⁶⁹. On sait par une mention isolée qu'il existait un autre *Procez verbal de l'incendie de la Casedieu* en 1569¹⁷⁰, plus ancien mais qui a disparu. Cette pièce de 1599 semble avoir été rédigée pour un problème précis concernant la levée des taxes, en particulier les décimes levées sur les biens de l'abbaye après la destruction de 1569. Se posent alors plusieurs questions, dont celle des biens détruits ou aliénés par l'abbaye après cette date et celle de la taxation des biens nobles. Sont requises pour témoigner plusieurs personnes, dont d'anciens receveurs des dîmes du monastère, pour permettre un dégrèvement. La comparaison avec le dénombrement effectué en 1688¹⁷¹ est éclairant : il permet de juger l'ampleur des dégâts commis vers 1569 et la difficile reconstruction. Ce type de document à valeur fiscale rapportant la parole de témoins est courant à l'époque, en l'absence de pièces écrites souvent brûlées ou perdues : Larcher a également reproduit dans ses *Glanage ou preuves* une partie de l'enquête orale réalisée en 1575 pour estimer les dégâts causés par les « religionnaires » en Bigorre, dont un extrait a été cité ci-dessus.

« Verbal d'incendie pour l'abbaye de la Casedieu

Jean de Mascaras, docteur en Droit, lieutenant principal du baillif royal de la ville de Pavie, à [251] tous ceux qui ces presentes verront, Salut. Savoir faisons et attestons les an et jour bas ecrits, par devant nous dans l'auditoire du juge ordinaire au comté de Fezensac, siege de la ville et cité d'Auch, heure de neuf du matin, s'être presentés M^e Guillaume Labourguere, licentié, pour et au nom de venerable personne messire Jean Dufaur, licentié, Jean Cassaigne, bachelier, lieutenant en la ville de Bassouès, pour le juge temporel d'icelle ; Dom Pierre Moreau, religieux, sous prieur au monastere de *Saint Orens* dudit Auch ; Philippe Le Sourd, licentié, prieur du prieuré de Notre Dame de Foix ; Jean *Saint Martin*, bourgeois, à present consul de ladite cité ; et Bertrand Casaigne, marchand de Vic-Fezensac. Comme l'abbaye de la Casedieu est assise en la ville de Marciac, en la jurisdiction de Beaumarchez, païs de Riviere, senechaussée de Toulouse, qu'en l'année 1569, les troupes conduites par le comte de Montgomeri passant au païs de Gascogne, prirent et ruinèrent plusieurs villes et villages : entr'autres l'abbaye de la Casedieu fut prise, la celle du prieur, le dortoir et autres lieux et edifices brulés avec les titres et documents desdits sieurs abbé et prieur, pillerent et emporterent les linges, fruits, ornemens et argenterie de l'église ; qu'aux abbés de ladite abbaye appartenient plusieurs fiefs qu'ils ont ez villes et

165 Castelnau-Rivière-Basse, dans l'actuel département des Hautes-Pyrénées.

166 Marseilhan, lieu-dit au nord-est de l'actuelle commune de Beaumarchès. La tour a disparu, mais il reste sur le terrain une colline retaillée avec fossés et plateforme castrale.

167 Samazan, lieu-dit de la commune de Saint-Justin, près de Marciac. Les châteaux des sires de Cornac et de Samazan existent encore, dans un état partiellement médiéval.

168 Il faut sans doute entendre ici par fort le clocher et les parties hautes de l'église de Beaumarchès, qui montrent encore des traces importantes de fortifications du XVI^e siècle (crénelage, arquebusières en trou de serrure...).

169 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. II, p. 250-256.

170 ADG, H 5, p. 252, n°20.

171 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. VI, p. 397-404, n° 141.

terroirs de Marciac et Beaumarchez, La Deveze, Vic Fezensac, Morede, Biran, Calhaüet, *Saint Paul* et autres situés ez senechaussées de Toulouse et Armagnac, et en jouit de present ledit *Sieur* Dufaur ; [...] INTERROGÉS ledit Dom Pierre Moureau, religieux et sous prieur du monastere *Saint Orens* d'Auch, âgé de 65 ans ; messire Philippe le Sourt, licentié, prieur du prieuré de Notre Dame de Foix, âgé de 58 ans ; M^e Imbert du Regne, licentié, âgé de 70 ans, possédant en biens 6000 ecus ; Jehan Cassaigne, bachelier, lieutenant de Bassouës, âgé de 70 ans, possédant en biens 7000 écus ; sire Jehan *Saint Martin*, Bourgeois et consul, âgé de 55 ans, possédant en biens 3000 écus ; Bertrand Cassaigne, marchand de Vic Fezensac, possédant en biens 3000 ecus, ONT DE COMMUNE VOIX les tous dit et attesté, disent et attestent l'abbaye de la Casedieu etre située prez la ville de Marciac, et en la jurisdiction de la ville de Beaumarchez ; qu'en l'année [253] 1569, au passage que le comte de Montgomeri fit au país de Gascogne, effraya les villes et villages, et en prit et s'empara de plusieurs ; et audit tems l'abbaye fut par les dites troupes prise, lesquelles pillerent de meubles, fruits, ornemens et argenterie de l'église, comme reliques, croix, calices, custodes, chapes, et en emporterent le tout, brulerent tous les papiers, titres et documens du *sieur* abbé et prieur, mirent le feu aux maisons desdits *sieurs* abbé et prieur, au dortoir et autres edifices, qu'ils brulerent en la plus grande partie d'iceux ; [...] [un des témoins] avoit sejourné en ladite abbaye à cause de sadite charge, vû les maisons abbatiale, du prieur et religieux très bien meublées, comme aussi l'église de chapes, argenterie, croix, calices, reliques et autres ornemens [...] Ledit MOUREAU, sous prieur susdit, pour avoir vû les ruines etant sur le lieu, et l'a entendu de personnes d'honneur, que les troupes dudit Montgomery avoient poursuivi deux ou trois religieux, et en avoient tué un prez le moulin d'Esplanque proche de ladite abbaye et dependant d'icelle [...] Lesdits *sieurs* DU REGNE & CASSAIGNE, pour avoir vû le feu en ladite abbaye dudit Bassouës avant, où lesdites troupes en jurant etant dans ladite ville de Bassouës, dirent qu'ils ne laissoient pierre sur pierre en ladite abbaye ; et apres le partement des troupes avoit été à ladite abbaye, où etant, frere [255] Lebé, sous prieur, leur dit et affirma que lesdites troupes auroient pris et emporté toute l'argenterie et ornemens de l'église, tous les papiers et documens [...] et ledit CASSAIGNE, pour ce qu'il y alloit, et revenoit souvent, voiant les maisons abbatiales, du prieur et religieux bien honorablement meublées, et l'église de beaux ornemens, chapes et argenterie, et avoir été trois ou quatre jours apres que lesdites troupes furent parties de ladite abbaye sur le lieu, à la priere de Messire Jacques du Faur, lors abbé, pour voir ladite ruine et brulement [...] attestatoire lui en etre expedié, laquelle lui avons concedé, icelle signée de nous et sellée du scel ordinaire de notre Cour, faite expedier par notre greffier soussigné à Auch, le dixieme de may mil cinq cens quatre vingt dix neuf. De MASCARAS, lieutenant susdit. Imbert DU REGNE, temoin. LACASSAIGNE. Le SOURD. Saint MARTIN. frere Pierre MOUREAU. LADECE, Greffier ».

Cette pièce importante, bien que postérieure de trente ans aux événements, peut être considérée comme fiable, car ce sont des témoins directs des événements qui sont interrogés. Ils confirment que les troupes huguenotes du comte de Montgomery sont passées à la Casedieu en septembre 1569, qu'elles ont pillé et brûlé les bâtiments, en particulier la « celle » du prieur et le dortoir, et tué au moins un moine. L'église abbatiale a été pillée : elle contenait « linges, fruits, ornements, argenterie [...] reliques, croix, calices, custodes, chapes ».

Le XVI^e siècle semble donc bien avoir été une période difficile pour l'abbaye : incendie en 1558, pillage et incendie au moins partiel des bâtiments conventuels en 1569, aliénations.

Les informations manquent pour les granges, moulins et autres biens en dépendant pour cette période. On sait cependant que l'abbé commendataire Jacques Dufaur, en prise à ces multiples difficultés, obtient du roi en 1560 le droit de vendre pour 4000 livres de bois dans les forêts de l'abbaye pour réparer le monastère¹⁷². Il doit également vendre le moulin d'Arian à Vic-Fezensac¹⁷³ et aliéner les moulins¹⁷⁴ puis la grange du Houga à Marciac¹⁷⁵ pour payer les dettes de l'abbaye et assurer sa survie, dans les années 1560.

172 ADG, H 5, p. 115, n°4 : « PERMISSION obtenue le 27 janvier 1560 par Pierre du Faur, abbé de la Casedieu, donnée par le Roy Charles IX, de couper pour 4000 livres de bois dans les forêts de la Casedieu, pour les reparations du monastere ». En 1560 c'est encore Jacques Dufaur qui est abbé, et non Pierre.

173 ADG, H 5, p. 217, n°4 à 6.

174 Transcription dans le volume II des annexes, pièce n°10.

Les difficiles réparations de l'époque moderne

Pour le début du XVII^e siècle, il faut se contenter d'une mention lapidaire de Jean-Baptiste Larcher qui mentionne, pour l'abbatiale de Bernard Daffis, que celui-ci

« fit bâtir l'abbatiale et fut évêque de Lombez »¹⁷⁶.

L'abbé commendataire Daffis, évêque de Lombez, est connu dans les archives de l'abbaye de 1608 à 1622. Faut-il placer dans cette période la construction de l'abbatiale que l'on voit sur les dessins et gravure des années 1840 ? C'est une hypothèse probable mais non documentée par ailleurs¹⁷⁷.

Il faut attendre les années 1640 pour que de rares mentions attestent des réparations dans l'abbaye. Malheureusement, ces travaux sont souvent évoqués de manière sibylline, en général à la suite de difficultés de paiement. En avril 1642, l'abbé Charles de Rochechouard fait par exemple condamner les tenanciers de *la Barte de Lebret* à avancer des sommes dues pour des travaux effectués à l'abbaye – moyen commode qui évitait à l'abbé d'emprunter lui-même ces sommes¹⁷⁸.

L'abbé d'Esclassan, qui a succédé à l'abbé de Rochechouard en 1643, passe en juin 1648 une transaction pour faire réparer le clocher abattu par un violent orage et assurer d'autres travaux dans l'abbaye. Les travaux se poursuivent en 1650, avec la couverture du nouveau clocher¹⁷⁹. C'est probablement celui qui est visible sur deux illustrations des années 1841-1844 (étudiées plus loin).

Dans les années 1640-1650, l'abbé Charles de Rochechouard d'Esclassan fait estimer par un maître-maçon, Jean Bernis, les travaux à réaliser, estimatif qui apporte de nombreuses informations inédites¹⁸⁰. J'en donne en annexe le contenu, qui mérite d'être intégralement reproduit. Ce document nous apprend qu'une partie des bâtiments est nommé *château abbatial* ; que des travaux doivent être entrepris sur les faitages et sur le cul-de-lampe (probablement un oriel ou une échauguette en encorbellement) à l'est, qui doit être couvert de tuiles à crochet (à cause de la pente de la toiture, peut-être une sorte de poivrière). L'abbaye est entourée de murailles qui doivent être réparées. Intérieurement, le carrelage des chambres, couloirs et cuisines doit être repris, notamment autour des cheminées. Une de ces cheminées, qui porte trois conduits, doit être révisée. Il existe un système d'évacuation d'eau, lié à des éviers, qui doit également être révisé.

175 ADG, H 5, p. 316, n°8 : « BAIL en enfiteuse perpetuelle et vente par Jaques Dufaur, abbé de la Casedieu, en faveur du Sr Villeneuve le vieux, le 23^e mai 1568, de la maison et grange du Feugar et terres dependantes d'icelle, pour la somme de 1500 s., reçu comptant, et la rente annuelle de 25 ll. de fief à chaque feste de Toussaints ». [en marge :] Sur de St Martin juge de Marciac possesseur de la dite grange sous la dite rente de 25 ll. voyez la page cy devant, 218, n°25.

176 ADG, H 5, catalogue des abbés, p. 500.

177 Comme pour la mention relevée par Larcher pour Étienne Lupaut en 1292, je suppose que Larcher a vu une dédicace dans l'église même, qu'il ne signale pas expressément.

178 ADG, H 5, p. 354, n°15 et 16 : « JUGEMENT des requêtes du 16 avril 1642 qui condamne les tenanciers des fonds de la Barte de Lebret à ne point troubler Messire Charles de la Rochechouard, alors abbé de la Casedieu, en la possession de la dite Barte, à la charge par le dit sieur abbé de leur rembourser les sommes qu'ils justifieront avoir été bien et dûement employées pour les reparations et meliorations du monastere, avec une copie en deux pièces ».

179 *Idem*, p. 41, n°6 et 7 : « Deux copies de la transaction passée avec le meme abbé le 9 juin 1648 pour les reparations de l'abbaye et du clocher abattu par un orage le 28 fevrier 1647. n°8 : PRIS [sic] fait le 17 septembre 1650 pour couvrir ledit clocher ».

180 ADHP, G 1071, sans date, probablement écrit vers 1660.

Il n'est pas certain que des travaux furent pour autant entrepris : les chapelains de Garaison, héritiers de l'abbé d'Esclassan (et surtout de ses dettes, qui s'élevaient à 5000 livres à sa mort vers 1670), firent des difficultés pour payer ces travaux qui auraient dû être entrepris en 1670-1671. Le grand Conseil, devant lequel l'affaire fut portée, condamna finalement les héritiers à payer pour les travaux et les pensions des chanoines¹⁸¹. Cela fut-il fait ? C'est probable, du moins en partie, puisque les archives départementales du Gers conservent un mémoire, daté de 1672-1673, détaillant des réparations effectuées dans l'abbaye par un maçon¹⁸². Il s'agit de travaux d'entretien courant, qui montrent cependant le délabrement de certaines parties de l'abbaye : changement de poutres, de menuiseries, de fours, mise en place d'une barre de fer – pour soutenir une maçonnerie défectueuse ?

Un rapport d'expertise daté de 1670, conservé dans les archives de l'abbaye de Saint-Sever de Rustan et récemment identifié par Thibaut de Rouvray (ADHP, H 129, voir dans le volume II) complète utilement ces sources dispersées : l'abbaye est alors entourée de fossés que l'on peut passer par une série de ponts, dont un ancien pont-levis avec chaînes dans une tour-porte et un pigeonnier doté d'un portail (une autre tour-porte réaménagée ?) ; un château abbatial destiné à loger l'abbé (et son père !) voisine les écuries. Cette partie de l'abbaye, qui a alors bénéficié de la plupart des travaux de réfection, comporte plusieurs chambres dont une qualifiée de chapelle, une cuisine, une sommellerie et des cheminées. Le tout est doté de fenêtres ou croisées vitrées. L'appartement de l'abbé est doté d'un cabinet, d'un cul-de-lampe et voisine une tour dite de la pellisserie. Le même rapport décrit également une partie du mobilier de ce château, qui évoque en tout point une demeure ou *salle* noble provinciale de cette période. L'abbatiale est dotée d'une série d'autels richement décorés, dont un autel majeur orné d'une statue usée de saint Gabriel « du côté de l'Evangile » et douze autels secondaires. Un chœur est aménagé, probablement avec une série de stalles en bois (comme dans l'abbatiale de Saint-Pé-de-Bigorre, qui conserve un chœur du XVII^e siècle ?) : un prêtre demande quatre antiphonaires pour faire chanter toute la communauté dans ce chœur ; son plancher doit être révisé. Un jardin voisine le site et un canal permet de maintenir en eau les fossés. Singulièrement, ce procès-verbal très riche ne mentionne ni le cloître (peut-être le « commun » du château abbatial ?) ni l'ancien dortoir-réfectoire gothique et ses annexes. Cela s'explique avec vraisemblance par le fait que l'abbé n'a alors entrepris aucune action pour préserver ces parties médiévales de l'abbaye, la visite des experts étant alors inutile (le rapport montre d'ailleurs que cette expertise est très « encadrée » : les experts sont guidés dans toutes les parties par des membres de la communauté, qui ont sans doute volontairement « oublié » de montrer les parties les plus dégradées de l'abbaye... À partir de l'article n°113, un indicateur des experts semble se fâcher et le père de l'abbé empêche les experts de continuer leur visite de l'abbaye).

La documentation manque presque totalement jusqu'au début du XVIII^e siècle. Seul un dénombrement des biens de l'abbaye, daté de 1688 et copié par Larcher¹⁸³, offre une description sommaire de la Casedieu :

181 ADG, H 5, p. 41, n°9 : « ACTE de requisition et protestation fait le 3 novembre 1670 pour M. de St Martin, abbé de la Casedieu, contre les pretres de la chapelle de Garaison au sujet des reparations du moulin d'Esplangue et du château abbatial ». N°10 : « ACTE fait le 19 novembre 1670 aux experts pour les reparations de l'abbaye de la Casedieu après la mort de l'abbé d'Esclassan, aux fins d'avoir à proceder diligémt ». p. 42, n°11 : « CONTREDITS signifiés le 2 septembre 1671 de la part du dit seigneur abbé de St Martin, contre les heritiers du dit seigneur de d'Esclassan pour les dites reparations. N°12 Abregé du raport des experts touchant les reparations de l'abbaye de la Casedieu, et sur lequel est fondé l'arret du Grand Conseil donné le 7 septembre 1671. N°13 et 14 ARRÊT du Grand Conseil du 7 septembre 1671 pour les reparations de l'abbaye de la Casedieu, entre M. de St Martin, abbé, et les pretres de la chapelle de Garaison, heritiers de M. l'abbé d'Esclassan. Deux copies. N°16 ARRÊT du Grand Conseil de 3 janvier 1674 qui condamne M. St Martin à payer aux religieus de l'abbaye de la Casedieu leurs pensions, et à faire les reparations necessaires ».

182 ADG, I 1764, n°10593. Contenu donné dans le volume des annexes.

«Premierement, je declare audit nom que ledit S^r. abbé possede noblement dans la jurisdiction de Beaumarchez, dont le Roi est seul seigneur haut justicier, moïen et bas, l'église et monastère de l'abbaye de la Casedieu, avec ses batimens, offices et manoirs, le chateau abbatial et seigneurial [...] ».

Il faut attendre les années 1710 pour voir apparaître de nouvelles mentions : l'abbé commendataire, M. de Curduchesne, refuse de vérifier les travaux d'entretien de l'abbaye. Un long procès s'ensuit, qui permet à cet abbé de ne pas assumer ses charges... Le notaire Lanafoert, de Beaumarchès, est mandaté pour vérifier l'état de l'abbaye et des travaux à effectuer le 19 décembre 1712¹⁸⁴ ; il constate que

« l'église et le cloché d'icelle qui est sur le sanctuaire de ladite église » sont en bon état, « à la réserve des vitraux qui sont au dessus de la porte principale de ladite église, qui ont été cassés et paraissent l'avoir été depuis peu par la grêle qui tomba le 2 juillet dernier ».

Il signale ensuite

« la batisse appelée la prieuré joignant le jardin où loge le forgeron [...] le bâtiment appelé à la pellatarie [?] où on tient le bois [...] le chasteau et maison abbatiale de la Case-Dieu ».

Ce dernier bâtiment, « à trois planchers », nécessite des réparations importantes. Le notaire signale enfin

« le portel ou cezel qui est devant ladite maison abbatiale ».

En 1720 un mémoire est envoyé aux héritiers de l'abbé commendataire, qui ne firent sans doute rien de plus¹⁸⁵.

Avant 1739, le père Charles-Louis Hugo, historien lorrain de l'ordre de Prémontré, écrit à propos de l'abbaye de la Casedieu :

« Tout ce qui reste de cette abbaye marque qu'anciennement elle étoit très magnifique et puissante. L'église est si solidement bastie qu'elle a résisté au feu qu'y mirent les huguenots, et elle est aujourd'huy aussi entière que si elle venoit de sortir de la main de l'ouvrier. Elle est grande et pour le moins aussi belle que celle de Saint-Martin de Laon. Le réfectoire et le cloître sont beaux [...] On y fait des reparations et on y commence des augmentations pour les bâtimens ».¹⁸⁶

184 Les registres de ce notaire, perdus, sont partiellement connus par les notes prises par Serris, de Beaumarchès, dans un cahier conservé aux archives municipales de Beaumarchès. Cela explique l'état lacunaire de cette citation, dont je n'ai retrouvé (par l'entremise d'Alain Lagors) que ces extraits informes.

185 ADG, H 5, p. 42, n°22 : « JUGEMENT donné le 17 septembre 1711 aux requettes du palais de Toulouse, par lequel sont nommés des experts pour estimer les reparations que Mr de Curduchene avoit fait faire à l'abbaye de la Casedieu. n°23 : PROCEZ verbal du serment des dits experts du 6 decembre 1712. n°24 : PROCEZ verbal du raport des experts du 19 decembre 1712. n°26 : ETAT fait le 20 juin 1718 des reparations à faire. N°31 : RELATION et procez fait le 29 fevrier 1720 des reparations qui estoient à faire à l'abbaye de la Casedieu. n°32 : ACTE fait le 1er juin 1720 par le prieur de la Casedieu au procureur des heritiers de M. de Curduchene pour les reparations ».

186 BM Nancy, ms. 995, fol. 191-195. Cité par BONNET, Philippe, *op. cit.*, p. 126.

Il est difficile de préciser la part de réalité dans ce témoignage : le père Hugo, qui n'est certainement jamais venu en Gascogne, a sans doute écrit à partir des dires d'un abbé de la Casédie ou d'un autre membre de la circarie venu au Chapitre général de Laon.

Dans le livre-terrier de la commune de Beaumarchès, en 1751¹⁸⁷, on peut lire que

« Mr l'abbé de Lacaziedieu tient eglise, cimetièrre, maisons, offices, granges, basse-cour, vivres, mesures d'eglise, jardin, espaliers, autre maison, entourés de terres labourables à Lacaziedieu [...] ».

Malgré son caractère lapidaire, cette description est intéressante car elle atteste qu'il existe alors deux églises, dont une en ruines, sur le site abbatial, outre le cimetière canonial.

Au milieu du XVIII^e siècle, après un siècle d'incurie presque totale, l'abbaye est dans un état de délabrement avancé ; le 14 juin 1752, on notait que :

« Les réparations dans l'intérieur du monastère sont immenses ; elles sont des plus nécessaires et pressentes [sic]. Il y a à craindre quelque croulement. L'on ne saurait convenir de n'en faire d'abord qu'une partie. Les réparations ont commencé mais n'ont pu continué [sic], faute d'argent. Il faudrait 10 000 livres. Ce qu'il y a d'inutile dans les bâtiments a été supprimé : c'est-à-dire la vieille abbatiale, par arrêt du conseil privé du roy, et la moitié du grand dortoir par une ordonnance de monsieur le vicaire général de la province »¹⁸⁸.

Le 21 juin 1752, une estimation des réparations est réalisée, en présence d'experts laïcs et ecclésiastiques¹⁸⁹ :

« La vieille abbatiale est déclarée tombée en ruines de vétusté. Les dits sieurs prieur et religieux de la dite abbaye seront tenus comme l'obligent de faire les réparations suivantes. Ils feront mettre les deux couverts du cloître, au midy et au levant du monastère, à tuilles à canal dans l'ancien goût conforme à celluy des deux autres ailes dudit cloître qui regnent le long du grenier de l'église. L'ancien dortoir sera réparé, les murailles en seront relevées, comme elles l'étaient avant l'incendie et le trouble en la Religion, jusqu'au cordon qui subsiste encore au dehors de la partie en la croix de l'église où l'horloge se trouve et attenante au dortoir au midy, dans la muraille du cloître, une autre porte pour aller à l'église. Et pour faire lesdites constructions, lesdits sieur Prieur et Religieux pourront se servir des matériaux qui proviendront des démolitions de l'ensemble de ladite vieille abbatiale et fourniront ceux qui manqueront ».

Ces deux mentions sont d'un très grand intérêt pour comprendre la structure et l'évolution architecturale de l'abbaye. Le premier texte révèle qu'il existe une « ancienne abbatiale » qui fait l'objet d'une démolition, et un grand dortoir à moitié démoli. Le second texte confirme la première mention, la vieille abbatiale étant « tombée en ruines de vétusté ». Le cloître est doté de quatre ailes couvertes de tuiles à canal, dont deux ailes courent le long « du grenier de l'église ». Le dortoir, qui doit être réparé, se trouve au nord de l'église.

La vérification du procès-verbal eut lieu le 5 août 1759. Les réparations furent effectuées en partie en 1760 et terminées en avril 1763¹⁹⁰. La réception des travaux résume l'état des bâtiments et les travaux effectués¹⁹¹ :

187 AM Beaumarchès, fol. 138.

188 ADG, 3 E 2330, p. 560.

189 ADG, H 99.

« [L'abbé] seroit tenu de de faire mettre les deux couverts du cloître au midy et au levant du monastere de ladite abbaye de Lacazedieu à tuille à canal dans l'ancien goût conforme à celui des deux autres ailles dudit cloître, qui regnoient le tour du grenier de l'église ; de faire une cheminée au salon de l'appartement de l'hospitalité ; de reparer l'ancien dortoir dont les murailles en seront relevées comm'elles l'etoient avant l'incendie et les troubles de la religion, jusques au cordon qui subsistoit encore au dehors de la partie de la croix de l'église, où l'horloge se trouve placée, et attenante au dortoir du midy ; qu'il [2] seroit retranché dudit grand dortoir les cinq chambres haut et bas, qui seroient pour la chambre priorale et cabinet prioral, les archives, l'infirmerie et la chambre des infirmiers ; lesquelles dites cinq pieces seroient construites sur le grand refectoir, dont les voutes seroient relevées ; qu'il seroit fait au dessous dudit grand refectoir, et dans le lieu où se trouvoit la chaire du lecteur, l'entrée pour la cage de l'escaillier du dortoir, et vis à vis, dans la muraille du cloître, une porte pour aller à l'église rendre les actions de graces après le repas ; et en entrant à la gauche de ladite cage dudit escaillier sur lesdites cinq pieces, il feroit le refectoir à deux croisées du coté du midy, et de suite toujours sur la gauche il feroit l'office [...] avec la petite cave à provision, dans lesquels office et cave seroient faites trois croisées qui repondroient à celles du dessus ; et à la droite de l'antrée de ladite cage il feroit en voute la cuisine avec deux croisées au midy, et de suite feroit en voute la boulangerie ; toutes lesquelles susdites reparations et reconstructions etoient mentionnées dans l'ordonnance [...] de Mr l'abbé de St Jean vicaire general [...] un arret du Grand Conseil en datte du deux mars mil sept cent cinquante neuf relativement à ladite ordonnance de cours de visite, et mettroit toutes les pieces en etat d'etre habitées dans le delay de quatre années ; et pour faire lesdites reconstructions, il pourroit se servir des materiaux qui proviendroient des demolitions ensemble de l'ancienne abbatiale, et fourniroit ceux qui y manqueroient ; à raison desquelles reconstructions ledit Sr abbé de Vienne se seroit obligé de payer audit prieur la somme de trois mil livres dans quatre années, et quatre payemens egaux de sept cens cinquante livres ; et que toutes lesdites reconstructions faites, ledit Sr abbé de Vienne soit tenu de les recevoir au fur et à mesure qu'elles seroient faites ; et separement, scavoir les deux ailes du cloître, le grand refectoir haut et bas, ainsi que ledit dortoir haut et bas, et ce suivant la verification d'experts amiablement convenus [...] ».

Cette pièce est le document le plus parlant pour cette période. Il confirme l'existence de quatre ailes d'un cloître, dont deux semblent en mauvais état, couvert de tuiles romanes. Ce cloître dessert notamment l'église. Un ancien dortoir voisine l'église au nord. Malgré son mauvais état (il a été incendié et pillé), quelques chambres, les archives et l'infirmerie sont aménagées dans les bâtiments abbatiaux. Il est décidé de déplacer ces pièces au dessus d'un grand réfectoire, non localisé avec précision, qui est voûté. Ce grand réfectoire doit être aménagé par le percement d'une porte communiquant avec le cloître et l'église et par l'installation d'un escalier permettant d'accéder directement à l'étage. En continuité de ce réfectoire, qui sera éclairé par deux fenêtres ou croisées, doivent être installées la cuisine et la cave à provisions. Aucun document ne permet d'assurer que ces travaux furent effectivement effectués.

190 ADG, H 5, p. 44, n°37 : « ARRÊT du 20 mars 1759 du Grand Conseil, qui permet aux religieux de Lacazedieu d'assigner messire Jean Bernard Devienne, nouvel abbé de Lacazedieu, à l'effet de la verification des reparations à fere tant dans le monastere et l'église que dans toutes les autres dependances de ladite abbaïe, et d'avoir à nommer ses experts eclesiastiques et laïcs à cet effet ». N°39 : « TRANSACTION passée le 3 août 1759 entre Mr l'abbé Devienne abbé de Lacazedieu et les prieur, syndic et religieux de ladite abbaïe, concernant certaines réparations que lesdits prieur et religieux chargent de fere fere moyenant la somme de 3 000 ll. que ledit abbé s'oblige de leur payer dans quatre ans et quatre payemens... » ; voir aussi ADG, 3 E 2330, 1759, f° 543, 554, 560-564, 567.

191 ADG, H 99, pièce 17, 1763, réception faite par l'abbé de Vienne des reconstructions faite à son abbaye de Lacazedieu, 4 p., papier.

Cette documentation des XVII^e et XVIII^e siècles, relativement riche (si on la compare aux périodes précédentes...) est d'analyse complexe car fragmentaire. Les descriptions des bâtiments sont parcellisées et limitées à certains détails, qui ne permettent pas de localisation précise des pièces décrites. Dans cette période, l'abbaye conserve une partie de son bâti médiéval : la « vieille abbatiale », peut-être les murailles de l'enclos abbatial, probablement le réfectoire, un dortoir et un cloître. Mais de nouvelles constructions ont aussi été entreprises pour loger les chanoines et surtout l'abbé dans un château abbatial qui fait l'objet d'aménagements de confort : chambres, cheminées... signalés par le père Hugo en 1739. Les bâtiments les plus anciens et les plus coûteux à entretenir « tombent de vétusté » au milieu du XVIII^e siècle : on décide leur démolition, en particulier la vieille abbatiale médiévale et une partie du réfectoire voûté. La description du logis abbatial en 1763 révèle donc une série de bâtiments jointifs d'époque moderne, destinés à loger confortablement l'abbé et un petit nombre de chanoines. L'indice le plus probant de ces remaniements est la reconstruction d'une église abbatiale de taille modeste, probablement celle qui est dessinée en 1844, qui sera manifestement le seul édifice de culte conservé dans l'abbaye jusqu'à sa vente en 1791.

1.1.3 LE LIVRE DES VÊTURES (1737-1788)

Une autre source documentaire originale sur l'abbaye et son fonctionnement est fournie par le *Livre des vêtements*¹⁹², en fait une collection de livrets non reliés, écrits essentiellement par dom Joseph Gaspard, dernier prieur conventuel de la Casédie, qui y a noté toutes les prises d'habit et les inhumations effectuées dans l'abbaye pendant le demi-siècle précédant la Révolution de 1789. Les actes sont toujours rédigés après une réunion des chanoines, « étant capitulairement assemblés au son de la cloche et en la manière accoutumée ».

Une petite majorité de chanoines se fait enterrer dans le sol de l'église abbatiale. On relève par exemple au 29 janvier 1738 la mort de Jean Lavigne, frère convers et profès de cette abbaye, âgé de cinquante ans ou environ, enterré « dans la nef de notre église ». Le 4 septembre 1741 est inhumé « dans la chapelle du côté du septentrion » frère André Boubée, ancien curé de Coutens. Le 7 octobre 1758 frère Pierre Roquette, ancien chanoine de la Capelle, est inhumé « dans l'église de ladite abbaye ». En 1772, Bernard Mercant, « religieux convers dudit ordre de Prémontré, profès de la présente abbaye de Lacazédie » est « inhumé dans l'église de ladite abbaye ». Le 13 août 1779 frère Balthazar Vignau, prêtre et chanoine régulier, est enterré « dans le caveau de l'église de ladite abbaye avec les cérémonies accoutumées... ».

Des laïcs peuvent également être enterrés là, y compris des femmes. J'ai par exemple relevé à la date du 29 août 1741 l'inhumation dans l'église de la Casédie de Jeanne Juillac de Resseguier « de la paroisse de Coutens »¹⁹³.

On le voit, ces mentions donnent une série d'indications utiles sur l'utilisation funéraire de l'église abbatiale, telle qu'elle se présentait dans cette période : présence d'au moins une chapelle au nord de la nef, d'un caveau pour inhumer les chanoines, de tombes disséminées dans la nef et les chapelles. D'après cette même source, beaucoup de chanoines étaient également enterrés hors de l'abbaye, en particulier dans les églises dont ils avaient été les derniers desservants (à Ladevèze, à Cayron, à Sainte-Anne-des-Arres...). Dans cette dernière phase de fonctionnement de l'abbaye, cette documentation originale montre l'usage funéraire régulier de la « nouvelle » abbatiale, y compris pour des laïcs, mais également les liens maintenus avec les autres membres de la circarie : les chanoines se déplacent facilement d'une abbaye à l'autre et prennent leur habit à la Casédie après une période de noviciat.

1.1.4 LES INVENTAIRES DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE (1790-1791)

En 1790, la Révolution gronde en Gascogne. Cette année-là, dom Joseph Gaspard, prieur de la Casédie, fournit la somme considérable de 15 000 livres à la recette de Nogaro¹⁹⁴. Ce n'est qu'un sursis pour les prémontrés gascons.

Le 10 février 1791 est réalisé le procès-verbal d'expertise des biens de l'abbaye, pour les vendre comme Biens nationaux¹⁹⁵. Cet inventaire mentionne surtout les pièces de terre, vignes, fermes, métairies, moulins... appartenant alors aux Prémontrés, mais il comporte également quelques lignes sur le site de l'abbaye, dont la maison abbatiale qui est qualifiée de manoir :

« Du 10^e février 1791. Verbal d'expertise portant estimation des biens de la maison de Lacazédie située en la municipalité de Beaumarchés.

192 ADG, H 88, « Livre des vêtements » daté de 1737 à 1787.

193 Les Juillac-Résséguier, qui possèdent toujours le château de Juillac, étaient des donateurs voisins de l'abbaye.

194 ADG, Q 237, district de Nogaro (1790-An II), meubles et bibliothèques des églises et couvents.

195 ADG, Q 237.

Première affiche a été posée le 27 mars 1791 [...] vendu le 12 juillet.

Article premier. A. Verifié la maison abbatiale et tout le manoir contigü, le tout divizé en salles, salons, chambres, entichambres haut et bas, boulengerie, escaliers, greniers, galetras, les caves, ecuryès, volieres, pigeonniers y compris celluÿ separé qui est au midi du manoir, le portail en fer ; le puids ; meurs de la basse cour ; la forge ; le cloître ; eglise ; clocher ; et généralement tout ce qui est en batiments de meme que les viviers ; le tout construit sur des meurs en pierre moillon de tail en brique et marbre, à chau et sable le tout couvert de tuille à canal crochet, et de petits mourceaux de bois le tout en bon etat ; appelé le tout à La Cazedieu, que nous avons estimé en corps, avec le sol, patus, basse cour et jardin de contenance d'environ deux journaux, la somme de quatorze mille livres, non compris aucun meuble ni effet que ce qui est ci-dessus designé et attaché au batiment cy 14000 ll. [...]

La bibliothèque de près de 400 volumes est ensuite inventoriée pour être vendue aux enchères à Nogaro¹⁹⁶. Elle se trouvait dans la chambre du prieur

«[...] où etant seront montés, aurions levé les scellés en presence de plusieurs personnes de ladite maison attaché sur la principale porte de la chambre prieurale ; et ouverte, etant entrés, aurions encore levé un autre scellé à la porte du grand cabinet ; et ouverte, serions entrés, aurions commencé notre operation par la premiere tablete du coté gauche, où sont contenus les livres de Lacazedieu, de meme vis à vis la porte, et a cotté droit arrangés en quatre planches avons commencé de couper de cartes en forme de fichets [pour compter et fichier les livres] [...] ».

Les Archives nationales conservent la visite complète de l'abbaye, qui permet de connaître dans le détail le contenu du monastère avant sa vente, pièce par pièce. Par souci de brièveté, j'en donne le texte en annexe¹⁹⁷. Le contenu en est analysé *infra*. Son principal défaut est de ne pas localiser les pièces visitées. La plupart du temps, on ne sait même pas si on se trouve à l'étage ou au rez-de-chaussée... Ce document reste, cependant, le plus précis pour connaître le détail des pièces de l'abbaye peu avant sa démolition.

Le monastère (avec une partie de ses biens) est en effet vendu au mois de juin 1792 à Pierre Clair de Fondeville, de Labatut-Rivière, pour la somme considérable de 250 100 livres¹⁹⁸. Celui-ci acquiert le monastère, *via* un prête-nom nommé Sabail¹⁹⁹ :

« [...] la vente des domaines nationaux situés dans la municipalité de Beaumarchés et autres lieux voisins, consistant en la maison religieuse, patus, moulin, metairie et biens dependants de ladite maison religieuse de Lacaze Dieu, avec ses appartenances et dépendances, ci-devant joui par les religieux, ordre de Premontré, de Lacaze Dieu, estimé à la suite de la soumission à la somme de cent soixante six mille vingt cinq livres dix sols [...] »

Un noble voisin du lieu, le sire d'Espagnet, achète à cette occasion une autre partie des biens liés à l'abbaye :

« Plus une maison dans la ville de Marciac estimée 2000 ll. [...] Plus un moulin à eau appelé à Pallanne situé sur la riviere de Boués estimé 10000 ll. [...] Vente à part car dans le district de Mirande, avec deux lots de terres [achat par le sire d'Espagnet pour 20 500 ll.] »

196 ADG, Q 237, inventaire de la bibliothèque de l'abbaye, qui compte alors 399 volumes (20 juin 1791).

197 Transcription intégrale dans le volume II des pièces inédites, n° 44.

198 ADG, DAR, Beaumarchés : « *La maison abbatiale et tout le manoir contigu de La Case-Dieu, ordre des Prémontrés, le cloître, l'église, le clocher, etc., le tout construit en pierre moillon et de taille, en brique et marbre, plus toutes les possessions de ladite abbaye situées dans le district de Nogaro, vendus le 12 juillet 1791, au sieur Fondeville, de Tarbes, moyennant 250, 100 livres* ».

199 ADG, 3 F 126, « Procès-Verbal d'adjudication des biens de l'abbaye de la Caze-Dieu ». Cahier papier, 12 p., daté du 27 mars au 12 juillet 1792.

La lecture des rares documents conservés, peu précis et embrouillés, ne permet pas d'attribuer dans le détail la vente de telle ou telle partie du patrimoine de l'abbaye : je suppose donc qu'une partie de ces terres et biens a été « oubliée » dans les ventes, et que certains ont du profiter de la situation pour se construire un patrimoine à peu de frais...

Une autre pièce de la même série documentaire permet de supposer que M. de Fondeville habita dans un premier temps dans l'abbaye, ou du moins envisagea de le faire, puisqu'il demanda et obtint en 1805 que l'église abbatiale soit de nouveau autorisée au culte²⁰⁰. Il n'y resta pas longtemps : il devint président du Conseil général des Hautes-Pyrénées et résida dès lors, pendant la période napoléonienne et la Restauration à Tarbes, ne visitant que rarement ses propriétés gersoises²⁰¹. La documentation manque complètement, après 1805 et jusqu'en 1841-1844 (date des dessins de Lacave-Laplagne-Barris et de la gravure de Ducourneau, voir *infra*) pour savoir ce qu'il advint du monastère qui, n'étant probablement plus habité, dut être délaissé et progressivement pillé.

1.1.5 LES TÉMOIGNAGES DES « ANTIQUAIRES » DU XIX^e SIÈCLE

Il faut attendre les années 1840 pour que des érudits locaux s'intéressent au sort de cette abbaye. On connaît deux dessins réalisés par un Lacave-Laplagne-Barris²⁰² dans cette période et la gravure publiée par Alexandre Ducourneau dans la *Guienne monumentale* en 1844, qui donnent une idée de l'état de conservation très limité de l'abbaye suite aux démolitions entreprises après 1791 (voir *infra* l'analyse de ces dessins).

En 1857, l'historien et « antiquaire » Justin Cénac-Moncaut, originaire de la région de Mirande, écrit la première monographie de l'ancien comté de Pardiac²⁰³. Son propos mérite d'être intégralement rapporté, car il a visité les ruines de l'abbaye et surtout il a repéré des vestiges déplacés dont on a aujourd'hui perdu la trace :

« Nous dirons peu de chose de ce que fut cette abbaye célèbre, autrefois sanctuaire de science, d'autorité, de sainteté, aujourd'hui désert sauvage envahi par les ronces et les reptiles. Deux lambeaux de bâtiments informes ont seuls été épargnés par l'avarice, qui ne cesse de démolir ce que 93 se contenta de confisquer et d'aliéner. Étrange succession des révolutions humaines ! Les abbayes transformèrent les landes en exploitations admirables : l'architecture et la sculpture élevèrent leurs merveilles sur les débris des plantes dévorantes. Plus tard, la nature sauvage prend sa revanche : elle pousse ses épines entre les pierres des monuments ébranlés ; elle les serre, les étouffe, et relance brutalement au-dessus de leur tôle abattue.

L'abbaye de Lacaze-Dieu, de l'ordre des Chanoines Prémontrés de Saint-Augustin, fut fondée, l'an 1135, sous la juridiction immédiate de l'abbé de Saint-Martin de Laon, chef-lieu de cette congrégation importante ; l'archevêque d'Auch d'Andozille et le seigneur Bernard de Troncens, donateur du terrain sur lequel l'abbaye fut construite, intervinrent dans la fondation. Nous ne trouvons aujourd'hui, dans les ruines de Lacaze-Dieu, que bien peu d'indications sur le style et l'importance du monument. Les religieux du dix-huitième siècle avaient eux-mêmes préparé la décadence de leur établissement, comme

200 ADG, 3 F 124 : Permission donnée par l'évêque d'Agen Jean Jacoupy, le 28 août 1805 (8 fructidor an XIII), à Pierre-Clair de Fondeville, de faire célébrer la messe dans sa chapelle de Lacaze-Dieu, suite à une visite effectuée par Sancet, curé de Marciac, qui a jugé que cette chapelle était décente.

201 LE NAÏL, Jean-François, dir., *Les conseillers généraux des Hautes-Pyrénées, 1800-2007, dictionnaire biographique*, Tarbes : Conseil Général des H.-P., 2007, art. Fondeville. Le départ de la Casédieu est peut-être lié à un événement dramatique : la mort du fils de la famille, noyé dans le Bouès voisin du monastère.

202 Les Lacave-Laplagne-Barris étaient des notables et érudits de la région de Montesquiou, à une quinzaine de kilomètres de la Casédieu. Quatre générations successives d'hommes de cette famille ont réalisé d'importants travaux d'érudition locale, publiés notamment dans la *Revue de Gascogne* et le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*. Les collections du dernier d'entre eux, Gabriel Laplagne-Barris, ont été dispersées en 2013 aux enchères à Auch et à Montesquiou.

203 CÉNAC-MONCAUT, Justin, *Voyage archéologique et historique dans les anciens comtés d'Astarac et de Pardiac*, Paris, 1857, p. 101-102.

leurs contemporains de Berdoues, en bouleversant les bâtiments d'habitation, pour les mettre en rapport avec les dispositions plus somptueuses et plus confortables de leur époque.

Quant aux parties religieuses de l'édifice, le cloître et l'église, ce n'est pas dans ces ruines méconnaissables, c'est dans un verger des environs de Mirande qu'on peut en étudier les débris les moins mutilés. Nous trouverons, dans un monument arrangé par un antiquaire, le tympan de la première église de Lacaze-Dieu, formé d'un seul bloc, plein cintre, orné d'un grand monogramme du Christ, qui occupe toute la hauteur de l'arc. À droite et à gauche sont deux croix en relief avec le millésime MCLVII en lettres romaines ; une ligne de lettres gothiques du douzième siècle, détruite sur plusieurs points, laisse lire à peine les mots *Dedicata est ecclesia... die octobris... kalendas*. À quelque distance de ce tympan, est un bas-relief incrusté dans un mur, et représentant quatre personnages sans nimbe et à longue robe : il paraît appartenir à l'époque romane. Une belle arcade ogivale, ornée d'un trilobe aigu à l'intrados et surmontée sur la flexion des arcs de fleurs recourbées, surmonte ce tympan. Deux petites colonnes prismatiques, avec feuilles volutées aux chapiteaux, ornent les ébrasements et se continuent en voussures. Le peu de longueur de ces colonnes ne permet d'attribuer cet arc qu'à la niche d'un tombeau du quatorzième siècle, mais ce fragment ne peut rien nous apprendre sur le style du cloître qu'il ornait ; car cet arc, d'une grande pureté de dessin, pouvait se trouver dans une galerie romane comme dans une galerie ogivale, les tombaux ayant toujours été exécutés dans le style de l'époque où ils étaient faits, sans tenir compte du monument dans lequel ils devaient être placés ».

Si le témoignage « romantique » de Cénac-Moncaut sur l'état de l'abbaye n'offre que peu d'informations, en revanche la mention de pièces sculptées issues de ruines, en particulier le tympan avec chrisme et inscription datée, ainsi que les vestiges de tombeau, sont d'un grand intérêt.

Contemporain de Cénac-Moncaut, F.-J. Bourdeau, dans la courte monographie communale qu'il consacre à Beaumarchès dans son ouvrage *Le département du Gers*, 1861, précise p. 233 :

« À peu de distance [de Cayron], on voyait naguère des voûtes et autres restes de l'abbaye de La Case-Dieu, vendus et entièrement démolis pour de nouvelles constructions ».

Ces témoignages révèlent la présence de nombreux vestiges sculptés, dispersés avant 1857 hors de Beaumarchès, dont cette remarquable mention d'un tympan dédicacé daté de 1157 et la présence de tombeaux de style gothique.

Si ces éléments n'ont pas été localisés aujourd'hui, l'actuelle dispersion des vestiges repérés montre effectivement l'ampleur du pillage et de la récupération des matériaux dans la seconde moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle.

1.1.6 UN TÉMOIGNAGE DE REMPLOI À CAYRON EN 1938

Alain Lagors, par un heureux hasard, m'a signalé un extrait de la *Semaine religieuse de l'archidiocèse d'Auch* (1938, p. 574-575) qui révèle un rarissime exemple de remploi de vestiges de l'abbaye dans l'entre-deux-guerres, au profit d'un monument pour la Paix qui existe toujours (doc. 124) :

« Cayron-Beaumarchès-Notre-Dame de la Paix

La petite paroisse de Cayron est une des plus religieuses et des plus unies du diocèse. L'esprit chrétien y est enraciné, enraciné aussi la tradition et l'amour du travail.

Ses Anciens Combattants, étroitement unis, les jeunes marchant sur leurs traces, ont constitué des œuvres rurales qui donnent vie à cette section communale et rapprochent les cœurs en favorisant les intérêts. Syndicat, coopératives, mutuelles diverses constituent un réseau d'affaires et d'amitié.

Cette paroisse avait décidé d'ériger cette année, sur un terrain communal qui borne le chemin quittant la route pour l'église, une statue de Notre-Dame de la Paix.

Celle-ci, de type classique, a été offerte par les Anciens Combattants ; le monument est l'œuvre de tous, par les souscriptions volontaires et les journées de travail.

Le tertre de Brioulet domine la région, les bois et les vignes, les prairies, les maisons.

De jolis chênes d'Armagnac forment le fond du tableau qui se détache sur la ligne bleutée du ciel pyrénéen, vu à l'arrière-plan, avec sa dentelure de montagnes.

Le mur de soutènement est fait des vieilles pierres de taille ramassées dans les fermes de la paroisse, enchâssant d'antiques sculptures de marbre, chapiteaux ou colonnes venant de l'abbaye de la Case-Dieu.

La colonne qui supporte la Vierge est de même origine, svelte et fouillée de sculptures, aux lignes respectées mais brunies par les siècles. Seule, une palme de bronze, accotée à son fût, donne un signe de modernité.

L'abbaye de la Case-Dieu fut bâtie au XII^e siècle par l'archevêque d'Auch, Guillaume II d'Andozille, et Bernard, comte de Troncens. Confiée aux Prémontrés, elle était dédiée à « Notre-Dame ».

Il semble que ses pierres dispersées ont maintenu dans le pays un parfum de piété. En tout cas, celles qui étaient éparses dans Cayron se sont rejointes et, consacrées à Marie depuis des siècles, ont retrouvé leur fonction pour glorifier la « Regina Pacis ».

Les jours de septembre dernier ont donné au projet des Anciens Combattants une actualité poignante. Le monument qui, dans leur pensée, devait être paroissial et fleurir l'histoire locale, a pris une importance exceptionnelle, diocésaine, plus même que diocésaine, au témoignage de Mgr l'archevêque.

Un officier de la Grande Guerre, authentique paroissien de Cayron, a enseveli son épée dans les fondations mêmes du monument et, d'un commun accord, en langue gasconne le monument a été dédié par l'inscription suivante :

LOUS / DE 1914-1918 / A / NAUSTA-DAMA DE LA PATS / 11 N. 1938 [...] »

*

**

Le bilan documentaire, on le voit, est particulièrement contrasté selon les périodes. La documentation médiévale est d'une irritante maigreur : on peut supposer une campagne de construction dans les second et troisième quarts du XII^e siècle, si l'on suit la date du tympan décrit par Cénac-Moncaut, qui semble être le seul indice archéologique de l'installation initiale de l'ordre de Prémontré à la Casedieu²⁰⁴. Deux générations plus tard, vers 1215, l'abbatiale romane fait l'objet d'importants travaux non précisés et d'une nouvelle dédicace. Au milieu du XIII^e siècle, de nombreux bâtiments semblent abriter une population canoniale assez importante, comme paraît l'indiquer la mention d'un cloître des frères laïcs en 1251. Au siècle suivant, la vocation funéraire de l'abbatiale est bien affirmée, avec la mention de plusieurs inhumations de seigneurs laïcs et la présence de tombeaux monumentaux. Pour les XIV^e et XV^e siècles, les sources écrites sont presque muettes sur d'éventuels travaux, que l'on peut cependant deviner par l'archéologie, comme on pourra le voir plus loin. La fondation de la chapellenie de Cert par l'abbé, en 1370, pourrait être l'indice de la construction d'une chapelle indépendante réservée à l'abbé, comme on peut en voir des exemples en Espagne. Mais je n'ai pas rencontré de confirmation documentaire ou archéologique de cette hypothèse.

La documentation ne devient loquace qu'à partir du XVI^e siècle : incendies en 1558 et 1569, avec pillage dans le second cas ; pénible reconstruction et aménagements pendant les deux siècles suivants, qui font disparaître la majorité des bâtiments médiévaux, en particulier l'ancienne abbatiale, vers 1752. En 1791, quand l'abbaye est vendue, elle est pour l'essentiel formée de bâtiments d'époque moderne sur un substrat médiéval. La destruction et la récupération de tout ce bâti moderne au cours du XIX^e siècle est très mal documentée : du moins est-on assuré que dans les années 1850, les vestiges sculptés les plus intéressants encore visibles ont été pillés et récupérés par des « antiquaires », comme l'atteste le témoignage de Cénac-Moncaut en 1857. Pour essayer d'aller plus loin dans la compréhension de cette dernière période, il faut maintenant se tourner vers les sources graphiques et planimétriques conservées.

204 Cette quasi-absence de sources se retrouve également dans les actes du cartulaire : on ne possède pratiquement aucune pièce pour la période 1135-1200, ce qui semble indiquer que ces actes ont tous disparu anciennement, peut-être à la suite de l'incendie de 1558. Larcher et les autres auteurs ayant vu le chartier au XVIII^e siècle ne font pratiquement aucune mention de chartes pour cette première période de fonctionnement de l'abbaye.

1.2 LES CARTES ET PLANS (DOC. 9)

1.2.1 LE PLAN ROUTIER CIRCA 1750

C'est par un heureux hasard que j'ai eu communication d'une copie de ce plan conservé dans un fonds privé²⁰⁵. Cette source est un extrait d'un document présentant le tracé de la route Tillac-Beaumarchès (doc. 12). L'origine exacte de ce plan m'est inconnue. Cependant d'autres documents du même type sont conservés dans la série C des Archives départementales du Gers : ce sont tous des relevés de terrain ou des « brouillards » des travaux réalisés pour la construction des routes d'Intendance, vers 1740-1760. Les plans conservés à Auch datent des années 1749-1755 ; on peut attribuer avec vraisemblance la même origine et la même date à celui-ci, qui présente des caractéristiques identiques²⁰⁶.

Un détail de ce « brouillon » de plan routier, qui est le plus ancien connu, montre donc l'état du monastère vers 1750, qui voisinait le tracé de la nouvelle route menant de Tillac à Beaumarchès.

Le dessin montre quatre bâtiments et un jardin entourés de terres labourées (mentionnées « *ter* »). Bien que très sommaire (le fossé entourant l'abbaye, encore très lisible sur le terrain, est par exemple oublié), on peut retenir de ce croquis plusieurs informations importantes :

- il existe vers 1750 deux bâtiments accolés à l'est ;
- un troisième bâtiment est perpendiculaire aux deux bâtiments ;
- un dernier bâtiment, isolé, existe à l'ouest.
- la partie sud-est de l'enclos est un jardin.

Deux éléments particuliers, qui ne sont plus présents dans la documentation postérieure, me semblent remarquables : les deux bâtiments accolés pourraient être mis en correspondance avec la mention d'un dortoir mitoyen de l'église abbatiale dans l'acte du 14 juin 1752, recensé plus haut²⁰⁷ ; par ailleurs l'angle droit formé par les bâtiments semble également correspondre à la mention d'un cloître signalé pour réparations la même année²⁰⁸.

1.2.2 LA CARTE DE CASSINI (1770)

La *carte de Cassini*, le plus ancien plan décrivant avec précision cette région, n'offre pas d'indication utile pour cette partie de notre travail, en dehors de la localisation de l'abbaye (doc. 13). Le caractère stéréotypé de la représentation sur cette carte n'offre en effet aucun détail. Elle confirme seulement que l'abbaye était bien connue et en fonction avant 1770. Détail curieux, un cours d'eau est représenté voisinant l'abbaye (apparemment un simple « effet d'optique » lié à l'échelle et au mode de représentation. Cependant je n'exclus pas que l'auteur de la carte ait représenté ainsi le système d'alimentation du fossé de l'enclos abbatial).

205 Elle m'a été transmise par M. Henri Dupont, de Miélan, que je remercie.

206 Sur ces questions, on consultera les importants travaux de Maurice BORDES, et notamment « Les routes de la Généralité d'Auch à la fin de l'Ancien régime », *BSAG*, 1969, p. 331-344, 510-528.

207 ADG, 3 E 2330, 14 juin 1752 : « [...] jusqu'au cordon qui subsiste encore au dehors de la partie en la croix de l'église où l'horloge se trouve et attenante au dortoir au midy, dans la muraille du cloître, une autre porte pour aller à l'église ».

208 Idem, 21 juin 1752 : « [...] Ils feront mettre les deux couverts du cloître, au midy et au levant du monastère, à tuilles à canal dans l'ancien goût conforme à celui des deux autres ailes dudit cloître qui regnent le long du grenier de l'église ».

1.2.3 LE PLAN CADASTRAL DE 1834

Conservé en deux exemplaires (aux Archives départementales du Gers²⁰⁹, doc. 14, et à la mairie de Beaumarchès), il a été réalisé en 1834 par les géomètres Cazenave et Saint-Pé. L'extrait de la section D4 montre l'état des vestiges du monastère à cette époque, après une série de démolitions. Plus de la moitié des bâtiments présents vers 1750 ont disparu et la partie ouest du fossé de l'enclos abbatial a été remblayée. Deux blocs de bâtiments sont encore conservés : un petit bâtiment de plan barlong et un très long bâti avec une annexe au nord-ouest. Les dessins légèrement postérieurs, des années 1841-1844, permettent de connaître ces bâtiments (voir *infra*). La parcelle 1264 conserve de plus le souvenir d'un autre bâtiment disparu.

1.2.4 LA CARTE DITE D'ÉTAT-MAJOR (1880) ET LA CARTE DE CANCHE (1886)

Les cartes d'état-major (doc. 15), qui existent en noir et blanc et en couleurs, offrent un niveau de précision moindre que celles du cadastre napoléonien et sont plus tardives. Elles confirment seulement que l'état vers 1880 est déjà à peu près l'état actuel. On notera que la carte au 1:40 000 représente l'abbaye avec une mauvaise orientation. Les fossés en eau de l'enclos sont par contre bien dessinés. Il en est de même sur la carte cantonale de 1886, dite carte de Canche, qui dessine également les fossés de l'enclos abbatial, cette fois-ci avec une orientation correcte.

1.2.5 LE CADASTRE ACTUEL

Le cadastre actuel permet de caler les vestiges encore en place. Une petite ferme a été implantée au sud du site vers le début du XX^e siècle (parcelle 1348), entraînant un comblement partiel du fossé de l'enclos à cet endroit. Une exploitation agricole s'est aussi installée récemment plus à l'est, au delà du fossé. Elle ne suit pas l'orientation plus ancienne des autres parcelles. Par-rapport au cadastre de 1834, qui est le point de comparaison le plus pertinent, on remarque la disparition de la majeure partie du « très long bâti » et de son annexe.

Au final, la superposition des trois plans et cadastres les plus précis (v. 1750, 1834 et 2014) permet de constater la disparition progressive des bâtiments de l'abbaye et le comblement de la partie ouest du fossé abbatial (doc. 17 et 18).

1.3 LES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES

Les photographies aériennes de l'IGN donnent quelques renseignements utiles (doc. 19). Elles confirment que l'enclos n'est pas exactement un rectangle mais plutôt un trapèze irrégulier. On peut en réaliser une mesure de surface approximative, pour évaluer la surface de l'enclos : 145 x 150 m environ, soit approximativement 18 000 m² de surface intérieure (1,8 hectare), 21 000 m² de surface avec l'emplacement des fossés. La consultation des clichés des différentes missions, depuis 1947, n'a pas livré d'informations complémentaires.

209 ADG, 3P_Beaumarches, section D4.

Les cartes et plans permettent ainsi de retracer l'évolution générale du bâti depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le cadre physique est celui d'une enceinte fossoyée, signalée dès 1512 et d'origine médiévale probable, qui est encore très lisible sur toutes les photographies aériennes et les plans. Cette enceinte, intacte et en eau vers 1750, est comblée au nord-ouest avant 1834 (avec les débris de bâtiments adjacents démolis ?). Vers 1880, c'est tout le fossé ouest qui est comblé. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, ces comblements se sont étendus au nord et au sud : en 2013 il ne reste qu'un peu plus de la moitié des fossés nord et sud, seule la partie est du fossé reste presque intacte et en eau (doc. 18).

Pour ce qui est du bâti proprement dit, on constate une lente dégradation et la disparition progressive des constructions : de la série de bâtiments décrits vers 1750, il ne reste plus aujourd'hui que des éléments de deux d'entre eux à l'intérieur des fossés, qui présentent sur le terrain une morphologie complexe et remaniée (voir *infra*).

Afin de compléter cette approche cartographique et photographique, il convient d'examiner maintenant les croquis, dessins et photographies anciennes, qui permettent de compléter cette première approche « visuelle » de la dégradation progressive des ruines de l'abbaye depuis le XVIII^e siècle.

1.4 DESSINS ET ILLUSTRATIONS

Quelques dessins et illustrations, ainsi qu'une photographie antérieure à 1900 permettent de dépasser le simple constat cartographique offert par les plans anciens.

1.4.1 UN CROQUIS COMMENTÉ DE JEAN-BAPTISTE LARCHER (1747)

Jean-Baptiste Larcher, le premier, a réalisé un croquis de tombeaux conservés dans l'ancienne abbatale de l'abbaye (doc. 20), qu'il a pu voir avant sa destruction complète, à partir des années 1734, à l'époque où il réalisait l'inventaire des archives de l'abbaye²¹⁰. Ce croquis, visible dans le sixième tome des *Glanage ou preuves* en 1747, présente quatre éléments de tombes. Trois d'entre elles, des carreaux vernissés qualifiés de « tuiles », étaient présentés « à la muraille de l'église de la Casedieu en dehors du côté du septentrion ». La dernière pièce est un tombeau de briques « trouvé dans le fossé voisin, long de 9 pans ou 4 pieds 9 pouces ». Sa forme trilobée évoque une niche ou enfeu de style gothique, comme celle qu'a pu observer Cénac-Moncaut, mais celle-ci est composée de briques.

Larcher décrit avec un luxe de détails remarquable les trois « tuiles ». La première, coupée en bas à droite, marquait la sépulture de Bernard de Beguer : « *Iste est dominus Bernardus Beguer* ». Larcher précise « alant à cheval ». La seconde « tuile » est « la sepulture des gens deu loc deu Castetnau de Riviere. Pr. ns²¹¹. *Iste est Garsias de Beguer* ». La troisième « tuile » est épigraphiée « *Iste dominus Bernardus Beguer est* ». Larcher détaille en dessous les motifs qu'il a pu observer :

« Garsie est à cheval, l'oiseau au poing un chien en lesse. Bernard est couché, des moines sont à son cercueil. Son ame assé bien malfaité [sic] est reçuë par les anges. Un valet tient le cheval de Bernard à la 3^e tuile ».

Larcher donne encore une précision sur une autre tombe trouvée sur place :

« Vers 1745 on trouva dans le fossé une pièce plate et ronde. D'un coté est une croix, de l'autre un cavalier aiant l'ecu au poing, sans armoiries. Et le tombeau fut decouvert en meme tems ».

210 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. VI, p. 78 et ADG, H 5.

211 *Prega per Nos*, Priez pour Nous, forme gasconne de l'*Ora pro Nobis*, avec une forte abréviation ?

Ce croquis, remarquable par sa précocité et son texte, appelle plusieurs remarques. Tout d'abord il convient d'identifier les personnages. Dans un acte de 1285-1290 - une sentence arbitrale entre le sire de Peyrusse et l'abbé de la Casédieu concernant divers biens - est cité *fratrem Bernardum Beguerium*²¹². Ce nom de famille, rare dans notre documentation, permet de supposer qu'il s'agit du même homme que celui relevé par Larcher, et que ce frère était un noble qui termina sa vie sous l'habit de chanoine prémontré. Garsie de Beguer n'est pas connu par la documentation consultée, mais on pourrait rapprocher ce nom de famille de l'anthroponyme d'un seigneur de Samazan qui fit un don à l'abbaye, et dont le souvenir s'est perpétué dans le nécrologe²¹³. Quant aux « gens » de Castelnau-Rivière-Basse, la présence d'une sépulture à l'abbaye s'explique par le fait que les chanoines possédaient des terres à *la Peyrette* dans cette seigneurie²¹⁴. Peut-être cette mention correspond-elle à des tenanciers de ces terres ou bien à de généreux donateurs inhumés là.

Si cette identification est exacte, ces « tuiles » pourraient donc être des œuvres du XIV^e siècle, dont on ne connaît actuellement pas d'autres exemples localement. Pour ce qui est des motifs représentés (nobles à cheval, l'âme du mourant accueillie au Ciel), il s'agit de thèmes courants dans la sculpture et la peinture d'époque gothique²¹⁵. Il n'y a rien d'étonnant à les trouver représentés en Gascogne, même si le support est atypique pour notre région²¹⁶.

Dans sa dernière mention, Larcher décrit probablement une sépulture en pleine terre qui était marquée par une stèle discoïdale sculptée, dont on connaît localement d'autres exemplaires²¹⁷. C'est ici un indice du cimetière de l'abbaye, à côté de l'ancienne abbatale. Une autre stèle discoïdale marquant la tombe d'un laboureur, découverte récemment, confirme l'existence de ce cimetière, probablement implanté au sud-est de l'enclos abbatial²¹⁸.

212 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 361, l. 8.

213 « (Kal. Nov.) 27. VI. ... *Commemoratio Domini Beguerii de Samazano, qui dedit nobis centum solidos in terra de Lombriga* ».

214 Lieu-dit non identifié avec précision. Il est absent de la *Carte de Cassini* et des documents d'époque moderne consultés.

215 Pour conforter l'usage prolongé de ce motif des anges emportant l'âme nue du défunt, on peut signaler à titre d'exemple le sarcophage en calcaire dit « du grand prieur » découvert dans l'église du prieuré de Saint-Jean-de-Jérusalem à Toulouse, ou encore le fragment du tombeau en marbre de Jean Cojordan, datés du XIV^e siècle. Ces deux sculptures sont conservés au Musée des Augustins à Toulouse (photos dans le *Guide des collections, sculptures gothiques*, 1998, p. 41 et 69).

216 Ce procédé, plus économique que la sculpture, était bien connu à cette époque. Henri MONCEAUX, dans son étude sur *Les carrelages historiés du Moyen-Âge et de la Renaissance*. Paris-Londres, 1887, p. 22, donne par exemple le dessin et décrit deux plate-tombes fabriquées en carreaux de céramique vernissée et datant du XIV^e siècle, provenant de la fabrique normande de Molay. L'une montre un chevalier en cote de maille, l'autre un abbé crossé et mitré.

217 Une de ces croix ou stèles est encastrée dans le mur du cimetière de l'église d'Aux à Aux-Aussat ; une autre est présentée sur le mur de clôture du cimetière de l'église d'Artigue à Mirande, etc. Pour une vue d'ensemble de cette question, voir BARBÉ, Léo, « Les stèles discoïdales du département du Gers », *Archéologie en Languedoc*, N° spécial, 1980, p. 117-128. Voir également l'ouvrage collectif dirigé par BAUDREU, Dominique, *Signalisation de sépultures et stèles discoïdales, V^e-XIX^e s.*, CAML, 1990. Il publie également plusieurs exemples de stèles présentant des motifs héraldiques ou historiés trouvés en France et dans le nord de l'Espagne.

218 Voir dans le volume IV, fiche BEA 58, la stèle discoïdale gravée d'un soc et d'un coutre de charrue trouvée au sud du bâtiment B lors de travaux d'assainissement.

1.4.2 LE DESSIN DE L'ABBATIALE PAR JEAN-PAUL LACAVE-LAPLAGNE-BARRIS (1841)

Il faut attendre un siècle pour avoir un autre dessin montrant la Casedieu. C'est à un érudit de la région de Montesquiou, J.-P. Lacave-Laplagne-Barris, que l'on doit deux dessins réalisés au trait sur le site, en 1841²¹⁹.

Le premier de ces dessins montre l'église abbatiale (doc. 21). Celle-ci est un bâtiment de plan barlong dont on voit la façade ouest, formée d'un pignon triangulaire en léger débord surmontant deux arcades en plein-cintre aveugles encadrés de contreforts. Le sommet du pignon est orné d'une croix, peut-être une stèle discoïdale en remploi, et les arcatures semblent ornées de chapiteaux. À droite (au sud), une pièce annexe pourrait correspondre à une sacristie. Devant l'église (angle nord-ouest), un clocher hors-d'œuvre de trois étages dépasse à peine, avec sa toiture pyramidale à quatre pentes, le toit de l'église. Deux fenêtres au sud et deux vues à l'ouest permettent de connaître le nombre d'étages et la présence d'un probable escalier d'accès (éclairé par les deux vues en forme d'archères). Une petite pièce secondaire est visible au pied du clocher. À gauche du dessin (au nord), un bâtiment couvert de tuiles romanes est partiellement visible. Il semble avoir deux étages. Le mur d'un autre bâtiment, complètement ruiné, est également visible. Il dépassait le toit du précédent. De nombreuses pierres amassées là indiquent une destruction récente. Au premier plan, un amoncellement de colonnes, bases, chapiteaux indique la présence d'une aile d'un cloître complètement démoli, qui s'étendait devant la façade ouest de l'église.

1.4.3 LE DESSIN D'UNE PORTE « ROMANE » PAR J.-P. LACAVE-LAPLAGNE-BARRIS (1841)

Le deuxième dessin montre « une porte du XII^e siècle dans un des corridors de l'abbaye de la Case Dieu dessinée en 1841 » (doc. 22). Christophe Balagna en a donné une suggestive description²²⁰ :

« Sur le dessin de 1841, dont on ne peut vérifier l'exactitude, certains éléments peuvent faire penser au XII^e siècle : les tailloirs imposants décorés de motifs de vannerie à gauche, de copeaux à droite, l'archivolte²²¹ unique en plein cintre, dont l'intrados semble couvert de motifs de billettes. En revanche, l'extrados de l'arc²²², constitué d'une série de plaques de forme trapézoïdale, plaquées contre le mur de façade et sculptées d'animaux, communs et fantastiques, et d'un moine vêtu d'une ample coule, tenant un livre dans sa main gauche et esquissant un geste de salut de la main droite, fait plutôt penser à une réalisation étrangère à la région, plus en accord avec ce qui se fait dans l'ouest de la France, en Angoumois, en Poitou, en Anjou ».

Le style des sculptures et des moulures, pour autant que l'on puisse en juger, évoque des œuvres « prégothiques » du début du XIII^e siècle, comme on peut en voir par exemple dans la chapelle du clocher de l'abbatiale de Madiran ou sur le portail de l'abbatiale de Saint-Savin (Hautes-Pyrénées).

Par contre, les vantaux en bois semblent dater du XVIII^e siècle. Il n'est plus possible de localiser l'emplacement ni le devenir de cette porte, mais il faut remarquer qu'à l'époque du dessin elle n'avait plus ses bases d'origine : était-ce déjà un remontage ?²²³

Les montants de cette porte, en ligne brisée, présentent beaucoup de parenté avec les montants de porte conservés dans le mur nord du bâtiment A, toujours en place (voir *infra*). Je suppose, sans preuve absolue, que cette porte se trouvait dans les parties hautes de l'ancien « château abbatial » (bâtiment A) ou bien dans les parties démolies immédiatement à l'est de celui-ci²²⁴.

219 SAMARAN, Charles, « Sur un couronnement de la Vierge provenant de la Case-Dieu », *BSAG*, 1968, dessin p. 26.

220 BALAGNA, Christophe, *op. cit.*, p. 67.

221 Arcade.

222 Ou plutôt la face avant.

1.4.4 LA GRAVURE DE LA *GUIENNE MONUMENTALE* PAR ALEXANDRE DUCOURNEAU (1844).

Le dernier dessin est une gravure publiée par Alexandre Ducourneau dans le second tome de *La Guienne historique et monumentale*, Bordeaux, 1844 (doc. 23). Cette gravure très fine montre les vestiges des bâtiments dessinés depuis le nord-ouest du site, à peu près depuis l'emplacement des anciens fossés alors comblés. Pour accentuer le côté « pittoresque », l'artiste a représenté en premier plan une meule de foin en gerbes et des paysans en train de récolter un champ de blé. Les bâtiments de l'abbaye sont représentés selon une perspective fuyante. Une céramique ébréchée couvre le piquet de la meule de foin²²⁵.

Le premier bâtiment est composite et s'intercale entre deux ruines. En plan avancé, on voit le haut pignon d'un bâtiment à trois niveaux, autrefois planchéié (on distingue l'arrachement des poutres à deux endroits). Le second bâtiment, encore en bon état, possède deux étages. Au rez-de-chaussée on voit une large ouverture en briques en arc brisé. Au premier étage, deux fenêtres rectangulaires semblent avoir encore leurs volets en bois. Le niveau de toit est aéré par deux petites lucarnes. Sur la gauche, un mur arasé d'un bâtiment démoli montre deux portes à cintre surbaissé. Le reste du bâtiment, à gauche, est arasé, mais on en voit encore le mur qui est collé contre le bâtiment suivant.

On peut lire, selon un étagement complexe et peu lisible de différents plans, au moins cinq bâtiments différents et la ruine d'un sixième. Le plus facile à identifier est le clocher, avec son aspect de petite tour et sa toiture pyramidale. Il était déjà représenté sur le dessin de 1841, où il est représenté sous un autre angle. En arrière-plan, au sud, on repère également la façade ouest de l'église abbatiale. Ce dessin présente des différences notables avec celui de 1841 : si on identifie la forme générale et les arcatures aveugles, en revanche le contrefort central s'élève jusqu'au faite et plusieurs *oculi* ou œil-de-bœuf et fenêtres sont dessinés : deux fenêtres percées sous les arcatures, deux *oculi* de forme oblongue au-dessus des arcatures et un oculus plus petit percé dans le tiers supérieur du contrefort central²²⁶. Le motif sommital est par contre peu identifiable (une boule sur socle ? Une croix ?). En arrière-plan, le pignon est de l'église abbatiale est également représenté, ce qui signifie qu'à cette date l'église a perdu sa toiture, prélude à une démolition prochaine.

À gauche du clocher (au nord), un petit bâtiment couvert de tuiles romanes lui est accolé. Il possède au nord une curieuse fenêtre, très haute, qui pourrait être une ancienne porte. À l'angle, un motif un peu maladroit indique la présence d'un mur démoli correspondant à un bâtiment qui se trouvait devant ce clocher et au nord de ce petit bâtiment. A l'arrière du clocher, un vaste bâtiment couvert de tuiles romanes, avec un chien-assis sous comble, est représenté. Il a un chaînage d'angle apparent, une sorte de porte au rez-de-chaussée et trois fenêtres à cintre surbaissé au premier étage. Enfin au dernier plan, un très long bâtiment bas s'étire et ferme la perspective. Pour terminer cette description, signalons à l'extrême droite de la gravure, la présence d'une maison basse dotée d'une cheminée. Je reviendrai plus bas sur l'interprétation à donner à cette gravure, qui offre le panorama le plus complet des vestiges avant 1850.

225 Ce type de pratique – la couverture de piquets de meules avec de vieilles poteries, pour protéger du pourrissement – pourrait expliquer en partie la présence de tessons isolés sur les surfaces labourées à l'époque moderne, en complément des explications traditionnelles : tessons répandus avec le fumier de la cour des fermes et tessons de poteries culinaires ou à eau, cassées et laissées sur place.

226 Dispositif rare localement. Il en existe un autre sur l'église de Hères, en Rivière-Basse, oculus percé dans un contrefort pour éclairer une tribune.

1.4.5 UNE PHOTOGRAPHIE ET UN RELEVÉ INÉDITS DE Louis CADDAU (av. 1900)

À l'extrême-fin du XIX^e siècle et au tout début du XX^e siècle, l'architecte diocésain des Hautes-Pyrénées, Louis Caddau, s'intéressa au patrimoine de la Rivière-Basse. Il réalisa une série de clichés qui ont été récemment classés. Parmi les photographies non identifiées ni localisées, j'ai repéré ce document (doc. 24, 25 et 26)²²⁷.

Cette image surexposée a attiré mon attention pour deux raisons :

- elle présente une chaire à prêcher en pierre encastrée dans un mur, dispositif rare dans les églises de la région (localement, je n'en connais qu'un autre exemplaire, dans la collégiale Saint-Fris de Bassoues, et un second exemplaire très spectaculaire dans l'église de Boulogne-sur-Gesse) ;
- Elle présente trois registres superposés de motifs de choux frisés et d'autres végétaux qui rappellent les sculptures du clocher-porche de l'église de Beaumarchès, réalisé vers le milieu du XV^e siècle.

J'ai immédiatement fait le rapprochement avec un courrier conservé aux archives du Gers, concernant une chaire à prêcher en pierre à remonter à Beaumarchès.

Lettre du directeur de l'Architecture à Henri Polge, Archiviste du Gers, du 15 janvier 1964²²⁸ :

« Vous avez appelé mon attention sur la chaire classée, en pierre, de l'ancienne église de la Madeleine à Ladevèze, qui est actuellement déposée en morceaux sous la tribune de l'église de Castets.

Vous me transmettiez le vœu exprimé par M. le curé de Beaumarchès d'être autorisé à remonter dans son église cette chaire qui se trouvait originellement dans l'ancienne abbatale de la Casedieu située sur la commune de Beaumarchès.

Ne voyant pas d'objection à cette proposition, j'ai l'honneur de vous faire connaître mon acquiescement de principe au transfert de la chaire, mais il faut également l'accord des autorités des deux communes considérées [...] ».

J'ai également rapproché ce courrier d'une mention de chaire de lecteur qui se trouvait dans l'abbaye en 1763 :

« [...] il seroit fait au dessous dudit grand refectoire, et dans le lieu où se trouvoit la chaire du lecteur, l'entrée pour la cage de l'escaillier du dortoir »²²⁹.

Faut-il voir dans ce monument remonté à la Madeleine de Ladevèze-Ville la chaire du lecteur sacrifiée lors des travaux du troisième quart du XVIII^e siècle dans le réfectoire de l'abbaye ? Je n'en ai pas la preuve absolue, mais cette hypothèse n'a rien d'in vraisemblable, étant donné la proximité géographique des deux lieux et le fait que Saint-Laurent de Ladevèze dépendait des chanoines norbertins.

À l'occasion de mes visites sur le terrain, j'ai eu le plaisir de constater que cette chaire existe encore, démontée, dans la sacristie de l'église de Castets à Ladevèze-Ville. Je reviendrai plus loin sur les problèmes posés par cette chaire de lecteur, en notant que cette photo est le seul témoignage visuel du dernier état « remonté » de cette pièce provenant sans doute de l'abbaye.

227 ADHP, 18 Fi 209.

228 ADG, DAR Beaumarchès (dossier « archéologique »).

229 ADG, H 99, 1763, *op. cit.*

Il existe également un relevé sommaire de cette chaire, réalisé par le même Louis Caddau, sans doute vers la même date²³⁰. Le relevé montre l'implantation de cette chaire avec son escalier en pierres (dont une rampe portant un animal en ronde-bosse), et un détail des motifs sculptés sur cul-de-lampe. Ces deux dessins seront sans doute d'un grand secours le jour où cette chaire sera remontée...

*

* *

Les documents graphiques anciens, bien que peu nombreux, offrent donc une vision complémentaire des plans et des textes. Dès 1747, Larcher a remarqué, probablement dans l'abbatiale ruinée, la présence de tombeaux en briques vernissées, ornées d'inscriptions et de décors variés, dont Cénac-Moncaut a vu un autre exemplaire en 1857, remonté près de Mirande. Un siècle plus tard, alors que la ruine de l'abbaye est consommée, trois dessins des années 1840 permettent de comprendre en partie l'organisation finale du monastère : une série de bâtiments organisés autour d'un cloître d'origine médiévale et une petite abbatiale d'époque moderne. Certains de ces bâtiments sont identifiables, soit qu'ils existent encore aujourd'hui, bien que modifiés, soit qu'ils puissent être mis en correspondance avec des textes (« grand réfectoire » au nord de l'abbatiale disparue... voir *infra* dans la seconde partie de ce chapitre). Le cas particulier de la photographie de la chaire de Ladevèze, démontée de la Casedieu, remontée dans une église paroissiale et de nouveau démontée après la démolition de celle-ci, permet de présenter un dernier type de sources documentaires pour comprendre l'histoire de cette abbaye et son démontage : les vestiges archéologiques sculptés provenant de ce site, qui seront étudiés ci-après.

230 ADG, Dossier DAR Ladevèze-Ville, photographié par Florence Giroir, que je remercie.

Tableau 1. Synthèse chronologique des sources écrites et graphiques.

Date	Mentions concernant l'architecture de l'abbaye	Source
av. 1218	Travaux à l'église abbatiale et dédicace épiscopale.	Dom Brugères, p. 309.
1251	Mention du cloître des frères lais.	<i>Glan.</i> , t. V, p. 47.
1333	Autels dédiés à Laurent et Étienne dans l'abbatiale.	ADG, H 5, p. 74.
1336	Chapellenie de Cert fondée dans l'abbatiale.	ADG, H 5, p. 71.
1462	Autel dédié à sainte Catherine dans l'abbatiale.	ADG, H 5, p. 73.
1470	Don à l'abbaye.	<i>Mém. Antras</i> , p. 190.
1558	Incendie de l'abbaye.	Dom Brugères, p. 315.
1569	Abbaye pillée par les Huguenots.	Dom Brugères, p. 315-316.
1569	Premier verbal d'incendie (disparu).	ADG, H 5, index.
1599	Verbal d'incendie de l'abbaye : mention de la <i>celle</i> du prieur, dortoir, mobilier de l'église.	<i>Glan.</i> , t. II, p. 250-256.
1642	Travaux de restauration.	ADG, H 5, p. 354.
1643	Clocher abbatial abattu.	ADG, H 5, p. 41.
1650	Travaux de restauration.	ADHP, G 1071.
ca 1660	Restaurations : château abbatial, « cul-de-lampe », chambres, cuisines, murailles.	ADHP, G 1071 et H 129.
1672	Restaurations : poutres, carrelages, maçonneries, placards...	ADG, I 1764.
1688	L'église et monastère « avec ses batimens, offices et manoirs, le chateau abbatial et seigneurial ».	<i>Glan.</i> , t. VI, p. 397.
1710	Procès pour effectuer des travaux.	1. ADG, H 5, p. 42.
av. 1739	Église abbatiale, réfectoire, cloître cités.	BM Nancy, ms 995, fol. 191-195.
1747	Dessin de tombeaux de style gothique provenant de l'ancienne abbatiale, par J.-B. Larcher.	<i>Glan.</i> , t. VI, p. 78.
ca 1749	Premier plan connu de l'abbaye.	Coll. privée, Miélan.
1752	Vieille abbatiale à démolir ; démolition de la moitié du grand dortoir.	2. ADG, 3 E 2330.
1752	Ancienne abbatiale « tombée en ruines de vétusté » ; cloître à quatre ailes ; ancien dortoir voisin de l'église.	3. ADG, 3 E 2330.
1756-63	Cloître à quatre ailes ; cheminée dans le salon de l'appartement de l'hospitalité ; grenier, église avec « croix » ; ancien dortoir à réparer ; 5 chambres, archives, infirmerie, chambre des infirmiers ; grand réfectoire voûté ; cave à provisions ; cuisine ; ancienne abbatiale à démolir.	ADG, H 99.
1737-1788	Inhumations de chanoines et de laïcs dans le caveau et dans les chapelles de l'église abbatiale.	ADG, H 88.
1791	Estimation pour la vente comme Bien national.	ADG, Q 237.
1791	Visite de l'abbaye en vue de sa vente comme Bien national.	AN F 19/603.
1791	Vente à M. de Fondeville.	ADG, Q 237.
1834	Plan cadastral napoléonien.	ADG, 3P-Beaumarchès.
1841	Dessin de l'abbatiale en ruine par Lacave-Laplagne-Barris.	<i>BSAG</i> , 1968, p. 26.
1841	Dessin d'une porte « romane » par Lacave-Laplagne-Barris.	ADG, DAR Beaumarchès.
1844	Dessin de la <i>Guienne monumentale</i> montrant l'ensemble des vestiges.	<i>Guienne monumentale</i> .
1857	Cénac-Moncaut : tympan avec dédicace et date 1157 ; arcature gothique.	Cénac-Moncaut, 1857.
1861	Bourdeau : voûtes et autres restes [...] démolis et vendus.	Bourdeau, 1861.
ca 1900	Photo de la chaire de l'église de la Madeleine à Ladevèze-Ville	ADHP fonds Caddau

1.5 L'APPORT DE L'ARCHÉOLOGIE ET DE L'HISTOIRE DE L'ART

1.5.1 DES VESTIGES ANCIENNEMENT SIGNALÉS

Les découvertes décrites par Jean-Baptiste Larcher vers 1750 ont été déjà commentées un peu plus haut dans notre texte : des plaques en céramique vernissées (« tuiles ») provenant de plusieurs tombes, sans doute des décorations murales d'époque gothique placées dans des enfeu sur les murs de l'ancienne abbatale, plus une tombe en pleine terre avec stèle discoïdale.

Cette précieuse description atteste à la fois la pratique courante de l'inhumation de laïcs et de chanoines dans l'abbatale, mais également l'état de destruction et démolition de cette abbatale dès les années 1750.

Le texte de Cénac-Moncaut, en 1857, atteste également la présence d'un autre tombeau de style gothique, remonté chez un particulier de la région de Mirande. Sa description la plus riche est celle d'un tympan roman, avec chrisme et dédicace datée de 1157. Si cette pierre, aujourd'hui perdue, provient bien de l'ancienne abbatale, elle fournit un précieux jalon pour dater la construction de l'église abbatale romane.

Un autre tympan, celui-ci d'époque gothique, a été publié en 1968 par Charles Samaran²³¹ (doc. 27). Il servait en 1968 de devant d'autel dans le monastère bénédictin de la Source, dans le XVI^e arrondissement à Paris. Charles Samaran la décrit ainsi :

« C'est un tympan qui nous offre une œuvre charmante de piété naïve. Il représente la Vierge couronnée par deux anges. [27] La Vierge est assise à la droite de son fils qui, assis lui-même et lui aussi couronné, est en train de la bénir. [...] Quelle date lui attribuer ? Le XIV^e siècle sans doute, ce que semblent indiquer le volumineux fermail que l'on voit sur la poitrine du Christ, la chevelure des anges, les plis des vêtements et la forme des couronnes [...] Comment ce tympan est-il arrivé à Paris ? La tradition du couvent de la rue de la Source est la suivante : ce serait un ami de l'abbaye, M. Cheville, qui aurait offert à cette dernière cette pierre sculptée sauvée des ruines vers le milieu du XIX^e siècle. [...] Le tympan de la Case-Dieu forme aujourd'hui le devant de l'autel de la nouvelle église du couvent de la Source ».

Le texte est accompagné d'une photo de cette sculpture. Un appel téléphonique au couvent de la Source m'a permis d'obtenir les mesures de ce tympan, non précisées dans l'article : 68 cm de largeur pour 52 cm de hauteur. Il semble donc que cela corresponde à un tympan de monument funéraire, plus qu'à une porte qui aurait été fort étroite²³².

Ces quelques pierres isolées n'étaient pas seules. Je cite, pour mémoire, un extrait d'une lettre de l'archiviste départemental du Gers, Henri Polge, envoyée au Directeur général de l'architecture, datée du 18 juillet 1958²³³ :

« Un certain nombre de débris sculptés provenant de l'ancienne abbatale de la Case-Dieu, dont il ne reste pour ainsi dire plus rien sur place, ont été recueillis par Monsieur GEORGES MOARI, ébéniste à Marciac (Gers) qui envisage d'en faire don à la ville de Marciac. »

231 SAMARAN, Charles, « Sur un couronnement de la Vierge provenant de la Case-Dieu », *BSAG*, 1968, p. 25-28.

232 Merci à frère Ph. Rouillard, bibliothécaire du couvent, qui a très aimablement pris les mesures du tympan et du bénitier voisin à ma demande.

233 Lettre conservée aux ADG, DAR Beaumarchès (dossier archéologique).

Une enquête menée sur le terrain n'a pas permis de retrouver de trace de cet ébéniste ni de sa collection qui, hélas, n'a pas été donnée à la ville ni apparemment conservée sur place²³⁴.

Ces exemples montrent la richesse archéologique du site de La Casédie, qui semble avoir été « visité » et « nettoyé » de ses vestiges pendant les XIX^e et XX^e siècles, livrant en particulier d'importants vestiges de monuments funéraires trouvés dans les ruines de la vieille abbatale.

1.5.2 LE BÂTI EN ÉLÉVATION

Sur le terrain, on peut étudier encore quatre éléments du monastère encore visibles :

- les vestiges du fossé de l'enclos abbatial ;
- un bâtiment composite transformé en villa de location, que j'ai nommé bâtiment A ;
- une ancienne ferme remployant divers vestiges sur sa façade et conservant des caves voûtées, nommé ici bâtiment B ;
- deux puits à margelle en pierres de taille.

LE FOSSÉ DE L'ENCLOS

Le fossé de l'enclos est entièrement conservé dans sa partie est, partiellement au nord et au sud. On peut facilement en restituer le tracé initial à partir des cadastres et des photographies aériennes. Il enclosait une surface presque carrée (en fait légèrement trapézoïdale) d'environ 18 000 m² (doc. 28 et 29).

Les fossés actuels, toujours en eau, sont larges de 14 à 15 m. Les parties comblées, à l'ouest, sont riches (en surface) en matériaux de démolition, essentiellement des fragments de briques. On peut mettre en relation ce large fossé d'aspect défensif avec la mention d'un fossé et d'un pont-levis protégeant l'abbaye en 1512²³⁵.

Il est assez probable que ces fossés comblés contiennent des matériaux de démolition provenant des bâtiments abbatiaux disparus (l'ancien mur de clôture ?).

²³⁴ Le seul ensemble lapidaire privé identifié localement est celui de l'ancien presbytère de Marciac, dispersé fin 2014, dont l'origine n'est pas connue.

²³⁵ LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. XX, p. 397-398. Voir *supra* pour ce texte.

LE BÂTIMENT A

Le bâtiment A, aujourd'hui transformé en villa de location, est orienté est-ouest : il présente sa façade principale, de plus grande largeur, au sud et au nord (doc. 30 et 31).

La bâtisse est formée de trois parties distinctes : au centre, le logis habité avec un étage, dont la partie ouest est réduite en hauteur et ne comporte pas d'étage (dimensions totales : 12,90 x 11,70 m, soit environ 150 m² au sol pour une hauteur maximale d'environ 8,50 m) ; à l'ouest, un garage à toit de tôles rouges, dont seul le mur nord, plus épais semble partiellement ancien (dimensions : 5 x 11,70 m) ; à l'est, un ancien hangar formé de poteaux de bois et de tôles galvanisées (dimensions : 7,70 x 11,70 m)²³⁶.

Trois des quatre façades sont recouvertes d'un crépi rose contemporain, qui ne permet plus d'étudier les maçonneries. Il en est de même à l'intérieur, entièrement remanié. Le seul élément remarquable est la présence d'une voûte en plein-cintre au rez-de-chaussée, dans la partie est du bâtiment ainsi que l'épaisseur des murs : 1,22 m au nord ; 1,12 m au sud. Seule la façade est présente encore un enduit à la chaux ancien, avec des arrachements de murs et de voûtes qui attestent que le bâtiment n'est qu'un fragment d'un ensemble autrefois plus vaste.

Ce bâtiment est présenté sur la gravure d'Alexandre Ducourneau en 1844 : on peut ainsi constater l'évolution récente de cet élément et la disparition de tous les murs annexes, qui formaient une continuité avec les autres bâtiments de l'abbaye (doc. 31).

La façade sud, trop remaniée, est devenue illisible. De même pour la façade ouest, presque entièrement reconstruite. Seule la gravure de 1844 permet d'affirmer qu'elle soutenait un bâtiment alors disparu doté de deux étages planchés et en léger encorbellement, peut-être une réfection moderne du XVII^e siècle.

La façade nord, bien que crépie, a respecté le seul vestige médiéval encore en place de toute l'abbaye : un portail médiéval, remanié dans ses parties hautes (doc. 32-34).

Ce portail est « double », si l'on me permet cette expression : jusqu'à un mètre de hauteur, on peut voir les vestiges d'un portail à triple ressaut sculpté dans un grès local, les deux premiers ressauts conservant des bases à griffes d'angle en forme de feuilles de chêne, qui devaient supporter des colonnes en grès ou en marbre. Le troisième ressaut est d'un type plus rare : un motif de bâtons brisés orne les piédroits du dernier ressaut, motif que l'on retrouve dans de nombreuses église poitevines ou saintongeises, mais pas en Gascogne à l'époque romane.

D'après Eugène Lefèvre-Pontalis²³⁷, ce motif est d'origine anglo-normande, on le trouve dans l'architecture du Vexin français et de la Picardie dès la fin du XI^e siècle (église de Saint-Martin-de-Lierville, Oise, ou encore à l'étage du château royal de Senlis, rebâti vers 1130²³⁸), puis il se diffuse plus largement au cours du XII^e siècle, notamment vers le Poitou et la Charente²³⁹. L'exemple de la Casedieu pourrait donc constituer l'exemple le plus méridional attesté en France pour ce motif. Notons toutefois que le motif de bâtons brisés est également connu en Espagne, par exemple dans l'église mozarabe de la Magdalena de Cordoue.

La forme évoluée des griffes d'angles est connue sur des édifices romans tardifs, comme à la chapelle nord de l'abbatiale de Madiran (début du XIII^e siècle ?), ce qui permet de proposer pour ce vestige de portail une date de réalisation très avancée dans le XII^e siècle, ou plus probablement au début du siècle suivant.

236 Ce hangar, qui s'effondrait en 2013, a été détruit à l'automne 2014, peu avant la remise en location du bâtiment.

237 LEFÈVRE-PONTALIS, Eugène, « Les influences normandes au XI^e et au XII^e siècle dans le Nord de la France », *Bulletin monumental*. Paris/Caen : A. Picard/H. Delesques, vol. 70, 1906, p. 20-25.

238 VERMAND, Dominique, *Le Palais Royal le Prieuré Saint-Maurice : Patrimoine senlisien n° 2*, Senlis : Office de tourisme, 1992, p. 10.

239 Plusieurs portails portant ce motif sont visibles dans le volume du *Poitou roman* de la Collection Zodiaque, La-Pierre-qui-Vire, 1961.

La partie supérieure est une simple voussure en arc brisé formée de briques légèrement chanfreinées, qui marquent une réfection tardive de cette ouverture.

L'épaisseur du mur nord (1,22 m d'épaisseur) et son arrachement à l'angle nord-est prouvent que ce mur est formé de briques foraines très épaisses, du type de celles que l'on retrouve employées en « carrelage » dans certaines maisons de Beaumarchès (7 cm d'épaisseur pour 38,5 cm de longueur moyenne).

La façade Est (doc. 35-36), qui n'a pas été restaurée, offre le meilleur aperçu du bâtiment, comme une véritable coupe. On peut distinguer au moins trois phases de chronologie relative dans cette façade latérale :

- Les murs porteurs nord et sud, très larges et maçonnés de briques foraines épaisses, forment l'armature du rez-de-chaussée. Ces deux gouttereaux se poursuivent à l'étage par des murs moins épais et formés de briques plus fines. Le mur nord est homogène alors que le mur sud moins épais présente de nombreuses irrégularités dans son fourrage (présence de tuiles...) qui prouvent qu'il est postérieur et ne fait que remployer des briques plus anciennes ;
- Entre ces murs porteurs, des pièces voûtées à berceau transversal ont été aménagées au rez-de-chaussée et au premier étage. On distingue sur la façade Est l'arrachement de deux de ces voûtes au rez-de-chaussée et à l'étage (une troisième voûte a été conservée intacte dans la villa, au rez-de-chaussée). Un poutrage posé sur la voûte permettait l'installation d'un plancher pour un étage supplémentaire à l'étage. La partie sud du bâtiment était manifestement réservée à la circulation : une porte à piédroits de grès et arcature surbaissée est visible au rez-de-chaussée, alors que la voûte du premier étage s'arrête au niveau d'un mur de refend qui délimite un probable couloir à cet endroit, côté sud. Un second étage, plus bas, formait un comble aménagé sous toiture. Il fut aménagé et habité car on y voit l'arrachement d'une souche de cheminée avec un foyer en pierres de tailles et un conduit en briques foraines. Dernier détail à noter, la présence d'un possible placard mural (?) au rez-de-chaussée, à moins qu'il ne s'agisse d'une autre porte particulièrement basse ;
- au XX^e siècle, divers travaux marquent l'aménagement de ces murs en annexe agricole puis en villa : comblement du couloir du premier étage en moellons, implantation du hangar en bois et tôles, restauration de l'ensemble à la fin du XX^e siècle (réfections des ouvertures et des enduits...).

La première phase peut être datée de manière relative par le portail médiéval nord, qui semble remonter à la fin du XII^e siècle ou au début du siècle suivant, si l'on en juge par les motifs des griffes d'angle et par les chevrons brisés conservés²⁴⁰. Les deux murs de briques pourraient ainsi être contemporains de la seconde phase d'aménagement de l'abbaye, après la phase d'installation du second tiers du XII^e siècle.

La seconde phase peut être datée par la voussure haute du portail nord, la porte surbaissée et les voûtes accolées de la façade est. On trouve ce type de voûtes en berceau qui se contrefortent entre elles dans les caves des châteaux construits au XVI^e et XVII^e siècle dans le Magnoac (châteaux de Sariaac-Magnoac ou de Betbèze, par exemple)²⁴¹, mais également dans le bâtiment B de la Casédieu. L'arcature à chanfrein pourrait de même dater du XVI^e ou XVII^e siècle, comme la porte à arc surbaissé. Si on tente de mettre en relation ces vestiges avec les textes, on pourrait penser que cette phase correspond à une reconstruction après l'incendie de 1558 ou bien après le passage des huguenots en 1569. Il n'est pas possible d'être plus précis en l'absence d'autres indices chronologiques ou documentaires.

240 J'ai cité plus haut les travaux d'Eugène LEFÈVRE-PONTALIS, qui permettent de proposer au mieux une date très avancée du XII^e siècle pour ce portail, comme les motifs de feuilles aux angles des bases de colonnes conservées.

241 Observations personnelles effectuées dans ces châteaux privés inédits.

Il faut noter que les couloirs du bâtiment, au sud, correspondent probablement au revers de la galerie nord d'un cloître disparu, dont nous parlerons plus loin. Le large couloir du premier étage pose la question d'un éventuel étage à ce cloître, dont on ne sait presque rien.

La troisième phase d'aménagement est contemporaine. Elle remonte aux années 1990-2000 et a donné son aspect actuel, très singulier, au bâtiment A (doc. 37).

LE BÂTIMENT B

Comme son voisin le bâtiment A, situé plus à l'ouest, le bâtiment B est composite. Dans son état actuel, il ressemble à un corps de ferme formé de trois travées inégales en façade (dimensions au sol : 14,50 x 14,40 m), complété à l'est d'une grange avec poulailler et porcherie en retrait (dimensions au sol : 9,20 x 8,10 m). J'exclus de ces mesures une petite porcherie en moellons bâtie à l'est au XX^e siècle.

La grange et sa porcherie sont de facture contemporaine et ne sauraient être antérieures à une date avancée du XIX^e siècle. Elles n'ont pas été étudiées en détail, dans la mesure où elle n'apportaient rien d'utile à la réflexion. Par contre la ferme elle-même présente sur toutes ses façades plusieurs anomalies intéressantes.

La façade sud, composée de trois travées (doc. 38) présente deux portes, dont une en arc surbaissé qui donne accès à la première cave voûtée (voir ci-dessous). Sur cette façade sont remployées plusieurs pierres sculptées : trois boules sur socle, dont la plus importante décore en fronton la porte de la maison ; un petit cul-de-lampe de style gothique orné de trois fleurs, au-dessus de la fenêtre centrale. Sous cette fenêtre, un retrait dans la maçonnerie indique qu'un autre élément sculpté avait été placé là (une statue ?).

La façade nord devait être initialement presque aveugle (doc. 39). Elle est formée d'un appareillage régulier d'épais briques de remploi, dans lesquelles on reconnaît les briques du mur médiéval qui forment le gouttereau nord du bâtiment A (le module en est identique). Mais ici les briques sont souvent cassées, ce qui indique que l'on se trouve devant un remploi tardif et non devant un véritable mur médiéval. D'étroites baies en forme d'archère à ébrasement intérieur éclairaient le rez-de-chaussée. Un portail et des fenêtres en grès à arc surbaissé ont été aménagés tardivement sur cette façade, sans doute au XIX^e siècle, pour un usage agricole.

La façade ouest, aveugle, présente plusieurs décrochements qui attestent qu'au moins un autre bâtiment important lui était accolé (doc. 40). On sait par la gravure de 1844 qu'il s'agissait probablement du mur est de la nouvelle abbatale, et peut-être une partie du grand réfectoire qui lui était accolé au nord.

La façade est, contre la grange, n'est pas lisible actuellement, du fait de l'implantation d'un bâti contemporain qui s'appuie sur elle.

Au sol, ce bâtiment présente au rez-de-chaussée deux longues voûtes mitoyennes sur les deux tiers de la longueur du bâtiment (doc. 41). Elles servent de débarras, mais des niches dans les murs et des crochets au plafond de la voûte indiquent que ces caves avaient des fonctions de stockage de produits agricoles. Comme le mur nord, ces voûtes en berceau légèrement surbaissé sont bien appareillées, mais en briques médiévales de remploi, jointes au mortier de chaux sableux et crépies à la chaux blanche.

Sans pouvoir être plus précis, on peut supposer que le rez-de-chaussée de ce bâtiment B est contemporain de la seconde phase d'aménagement du bâtiment A, après la seconde moitié du XVI^e siècle : on retrouve les mêmes voûtes en berceau surbaissé, bien appareillées mais remployant un matériau plus ancien, et le même type d'arcature brisée en briques chanfreinées pour les niches murales.

L'étage et la façade sud, comme dans le bâtiment A, sont des aménagements tardifs : les portes à moulures Louis XV, une cheminée conservés à l'étage sont un vestige unique de l'abbaye du XVIII^e siècle. Les autres éléments attestent la transformation de ce bâtiment en ferme au XIX^e siècle. Seule originalité, le remploi de diverses pièces sculptées sur la façade, dont nous verrons plus loin qu'elles doivent majoritairement appartenir à un ancien portail monumental de l'ancienne clôture abbatale, et plus particulièrement à sa décoration sommitale.

L'observation du plan au sol de cette bâtisse (doc. 42) montre *in fine* deux particularités dignes d'être signalées, même si elles ne relèvent pas de constructions médiévales :

– l'espace entre les deux voûtes est un mur central épais de presque 2,40 m, qui contreforte les deux berceaux et qui a permis d'éviter la construction de murs trop épais au nord et au sud. Il s'agit peut-être de deux murs accolés remplis de blocage, supportant l'escalier et le couloir de l'étage.

– Le mur nord montre une continuité remarquable de sa maçonnerie, qui prouve que le bâtiment actuel n'a jamais été achevé et qu'il était sans doute prévu d'y installer quatre voûtes au lieu de deux : les petites fenêtres à ébrasement intérieur et les soupiraux, inutiles dans la configuration actuelle, ne peuvent s'expliquer que par la volonté jamais accomplie de terminer ce bâtiment. Attestent aussi de ce caractère inachevé les pierres d'attente laissées à l'angle sud-ouest (doc. 38).

LES PUITES

Implanté au sud du bâtiment A, le premier puits présente un cuvelage en pierres de taille bien appareillées avec une margelle à moulure semi-circulaire (doc. 43 et 44). L'excellente qualité de la stéréotomie indique que ce puits pourrait remonter à la fin du Moyen Âge ou au début de l'époque moderne (XVI^e siècle ? Les points de comparaison manquent localement). Par ailleurs la présence de ce puits indique que cette partie de l'abbaye était à ciel ouvert mais proche des locaux habités : on pourrait avoir ici un marqueur topographique de l'ancien cloître.

Implanté au nord du bâtiment B, le second puits présente un exceptionnel cuvelage monolithe avec une margelle sans chanfrein rapportée (doc. 45-46). Ce puits d'un type inédit localement pourrait remonter à l'époque moderne ou contemporaine. Il pourrait avoir été bâti pour alimenter le jardin voisin à partir du XVII^e siècle, ou bien au XIX^e siècle, lors du partage des propriétés. Les points de comparaison manquent localement pour dater ce type de cuvelage, qui semble cependant plus tardif que le précédent.

L'étude du bâti en élévation offre donc une série d'informations inédites de grand intérêt pour comprendre l'évolution de l'abbaye de la Casedieu depuis le Moyen Âge (doc. 48).

Le fossé abbatial, encore très lisible et conservé sur plus de la moitié de son périmètre, marquait manifestement la limite de l'abbaye. Sa grande largeur, associée à un mur de clôture disparu avant le XVIII^e siècle, et même à un pont-levis attesté en 1512, permettait d'isoler l'abbaye de son environnement et d'apporter une protection contre des dangers ponctuels.

Le mur nord du bâtiment A, avec les vestiges de son beau portail médiéval, donne l'orientation générale de l'abbaye au XIII^e siècle, globalement respectée par les reconstructions postérieures. C'est le seul point de calage spatial toujours en place pour l'abbaye à cette époque.

La très grande majorité des vestiges en élévation, d'après ce que j'ai pu observer, correspond à des reconstructions et réfections de l'époque moderne, peut-être consécutives aux catastrophes du XVI^e siècle et probablement complétées à l'époque de l'abbé de Vienne et du prieur Joseph Gaspard, vers 1759-1763. Bien que remployant des briques prises sur des bâtiments plus anciens, ces reconstructions sont de bonne qualité, avec des voûtes en berceau et des techniques de construction encore médiévales (arcs brisés chanfreinés...). Seul le premier puits semble plus ancien, marquant peut-être l'emplacement d'un cloître, hypothèse renforcée par la disposition des couloirs du bâtiment A.

Les nombreuses destructions commises dans la seconde moitié du XIX^e siècle, que l'on peut restituer à partir de la gravure de la *Guienne monumentale* publiée en 1844, ont totalement transformé le terrain, au point que les deux bâtiments A et B semblent aujourd'hui sans lien, alors qu'il formaient initialement deux éléments continus d'un ensemble de constructions bien plus considérable, mais totalement arasées depuis, au point qu'on n'en distingue même plus les fondations au sol quand on se rend sur le terrain.

Il est donc nécessaire, pour aller plus loin dans l'analyse, de tenter de rechercher les vestiges archéologiques et matériaux de construction récupérés dans l'enclos abbatial et dispersés depuis le XIX^e siècle.

1.5.3 LES PIÈCES ISOLÉES ÉTUDIÉES PAR CHRISTOPHE BALAGNA À PARTIR DES RECHERCHES D'ALAIN LAGORS

Les premiers chercheurs ayant travaillé sur la Casedieu sont Alain Lagors²⁴², Gabriel Laplagne-Barris²⁴³ et Jean-Michel Lassure²⁴⁴. Dans le catalogue de l'exposition *Plaisance et ses environs*, en 1977²⁴⁵, ces auteurs ont publié pour la première fois le dessin de l'abbatiale en 1841, ainsi que des extraits d'actes concernant la fondation de la bastide de Plaisance-du-Gers par les prémontrés en 1322.

Alain Lagors presenta au public, à cette occasion, diverses photographies et pièces originales provenant de la Casedieu, dont l'inventaire est donné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2. Les pièces archéologiques présentées dans l'exposition de 1977.

N°	Type	Description sommaire	Commune	Localisation	N° inv. vol. IV
1	Tympan gothique (photo)	Tympan avec 4 personnages	Paris	Rue de la Source, 16 ^e	PAR 1
2	Bénitier gothique (photo)	Bénitier avec lapin sculpté	Paris	Rue de la Source, 16 ^e .	PAR 2
3	Chapiteau d'angle (photo)	Chapiteau d'angle	Beaumarchès	Cayron	BEA 12
4	Chapiteau végétal (photo)	Chapiteau d'angle	Beaumarchès	Cayron	BEA 13
5	Chapiteau (photo)	Sculpté sur ses 4 faces	Beaumarchès	Cayron	BEA 10
6	Petit chapiteau	Pommes de pin	Beaumarchès	Au Nain	BEA 58
7	Chapiteau double	Sous-évier	Beaumarchès	maison Dupuy	BEA 3
8	Chapiteau double	Motifs végétaux	Marciac	église paroissiale	MAR 10
9	Chapiteau double	Motifs végétaux	Plaisance	église paroissiale	PLA 3
10	Chapiteau double	Motifs végétaux	Plaisance	église paroissiale	PLA 4
11	Tore d'ogive	Terre cuite moulée	Préchac-sur-Adour	coll. Lagors	BEA 48
12	Croix en pierre (photo)	Ancien pignon de l'église	Beaumarchès	la Casedieu	BEA 38
13	Porte de l'abbaye (photo)	Porte « romane »	Beaumarchès	la Casedieu	BEA 46
14	Puit de l'abbaye (photo)	Puits au cuvelage de pierre	Beaumarchès	la Casedieu	BEA 78
15	Rampe d'escalier en chêne	Escalier en bois sculpté ²⁴⁶	Saint-Aunix	Saint-Aunix	-

242 Professeur d'histoire du collège de Plaisance-du-Gers, aujourd'hui retraité à Préchac-sur-Adour, auteur de nombreux articles d'histoire sur la région de Plaisance, en particulier dans le BSAG.

243 Historien originaire de Montesquiou, récemment décédé, auteur notamment de travaux de qualité sur la région de Montesquiou dans le BSAG.

244 Archéologue, membre de FRAMESPA, auteur de nombreux travaux de recherche sur la Gascogne médiévale.

245 LAGORS, Alain, LAPLAGNE-BARRIS, Gabriel, LASSURE, Jean-Michel, *Plaisance et ses environs. Guide de l'exposition*. 1977, 43 p. dactylographiées.

246 Cet escalier du XVIII^e siècle montre sur son limon un personnage en capulet, sans doute féminin, surmonté d'un serpent tenant un fruit. Il s'agit sans doute d'une allusion au péché originel. Le personnage a été assimilé abusivement par les propriétaires à un chanoine prémontré, ce qui explique la présence de cette photographie dans l'exposition. J'ai choisi de ne pas le placer dans mon propre inventaire, même si cette histoire vaut d'être comptée au titre du souvenir des prémontrés dans la région de Plaisance-du-Gers.

Les mêmes auteurs, en 1984, réalisent à Plaisance-du-Gers une seconde exposition, qui leur permet de publier quelques documents graphiques inédits concernant la Casedieu, dont la gravure de Ducourneau en 1844²⁴⁷. Le tableau suivant reprend les principales pièces et copies de pièces présentées à cette occasion :

Tableau 3. Les pièces archéologiques présentées dans l'exposition de 1984.

N°	Type	Description sommaire	Commune	Localisation	N° inv. vol. IV
1	Chaire de lecteur (photo)	Chaire gothique sculptée	Ladevèze-Rivière	église de Castets	LAD 1
2	Tympan gothique (photo)	Tympan avec 4 personnages	Paris	Rue de la Source, 16 ^e	PAR 1
3	Bénitier gothique (photo)	Bénitier avec lapin sculpté	Paris	Rue de la Source, 16 ^e	PAR 2
4	Tympan roman daté (dessin)	Dessin d'un tympan daté 1157	Mirande	Inconnue	MIR 1
5	Arcature gothique (dessin)	Dessin d'une arcade gothique	Mirande	Inconnue	MIR 2

Sur ces bases documentaires, l'historien d'art Christophe Balagna²⁴⁸, dans quatre articles successifs²⁴⁹ (les deux plus récents venant compléter l'inventaire des pièces découvertes), a relevé et étudié une quarantaine de pièces sculptées provenant de la région de Beaumarchès, qui semblent toutes issues de la démolition de l'abbaye de la Casedieu²⁵⁰. À partir de ces bases, chapiteaux et clefs, il a esquissé une archéologie de cette abbaye, identifiant les éléments d'une abbatiale médiévale et d'un important cloître de style gothique. Figurent dans le tableau synthétique ci-après, l'ensemble des pièces sculptées identifiées par cet auteur.

247 LAGORS, Alain, LAPLAGNE-BARRIS, Gabriel, LASSURE, Jean-Michel, *Le peuplement de la basse vallée de l'Arros, catalogue de l'exposition*, Plaisance-du-Gers, 1984, 40 p.

248 Maître de conférences à l'Université catholique de Toulouse, auteur d'un doctorat d'Histoire de l'art sur l'*Architecture gothique dans la Gascogne gersoise* soutenu à l'UTM en 2000 sous la direction de Michèle Pradalier-Schlumberger.

249 BALAGNA, Christophe, « Quelques chapiteaux romans et gothiques de l'ancienne abbaye de La Case-Dieu (Gers) », *Actes de la 21^e Journée des Archéologues Gersois, (Vic-Fezensac 1999)*, Auch, 2000, p. 100-133 ; « La redécouverte d'un important édifice médiéval de la Gascogne centrale : l'ancienne abbaye de la Case-Dieu (Gers) », *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, Toulouse, 2004, p. 63-78 ; « De nouveaux éléments lapidaires de l'ancienne abbaye de la Case-Dieu (Gers) », *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, Auch, 2012, p. 236-243 ; « Bases et chapiteaux inédits de l'ancienne abbaye de la Casedieu », *Actes de la première journée de l'Archéologie et de l'Histoire de l'Art de l'Isle-Jourdain (2012)*, Société archéologique du Gers, 2013, p. 34-40.

250 Un nombre important de ces pierres ont été identifiées par Alain Lagors, de Plaisance-du-Gers, et Alban Destournes, de Beaumarchès, qui sont de fait les inventeurs de la majorité de ces pierres.

Tableau 4. Les pièces archéologiques étudiées par Christophe Balagna dans ses quatre articles (2000-2012).

N°	Type	Description sommaire	Commune	Localisation/référence	N° inv. vol. V
	PIÈCES PRÉGOTHIQUES				
1	Base double adossée	base double sur socle	Beaumarchès	Lassale à coutens Balagna 2000, p. 107 Balagna 2004, p. 69	BEA 13
2	Base simple	cordon décoratif	Beaumarchès	Balagna 2000, p. 108	BEA 12
3	Chapiteau double	« pitons de Jaca » ²⁵¹	Beaumarchès	Balagna 2000, p.110	BEA 29
4	Chapiteau simple adossé	motif de coquilles	Beaumarchès	Domaine de Pagès Balagna 2000, p. 111 Balagna 2004, p. 71	BEA 7
5	Chapiteau	remploi sous évier	Beaumarchès	La ville, maison Dupuy Balagna 2004, p. 70	BEA 9
6	Clef de voûte	sorte de chrisme	Beaumarchès	Propriété privée (remploi) Balagna 2004, p. 72	BEA 16
7	Chapiteau simple	palmettes	Beaumarchès	Balagna 2012, p. 237	BEA 6
8	Chapiteau simple	décor de pommes de pin	Beaumarchès	Au nain Balagna 2012, p. 237	BEA 14
9	Chapiteau	quatre faces	Beaumarchès	Monument de Cayron Balagna 2000, p. 112 Balagna 2004, p. 71	BEA 8
10	Colonne double engagée	base double sur socle	Labatut-Rivière	« relais de chasse » Balagna 2004, p. 69	LAB 5
11	Colonne double engagée	base double sur socle	Labatut-Rivière	« relais de chasse » Balagna 2004, p. 69	LAB 6
12	Chapiteau double	décor de pommes de pin	Labatut-Rivière	« relais de chasse » Balagna 2004, p. 69	LAB 1
13	Chapiteau double	décor de pommes de pin	Labatut-Rivière	« relais de chasse » Balagna 2004, p. 69	LAB 2
14	Base double	base double sur socle	Labatut-Rivière	« relais de chasse » Balagna 2000, p. 108 Balagna 2004, p. 68	LAB 3
15	Base double	base double sur socle	Labatut-Rivière	« relais de chasse » Balagna 2000, p. 108 Balagna 2004, p. 68	LAB 4
16	Colonne double engagée	formée de tambours	Marciac	Église paroissiale Balagna 2000, p. 108 Balagna 2004, p. 68	MAR 9
17	Colonne double engagée	formée de tambours	Marciac	Église paroissiale Balagna 2000, p. 108 Balagna 2004, p. 68	MAR 10
18	Chapiteau	décor de pommes de pin	Marciac	Église paroissiale Balagna 2000, p. 109 Balagna 2004, p. 68	MAR 1
19	Chapiteau	décor de pommes de pin	Marciac	Église paroissiale Balagna 2000, p. 109 Balagna 2004, p. 68	MAR 2
20	Base double	tores et cavet	Marciac	Église paroissiale Balagna 2000, p. 109 Balagna 2004, p. 68	MAR 5
20	Base double	tores et cavet	Marciac	Église paroissiale Balagna 2000, p. 109 Balagna 2004, p. 68	MAR 6

21	Tambour de colonne	emploi sous évier	Beaumarchès	La ville, maison Dupuy Balagna 2004, p. 70	BEA 5
	PIÈCES GOTHIQUES				
22	Base double octogonale	gothique	Beaumarchès	À Lagrange Balagna 2000, p. 110	BEA 37
23	Chapiteau double	motifs végétaux	Beaumarchès	À Lagrange Balagna 2000, p. 116	BEA 23
24	Chapiteau double	motifs végétaux	Beaumarchès	À Lagrange Balagna 2000, p. 116	BEA 27
25	Base double octogonale	gothique	Beaumarchès	Monument de Cayron Balagna 2000, p. 114 Balagna 2004, p. 73	BEA 41
26	Base double	gothique	Beaumarchès	Monument de Cayron Balagna 2000, p. 114 Balagna 2004, p. 73	BEA 42
27	Chapiteau d'angle	motifs végétaux	Beaumarchès	Monument de Cayron Balagna 2000, p. 115 Balagna 2004, p. 74	BEA 24
28	Chapiteau d'angle	motifs végétaux	Beaumarchès	Monument de Cayron Balagna 2000, p. 115 Balagna 2004, p. 74	BEA 25
29	Chapiteau double	motifs végétaux	Castelnaud- Rivière-Basse	Le foirail Balagna 2012, p. 238	CRB 1
30	Chapiteau double	motifs végétaux	Castelnaud- Rivière-Basse	Le foirail Balagna 2012, p. 239	CRB 2
31	Clef de voûte	tête de christ	Ladevèze	poulailler Balagna 2004, p. 76	LAD 4
32	Chapiteau double	motifs végétaux	Marcillac	Église paroissiale Balagna 2000, p. 117 Balagna 2004, p. 75	MAR 10
33	Chapiteau double	motifs végétaux	Marcillac	Église paroissiale Balagna 2012, p. 239	MAR 14
34	Base double	gothique	Marcillac	Église paroissiale Balagna 2012, p. 239	MAR 16
35	Colonnnettes	marbre	Marcillac	Église paroissiale Balagna 2000, p. 117 Balagna 2004, p. 75	MAR 15
36	Colonnnettes	marbre	Marcillac	Église paroissiale Balagna 2000, p. 117 Balagna 2004, p. 75	MAR 18
37	Base double	marbre	Marcillac	Église paroissiale Balagna 2000, p. 117 Balagna 2004, p. 75	MAR 19
38	Claveaux de piédroit	gothique : listel plat central	Marcillac	Église paroissiale Balagna 2012, p. 239	MAR 13
39	Chapiteau double	Motifs végétaux	Marcillac	Église paroissiale Balagna 2012, p. 239	MAR 17
40	Chapiteau double	motifs végétaux	Plaisance-du- Gers	Église paroissiale Balagna 2012, p. 239	PLA 3
41	Chapiteau d'angle	motifs végétaux	Plaisance-du- Gers	Église paroissiale Balagna 2000, p. 115 Balagna 2004, p. 73	PLA 4

251 Je considère que ce chapiteau est gothique, avec des motifs d'origine romane, ses dimensions étant identiques à celles des autres chapiteaux doubles de style gothique connus par ailleurs.

Christophe Balagna, à partir de cette série de pierres sculptées isolées de leur contexte archéologique mais présentant des affinités stylistiques, propose trois postulats :

- ces pierres isolées proviennent de l'abbaye disparue de la Casédie, du fait de leur proximité géographique avec l'emplacement de cette abbaye ; l'auteur affirme également qu'aucun autre monument médiéval ne peut prétendre, localement, avoir fourni une telle quantité de vestiges ;
- prises par lots, ces pierres sculptées semblent provenir d'au moins deux ensembles distincts : les vestiges d'une église abbatiale romane, bâtie vers 1200 en pierres de taille avec des colonnes engagées doubles ; également les vestiges d'un cloître de style gothique des années 1300 orné, sur les chapiteaux, de motifs essentiellement végétaux. L'historien d'art ne propose pas d'autres emplacements pour quelques autres pièces isolées identifiées (clef de voûte...) ;
- La dispersion de ces vestiges semble pour l'essentiel le fait du marquis de Fondeville, acheteur de l'abbaye au titre des Biens nationaux à la fin du XVIII^e siècle.

Le premier postulat me semble vraisemblable : il n'existe pas d'autre abbaye ou église détruite ayant pu localement fournir une telle quantité (et qualité) de matériaux sculptés. Les vestiges de l'abbaye de Berdoues, près de Mirande, livrent des sculptures d'une autre époque et d'une autre nature²⁵² ; le prieuré voisin de Bassoues ne semble avoir livré que quelques chapiteaux d'un hypothétique cloître du XIV^e siècle, qui restent à étudier²⁵³. Le prieuré de Madiran n'a livré aucun chapiteau identifiable ou localisable de son cloître médiéval, et son église abbatiale est toujours en place, bien que très remaniée²⁵⁴. Une cartographie de l'ensemble des vestiges identifiés pour la Casédie confirme que toutes les pierres voisinent le site de l'abbaye prémontrée, avec une direction préférentielle vers la Rivière-Basse (d'accès facile et lieu de diverses propriétés des Fondeville au XIX^e siècle) et vers Marciac (remplis nombreux dans les églises du lieu, sans doute sous l'impulsion de l'érudite abbé Caneto qui a fait restaurer les églises du lieu. Voir *infra*).

Le deuxième postulat, appuyé sur des comparaisons nombreuses et pertinentes (abbayes de Planselve à Gimont, de l'Escaladieu, de Flaran, des Cordeliers d'Auch...) offre une base chronologique centrée sur l'étude stylistique des chapiteaux, avec une bonne approximation pour dater la construction de l'abbatiale romane de la Casédie vers 1200-1215, et un cloître de style gothique installé vers 1300. Les limites de l'interprétation de cet auteur apparaissent aussi, cependant, du fait qu'il n'est pas archéologue : en l'absence de plans anciens, l'auteur ne propose aucune restitution de ces ensembles, ne distinguant pas l'abbatiale romane de celle qui est montrée sur les dessins de Lacave-Laplagne-Barris en 1844.

Le troisième postulat est le plus difficilement démontrable, en l'absence de documents. L'auteur propose de voir dans les colonnes remployées à Labatut la preuve que le marquis de Fondeville est l'auteur d'une partie au moins de la dispersion des pierres de l'abbaye. Cela est possible. Cependant cette hypothèse se heurte à plusieurs objections :

- Certaines pierres sont remployées dans des bâtiments ayant peut-être été remaniés avant le début du XIX^e siècle (en particulier à *Lagrange* de Beaumarchès, où plusieurs vestiges sculptés se trouvent encore dans les murs de la *salle* et de ses annexes, où ils ont été anciennement placés, sans doute avant 1790) ;
- Dans le même ordre d'idée, on sait que des démolitions ont été ordonnées en 1752, en particulier l'abbatiale et une partie du dortoir, pouvant entraîner dès cette époque une première dispersion de vestiges de l'abbatiale et de bâtiments annexes. Par ailleurs la note de Larcher en 1747 prouve que l'on fouillait les tombes de l'ancienne abbatiale et les fossés voisins à cette même époque ;

252 Sur Berdoues, voir l'étude réalisée par Christophe Balagna, commanditée par et déposée à la DRAC Midi-Pyrénées. Le cloître de Berdoues semble avoir été construit au XII^e siècle en marbre gris de Pyrénées. Une colonne double exposée dans le jardin de la mairie de Marciac pourrait en provenir.

253 Les trois chapiteaux et bases de la crypte sont d'un modèle et d'un module différents de ceux identifiés autour de la Casédie.

254 DUFFOURC, Antoine, « Madiran. La commune, le prieuré, la paroisse », *RHP*, 1908, p. 105 *sq.*

- Les dessins de 1844 montrent que l'abbatiale moderne et les vestiges démontés de la galerie Est du cloître sont encore visibles sur place à cette date. Or en 1844 Fondeville n'est plus propriétaire des lieux ;
- Les nombreux remplois à Marciac, dans l'église paroissiale et à Notre-Dame-de-la-Croix, semblent avoir été effectués dans le troisième et le quatrième quart du XIX^e siècle, sous l'impulsion de l'abbé Caneto et d'autres érudits du lieu ;
- De nombreux vestiges isolés, dans des fermes visibles entre Beaumarchès et Castelnau-Rivière-Basse, ne semblent pas liés à des propriétés des Fondeville, mais paraissent plutôt provenir de pillages ponctuels des ruines de l'abbatiale et d'autres vestiges des bâtiments, en particulier les grosses briques médiévales qui ont servi dans plusieurs propriétés de carrelages de sol, remplaçant avantageusement et gratuitement les coûteuses tommettes de terre cuite ;
- La question se pose du bon état relatif des vestiges de l'abbatiale romane réemployés à Marciac : avaient-ils été déjà réemployés dans la seconde abbatiale, celle qui apparaît dans les dessins de 1844 et sur le plan *ca* 1750 ? Étant protégés par un toit jusqu'après 1800, cela expliquerait leur faible érosion²⁵⁵. Mais dans ce cas également il faut sans doute éliminer Fondeville comme auteur principal de la dispersion des vestiges de l'abbaye ;
- L'état-civil de la commune de Beaumarchès²⁵⁶ montre que le marquis de Fondeville est resté peu de temps propriétaire de l'abbaye : son fils se noie dans la rivière Bouès le 28 germinal an 6, et le 27 fructidor an 7 il est déjà domicilié au château de Labatut et ne vit plus à la Casédieu.

L'étude des matrices cadastrales de la commune de Beaumarchès²⁵⁷, pour les parcelles correspondant à l'emprise de l'abbaye, donne quelques éléments de réponse : en 1834, les Fondeville ont entièrement vendu cet espace, qui a été découpé entre plusieurs propriétaires : Arnaud Touerac possède la partie ouest de l'enclos et le bâtiment A ; Jacob Vital, maçon à Marciac, possède la partie centrale des bâtiments et de l'enclos ; Pierre Fontan détient le bâtiment B et les terres à l'est de l'enclos abbatial, vendus en 1864 à Pierre Garoussia.

Arnaud Touerac démolit en 1842 la partie ouest du bâtiment A, correspondant à l'emprise d'une grande partie de l'ancien « château abbatial » : le dessin de la *Guienne monumentale* montre donc un état récent de démolition en 1844. La démolition des bâtiments centraux (abbatiale, clocher...) n'est pas connue directement. Cependant le maçon Jacob Vital construit en 1864 deux maisons d'habitation (probablement pour les louer) au sud de l'enclos, dont une existe encore : on peut penser que la démolition a alors eu lieu, les matériaux étant récupérés pour ces deux maisons, dont une a disparu au début du XX^e siècle. Le comblement des fossés n'est pas indiqué, par contre, sur ces matrices : peut-être a-t-il été effectué seulement au XX^e siècle (doc. 47).

255 Le marquis de Fondeville demande en 1805 que l'abbatiale soit maintenue au culte (ADG, 3 F 124) ; en 1844 cette même abbatiale n'a plus de toit. Le démontage de la charpente s'est donc produit entre ces deux dates et le démontage des murs est postérieur.

256 AM Beaumarchès, registre BMS de la période révolutionnaire, dépouillement A. Lagors, que je remercie.

257 AM Beaumarchès. Merci à Alain Lagors pour son aide.

On l'a compris, mon hypothèse est plutôt celle d'un pillage progressif de l'abbaye, sans doute très diffus dans le temps et l'espace, étalé entre la seconde moitié du XVIII^e siècle et le début du XX^e siècle : les propriétaires et les voisins du lieu sont venus dépecer les murailles pour en récupérer les briques à l'usage de carreaux de sol et de murs²⁵⁸ ; des curés érudits ont récupérés de belles pièces pour leurs lieux de culte : Caneto à Marciac²⁵⁹, Gaubin à Ladevèze-Ville²⁶⁰, un curé inconnu à Mazères²⁶¹. Au final, le rôle de Fondeville dans ce dépeçage de l'abbaye a sans doute été très mineur.

Les quelques fragments sculptés isolés encore visibles chez les propriétaires actuels du site (croix déposée devant la ferme, fragments moulurés sur un portail et dans la cour..) prouvent enfin que la récupération de matériaux sculptés et non sculptés se poursuit encore aujourd'hui, à la faveur de découvertes fortuites²⁶².

1.5.4 AUTRES PIÈCES ISOLÉES PROVENANT DE LA CASEDIEU

Charles Samaran, en 1968, affirmait déjà :

« Il est probable qu'en cherchant bien dans les habitations du voisinage on trouverait des fragments d'architecture provenant de l'église abbatiale ou des bâtiments claustraux. »²⁶³

Fort de cette excellente intuition et des premiers résultats très encourageants obtenus par Christophe Balagna et son correspondant local Alain Lagors, j'ai, à chaque sortie sur le terrain, soigneusement observé les élévations des maisons et interrogé les personnes, de façon à identifier le plus de vestiges pouvant provenir de l'abbaye. Sans prétendre à une impossible exhaustivité, quelques éléments sont venus compléter ce premier dossier réalisé par mes collègues. En voici la synthèse (les fiches détaillées pour chaque pièce sont données en annexe, dans le volume V) :

258 C'est le cas à Lagrange et aux Trois morpions à Beaumarchès, le sol de cette deuxième ferme ayant été récemment cimenté, emprisonnant le carrelage sous une chape. Un mur d'une ferme de Juillac semble également bâti avec des briques médiévales de remploi, etc.

259 Entrée monumentale de l'église paroissiale Notre-Dame-de-l'Assomption de Marciac, avec d'importants vestiges de l'abbatiale et un portail moderne ; colonnes et base dans l'abside de Notre-Dame-de-la-Croix.

260 Chaire à prêcher gothique de la Madeleine, aujourd'hui démontée et conservée dans la sacristie de Saint-Pierre-de-Castets à Ladevèze. Voir fiche LAD 1 dans le vol. V.

261 Chapiteaux et bases remployés avant 1900 pour hausser la châsse de sainte Libérate. Voir les fiches CRB 4 et 5 du vol. V.

262 Voir les fiches BEA dans le volume V des annexes, qui recensent ces découvertes récentes.

Tableau 5. Les pièces archéologiques étudiées par l'auteur.

Modillons de style prégothique et gothique :

page	N° d'inventaire	Commune	Remarque
10	BEA 1	Beaumarchès	Origine : la Casédieu
12	BEA 2	Beaumarchès	Origine : la Casédieu
14	BEA 3	Beaumarchès	Origine : la Casédieu
16	BEA 3	Beaumarchès	Origine : la Casédieu
342	CAI 2	Caillavet	Origine : grange du Sarrambat
340	MAR36	Marcillac	Origine : couvent des Jacobins ?
404	VIC 1	Vic-Fezensac	Origine : prieuré de Vic-Fezensac
405	VIC 2	Vic-Fezensac	Origine : prieuré de Vic-Fezensac

Bases de style prégothique :

page	N° d'inventaire	Commune	Remarque
30	BEA 11	Beaumarchès	Origine : la Casédieu
32	BEA 12	Beaumarchès	Origine : la Casédieu
34	BEA 13	Beaumarchès	Origine : la Casédieu
172	CRB 7	Castelnau-Rivière-Basse	Origine : la Casédieu ?
184	LAB 3	Labatut-Rivière	Origine : la Casédieu
186	LAB 4	Labatut-Rivière	Origine : la Casédieu
222	MAR5	Marcillac	Origine : la Casédieu
224	MAR6	Marcillac	Origine : la Casédieu
226	MAR7	Marcillac	Origine : la Casédieu
228	MAR8	Marcillac	Origine : la Casédieu
272	MAR35	Marcillac	Origine : la Casédieu

263 *BSAG*, 1968, p. 25.

Tambours de colonnes :

page	N° d'inventaire	Commune	Remarque
28	BEA 9	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
28	BEA 10	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
188	LAB 5	Labatut-Rivière	Origine : la Casedieu
190	LAB 6	Labatut-Rivière	Origine : la Casedieu
230	MAR9	Marcillac	Origine : la Casedieu
232	MAR10	Marcillac	Origine : la Casedieu
234	MAR11	Marcillac	Origine : la Casedieu
236	MAR12	Marcillac	Origine : la Casedieu

Chapiteaux de type prégothique :

page	N° d'inventaire	Commune	Remarque
18	BEA 5	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
19	BEA 6	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
22	BEA 7	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
24	BEA 8	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
36	BEA 14	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
180	LAB 1	Labatut-Rivière	Origine : la Casedieu
182	LAB 2	Labatut-Rivière	Origine : la Casedieu
214	MAR1	Marcillac	Origine : la Casedieu
216	MAR2	Marcillac	Origine : la Casedieu
218	MAR3	Marcillac	Origine : la Casedieu ; chapiteau simple
220	MAR4	Marcillac	Origine : la Casedieu ; chapiteau simple
294	PLA 5	Plaisance	Origine : la Casedieu ; chapiteau simple

Bases de style gothique :

page	N° d'inventaire	Commune	Remarque
76	BEA 35	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
78	BEA 36	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
80	BEA 37	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
124	BEA 62	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; base facettée
168	CRB 5	Castelnau-Rivière-Basse	Origine : la Casedieu ; base simple
170	CRB 6	Castelnau-Rivière-Basse	Origine : la Casedieu ; base simple
404	MAR16	Marcillac	Origine : la Casedieu
405	MAR19	Marcillac	Origine : la Casedieu
252	MAR20	Marcillac	Origine : la Casedieu

Colonnettes de style gothique :

page	N° d'inventaire	Commune	Remarque
66	BEA 30	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
689	BEA 31	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
70	BEA 32	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
82	BEA 38	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
84	BEA 39	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
86	BEA 40	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
88	BEA 41	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
90	BEA 42	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
242	MAR15	Marcillac	Origine : la Casedieu
248	MAR18	Marcillac	Origine : la Casedieu
254	MAR21	Marcillac	Origine : la Casedieu
267	MAR31	Marcillac	Origine : la Casedieu
123	BEA 61	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; colonnette polygonale

Chapiteaux de style gothique :

page	N° d'inventaire	Commune	Remarque
54	BEA 24	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; chapiteau d'angle
56	BEA 25	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; chapiteau d'angle
58	BEA 26	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; chapiteau simple
60	BEA 27	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
62	BEA 28	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
64	BEA 29	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
72	BEA 33	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
74	BEA 34	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
160	CRB 1	Castelnau-Rivière-Basse	Origine : la Casedieu
162	CRB 2	Castelnau-Rivière-Basse	Origine : la Casedieu
163	CRB 3	Castelnau-Rivière-Basse	Origine : la Casedieu ; chapiteau simple
166	CRB 4	Castelnau-Rivière-Basse	Origine : la Casedieu ; chapiteau simple
196	LAB 9	Labatut-Rivière	Origine : la Casedieu
198	LAB 10	Labatut-Rivière	Origine : la Casedieu
240	MAR14	Marcillac	Origine : la Casedieu
246	MAR17	Marcillac	Origine : la Casedieu
265	MAR29	Marcillac	Origine : la Casedieu
266	MAR30	Marcillac	Origine : la Casedieu
286	PLA 1	Plaisance	Origine : la Casedieu
288	PLA 2	Plaisance	Origine : la Casedieu
290	PLA 3	Plaisance	Origine : la Casedieu
292	PLA 4	Plaisance	Origine : la Casedieu ; chapiteau d'angle

Ogives, clefs, claveaux :

page	N° d'inventaire	Commune	Remarque
38	BEA 15	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; tore
40	BEA 16	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; clef
41	BEA 17	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; claveau
43	BEA 21	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; claveau
52	BEA 23	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; claveau
92	BEA 43	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; claveau

Ogives, clefs, claveaux :

page	N° d'inventaire	Commune	Remarque
38	BEA 15	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; tore
40	BEA 16	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; clef
41	BEA 17	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; claveau
43	BEA 21	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; claveau
52	BEA 23	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; claveau
92	BEA 43	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; claveau

Autres pièces :

page	N° d'inventaire	Commune	Remarque
42	BEA 18	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; portail
44	BEA 19	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; portail
46	BEA 20	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
50	BEA 22	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
96	BEA 46	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; sculpture simiesque
97	BEA 47	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; cul-de-lampe
98	BEA 48	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; cul-de-lampe
112	BEA 55	Beaumarchès	Origine : la Casedieu
114	BEA 56	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; frise
116	BEA 57	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; frise
118	BEA 58	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; croix
120	BEA 59	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; croix
122	BEA 60	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; croix
124	BEA 63	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; statue
126	BEA 64	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; linteaux
129	BEA 65	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; pinacle
140	BEA 74	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; base de portail ?
142	BEA 75	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; bénitier
143	BEA 76	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; bénitier
144	BEA 77	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; table d'autel
146	BEA 78	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; bénitier
148	BEA 79	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; balustre

Autres pièces :

page	N° d'inventaire	Commune	Remarque
150	BEA 80	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; balustre
152	BEA 81	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; balustre
154	BEA 82	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; console ?
155	BEA 83	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; axe de portail ?
156	BEA 84	Beaumarchès	Origine : la Casedieu ; clou forgé
176	JUI1	Juillac	Origine : la Casedieu ; table d'autel
192	LAB 7	Labatut-Rivière	Origine : la Casedieu ; massif de maçonnerie
194	LA 8	Labatut-Rivière	Origine : la Casedieu ; massif de maçonnerie
202	LAD 1	Ladevèze-Rivière	Origine : la Casedieu ; chaire
206	LAD 2	Ladevèze-Rivière	Origine : la Casedieu ; console avec ange
208	LAD 3	Ladevèze-Rivière	Origine : la Casedieu ; console avec ange
238	MAR13	Marcillac	Origine : la Casedieu ; massif de maçonnerie
256	MAR22	Marcillac	Origine : la Casedieu ; balustre
258	MAR23	Marcillac	Origine : la Casedieu ; balustre
260	MAR24	Marcillac	Origine : la Casedieu ; panneau
261	MAR25	Marcillac	Origine : la Casedieu ; panneau
262	MAR26	Marcillac	Origine : la Casedieu ; autel, tabernacle
269	MAR33	Marcillac	Origine : la Casedieu ; fenêtre
271	MAR34	Marcillac	Origine : la Casedieu ; trumeau
274	MIR 1	Mirande	Origine : la Casedieu ; arcature
276	MIR 2	Mirande	Origine : la Casedieu ; tympan
280	PAR 1	Paris	Origine : la Casedieu ; tympan
282	PAR 2	Paris	Origine : la Casedieu ; bénitier

*

**

En combinant les pierres identifiées par Christophe Balagna avec celles que j'ai pu observer sur le terrain, ce sont donc plus de 150 pierres sculptées, dont une part notable d'inédits, et une importante quantité de matériaux de construction, pierres et briques, qui ont été localisés et semblent provenir de la démolition de la Casedieu.

Une carte de localisation de l'ensemble de ces pièces (doc. 49) confirme cette première hypothèse : tous ces vestiges se concentrent autour de l'ancienne abbaye, en particulier dans un rayon de trois à quatre kilomètres, à l'exception notable des « belles pièces », chapiteaux, bases et murs de l'abbatiale, que l'on retrouve dans des communes plus éloignées, remployées dans des églises (Mazères à Castelnau-Rivière-Basse, Marcillac...) et sur des portails (Labatut-Rivière, Castelnau-Rivière-Basse).

1.6 LA PROSPECTION AU SOL

J'ai eu l'occasion, lors des visites sur le site de l'ancienne abbaye, de prospecter les terrains mis en labour dans et autour de l'enclos abbatial, dans un rayon de plus de 500 mètres autour de cet enclos.

L'objectif était double :

- comprendre quel était l'environnement médiéval et moderne de l'abbaye (un « désert » ? Avec quel type de cultures ? Des habitations ?) ;
- essayer de comprendre où et comment s'étendaient les bâtiments disparus à l'intérieur de l'enclos.

Marquons tout de suite une limite à cette deuxième ambition : la partie est de l'enclos, possédée aujourd'hui par une personne âgée et handicapée, ne fait l'objet d'aucune mise en valeur agricole depuis des années : il n'a pas été possible d'observer le sol dans la friche qui se développe sur ces parcelles.

Autour de l'enclos, et dans un large rayon, les résultats ont partout été identiques : une dispersion de tessons épars (1 à 5 au m²), pour la plupart d'époque moderne et contemporaine, et de rares fragments de tuiles ou de briques souvent indistincts peuvent être vus sur le terrain fraîchement labouré. Il n'y a pas de concentrations révélant la présence d'habitats isolés. Cette constatation amène à une hypothèse : au Moyen Âge, ces terres étaient en majorité des prairies ou des vignes, nécessitant peu ou pas d'apports de fumiers allogènes²⁶⁴. À l'époque moderne, ces terrains ont été mis en culture, et cela a continué à l'époque contemporaine et actuelle²⁶⁵.

Cette hypothèse peut être confortée, dans une certaine mesure, par la documentation écrite. Au début du XIV^e siècle les terres voisinant celles du monastère comportaient des vignes et de petites parcelles labourées²⁶⁶. À l'époque moderne, sur le plan *ca* 1750, les terres voisinant l'abbaye sont mises en labour.

Dans l'enclos, en revanche, la prospection au sol révèle un faciès très différent :

- au niveau du fossé comblé, un très grand nombre de fragments de briques et de tuiles attestent que ce fossé a été comblé, peut-être avec les ruines d'un bâtiment voisin ;
- dans la parcelle n°1245, on trouve de très nombreux fragments de briques et tuiles, qui semblent indiquer la présence de bâtiments aujourd'hui détruits sur toute la surface de la parcelle, avec une concentration plus forte sur la marge ouest de la parcelle ;
- les parcelles 1241 à 1243 montrent le même type de faciès : une forte concentration de petits fragments au niveau des fossés comblés, mais également à l'intérieur des parcelles, avec des morceaux de briques souvent très petits (1 à 4 cm de côté).

Singulièrement, je n'ai observé aucun tesson de céramique médiévale, et seulement quelques tessons de céramique moderne et contemporaine dans la parcelle 1243²⁶⁷.

264 C'est un phénomène bien connu des prospecteurs au sol : les tessons isolés sont interprétés comme l'apport de fumiers auxquels ont été mélangés les restes de pots brisés. On peut voir par exemple sur la gravure représentant l'abbaye en 1844 un *pailler* sur lequel un pot (cassé ?) a été placé.

265 Le plan *ca* 1750 indique que ces terres sont labourées.

266 ADG, H 5, p. 220, n°1 : « ACQUISITION faite le 15 juin 1310 par Vital del Faur, donnat du monastere de la Casedieu, lauzimée par le sindic, de deux arpens de terre et une vigne contigue à Gratalop près l'abbaye, pour 400 sols parisis, confronte avec Pierre de Cadiran, et les terres du monastere sous le fief de la Casedieu » ; n°2 : « DONATION faite le 27 avril 1316 par Raimond Darré, d'un demi arpent de terre, avec la vigne qui est à l'entrée, lieu apelé Gratalop, en faveur de la sacristie de la Casedieu, confronte de deux cotés avec les terres du monastere, d'autres avec Sans Canal, et Raimond Ducos ; et au bas est la vente de la même pièce, par le même pour 70 sols tournois ».

267 Ces observations visuelles, effectuées à deux reprises, n'ont pas donné lieu à prélèvement.

Un seul artefact mérite une description sommaire : un modeste fragment de brique moulé en demi-cercle, peut-être un tore d'ogive d'origine romane, trouvé isolé à l'ouest de la parcelle 1245²⁶⁸ (volume V, fiche BEA 15).

*

**

La prospection au sol confirme donc ce que suggèrent déjà les plans anciens et les parties en élévation : l'abbaye se déployait au sud de l'enclos et des bâtiments actuels. Par contre, et c'est un apport incontestable, il a existé également d'autres bâtiments à l'ouest de l'enclos abbatial. L'implantation au nord du portail prégothique conservé, la présence de tores d'ogives dans le labour voisin semblent indiquer que cette zone au nord du bâtiment A a pu former un second espace claustral, peut-être celui des frères lais mentionné en 1251 (?).

CONCLUSIONS DU CHAPITRE

Réaliser la synthèse d'une documentation aussi disparate est un exercice d'équilibriste. Les textes révèlent quelques temps forts dans la vie de l'abbaye prémontrée : une fondation vers 1135, avec une première église bâtie vers 1157 (?), mais avec une reconstruction massive au XIII^e siècle, avec en particulier la construction d'une grande abbatiale ; des crises successives au XVI^e siècle entraînent la disparition d'une partie importante du bâti médiéval, dans une proportion qu'il est impossible de préciser. Au XVII^e siècle, quelques travaux d'entretien ont transformé ce bâti médiéval au profit d'un confort plus moderne, mais c'est également au milieu du XVIII^e siècle que semble s'effectuer la rupture architecturale, avec l'abandon de la vieille abbatiale et du dortoir-réfectoire d'époque gothique. Les bâtiments subsistants sont alors entièrement remaniés et mis au goût du jour, ne conservant probablement qu'une partie d'un cloître d'origine médiévale. C'est dans cet état rénové que l'abbaye, devenue « château abbatial », est vendue à des particuliers. Le dépeçage des murs et de ses ornements est mené en quelques décennies : avant 1900, l'état du bâti est à peu de choses près l'état actuel, très difficilement lisible pour l'historien et l'archéologue.

La carte de dispersion des vestiges (doc. 49) montre que ce sont les paysans locaux qui sont venus s'approvisionner régulièrement en matériaux de construction divers, alors que des notables, prêtres et « antiquaires » plus éclairés sont venus se servir en chapiteaux, bases et colonnes pour orner leurs façades et églises rénovées, comme à Marciac, Ladevèze-Rivière ou Mazères (pour décorer le tombeau de sainte Libérate, comme le montre une photo de Louis Caddau prise vers 1890. Voir vol. V, fiche CRB 4).

Ce pillage, je le précise, n'exclut pas ponctuellement des considérations esthétiques ou apotropaïques : la clef de voûte à la tête de Christ ou celle au chrisme remployées sur les façades de fermes et de poulaillers, les pinacles mis en fronton sur des portes d'entrée de propriétés ou encore le monument de Cayron prouvent une vraie réflexion dans le choix de certaines pierres et leur emploi.

L'étude plus fine du mobilier archéologique apporte des informations chronologiques importantes et non documentées par ailleurs. Une première abbatiale, de taille modeste et non localisée, semble avoir été dédiée en 1157, précédant d'un demi-siècle la spectaculaire abbatiale dédiée en 1218 (?) par l'archevêque d'Auch²⁶⁹. Les travaux de cette abbatiale ont pu se poursuivre au XIII^e siècle, si l'on accepte la mention de Larcher qui attribue à l'abbé Lupaut la réalisation de voûtes et d'un transept en 1292. Dans cette même période, une grande partie de l'abbaye semble avoir été construite ou reconstruite en pierres de taille et briques de terre cuite, avec des voûtes d'ogives pour certaines pièces.

268 Voir la fiche BEA 49 dans le volume IV des annexes. Ce fragment ressemble à un autre tore d'ogive trouvé dans la même zone par Alain Lagors dans les années 1980 (fiche BEA 48).

269 Date donnée par Dom Brugèles. Voir *supra*.

Des travaux d'entretien régulier ont été effectués dans les deux siècles suivants, avec la réfection ou la construction de divers bâtiments, comme le prouvent les nombreux claveaux et linteaux de portes et fenêtres identifiés. L'élément le plus spectaculaire est certainement la chaire de lecteur provenant d'un réfectoire bâti vers le milieu du XV^e siècle (?). La dédicace de 1491 relevée dans le cloître par Larcher vers 1750 marque peut-être la fin de cette période faste d'aménagements. Pendant toute la période médiévale et moderne, l'inhumation régulière des chanoines, frères lais, convers ou familiers et laïcs généreux donateurs a sans doute également modifié progressivement l'aspect architectural des cloîtres, cimetière et abbatale, avec l'installation d'une série de plaques, stèles, croix discoïdales et monuments funéraires, dont les rares vestiges identifiés prouvent le nombre, la variété et la qualité.

Jusqu'au XVIII^e siècle, des travaux d'entretien importants ont été réalisés : les deux bâtiments A et B conservés sur le site semblent, dans une large proportion, le résultat des derniers travaux réalisés dans les années 1750-1760, donnant une faible image de ce qu'a pu être la dernière période d'occupation du site par les chanoines prémontrés. Un des aspects les plus originaux est sans doute la présence de pieds-balustres décoratifs, qui devaient orner un ou plusieurs portails et murs entourant l'enclos abbatial²⁷⁰. De cette synthèse encore « impressionniste » par ses imprécisions nombreuses, il se dégage cependant l'image d'une abbaye riche et puissante, capable d'investir régulièrement dans la pierre et le mobilier dont elle avait besoin²⁷¹, restaurant et mettant au goût du jour ses bâtiments. Cela ne la distingue guère de ce que l'on sait des abbayes voisines et contemporaines, comme Berdoues, Madiran ou la Castelle, pour prendre trois exemples dans trois Ordres différents, dont les bâtiments juxtaposent des vestiges allant de l'époque romane à l'époque moderne, parfois dans des structures à la chronologie difficile à analyser²⁷².

Comme je l'ai déjà dit, ces avancées dans la connaissance monumentale de l'abbaye ne doivent pas cacher les lacunes considérables de notre documentation : quel aspect avaient les cloîtres à l'époque romane ? Quel aspect avait l'abbatale ? On le verra plus loin, la localisation exacte des cloîtres et des abbatales n'est pas assurée. Ici, seules des fouilles archéologiques programmées de grande envergure, qui dépassaient de très loin nos moyens à l'occasion de cette thèse, pourraient permettre de répondre à certaines de ces questions pourtant cruciales. Malgré tout, avec ces informations peu satisfaisantes, nous avons essayé de remonter le fil du temps et de préciser l'aspect et l'évolution de l'abbaye prémontrée de la Casedieu, de notre époque à sa fondation au XII^e siècle.

270 On trouve encore des portails décorés de pieds-balustres à boules sommitales (XVII^e-XVIII^e s.) à l'entrée du monastère bénédictin de Faget-Abbatial (Gers), du monastère prémontré de Bellpuig, près de Lleida (Espagne) ou encore du prieuré fontevriste Notre-Dame d'Orsan à Maisonnais (Cher).

271 L'autel et le tabernacle de style baroque qui viennent d'être restaurés à Marciac et qui pourraient provenir de la Casedieu, semblent attester ce point.

272 On lira par exemple sur ce point l'introduction du cartulaire de Berdoues, par l'abbé Jean-Marie CAZAURAN, en 1905, ou plus récemment la thèse de Philippe BONNET sur les aménagements des monastères prémontrés à l'époque moderne, qui donne une bonne image de ces évolutions de leur fondation jusqu'en 1789.

2- HYPOTHÈSES SUR UN SITE ABBATIAL : JALONS POUR UNE ARCHÉOLOGIE « RÉGRESSIVE » DE L'ABBAYE DE LA CASEDIEU

Il convient maintenant, après cet inventaire documentaire et archéologique, de tenter de reconstituer l'histoire monumentale de la Casedieu, en « rembobinant » le film de son histoire avec les quelques jalons chronologiques que nous avons pu découvrir.

2.1 LES RUINES DE LA CASEDIEU À L'ÉPOQUE MODERNE ET CONTEMPORAINE

L'état actuel du site (fin 2013, doc. 51) se résume à trois éléments disparates :

- deux bâtiments composites, étudiés plus haut (les bâtiments A et B), conservant des éléments en place ou réemployés de l'abbaye depuis l'époque romane jusqu'à l'époque contemporaine ;
- une partie du fossé de l'enclos abbatial, toujours en eau, ainsi que deux puits ;
- un grand nombre de pierres sculptées ou non, de briques prises sur le site et réemployées dans des fermes, des portails... dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres, dont l'inventaire a été détaillé ci-dessus.

Seul un regard attentif aux anomalies du bâti permet de déceler l'existence de l'ancienne abbaye prémontrée, devenue pratiquement invisible sur le terrain.

Ce n'était pas encore le cas un siècle et demi plus tôt (doc. 52). Dans la *nomenclature officielle des châteaux du Gers en 1810*, le préfet du Gers note :

« L'abbaye de Lacaze-Dieu, située dans la commune de Beaumarchès, appartenant à l'ordre des Prémontrés, a été acquise de la nation par M. de Fondeville. Partie de ses bâtiments sont vieux et parties modernes, sans offrir dans l'ensemble rien d'intéressant pour les arts ni l'histoire »²⁷³.

C'est un résumé sans doute un peu trop lapidaire... Dans les années 1840, trois dessins et gravure prouvent que le bâti en place était bien plus dense, avec la présence d'une église abbatiale (alors dépourvue de toiture, prélude à son démantèlement), d'au moins une galerie du cloître en cours de démolition, d'un grand bâtiment au nord-est de l'église (l'ancien dortoir), d'une porte « romane » en emploi... Les cadastres et plans successifs montrent la disparition progressive de ces bâtiments en un peu plus d'un siècle, pour ne laisser que les deux habitations actuelles. Les démolitions des murs de l'abbatiale et du dortoir, faiblement documentées, semblent pour l'essentiel se placer vers la fin du XIX^e siècle (on les voit encore sur la carte d'état-major de 1880) et au début du XX^e siècle. Une maison, visible sur le dessin de la *Guienne monumentale*, prenait place également au sud du site, un peu au nord de la ferme actuelle qui a été installée au sud du fossé abbatial (doc. 17).

*

**

L'état récent de l'abbaye de la Casedieu est donc celui de la lente dégradation d'un patrimoine essentiellement d'époque moderne sur des bases médiévales, progressivement démantelé depuis le début du XIX^e siècle, avec un pillage régulier des pierres et autres matériaux présents sur le site.

273 POLGE, Henri, éd., *Nomenclature officielle des châteaux du Gers en 1810*, Auch, 1956, p. 24-25.

2.2 L'ABBAYE AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

La documentation des XVII^e et XVIII^e siècle permet de reconstituer avec une bonne approximation l'allure générale du monastère prémontré de la Casédie en 1790, avant sa vente au titre des Biens nationaux au marquis de Fondeville, et la dispersion presque complète qui s'ensuivit. On peut voir avant 1790 un monastère organisé autour d'un cloître de style gothique et doté de toutes les fonctions d'un monastère du siècle des Lumières, dont une bibliothèque et une salle d'archives bien tenues (doc. 52).

L'inventaire de 1790, conservé aux Archives nationales²⁷⁴, permet de dresser le « cheminement » suivi à l'occasion de ce dernier inventaire, et donc de préciser le voisinage relatif de certaines pièces.

On peut en premier lieu restituer l'ordre de la visite :

Premier jour : sacristie → clocher → corridor avec escalier pour accéder aux chambres → petite chambre de l'horloge → bibliothèque.

Second jour : dortoir de cinq chambres → sept chambres → la chambre du prieur / appartement du prieur → infirmerie → appartement des étrangers, sur deux étages / cave → grange → petite cave à provision / cuisine → chambre des archives.

La séquence de visite du premier jour ne pose pas de problème d'interprétation. On peut replacer sur le dessin de 1841 la quasi-totalité des pièces visitées un demi-siècle plus tôt (doc. 53 et 54).

On peut également replacer sur la gravure de 1844 le bloc alors presque démoli du dortoir-réfectoire et la cave à vin.

Le positionnement des appartements du prieur, de l'infirmerie, de la cuisine et des archives sont plus problématiques, car l'inventaire de 1790 n'est pas assez précis sur leur localisation relative. On peut supposer que la partie démolie contre l'actuel bâtiment A, qui est voûté, pourrait correspondre, pour son rez-de-chaussée, à l'ancienne cuisine voûtée (on y voit encore des placards muraux) et à la salle d'archives, sur la partie l'ouest. L'étage abritait peut-être une partie des appartements du prieur ou de l'infirmerie. La mention de trois planchers dans le « château abbatial » en 1712 semble indiquer que le logis de l'abbé se trouvait au niveau de ce bâtiment A, le seul doté de trois niveaux. Il est vraisemblable aussi que l'étage du bâtiment B accueillait une partie des fonctions que je n'ai pas pu identifier avec précision (certaines chambres ?).

Le troisième bâtiment visible sur le plan routier réalisé vers 1750, perpendiculaire au bâtiment A et qui formait le flanc ouest du monastère, devait également contenir un grand nombre de chambres et d'autres pièces décrites en 1790 (dont les écuries signalées en 1670 ?). En l'absence de détails sur la disposition interne de ce troisième bâtiment qui n'est pas autrement connu, je ne peux en dire plus.

Les irrégularités du plan de l'abbaye, en particulier la forme non géométrique du cloître (par comparaison au plan des autres abbayes prémontrées de la circarie) et les rares documents écrits attestent que les destructions de 1558 et 1570 ont sans doute, dès cette époque, largement oblitéré le bâti médiéval, et que les reconstructions ont été massives. De fait, on peut tenir pour à peu près certain que la grande majorité des bâtiments visités en 1752, 1756 et 1790 étaient des constructions relativement récentes, postérieures aux guerres de Religion... et déjà très délabrées.

On peut dresser un inventaire des bâtiments connus par cette documentation du XVIII^e siècle et par l'expertise de 1670 :

²⁷⁴ Archives nationales, F 19/603, Recueil des procès-verbaux de visite ou de vente des Biens nationaux concernant les ordres religieux du département du GERS en 1790, abbaye de la Casédie. Transcription Jean-Luc Augustin.

2.2.1 LES MURAILLES ET LE FOSSÉ DE L'ENCLOS ABBATIAL

Les murailles entourant le monastère sont signalées vers 1660 (il faut alors « faire réparer les murailles tout à l'entour du chasteau sur le dehors »²⁷⁵). On est naturellement tenté de mettre en relation ces murailles, totalement arasées, avec le vaste fossé en eau de plan pratiquement carré qui marque les limites de l'enclos abbatial. En 1790 encore sont cités les *viviers* du monastère que forment ces fossés²⁷⁶. Au XVIII^e siècle, le monastère est donc toujours corseté dans son large fossé en eau, même si les murailles, qui ne sont plus citées, ont peut-être déjà disparu. En 1756 est en effet signalé

« [le] réduit auprès de la porte principale du monastere pour la sureté et commodité des pauvres pendant le mauvais tems ; et exhortant ledit prieur de veiller à ce qu'on y fasse les aumônes accoutumées et ordonnées »²⁷⁷.

Ce réduit était sans doute une guérite, que l'on trouve à l'entrée de beaucoup de châteaux à l'époque moderne et qui servait pour la garde ou le concierge. Dans l'inventaire des biens de l'abbaye en 1790, on voit également que cette entrée principale était dotée d'un portail en fer forgé et d'une cloche d'appel. Où se trouvait cette entrée principale ? On peut raisonnablement penser qu'elle se trouvait au sud de l'enclos, dirigée vers la nouvelle route royale construite vers 1750. Le cadastre napoléonien montre à cet endroit un élargissement du chemin, pouvant correspondre à une aire de retournement pour les véhicules hippomobiles. L'accès visible au nord-ouest de l'enclos sur le même plan pourrait être un second emplacement possible pour ce portail.

D'un point de vue archéologique, les motifs de pied-balustre portant des boules placés sur les colonnes en remploi du clocher de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption à Marciac, pourraient avoir pour origine la même clôture abbatiale : on retrouve les mêmes motifs sculptés remontés sur la façade du bâtiment B de la Casédie. L'un de ces motifs surmonte un rampant qui semble indiquer que ces boules surmontaient une composition à fronton (comme l'arcature d'un portail ; doc. 56 à 59).

Par ailleurs on retrouve assez fréquemment ce décor sur des portails d'abbayes à l'époque moderne : on peut encore en voir, partiellement en place, sur le portail de l'enclos de l'abbaye prémontrée de Bellpuig/Belpech, en Espagne (XVI^e-XVII^e s. ? Doc. 60) ou encore à Faget-Abbatial, en Gascogne (XVII^e et XVIII^e s. ? Doc. 61).

Le devis d'expertise de 1670²⁷⁸ permet de compléter ces éléments : à cette époque, les murailles ont encore leur aspect défensif de la fin du Moyen Âge avec d'anciens pont-levis : on peut voir en effet, outre une ancienne tour-porte transformée en pigeonnier (voir *infra*),

« contre la porte principale dudit chasteau un pont levis [...] auroit jugé valloir soit pour le bois nécessaire, tables, clou, chaines, anneaux la somme de quarante cinq livres, sans pourtant qu'ils ayent seu cognoistre ny peu juger ledit pont y avoir esté jamais ».

2.2.2 LA « VIEILLE » ÉGLISE ABBATIALE

Cette église disparue est signalée à deux reprises au XVIII^e siècle, car elle est alors démolie et sert de carrière de matériaux. En 1752 :

« Ce qu'il y a d'inutile dans les bâtiments a été supprimé : c'est-à-dire la vieille abbatiale, par arrêt du conseil privé du roy [...] la vieille abbatiale est déclarée tombée en ruines de vétusté »²⁷⁹.

275 ADHP, G 1071, vers 1660, estimatif de réparations. Les monastères fortifiés sont connus depuis le haut Moyen Âge : BOURGEOIS, Luc, « La mise en défense des monastères à l'époque carolingienne : les exemples de Saint-Hilaire de Poitiers (Vienne) et de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) » in *Monastères et espace social. Genèse et transformation d'un système de lieux dans l'Occident médiéval, actes de la table ronde de Nice, 18-19 avril 2008*, Turnhout : Brepols, 2015, p. 473-502

276 AN, F 19/603, *op. cit.*

277 ADG, H 99, pièce n°16.

278 ADHP, H 129. Voir sa transcription dans le volume II, pièce 18.

279 ADG, 3 E 2330, p. 560.

En 1763 encore :

« Il pourroit se servir des matériaux qui proviendroient des demolitions ensemble de l'ancienne abbatiale »²⁷⁹.

On peut avec vraisemblance rapporter à cette abbatiale disparue l'ensemble des mentions documentaires antérieures aux guerres de Religion, ainsi que les vestiges archéologiques signalés par Justin Cénac-Moncaut et plus récemment par Christophe Balagna, dont j'ai complété l'inventaire (voir *supra*) : larges chapiteaux en grès de style prégothique, colonnes engagées et bases éparpillées dans la région de Beaumarchès ou remontées sur le clocher-tour de Notre-Dame-de-l'Assomption de Marciac (doc. 55).

On ne peut que regretter l'absence totale d'informations permettant de localiser cette abbatiale avec précision sur le terrain : les rares mentions n'offrent pas beaucoup de repères spatiaux pertinents. Il faut remarquer cependant qu'une croix discoïdale a été découverte au sud-est de l'enclos, ce qui permet de localiser avec vraisemblance une partie au moins du cimetière, qui devait voisiner l'abbatiale ; de plus, l'état de conservation des chapiteaux et des maçonneries remployées sur le clocher de l'église paroissiale de Marciac prouve que ces massifs de maçonnerie sont restés sans doute à l'abri du mauvais temps jusqu'à leur démontage-remontage à Marciac. *A contrario*, on voit que des chapiteaux de grès de même origine restés à l'extérieur depuis quelques décennies (chapiteau du domaine de Pagès, par exemple), présentent une érosion générale et un changement de coloration très sensibles, associés à l'apparition de végétaux colonisateurs (mousses et lichens) absents à Marciac ; enfin la forme étrange de la façade de la « nouvelle » abbatiale du XVII^e siècle, dessinée en 1841 et 1844, avec deux arcades de type roman reposant sur de larges chapiteaux, pourrait s'expliquer par le fait qu'il s'agit en fait de deux arcades médiévales de l'abbatiale encore en place.

L'accumulation de ces indices m'amène donc à l'hypothèse suivante : l'église abbatiale du XIII^e siècle se trouvait au sud-est de l'enclos abbatial, et l'abbatiale bâtie au XVII^e siècle pourrait n'être que la réduction de l'abbatiale romane, réduite à une partie de sa nef et/ou de ses collatéraux par souci d'économie.

2.2.3 LA (NOUVELLE) ÉGLISE ABBATIALE

C'est l'église qui est dessinée en 1841 et 1844, petit bâtiment de plan barlong dont il ne reste peut-être aujourd'hui, sur le terrain, qu'un fragment de chevet plat recrépi doublant le mur ouest du bâtiment B (doc. 62). L'état actuel ne permet pas d'en dire plus, des sondages au sol seraient nécessaire pour préciser l'emprise et l'évolution de ce bâtiment.

Au milieu du XVIII^e siècle, une expertise permet de connaître un peu l'intérieur de cette église²⁸⁰. Elle était formée d'une nef centrale encadrée de deux collatéraux, poursuivis par un chevet plat. La nef était dotée de quatre piliers contre lesquels quatre autels secondaires étaient bâtis, avec une « vieille statue »²⁸¹. Dans cet espace était aménagé un chœur en bois doté de stalles.

Au niveau du chevet, trois autels étaient en service, dont un maître-autel au centre. La table du maître-autel a été identifiée : elle sert de table d'été dans le jardin du château voisin de Juillac. Elle ne semble pas d'origine médiévale et pourrait remonter au XVII^e siècle²⁸².

279 ADG, H 99, pièce 17, 1763.

280 ADG, H 99, pièce n°16.

281 *Idem*.

282 Voir fiche n° JUI1 dans le volume IV des annexes.

Une travée formant un faux-transept était voûtée d'ogives. L'expert demande en effet

« qu'on fera garnir le vuide qui se trouve entre ladite voute et le contre-arceau qui s'en detache au milieu qui menace d'une chute prochaine et qu'on fera un contre-mur au dehors de la muraille au couchant qui soutient ladite voute »²⁸³.

Il est cependant probable que tout l'édifice était voûté, puisque le même expert demande de

« recrepir et blanchir les voutes de l'entiere dite eglise ».

L'éclairage était assuré par des fenêtres garnies de vitraux au niveau de la croisée et au sud de la nef. L'accès se faisait par une porte au sud, près de la sacristie, et intérieurement par un escalier au nord qui donnait un accès direct au dortoir.

La façade ouest, qui donnait sur le cloître, est connue par les deux dessins du XIX^e siècle : une façade à pignon triangulaire dotée de deux arcatures aveugles. Au sommet du pignon, un motif sculpté était présent : une croix ou stèle discoïdale, d'après le dessin de Laplagne-Barris (doc. 63), une boule sur socle, d'après la gravure de la *Guienne monumentale* (doc. 64)... Les deux dessins divergent également sur d'autres détails comme la présence d'oculi sur cette façade, ou la hauteur du contrefort central...

De quels matériaux était formée cette église ? Je soupçonne que ce sont les briques et pierres de taille de l'ancienne abbatale romane qui ont servi, au moins en partie, à l'aménagement de cette église tardive. En effet, comme je l'ai déjà signalé ci-dessus, les importants vestiges romans réemployés dans le porche de l'église de Marciac sont très peu érodés, en particulier les colonnes engagées de l'intrados, qui ne semblent jamais avoir souffert du mauvais temps (doc. 55). Mon hypothèse est donc que les quatre piliers de la nef de cette abbatale d'époque moderne n'étaient autre que ces piliers cantonnés de colonnes, soit en place, soit en remploi.

Arrivé à ce point de la réflexion, il faut s'interroger sur le devenir de ces piliers à la Casedieu même : cette nouvelle église abbatale, qui a fonctionné au moins pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle et qui est connue, extérieurement, par les dessins de 1841 et 1844, a-t-elle été construite à partir de l'ancienne abbatale romane, avec récupération massive des matériaux, ou bien a-t-elle été construite directement dans la nef de l'ancienne église, remployant une partie de ses murs et de ses voûtes ? Ce cas de remploi *a minima* est connu localement, en particulier dans l'actuelle église paroissiale de Tasque, ancienne abbaye bénédictine qui utilise la nef de l'ancienne abbatale romane, le transept et le chevet à abside et absidioles ayant été abandonnés au XIX^e siècle (elles servent actuellement de grange et de cimetière à ciel ouvert ; doc. 65-70). *A contrario*, l'église abbatale prémontrée de Sarrance est une reconstruction complète d'époque moderne, remployant les matériaux de l'abbatale médiévale disparue.

Pour ce qui est de l'aménagement intérieur de cet édifice, je n'ai identifié que de rares éléments d'époque moderne : une statue de Saint-Christophe conservée dans l'église de Coutens²⁸⁴, deux tableaux d'un monumental chemin de croix en bois sculpté massif et un autel avec tabernacle dans l'église paroissiale de Marciac²⁸⁵.

283 ADG, H 99, *Ibidem*.

284 C'est peut-être la « vieille statue » qui se trouvait dans l'abbatale.

285 Mobilier décrit et commenté dans le volume IV des annexes.

La sacristie

Elle est visitée en 1790 et se trouvait contre la nouvelle abbatiale²⁸⁶. Les visiteurs y trouvent les ornements liturgiques et les objets de culte. On peut supposer que cette sacristie est la petite pièce implantée au sud de l'église, visible sur le dessin de 1841 (doc. 63). Elle semble d'époque moderne et n'est pas connue par ailleurs.

Le clocher

Le clocher est signalé en 1648 : il a été abattu par un fort orage et doit être reconstruit²⁸⁷, ce qui a été réalisé, puisqu'en 1650 un prix-fait est établi pour construire sa flèche en bois²⁸⁸. L'inventaire de 1712 précise que ce clocher se trouvait « sur le sanctuaire » de l'église : ce n'est pas le clocher visible sur les dessins du XIX^e siècle. En 1790, l'inventaire signale « cinq cloches dont deux un peu plus grosses, l'une un peu moins que l'autre, les autres assez petites »²⁸⁹. Les deux dessins de 1841 et 1844 permettent de localiser ce clocher visité en 1790, petite tour à toiture pyramidale dotée d'un escalier et de deux fenêtres au sud (doc. 63 et 64). On ne sait rien, par contre, sur la forme du clocher qui existait avant 1648 (un clocher placé sur la croisée de l'ancienne abbatiale, comme à l'abbaye de Divielle ?).

La chambre de l'horloge

Cette petite pièce est signalée en 1790²⁹⁰ :

« À côté du dit colidor avons trouvé dans une petite chambre une vieille horloge et avec deux petits clochers sur le haut du couvert ».

C'est sans doute la pièce annexe implantée au sud du clocher que l'on voit sur le dessin de 1841 (doc. 72). En 1752 cette horloge était placée dans la « croix de l'église », au niveau du transept de l'ancienne abbatiale²⁹¹. On peut supposer qu'un clocher plus important se trouvait alors à cet endroit.

Le cloître

En 1752 sont signalées les quatre galeries d'un cloître. Les ailes sud et est, cette dernière implantée contre l'église, doivent être couvertes de tuiles. L'expert demande aussi qu'une porte soit établie dans la muraille de ce cloître pour accéder à l'église (donc au niveau de la galerie est). La galerie ouest court le long d'un grenier. Ce cloître est doté de colonnes de marbre et d'arceaux²⁹². Il est encore mentionné en 1790²⁹³. Sur le dessin de 1841, on peut voir au premier plan la démolition de la galerie est : des chapiteaux, bases, colonnes et fragments de mur-bahut jonchent le sol (doc. 73 et 74). Il ne semble pas, par contre, qu'un cloître moderne à simples arcades chanfreinées a été installé pour accéder aux bâtiments tardifs, comme on peut le voir à Sarrance ou encore au couvent des Minimes de Vic-en-Bigorre (vers 1610). Je n'ai relevé aucun indice suggérant une reconstruction du cloître médiéval à l'époque moderne (ce qui est cependant possible), simplement les indications d'un entretien insuffisant, qui ont fini par amener sa ruine.

286 AN, F 19/603.

287 ADG, H 5, p. 41, n°6 et 7.

288 ADG, H 5, n°8 : « PRIS [sic] fait le 17 septembre 1650 pour couvrir ledit clocher ».

289 AN, F19/603.

290 *Idem*.

291 ADG, 3 E 2330.

292 ADG, 3 E 2330.

293 AN, F 19/603.

2.2.5 Les bâtiments conventuels

Pour la seconde moitié du XVIII^e siècle, plusieurs documents permettent également de détailler l'ensemble des pièces spécialisées de la Casédie.

Le « château abbatial »

Ce bâtiment important dans l'abbaye moderne est mentionné en 1660 et décrit dans l'expertise de 1670²⁹⁴. Il s'agit du logis de l'abbé, qui a fait l'objet de nombreux travaux avant 1670, notamment de boiserie (portes...). C'est un bâtiment de forme allongée sur deux étages, avec une porte principale et un escalier ou degré inséré dans une tour éclairée par d'étroites lucarnes. Des couloirs donnent accès à une série de chambres bien éclairées par des fenêtres à croisées vitrées. La principale chambre est celle de l'abbé, dotée d'une cheminée, d'un cabinet et de portes en noyer. Une chambre voisine est qualifiée de chapelle, sans doute un oratoire destiné aux dévotions privées de l'abbé. Une échauquette ou « cudelampe » (sic, petit cabinet en encorbellement à l'étage) existait à l'ouest du château abbatial en 1660 ; sa toiture doit être réparée en 1670 et le tout était déjà démolé en 1790. Ce type de structure se voit sur de nombreux sites abbatiaux remaniés à l'époque moderne, comme à l'angle sud-ouest du prieuré de Mouchès, près de Mirande, ou au logis abbatial du couvent de Pavie, près d'Auch. C'est peut-être un marqueur, à l'époque moderne, de l'emplacement du logis de l'abbé.

Ce château abbatial, autant que l'on puisse en juger, n'était pas indépendant des autres parties de l'abbaye : il voisine les écuries et d'autres chambres, ainsi que la cuisine et donne accès à une « basse-cour » dont la toiture a été réparée en 1670 (l'emplacement du cloître ?). Sous toutes réserves, on peut donc proposer d'identifier ce château abbatial avec ce qui reste du bâtiment A sur le terrain, à savoir l'angle nord-ouest de l'abbaye. L'échauquette était sans doute placée dans la partie disparue, à l'angle du bâti, articulant cet angle avec les écuries placées contre les fossés à l'ouest.

L'hospitalité

L'hospitalité est aussi nommée appartement des étrangers. En 1756 on demande la construction d'une cheminée dans le « salon de l'appartement de l'hospitalité »²⁹⁵. En 1790 cet appartement comprend une grande salle de plain-pied, et à l'étage quatre chambres en assez mauvais état²⁹⁶. Je ne sais où se trouvait cet appartement, peut-être à l'étage du bâtiment B.

Les réfectoires et la boulangerie

Ces réfectoires sont décrits en 1756 et sont alors en très mauvais état²⁹⁷. Le grand réfectoire est voûté, avec une grande hauteur sous voûte. Il y a un étage, doté de poutres et d'un plancher, qui sert peut-être de dortoir et qui contient cinq pièces (cela correspond peut-être aux cinq chambres habitées décrites dans l'inventaire de 1790. Voir doc. 75-78). Une chaire de lecteur, encadrée dans le mur sud, doit être démolie pour y installer une porte d'accès direct à l'église. Ce pourrait être la chaire du XV^e siècle qui a été réemployée dans l'église de la Madeleine à Ladevèze et qui se trouve aujourd'hui, démontée, dans l'église de Saint-Pierre-de-Castets.

À proximité immédiate du réfectoire se trouvait la boulangerie, dont on demande en 1756 le voûtement.

294 ADHP, H 129 et G 1071.

295 ADG, H 99. Sur la question des hospitalités médiévales et modernes, on peut renvoyer à LORANS, Elisabeth, LEFEBVRE, Bastien, « Indre-et-Loire. Tours, l'hôtellerie de Marmoutier : un vaste édifice de la fin du XII^e s. et ses transformations modernes », *Bulletin Monumental*, t. 166-I, 2008, p. 171-174.

296 AN, F 19/603, *op. cit.*

297 ADG, H 99.

Le grand dortoir (ou ancien dortoir)

Le grand dortoir se trouvait au premier étage du réfectoire. Bâtiment de grande taille mais très vétuste, on l'a réduit de la moitié de sa taille en 1752 « par une ordonnance de monsieur le vicaire général de la province »²⁹⁸, peut-être suite à un incendie subi au XVI^e siècle (celui de 1558 ? De 1569 ?) dont on n'a pas réparé les dégâts. On demande la même année sa réparation au niveau du toit,

« jusqu'au cordon qui subsiste encore au dehors de la partie en la croix de l'église où l'horloge se trouve et attenante au dortoir au midy ».

Une mention de 1756, « le grand réfectoire haut et bas, ainsi que ledit dortoir haut et bas »²⁹⁹ fait supposer que des chambres étaient aménagées au rez-de-chaussée, à côté du grand réfectoire, et que le petit réfectoire était une pièce du premier étage voisine des chambres des chanoines. À cette époque tardive, le petit nombre d'occupants permettait sans doute d'assurer le service dans une petite pièce, rendant inutile la vaste pièce voûtée dotée d'une chaire de lecteur qui était en fonction à la fin du Moyen Âge. Ce bâtiment est maladroitement représenté au nord de l'église abbatiale sur le plan *ca* 1750. On en distingue également les ruines sur la gravure de 1844.

Chambres et cuisines

La cuisine, qui n'était pas éloignée du réfectoire, doit être carrelée vers 1660³⁰⁰. Une cheminée y est établie. En 1756, on envisage de la voûter et de l'équiper de deux fenêtres (croisées) au sud³⁰¹. Cette cuisine est toujours en fonction en 1790³⁰².

La bibliothèque

Elle est décrite sommairement en 1790 et contient alors plusieurs centaines de volumes, dont plusieurs manuscrits médiévaux³⁰³. Elle se trouvait à proximité des chambres, donc vraisemblablement à l'étage au dessus du grand réfectoire.

L'infirmierie

Décrite en 1790, elle était formée d'une salle avec cheminée et d'une chambre³⁰⁴. Elle est visitée après l'appartement du prieur et avant l'hospitalité : on peut donc supposer qu'elle se trouvait dans les parties hautes du réfectoire ou du bâtiment A. Les pièces conservées actuellement à l'étage du bâtiment B, dans un état de la première moitié du XVIII^e siècle, dont une pièce avec cheminée et deux pièces annexes, pourraient convenir pour cette identification.

La salle des archives

Elle est signalée en 1790 « entre deux voûtes »³⁰⁵. On y trouve une grande armoire contenant tous les titres de l'abbaye et l'inventaire réalisé par Larcher³⁰⁶. Elle se trouvait peut-être dans le bâtiment A ou à proximité, doté de plusieurs voûtes sur deux niveaux.

298 ADG, 3 E 2330.

299 ADG, H 99.

300 ADHP, G 1071, vers 1660, estimatif de réparations.

301 ADG, H 99.

302 AN, F 19/603, *op. cit.*

303 *Idem.*

304 *Ibidem.*

305 *Ibidem.*

306 ADG, H 5.

2.2.6 LES ANNEXES AGRICOLES DE L'ABBAYE

La cave à vin

La cave à vin est signalée en 1756³⁰⁷. Elle est alors voûtée. En 1790 on y « descend »³⁰⁸ ; elle contient un important matériel viticole. On peut avec vraisemblance penser que cette cave correspond à l'une des deux voûtes surbaissées conservées à l'est du site, au rez-de-chaussée du bâtiment B, peut-être celle du nord. Cette cave correspond probablement au bâtiment bas visible à l'extrême gauche du dessin de 1844.

La grange

La grange voisinait la cave en 1790³⁰⁹. On y trouvait :

« [...] un pressoir à deux caisses garnis à côté duquel est l'appartement du cuvage dans lequel nous aurions trouvé douze tonneaux foncés d'un bout chacun ».

Cette grange correspond peut-être à l'actuelle grange du bâtiment B, à l'est de la cave, qui eut un usage de porcherie et de grenier à l'époque contemporaine. Cette grange est aujourd'hui pour l'essentiel dans un état du XIX^e siècle.

La petite cave à provisions

Cette petite cave est signalée en 1756. Elle se trouve au rez-de-chaussée³¹⁰. On envisage d'y établir trois fenêtres ou croisées. En 1790 elle contient encore huit barriques³¹¹. C'est peut-être la cave voûtée située au sud du bâtiment B : au-dessus de celle-ci on trouve effectivement trois fenêtres, dans un état de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Le pigeonnier

Le monastère comporte aussi des écuries et des volières en 1790, non décrites ni localisées. En 1790, un pigeonnier bâti indépendant existe « au midi du manoir ». L'expertise de 1670³¹² permet d'en préciser l'aspect :

« 57. PREMIEREMANT, leur auroit indiqué ledit Royre une chambre en forme de pigeonnier construit sur des murailles au dehors duditz chasteau, où il y adjoint un pourtal ; et auroint jugé que pour tous materiaux qu'il peult avoir fourny soit bois pour la batisse, tuilles à crochet, barres pour le bricadis, chaus, sable, fer soit pour la batisse que bandes duditz pourtal, ensemble de degré porté de laditte chambre que façon des maîtres, monte en tout la somme de cent soixante neuf livres ».

Cette forme singulière, avec portail, fait supposer que ce pigeonnier était en fait une ancienne tour-porte (porterie ?) aménagée sur les murailles. L'article 89 précise d'ailleurs la possibilité de « faire un pont levis desoubz le mesme couvert », ce qui confirme ce fait. L'écurie est également décrite dans le même document (art. 64) : elle voisine le château abbatial et comporte « manjoires et rastelliers ».

La forge

Signalée en 1790, elle n'est ni localisée précisément ni décrite³¹³.

307 ADG, H 99.

308 *Ibid.*

309 *Ibid.*

310 *Ibid.*

311 *Ibid.*

312 ADHP, H 129, fol. 32.

313 ADG, H 99.

*

**

L'étude de l'abbaye de la Casiedieu à l'époque moderne, à partir de la documentation disponible, révèle donc une situation complexe : sur les bases de l'abbaye médiévale dont ne subsistent que des éléments disparates (l'abbatiale romane, un cloître, le dortoir gothique, des éléments de fortifications dont une probable porterie fortifiée...), des travaux successifs ont transformé le visage de l'abbaye pour la rendre habitable selon les normes des XVII^e et XVIII^e siècle : réduction/reconstruction de l'abbatiale médiévale ; abandon progressif du dortoir-réfectoire de style gothique voisin de l'église ; réaménagements des bâtiments entourant le cloître pour former un château abbatial et une série de pièces fonctionnelles, dont une cuisine, des écuries... avec des étages plus lumineux ouverts vers l'extérieur par une série de fenêtres, des cheminées dans certaines chambres, des portes et un décor rénovés.

Ces travaux, qui semblent se concentrer autour du « château abbatial », logis de l'abbé, ont pour corollaire au milieu du XVIII^e siècle la disparition de l'ensemble des bâtiments médiévaux désaffectés, qui ne sont plus entretenus sans doute dès le XVII^e siècle.

Les bâtiments vendus pendant la Révolution française sont donc un état moderne de l'abbaye, dont le patrimoine médiéval avait déjà presque entièrement disparu du fait des travaux effectués par les derniers prémontrés.

2.3 UNE ABBAYE PARTIELLEMENT RECONSTRUITE AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES

Une fois épuisée la documentation des XVII^e et XVIII^e siècle, on entre dans le domaine de l'hypothèse archéologique pour connaître l'évolution de l'abbaye. On sait que la Casédie a été incendiée en 1558 et pillée en 1569. Le manque d'entretien à l'époque moderne a entraîné la ruine successive de la plupart des bâtiments médiévaux subsistants. Quels étaient ces bâtiments ? Quand furent-ils construits et quel était leur aspect ? Quelle fut leur évolution ? C'est à cette tâche ardue que je me suis attelé dans les paragraphes qui suivent.

2.3.1 UN CLOÎTRE DU XIV^e SIÈCLE

Les recherches menées par Alain Lagors, Christophe Balagna et par mes soins ont livré une quinzaine de chapiteaux simples et doubles, un nombre presque équivalent de bases et une série de colonnettes plus ou moins fragmentées, le tout en marbre blanc saccharoïde ou gris des Pyrénées, qui forment un ensemble homogène permettant de reconstituer partiellement un cloître de style gothique. Christophe Balagna a bien étudié ce corpus, dont il a découvert et étudié avec Alain Lagors la majorité des pièces connues³¹⁴.

Je reprendrai, en complétant leur argumentation, l'essentiel des données disponibles.

Le corpus identifié est formé d'une quinzaine de chapiteaux. La plupart sont des chapiteaux doubles, sauf les deux chapiteaux simples conservés dans l'église de Mazères, celui découvert, fragmentaire, à la maison Dupuy à Beaumarchès, les deux chapiteaux d'angle ou de pilier, de forme rectangulaire, employés devant le monument aux morts de Cayron, complété par celui de l'église de Plaisance.

Ces différents éléments suggèrent que les galeries étaient formées de colonnes doubles supportant des arcades, avec aux angles ou au milieu des faces des piliers à chapiteaux adossées, comme on peut en voir de beaux exemplaires au cloître des Augustins à Toulouse (XIV^e siècle).

Les chapiteaux et bases simples pourraient provenir d'une ouverture pratiquée dans ce même cloître pour accéder à l'espace intérieur, ou bien d'un bâtiment annexe de même style, doté d'ouverture(s) à chapiteaux, comme une salle capitulaire, par exemple. Je ne pense pas que les supports des galeries alternaient des colonnes doubles et simples. Cette dernière hypothèse se heurte en effet à une difficulté : les sommiers des chapiteaux de Mazères ne sont pas élargis à la taille des chapiteaux doubles, ce qui exclut qu'ils aient supporté la même largeur d'arcature que ces chapiteaux doubles.

Le décor est formé, pour tous ces chapiteaux, de motifs végétaux variés. La seule figure est la tête de moine (prémontré ?) visible sur le monument de Cayron, qui fait écho à ceux de Bellpuig (sur un chapiteau du XIII^e siècle) et de Lahonce (sur un modillon du XVI^e siècle).

Christophe Balagna a montré de manière convaincante que ce groupe de chapiteaux fait partie d'une « famille » plus vaste de cloîtres sculptés dans la région dans les années 1300, probablement dans des ateliers pyrénéens fabriquant « en série » des pièces standardisées, dont on retrouve des exemples localement dans des couvents mendiants de Mirande, à Auch ou encore à Gimont³¹⁵. J'ai déjà cité, toujours en place et très spectaculaire, le cloître des Augustins de Toulouse, qui donne une idée de ce type de création au XIV^e siècle.

314 BALAGNA, Christophe, *op. cit.*, 2000 à 2013. Des points de comparaison intéressants existent également avec le cloître remonté des Jacobins de Toulouse, tant pour les motifs que pour le style : PRIN, Maurice, DIEUZAIDE, Jean, *Les Jacobins de Toulouse*, Toulouse : les Amis des archives de la Haute-Garonne, 2007.

315 BALAGNA, Christophe, « À la redécouverte d'un important édifice médiéval de Gascogne centrale : l'ancienne abbaye de la Case-Dieu (Gers) », *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 2004, p. 75-76 : « [...] En Gascogne, le cloître

Comment être assuré que tous ces chapiteaux appartiennent au même ensemble ? Christophe Balagna argumente sur la proximité géographique et artistique de tous ces vestiges³¹⁶. Cette argumentation me paraît acceptable. On peut également raisonner sur une base typologique et métrologique.

Les bases identifiées sont de deux sortes. Le modèle le plus courant est une base double polygonale en marbre blanc, de forme très simple, dont le diamètre se réduit à celui des colonnettes par des pans coupés. D'autres bases doubles et simples, moins nombreuses, sont formées d'une succession de moulures circulaires sur une base carrée ou rectangulaire. Ce second modèle est dérivé des bases romanes à griffes d'angle, du type de celles du portail roman du bâtiment A (doc. 80 à 86).

Ces deux séries de bases posent la question de leur destination : y avait-il deux cloîtres, comme le suggère la mention de 1251 (mais celle-ci est antérieure à la date de construction du ou des cloîtres dont nous parlons) ? Y a-t-il eu deux campagnes de construction, avec deux ateliers différents ? A-t-on bâti un cloître et un bâtiment annexe voûté, avec des bases différentes pour l'un et l'autre ? Je ne peux répondre à ces questions, en l'état de la documentation.

Les colonnettes ne sont connues que par des tronçons, dont le matériau et le diamètre sont cependant homogènes (à Marciac, Cayron, Beaumarchès... : colonnettes en marbre blanc ou gris de 13,5 à 14,5 cm de diamètre). Les deux seuls exemplaires de colonnes retrouvées entières, dans un grenier de ferme aux *Trois morpions*, à 300 m au sud-est du site abbatial, mesurent 137 cm de hauteur (doc. 91-95).

Je n'ai identifié avec certitude, par contre, que peu d'éléments de voussure des arcades, qui étaient sans doute assez proches de celles du cloître des Cordeliers d'Auch³¹⁷, sensiblement contemporain (doc. 87-90 et doc. 114 pour la comparaison).

Contrairement aux bâtiments précédents, dont la majorité ne peuvent être localisés sur le terrain, l'emplacement de ce cloître gothique peut être déduite des mentions du XVIII^e siècle et du dessin de l'abbatiale réalisé par Laplagne-Barris en 1841 : ce dessin montre une galerie du cloître démolie, avec chapiteaux, bases et colonnes, avec des pierres plus larges provenant sans doute d'un mur-bahut... (doc. 73-74).

On peut donc replacer les quatre galeries du dernier état de ce cloître connu au XVIII^e siècle, alors en mauvais état, à l'ouest de l'abbatiale moderne et au sud du bâtiment A. Je ne puis par contre affirmer, et ce détail est important, que ce cloître gothique était à son emplacement du XIV^e siècle, ou bien qu'il avait été remonté là après les démolitions et reconstructions postérieures au XVI^e siècle (doc. 79 pour la localisation sommaire du cloître).

des Cordeliers d'Auch et celui des Cordeliers de Mirande ne dérogent pas à la règle et témoignent d'une construction qui appartient sans doute à la première moitié du XIV^e siècle. Remarquons qu'une photo du cloître des Augustins de Marciac parue dans *L'Illustration* avant le démontage de 1910 montre des bases identiques. Ensuite, les chapiteaux qui surmontent les colonnes jumelles présentent avec ceux d'Auch et de Mirande de nombreuses correspondances. À Auch, on retrouve les corbeilles de forme tronconique, lisses, avec un décor de feuillages qui se situe plus particulièrement dans la partie supérieure, aux angles de l'abaque et au milieu des deux corbeilles. À Mirande, un élément mutilé montre la même structure. L'étude de ces chapiteaux gothiques permet de faire de nombreuses remarques. Il s'agit de chapiteaux appartenant au cloître de l'abbaye de La Case-Dieu qui dut être réalisé dans le premier tiers du XIV^e siècle, comme en témoignent les bases polygonales, les chapiteaux doubles et le décor naturaliste qui laisse à nu une grande partie de la corbeille. Nous retrouvons ce type de compositions dans les grands cloîtres du Midi de la France de la première moitié du XIV^e siècle. En effet, les grands cloîtres conventuels toulousains, comme celui des Jacobins et ceux des villes épiscopales et importantes de la région, comme ceux de Rieux, Auch et Saint-Gaudens présentent entre eux de nombreuses similitudes ».

316 *Idem*, p. 68 : « En revanche, les éléments sculptés disséminés un peu partout autour de La Case-Dieu, sur la commune de Beaumarchès ou plus loin, permettent de se montrer plus catégorique, en particulier sur le plan chronologique ».

317 IHLEIN-ANGLÉZIO, Mireille, « Le couvent des Cordeliers d'Auch », *BSAG*, 2005, p. 155-171 et 279-294.

On peut restituer, en partie, l'élévation de ce cloître médiéval, en additionnant les informations fournies par les pièces éparses identifiées.

Les bases

J'ai identifié, à la suite d'Alain Lagors et de Christophe Balagna, douze bases, dont trois bases simples et neuf bases doubles, toutes taillées dans un marbre blanc saccharoïde, parfois légèrement veiné, qui rappelle celui des colonnettes et des chapiteaux correspondants.

On distingue clairement deux séries :

- une série de bases formées d'un socle quadrangulaire surmonté d'un tore doté de griffes d'angle ; l'exemple-type (base double) est formé par les deux bases conservées dans l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Marciac, sous la chaire et l'autel des fonts baptismaux. Deux exemplaires simples se trouvent également dans la nef de l'église de Mazères à Castelnau-Rivière-Basse ;
- une seconde série de forme plus simple, dont la base octogonale se réduit en tronc de cône pour arriver au diamètre de la colonnette, porte un mince filet divisant le cône et deux parties égales. Un exemplaire en bon état, bien que scié en deux, est visible à l'église Notre-Dame-de-la-Croix à Marciac, à côté du maître-autel. Un autre exemplaire érodé est remployé sur le monument de Cayron.

Toutes ces bases étaient prévues pour recevoir des colonnettes d'un diamètre allant de 13 à 15 cm, ce qui correspond au diamètre identifié des colonnettes provenant de la Casedieu. La hauteur des bases est variable (en particulier les bases octogonales sont moins hautes que les autres), mais les écarts constatés sont dans la moyenne de ceux observés par exemple au cloître du jardin Massey à Tarbes³¹⁸. De même pour la largeur moyenne, de 46 à 55 cm pour la base adossée, qui indique que le mur-bahut était large d'au moins 55 cm, sans doute un peu plus.

Ces deux types de bases semblent ressortir au XIV^e siècle, le premier modèle étant clairement dérivé d'un prototype roman. Faut-il envisager ici deux cloîtres ou bien une construction en deux temps par deux équipes distinctes ? Je ne peux répondre, en l'état des connaissances, à cette question.

Par ailleurs, la correspondance entre les bases doubles et simples pose le problème de la disposition du cloître : massifs de maçonnerie à ressauts pour accueillir les bases simples ? Présence autour du cloître de bâtiments contemporains du cloître, comme une salle capitulaire ?

Tableau 6. Les bases provenant de la Casedieu.

N°	Type	Description matériau	Dimensions	Commune	Localisation/référence	N° inv. vol. IV
1	Base simple	Marbre blanc	Long. : 29,1 Larg. : 29,1 Haut. : 25	Castelnau-Rivière-Basse, église de Mazères	Dans la nef	CRB 5
2	Base simple	Marbre blanc	Long. : 29,1 Larg. : 29,1 Haut. : 25	Castelnau-Rivière-Basse, église de Mazères	Dans la nef	CRB 6
3	Base simple octogonale	Marbre blanc	Long. : 25 Larg. : 25 Haut. : 20,5	Beaumarchès	À Bourret	BEA 51
4	Base double octogonale sciée en deux	Marbre blanc	Long. : 25 (x 2) Larg. : 25 Haut. : 20,5	Marciac	N.-D. de la Croix Dans l'abside	MAR 20
5	Base double	Marbre blanc	Long. : 50,5	Beaumarchès	À Lagrange	BEA 21

318 TAMBOISE, Emmanuel, *Le cloître du jardin Massey*, maîtrise, Toulouse : UTM, 1996. Le relevé des bases, par série, montre des écarts pouvant atteindre 2 à 3 cm pour les hauteurs et les largeurs.

	octogonale		Larg. : 25 Haut. : 19		Balagna 2000, p. 110	BEA 22
6	Base double octogonale	Marbre blanc	Long. : 50,5 Larg. : 25 Haut. : 18,8	Beaumarchès	À Lagrange Balagna 2000, p. 110	BEA 22
7	Base double octogonale	Marbre blanc	Long. : 50,2 Larg. : 25 Haut. : 18,8	Beaumarchès	À Ricau	BEA 69
8	Base double octogonale	Marbre blanc	Long. : 50,2 Larg. : 25 Haut. : 18,8	Beaumarchès	À Ricau	BEA 70
9	Base double octogonale	Marbre blanc	Long. : 46 Larg. : 34 Haut. : 10 (min.)	Beaumarchès	Monument de Cayron Balagna 2000, p. 114 Balagna 2004, p. 73	BEA 15
10	Base double adossée	Marbre blanc	Long. : 55 Larg. : 34 Haut. : 10 (min.)	Beaumarchès	Monument de Cayron Balagna 2000, p. 114 Balagna 2004, p. 73	BEA 14
11	Base double	Marbre blanc	Long. : 49,8 Larg. : 25,5 Haut. : 22,5	Marciac	Église paroissiale Balagna 2012, p. 239	MAR 16
12	Base double	Marbre blanc	Long. : 49,8 Larg. : 25,5 Haut. : 22,3	Marciac	Église paroissiale Balagna 2000, p. 117 Balagna 2004, p. 75	MAR 19

Les colonnettes

Les 13 colonnettes ou fragments identifiés sont généralement retaillées et remployées, à l'exception des deux exemplaires retrouvés dans le grenier d'une ferme des *Trois Morpions* à Beaumarchès, qui mesurent 136,5 et 137 cm de longueur et semblent intactes (elles ont servi pendant longtemps de piédroit de cheminée dans cette ferme, avant leur démontage récent).

Le diamètre de toutes ces pièces est homogène : 13,5 à 14,5 cm, ce qui correspond au diamètre admissible pour les bases et les chapiteaux correspondants.

Le matériau est également assez homogène : un marbre blanc saccharoïde, qui est sans doute le même que celui de la plupart des chapiteaux et des bases, à l'exception des trois fragments remployés sous le banc près de l'église de Cayron, qui sont en marbre gris veiné. On trouve donc moins de variété que pour les colonnettes remployées dans le cloître composite du jardin Massey à Tarbes ou pour celles connues pour le cloître gothique tardif de Trie-sur-Baïse³¹⁹. Une étude pétrographique serait nécessaire pour assurer l'origine de ces marbres, mais il ne fait guère de doute qu'il s'agit de marbres pyrénéens, du type de ceux que l'on extrayait vers Saint-Béat ou Beyrède-Jumet.

Tableau 7. Les colonnettes provenant de la Casiedieu.

N°	Type	Matériau	Dimensions	Commune	Localisation/référence	N° inv. vol. IV
1	Colonnette (fragment)	Marbre gris	Diamètre : 13,5 Longueur : 37	Beaumarchès	Cayron Remploi sous un banc	BEA 18
2	Colonnette (fragment)	Marbre gris	Diamètre : 13,5 Longueur : 38	Beaumarchès	Cayron Remploi sous un banc	BEA 19
3	Colonnette (fragment)	Marbre gris	Diamètre : 14 Longueur : 38	Beaumarchès	Cayron Remploi sous un banc	BEA 20
4	Colonnette	Marbre blanc	Diamètre : 14 Longueur : 136,5	Beaumarchès	Les trois morpions Dans le grenier	BEA 55
5	Colonnette	Marbre blanc	Diamètre : 14 Longueur : 137	Beaumarchès	Les trois morpions Dans le grenier	BEA 55
6	Colonnette retaillée	Marbre blanc	Diamètre : 14 Longueur : 50	Beaumarchès	Lagrange Dans le jardin	BEA 26
7	Colonnette retaillée	Marbre blanc	Diamètre : 14 Longueur : 32	Mende (Lozère)	Chez un particulier	LOZ 1
8	Colonnette retaillée	Marbre blanc	Diamètre : 14 Longueur : 30,5	Marcillac	Église N.-D., chaire Balagna 2012, p. 239	MAR 15
9	Colonnette retaillée	Marbre blanc	Diamètre : 14 Longueur : 30,5	Marcillac	Église N.-D., chaire Balagna 2012, p. 239	MAR 15
10	Colonnette retaillée	Marbre blanc	Diamètre : 14 Longueur : 12,8	Marcillac	Église N.-D., fonts Balagna 2012, p. 239	MAR 18
11	Colonnette retaillée	Marbre blanc	Diamètre : 14 Longueur : 12,8	Marcillac	Église N.-D., fonts Balagna 2012, p. 239	MAR 18
12	Colonnette retaillée	Marbre blanc	Diamètre : 14,5 Longueur : 49	Marcillac	N.-D. de la Croix Dans l'abside	MAR 21
13	Colonnette retaillée	Marbre blanc	Diamètre : 14,5 Longueur : 49	Marcillac	N.-D. de la Croix Dans l'abside	MAR 21

³¹⁹ Par exemple les colonnettes récupérées dans l'église de Trie-sur-Baïse comme support de bénitier sont en marbre rouge veiné et gris foncé. Ce cloître est daté de la fin du XV^e siècle par Louis Caddau et les divers auteurs ayant travaillé sur ce sujet.

Les chapiteaux

Une quinzaine de chapiteaux ont été identifiés, la plupart par Alain Lagors, repris par Christophe Balagna (doc. 95-111). Tous les chapiteaux sont sculptés dans un marbre blanc saccharoïde, parfois légèrement veiné de gris ou de noir, du même type que celui des bases et de la plupart des colonnettes.

Tableau 8. Les chapiteaux provenant de la Casédieu.

N°	Type	Matériau	Dimensions	Localisation	Coordonnées GPS	Source
1	Chapiteau d'angle	Marbre blanc	Long. : 43 Larg. : 24 Haut. : 37,6	Cayron monument	X= 0°07'52,3" E Y= 43°35" N	Balagna 2000, p. 115 Balagna 2004, p. 74
2	Chapiteau d'angle	Marbre blanc	Long. : 54 Larg. : 32 Haut. : 28,5	Cayron monument	X= 0°07'52,3" E Y= 43°35" N	Balagna 2000, p. 115 Balagna 2004, p. 74
3	Chapiteau simple	Marbre blanc	Long. : 18 Larg. : 26 Haut. : 22	Beaumarchès, la ville	X= 0° 0' 35,2" E Y= 43° 34' 50" N	inédit
4	Chapiteau double	Marbre blanc	Long. : 53 Larg. : 30,5 Haut. : 39,5	Beaumarchès, la grange	X= 0°04'56" E Y= 43°35'29,3" N	Balagna 2000, p. 116
5	Chapiteau double	Marbre blanc	Long. : 55 Larg. : 32 Haut. : 40,5	Beaumarchès, la grange	X= 0°04'56" E Y= 43°35'29,3" N	Balagna 2000, p. 116
6	Chapiteau double	Marbre blanc	Long. : 54 Larg. : 26 Haut. : 44	Beaumarchès, Hourné	X=0° 07' 06,6" E Y= 43° 34' 28,4" N	Balagna 2012, p. 238
7	Chapiteau double	Marbre blanc	Long. : 54 Larg. : 32 Haut. : 40	Castelnau-Rivière-Basse, le foirail	X= 0°0'35,2" E Y= 43°34'50" N	Balagna 2012, p. 238
8	Chapiteau double	Marbre blanc	Long. : 53 Larg. : 32 Haut. : 39,5	Castelnau-Rivière-Basse, le foirail	X= 0°01'36,9" O Y= 43°34'41,5" N	Balagna 2012, p. 238
9	Chapiteau simple	Marbre blanc	Long. : 34,5 Larg. : 34,5 Haut. : 45	Castelnau-Rivière-Basse, église de Mazères	X= 0°01'36,9" O Y= 43°34'41,5" N	Balagna 2012, p. 238
10	Chapiteau simple	Marbre blanc	Long. : 34,5 Larg. : 30,5 Haut. : 45	Castelnau-Rivière-Basse, église de Mazères	X= 0°0'35,2" E Y= 43°34'50" N	Balagna 2012, p. 238
11	Chapiteau double	Marbre blanc	Long. : 55 Larg. : 34 Haut. : 40,5	Marcillac, église N.-D., chaire	X= 0°09'47,7" E Y= 43°31'28,6" N	Balagna 2000, p. 117 Balagna 2004, p. 75
12	Chapiteau double	Marbre blanc	Long. : 54,5 Larg. : 34 Haut. : 39,5	Marcillac, église N.-D., fonts	X= 0°09'47,7" E Y= 43°31'28,6" N	Balagna 2012, p. 239
13	Chapiteau double	Marbre blanc	Long. : 54 Larg. : 34 Haut. : 40	Marcillac, église N.-D., sacristie	X= 0°09'49' E Y= 43°31'28,1' N	Balagna 2012, p. 239
14	Chapiteau double	Marbre blanc	Long. : 54 Larg. : 34 Haut. : 40	Marcillac, église N.-D., sacristie	X= 0°09'49' E Y= 43°31'28,1' N	Balagna 2012, p. 239
15	Chapiteau double	Marbre blanc	Long. : 54 Larg. : 34 Haut. : 40	Plaisance-du-Gers	X= 0°09'49' E Y= 43°31'28,1' N	Balagna 2004, p. 73
16	Chapiteau double	Marbre blanc	Long. : 54 Larg. : 34 Haut. : 40	Plaisance-du-Gers	X= 0°09'49' E Y= 43°31'28,1' N	Balagna 2004, p. 73
17	Chapiteau double	Marbre blanc	Long. : 56 Larg. : 31 Haut. : 39	Plaisance-du-Gers, église paroissiale	X= 0° 02' 46,6" E Y= 43° 36' 17,5" N	Balagna 2012, p. 239
18	Chapiteau d'angle	Marbre blanc	Long. : 56 Larg. : 31 Haut. : 39	Plaisance-du-Gers, église paroissiale	X= 0°09'49' E Y= 43°31'28,1' N	Balagna 2012, p. 239

Les arcades du cloîtres et le mur-bahut

Quatre voussoirs en grès doré ont été identifiés à Beaumarchès, dans diverses propriétés privées. Ils présentent une largeur d'environ 33 cm, compatible avec la largeur des tailloirs de chapiteaux identifiés (32 à 34 cm) et un profil identique (un large bandeau encadré de deux tores d'angle). On retrouve exactement le même profil sur les voussoirs des arcades du cloître des Cordeliers à Auch.

D'autres voussoirs ou montants de profil légèrement différent, dont un avec un seuil, montrent également que des bâtiments ou ouvertures ont été construits, dans le même style et période (les bâtiments au revers du cloître ?). Par contre je n'ai pas identifié avec certitude de pierres du mur-bahut : on retrouve à Coutens de larges pierres en grès doré, larges d'une soixantaine de centimètres, qui ont pu servir à cet usage, mais elle ne présentent aucun signe distinctif (pas de moulure ni même de tracé d'implantation pour les bases). Je suppose donc que ce mur-bahut était construit en galets ou briques non identifiables aujourd'hui, avec peut-être un appui en grès doré.

Au final, les quelques dizaines de pierres identifiées permettent de proposer une reconstitution partielle de ce cloître de la Casedieu : un cloître de grande taille, formé pour l'essentiel de colonnes doubles avec bases et chapiteaux en marbre, des piliers de renfort aux angles et peut-être au milieu des faces, reposant sur un mur-bahut en grès et supportant des arcades en grès moulurées (doc. 112 et 113). La datation, assurée par des comparaisons stylistiques, permet de proposer le début du XIV^e siècle pour la réalisation et l'implantation de ce spectaculaire monument. La ressemblance formelle avec le cloître des Cordeliers à Auch, avec les vestiges de celui de Mirande ou encore avec celui de Flaran donne une bonne approximation de ce à quoi il ressemblerait avant son démontage complet (doc. 113 et 114). Restent néanmoins de nombreuses questions en suspens, dont celle d'une galerie supérieure, comme à Flaran ou à Saint-Lizier, qui n'est pas à exclure étant donné la présence ancienne d'au moins un étage dans le bâtiment A.

Le puits du bâtiment A

Encore conservé sur le site, avec une belle margelle appareillée en calcaire, il est signalé en 1790³²⁰. étant donné sa localisation, on peut affirmer qu'il se trouvait vraisemblablement dans le jardin du cloître, à son angle nord-est. Il pourrait remonter à la fin du Moyen Âge.

2.3.2 DES BÂTIMENTS (RE-?)CONSTRUITS AUX XIV^e ET XV^e SIÈCLES

Diverses pièces isolées attestent également l'existence de plusieurs importants bâtiments construits et au moins partiellement voûtés aux XIV^e et XV^e siècles. Deux clefs de voûtes, dont l'une ornée d'une tête de Christ, plusieurs claveaux d'ogives à moulures complexes, un morceau de portail de style gothique (à Lagrange, Beaumarchès) prouvent la construction de pièces voûtées importantes au XIV^e siècle. Il n'est pas possible de les localiser avec précision dans l'abbaye.

Par ailleurs la chaire conservée dans l'église de Castets à Ladevèze est peut-être celle de l'ancien réfectoire, cité en 1763. Cette chaire, dont le style évoque les sculptures des collégiales de Marciac et de Beaumarchès, pourrait remonter au milieu du XV^e siècle. Elle atteste de manière concrète que des travaux d'aménagement étaient toujours en cours à cette époque.

320 AN, F19/603, *op. cit.*

Ce réfectoire peut être localisé, grâce à son voisinage avec l'église abbatiale moderne, sur le plan *ca* 1750. Cette implantation, en décalage par-rapport au cloître et aux bâtiments modernes, appelle deux hypothèses :

- Soit cette construction médiévale tardive ne pouvait s'insérer autour du cloître, car des bâtiments préexistaient déjà vers 1450, imposant l'implantation de ce réfectoire en marge de cet espace ;
- Soit ce réfectoire marque au contraire l'emplacement d'un autre cloître médiéval disparu, dont il formait une partie du flanc est, et dont il était vers 1750 le dernier alignement visible.

2.3.3 DES MONUMENTS FUNÉRAIRES DE STYLE GOTHIQUE

Quelques pierres isolées, de format modeste, pourraient avoir appartenu à des monuments funéraires de style gothique. Larcher, en 1747 et Cénac-Moncaut, en 1857, signalent déjà de telles découvertes dans l'enclos abbatial, et la variété des supports utilisés : pierre, brique, terre cuite vernissée...

Les deux morceaux de frise placés sur le portail à l'entrée du site de l'ancienne abbaye, les deux petits chapiteaux remontés à Notre-Dame-de-la-Croix à Marciac, le fragment de croix monumentale à *Bourret*, peut-être le tympan repéré par Charles Samaran à Paris et les anges thuriféraires réemployés au cimetière de Ladevèze pourraient relever de cette catégorie des décorations de tombes monumentales.

Ils attestent la présence de tombeaux richement sculptés et décorés aux XIV^e et XV^e siècles dans l'abbatiale et dans les cloîtres, ce qui n'a rien d'étonnant : la rare documentation prouve la fréquence des inhumations des chanoines, convers et sans doute laïcs dans ce lieu jusqu'en 1789, et donc probablement la multiplication de ce type de monuments marquant le souvenir de généreux donateurs ou de membres de la communauté canoniale. Les quelques tombes conservées dans les chapelles de l'abbatiale de Notre-Dame de Bellpuig, en Espagne, ou encore les plates-tombes de l'abbatiale de Lahonce, près de Bayonne, donnent une idée de ces aménagements au sol, dans les chapelles et dans les murs des abbayes prémontrées. La stèle discoïdale relevée par Larcher vers 1750 prouve de plus que le sol d'un cloître et/ou un espace proche de l'abbatiale romane servai(en)t de cimetière en plein air, comme dans l'abbatiale de Lahonce, dont le cimetière abbatial est devenu paroissial, conservant une belle série de stèles discoïdales anciennes.

*

**

Les sources modernes et les vestiges archéologiques isolés permettent donc de restituer, très partiellement, l'état de l'abbaye à la fin du Moyen Âge : les travaux successifs révèlent une abbaye composite, dont l'abbatiale romane et le cloître du XIV^e siècle étaient sans doute ornés de nombreux tombeaux plus ou moins monumentaux ; au XIV^e siècle, l'abbé de Cert fait peut-être réaliser une chapelle abbatiale, alors qu'un autre abbé de la fin du XV^e siècle fait reconstruire dortoir et réfectoire dans un style gothique flamboyant « au goût du jour ». On atteint ici les limites de l'interprétation d'une documentation peu loquace et de vestiges sortis de leur contexte archéologique : seule une fouille de terrain permettrait de positionner avec certitude tous ces éléments et d'établir leur chronologie relative avec fiabilité.

2.4 HYPOTHÈSE POUR LE MONASTÈRE AUX XII^e ET XIII^e SIÈCLES

2.4.1 UNE VASTE ÉGLISE ABBATIALE DU XIII^e SIÈCLE

Christophe Balagna a déjà réalisé une première analyse synthétique de la plupart des pierres identifiées de l'abbatiale³²¹, identifiant la majorité de ces pierres comme provenant de l'abbatiale prémontrée du XIII^e siècle. Le lecteur me permettra cependant de reprendre cette identification et de la compléter.

Une série de colonnes engagées provenant de l'abbatiale

Quatre chapiteaux doubles adossés ont été identifiés par C. Balagna sur le porche occidental de l'église paroissiale Notre-Dame-de-l'Assomption de Marciac et sur un portail de Labatut-Rivière (doc. 115-123). Ces chapiteaux présentent

«[des] corbeilles simplement épannelées et couvertes de feuilles d'eau lisses en très légère saillie, à nervure centrale, et dont la courbure supérieure est agrémentée d'une pomme de pin plus ou moins large selon l'emplacement qu'elle occupe. En effet, la face latérale est occupée par une feuille d'eau lisse à petite pomme de pin placée dans le prolongement du fût de la colonne, tandis que dans l'entrecolonnement, la feuille se rétrécit mais donne naissance à une pomme de pin plus volumineuse, ce qui permet de respecter le rythme général du décor du chapiteau »³²².

Ces chapiteaux sont associés à des tambours de demi-colonnes doubles, des bases et tailloirs associés en grès et calcaire d'extraction locale. L'auteur date ces pièces, par comparaison, de la fin du XII^e siècle ou début du XIII^e siècle (doc. 126-127).

On peut ajouter à ce premier groupe une base double isolée de même format et un autre chapiteau isolé présentant les mêmes caractéristiques, identifiés également par cet auteur (doc. 124-125).

On doit, il me semble, aller plus loin dans l'identification et l'analyse. En effet les deux colonnes engagées simples installées dans l'intrados du porche occidental de l'église paroissiale de Marciac présentent les mêmes caractères que les colonnes doubles voisines : larges chapiteaux dérivés du corinthien, demi-colonnes à tambour engagé, bases de même module que les bases doubles voisines (doc. 55 et 126).

Par ailleurs le chapiteau simple adossé de Pagès, à Beaumarchès, est du même module que les deux chapiteaux simple de Marciac. Idem pour celui conservé chez un particulier à Coutens, de mêmes dimensions et motifs (doc. 122-123). On peut ajouter à cette série le chapiteau du monument aux morts de Cayron, mais celui-ci présente quatre faces, et pourrait donc provenir d'un bâtiment proche et contemporain, ou bien d'un porche voûté (doc. 124).

De plus, sur les pierres remployées du porche de l'église paroissiale de Marciac, on peut relever diverses marques, absentes ailleurs dans cet édifice, qui pourraient indiquer que ces pierres de support proviennent également de l'ancienne abbatiale romane. J'ai relevé cinq marques différentes, reproduites à plusieurs exemplaires (o, V ou L, X, Z ou N, +) et deux marques isolées (une croix et une étoile à cinq branches) qui sont peut-être de simples graffitis (doc. 128)³²³.

321 BALAGNA, Christophe, *op. cit.*, 2000 et 2004.

322 BALAGNA, Christophe, *op. cit.*, 2004, p. 68.

323 Sur cette question complexe, voir ESQUIEU, Yves, HARTMANN-VIRNICH, Andreas, « Les signes lapidaires dans la construction médiévale : études de cas et problèmes de méthode », *Bulletin monumental*, 165-4, 2007, p. 331-358.

Ces maçonneries, parfaitement assisées, pourraient correspondre à la largeur originelle d'un massif d'époque romane entièrement conservé (articulation de la nef et du chevet de l'abbatiale ? Doc. 55).

Quatre modillons

J'ai également identifié quatre modillons sculptés dispersés sur la commune de Beaumarchès (doc. 130-133). Le premier modillon est isolé sur une façade d'habitation au nord de la mairie, au cœur de la bastide. Il présente des motifs de palmettes renversées serrées par des cordons à volutes, avec des tiges centrales en méplat, motifs que l'on retrouve sur les chapiteaux étudiés.

Le second modillon est remployé, presque méconnaissable, à l'angle du cimetière de Cayron, à quelques centaines de mètres de l'emplacement de l'abbaye. Il présente un motif plus simple de moulures concaves et convexes. Il ressemble beaucoup à un troisième modillon remployé à l'angle du mur de la ferme du Nain. Ce motif rappelle divers modillons de l'abbatiale prémontrée de Lahonce (après 1160, doc. 134), des culs-de-lampe et modillons de l'abbatiale cistercienne de Flaran (doc. 129) ou encore un support d'angle du portail de l'abbatiale de Tasque, à quelques kilomètres de Beaumarchès, dont les moulures rappellent une draperie orfèvrée enroulée (vers 1200 ?).

Le quatrième modillon est remployé à l'angle d'une ferme voisine de la Casedieu, au pied de l'oppidum des *trois morpions*. Il présente un motif complexe de palmettes et entrelacs géométriques traités en méplat, avec des enroulements en partie supérieure et deux grelots ou grenades en partie inférieure. Les enroulements rappellent ceux du premier modillon, les motifs de grelots sont par ailleurs connus sur de nombreux monuments du XII^e siècle et début du XIII^e siècle, comme à l'église de Mazères. Par ailleurs les dimensions des deux modillons qu'il a été possible de mesurer sont proches.

Par comparaison stylistique, la datation de ces modillons ne pose pas de problème particulier : ils présentent des décors rencontrés sur les chapiteaux provenant de l'abbatiale de la Casedieu ou sur d'autres édifices de la région, comme l'abbatiale de Flaran (doc. 129). On peut proposer pour ces trois pièces une réalisation vers la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e siècle, c'est-à-dire la fourchette chronologique proposée pour les autres vestiges identifiés de cette abbaye.

Que retenir de tout ceci ? L'église abbatiale de la Casedieu était un vaste édifice construit en grès de moyen appareil régulier, avec une large nef comportant des colonnes adossées simples et doubles, sur au moins quatre travées, avec sans doute une alternance décorative des supports simples et doubles, les colonnes engagées servant probablement de supports pour les doubleaux d'une voûte en plein-cintre ou en berceau brisé.

L'abbatiale comportait-elle des collatéraux encadrant une nef principale ? Une triple abside ? Il est impossible de répondre avec certitude à ces questions en l'état de nos connaissances archéologiques.

De fait, il existe une grande parenté entre les pierres de la Casedieu et ce que l'on peut observer en élévation sur l'abbatiale cistercienne de Flaran ou celle, prémontrée, d'Arthous à Hastings, dans les Landes, qui sont toutes les deux datées de la seconde moitié du XII^e siècle ou du début du XIII^e siècle. Ces deux abbayes sont dotées d'une nef à double collatéral et d'une abside semi-circulaire flanquée de deux absidioles. Il est tentant, à la Casedieu, de restituer un plan et une élévation de même type.

Pour en terminer avec cette hypothèse de restitution de l'abbatiale de la Casedieu, on peut également postuler l'existence d'une série de grandes fenêtres romanes en grès, aux montants moulurées en tores, comme pourraient l'attester le vousoir conservé à Beaumarchès (aux *trois morpions*), qui pourrait également provenir de la démolition de l'abbatiale prémontrée³²⁴.

On peut, au final, supposer que l'église abbatiale de la Casedieu était une vaste église orientée d'un plan proche de celui de Flaran ou Arthous, sans doute remplie à l'époque gothique de chapelles secondaires et de tombes de chanoines et de laïcs.

L'abbaye de la Casedieu ayant été fondée vers 1135, il reste à poser la question de l'archéologie du monastère originel. Le tympan épigraphe à chrisme signalé par Cénac-Moncaut pourrait correspondre à la construction d'une première modeste abbatiale, dans le troisième quart du XII^e siècle. Cette première abbatiale a-t-elle été agrandie au siècle suivant ou bien démolie ? Je ne sais.

Vers 1366-1370, on adjoint peut-être à cette abbatiale une chapelle de style gothique, dite chapelle de Cert, du nom de l'abbé donateur³²⁵, à laquelle étaient attachés les revenus d'une chapellenie également dite de Cert³²⁶.

C'est dans cette abbatiale qu'on a été inhumés, dans les murs et sous les dallages, les très nombreux personnages nobles ou non signalés dans la documentation et dans le nécrologe de l'abbaye. Larcher, qui a pu voir cette abbatiale encore debout vers 1734, a donné une description très suggestive de quelques plaques obituaires, d'une niche sépulcrale et d'une probable tombe qui marquait l'emplacement du cimetière médiéval. J'ai parlé un peu plus haut de ces vestiges de monuments funéraires gothiques.

Le problème de l'emplacement exact de cette église abbatiale reste par contre entier, comme celui de son lien avec l'église construite à la génération précédente, avant 1157, si l'on retient la date lue par Cénac-Moncaut sur le tympan roman aujourd'hui disparu.

2.4.2 DEUX CLOÎTRES AU XIII^e SIÈCLE ?

Le lecteur me pardonnera la longueur réduite de ce paragraphe, qui est liée à l'absence totale de preuves archéologiques, de l'existence d'un ou plusieurs cloîtres romans. Un cloître des frères lais est pourtant signalé en 1251³²⁷, ce qui implique certainement l'existence d'un second cloître pour les chanoines : premiers cloîtres étaient-ils en bois ?

324 On peut en voir des exemples en place aux chevets de l'abbatiale de Flaran et de la cathédrale de Tarbes.

325 ADG, H 5, p. 17, n°9 : « AMORTISSEMENT fait le 2 aout 1370 du fief de dix sols morlans en la Devese, acquis de noble de dix sols morlans en la Devese, acquis de noble Arnaud de Pausaderio et de Jacques son fils ; de vingt sols morlans de fief noble acquis de Jean et Bertrant de Riviere, au lieu de tieste ; plus de dix sols morlans et un denier de fief, donnés en aumone par Guillaume de Besoles, seigneur de Vulturé, dans terroir de Vulturé ; ledit amortissement fut fait par le compte d'Armagnac pour soixante florins d'or. Ces fiefs sont de la dependance de la chapelle de Cert, pour laquelle Jean de Cert, abbé de la Casedieu, les avoit acquises ».

326 LÓPEZ DE GUEREÑO SANZ, María Teresa, « Utopía y realidad. La arquitectura de los monasterios premostratenses hispanos en época románica », in *Entre el claustro y el mundo. Canónigos regulares y monjes premostratenses en la Edad Media*, Aguilar de Campoo (Palencia), 2009, p. 207-233. Cet auteur a identifié plusieurs chapelles d'abbés (espadañas) dans des abbayes-filles de la circonscription d'Espagne.

2.4.3. DES BÂTIMENTS CLAUSTRUX

En plus de l'abbatiale romane et des cloîtres, la présence de plusieurs bâtiments construits en pierres et briques à l'époque romane est très vraisemblable.

Un portail et un mur en briques

Sur le site de l'abbaye, on peut encore observer un portail encore en place sur le mur nord du bâtiment A. Bien que très remaniée, cette porte à double ressaut présente encore un caractère « roman » évident : bases de colonnes à griffes d'angle, piédroits à motifs de chevrons... Elle est insérée dans un mur de briques de 120 cm d'épaisseur, conservé sur une longueur de 12,60 m. À l'intérieur du bâtiment, des voûtes et départs de voûtes en plein-cintre sont toujours en place. Les enduits ne permettent pas d'assurer que ces voûtes sont contemporaines du mur. Quelle était la fonction de ce bâtiment, avec ce portail monumental ? Il n'est pas possible de répondre à cette question en l'état. Cette partie de l'abbaye correspondait à l'époque moderne au château abbatial. De plus, le fait que ce portail soit implanté vers le nord pourrait indiquer que le cloître roman se situait initialement au nord, avec l'abbatiale romane (?). Je reviendrai plus loin sur cette hypothèse.

Un portail remonté dessiné en 1844

Le second dessin de 1844 montre un autre portail à piédroit en chevrons, avec un remarquable tympan sculpté, sur lequel on ne possède aucune autre information. Détails curieux, l'absence de bases et la présence de battants de style Louis XV montrent qu'il s'agit probablement d'un remontage effectué à l'époque moderne. Du moins ce dessin prouve que le portail à piédroits orné de bâtons brisés conservé n'était pas un *unicum* à la Casédieu.

Des éléments isolés de pièces voûtées

Les bases de type « roman » identifiées au Nain et à Bourret supportaient des colonnes cylindriques de 30 à 60 cm de diamètre. Le chapiteau à quatre faces remployé sur le monument aux morts de Cayron et celui de l'église paroissiale de Plaisance (doc. 124-125) posent également la question d'un autre bâtiment de grande ampleur voûté sur plusieurs travées dès l'époque romane : salle capitulaire, dortoir, réfectoire... ? Le style de ce chapiteau et de ces bases, très proches de ceux provenant de l'abbatiale, pourrait indiquer qu'une campagne de construction a touché l'abbaye et pas seulement son abbatiale au début du XIII^e siècle...³²⁸

*

**

Les vestiges très réduits et dispersés de l'abbaye à l'époque romane livrent des informations précieuses mais fragmentaires. Ils assurent l'existence d'une église abbatiale du XIII^e siècle d'une taille considérable, sans doute comparable à celles de Flaran ou d'Arthous par la qualité du bâti en pierres de taille et la décoration monumentale, accompagnée de bâtiments claustraux de qualité dotés de voûtes et sans doute de fenêtre géminées, dont une partie devait présenter des murs en briques. Nul indice, par contre, de cloîtres en pierre pour cette période, ni d'un plan cohérent pour replacer ces éléments sur le terrain. On atteint ici encore les limites d'une recherche effectuée sans le secours de sondages archéologiques.

327 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 47 : acte rédigé le 1^{er} mars 1251, à la Casédieu, dans le cloître des frères lais (*in clastro fratrum laycorum*). Sur l'emploi de la brique chez les cisterciens, on peut renvoyer à la récente et stimulante étude réalisée sur l'abbaye de Morimonde : ROUZEAU, Benoît, MOULIS, Cédric, VUE, Blandine, DESFORGES Amandine, BOCQUET-LIÉNARD, Anne, « Production et emploi de l'argile par les cisterciens de l'abbaye de Morimond (Haute-Marne). Bilan provisoire de la recherche et des protocoles d'étude » in A. Bocquet-Lienard, B. Fajal, éd., *À propo[is] de l'usage, de la production et de la circulation des terres cuites dans l'Europe du Nord-Ouest autour des XIV^e-XV^e siècles*, Turnhout : Brepols, 2011, p. 167-182.

328 Fiches BEA 50 et BEA 60.

CONCLUSIONS DU CHAPITRE

Le tableau inédit que l'on peut dresser de l'histoire monumentale de la Casedieu n'est guère différent de celui d'autres abbayes gasconnes appartenant à d'autres Ordres.

Après une première phase d'installation après 1135, dont on ne sait presque rien (le tympan daté de 1157 est le seul indice connu), le monastère est « monumentalisé » vers le premier quart du XIII^e siècle, avec la construction vers 1200 d'une vaste église abbatiale en pierres de taille (et briques ?) sans doute voûtée et peut-être dotée de collatéraux et d'absidioles. À côté de cette abbatiale, qui subsista jusque vers 1752, plusieurs autres bâtiments ont été construits, sans doute en partie voûtés, avec des murs en briques.

Un siècle plus tard, vers 1300, un cloître en marbre est implanté, orné de motifs végétaux, d'un type connu dans d'autres couvents de la région (à Auch, Mirande...). Il remplace sans doute un cloître antérieur dont on ne sait rien, si ce n'est qu'il existait un cloître des frères laïcs en 1251, sans doute voisin d'un cloître principal destiné aux chanoines. Ces premiers cloîtres étaient-ils en bois ? Avaient-ils un étage ?

Au cours du XIV^e siècle, plusieurs bâtiments sont sans doute construits ou restaurés, dotés également de voûtes (la chapelle de l'abbé ?). Au milieu du siècle suivant encore, les chanoines font appel aux sculpteurs œuvrant sur les collégiales des bastides voisines pour élaborer une chaire de lecteur et peut-être un réfectoire entièrement voûté. Le sol et les murs de l'abbatiale se couvrent de monuments funéraires, ainsi sans doute que le(s) cloître(s), qui abrite(nt) les tombes des abbés, des chanoines et de nombreux donateurs laïcs (doc. 79).

Une véritable rupture peut être placée au milieu du XVI^e siècle. L'incendie de 1558, le pillage probable de 1569 et la crise économique qui suivit n'ont pas favorisé l'immobilier.

Les travaux d'entretien et de reconstruction entrepris au XVII^e siècle, dont on voit l'évolution finale sur le plan *ca* 1750 et les descriptions de la seconde moitié du XVIII^e siècle, montrent que l'on a paré au plus pressé, reconstruisant des lieux de vie et négligeant les bâtiments médiévaux devenus trop vastes et trop chers à entretenir, qui sont délaissés et progressivement démolis (doc. 135).

En 1790, lors de la vente de l'abbaye comme Bien national, il ne reste sans doute de l'abbaye médiévale que le cloître des années 1300 et un dortoir de style gothique délabré. Les autres bâtiments sont largement reconstruits, à ce que l'on peut en juger (doc. 136).

Ce schéma évolutif, dressé à grands traits, se retrouve dans l'abbaye cistercienne de Berdoues, près de Mirande, où seul le bâtiment des hôtes, du XVIII^e siècle, et une grange du XVII^e siècle ont été conservés. Le cloître a été démonté et dispersé, sauf deux travées réutilisées en chapelle, et l'abbatiale entièrement démolie. À l'abbaye prémontrée de la Castelle, un ensemble claustral complet a doublé le monastère médiéval, qui a été progressivement abandonné puis démoli. Philippe Bonnet, dans sa vaste étude sur les abbayes prémontrées à l'époque moderne, a montré également l'importance des reconstructions dans beaucoup de ces monastères, en particulier dans le nord de la France³²⁹.

329 BONNET, Philippe, *Les constructions de l'ordre de Prémontré en France aux XV^e et XV^e siècles*, Genève : Droz, 1983.

3- UNE MÈRE ET SES FILLES³³⁰ : LA CIRCARIE DE GASCOGNE

3.1- LES ABBAYES-FILLES : RÉFLEXIONS SUR LES RYTHMES ET LES MODALITÉS DE FORMATION DE LA CIRCARIE DE GASCOGNE

La documentation sur les abbayes prémontrées livre fréquemment le terme de « circarie », qui désigne pour le sud de la France et le nord de l'Espagne le groupe des abbayes prémontrées qui avait pour tête l'abbaye de la Casedieu³³¹.

Ces circaries ont été peu étudiées. Le père Hugo en donne une liste, assez fautive, dans ses *Sacri et canonici ordinis præmonstratensis annales*, en 1734-1736³³². Norbert Backmund, dans les années 1950, a effectué une recherche documentaire quasi-exhaustive sur les sources disponibles des abbayes de la circarie (hors prieurés et granges), dans le cadre de son monumental ouvrage sur l'ordre de Prémontré³³³. On peut signaler, pour l'Angleterre, l'ouvrage de John A. Gribbin, qui s'intéresse au mode de fonctionnement des visites à partir de sources de la fin du XV^e siècle et du début du siècle suivant³³⁴. La circarie d'Espagne a fait l'objet récemment d'une courte, mais stimulante, mise au point par Flocel Sabaté³³⁵. Enfin on peut signaler, cas un peu isolé pour la France, l'ouvrage de Michel Parisse sur les prémontrés en Lorraine, étudiés essentiellement pour la période moderne³³⁶. La rare bibliographie sur les prémontrés offre donc peu de références et de points de comparaison.

330 PARISSÉ, Michel, « Naissance de la circarie de l'ordre de Prémontré en Lorraine », *Les prémontrés en Lorraine, XII^e-XVIII^e siècle*, Paris : Beauchesne, 1998, p. 5 : « Toutes ces abbayes-mères eurent des filles [...] ».

331 En 1177, une bulle du pape Alexandre III donne sa forme définitive à l'ordre de Prémontré, consolidant le Chapitre général de l'ordre comme tête, sous l'autorité de l'abbé de Prémontré. Cf KRUGER, Kristina, *Órdenes religiosos y monasterios, 2000 años de arte y cultura cristianos*, Potsdam : H.F. Ullmann, 2008, p. 232 : « la división geográfica provocó la distribución de la orden en provincias, llamadas « circarías », que celebraban sus propios capítulos, por lo que en el siglo XIII dejaría de tener sentido el capítulo general ». La Retuerta, près de Palencia, qui dépendait de la Casedieu, fut également un moment à la tête de la circarie d'Espagne.

332 HUGO, Charles-Louis, *Sacri ordinis Præmonstratensis annales*, Nancy, 1734-1736, 2 vol. Les manuscrits de cet auteur sont également conservés à la Bibliothèque municipale de Nancy.

333 BACKMUND, Dom Norbert, *Monasticon præmonstratense : id est, historia canoniarum atque circariarum*, Staubing, t. III, 1952.

334 GRIBBIN, Joseph A., *The Premonstratensian Order in Late Medieval England*, Londres : Boydell Press, 2001, 252 p.

335 SABATÉ, Flocel, « Los premostratenses : creación de la orden e inicial expansión ibérica », in *Entre el claustro y el mundo. Canónigos regulares y monjes premostratenses en la Edad Media*, Aguilar de Campoo (Palencia), 2009, p. 127-162. Un inventaire des abbayes et prieurés espagnols est possible à partir du texte d'une réunion de la circarie d'Espagne en 1525. Francesco Javier Pérez Rodríguez fait, dans le même ouvrage, l'historiographie espagnole sur les prémontrés, p. 165-166. Sur ce sujet, également, synthèse de FERNÁNDEZ CONDE, Francisco Javier, *La religiosidad medieval en España: Plena Edad Media (ss. XI-XII)*, Universidad'Oviedo, 2000, en part. p. 189 sq.

336 PARISSÉ, Michel, « Naissance de la circarie de l'ordre de Prémontré en Lorraine », *Les prémontrés en Lorraine, XII^e-XVIII^e siècle*, Paris : Beauchesne, 1998.

3.1.1- LE RÉSEAU DES ABBAYES PRÉMONTRÉES DANS LE SUD DE LA FRANCE

Notons tout de la suite une difficulté documentaire : il n'existe pas d'ouvrage de référence faisant un recensement exhaustif des abbayes et prieurés prémontrés pour le sud de la France et le nord de l'Espagne. Tous les chercheurs prennent pour base de travail les travaux très anciens du père Hugo³³⁷, qui ne sont pas exempts d'erreurs et ne prennent pas en compte la majorité des granges et sites secondaires. Les travaux importants de Bernard Ardura³³⁸ et Norbert Backmund³³⁹, qui actualisent les inventaires du père Hugo, doivent être complétés par le répertoire de dom Cottineau³⁴⁰ et par l'examen systématique de la bibliographie locale pour arriver à un inventaire à peu près complet³⁴¹.

Ces lacunes s'expliquent simplement : si les archives du Chapitre général de Prémontré, qui ont servi de référence à ces chercheurs, citent toutes les abbayes importantes, en revanche les prieurés secondaires ne sont que très rarement mentionnés ; il faut souvent aller consulter les travaux d'érudits locaux et les inventaires des Archives départementales pour découvrir l'existence de ces petits prieurés secondaires et hôpitaux. La difficulté est encore plus grande pour l'étude des granges et autres biens de ces abbayes et prieurés, qui n'ont souvent fait l'objet d'aucune étude. Les rares mentions, généralement d'époque moderne, ne donnent aucune certitude sur l'origine médiévale de la majorité des biens cités. Une autre difficulté apparaît également dans les sources de la Basse-Navarre : il est difficile de classer plusieurs petits prieurés-hôpitaux proches de la frontière, très mal documentés et qui ont pratiquement disparu sous leur forme médiévale. Pour terminer, je dois mentionner les limites de mon enquête, qui a été réduite en Espagne : si la documentation sur Urdax³⁴² et Bellpuig³⁴³ est relativement riche, en revanche les travaux disponibles sur la Retuerta³⁴⁴ portent essentiellement sur l'architecture conventuelle et très peu sur le patrimoine foncier. De fait, je n'ai pu déterminer avec certitude le nombre de prieurés, de granges, de moulins et de terres de ces trois monastères, et singulièrement du dernier³⁴⁵.

Trois chercheurs ou groupes se sont essayés précédemment à cet inventaire détaillé de la circarie de Gascogne. Dans son T.E.R. de l'université de Bordeaux III en 1969³⁴⁶, Jacques Romatet a réalisé une pénétrante analyse de la documentation locale pour les abbayes d'Arthous³⁴⁷, Divielle³⁴⁸ et Lahonce³⁴⁹. Son analyse, qui portait aussi sur des abbayes cisterciennes, souffre cependant de deux limites : elle ne prend pas en compte les abbayes dépassant le cadre géographique des Gaves et de

337 HUGO, Charles-Louis, *Sacri Ordinis Præmonstratensis Annales*, Nancy, 1734, t. I. La liste des membres des différentes circaries est donnée après la préface, avec le nom des membres, leur filiation, la date de fondation et le diocèse.

338 ARDURA, Bernard, *Abbayes, prieurés et monastères de l'ordre de Prémontré en France. Dictionnaire historique et bibliographique*, Presses universitaires de Nancy, 1993.

339 BACKMUND, Norbert, *Monasticon præmonstratense. Id est historia canoniarum atque circariarum*, Monasticon Verlag, 1952, t. III.

340 COTTINEAU, Dom L.-H., *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, Mâcon, 1939.

341 Une cartographie de l'expansion des ordres cistercien et prémontré en Europe existe dans l'atlas d'Hubert JEDIN *et alii*, *Atlas d'histoire de l'Église, les églises chrétiennes d'hier et d'aujourd'hui*, Brepols, 1990, p. 54, qui présente l'expansion de l'ordre des Prémontrés jusqu'en 1300, avec un commentaire p. 39-40.

342 Espagne, province de Navarre, municipio de Urdax/Urdazubi, au fond de la vallée du rio Ugarana, près de la frontière française.

343 Espagne, diocèse d'Urgell, province de Lérida, comarca de Balaguer, commune d'Os de Balaguer, au bord de la C-12.

344 Espagne, province de Valladolid, comarca de Tierra de Pinares, commune de Sardón de Duero, lieu-dit La Retuerta, au nord-est de Palencia, près du fleuve Duero.

345 Cette déficience actuelle de l'historiographie espagnole est notée par PÉREZ RODRÍGUEZ, Francesco Javier, « Los monasterios premonstratenses en los reinos occidentales de la Península Ibérica », in *Entre el claustro y el mundo. Canónigos regulares y monjes premonstratenses en la Edad Media*, Aguilar de Campoo (Palencia), 2009, p. 175 : les granges, en Espagne, sont souvent de petits prieurés isolés, mal étudiés.

346 ROMATET, Jacques, *Notes et documents pour servir à l'histoire des abbayes cisterciennes et Prémontrées des Gaves et de l'Adour au Moyen Âge*, T.E.R. sous la direction de Charles Higounet, Université de Bordeaux III, 1969, 2 fasc., 168 p.

347 Département des Landes, canton de Peyrehorade, commune d'Hastingues, sur une terrasse au bord du Gave.

348 Département des Landes, canton de Montfort, commune de Goos, au confluent du Louts et de l'Adour.

l'Adour (il n'y a rien sur la Casedieu ou encore Pleneselve³⁵⁰, ce n'est donc qu'une partie réduite de la circarie qui est traitée) et l'analyse architecturale et archéologique des sites se réduit à sa plus simple expression. Malgré son ancienneté et ses limites, ce travail universitaire très peu diffusé mais de qualité reste néanmoins une base incontournable pour l'étude des monastères landais et basques.

La mairie de Lahonce conserve également un exemplaire d'un mémoire réalisé par un particulier de Lahonce, Georges Biard, *L'ordre des Prémontrés en Gascogne*³⁵¹. Ce tapuscrit d'une centaine de pages, à côté de généralités sur l'origine de l'ordre et ses monastères actuels, fait une intéressante analyse des abbayes de la Casedieu, la Castelle³⁵², Arthous, Divielle, Urdax et Lahonce, avec la présence de photographies (l'auteur s'est déplacé sur la plupart des sites) et un intérêt marqué pour les granges et prieurés secondaires... mais il ne cite que rarement ses sources. Cependant, à la lumière des autres travaux consultés, on peut tenir ce mémoire pour bien informé et relativement fiable. Son principal défaut, outre la faiblesse des sources, est l'absence de calage chronologique pour beaucoup de mentions de prieurés et granges.

En 1991, à l'occasion du 17^e *Colloque du Centre d'études et de recherches prémontrées, prieuré du Béarn à Valmont*³⁵³, les travaux réalisés ont permis de faire un point sur des aspects ponctuels de la circarie de Gascogne. Mais la plupart des articles de ce colloque ne portent que sur des questions d'histoire moderne et contemporaine.

De fait, la documentation générale sur la circarie de Gascogne manque : il n'existe aucune synthèse récente et bien documentée permettant d'accéder à l'ensemble des monastères et prieurés de la circarie de Gascogne. Le travail de Jacques Romatet, le plus intéressant et le mieux informé, n'étudie que quelques monastères. L'étude de Georges Biard est plus complète, sans prétendre à l'exhaustivité, mais manque de sources vérifiables et demande de nombreuses vérifications de terrain et en archives. Le colloque de 1991, enfin, ne traite que d'aspects ponctuels pour certaines maisons. La documentation concernant chacune des abbayes étudiées dans ce chapitre est également très variable. Si certaines d'entre elles ont fait l'objet de travaux universitaires et de monographies de valeur (c'est le cas d'Arthous, voir la notice dans le volume d'annexes), d'autres sont à peine connues par des mentions isolées et des documents souvent inédits ou d'accès difficile (c'est le cas, en particulier, de la majorité des prieurés espagnols)³⁵⁴.

On trouvera dans les annexes de ce chapitre de courtes études monographiques de chacun de ces monastères et prieurés prémontrés, au nombre de 34. L'ensemble des monastères et prieurés recensés permet ainsi d'établir les cartes suivantes (doc. 137 et 138).

Le lecteur attentif notera « l'anomalie » que constituent les abbayes de Bellpuig et surtout la Retuerta, qui semblent isolées en Espagne. En réalité, ces deux premières abbayes prémontrées en Espagne ont fondé de nombreuses abbayes-filles dès la deuxième moitié du XII^e siècle et pendant tout le XIII^e siècle dans la péninsule ibérique, suivant les progrès de la Reconquista : les maisons prémontrées d'Aragon et de Navarre sont restées sous l'obédience de la circarie de Gascogne, mais les filles de la Retuerta et la Vid, en Castille et plus au sud, ont rapidement formé une circarie d'Espagne indépendante, qui n'a pas été cartographiée ici³⁵⁵. Cette première expansion en Espagne est liée à

349 Département des Pyrénées-Atlantiques, commune de Lahonce, près de l'Adour.

350 Département de la Gironde, arrondissement de Blaye, canton de Ciers-Lalande, commune de Pleine-selve.

351 BIARD, George, *L'ordre des prémontrés en Gascogne*, Lahonce, 1997.

352 Département des Landes, commune de Duhort-Bachen, sur la rivière du Lourden.

353 *Les femmes dans l'ordre de Prémontré. Les abbayes de la circarie de Gascogne : Actes officiels du 17^e Colloque du Centre d'études et de recherches prémontrées, Prieuré du Béarn, Valmont, Montaut, 10-13 octobre 1991.*

354 Notices dans le volume III de la présente thèse. Étant donné le caractère presque inédit de cet inventaire des abbayes prémontrées de la circarie de Gascogne, j'ai pris le parti de noter, pour chaque abbaye évoquée, les éléments bibliographiques que j'ai pu rassembler, ainsi que les sources disponibles dans les dépôts locaux le cas échéant. L'ensemble est parfois disparate, mais il m'a semblé pertinent de le présenter dans cette étude : il pourra servir de support à de futures recherches.

355 Bilan complet, historiographie et cartographie de la circarie d'Espagne par PÉREZ RODRÍGUEZ, Francesco Javier, « Los monasterios premostratenses en los reinos occidentales de la Península Ibérica », in *Entre el claustro y el mundo. Cánónigos regulares y monjes premostratenses en la Edad Media*, Aguilar de Campoo (Palencia), 2009, p. 148.

l'appui de puissants lignages nobles, en particulier les comtes d'Urgell Ermengol VI et VII, qui favorisèrent aussi les cisterciens³⁵⁶.

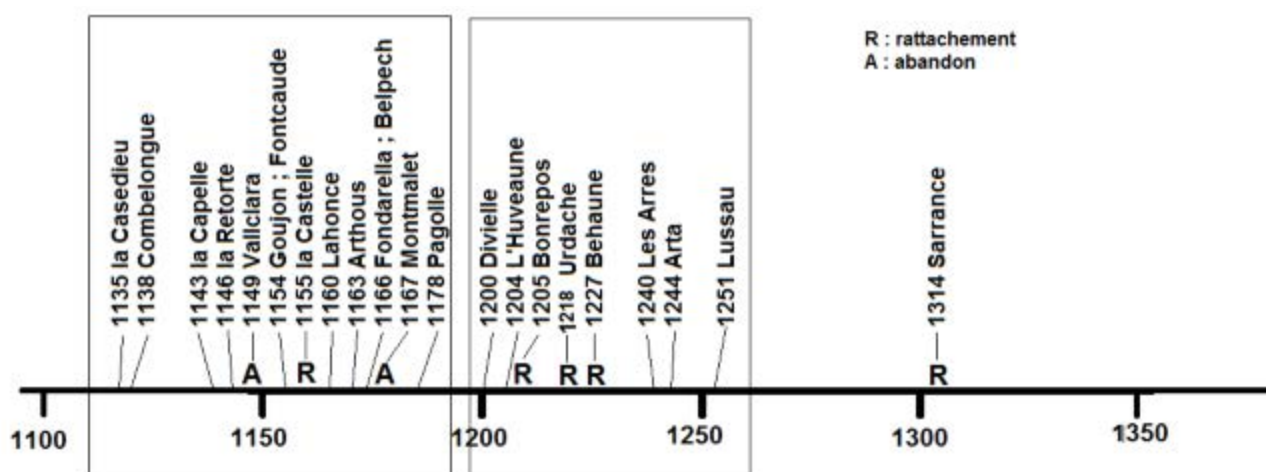
La scission définitive de cette circarie d'Espagne avec le Chapitre général de Prémontré a eu lieu au XVI^e siècle, pour des raisons politiques et après diverses « dérives » des pratiques des monastères espagnols³⁵⁷. En 1557, les maisons d'Aragon sont rattachées à la circarie d'Espagne, sauf Bellpuig qui reste dans la circarie de Gascogne³⁵⁸. Cette intégration de la Retuerta et d'Urdax à la circarie d'Espagne est liée à la réforme religieuse en Espagne : ces deux abbayes ne font plus partie de la circarie de Gascogne à partir du moment où le royaume d'Aragon est intégré au royaume d'Espagne, alors en formation, sous le règne de Fernand V de Castille³⁵⁹.

3.1.2- RYTHMES DE FONDATION

On peut essayer de tirer de cette documentation éclectique concernant les établissements prémontrés de la circarie de Gascogne diverses réflexions. On peut tout d'abord s'interroger sur les rythmes de ces fondations.

Les fondations se partagent en trois phases chronologiques distinctes.

Graphique 1. Frise chronologique des implantations prémontrées dans la circarie de Gascogne.



356 SABATÉ, Flocel, « Los premostratenses : creación de la orden e inicial expansión ibérica », *op. cit.*, p. 143 : en 1143-1144 le comte d'Urgell Ermengol VI installe les cisterciens à Vallbuena del Duero et Cantabós (Santa María de la Huerta). Il est enterré à Vallbuena. En 1143 également ce comte fonde le monastère prémontré de la Retuerta sur des terres appartenant à sa tante, la comtesse Mayor. Celle-ci confirme la fondation en 1148. Ermengol VI participe également à la fondation du monastère prémontré de Nuestra Señora del Vid avec le roi en 1143, etc.

357 Flocel Sabaté résume en quelques points ces divergences : importance des domaines ruraux à caractère seigneurial et ses extensions ecclésiastiques (églises paroissiales) ; tensions avec les évêques qui obligent à l'abandon de la prédication itinérante des chanoines hors des églises détenues par les prémontrés ; limitation des activités en zone urbaine quand apparaissent les ordres mendiants ; prolongation des fondations prémontrées féminines jusqu'au XIV^e siècle ; adaptation du vœu de pauvreté... Toutes ces adaptations au contexte local font l'objet de rapports et conflits avec le Chapitre général

358 « *Bellipodium recalcitrans* » (BACKMUND, Norbert, *Monasticon Praemonstratense*, Staubing : Attenkofersche Buchdruckerei, 1956, vol. III, p. 224.) Les abbés de Bellpuig étaient encore nommés par la Casédieu, ce qui explique le maintien des liens à cette époque.

359 HUGO, Charles Louis, *Sacri et Ordinis Praemonstratensi Annales*, Viduam Joan Bapt. Cusson & Abelem Dionysum Cusson, Nancy, 1743, éd. Praemonstratensia vzw, Averbode, 1999, vol. I, col. 285-286.

La première phase, liée à l'expansion primitive du nouvel ordre prémontré, voit la création entre 1135 et 1170 environ de la grande majorité des abbayes-filles importantes (doc. 139). Le rôle moteur de la Casédie, qui « délègue » ses chanoines pour assurer les fondations, est clairement perceptible et explique sa prééminence ultérieure. L'exemple de Belpech/Bellpuig, avec sa triple fondation successive, montre que les emplacements choisis ont parfois entraîné des échecs temporaires.

La documentation montre également l'existence de rares monastères féminins, qui sont sans doute la trace des monastères doubles qui existaient dans les premiers temps de l'ordre à la Casédie (Goujon), Fontcaude (*Las Tres fonts*) et Pleneselve (Mirambeau)³⁶⁰.

L'évolution de ces monastères féminins montre l'embaras des prémontrés face à la législation du concile de Latran II en 1139, interdisant la mixité des monastères, qui se « séparèrent » donc en quelques décennies de leurs branches féminines.

Le monastère de Goujon correspond, selon une hypothèse vraisemblable, à la « branche féminine » de l'abbaye de la Casédie, qui fut très tôt exclue de l'enceinte du monastère masculin pour la région d'Auradé. Ce groupe isolé de moniales fut rapidement rattaché au groupe des cisterciennes de l'Oraison-Dieu.

Le monastère féminin de *Las tres fonts*, près du monastère prémontré de Fontcaude, est à peine connu par des mentions isolées. Il a disparu très tôt au cours du XII^e siècle.

Quant au monastère féminin de Mirambeau, qui a survécu plus longtemps, il semble être la branche féminine du monastère prémontré de Pleneselve, au nord de la Garonne. Il est connu par la mention d'une prieure, Pétronille de Flajac, en 1373. Ce couvent fut rattaché à la communauté voisine de Lieu-Dieu-en-Jard, en Saintonge, et disparut au XV^e siècle : les chanoinesses furent déplacées à la Rochelle, dans le couvent de Sainte-Marguerite, changeant ainsi de circonscription³⁶¹.

On ne sait si les monastères de Combelongue et de Lahonce avaient un pendant féminin, ce qui est possible. Georges Biard signale un toponyme *Seortegia* (« la maison des sœurs » ?) à proximité de l'abbaye de Lahonce, qui pourrait en marquer le souvenir³⁶². Près de Bellpuig, le prieuré montagnard de Bonrepòs, disparu à la fin du Moyen-Âge, pourrait également constituer le vestige d'un monastère prémontré féminin ayant été postérieurement « récupéré » par l'ordre cistercien³⁶³.

360 Sur la question des monastères prémontrés féminins, on pourra consulter ERENS, A., « Les sœurs dans l'ordre de Prémontré », *Analecta Praemonstratensia*, t. V, 1929, p. 7 ; LEFÈVRE, P., « Le problème des sœurs aux origines de l'abbaye d'Averbode », *Analecta Praemonstratensia*, t. LII, 1976, p. 38-43.

361 KRUGER, Kristina. *Órdenes religiosos y monasterios, 2000 años de arte y cultura cristianos*. Potsdam : H.F. Ullmann, 2008, p. 232 : « A diferencia de otras asociaciones reformistas de los siglos XI y XII, que miraban con recelo la inclusión de monasterios femeninos, todos los primeros monasterios premonstratenses albergaban dos comunidades : una de hombres y otra de mujeres. Esto se debía a Norberto de Xanten, quien ya se había decantado explícitamente por incluirlas. La separación de ambas comunidades en 1140 se debió a la prohibición expresa del rezo del coro de manera conjunta según el segundo Concilio Laterano de 1139, pero no a problemas de disciplina. Muchos conventos e devidieron durante las décadas siguientes en dos comunidades separadas aunque vecinas, lo que casi siempre implicaba la marcha de las monjas [...] Al separarlo de las mujeres, y tras el fuerte retroceso del número de conversos después del 1200, las comunidades premonstratenses masculinas se convirtieron en conventos de clérigos y sacerdotes. »

362 *Op. cit.*, p. 13.

363 Sur la question des monastères féminins de l'ordre cistercien, on pourra consulter les travaux d'Alexis GRÉLOIS, dont sa thèse *Homme et femme Il les créa* : *L'ordre cistercien et ses religieuses des origines au milieu du XIV^e siècle*, Paris, 2003, ou encore l'article *L'ordre cistercien et ses religieuses des origines au début du XIV^e siècle : principes généraux et diversité des statuts* (<http://www.arccis.org/downloads/histoiredesreligieusescisterciennes.pdf>, consulté le 3 janvier 2013).

Tableau 9. Chronologie des implantations prémontrées dans la circarie de Gascogne (en gris, les abbayes ; en blanc, les prieurés).

Date	Nom du monastère	Fondateur(s)
XII ^e siècle		
1135	Casedieu	Comte de Bigorre
1138	Combelongue	Comte de Pallars
1143	La Capelle	Bernard Jourdain de l'Isle
1146	La Retorte (<i>Retuerta</i>)	Famille des comtes de Valladolid
<i>circa</i> 1148	Pleneselve	Geoffroy de Louroux arch. de Bordeaux
1149-1167 (abandon)	Vallclara	Comte Ramón Berenguer IV
<i>circa</i> 1154	Goujon	Guillaume II d'Andozille de Montaut, archevêque d'Auch (monastère féminin)
1154	Fontcaude	Bernard de Clermont
1155 (rattachement)	La Castelle	Comte de Bigorre
<i>circa</i> 1160	Lahonce	Bertrand vicomte de Labourd
<i>circa</i> 1163	Arthous	Martin Sanche de Domezain et l'évêque de Dax, Arnaud-Guillaume.
1167-1195 ? (abandon)	Montmalet (<i>Bellpuig vell</i>)	Comte d'Urgell ?
1166-1227	Fondarella	Guilhem d'Anglesola et de Bellpuig d'Urgell
1166 et 1183 (refondation)	Belpech (<i>Bellpuig</i>)	Comte d'Urgell
ap. 1178	Pagolle	Vicomte de Soule
XII ^e s.	Vic-Fezensac	Comte d'Armagnac
XII ^e (grange devenue prieuré)	Lannes	Fondé par des chanoines de la Castelle
XII ^e (grange devenue prieuré)	Durance	Fondé par des chanoines de la Castelle ?
XII ^e ? Reprise d'un établissement préexistant	Zubernoia	Roi Alphonse VII Guillaume de Zubernoia
XIII ^e siècle		
ap. 1200	Divielle	Navarre d'Acqs, ancien abbé de Combelongue, évêque de Couserans
1204	L'Huveaune	Évêque de Marseille
1205 (rattachement)	Bonrepòs	Comte d'Urgell ?
1218	Urdache (<i>Urdax</i>)	?
1227 (rattachement)	Behaune	Pierre-Arnaud de Luxe
Attesté en 1238	Las Tres Fonts	Fondée par Fontcaude ? (monastère féminin)
1240	Les Arres	Sire de Malvezie
1244	Artà	Roi Jacques I ^{er} d'Aragon
1251	Lussau	Fondé par des chanoines de Fontcaude
av. 1253 ? (rattachement ?)	Orisson	?
XIV ^e siècle (première mention)		
av. 1314 (rattachement)	Sarrance	? (vicomte de Béarn)
av. 1328	Betbeder	?
Attesté en 1363	Mirambeau	Lié à Pleneselve (monastère féminin)
v.XIV ^e s. (grange devenue prieuré)	Sept-Haux	?
Fondation ou rattachement indéterminés		
av. XVII ^e s. (rattachement ?)	Otzantz	?
? (rattachement ?)	Saint-Just-Ibarre	?

Au terme de cette évolution, seuls les prieurés de « donats et donades » du Pays basque survécurent à l'interdiction de la mixité, parce ce que ces donats n'avaient pas le statut de chanoines et ne relevaient pas de la restrictive législation canonique³⁶⁴.

Dans les années 1200-1227, on note quelques rares fondations et rattachements liés à l'action d'évêques réformateurs et de grands personnages conservant des liens avec les prémontrés : c'est le cas de l'Huveaune et Divielle, dont la fondation est liée au zèle d'évêques issus de grandes familles nobles³⁶⁵.

Enfin, au cours du XIII^e siècle et jusqu'au milieu du XIV^e siècle, phase très mal documentée, quelques prieurés et monastères bénédictins à réformer sont rattachés aux prémontrés d'Arthous et Lahonce : Sarrance, Urdache et Zuberno. C'est également dans cette période qu'apparaissent des prieurés-hôpitaux secondaires, comme Behaune, Sainte-Anne-des-Arres, sans doute Lannes et Durance, qui sont fondés sur les terres données par des seigneurs ou à l'emplacement d'hôpitaux préexistants mais en déclin.

Comment expliquer ces rythmes ? La première phase d'implantation des monastères prémontrés dans le sud de la France et au nord de l'Espagne, entre 1135 et 1178 environ, atteste le grand dynamisme de l'ordre et l'importance des recrutements de chanoines, qui ont permis d'alimenter les nouvelles fondations pendant un demi-siècle. Quelles sont les raisons de ce dynamisme ? Le courant réformateur qui parcourt alors l'Église, lié à la réforme grégorienne, favorise dans cette période les nouveaux ordres religieux, en particulier les cisterciens³⁶⁶ et les prémontrés³⁶⁷.

Cette croissance a été bien étudiée pour les cisterciens³⁶⁸ : on compte 20 fondations d'abbayes cisterciennes au sud de la Garonne entre le début du XII^e siècle et le milieu du XIII^e siècle (voir carte *infra*). Les prémontrés semblent avoir bénéficié du même engouement de la part des puissants donateurs, en trente courtes années après leur naissance : bien encadrés du point de vue doctrinal grâce aux visites et aux chapitres généraux, aptes à porter l'Évangile dans les paroisses rurales par leur statut de chanoines réguliers, les prémontrés correspondaient parfaitement aux besoins de certains évêques et seigneurs du sud de la France.

Les fondations de Combelongue (1138), Fontcaude (1154), la Capelle (1153), au cœur de terres alors menacées par l'hérésie cathare, peuvent s'expliquer en partie par la lutte contre les progrès de l'hérésie cathare et des autres déviations doctrinales de cette période, et renforcer un clergé insuffisamment formé. Les écrits de l'abbé Bernard de Fontcaude, dont nous parlerons plus loin, renforcent cette hypothèse d'une implantation liée ici, au moins en partie, à la question hérétique.

364 Sur cette question, voir URRUTIBÉHÉTY, Clément, *Les communautés basques des donats*, Biarritz : éd. Atlantica, 2002, p. 9 *sq.* Il n'y avait pas de clôture dans ces communautés, qui ressemblaient à de simples hameaux de maisons groupées autour d'une église et souvent d'un hôpital.

365 Navarre d'Acqs ou de Dax, abbé de Combelongue, évêque de Couserans (1208-1211), fonde l'abbaye prémontrée de Divielle en 1209. Il a été légat du pape Innocent III lors des querelles religieuses entre catholiques et cathares à Montréal et au Colloque de Pamiers (1207).

366 Sur la justification de ces nouveaux ordres auprès de la papauté, on pourra lire l'intéressante biographie d'Anselme de Havelberg, qui a écrit en 1143 un ouvrage détaillant les mérites de ces ordres nouveaux, le *Premier livre des Dialogues*. Auteur cité par ARDURA, Bernard, *Prémontrés, Histoire et Spiritualité*, Saint-Étienne : CERCOR, 1995, p. 71.

367 CHÉLINI, Jean, *Histoire religieuse de l'occident médiéval*, Paris : Hachette, 1991, p. 351, chap. « un ordre de chanoines : les prémontrés de saint Norbert » : « Formule souple, la vie canoniale connut au cœur de cette période un épanouissement et une efficacité apostolique qu'elle n'avait jamais connu jusqu'alors dans la chrétienté occidentale. Saint Norbert lui-même incarna parfaitement cette double vocation d'ascétisme et de présence au monde, puisqu'il mourut, en 1134, archevêque de Magdebourg ».

368 WILLIAMS, David H., *The Cistercians in the Early Middle Ages*, Trowbridge, Wiltshire : Cromwell Press, 1998, en particulier p. 8-25 (cartes de l'expansion cistercienne) et p. 172 *sq.*

Le relatif succès des prémontrés dans le Pays basque et dans les Landes, favorisés par de grandes familles et des ecclésiastiques de haut rang, peut s'expliquer également par le souci de renforcer l'encadrement religieux rural dans des paroisses souvent vastes et peu peuplées. À partir de l'abbaye de la Castelle, passée entre les mains des prémontrées en 1155 grâce au comte de Marsan et de Bigorre, les abbayes de Lahonce (1160, donation du vicomte de Labourd) et d'Arthous (1163, donation du sire de Domezain et de l'évêque de Dax) vont être fondées successivement, essaimant très vite sous la forme de petit prieurés et hôpitaux-prieurés fondés ou repris dans toute cette région.

Le rythme des fondations prémontrées s'épuise par contre nettement dans notre région avant la fin du XIII^e siècle (l'expansion continue par contre à un rythme soutenu dans la péninsule ibérique, liée à la Reconquista). On peut ici sans doute mettre en parallèle le succès croissant des ordres mendiants nouvellement fondés (Dominicains, Franciscains, Augustins et Carmes), dont les monastères se multiplient dans tout le Sud-Ouest entre la fin du XIII^e siècle et le milieu du XIV^e siècle, alors que le nombre de fondations prémontrées diminue puis tombe à zéro.

Y a-t-il eu « concurrence déloyale » des ordres mendiants, qui s'installent près des villes et adaptent leur prédication à une population urbaine en pleine croissance ? C'est très possible. La tentative des abbés de la Casedieu d'empêcher l'installation des Dominicains à Marciac, dans les années 1320, résume bien ce détournement réussi du public urbain par les nouveaux venus³⁶⁹. Les travaux de Charles Higounet³⁷⁰, ceux de Jacques Le Goff³⁷¹ repris sous une forme statistique par Alain Guerreau³⁷² ont montré l'importance de ces implantations des ordres mendiants dans le réseau urbain du sud de la France. Dans le seul département du Gers, huit agglomérations urbaines, dont plusieurs bastides, ont eu au moins un couvent mendiant avant 1330³⁷³. Dans le département des hautes-Pyrénées, moins urbanisé, au moins cinq couvents mendiants sont implantés avant 1360³⁷⁴, etc.

Le cas de Sarrance, prieuré repris en 1345 par les prémontrés, sans doute à la suite d'une demande des vicomtes de Béarn, est un cas tardif dans notre documentation. Implanté dans un espace de montagne isolé, qui ne pouvait pas intéresser les ordres mendiants, Sarrance était en revanche un prieuré-hôpital d'un type bien connu des prémontrés, qui avaient déjà en charge plusieurs prieurés-hôpitaux dans le piémont (Zuberno, Betbeder, Sept-Haux...) et en montagne (Orisson). On peut donc, de ce fait, comprendre cette reprise unique et réussie.

Après la crise de la peste noire et les difficultés économiques et sociales de la deuxième moitié du XIV^e siècle, il n'y a plus aucune fondation de la part des prémontrés dans la circonscription de Gascogne. La documentation manque totalement pour en préciser les raisons : faiblesse du recrutement de nouveaux chanoines ? Disparition de la main-d'œuvre laïque ? Disparition des donations seigneuriales importantes permettant de nouvelles fondations ? Tout cela, sans doute. En revanche, aucune des maisons fondées avant 1330 ne disparaît avant l'époque moderne, signe de la pertinence et de la solidité des implantations.

369 Voir le chapitre sur la fondation de la bastide de Marciac sur ce point.

370 HIGOUNET, Charles, *Paysages et villages neufs du Moyen Âge*, Bordeaux, 1975. Cet auteur est un des premiers à avoir réalisé une cartographie urbaine médiévale du sud de la France à partir des implantations de couvents mendiants.

371 LE GOFF, Jacques, « Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale : l'implantation des ordres mendiants. Programme-questionnaire pour une enquête », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 23^e année, n°2, 1968. p. 335-352. Une première carte de synthèse a été publiée dans les *Annales ESC*, 1970, p. 935.

372 GUERREAU, Alain, « Analyse factorielle et analyses statistiques classiques : le cas des ordres mendiants dans la France médiévale », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 36^e année, n°5, 1981, p. 869-912.

373 TEISSEIRE, Hélène, « Le rôle des établissements d'ordres mendiants dans la topographie des villes gersoises, XIII^e-XV^e siècles », *BSAG*, 1998, p. 13 *sq.* Marciac, Mirande et Pavie, entre la Casedieu et Auch, ont eu un ou deux couvents mendiants.

374 L'actuel département abritait quatre couvents à Tarbes, un à Trie-sur-Baïse (Carmes), un à Bagnères-de-Bigorre (Jacobins) et un à Rabastens-de-Bigorre (Carmes). Carte de synthèse dans LE NAIL, Jean-François, SOULET, Jean-François, dir., *Bigorre et Quatre vallées*, Pau : SNERD, 1981, t. II, Atlas.

3.1.3- LES RAISONS DES FONDATIONS

Y a-t-il eu une logique spatiale dans l'implantation des monastères prémontrés ? La réponse doit être nuancée³⁷⁵. Il ne semble pas y avoir de « réseau d'abbayes prémontrées », l'implantation de celles-ci ne présentant aucune régularité spatiale ou géographique (doc. 139). Par ailleurs, si on observe les auteurs des donations seigneuriales et épiscopales, échelonnées dans le temps et dans l'espace, selon le rythme que nous avons évoqué plus haut, ce ne sont pas les prémontrés qui semblent avoir initié la plupart des fondations, au moins en apparence. En revanche, à un échelon plus local, les prémontrés semblent bien avoir cherché à former un patrimoine le plus dense possible autour de leurs monastères, sous la forme de cures, de terres, de droits divers... donnés ou achetés. De plus, les prieurés-hôpitaux prémontrés sont présents au XIV^e siècle sur la majeure partie des voies de passage vers la péninsule ibérique, de la vallée d'Aspe à l'océan, ce qui fait penser à une réflexion concertée pour ces implantations, mais qui n'est pas documentée (voir *infra*).

On peut, de plus, s'interroger sur divers motifs religieux, politiques et économiques ayant pu favoriser ces fondations.

La lutte contre l'hérésie ?

La fondation de la Casedieu est « justifiée » en 1135 par la lutte contre les hérétiques pétrobusiens³⁷⁶, dont le responsable, Pierre de Bruys, fut brûlé à Saint-Gilles en 1140³⁷⁷. C'est une mention unique en Gascogne gersoise. On sait cependant que Bernard de Clairvaux vint à Toulouse pour prêcher contre les pétrobusiens et les « cathares », et que l'abbé prémontré Bernard de Fontcaude, peut-être formé à la Casedieu, écrivit plusieurs textes contre les « cathares » du Languedoc au XIII^e siècle³⁷⁸. Au début du XIII^e siècle, Navarre de Dax, abbé de Combelongue, participa aussi activement à la lutte contre l'hérésie. Il devint légat du pape dans sa région³⁷⁹. Le Languedoc était, il est vrai, bien plus touché par l'hérésie que la Gascogne. Cet argument de lutte contre l'hérésie, peu justifié en Gascogne gersoise³⁸⁰, pourrait trouver son origine dans les difficultés rencontrées dans les années 1130-1140, dans des milieux proches des prémontrés et des cisterciens, face à des prédicateurs « déviants »³⁸¹.

375 Le seul travail permettant une comparaison est celui de GRIBBIN, Joseph A., *The Premonstratensian Order in Late Medieval England*, Londres : Boydell Press, 2001, 252 p. On lira en particulier le premier chapitre (p. 1-19), « The establishment of the Premonstratensians in England and the development of the Provincia Angliæ ». Cependant en Angleterre les raisons et les rythmes de fondation sont très différents de la Gascogne, du fait des conditions locales et des réformes religieuses à l'époque moderne.

376 Les détails manquent sur les raisons exactes de cette fondation. On remarque seulement que le chapitre général de Prémontré donne cet argument pour justifier cette première fondation dans le sud de la France (Cité par Bernard ARDURA, *Abbaye, prieurés et monastères...*, p. 163). Il existe encore une lettre envoyée par l'archevêque d'Auch en 1135 pour la fondation de la Casedieu : ce parchemin très dégradé a été retrouvé et donné aux archives départementales de l'Aisne à Laon en 1881. Il est signalé à la p. 181 du *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XXIX, 1892 : « 1135. Lettres de fondation de l'abbaye de la Casedieu données par Guillaume, archevêque d'Auch ». Une recherche effectuée à ma demande dans les inventaires des archives de Laon n'a pas permis d'identifier ce parchemin, qui reste à localiser précisément et à étudier.

377 Sur ce personnage, on peut lire la biographie synthétique rédigée par Edina BOZOKY pour l'*Encyclopedia Universalis* (édition 2013). Sur l'hérésie pétrobusienne et les hérésies de cette période, voir la synthèse d'Emmanuel AEGERTER, *Les hérésies du Moyen Âge*, Paris : Leroux, 1939, XII-156 p., ouvrage ancien mais bien documenté. L'ouvrage de Pierre le vénérable, *Contra Petrobrusianos hereticos*, a été publié par J. FEARNES, Turnhout : Brepols, coll. « Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis », 1968, XVIII-179 p.

378 *Liber adversus Waldensium sectam*, in MIGNE, *Patrologia latina*, t. CCIV, col. 793-840 et 2410.

379 LARCHER, Jean-Baptiste, *Dictionnaire*, p. 354, art. Combelongue.

380 Dans toute la documentation consultée, je n'ai trouvé qu'un seul acte faisant référence à la présence supposée d'hérétiques en Gascogne gersoise : les manuscrits de Daignan du Sendat (B.M. Auch, Ms 73, fol. 295) contiennent la transcription d'une « Bulle du pape Innocent 3^e à l'archevêque Bernard 4^e auquel il ordonne de travailler à extirper l'herésie de son diocèse ». Cette bulle, liée à la lutte contre les cathares dans la région toulousaine et le Languedoc, peut être datée entre 1200 et 1214 par ses protagonistes et ne concerne donc pas la période de fondation de la Casedieu, vers 1135.

La (re-)christianisation ?

La capacité des chanoines prémontrés à prendre en charge des paroisses avec cure leur valut d'être préférés à d'autres ordres monastiques lors de la Reconquista espagnole. Cela explique sans doute en partie le succès des prémontrés, qui formèrent rapidement une importante circonscription dans la péninsule ibérique³⁸². On peut également supposer que leur forte implantation dans des « prieurés » du Pays basque et de Navarre s'explique aussi en partie par cette capacité à prendre en charge les populations locales bascophones, dont des communautés de donats. Plusieurs témoignages d'époque moderne rapportent notamment que les prémontrés de Lahonce étaient très appréciés car ils formaient des prêtres capables de s'exprimer en langue basque, favorisant les vocations locales³⁸³.

La réforme de monastères et prieurés préexistants

Plusieurs monastères et prieurés ont été donnés aux prémontrés pour en assurer la réforme et le maintien. C'est le cas des monastères bénédictins de La Castelle (en 1155), Urdache (fin du XII^e siècle ?) et Sarrance (vers 1345). Malheureusement, dans ces trois cas, la documentation trop rare ne donne pas les raisons précises du passage de ces monastères sous le contrôle des prémontrés. Tout au plus peut-on assurer le rôle moteur de puissants donateurs dans cette succession, le comte de Marsan étant célébré comme « fondateur » de La Castelle (vers 1155) dans le nécrologe de la Casedieu³⁸⁴ ; l'arrivée des chanoines à Sarrance est contemporaine d'une donation faite par le comte de Béarn³⁸⁵.

Il faut faire une place à part au cas de Behaune, communauté mixte de donats mise en 1227 sous la tutelle des chanoines prémontrés de Lahonce par Pierre-Arnaud de Luxe, qui forma alors un petit prieuré dépendant de cette abbaye. Ces communautés de donats, sorte de tiers-ordre à la manière des béguinages du nord de l'Europe, sont une originalité du Pays basque et de la Navarre.

Qu'étaient ces prieurés de donats ? On me permettra, à titre d'exemple, de citer le cas très suggestif du prieuré d'Utxiat, en Basse-Navarre, étudié par Clément Urrutibéhéty, qui est voisin et contemporain de Béhaune et connu par une série de mentions et de textes depuis 1227 :

« Le hameau se compose de quelques maisons, héritières des maisons des donats du prieuré-hôpital Sainte-Madeleine. La route a scindé la formation hospitalière à l'ouest, la maison prieurale contre laquelle s'adossait l'église romane, le cimetière désaffecté et les ruines du moulin ; à l'est, les quatre dernières maisons des donats relevés de leurs vœux à la suppression de l'hôpital en 1784. Il hébergea dès 1199 les pèlerins et aussi les réunions (*juntas*) des États de Navarre. Il comptait en 343, 23 personnes dont sept sœurs et trois femmes de donats. Le chapitre élisait trois frères donats : un hospitalier, un fabricant (réparateur) et un clavier (trésorier). Il répartissait pour l'année la nourriture entre la communauté, les domestiques et les pauvres. Ces « donats » étaient souvent les chevilles ouvrières des institutions charitables. Ils étaient des laïcs qui se « donnaient » au Christ par des vœux mineurs : pauvreté, obéissance, chasteté uniquement en cas de veuvage »³⁸⁶.

381 Sur les sectes pétrobusiennes et cathares et la place des ordres réformés au XII^e siècle, on peut lire les nombreuses et riches communications publiées dans les *Cahiers de Fanjeaux*, en particulier dans les n^o 2 (*Vaudois languedociens et Pauvres catholiques*), 3 (*Cathares en Languedoc*), 11 (*La religion populaire en Languedoc*), 14 (*Historiographie du catharisme*), 20 (*Effacement du catharisme*), 24 (*Le monde des chanoines*).

382 KRUGER, Kristina, *Órdenes religiosos y monasterios, 2000 años de arte y cultura cristianos*, Potsdam : H.F. Ullmann, 2008, p. 232 : « Así, los premonstratenses se expandieron principalmente por zonas en las que las estructuras parroquiales aún se estaban creando o bien estaban por desmantelarse, como era el caso de Bohemia (Strahov en Praga, Tepl), Hungría (Jászó, Csorna), Polonia (Breslavia, Hedbow), Escandinavia (Børglum, Tommarp), el Báltico (cabildo catedralicio de Riga) y en las regiones de la repoblación española (La Vid en la diócesis de Burgos, La Retuerta en la diócesis de Valladolid y filiales) ».

383 GOYENÉCHÉ, Eugène, *Le pays basque : Soule, Labourd, Basse-Navarre. Villes et villages du Pays Basque Nord*, Pau, 1979, p. 616-617.

384 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 328 : « Decimo nono kalendas januarii commemoratio domini Bonibominis Adurensis episcopi m^oc^oxlvi^o. Tertio kalendas septembris commemoratio Petri, comitis Bigorritani et Marciani, fundatoris hujus ecclesie, anno domini m^oc^olxiiij^o. »

385 MENJOLET, Abbé Jules-Maximilien, *Chronique de Notre-Dame-de-Sarrance dans la vallée d'Aspe en Béarn*, Oloron, 1859, p. 19 sq. : à partir de 1344 les chanoines de la Castelle font une série d'acquisitions à Sarrance (avec l'argent de la donation comtale ?) pour agrandir le domaine de ce prieuré.

Notons, pour terminer sur ce point, que le prieur d'Utxiat était témoin de la donation de Behaune en 1227, sans doute du fait de son voisinage géographique mais aussi de son expérience dans ce domaine.

La documentation manque pour Béhaune, mais quelques indices³⁸⁷ montrent que la « maison » initiale fut transformée à l'époque moderne en prieuré régulier, peut-être à la suite de la disparition des derniers donats.

On peut s'interroger aussi sur le statut des petits hôpitaux-prieurés de cette région de Basse-Navarre, comme Orisson ou Otsantz, dont on ne sait exactement ce que recouvre l'appellation de « prieuré » qui leur était donné ni quel était leur personnel initial (des donats également ? des chanoines ? des prêtres séculiers ?).

L'appui de lignages seigneuriaux

Dans le tableau présenté un peu plus haut concernant les rythmes de fondation, j'ai indiqué les seigneurs ayant favorisé les différentes fondations. On constate que ce sont souvent de grands personnages, comtes, évêques... qui sont à l'origine des abbayes, les donateurs des terres des prieurés et granges étant généralement de rang plus modeste. Par ailleurs, l'exemple de la Casedieu le montre bien, les abbayes ont été friandes de droits divers quémandés auprès des comtes et autres seigneurs locaux : exemptions de taxes et péages, droits de pacage dans les seigneuries voisines... Cette importance de l'appui seigneurial a été remarquée par Francesco Javier Pérez Rodríguez, dans son article sur les prémontrés en Espagne³⁸⁸. D'après cet auteur, l'augmentation de puissance ou le maintien des abbayes prémontrées espagnoles dépendait donc de la capacité à trouver de nouveaux appuis dans la noblesse et le haut-clergé. On peut considérer que ce facteur est valable pour la Gascogne, au moins pour les fondations d'abbayes au XII^e siècle et jusqu'au XIV^e siècle. Au XV^e siècle, la mise en commende et « l'essoufflement » de l'ordre face aux crises et à la concurrence des ordres nouveaux empêchent toute nouvelle expansion et le soutien des puissants n'est plus aussi sensible.

Le maintien de chemins « jacquaires » dans les Pyrénées

Plusieurs hôpitaux-prieurés de montagne semblent liés au maintien de routes dans des espaces à l'orographie et au climat difficiles. C'est le cas du prieuré de Sainte-Anne-des-Arres, en Comminges, implanté au sommet du col des Ares, qui offrait un abri aux voyageurs se dirigeant vers Aspet, vers le val d'Aran ou vers Saint-Bertrand depuis l'Espagne.

Le cas est encore plus évident pour les hôpitaux-prieurés du Pays basque et de Navarre, installés sur des voies de passage assez bien documentées depuis Aymeri Picaud au XII^e siècle (doc. 140).

386 <http://fr.wikipedia.org/wiki/Utxiat>, consulté le 23/12/2012, d'après RAYMOND, Paul, *Dictionnaire topographique du Béarn-Pays basque*, Pau, 1863.

387 URRUTIBÉHÉTY, Clément, *Les communautés basques des donats*, Biarritz : Atlantica, 2002, p. 9 sq. : en 1384, Béhaune est occupé par des frères, donats et *donades*. Après les Guerres de religion, Béhaune est devenu un prieuré régulier sous la direction de Lahonce, il n'y a plus de donats.

388 « Los monasterios premostratenses en los reinos occidentales de la Península Ibérica », in *Entre el claustro y el mundo. Canónigos regulares y monjes premostratenses en la Edad Media*, Aguilar de Campoo (Palencia), 2009, p. 149 : « Muy significativamente, casi cada nueva fundación premostratense en la Europa del siglo XII depende del encaje conseguido entre una casa madre y un linaje nobliario poderoso ».

Certaines granges fondées dans des espaces apparemment peu valorisés montrent cependant que les chanoines ont pu avoir un rôle positif dans la gestion d'espaces agricoles difficiles. C'est sans doute le cas pour les *barthes* humides de l'Arros, mises en valeur dans le cadre des granges d'Espalanque et de Ribaute, au nord de la Casédieu. C'est sans doute le cas aussi des granges de Durance et de Lannes, près de Mézin, devenues prieurés suite à l'activité soutenue des chanoines dans des landes sableuses, ou encore de la grange de Sept-Haux à Cauneille, également transformée en prieuré suite au succès d'une première implantation agricole au nord du gave de Pau.

Il faut mettre à part le cas de l'abbaye d'Urdache, implantée dans une zone de production métallurgique très importante liée à des ressources en fer³⁹².

Sarrance est placée dans la vallée d'Ossau, à un des passages les plus étroits de cette vallée, peu avant le col du Somport, d'accès particulièrement difficile en hiver (même aujourd'hui avec le tunnel du Somport, il n'est pas rare que les chutes de neige, les avalanches et les éboulements coupent la route dans cette vallée, empêchant le passage vers Jaca...). Béhaune et Pagolle sont installés sur la route de Saint-Jean-Pied-de-Port, qui donne accès ensuite au port de Larrau en Soule, ou au col de la Pierre-Saint-Martin au fond de la vallée de Barétous. L'hôpital d'Orisson est déjà en haute montagne, sur la route de Roncevaux, bien connue pour son hôpital médiéval. L'hôpital de Betbeder, à Saint-Jean-le-Vieux, voisine un pont sur une importante voie de piémont, comme le prieuré Saint-Jaime à Saint-Just-Ibarre. Enfin le prieuré-hôpital de Zubernoia était lié à un passage en bac sur la Bidoassoa, dernier accès pour passer en Espagne avant la côte atlantique. On le voit, tous ces prieurés-hôpitaux ont été installés dans des zones de passage particulièrement importantes et difficiles : rivières à traverser, cols... qui pouvaient nécessiter un accueil et des soins, en particulier en hiver.

Le problème, ici, est plutôt de savoir quand et comment les prémontrés sont devenus les gestionnaires de ces sites... La documentation, indigente, n'offre aucune prise pour savoir comment ces prieurés étaient organisés et quel était leur rôle dans la gestion du flux des pèlerins allant à Saint-Jacques-de-Compostelle et autres marchands et voyageurs circulant à travers les Pyrénées.

Rappelons aussi que les hôpitaux de Vic-Fezensac ou de Saint-Christaud, en Gascogne centrale, étaient également liés à d'importantes voies de circulation qui voyaient notamment passer des jacquaires.

Le défrichement de zones en marge ?

Le *topos* aussi connu que contesté du moine défricheur est-il vrai pour les prémontrés ? Ici encore la réponse doit être nuancée : les monastères prémontrés ont été implantés en général dans des espaces agricoles favorables, à proximité de voies commerciales importantes. C'est le cas de la Casédieu³⁸⁹, de Lahonce³⁹⁰, d'Arthous³⁹¹...

389 La Casédieu est implantée au nord du chemin « jacquaire » menant d'Auch à Morlaàs.

390 Lahonce surplombe la grande voie du bord de l'Adour menant à Bayonne.

391 Arthous voisine un grand axe est-ouest, aujourd'hui matérialisé par l'autoroute A 65 qui passe à Hastingues.

392 MUGUETA MORENO, Íñigo, « Les territoires de la sidérurgie médiévale au pays basque et en Navarre », in *Les industries rurales dans l'Europe médiévale et moderne, actes des XXXIII^e journées internationales de Flaran*, Toulouse : PUM, 2013, p. 63-76.

3.1.4- LES RELATIONS ENTRE LES ABBAYES DE LA CIRCARIE

Quelles furent les relations entre ces abbayes ? L'inventaire H 5 des archives départementales du Gers³⁹³ apporte quelques lumières sur ce point (doc. 141).

Il faut remarquer tout d'abord que la documentation est muette sur les origines de cette circarie. Ce n'est qu'en 1354 qu'un texte de la Casédie précise ce terme de circarie et des éléments de son organisation (voir *infra*). Il est certain cependant que des contacts entre les monastères existaient de manière plus ou moins informelle au siècle précédent³⁹⁴, comme l'atteste la circulation des rouleaux des morts transcrits en nécrologes (doc. 142). Cette structure semble ensuite avoir fonctionné plus ou moins régulièrement jusqu'au XVIII^e siècle : on conserve la trace d'activités diverses (visites, lettres...) pour toute la période moderne.

En quoi consistait cette circarie ? Cette dénomination vient du Chapitre général de l'ordre prémontré qui, à la manière des cisterciens, a organisé ses monastères en circonscriptions géographiques comportant une abbaye-mère et des abbayes-filles. La centralisation venait de la réunion annuelle d'un Chapitre général à Prémontré, où se traitaient les affaires générales de l'ordre.

L'abbé Charles Lalore, dans sa *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes, tome III, cartulaire de l'abbaye de Basse-Fontaine*, en 1878, résume en quatre points les relations entre les abbayes prémontrées de la circarie de Troyes³⁹⁵ :

« 1^o Toutes les abbayes étaient soumises à la visite de l'abbé général ;

2^o Les pères-abbés visitaient toutes les maisons de la filiation de leur abbaye ;

3^o Les visiteurs annuels des circaries ou provinces visitaient les maisons de la circarie qui leur avait été assignée ;

4^o Enfin, tous les abbés des maisons particulières de l'Ordre devaient s'assembler tous les ans en chapitre général à l'abbaye de Prémontré, le jour de la fête de Saint-Denis, pour traiter des intérêts de l'Ordre en général et de chaque maison en particulier. Le chapitre général était le tribunal suprême auquel était soumis l'Ordre entier, les abbés locaux, et l'abbé général lui-même [...] ». Si cette définition est exacte, on peut cependant la considérer comme incomplète.

On peut en effet proposer, à partir de la documentation disponible³⁹⁶, une liste non-exhaustive de relations et activités ayant lié les principaux monastères de la circarie de Gascogne³⁹⁷.

393 ADG, H 5, en particulier p. 52 à 57 ; « Commissions pour faire la visite de l'abbaye. Reglemens des visiteurs ; Actes concernans les filiations. Confirmation de l'élection des abbés. Appels de leurs sentences à l'abbé de la Casédie, comme pere abbé ; Commissions envoyées aux abbés et autres religieux de la Casédie pour aller visiter les maisons de la Circarie. Leurs reglemens ».

394 Outre les envois de moines pour les fondations de monastères, plusieurs indices attestent des échanges entre les abbés des différents monastères au XIII^e siècle. Le cas le plus probant est celui d'Arnaud de Saint-Loubouer, qui fut successivement abbé de Divielle, abbé de la Capelle puis abbé de la Casédie vers 1265. LARCHER, Jean-Baptiste, *Dictionnaire*, lettre D, art. Divielle, p. 577).

395 *Introduction*, p. VIII, synthèse faite par l'éditeur du cartulaire de l'abbaye prémontrée de Basse-Fontaine.

396 L'inventaire H 5, p. 52-57, contient une série de notices attestant des relations entre les différents membres de la circarie. Les *Glanage ou preuves* de Larcher, transcrivant une partie des chartes de la Casédie, contiennent également plusieurs actes concernant ces abbayes-filles : Pleneselve, la Castelle... qui prouvent que les abbés de la Casédie s'intéressaient de près aux affaires de la circarie.

397 Sur la question de la circulation entre les monastères : LORANS, Élisabeth, « Circulation et hiérarchie au sein des établissements monastiques médiévaux. Autour de Marmoutier », in LAUWERS, Michel, dir., *Topographie, circulations et hiérarchie au sein des ensembles monastiques dans l'Occident médiéval*, Turnhout : Brepols, 2014.

- **Les fondations.** Les chanoines de la Casiedieu ont directement participé à la fondation de la majorité des abbayes de la circarie, en envoyant des frères assurer les premières (re-)constructions et la direction de ces nouveaux monastères prémontrés. C'est, si l'on en croit différents auteurs, le cas à La Capelle, Arthous, Divielle, la Castelle, Lahonce et peut-être à Combelongue et dans les premiers monastères de la péninsule ibérique. Divers indices montrent que les relations suivies entre ces monastères permettaient des échanges de chanoines entre les différents monastères, en particulier à l'occasion d'élections d'abbés, dont plusieurs furent choisis parmi les « visiteurs » de la circarie.
- **La participation au Chapitre général à Prémontré.** Un règlement fut écrit en 1354 pour organiser la participation « par roulement » au Chapitre général. La première année les abbés de la Casiedieu, la Castelle, Belpech et Urdache se déplaçaient à Prémontré ; la seconde année les abbés de Divielle, Arthous et Lahonce ; la troisième les abbés de Combelongue, la Capelle, Fontcaude et Pleneselve³⁹⁸. Ce mode de fonctionnement semble avoir été usité assez régulièrement car le texte le réglementant fut encore collationné en 1630³⁹⁹.
- **Les visites.** Les abbés de la Casiedieu étaient chargés de visiter les abbayes de la circarie pour « reformer, ordonner, corriger, confirmer les abbés, donner les benefices »⁴⁰⁰. Le déplacement était réalisé à partir d'une lettre de commission ou de visite qui était envoyée par l'abbé de Prémontré à la suite d'un Chapitre général. L'inventaire des archives de la Casiedieu conserve la trace de commissions de visite à partir de 1490, mais il est probable que ces visites existaient déjà au siècle précédent. Des abbés d'autres abbayes de la circarie pouvaient être chargés des visites, comme en 1465 Bernard, abbé de la Capelle⁴⁰¹.
- **La résolution des conflits.** L'analyse d'une lettre de 1403 concernant l'abbé de la Retuerta prouve que l'abbé de la Casiedieu était chargé de la résolution de certains conflits internes à l'ordre dans sa circarie. Dans ce cas précis, l'abbé défend aux autres abbés de se prononcer sur l'abbé de la Retorte pour ses méfaits, le cas lui étant réservé⁴⁰². On sait par d'autres exemples que l'abbé de la Casiedieu validait les élections d'abbés effectuées par élection dans certains monastères, comme à Belpech en 1348⁴⁰³ ou à Urdache en 1386. En 1440 Jean de Bahalon est élu abbé de la Retorte. Son élection est également confirmée par l'abbé de la Casiedieu⁴⁰⁴.
- **Les échanges de chanoines et d'abbés.** Certains visiteurs de la circarie pouvaient, à l'occasion, être particulièrement appréciés lors de leur visite et devenir par la suite abbés dans une des abbayes visitées. C'est par exemple le cas d'un Jacques, abbé de la Capelle qui devint abbé de Combelongue en 1322⁴⁰⁵. Une note de Larcher⁴⁰⁶ fait également entrevoir des échanges fréquents, épistolaires et physiques, des visites entre monastères proches, des prises d'habit... L'abbé de Lahonce, Pierre Beyries, donna par exemple l'habit au futur abbé d'Urdache, Pierre de Saint-Martin, en 1474, et organisa le procès d'un chanoine d'Arthous avec ce même abbé d'Urdache en 1480. Arnaud de Saint-Loubouey fut abbé de Divielle, abbé de la Capelle puis abbé de la Casiedieu vers 1265⁴⁰⁷, etc.

398 ADG, H 5, p. 49, n°1.

399 *Idem*, n°2. Dans le n°4 cependant, daté de 1516, le Chapitre général se plaint du manque de régularité de la participation des abbés de la circarie de Gascogne aux réunions du Chapitre général à Prémontré.

400 Extrait de la lettre de commission de 1615 donnée au prieur de la Casiedieu. ADG, H 5, p. 57, n°7.

401 ADG, H5, p. 12, n°3.

402 *Idem*, p. 53, n°6.

403 LARCHER, Jean-Baptiste, *Dictionnaire*, p. 171, art. Dangais : « Gaillard, abbé de Belpech, mourut le 29^e d'aout 1348. Quelques religieux élirent Berenger Alegir de Corta, d'autres Jean d'Andrest, sous-prieur de la Casiedieu. Dangais confirma comme pere abbé l'élection d'Alegir ».

404 *Idem*, p. 53, n°8.

405 CLERGEAC, Adrien, *Chronologie des Archevêques, évêques et abbés...*, *op. cit.*, p. 70.

406 LARCHER, Jean-Baptiste, *Dictionnaire*, p. 496, art. Beyries.

407 LARCHER, Jean-Baptiste, *Dictionnaire*, lettre D, art. Divielle, p. 577.

- **La levée de taxes.** Ce fait est attesté pour la période moderne en Gascogne : l'abbé de la Casedieu reçoit en 1516 une remontrance pour le retard dans le paiement des tailles et taxes de la circarie (au profit du Chapitre général ?)⁴⁰⁸. Divers abbés et vicaires de la circarie sont chargés en 1690 de lever une taxe sur la circarie pour la construction du collège de Prémontré⁴⁰⁹.

Dans la documentation de la Casedieu, certains monastères sont bien représentés. La moitié des monastères identifiés ne font par contre l'objet d'aucune mention documentaire pour l'époque médiévale et moderne.

Tableau 10. Mentions des abbayes-filles dans l'inventaire H 5 des archives de la Casedieu (doc. 141).

Nom du monastère	Nombre de mentions dans l'inventaire H 5
Arthous	3
Belpech	8
Combelongue	5
Divielle	4
Fontcaude	1
La Capelle	8
La Castelle	12
Lahonce	4
Pleneselve	1
La Retorte	4
Urdache	5

Les monastères non-indiqués dans ce tableau ont un nombre de mentions égal à 0.

Comment expliquer cette distorsion ? Bien évidemment, l'inventaire H 5 n'épuise pas la documentation, il faudrait inventorier la totalité des actes de tous ces monastères pour trouver d'éventuelles autres mentions. Ce travail considérable dépassait le cadre de cette étude et nous ne l'avons pas entrepris.

Notons tout d'abord que les monastères féminins (Goujon, *Las tres fonts*, Mirambeau) ne semblent pas avoir fait l'objet de visites et que leur gestion était sans doute indépendante de celles de monastères masculins. Il est vrai également que la disparition précoce de ces maisons peut expliquer l'absence de sources. On peut remarquer ensuite que les monastères éloignés les plus petits étaient gérés directement par les monastères les plus proches, comme Zubernoia géré par Arthous et Lahonce, et pas par La Casedieu. Il est donc probable que la gestion de ces petits prieurés annexes était évoquée localement à l'occasion des visites.

Enfin il y a sans doute une logique « spatiale » et « filiale » à cette distorsion : les monastères les plus représentés sont les plus proches géographiquement et sont généralement des fondations directes de la Casedieu.

408 *Ibidem*, p. 49, n°5.

409 *Ibidem*, p. 50, n°12.

Seuls deux monastères espagnols sont mentionnés dans la documentation de la Casedieu : Belpech (*Bellpniç*, 8 mentions) et la Retorte (*la Returta*, 4 mentions). Cela s'explique simplement : le grand nombre de fondations prémontrées en Espagne entraîna la formation d'une circarie autonome, et seuls ces deux premiers monastères, qui furent rattachés dès l'origine à la circarie de Gascogne, restèrent attachés à la Casedieu jusqu'au XVI^e siècle alors même que les monastères espagnols avaient formé leur propre circarie. On trouve plusieurs indices de cette « anomalie géographique » dans l'inventaire H5 : en 1403 l'abbé de la Casedieu interdit aux abbés de juger l'abbé de la Retorte qui relève de sa juridiction⁴¹⁰. En 1440 l'abbé Jean de Bahalon est confirmé à la tête de ce même monastère espagnol par l'abbé de la Casedieu Bernard de Jû⁴¹¹.

*

* *

La documentation prémontrée permet donc de mettre en valeur l'importante circarie de Gascogne, qui compta pas moins de 35 maisons (abbayes et prieurés) dans un immense espace allant de Marseille à Hendaye. Ce réseau s'est constitué, en parallèle au réseau cistercien, dans un laps de temps relativement réduit d'environ un siècle (1135-1251), avec un maximum de fondations avant 1178. L'arrêt des fondations est sans doute à mettre en lien avec l'apparition des ordres mendiants dans la région, plus dynamiques et plus attractifs, comme on le verra plus loin.

Les motifs de ces fondations sont multiples et complexes et demanderaient sans doute à être précisés par un examen plus fin des sources de tous ces monastères : si des motifs évidents apparaissent dans les textes, comme la lutte contre l'hérésie dans les années 1130 ou encore le rôle d'abbé réformateurs, dont certains furent ensuite évêques, on voit aussi poindre des motifs moins visibles, comme des stratégies de familles nobles locales ou encore le maintien d'un réseau hospitalier dans le pays Basque.

Les grandes distances entre les différentes maisons n'empêchèrent pas des relations très régulières, que de multiples indices confirment pour le Moyen Âge et l'époque moderne : circulation de rouleaux des morts ou nécrologes aux XII^e et XIII^e siècles ; visites régulières de la circarie, avec compte-rendu au Chapitre général ; intense circulation des chanoines entre les maisons et dans les prieurés et granges.

Cette circulation des hommes impose d'en poser une autre : les idées, notamment en architecture monastique, ont-elles circulé de la même façon ?

410 *Ibidem*, p. 53, n°6.

411 *Ibidem*, p. 53, n°8.

3.2- QUEL MODÈLE ARCHITECTURAL POUR LES PRÉMONTRÉS DE LA CIRCARIE DE GASCOGNE ?

Si nous avons démontré que les chanoines de la Casédieu ont eu des relations régulières et suivies avec les autres chanoines de la circarie de Gascogne, ces contacts ont-ils eu des effets sur leurs pratiques architecturales ? Formulé différemment, les prémontrés ont-ils suivi des modèles communs pour bâtir leurs monastères ?

3.2.1- LES PLANS DES MONASTÈRES PRÉMONTRÉS : L'UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ

La recherche menée sur les plans de ces édifices s'est révélée à la fois difficile et peu gratifiante. Comme l'avait déjà remarqué Philippe Bonnet dans sa thèse⁴¹², la plupart de ces édifices, quand ils n'ont pas disparu complètement, ont été profondément remaniés. Sur la petite trentaine de monastères, prieurés et hôpitaux-prieurés identifiés, seules cinq abbayes conservent un plan assez complet avec des vestiges médiévaux importants, dont les deux abbayes espagnoles de Bellpuig de las avellanes et de la Retuerta ; douze autres édifices conservent des vestiges médiévaux en élévation, souvent modestes, dont dix abbayes et deux prieurés secondaires (les Arres et Vic-Fezensac).

Tableau 11. État actuel des abbayes et prieurés de la circarie de Gascogne.

Nom du monastère	Plan de l'abbaye/prieuré	Remarques
Les Arres	partiel	Zone au relief accidenté. Chapelle remaniée
Artà	partiel	Seule l'église semble dans un état du XIV ^e s.
Arthous	oui	Remaniements importants à l'époque moderne
Behaune	partiel	Idem
Belpech (<i>Bellpuig</i>)	oui	Idem
Betbeder	partiel	Idem. L'église remonte au XIV ^e siècle.
Casedieu	partiel	En grande partie détruit, plan partiel de l'état vers 1750
Combelongue	partiel	Idem
Divielle	oui	Idem, mais plan médiéval restituable
Durance	partiel	Idem
Fondarella	Non	Totalement détruit
Fontcaude	oui	État médiéval restituable malgré les destructions (église)
Goujon	partiel	Église seule étudiée
L'Huveaune	Non	Totalement détruit

412 BONNET, Philippe, *Les constructions de l'ordre de Prémontré en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève : Droz, 1983.

Otzantz	Non	Chapelle entièrement reconstruite
Pagolle	Non	Détruit. Église romane conservée en partie
Pleneselve	partiel	Seule subsiste l'église ; plusieurs plans connus
La Retorte (<i>Retuerta</i>)	oui	Très restauré à l'époque moderne
Saint-Just-Ibarre	Non	Localisation incertaine
Sarrance	Non	Entièrement reconstruit à l'époque moderne
Sept-Haux	Non	Pas de plan ancien connu
Urdache (<i>Urdax</i>)	partiel	Entièrement reconstruit à l'époque moderne
Vallclara	partiel	Seul un mur gouttereau de l'église subsiste
Vic-Fezensac	partiel	Remaniements importants à l'époque moderne
Zubernoia	Non	Connu par un plan-dessin ancien

Détaillons ce *corpus* modeste. Il faut tout d'abord remarquer que la totalité des abbayes-filles de la circonscription de Gascogne ont connu des destructions et des remaniements parfois très importants après le Moyen Âge. De fait, il faut raisonner sur des plans qui sont souvent des états modernes de ces abbayes et ne reprennent que partiellement le plan originel du XII^e ou du XIII^e siècle. J'ai essayé de distinguer (doc. 143) ce qui restait de médiéval dans les monastères prémontrés, mais il reste beaucoup de points d'interrogation, les maçonneries de ces édifices étant souvent peu ou pas étudiées.

Tous les plans d'abbayes prémontrées étudiés présentent un « plan bénédictin », bien connu également dans l'ordre cistercien : un cloître de plan carré ou légèrement rectangulaire, souvent sur deux niveaux, distribue les pièces de vie et de travail des chanoines : salle capitulaire, cuisine, fournil, réfectoire... Les plans sont souvent trop mal conservés pour permettre de détailler cette organisation dans le détail. On peut cependant noter que la salle capitulaire (parfois voûtée d'arêtes, comme à Bellpuig) est souvent implantée dans la partie est des bâtiments, en continuité du transept ou faux-transept de l'église. C'est le cas à Fontcaude, la Retuerta et Bellpuig.

L'église abbatiale est généralement implantée à l'angle nord-est du cloître, ce qui permet le développement d'un chevet semi-circulaire dépassant le carré emboîté des bâtiments claustraux. Un modèle courant est celui d'une abside semi-circulaire encadrée de deux absidioles également semi-circulaires plus petites précédées d'un large chœur ou transept. Seule l'église de Lahonce est dotée d'une abside unique, parmi les exemples étudiés remontant à l'époque romane.

La nef est de deux types : soit on trouve des nefs très longues, permettant l'implantation d'un espace pour les fidèles et d'un vaste chœur canonial (à Arthous, Divielle, La Castelle, Lahonce) ; soit au contraire la nef est très réduite, au profit d'une vaste croisée de transept ou d'un chœur dilaté (à la Retuerta et à Bellpuig, qui ne devaient accueillir qu'une population laïque limitée). Le décor sculpté se concentre sur les parties hautes du chevet, à Arthous et Lahonce, églises romanes les mieux conservées : modillons sculptés, colonnes engagées avec chapiteaux... Les absides sont généralement voûtées, parfois les croisées de transept, ce qui n'est que rarement le cas pour les nefs.

À Bellpuig, seul exemple conservé d'église abbatiale rebâtie dans le style gothique au XIV^e siècle, on a multiplié les chapelles secondaires sous la forme d'absidioles à chevet plat et d'une chapelle septentrionale polygonale. La visite des lieux permet d'expliquer simplement ce phénomène : de nombreux tombeaux monumentaux des comtes d'Urgell y sont conservés, nécessitant des espaces cloisonnés et sans doute des autels secondaires permettant de multiplier les messes obituaires. Cette tradition d'inhumation de laïcs se retrouve dans toutes les abbayes prémontrées, comme l'attestent par exemple les plaques tombales de l'église de Lahonce et les nombreuses mentions d'inhumations à la Casédie.

Quelques plans d'enclos abbatiaux peuvent être restitués par les plans et les photographies aériennes (doc. 144-150). Ces enclos comprenaient, outre les bâtiments monastiques, des jardins et divers espaces dédiés à des pratiques agricoles (pigeonniers, etc)⁴¹³. Ici aussi la diversité règne. Pour les quelques enclos dont on connaît le plan, la taille et la forme varient selon la topographie des lieux. La Casiedieu fut dotée d'un enclos quadrangulaire fossoyé avec une muraille sans doute à valeur défensive, signalée en 1512. C'était sans doute le cas aussi à Belpech, qui conserve un portail du XVI^e siècle et des fragments de hautes murailles peut-être de la même époque. Pleneselve disposait également d'une muraille dotée de tours semi-circulaires. Qu'en était-il dans les autres monastères de la circonscription ? Je ne sais, les traces au sol étant peu loquaces, comme la documentation disponible.

On le voit, la forme des enclos abbatiaux est extrêmement variée. Seul celui de la Casiedieu a une forme géométrique régulière⁴¹⁴, ce qui en fait un *unicum*. L'abbaye de Belpech conserve également les traces d'un mur tardif, mais il n'est pas certain que c'était le cas initialement. Quand aux autres enclos, ils s'adaptent au relief, avec une prédilection pour des limites « en eau » sous la forme de ruisseau, sans doute pour la pêche et pour la meunerie (comme à Combelongue) quand c'est possible.

La surface des enclos est également variable. On peut la mesurer simplement (et de manière approximative, mais pour notre propos l'ordre de grandeur suffit) à partir des outils de calcul surfacique sur les photographies aériennes de *Géoportail*. La Casiedieu et Combelongue ont des enclos de taille proche, respectivement 21 000 et 21 500 m². On peut sans doute également en rapprocher la taille de l'enclos d'Arthous, dont la surface dépassait probablement 20 000 m². Par contre d'autres monastères ont des enclos de surface moitié moindre : 9 900 m² pour Lahonce, 11 200 m² à Fontcaude. Dans tous les cas, ces enclos étaient suffisants pour abriter l'ensemble des bâtiments monastiques et d'exploitation, un cimetière et une ou plusieurs terres mises en valeur (jardin...).

Pour en revenir à la question de l'architecture bâtie, le premier chercheur qui s'est intéressé à celle des abbayes prémontrées à partir d'exemples anglais, A. W. Clapham, en 1923, notait déjà que l'église-mère de Prémontré « est un type cistercien normal »⁴¹⁵. Julia Fristch, qui a étudié en 1979 l'église de Saint-Martin-de-Laon, abbaye-mère de la Casiedieu, note également que

« le plan adopte la forme d'une croix latine : la longue nef (53 m) bordée de collatéraux, est séparée du chœur par un transept saillant. Cette disposition fut souvent rapprochée de ce que l'on trouve dans les premières grandes églises cisterciennes, et en particulier à Clairvaux II, commencée en 1135. Mais l'adoption presque systématique du chevet plat dans de nombreuses églises prémontrées – c'est le cas notamment de l'abbaye-mère – se rattache avant tout à une tradition régionale »⁴¹⁶.

Les chercheurs plus récents s'accordent également pour dire que les prémontrés n'ont pas suivi de plan particulier. Philippe Bonnet, dans sa thèse, affirme ainsi que pour les XII^e et XIII^e siècles, les prémontrés emploient le modèle cistercien (les statuts de l'ordre de Prémontré n'imposant pas de plan spécial) avec adaptation des modes régionales⁴¹⁷.

María Teresa López de Guereño Sanz, qui a étudié récemment l'architecture des monastères prémontrés espagnols⁴¹⁸, affirme également dans une formule heureuse

« qu'il n'y a pas d'architecture prémontrée mais une architecture des prémontrés »⁴¹⁹.

413 Certains enclos, qui ont donné naissance à des bourgs monastiques, ont été étudiés par Nelly POUSTHOMIS, *À l'ombre du moustier, morphogenèse des bourgs monastiques en Midi toulousain*, HdR, Toulouse : UTM, 2002. Ce n'est pas le cas des enclos des monastères prémontrés, qui n'ont jamais donné naissance, en Gascogne, à ce type d'habitat groupé.

414 Voir dans le chapitre consacré à l'archéologie de l'abbaye.

415 CLAPHAM, A.-W., « The architecture of the Premonstratensians... », *Archæologia*, vol. 73, 1923, p. 117-146.

416 FRITSCH, Julia, « Quelques remarques sur l'architecture de l'église Saint-Martin à Laon », *Mémoires de la Société historique de Haute-Picardie*, octobre 1979. Ce chevet plat se retrouve à la Casiedieu et seulement dans ce monastère : est-ce une influence de ce modèle du Laonnais ?

Elle note pour les plans d'abbayes prémontrées espagnoles l'influence des modèles bourguignons et du sud-ouest de la France, avec des adaptations locales. Les abbayes étudiées en Espagne sont souvent à trois absides semi-circulaires, transept étroit, triple nef. On trouve parfois des absides polygonales, comme à Cerrato et Bellpuig. Plus rarement les abbayes n'ont qu'une seule abside, nef ou un déambulatoire. Les clochers-tours sont fréquents. L'auteur l'explique par le fait que beaucoup des églises étaient paroissiales également et nécessitaient de vrais clochers pour appeler les fidèles aux célébrations⁴²⁰. Une chapelle de l'abbé (*espadaña*) séparée de l'abbatiale est fréquente et a des fonctions funéraires⁴²¹. On trouve également une chambre sur la nef, à usage de trésor, archive, chapelle nocturne ou privée de l'abbé... comme chez les cisterciens. C'était déjà le cas à Prémontré (mention de 1233). À la Retuerta cette chambre avait un usage de prison.

Au terme de ce tour d'horizon, on peut dire que les plans des abbayes prémontrées de Gascogne ne se distinguent pas des abbayes cisterciennes ou même bénédictines de la région. On retrouve partout un plan-type, avec un cloître servant d'espace de circulation pour l'église abbatiale et les bâtiments conventuels, mais dans le détail les nuances abondent : abside unique à Lahonce et triple ou multiple ailleurs, emplacement variable de la salle du chapitre ou du réfectoire, emploi de la brique, de la pierre et du pan de bois, mise en place de voûtes ou de charpentes...

La règle canoniale adoptée par les disciples de saint Norbert n'a donc entraîné aucune particularité architecturale notable dans les monastères de la circonscription de Gascogne, si ce n'est leur adaptabilité aux conditions locales (matériaux, décor...). On peut même affirmer que les abbayes cisterciennes, avec leur souci de limiter le décor sculpté et peint et leurs recherches poussées sur les chapelles collatérales entre les contreforts (comme à l'Escaladieu) montrent une plus grande recherche architecturale, autant que l'on puisse en juger⁴²².

3.2.2- LES PRIEURÉS PRÉMONTRÉS : DE MULTIPLES MODÈLES

S'il n'y a pas vraiment de modèle architectural pour les abbayes-filles, existe-t-il un modèle ou même des points communs entre les prieurés des prémontrés ?

Les prieurés secondaires posent des problèmes d'interprétation encore plus difficiles, du fait de la disparition presque totale des plans médiévaux de ces structures (doc. 151). Si certains prieurés importants semblent avoir eu un plan proche de celui d'un monastère, avec un possible cloître ou cour fermée organisant l'espace comme dans un monastère (à Durance et à Lannes, peut-être à Vic-Fezensac), d'autres prieurés étaient formés de quelques bâtiments implantés en fonction du relief et comprenant l'ensemble des fonctions nécessaires, sans plan particulier (chapelle / logement / hôtellerie / locaux agricoles et de stockage), comme dans les plans des granges que certains prieurés étaient à l'origine. Dans certains cas, comme à Durance, toutes les fonctions étaient regroupées dans un bloc compact à l'aspect de tour-salle, qui ne se distinguait des petits châteaux laïcs que par l'importance de sa chapelle.

417 BONNET, Philippe, *Les constructions de l'ordre de Prémontré en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève : Droz, 1983, p. 91-100.

418 LÓPEZ DE GUEREÑO SANZ, María Teresa, « Utopía y realidad. La arquitectura de los monasterios premostratenses hispanos en época románica » in *Entre el claustro y el mundo. Canónigos regulares y monjes premostratenses en la Edad Media*, Aguilar de Campoo (Palencia), 2009, p. 207-233. Cet article est une synthèse du doctorat de cet auteur, *Monasterios medievales premostratenses. Reinos de Castilla y León*, soutenu en 1997.

419 *Idem*, p. 210.

420 Des clochers-tours sont aussi connus à la Casédieu, à Fontcaude...

421 À Fontcaude, la chapelle implantée entre le bras sud de l'église et la chapelle capitulaire pourrait avoir eu cette fonction.

422 DIMIER, père Anselme, *L'art cistercien*, La-Pierre-qui-Vire : Zodiaque, 1962, notamment introduction et p.57-62.

En fait, sur le terrain, il n'est pas vraiment possible de distinguer une grange d'un prieuré, dans les rares exemples conservés en élévation partielle : seule la présence d'un prieur permanent, chanoine détaché de l'abbaye-mère, assurait le statut de prieuré à certaines de ces exploitations agricoles.

Les prieurés qui avaient une vocation hospitalière affirmée, en particulier dans le Pays basque, ne semblent pas avoir comporté de bâtiments agricoles annexes importants, comme Zubernoia ou Betbeder. Pour ce qui est de ces hôpitaux-prieurés, aussi mal connus, sans doute faut-il voir un bon exemple avec Zubernoia et Betbeder, qui se résument à une église à fonction paroissiale et cimetière, doublée d'un bâtiment hospitalier qui pouvait également servir de logement aux desservants.

Le cas très particulier de Béhaune pose encore une autre question, celle des « prieurés » et hôpitaux fondés au Pays basque à partir de groupes de donats. Le prieuré, dans ce cas précis, pourrait simplement correspondre à l'église paroissiale doublée de l'actuel bâtiment du presbytère voisin (dans un état du XIX^e siècle à Béhaune), ce qui nous ramène au type de l'hôpital dont nous venons de parler. Cependant, comme à Utxiat, certaines maisons voisines ont pu abriter les donats et former le noyau de hameaux actuels, selon l'hypothèse de Clément Urrutibéhéty⁴²³.

*
**

Ainsi, mais peut-être est-ce lié à l'insuffisance de mon corpus, on peut dire qu'il n'existe pas d'architecture spécifique aux prieurés prémontrés dans la circonscription de Gascogne. S'il existe une identité des fonctions, il n'y a pas d'identité de structure dans ces prieurés.

3.3- UNE CONCURRENCE AVEC LES CISTERCIENS ET LES AUTRES ORDRES ?

A-t-il existé en Gascogne une « non-concurrence » entre les prémontrés et les cisterciens ? On sait que les fondateurs des deux ordres contemporains, Bernard et Norbert, se connaissaient et s'appréciaient, et qu'ils conclurent un accord pour permettre le développement parallèle de leurs ordres respectifs⁴²⁴. Cet aspect des relations entre les deux ordres, connu anciennement par les spécialistes⁴²⁵, ne semble avoir fait l'objet d'aucune étude spécifique, qui reste à mener à partir des archives des Chapitres généraux et des Statuts de l'Ordre.

3.3.1- L'ACCORD CONCLU ENTRE CISTERCIENS ET PRÉMONTRÉS EN 1142

Les biographes de saint Bernard rapportent cet accord de 1142. Voici par exemple ce qu'en écrit Ivan Gobry en 1990 :

« En 1124 [...] Bernard signa la charte de donation de Saint-Martin de Laon à l'ordre nouveau [les prémontrés]. Douze ans plus tard, il fut le médiateur auprès de l'évêque de Verdun pour l'installation des prémontrés à Saint-Paul ; et quatre ans plus tard encore, auprès de l'évêque de Troyes pour leur installation à Beaulieu. Ce fut même Bernard qui provoqua l'installation des chanoines de Prémontré en

423 URRUTIBÉHÉTY, Clément, *Les communautés basques des donats*, Biarritz : Atlantica, 2002.

424 Sur la collaboration entre Cisterciens et Prémontrés : « *Statuimus ut de Cisterciensium sive Premonstrati congregationibus propter ipsorum reverentiam et pacem, nulla ulterius persona in nostrum ordinem suscipiatur ; quod institutum si quis nostrorum transgressus fuerit, etiam professum expellere cogatur et a toto ordine separare* » (MIGNE, J.-P., « Statuta antiqua ordinis carthusiana », *Patrologie latine*. Paris, 1854, vol. 153, col. 1130).

425 Cette non-concurrence est notamment évoquée par Charles HIGOUNET dans son « Essai sur les granges cisterciennes », in *L'économie cistercienne. Géographie. Mutations du Moyen Âge aux Temps modernes. Flaran 3*, 1981, p. 157 sq.

426 GOBRY, Ivan, *Saint Bernard*, Paris : La table ronde, 1990, p. 88.

Palestine [...] Devant la croissance des deux ordres, les deux fondateurs conclurent un pacte amical : le 11 octobre 1142, ils s'engageaient à respecter désormais réciproquement le domaine de leurs monastères sur un rayon de deux lieues pour les abbayes et d'une lieue pour les granges »⁴²⁶.

Ce texte fut-il connu en Gascogne ? On peut répondre positivement, car au moins un exemplaire de ce document a été vu par Jean-Baptiste Larcher qui en a recopié la teneur, peut-être à partir des archives de la Casédie ou bien d'une copie effectuée par ordre de Doat dans une abbaye de Gascogne. Le premier de ces documents rappelle l'interdiction pour les chanoines, novices et convers d'être gyrovagues entre les abbayes des deux ordres. De plus deux monastères ne peuvent être distants de moins de quatre lieues (moins dans certaines régions plus densément peuplées) et les granges d'une lieue⁴²⁷.

Le même Larcher a recopié également le texte d'une « paix » jurée entre les deux ordres l'année suivante, en 1143, mettant fin à des querelles territoriales⁴²⁸.

3.3.2- L'APPLICATION DE L'ACCORD DE 1142 dans le sud de la France

Plusieurs indices textuels montrent que les prémontrés et les cisterciens se côtoyaient et pouvaient se rendre service à l'occasion en Gascogne, en particulier pour arbitrer des conflits. On sait par exemple que l'abbé Bernard III de la Casédie arbitra un conflit territorial entre l'abbaye prémontrée de la Capelle et l'abbaye cistercienne voisine de Granselve en 1163⁴²⁹. En 1277 un autre conflit opposa les deux abbayes au sujet de la possession des dîmes de *Bracoaco*, près du ruisseau de Daux. Granselve eut les deux tiers de la dîme, la Capelle le tiers restant, suite à un arrangement à l'amiable qui fit l'objet d'un acte notarié⁴³⁰. En 1324 encore, l'abbé cistercien de Flaran, fille de l'Escaladiou, arbitre et sert de témoin au conflit qui oppose l'abbé de la Casédie à l'archevêque d'Auch Guillaume de Flavacourt au sujet du patronage de deux églises voisines du monastère, Coutens et Saint-Orens-de-Sererin⁴³¹.

427 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 2 : Transaction entre l'ordre de Cîteaux & l'ordre de Premontré pour la distance entre les maisons de ces ordres, & la transaction des religieux. « *IN nomine Sanctæ et individue Trinitatis. Amen. Confirmatio societatis et pacis inter Cistercienses et Premonstratenses. Igitur ad custodiam pacis et caritatis, utriusque capituli assensu, inter utrumque ordinem constitutum est et confirmatum, ut nullus Cisterciensium canonicum, vel novitium, seu conversum Premonstratensis [3] ordinis; nullus Premonstratensium monachum, vel novitium, seu conversum Cisterciensis ordinis, nisi ex pari consensu recipiant; nullus in utroque ordine locum recipiat ad abbatiam construendam, nisi infra quatuor leucas ad mensuram unius cujusque provincie, preterquam in Anglia, ubi duæ leucæ pro una computantur, et in Longobardia duo miliaria pro una leuca, nisi fortè antiqua loca sint, quorum redditus et possessiones ad tenendum conventum sufficient: de grangia ad grangiam, sive de grangia ad abbatiam, ad minus semper una intersit leuca; mansio verò sororum ab abbatia distet duabus leucis. [...] Actum Premonstratensi, anno incarnationis Dominicæ m^o. c^o. xliij^o. Epacti XX^a. Indictione V^a. Concurrente tertipa, quinto idus octobris.* M^r de Doat rapporte un autre accord dans ses recueils de l'an 1140 qui fixe les quatre lieues comme depuis Premontré jusqu'à S^t Medard de Soissons ».

428 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 4 : « Confirmation de Paix entre les deux ordres. *IN NOMINE DOMINI. Amen. Nos abbates Premonstratensis et Cisterciensis ordinum pariter congregati, querelas quasdam, quæ inter fratres nostros emergerant, fraternæ caritatis zelo et rationabili consideratione terminavimus. Quo circa utriusque ordinis auctoritate statuimus, quæ ibidem sunt diffinita, inter actabiliter utrumque teneri, secundum recognitionem personarum, quarum arbitrio diffinita noscuntur; sed ex hoc quoque utriusque ordinis auctoritate statuimus et firmamus, ut compositio et societas inter utrumque ordinem olim firmata, et deinceps irrefragabiliter observetur, ut nulli nostrum liceat inde aliquid dispensare vel aliquid contra formam illam sibi invicem indulgere absque communi assensu generalis capituli Premonstratensis et Cisterciensis. Quidquid autem contra illam compositionem presumpsum fuerit, penitus amittatur, et qui presumpserit, graviter puniatur. Commemoratio quoque et plenarium officium pro omnibus et singulis defunctis utriusque ordinis, quotannis invicem fiat. Anno ab incarnatione Domini m^o. c^o. liij^o. hoc statuimus.* »

429 ADG, H 5, p. 501.

430 LARRONDO, Abbé, *Une commune rurale avant la révolution ou histoire de la baronnie de Merville, pays de Guyenne, sénéchaussée et diocèse de Toulouse*, Toulouse-Paris, 1881, p. 447-448.

On peut tenter une cartographie des implantations cisterciennes et prémontrées, qui montre bien cette non-concurrence géographique (doc. 152-153).

À l'échelle du sud-ouest de la France, la carte des implantations monastiques cisterciennes montre une forte implantation dans la Gascogne toulousaine et une quasi-absence dans les Landes et les Pyrénées occidentales, zones apparemment « répulsives ».

En superposant cette carte avec celle des prémontrés, on constate une « complémentarité spatiale » : les prémontrés sont très implantés dans le sud des Landes et le Pays basque, et les monastères des deux ordres semblent effectivement ne pas se faire concurrence. Seules les landes de Gascogne (à cause de la relative pauvreté de cet espace ?) semblent avoir découragé les deux ordres.

De la même façon, dans le sud-est de la France, la quasi-absence des prémontrés (présents seulement à Fontcaude et à l'Huveaune, près de Marseille) pourrait s'expliquer par le grand nombre des possessions cisterciennes préexistantes dans les régions méditerranéennes.

Pour la péninsule ibérique, Francesco Javier Pérez Rodríguez fait la même constatation⁴³² : les monastères prémontrés, fondés en parallèle avec les monastères cisterciens au fur et à mesure de l'avancée de la Reconquista, ne se font pas de concurrence spatiale. Il explique ainsi la quasi-absence des prémontrés dans le royaume de Portugal, alors que les cisterciens y sont très bien implantés⁴³³.

À l'échelle locale, on constate le même soin de « non-concurrence » entre les deux ordres, avec apparemment peu de conflits⁴³⁴ (doc. 154). Pour ne prendre qu'un exemple, la cartographie des biens et droits des abbayes voisines de la Casedieu (Prémontré), Berdoues et l'Escaladieu (filles de Morimond, ordre de Cîteaux) montre que ces biens et droits se juxtaposent sans se superposer : la Casedieu possédait la majeure partie de ses biens en Rivière-Basse bigourdane, Pardiac et Fezensac ; l'Escaladieu s'est développée en Bigorre, Quatre Vallées et dans le sud de l'Astarac (régions de Trie-sur-Baïse et Masseube) ; Berdoues possédait des biens essentiellement en Astarac.

3.3.3- LES RELATIONS AVEC LES AUTRES ORDRES

Peut-on élargir cette non-concurrence aux autres ordres religieux ? Si la documentation ne livre guère de conflits avec les vieilles abbayes bénédictines, anciennement implantées, en revanche l'exemple de la Casedieu montre que cette abbaye fut régulièrement en conflit avec l'archevêque d'Auch et ses chanoines de la cathédrale métropolitaine pour divers droits ecclésiastiques.

La Casedieu essaya – sans succès – d'empêcher l'installation de deux couvents mendiants dans sa bastide de Marciac, qui captèrent une part notable des dons de cette petite ville. De fait, c'est avec les « ordres nouveaux » les plus dynamiques et avec les chapitres collégiaux que des conflits purent apparaître. On sait par exemple que les abbés de Divielle durent composer avec le chapitre cathédral de Dax et lui rétrocéder un quart des dons faits par les bourgeois de cette ville au cours du XIII^e siècle⁴³⁵.

432 « Los monasterios premostratenses en los reinos occidentales de la Península Ibérica ». *Op. cit.*, p. 163-205.

433 *Idem*, p. 190, avec une carte de synthèse.

434 Le dépouillement du cartulaire de Berdoues et des actes de l'Escaladieu n'ont pas livré d'informations sur des conflits éventuels avec les prémontrés. Au contraire, on trouve à plusieurs reprises des prémontrés témoins d'actes dans le cartulaire de Berdoues au XIII^e siècle. Par exemple l'abbé de la Casedieu Bernard est témoin des actes 94, 96, 266, 268, 388, 447, 765 dans l'édition de l'abbé Cazauran.

435 DEGERT, Alphonse, « L'abbaye de Divielle », *Revue de Gascogne*, 1924, p. 23-30.

*
* *

La rare documentation suggère donc que l'entente prévue en 1142-1143 entre les fondateurs des ordres cistercien et prémontré fut connue et globalement respectée dans le sud de la France, les biens des uns et des autres n'empiétant pas ou peu. C'est moins vrai pour les autorités religieuses séculières, qui tentèrent régulièrement de récupérer une partie des revenus des paroisses qui leur échappait.

CONCLUSIONS DU CHAPITRE

L'abbaye de la Casedieu, premier monastère prémontré au sud de la Garonne, a rapidement essaimé, pour se retrouver au XIV^e siècle à la tête d'une circarie considérable comptant au moins 34 abbayes et prieurés, disséminés entre Marseille et Hendaye. Cette circarie comptait aussi deux abbayes-filles dans la péninsule ibérique, Belpech et la Retorte, qui ont continué à essaimer selon les rythmes rapides de la Reconquista, jusqu'à former une circarie indépendante au-delà des Pyrénées.

Ces fondations prémontrées n'ont pas connu de régularité dans le temps et l'espace : après une période de rapide croissance entre 1135 et 1180 environ, le nombre des fondations diminue rapidement. À l'exception de la reprise de Sarrance en 1345, il n'y a plus de fondation de monastère prémontré dans le sud de la France dès la seconde moitié du XIII^e siècle.

Les raisons de ces fondations sont liées à de multiples facteurs : lutte contre l'hérésie dans les premières fondations des années 1130-1150, réforme de prieurés et monastères préexistants, maintien et mise en valeur de paroisses rurales et d'une série de prieurés-hôpitaux sur des voies importantes, appui de lignages locaux...

Cette dense activité religieuse et économique s'est organisée dans le cadre d'une circonscription religieuse prémontrée, la *circarie*, dans laquelle chanoines et abbés ont beaucoup circulé. L'abbé de la Casedieu jouait ici le rôle d'un chef local de l'ordre, réglant certains conflits, favorisant les mutations et promotions, envoyant des visiteurs et des délégués au chapitre général de Prémontré... selon un schéma proche de celui des cisterciens dans leurs *provinces*.

Ces liens et échanges entre prémontrés ne se retrouvent pas dans l'architecture : l'étude des plans des monastères et des prieurés de la circarie montre une grande plasticité des formes et une adaptation aux conditions locales. Si les fonctions sont les mêmes partout, inspirées du modèle bénédictin, le détail des plans des abbayes et prieurés connaît une grande diversité, accrue par les aménagements multiples qu'ont connus tous ces sites à travers le temps.

Enfin le développement économique de ces membres de l'ordre prémontré a pu s'effectuer dans un cadre peu conflictuel : les accords de « non-concurrence » passés avec les cisterciens ont été globalement respectés dans la région et la documentation ne livre également que de rares difficultés locales avec les autres ordres religieux.

II

Former un patrimoine en Gascogne

(XII^e-XV^e s.)

1. DES CASAUX ET DES GRANGES : L'INSERTION DANS LA STRUCTURE RURALE GASCONNE

Pour comprendre comment les prémontrés se sont insérés dans le tissu économique et social local, il faut connaître la nature et la forme de celui-ci. La structure médiévale de l'occupation du sol gascon a été bien étudiée depuis Charles Higounet⁴³⁶ par Benoît Cursente⁴³⁷, Maurice Berthe⁴³⁸ ou encore Mireille Mousnier⁴³⁹ dans plusieurs travaux qui font référence, même si aucun ne traite explicitement de la vallée de l'Arros. Quelques travaux déjà publiés sur les cisterciens de Grandselve⁴⁴⁰ offrent des points de comparaison intéressants sur les fonctions économiques des moines et leur rôle de banquier local, qui expliquent en partie leurs succès économiques. L'évolution des terres des abbayes au bas Moyen Âge est moins bien connue et à ce jour peu de travaux récents⁴⁴¹ permettent d'en comprendre toutes les nuances. En particulier, de rares articles et livres se sont attachés à comprendre comment ces granges se sont formées et ont évolué au cours du Moyen Âge⁴⁴² et de l'époque moderne⁴⁴³. Plus étonnant, les travaux d'archéologie monumentale sur les formes prises par ces granges sont encore très peu nombreux⁴⁴⁴. Il a donc semblé utile et légitime d'aborder toutes ces questions à partir de la documentation prémontrée : étudier les mécanismes d'accumulation des biens et des terres, essayer de comprendre leur transformation en granges, leur fonctionnement et leur évolution jusqu'à l'époque moderne.

1.1- L'INSERTION PAR LE CASAL ET LA GRANGE AUX XII^e et XIII^e SIÈCLES

Le patrimoine de l'abbaye de la Casedieu, pour être compris, impose de revenir sur la chronologie d'acquisition de ses biens. L'essentiel des terres et biens des prémontrés de la Casedieu a été acquis entre sa fondation en 1135 et le troisième quart du XIII^e siècle. Pour le XII^e siècle, les actes ayant survécu se comptent sur les doigts d'une main : seule la confirmation des biens de l'abbaye par le pape en 1143 et, dans une moindre mesure, le nécrologe de l'abbaye permettent de connaître et de comprendre l'accroissement considérable des biens des prémontrés.

436 Nombreux articles de HIGOUNET, Charles, « *Villes, sociétés et économies médiévales* », Talence : Institut d'histoire/Université de Bordeaux III/Fédération historique du Sud-Ouest, 1992.

437 CURSENTE, Benoît, *Des maisons et des hommes. La Gascogne médiévale*, Toulouse : PUM, 1998 ; dir., *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne, Flaran 18*, Toulouse : PUM, 1999.

438 BERTHE, Maurice, *Le comté de Bigorre : un milieu rural au bas moyen âge*, Paris : CNRS, 1976.

439 MOUSNIER, Mireille, *La Gascogne toulousaine aux XII^e et XIII^e siècles : une dynamique sociale et spatiale*, Toulouse : PUM, 1997.

440 MOUSNIER, Mireille, *L'abbaye cistercienne de Grandselve et sa place dans l'économie et la société méridionales (XII^e-XIV^e siècles)*, Toulouse : CNRS-UTM, collection Méridiennes, 2006.

441 Par exemple MOUSNIER, Mireille, « Les conséquences de la Croisade dans l'économie des abbayes cisterciennes », in *La Croisade albigeoise, colloque de Carcassonne, oct. 2002*, Centre d'études cathares, Carcassonne, 2004, p. 301-321.

442 Par exemple DENEUVILLE, Lucie, *Deux exemples de conflits forestiers au Moyen Âge : Marigny, Vergy et la grange cistercienne de Gergueil*, master 1, Dijon : Université de Bourgogne, 2008.

443 PLATT, Colin, *The monastic grange in medieval England : a reassessment*, Londres : Macmillan, 1969 ; ARABEYRE, Patrick, dir., *Atlas de Cîteaux : le domaine de l'abbaye au XVIII^e s.*, AD Côte d'Or, 1998.

444 Par exemple LARGUIER, Gilbert, *Fontfroide et l'espace cistercien en Narbonnais. 1. La grange de Fontcalhy*, Paris : CTHS, 1994. Voir *infra*.

En 1143, les biens de l'abbaye s'établissent comme suit (doc. 158) :

« [...] *terram d'Espiroit, terram de Passalop, vineam prope Boez, cum decimis et pascuis et pertinentiis suis, terram d'Espange, cum molendino, decimis, pascuis et appenditiis suis ; in Bigorra, ecclesiam de Ripa Alta, alodium cum molendino, decimis, pascuis et pertinentiis suis ; terram del Falgar, cum decimis, pascuis et pertinentiis suis ; curiam de Pinnu de Barx cum decimis, pascuis et pertinentiis suis ; casale del Artigal et curiam de la Rocave ; terram de Massecop cum decimis, pascuis et pertinentiis suis ; terram de Olivo cum medietate Ecclesie ; Terram de Deupoy, cum decimis, pascuis et pertinentiis suis : molendina de Sancto Johanne Potye ; molendinum de Arriano ; in Marciano, locum quem dedit Petrus, comes Bigorritanus, Castella Ganfers-Sasar⁴⁴⁵, cum molendinis, decimis, pascuis et appenditiis suis ; in episcopatu Conseranensi Vallem Longam et totam terram quam dedit Episcopus B. ad Fabaria ; cum decimis, pascuis et pertinentiis suis »⁴⁴⁶*

Traduisons cette liste : les prémontrés possèdent une série de terres autour de leur abbaye, à Piroit⁴⁴⁷, Passalop, près du Bouès, avec dîmes et droit de pacage. Ils ont également la terre d'Espalanche⁴⁴⁸, avec son moulin, ses dîmes et ses droits de pacage ; l'église et l'alleu de Ribaute⁴⁴⁹, avec son moulin, ses dîmes et ses droits de pacage ; la terre du Houga⁴⁵⁰, avec dîmes et pacages ; la cure de Pin de Bars, avec dîmes et pacages. Ces biens sont bien localisés : ils correspondent aux noyaux de futures granges connues au XIII^e siècle à Beaumarchès, Plaisance (après 1322), Bars et Marcillac. Ils ont aussi le casal d'Artigue et la cure de la Roque⁴⁵¹, la terre de Massecop, celle du Litge⁴⁵² avec la moitié de l'église, celle de Pouy⁴⁵³ avec dîmes et pacage ; les moulins de Saint-Jean-Poutge et d'Arian, près de Vic-Fezensac. Enfin deux terres plus éloignées, en Marsan et en Couserans⁴⁵⁴.

Il faut noter l'importance des droits de dîmes et de pacage : dès l'origine, l'abbaye semble se spécialiser dans l'élevage pour ses propriétés agricoles, qui sont essentiellement implantées en bord de rivière (Bouès, Arros, Baïse) et sur des zones de coteaux (Bars, peut-être Pouylebon). Cela s'explique peut-être par la faiblesse du nombre initial de chanoines et de convers, ainsi que par la nature des terres données (à défricher ? Des landes ?). Il faut ensuite noter le caractère hybride des revenus attendus : les biens sont essentiellement agricoles, mais on trouve également dès les années 1130-1140 des églises directement desservies, dont Ribaute et le Litge, près de l'abbaye, et des dîmes⁴⁵⁵.

445 Lecture incertaine, avec probable cacographie initiale. Ce bien n'a pas été identifié ni localisé.

446 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 96-98.

447 Commune de Tourdun, ouest.

448 Commune de Beaumarchès, sud-ouest.

449 Commune de Plaisance-du-Gers, actuel centre-ville.

450 Commune de Marcillac.

451 Commune de Beaumarchès, noyau de la future bastide.

452 Commune de Louslitges.

453 Probablement commune de Pouylebon.

454 D'après Jean-Baptiste LARCHER, *Dictionnaire*, art. CASedieu, ces terres sont les noyaux des abbayes de la Castelle et Combelongue, hypothèse plausible.

455 Il n'existe pas d'étude sur l'occupation du sol au Haut Moyen Âge pour cette vallée. Ce document, ainsi que de rares chartes plus anciennes conservées dans les cartulaires de l'église d'Auch suggèrent une occupation du sol peu dense pour cette région de frontière, avec quelques paroisses et de rares *castra*. Voir également LAGORS, Alain, LAPLAGNE-BARRIS, Gabriel, LASSURE, Jean-Michel, *Le peuplement de la basse vallée de l'Arros, catalogue de l'exposition*, Plaisance-du-Gers, 1984.

Il faut également noter le décalage avec la documentation connue aux siècles suivants : les terres trop éloignées de l'abbaye ne sont plus documentées après 1143 (biens en Marsan et en Couserans) et ont sans doute rapidement fait l'objet d'échanges ou de ventes mal documentées⁴⁵⁶. Le vocabulaire de cet acte unique est limité : à côté de « terres », on trouve une unique mention de *casal* et d'un alleu (*allodium*) à Ribaute, au bord de l'Arros⁴⁵⁷. À la fin du XII^e siècle, en 1195, Gaston de Béarn, comte de Béarn et vicomte de Bigorre, confirme les donations faites par ses ancêtres en Bigorre (en Rivière-Basse) et donne le droit de pacage et l'exemption de leudes et péages aux chanoines sur l'étendue de ses terres⁴⁵⁸.

Pour le XIII^e siècle, heureusement pour l'historien, la documentation est beaucoup plus riche : 111 actes (dont plusieurs doublons) sont conservés, au moins sous la forme de notices et souvent en copies modernes, entre 1227 et 1300, dont seulement 11 entre 1227 et 1250. La mise en graphique de cette liste (doc. 155) montre le décalage dans cette documentation, qui se concentre pour les trois quarts dans la seconde moitié du siècle.

456 Sur ce point, voir les fiches concernant les abbayes de Combelongue et la Castelle dans le vol. IV.

457 Cet alleu est-il lié à sa situation en marge du comté de Bigorre, sur des terres initialement peu peuplées et sans doute défrichées ?

458 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p.109-110.

Tableau 12. Inventaire chronologique des actes d'achat et vente de l'abbaye de la Casiedieu au XIII^e siècle.

Nom du donateur/vendeur	Date	Type de transaction	Note
Évêque de Tarbes	1227	Transaction sur Ste Quitterie de Ribaute	
Arnaud-Raymond de Bautian	1231	Donation dans Thalassia	Donation
Bernard de Villeneuve et Sivrac	1234	Don de terres à Causay, Bidarel et la Bordere	Vente déguisée
Arnaud de Troncens	1236	Vente de Gajan (Marciac)	Vente 300 sous
Pierre de Mauvezin	1240	Fondation du prieuré des Arres en Comminges	Donation
Bernard d'Armagnac	1242	Confirmation de la fondation du Sarrambat	Donation
Bernard de Nux	1244	Remboursement d'un prêt gagé sur Nux	Dîme à Talazac
Bernard d'Armagnac	1244	Terres du Sarrambat et droit de pacage	Vente déguisée
Cérébrun de Gélas	1244	Terres de Fremensan (Biran)	Deux ventes
Arnaud de Baulat	1251	Vente de la combe de Lavarcher	Vente
Thibaut de Peyrusse	1256	Église du Cau et droits	Restitution
Bernard de Panassac	1262	Droits dans Courties	Vente
Pierre de Panassac	1264	Droits dans Courties	Vente
Guillaume de Sédelac	1265	Droits dans Tabaux (Caillavet), dont les dîmes	Restitution
Guillem de Ricourt	1267	Saint-Jory (Marciac)	Vente déguisée
Matilion de Peyrusse	1270	Legs à la Tapie (Marciac)	Restitution et don
Dodocius de Sarriac	1270	Droit de pacage à Damies (Marciac)	Vente
Raymond Tarroc	1272	Droits à Monclar (3 sous de rente)	Donation
Raymond-Aymeric de Montesquiou	1272	Biens et droits au sud de Montesquiou	Vente ?
Vital de la Fite	1274	Donation à Albo caperad et Campused	Non localisé
Guillem-Bernard de Panassac	1274	Droits dans Courties	Vente
Galiane de la Cort	1274	Droits à Camalès	donation
Arnaud-Guillem de Pardiac	1275	Confirmation des biens de l'abbaye	confirmation
Odon de Biran	1275	Confirmation des donations paternelles	confirmation
Raymond-Bernard de Gelas	1275	Sentence arbitrale	Au Sarrambat ?
Fortaner Lupaut et ses frères	1275	Accord de pacage à Saint-Jean-Poutge	
Templiers d'Argentins (Agen)	1275	Accord de pacage à Lézian près de Vic-Fezensac	accord
Arnaud de Marrenx	1276	Don de casaux à Gajan (Marciac)	Donation ?
Sicard de Soubagnan-Tourdun	1276	Don de Lartigue (Vic-en-Bigorre)	Donation
Carbonel de Peyrusse	1276	Droit de pacage à Peyrusse	Confirmation
Monastère de Saint-Justin	1277	Accord sur les dîmes de Juillac	accord
Raymond de Bière	1278	Terres à Gajan	Vente déguisée ?
Clarmont de Pardaillan	1278	Biens et droits à Tabaux	Vente
Fortaner de Lupaut et ses frères	1278	Terres du Sarrambat : accord sur les limites	
Raymond-Aymeric de Montesquiou	1279	Délimitation de la Cépède à Pouylebon	bornage
Raymond-Aymeric de Montesquiou	1280	Droit de glandage sur ses terres	Vente
Arnaud-Guillem de Pardiac	1280	Confirmation des achats de l'abbaye	Confirmation
Jordan de Canet	1280	Donation du Tilhet	Donation
Catherine de Laguan	1280	Confirmation des dons à Caumont... (Marciac)	Confirmation
Bernard de Campanes	1280	Sentence arbitrale sur le Litge	Bornage
Pierre et Bernard de Sabazan	1282	Confirmation des dons de Bernard de Sivrac	Confirmation
Habitants de Tabaux	1282	Affranchissement des habitants de Tabaux	4 sols et avoine
Habitants de Fromensan	1284	Accord de pacage	
Arnaud deu Py	1284	Terres à Ribaute	Vente

Condor de Ricourt	1284	Don de la Casalade vers Cayron	Donation
Pierre de Marrenx	1284	Casal de Sérérin (Beaumarchès)	Donation
Habitants de Sarrambat	1285	Accord sur les limites de la grange	Bornage
Raymond-Bernard de Gélas	1285	Limites du casal de Braned	Bornage
Vital et Fortaner de Baulat	1285	Bornage de Coutens	Bornage
Sanche de Rieunant	1285	Droits à la Tapie (Marciac)	Donation
Fortaner de Baulat	1285	Accord sur des biens à Coutens	Vente ?
Bernard d'Armagnac	1286	Paréage de la bastide de Mourède	
Thibaud de Peyrusse	1286	Confirmation des dons de ses aïeux	Confirmation
Assaut de Malartic	1286	Biens et droits à Vic-Fezensac	Hôpital de Vic
Bernard-Terson de Baulat	1286	Fiefs et droits à Lizos (Maubourguet)	Vente
Arnaud-Guilhem de Pardiac	1287	Droit de pacage et de vente de fruits	
Guillem de Podenas	1287	Sentence arbitrale à Léviac (Vic-Fezensac)	Bornage
Arnaud...	1287	Droit de pacage à Laveraët	Donation ?
Raymond-Aymeric de Montesquiou	1289	Droits sur les terres de Montesquiou	
Thibaud de Peyrusse	1290	Confirmation des dons des aïeux	Confirmation
Vital d'Artigeflore	1290	Échange de terres à Ribaute	
Habitants de Juillac	1290	Bornage de la Tapie	Bornage
Arnaud-Garcie de Lavedan	1290	Procès avec le seigneur d'Andreste et Siarrouy	
Jean de Hagedet	1291	Casal de Lalane à Saint-Aunix	Vente
Thibaud de Peyrusse	1291	Confirmation des dons des aïeux	Confirmation
Fors-Sans de Lados	1292	Vente des casaux de la Serre et la Serrade	Vente
Gaillard et Arn.-Guilhem de Panassac	1292	Confirmation de la vente d'Armous et Cucanta	Confirmation
Assaut de Balinaguert	1292	Droits à Vic-Fezensac	Donation
Amanieu archevêque d'Auch	1293	Sentence sur l'agrier de Saint-Paul-de-Baïse	Sentence
Habitants de Juillac et Tourdun	1293	Droits de pacage	Sentence
	1293	Bail en fief de 25 arpents de terre à Marrens	2 sous de fief
Jean Lalane	1293	Vente de terres à Rosset (Plaisance)	Acte privé
Thibaud de Peyrusse	1294	Droits à Cayron	Vente
Thibaud de Peyrusse	1294	Droits à Cayron et Roche (Beaumarchès)	Vente
Centulle de Troncens	1295	Fief à Damies (Marciac)	Vente
Raymond d'Esparros	1295	Terres du Cornolher	Restitution
Arnaud de Baulat	1296	Reconnaissance de fief	Reconnaissance
Carbonel de Peyrusse	1296	Bornage des casaux de Jasse et Lartiga	Bornage
Arnaud de Larrazet	1296	Terre de Larrazet vers Caillavet	Donation
Fortaner Lupaut	1296	Sentence sur une carrière à Saint-Jean-Poutge	Bornage
Arnaud-Guillem de Guiscor, notaire	1296	Sentence sur des sous-fiefs à Vic-Fezensac	réaffrètement
Dozius de Sarriac	1297	Terroir de Bogasco (Marciac)	Vente
Sénéchal + comte de Pardiac	1298	Paréage de Marciac	
Arnaud-Guilhem de Pardiac	1299	Terres acquises par le comte pour Beaumarchès	Mémoire
Jean de Ribaute	1299	Terroir de Ribaute	Vente
Pierre de Marrens	1299	Mise en fief de biens à Montgaillard-d'Anglès	Vente
Commissaire royal	1280-1300	Amortissement de biens à Marciac et autres	Amortissement
Jean de Ribaute	1300	Fiefs à Ribaute	Vente
Gaillard de Panassac	1300	Casal de Lauriol à Saint-Christaud	Vente

Ce tableau très dense apporte un grand nombre d'informations sur la gestion des biens de l'abbaye au XIII^e siècle (doc. 159). Malgré le déséquilibre dans la chronologie des actes (liée à une perte documentaire dès le Moyen Âge, un premier cartulaire ayant été perdu pour la période 1135-1125 ?), il faut tout d'abord noter le faible nombre de donations par-rapport aux ventes pour le XIII^e siècle : au moins 28 actes de ventes pour 14 donations. Ces donations sont de deux sortes : les donations des comtes, essentiellement sous la forme de fondations et de droits de pacage ; des donations de personnages modestes, souvent à l'occasion de testaments, probablement pour permettre l'inhumation dans l'abbatiale ou dans la chapelle de l'hôpital de Vic-Fezensac. Ces dons sont donc toujours intéressés et certains ne sont sans doute que des ventes déguisées. On peut ajouter à ce compte quelques amortissements par les comtes locaux puis les officiers royaux après la fondation de Marciac en 1298⁴⁵⁹.

Avec cette première liste, il faut noter la multiplication des confirmations et restitutions de dons à partir de 1256 : des héritiers confirment des donations faites par leurs parents ou grands-parents, dont ils contestent le transfert de propriété. Le cas le plus notable est celui de Thibaud de Peyrusse, qui confirme à trois reprises, entre 1286 et 1291, les donations faites par ses ancêtres... On peut soupçonner ici, comme dans les autres cas, un conflit économique, ce personnage empiétant régulièrement sur les terres des prémontrés. A-t-il monnayé ses confirmations ? On en a une indication indirecte peu d'années après : en 1294, il vend à l'abbaye ses droits à Cayron et Roche (Beaumarchès), signe qu'il est sans doute alors en difficulté financière.

À partir de 1285, on voit également se multiplier les accords de bornage et de pacage avec des communautés d'habitants ou religieuses : il faut sans doute mettre ce phénomène en relation avec la recherche accrue de droits de pacage par les prémontrés dans le dernier quart du XIII^e siècle, qui ont sans doute orienté leurs granges vers un élevage plus intensif. Signe corollaire, à partir de 1293, l'abbé commence à donner en tenure à des particuliers des terres labourables démembrées de ces granges, comme à Marrens ou à Rosset. La majorité de ces transactions a lieu autour des granges possédées par les prémontrés dans les vallées du Bouès, de l'Arros et de la Baïse : c'est l'indice que les chanoines orientent leurs achats et les (rares) donations à eux faites pour agrandir et homogénéiser leurs granges, notamment par l'acquisition de droits de pacage autour des granges.

459 Les chanoines, réputés hommes de mainmorte, devaient faire confirmer leurs acquisitions par un pouvoir laïc supérieur, les terres acquises sortant du marché de la terre et de l'impôt. Les chartes des bastides, comme Marciac, interdisent aux bourgeois de vendre leurs biens à ces hommes de mainmorte, ce qui aurait lésé les seigneurs.

Cet ensemble documentaire révèle également diverses mutations économiques et sociales dans cet espace gascon. Le premier est l'affirmation des communautés villageoises qui n'hésitent pas, dans le dernier quart du XIII^e siècle, à contester en corps constitué les droits des chanoines, en particulier les droits de pacage, en principe réciproques : les communautés voisines des granges (Fromensan et Tabaux, près de la grange du Sarrambat ; Tourdun et Juillac, à côté du Houga) obtiennent dans les années 1280-1290 des bornages et mises par écrit des droits des chanoines, pour éviter le pillage de leurs ressources forestières.

Un étonnant document de 1282 montre un autre aspect de cette société gasconne : l'affranchissement par l'abbé de la Casedieu de cinq habitants de Tabaux, dont le servage ou *questalité* est transformé en rente perpétuelle de 4 sous morlans et une conque d'avoine. La nature de ce servage est précisée dans l'acte : paiement d'une redevance personnelle, la *queste*, et de corvées sur les biens des prémontrés⁴⁶⁰. On trouve dans la documentation de l'abbaye une autre mention de *questan* : en 1294, Thibaud de Peyrusse vend ses droits sur Cayron « avec les hommes nés et à naître, questes et services de terres cultes et incultes »⁴⁶¹. Comment expliquer cet affranchissement à Tabaux ? La solution est donnée à la fin de la charte : l'abbé souhaite donner en censive des terres à ces hommes⁴⁶². La proximité de la grange du Sarrambat donne une autre piste : ces hommes sont peut-être des travailleurs soldés qui travaillent alors sur les terres de la grange, ce qui expliquerait très bien cette générosité calculée. Par la vertu de cet affranchissement, les paysans *questaus* deviennent des tenanciers de la grange prémontrée, sans doute économiquement plus rentables, en tout cas certainement plus motivés. Ces deux mentions montrent également que le servage légal existe en Gascogne gersoise, comme en Béarn, dans la seconde moitié du XIII^e siècle⁴⁶³.

Le deuxième phénomène visible est l'apparente faiblesse économique de nombreux petits seigneurs, qui se remarque par de nombreuses ventes faites à l'abbaye... et la contestation par les héritiers de ces ventes. Comment expliquer ces cessions ? On remarque tout d'abord la parcellisation et l'émiettement de la propriété seigneuriale. Un exemple est donné par les droits sur les terres et l'église de Courties, dont les dîmes, acquis entre 1262 et 1274 de trois coseigneurs membres de la famille de Panassac, sans doute des frères. Jean de Ribaute vend le terroir éponyme au bord de l'Arros en 1299, mais l'année suivante les chanoines doivent de nouveau payer pour compléter ce premier achat, certains droits n'ayant pas été compris dans la première vente. On peut distinguer ici deux éléments : la parcellisation et la modicité des revenus seigneuriaux, dont une partie doit être formée par des cens fixes dont la valeur s'érode ; le partage successoral égalitaire, qui entraîne le découpage sans éviction des biens parentaux. On pourrait sans doute rajouter un troisième facteur, impossible à quantifier dans notre documentation : le décalage croissant entre les contraintes économiques du mode de vie noble et la modicité apparente des revenus de la terre. On voit par exemple un noble Bernard de Panassac recevoir un cheval et dix sous pour le désintéresser, lui et ses enfants, de ses droits sur Courties déjà engagés pour 620 sous morlans. *Un cheval ! Mon royaume pour un cheval...* Au final, le corpus documentaire reste cependant trop réduit pour être assuré des raisons liées à toutes ces ventes : crise économique dans certaines familles seigneuriales ? Stratégies familiales de recentrement sur certaines terres par des ventes choisies ?

460 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 297-300.

461 ADG, H5, p. 184, n°2. Benoît Cursente a bien montré dans ses travaux récents comment le servage s'institutionnalise et subsiste encore, sous une forme atténuée et originale, au bas Moyen Âge dans la société gasconne. CURSENTE, Benoît, « De la questalité aux questaux : l'avènement d'un servage institutionnalisé en Gascogne (XII^e-XIII^e siècles) », in *Mélanges de l'École Française de Rome*, t.112, 2000, p. 941-960 ; *Une histoire de la questalité. Serfs et libres dans le Béarn médiéval*. Pau, SSLA, 2011. L'importance de la questalité dans cet espace a été également mise en évidence dans le comté de Bigorre par Maurice Berthe dans sa thèse : BERTHE, Maurice, *Le comté de Bigorre : un milieu rural au bas Moyen Âge*, Paris : SEVPEN, 1976.

462 Benoît Cursente a découvert d'autres exemples en Béarn, pour les années 1270, qui permettent d'éclairer ce cas de servage légal et de franchise : l'abbé doit peut-être affranchir ces hommes pour éviter que les terres données en fief ne deviennent serviles. CURSENTE, Benoît, « écriture et servage en Béarn : le fait du prince et l'appropriation de l'écrit par les maisons paysannes », in *Signé Fébus comte de Foix, prince de Béarn*, Paris : Somogy / UPPA, 2014, p. 206-215.

463 CURSENTE, Benoît, *Une histoire de la questalité. Serfs et libres dans le Béarn médiéval*, Pau : SSLAP, 2011.

Le vocabulaire roman ou de *lingua mixta* employé pour qualifier les terres dans tous ces actes est assez restreint. Pour des parcelles isolées ou en petit nombre, on emploie *bona*, *terra* ou *casal* pour qualifier ces terres. Ces noms génériques sont souvent complétés de noms topiques d'origine préromane ou romane (*Lizos*, *Poylebon*...), de noms rappelant une particularité physique ou géologique du terrain (*combe* de Lavarcher, la *Serrada*, *Ripa alta*...) ou bien une singularité dans le couvert végétal (comme la présence d'arbres rares ou isolés : *cornolber*, *pin sobiran*, *pii deu Castaybon*, *quercum de Pe de Porc*...).

Les ensembles de terres ou propriétés plus conséquentes portent le nom de *casal*, *loc*, *territorium*, *possessionibus*... Les limites sont souvent données par des repères visuels bâtis, des propriétés tierces (*prato retro la mote de Nux*, 1244 ; *comba de Lavarcher... ad molendinum usque ad terram Guillelmi de Gascoia*, 1251), des ruisseaux ou des chemins. Les rares seigneuries achetées dans leur intégralité ou en partie sont généralement qualifiées d'alleu (*alodium de Cortiva*, 1274), d'affar (*affar e territori deu Tilbet*, 1280), d'honneur (*honoribus et possessionibus*, 1280) en complément de termes plus vagues comme *territorium*, *possessionibus*, *locum*, *terra*. La nature de ces ventes est généralement précisée, en particulier quand il y a des droits de pacage associés (*bona, terris, pascuis, aquis*, 1256 ; *terris, herbis et arboribus, glandibus et fructibus universis*, 1270 ; *padoentia*, 1275), avec des formules juridiques générales. La *villa* de Tabaux est ainsi vendue en 1265 *cum alodio et terris cultis et incultis et omnibus juribus et pertinentiis suis*, formule que l'on retrouve avec des variantes dans beaucoup d'actes de la seconde moitié du XIII^e siècle et la première moitié du siècle suivant.

Ce n'est que dans les actes de confirmation des biens de l'abbaye que l'on voit apparaître un vocabulaire plus spécialisé, comme la mention de rares *castra* et de *terris seu villariis* (1280), mentions dont il convient de se méfier car les habitats groupés et fortifiés sont peu nombreux dans ces espaces casaliers gascons, comme on le verra plus loin pour l'étude du territoire de la bastide de Marciac.

Au final, ce vocabulaire médiéval offre, pour le XIII^e siècle, de nombreux indices d'un paysage bocager ou semi-ouvert très humanisé, avec un habitat dispersé de type casalier offrant peu de points de concentration de type castral ; des espaces boisés importants mais généralement implantés dans les espaces les moins cultivables (coteaux, bords de rivières), avec quelques indices d'un défrichement récent de parcelles limitées dans ces zones humides (*artiga* et *cultura* des bords de l'Adour et de l'Echez). Ce constat ne diffère en rien des constatations documentaires effectuées par Benoît Cursente ou encore Xavier Ravier dans leur nombreux travaux sur l'espace rural gascon réalisés à partir d'autres cartulaires.

*
* *

Le patrimoine de la Casédieu, passée la dotation initiale, s'est donc accru considérablement aux XII^e et XIII^e siècles par une intense activité d'achats et de dons de droits et de terres dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres autour de l'abbaye et de l'hôpital de Vic-Fezensac. Cette politique connaît un infléchissement dans la seconde moitié du XIII^e siècle, avec la multiplication, dans la documentation, des confirmations d'héritiers, des contestations et des accords parfois onéreux avec des seigneurs et des communautés de mieux en mieux organisés pour résister aux prétentions foncières et économiques des chanoines.

1.2- UN MONASTÈRE BANQUIER AU XIII^e SIÈCLE

Le mécanisme le plus marquant, rarement explicité dans la documentation de l'abbaye, est son rôle de banquier auprès de la petite noblesse locale⁴⁶⁴. Quelques notices permettent de préciser ce système de prêt : la vente de la terre de Gajan⁴⁶⁵ par Arnaud de Troncens, en 1236, est liée au non-remboursement d'une somme de 300 sous empruntée préalablement à l'abbaye : Gajan servait de caution au prêt. De même en 1295, son héritier Centulle de Troncens doit également céder 24 sous de fief à Damies, à côté de Gajan, pour 300 sous prêtés et non-remboursés. En 1294, Thibaut de Peyrusse engage ses droits à Cayron « avec les hommes nés et à naître, questes et services de terres cultes et incultes, revenus, profits et augments et meliorations, jusques à ce qu'il puisse rendre la somme pretée »... qui ne le sera jamais. En 1300, Gaillard de Panassac, de la famille des vendeurs de Courties, cède le casal de Lauriol à Saint-Christaud, contre 100 sous non remboursés.

De fait, les remboursements des sommes avancées sont extrêmement rares : on relève cependant, en 1244, le remboursement de 415 sous par Bernard de Nux, qui récupère un quart de la dîme de Talzac et un pré à Nux, dans la vallée de l'Adour. Mais c'est là une exception notable⁴⁶⁶.

Quels sont les montants avancés ? Toutes les sommes sont formulées en sous morlans, la monnaie béarnaise en argent qui a cours localement au XIII^e siècle. Ces sommes semblent proportionnelles aux biens engagés : quelques dizaines de sous à une centaine pour des terres ou un casal ; 200 à 600 sous pour des droits sur des terroirs entiers, comme Gajan, qui doivent compter quelques dizaines d'hectares. Les engagements plus importants sont très rares : on ne dépasse 1000 sous que pour de petites seigneureries entières ou bien des décimaires, comme Courties (en trois ventes successives), Lizos à Maubourguet (le maximum relevé : 2000 sous) ou Barbat près de Ribaute (1000 sous en 1312, voir doc. 156 et 157).

464 Rôle déjà noté par Mireille Mousnier pour le monastère cistercien de Grandselve : *L'abbaye cistercienne de Grandselve et sa place dans l'économie et la société méridionales (XII^e-XIV^e siècles)*, Toulouse : CNRS, 2006, chap. 4 sq.

465 Actuelle commune de Marciac.

466 On peut aussi envisager que de nombreux prêts remboursés ne sont plus documentés, les actes liés au prêt étant détruits après remboursement.

Tableau 13. Vente et valeur d'achat des terres acquises par la Casedieu au XIII^e siècle.

Nom du donateur/vendeur	Date	Type de transaction	Montant
Raimond de Bautian	1231	Droits dans Thalassia	100 sous
Bernard de Villeneuve	1234	Terres de Causay, Bidarel, la Bordere	?
Arnaud de Troncens	1236	Terroir de Gajan	300 sous
Bernard de Nux	1244	¼ de dime à Talazac	415 sous
Bernard d'Armagnac	1244	St Circ et St Saturnin	250 sous
Cerebrun de Gelas	1244	Droits et terres à Fromensan	100 et 200 sous
Arnaud de Baulat	1251	Combe de Lavarcher	63 sous
Arnaud de Baulat	1253	Seconde engagement du même	300 sous ?
Ar-Raymond de Biran	1257	Casaux de St Michel et la Pessole, pacage, forestage	?
Thibaut de Peyrusse	1256	Le Cau (église, alleu, terres), pacage, forestage	Legs (restitution)
Bernard de Panassac	1262	Droits à Courties et son église	620 sous
Pierre de Panassac	1264	Droits à Courties et son église	625 sous
Guillaume de Sedelac	1265	Dixme et seigneurie de Tabaux	restitution
Arnaud-Guilhem de Ricourt	1267	Terre de Saint-Jory	50 sous
Matilion de Peyrusse	1270	Terres à la Tapie	Legs
Dodocius de Sariac et frères	1270	Droit de pacage à Damies	4 sous
Raimond Tarroc	1272	Droit sur des terres	Legs
R-Aymeric de Montesquiou	1272	Accord sur Pis (Monclar)	échange
Vital de la Fitte	1274	Terres à Albo Caperad et Campused	Don gratuit ?
Bernard de Panassac	1274	Droits, terre et église de Courties	358 sous
Raimond Arnaud de Camalès	1274	Casal de Ceusa	Legs
Odon de Biran	1275	Confirmation du don de son père	Restitution ???
Bernard de Gelas	1275	Limite de casaux	?
Fortanier Lobaté	1275	Droit de pacage	?
Géraud de Marrenx	1276	Casal de Casaux, à Gajan	Legs ?
Sicard de Soubagnan	1276	Confirmation de don de Lartigue	
Carbonel de Peyrusse	1276	Confirmation de don	
Philippe, prieur de Maubourguet	1277	Accord sur les dîmes à Juillac	
Raymond de Biere	1278	Terres à Gajan	Don gratuit ?
Clermont de Pardeillan	1278	Vente de biens à Thalassia	200 sous
Arnaud Lupaut et frères	1278	Limites de casaux au Sarrambat	
Raymond-Aymeric de Montesquiou	1280	Droit de pacage à Montesquiou	120 sous
Jordan de Canet	1280	Terres du Tilhet à Ribaute	Don
Sansaner de Gerderest	1280	Lieux de Caumont, Vergoignan, la Tapie, Saint-Jory	1050 sous
Catherine de Laguian	1280	Confirmation de don par Sansaner...	
Bernard de Campanes	1280	Limites de Louslitges	
Pierre et Bernard de Sabazan	1282	Confirmation don par B. de Scieurac	
Arnaud du Poey	1284	Terres à Ribaute	40 sous
Condor de la Fitte	1284	Donation du casal de Casalade, terre d'Aran, motte de Ribaute	?
Pierre de Marrenx	1284	Casal de Sererin	?
R.-Bernard de Gelas	1285	Limites du Braned	
Fortanier de Baulat	1285	Droits seigneuriaux de Coutens	
Sanche de Rieunat	1285	Droits à la Tapie	Don gratuit

Ray. Et Bertrand d'Esparros	1285	Accord sur la barthe de Juillac	?
Tigborg de Peyrusse	1286	Confirmation des dons de Thibaud	
Assaut de Malartic	1286	Droits sur diverses terres à Vic-F.	14 deniers de fief
Bernard-Terson de Baulat	1286	Fiefs et droits à Lizos (Maubourguet)	2000 sous
Arnaud de Laraset	1286	Casal de Laraset	Don en réparation
Guillaume de Podenas	1287	Accord sur Port et Fontailles	
Arnaud	1287	¼ de Laveraët, droits de pacage et forestage	Don gratuit ?
Raymond-Aymeric de Montesquiou	1289	Accord sur les terres déjà données et sur le pacage	
Thibaud de Peyrusse	1290	Accord sur les terres déjà données	
Vital d'Artigeflore	1290	Échange de terres à Ribaute	
Thibaud de Peyrusse	1290	Sentence sur des limites de casaux	
Habitants de Juillac	1290	Sentence sur la propriété de la Tapie	
Jean de Hagedet	1291	Vente du casal de la Lanne à St Aunix	400 sous
Thibaud de Peyrusse	1291	Confirmation des accords précédents	
Fort Sans de Lados	1292	Vente des casaux de la Serre et la Serrade	400 sous
Gaillard et Guillem Bernard de Panassac	1292	Confirmation de la vente d'Armous et du casal de la cucante	
Assaut de Balinaguert	1292	Fiefs et droits à Vic-F. au casal de Castoos	1 d ; 2 d ; 4 d ; 7 ob.
Habitants de St Paul de Baïse	1293	Condamnation à payer l'agrier au 1/9	
Habitants de Juillac et Tourdun	1293	Sentence sur le pacage pour les religieux	
Thibaud de Peyrusse	1294	Terre et droits de Cayron, avec hommes, questes, services	Certaines sommes
Thibaud de Peyrusse	1294	Casal de Rupa à Cayron	200 sous
Centulle de Troncens	1295	24 sous de fief à Damies	300 sous déjà prêtés
Arnaud d'Esparros	1295	Restitution du Cornolher	
Arnaud de Baulat	1296	Reconnaissance d'un fief de 6 d. à Bougos	
Carbonel de Peyrusse et F. Lupaut	1296	Sentence sur les limites des casaux de Jasse et Lartiga	
Fortanier Lupaut	1296	Accord sur une carrière de pierre à St Jean Poutge	
Guillaume de Guiscor, notaire	1296	Accord sur les droits du casal d'Inhac, sous-fieffés	
Dozius et Peregrin de Serinhac	1297	Terroir de Bogasco	Non précisé
Jean de Ribaute	1299	Vente du terroir de Ribaute	300 sous
Pierre de Marrenx	1299	Bail à ferme du castrum de Montgaillard d'Anglès	
Jean de Ribaute	1300	Vente de 13 s. 6 d. de fiefs à Ribaute	300 sous
Gaillard de Panassac	1300	Engagement du casal de Lauriol à St Christaud	100 sous déjà prêtés

Ces investissements réguliers et conséquents sont toujours effectués en monnaie morlane : cela implique que le monastère est bien intégré dans les circuits commerciaux locaux et dégage régulièrement des surplus importants (au minimum 125 sous par an entre 1230 et 1300, si on calcule la moyenne à partir des actes donnant le montant de la vente) qui lui permettent ces prêts et achats au comptant. Les sommes engagées restent cependant souvent réduites, à de rares exceptions près (doc. 156).

*
* *

Cette courte analyse démontre le rôle important de l'abbaye prémontrée dans l'économie locale au XIII^e siècle : par son rôle de prêteur sur gages fonciers, par sa capacité d'investissement en monnaie morlane, elle a certainement dynamisé le marché local en permettant des investissements seigneuriaux par des apports rapides de liquidités. La documentation montre ici cependant ses limites : en l'absence de pièces comptables, on ne connaît pas les sources de financement de l'abbaye et ses circuits, ni l'emploi par les débiteurs des sommes récupérées. On peut soupçonner, de plus, qu'un nombre important de micro-crédits n'ont pas laissé de traces dans le chartrier, les sommes dues ayant été remboursées.

1.3- LES TERRES DE LA CASEDIEU AU BAS MOYEN ÂGE

L'inventaire des actes de l'abbaye permet de constater une inflation des sources dans le monastère pour la fin du Moyen Âge⁴⁶⁷ : 178 actes et notices entre 1300 et 1400, 243 actes et notices pour le XV^e siècle. Pour le XIV^e siècle, on relève 18 achats de terres et 13 donations. Contrairement au siècle précédent, les achats concernent désormais des fiefs et parcelles de terre isolés, qui sont décrits dans leurs cultures et leurs confronts. Les rares donations concernent souvent des biens modestes. On ne retrouve plus dans le vocabulaire de casaux, mais des arpents de terre et des maisons : on est passé, conformément au schéma proposé par Benoît Cursente, d'un système *per casalem* à un système *per domum*⁴⁶⁸.

467 On constate la même inflation documentaire dans des monastères voisins, comme le prieuré clunisien de Saint-Lézer. ABADIE, Stéphane, « Les archives historiques de Saint-Lézer », *Bulletin de la Société Ramond*, 2007, p. 27-99.

468 CURSENTE, Benoît, *Des maisons et des hommes. La Gascogne médiévale*, Toulouse : PUM, 1998, chap. V et VI.

Tableau 14. Les donations et ventes au profit de la Casedieu au XIV^e siècle.

Nom du donateur/vendeur	Date	Type de transaction	Note
Auger de Baulat	1306	Donation à Bopé	Donation
Hugues de Marrens	1311	Moulin de Cocucanta à Bars	Vente
	1311	Champ à Lubiac	Vente
Pierre del Canh	1311	Moulin (à Marciac ?)	Vente
Arnaud-Guilhem de Pardiac	1311	Amendes	Donation
Hugues de Marrens	1311	Fiefs dans Tourdun	Vente
Guillem de St Maurice	1312	Fief à la Devèze	Vente
Auger de Saint-Lanne	1312	Barbat	Vente 2000 sols
Pierre Despars	1313	Terre à Léviac	Vente
Bernard de Panassac	1314	Terres à Saint-Christaud	Vente
Bernard de Panassac	1314	Terres à Saint-Christaud	Vente 700 sols
Raymond Darré	1316	Demi-arpent de terre à Gratalop	Vente 70 sols
Raymond-Guillem de Ribaute	1318	Fief du casal de Orader	Donation
Pierre de Coutens	1322	Fief à Coutens	Donation
Pierre de Prade	1324	Trois arpents de terres à Tourdun	Donation
Bernard de Marrens	1332	Fief de la Bartere à Montgaillard	Donation
Guillem de Tourdun	1332	Fief à Tourdun	Donation
Arnaud de Tourdun	1322	Fief à Tourdun	Donation
Thibaud de Peyrusse	1333	Fiefs et agriers de Monferran et Litges	Vente 400 livres tournoises
Endrine de Poyer	1344	Fief à Tieste	Donation
Blanche de Caillavet	1351	Borde et vigne à Terreblanque (Vic-Fezensac)	Donation
?	1354	Terre à Arian (Vic-Fezensac)	Vente
?	1354	Terre à Arian (Vic-Fezensac)	Vente
Dominique de Betplan	1358	Biens au Tîlhet	Donation
Jean de Rivière	1366	Fiefs à Tieste	Vente
Sanche de Coma	1374	Six rases de terre à Beaumarchès pour un chemin	Donation
?	1375	Fief à la Devèze	Vente
Manaut deu Marsan	1376	Fiefs à la Devèze	Vente
Blanche de Caussac	1382	Terre à Cayron	Vente
Fers Catressa	1383	Trois arpents de terre au Litges	Vente
Géraud de Pardiac	1384	Demi-arpent au Houga (Marciac)	Donation

Localement, cette transformation dans le mode de représentation et de gestion des terres est sans doute liée à la fondation de bastides : l'installation d'une petite bourgeoisie locale contribue à déliter le système traditionnel du casal, sans pour autant le faire disparaître. L'implantation de couvents mendiants explique sans doute aussi en partie le faible nombre de transactions : ces ordres nouveaux très populaires doivent désormais capter l'essentiel des dons obituaires du public des bastides.

On voit aussi apparaître au XIV^e siècle de nouveaux types d'actes : dix actes de mise en fief, qui concernent surtout des terres des granges, pour celles qui n'ont pas été données pour fonder des bastides ; des actes de gestion liés à ces bastides, en particulier Marciac. On note également un nombre important de transactions, sentences, sauvegardes et procès liées à des troubles causés par des seigneurs et communautés voisins des granges de l'abbaye, en particulier dans la région de Montesquiou : les importants droits de pacage accordés dans les années 1280 aux troupeaux des chanoines ont-ils entraîné des dégradations des forêts et landes de pacage de ces seigneurs (doc. 160) ?

On constate également, dans cette période, l'apparition d'accords de délimitation de décimaires et de dîmes (à Gajan, Tieste, Belloc...), d'accords sur les droits prélevés sur les paroissiens (à Cayron et Courties), de droits de dépouille levés sur les abbés défunts : avec l'installation de la papauté à Avignon, la pression fiscale se fait plus forte sur les prémontrés, à tous les niveaux du prélèvement (pape, archevêque d'Auch et évêque de Tarbes, archidiacres. Voir doc. 161).

Au XV^e siècle, la tendance documentaire déjà constatée au XIV^e siècle se confirme : les actes de ventes et donations sont minoritaires, à côté d'actes de gestion des bastides, de conflits intérieurs à l'abbaye... On voit se multiplier les baux à fief et les livres comptables ou *lièves* qui inventorient les terres baillées en fief, parcelle par parcelle⁴⁶⁹. On se rend compte, ici, que la documentation change à la fois de nature et de provenance : il manque, pour la région étudiée, tous les registres notariaux dans lesquels les prémontrés consignaient ces très nombreux baux, qui ne sont plus désormais passés dans l'abbaye mais devant des notaires de Marciac, de Plaisance ou d'autres lieux voisins... L'inventaire fait en 1500-1504 à Vic-Fezensac, qui recense plus de 50 parcelles ainsi affiévées autour de la ville, prouve la fréquence et la généralisation de cette pratique par les chanoines.

*

* *

La documentation de l'abbaye, pour les deux derniers siècles du Moyen Âge, montre une évolution déjà notée par des auteurs comme Mireille Mousnier ou Benoît Cursente : le système casaliier tend à s'effacer au profit d'un système centré sur la maison et la parcelle. Cette évolution se perçoit nettement dans les quelques actes et notices connus pour les prémontrés de la Casédieu, qui concernent désormais des parcelles de taille réduite transformées en tenures. Cette transformation progressive du mode de gestion vers la rente foncière s'accompagne sans doute d'une évolution dans le mode de passation des actes, qui passent désormais par la plume de notaires laïcs, aux registres presque tous perdus pour la région étudiée. On constate également que la plupart des actes médiévaux étudiés concernent des territoires restreints et bien délimités, autour des exploitations fondées par les prémontrés et qui forment le cœur de leur activité agricole : les granges.

469 Tous ces actes ont disparu : on en possède seulement des notices, sauf la cote ADG, H 7 / 8

1.4- LA GRANGE PRÉMONTRÉE : LA « COURT » DU SUD DE LA FRANCE

1.4.1- QU'EST-CE-QU'UNE GRANGE ?

La question n'a rien d'un truisme : si le terme désigne aujourd'hui⁴⁷⁰ un « bâtiment clos destiné à abriter les récoltes », le foin ou le fourrage, il désigne pour notre région et pour la période moderne et médiévale, de manière quasi-exclusive dans notre documentation, l'exploitation agricole monastique. On connaît, depuis des décennies, des exemples de granges, exploitations agricoles dépendant d'une abbaye ou d'un prieuré. La plus célèbre d'entre elles est sans doute la grange de Vaulerant, en Île-de-France, dépendant de l'abbaye cistercienne de Chaalis, étudiée par Charles Higounet en 1956 puis en 1965⁴⁷¹, le père Anselme Dimier en 1975⁴⁷², puis par Jean-Marc Moriceau en 2009 pour la période moderne⁴⁷³. Cette grange, dans un bon état de conservation et bien documentée, a servi de « modèle » pour *l'Histoire de la France rurale*⁴⁷⁴ dirigée par Georges Duby et Armand Wallon en 1975. Vaulerant est un domaine de 220 ha, connu par une description de 1248 et de nombreuses pièces comptables. Sur le terrain, c'est aussi une énorme grange de stockage céréalier bâtie en dur, grande structure en pierre et bois de 72 x 23 m au sol, avec un immense toit à deux pentes, qui fait partie d'un ensemble de bâtiments plus complexe établi sur une parcelle de plus de 5 ha. Singulièrement, aucun archéologue ne semble avoir étudié en détail ces autres bâtiments, moins spectaculaires car remontant en majorité aux XVI^e et XVII^e siècles (colombier, logis...). Seule la grange de stockage, datée des années 1220-1230, a fait l'objet d'une étude exhaustive de son bâti⁴⁷⁵. Il n'est ainsi pas rare, dans la documentation historique, de rencontrer des illustrations de granges, bâtiments de taille considérable, souvent de simples « halles » en pierre et bois, avec ouvertures sur un mur-pignon triangulaire, destinées essentiellement au stockage de céréales⁴⁷⁶.

470 Voir par exemple la définition donnée sur le site du CNRTL : <http://www.cnrtl.fr/definition/grange>

471 HIGOUNET, Charles, *La grange de Vaulerant. Structure et exploitation d'un terroir cistercien de la plaine de France, XII^e-XV^e s.*, Paris : SEVPEN, 1965, 71 p.

472 DIMIER, père Anselme, *Archeologia*, n°85, août 1975.

473 MORICEAU, Jean-Marc, « A l'ombre d'une grange médiévale : retour chez le fermier de Vaulerant... en mai 1758 », *De part et d'autre de la Normandie médiévale, recueil d'études en hommage à François Neveux*, Cahier des Annales de Normandie, n°35, 2009, p. 455-468.

474 DUBY, Georges, WALLON, Armand, dir., *Histoire de la France rurale*, Paris : Seuil, 1975, t. I, p. 578-579.

475 BLARY, François, *Le domaine de Chaalis, XII^e-XIV^e siècles : Approches archéologiques des établissements agricoles et industriels d'une abbaye cistercienne*, Paris : CTHS, 1989.

476 Par exemple dans POLONI, Jacques, « Les granges de l'abbaye de Cîteaux (v. 1250-v. 1480) », in *l'Économie cistercienne, géographie – mutations du Moyen Âge aux temps modernes*, Troisièmes journées internationales d'histoire 16-18 Septembre 1981, Flaran, n°3, 1983, p. 183-188. ; *Les châteaux, abbayes, granges monastiques du Val-d'Oise*, Cergy-Pontoise : CG du Val-d'Oise, 2001 ; FOUCHER, Marion, « Le Clos de Vougeot : relevés assistés par ordinateur et étude du bâti d'un cellier monastique. Premiers résultats », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre* | BUCEMA [En ligne], 12 | 2008, consulté le 21 avril 2014. URL : <http://cem.revues.org/8002>.

La question des espaces agricoles liés aux granges, bien plus complexe que celle des bâtiments de stockage, a été étudiée par Charles Higounet dès les années 1950 : en 1956, ce chercheur aborde la question de l'assolement triennal dans la plaine de France à partir de l'exemple de la grange de Vaulerant⁴⁷⁷. Il démontre que dès le XIII^e siècle l'assolement triennal y est pratiqué, avec une rotation des cultures rigoureuse qui a été facilitée par une organisation des sols en trois soles distinctes. L'année suivante, en 1957, le même Charles Higounet élargit son questionnement dans le temps et l'espace dans une remarquable communication sur « Les types d'exploitation cisterciennes et prémontrées du XIII^e siècle et leur rôle dans la formation de l'habitat et des paysages ruraux »⁴⁷⁸ : il propose une typologie de l'évolution des granges monastiques au XIII^e siècle, qui a entraîné la structuration des terroirs environnants. Il propose de partager l'évolution des granges monastiques en trois grandes catégories :

- granges ayant donné naissance à de grosses exploitations agricoles cédées à ferme après le XIII^e siècle ;
- granges transformées, par lotissement et acensement de tout ou partie de leur terroir, en villages neufs ou bastides ;
- granges dont le terroir a été peu à peu dissocié par acensement de parcelles.

Les nombreux exemples, pris dans tout le pays et plus particulièrement dans le sud de la France, prouvent la validité globale de cette typologie pour notre région. Dans la conclusion de l'article, Charles Higounet propose également des pistes pour nuancer la chronologie proposée et pour comprendre quels facteurs ont pu jouer dans ces évolutions.

Les cadres méthodologiques étant précocement posés par ce chercheur, il restait à en développer les exemples par des études monographiques dans les différents ordres monastiques, et à aborder dans le détail deux questions plus précises :

- l'évolution architecturale et archéologique sur le temps long des bâtiments formant les granges ;
- la structuration et l'évolution des terroirs agricoles organisés par ces granges.

Si quelques monographies ponctuelles ont été écrites, en particulier dans le cadre des études sur les cisterciens, en revanche très peu d'études globales sur l'ensemble d'un patrimoine d'abbaye n'ont été, jusqu'à ce jour, entrepris, en France⁴⁷⁹ comme en Espagne⁴⁸⁰ ou au Royaume-Uni⁴⁸¹.

Une étude précoce de Gabriel Fournier sur la grange prémontrée de Gergovie, dans la plaine de l'Allier, transformée en seigneurie dès le XV^e siècle, constitue une sorte d'*unicum* bibliographique, à la fois par son thème et par le choix d'une documentation d'origine prémontrée⁴⁸².

477 « L'assolement triennal dans la plaine de France au XIII^e siècle ». *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1956, p. 507-510. Cf *Paysages et villages neufs du Moyen Âge*, p. 171-175.

478 HIGOUNET, Charles, *Paysages et villages neufs du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 178-183.

479 BLARY, François, *op. cit.* ; BARRIÈRE, Bernadette, dir., *Les abbayes cisterciennes et leurs granges*, Paris : Ligue urbaine et rurale, 1990 ; DESPERT, René, *Quatre granges cisterciennes dans leur milieu*, Dijon : Université de Bourgogne, 1999 (étude sur quatre granges de Côteaux) ; CHAPPE-GAUTHIER, Claude, *Granges fromagères d'Auvergne : la vie des moines fromagers dans les montagnes de Haute-Auvergne du XII^e au XVIII^e s.*, Clermont : éd. Cheminements, 2007

480 ALTISENT, Agustí, *Les granges de Poblet al segle XV : assaig d'història agrària d'unes garnges cistercenques catalanes*, Barcelone : Institut d'estudis catalans, 1972.

481 PLATT, Colin, *The monastic grange in medieval England*, Londres, 1969 ; GORDON, Timothy, dir., *A medieval grange of Abingdon abbey at Dean Court Farm, Cummor, Oxon*, Oxford, 1994.

482 FOURNIER, Gabriel, « La création de la Grange de Gergovie par les Prémontrés de Saint-André et sa transformation en seigneurie, XII^e-XVI^e siècles », *Le Moyen Âge*, t. 56, 1950, p. 307 sq.

L'auteur étudie une grange de l'abbaye prémontrée Saint-André de Clermont, qui s'implante à Gergovie et y remplace un habitat préexistant. Par une lente politique d'acquisition de terres et de droits, les chanoines parviennent, vers le milieu du XIV^e siècle, à devenir propriétaires d'une ensemble conséquent de terres rassemblées en un noyau homogène, dont une vigne et diverses terres exploitées en polyculture. Après 1355, la grange se spécialise dans la vigne : c'est la seule grange de l'abbaye Saint-André apte à ce type de culture, les autres granges se trouvant « en montagne ». Les bâtiments de la grange de Gergovie servent également à recevoir des cens sur des terres voisines, qui sont « rendables » dans la grange. La grange est dirigée par un *preceptor*, *magister*, *custos* ou *gubernator domus Gergovie*, qui administre des donats chargé de la mise en valeur des terres. Plusieurs actes du XIV^e siècle montrent comment des individus ou des familles se « donnent » à la grange, avec leurs biens, dont ils se réservent l'usufruit leur vie durant, moyennant une activité spécialisée dans le cadre de la grange (bouvier, vigneron...). À la fin du XIV^e siècle, Gergovie ressemble à une seigneurie laïque, mais reste encore dépendante de l'abbaye-mère et repose sur une organisation collective du travail. Au début du XV^e siècle, la vie canoniale se délite à Saint-André : fin de la vie communautaire, partage de la manse conventuelle, mise en commende (1487), absentéisme... qui transforment Gergovie en une seigneurie autonome. La grange est mise en fief en 1409, et cette mise en fief, qui décharge les chanoines, se poursuit pendant tout le siècle, avec un partage progressif du temporel entre plusieurs fermiers : le souci de rentabilité rapide et à moindre coût de ces laïcs entraîne une crise au siècle suivant, plusieurs terres étant alors abandonnées et l'affermage étant alors diminué. Au milieu du XVI^e siècle, les bâtiments d'exploitation sont décrits : « la maison d'habitation comprend au moins cinq pièces qui s'ouvrent sur l'extérieur par sept fenêtres (une grande salle abbatiale, deux chambres, une garde-robe et une chapelle). La partie de la grange réservée à l'exploitation se compose de deux basses-cours, une grange, une étable, une fenièrre, un cuvage avec pressoir et sept cuves, enfin un four ». Les revenus sont assurés par la culture de la vigne et de terres labourables, avec des redevances en porcs, moutons, vaches. En 1582, une expertise révèle que les locaux de la grange sont très délabrés et que les terres, dont la vigne, sont mal entretenues et de faible rapport. Au siècle suivant, une réforme et une remise en ordre permettent de sauver l'essentiel, la grange de Gergovie étant transformée en une seigneurie de plein exercice, indépendante et dotée d'une justice autonome.

À côté de cet exemple remarquablement étudié, auquel ne manque que l'étude archéologique du bâti, des études récentes montrent dans le sud de la France que les granges ont des formes bien plus variées que les « halles » monumentales des plaines céréalières du nord de la France : dans les granges cisterciennes de la région de Rodez, étudiées récemment par Thomas Poiraud⁴⁸³ et mises en valeur en août 2012 dans le cadre d'un colloque encore inédit sur l'économie cistercienne, les granges sont d'importantes exploitations agricoles dont le centre est une sorte de hameau souvent fortifié de murailles et de tours, doté d'espaces de stockage et d'élevage, complétés de nombreux autres bâtiments agricoles. Dans cette région de Rodez, le logis du prieur évoque souvent la forme d'un château de plusieurs étages, doté de tourelles et échauguettes, parfois avec un système défensif complexe⁴⁸⁴. Ces quelques exemples tirés de la riche documentation cistercienne révèlent au moins deux aspects importants de ces granges : leur variété morphologique et leur adaptation aux conditions agricoles locales, selon que le terroir et l'espace disponibles se prêtent plus à l'élevage ou à la grande culture céréalière. Ces granges ne diffèrent guère, au final, d'autres types d'exploitations laïques.

483 POIRAUD, Thomas, *Les granges de l'abbaye cistercienne de Bonnaval*, Master sous la direction de N. Pousthomis-Dalle, Toulouse : UTM, 2009.

484 C'est le cas en particulier de la grange de Montels, véritable forteresse dotée d'un donjon résidentiel et d'importantes annexes agricoles.

En Gascogne, peu de granges monastiques ont été étudiées. Jean-Marie Cazauran évoque les granges de l'abbaye cistercienne de Berdoues dans l'édition de son cartulaire en 1905, mais sans en donner les détails⁴⁸⁵. Dans l'édition du cartulaire de l'abbaye de Bonnefont, en 1970, Charles Higounet trace avec justesse un tableau des granges de cette abbaye cistercienne, décelant deux générations successives de granges et une évolution marquée notamment par la fondation de bastides sur le territoire de certaines d'entre elles⁴⁸⁶. En 1978, Constance H. Berman a réalisé une large synthèse de l'implantation cistercienne dans le comté de Toulouse, en expliquant le système économique des granges et en réfléchissant notamment à la question de la « crise des convers » du XIII^e siècle⁴⁸⁷. Plus récente, la belle étude de Mireille Mousnier sur les terres de l'abbaye de Grandselve a été l'occasion de monographies précises de granges, auxquelles ne manquent que l'analyse archéologique⁴⁸⁸. Ce même chercheur a dirigé plusieurs maîtrises sur diverses abbayes du Languedoc et leurs granges⁴⁸⁹. Dans le même temps, les archéologues et les architectes du bâti ont commencé à s'intéresser aux bâtiments des granges. Parmi les granges de l'abbaye cistercienne de Planselve, la grange de Juilles, près de Gimont, a été repérée anciennement par sa construction en terre et son aspect spectaculaire (doc. 162). D'après Benoît Rouméguère et Christian Lassure,

« l'édifice prend l'aspect d'une tour fortifiée aux proportions monumentales établit sur un socle de 14,60x17,15 m de côtés bâti en bauge (pour le rez-de-chaussée et le premier étage), lui même surmonté d'un colombage sur encorbellement avec remplissage de torchis (deuxième étage). Une toiture à quatre versants avec courte faitière, en tuiles canal, fait culminer l'édifice vers 13 m. La massivité des murs inférieurs en bauge (jusqu'à 1,95 m d'épaisseur) ou en adobes vient contraster avec la finesse des parois de colombage (de 0,12 à 0,16 m d'épaisseur) au dernier niveau [...] La base, aveugle, bâtie en bauge, était destinée au stockage du grain. L'étage, construit en colombage sur encorbellement, abrite l'habitation avec ses chambres, sa cuisine, son four à pain, et son pigeonnier sous toiture. Cet ensemble architectural était limité au sud par une vaste mare, bordée de végétations, qui vient ainsi d'autant plus renforcer cette volonté défensive par son aspect de fossé. Plusieurs annexes sont disséminées autour de cette composition centrale. Un potager-verger avec un puits en foraines à proximité et une fontaine, au sud-ouest, située dans le repli de la vallée complètent l'environnement proche de la bâtisse. »⁴⁹⁰

485 CAZAURAN, Jean-Marie, *Le cartulaire de Berdoues*, Paris-La Haye, 1905, chap. introductif.

486 SAMARAN, Charles, HIGOUNET, Charles, *Recueil des actes de l'abbaye de Bonnefont en Comminges*, Paris, 1970, en particulier p. 27-37.

487 HOFFMAN BERMAN, Constance, *The Cistercians in the county of Toulouse : 1132-1249, the order's foundations and land acquisition*, Université du Wisconsin, 1978, 896 p.

488 MOUSNIER, Mireille, *L'abbaye cistercienne de Grandselve et sa place dans l'économie et la société méridionales : XII^e-XIV^e siècles*, Toulouse, 2006, 498 p.

489 Par exemple MOIG, Sébastien, *Origine, évolution et structure de l'habitat dans le canton de Grenade-sur-Garonne à l'époque médiévale*, Toulouse : UTM, mémoire de maîtrise, 1996 ; COUGET RULLIER, Dany, *Grenade-sur-Garonne*, Toulouse : UTM, mémoire de maîtrise, 1998.

490 <http://lagrange32.blogspot.fr/>. Ce site contient notamment une monographie assez détaillée des travaux réalisés et de la structure de la grange.

Des plans de cet édifice ont été réalisés en 1983 par Jean-Michel et Christian Lassure. Les murs ont été restaurés en torchis en 2011 sous le contrôle du CAUE du Gers⁴⁹¹. Cette description de Juilles appelle plusieurs commentaires. La datation proposée par J.-M. Lassure, le XVI^e siècle, implique une construction tardive ayant remplacé une grange antérieure dont rien n'est dit, car aucun indice ne semble avoir été découvert sur ce point. Par ailleurs l'aménagement du rez-de-chaussée en ferme est très tardif : 1890, comme l'attestent les briques foraines de la porte d'entrée. Il faut ensuite s'interroger sur le caractère dit « fortifié » de l'ensemble. Si l'épaisseur des murs, apte à conserver la fraîcheur et la chaleur selon les besoins, est dissuasive pour les rongeurs, il n'existe en revanche aucun élément de fortification active — ni archère, ni véritable hourd... La mare sud n'était sans doute que la zone d'extraction de la bauge, mare conservée comme étang piscicole. De fait, le qualificatif de « fortifié » appliqué à cette grange cistercienne semble exagéré. Par ailleurs, l'étude documentaire de cette grange semble à réaliser⁴⁹². Ce bel édifice (doc. 162) apporte cependant plusieurs informations utiles à notre propos : il atteste que des granges ont pu être construites ou reconstruites jusqu'à l'époque moderne ; que les matériaux employés ont pu entraîner la disparition complète d'édifices de taille considérable, sans vestiges archéologiques lisibles sur le terrain ; enfin que l'architecture castrale (les tours-salles) semble avoir servi de « source d'inspiration » pour la partie habitée de ces granges.

Plus récemment, une série de travaux sont venus compléter nos connaissances sur le patrimoine de l'abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges, déjà bien documenté grâce à la publication de son cartulaire en 1970. La grange de Pentens, voisine de la Garonne, sur la commune de Martres-Tolosane (Haute-Garonne), a été fouillée fin 2011 dans le cadre d'une extension de carrière (fouille d'urgence dirigée par Yann Henry)⁴⁹³. Le décapage du site a livré le plan très arasé d'une grange monastique construite en bois et terre vers 1160. Le plan est formé de trois ensembles (doc. 163) :

- une plateforme centrale de 30 x 10 m, abritant les vestiges d'un bâtiment construit en matériaux périssables (15 x 5 m environ) ;
- un large fossé annulaire à structure complexe (dont les matériaux ont servi à construire la grange et à l'emmotter) ;
- un vaste enclos fossoyé (57 x 80 m).

Le mobilier céramique et les datations de charbons permettent de placer l'occupation du site entre le second tiers du XII^e siècle et le milieu du siècle suivant. Ces datations cadrent avec les mentions de la grange : elle est citée parmi les possessions de l'abbaye en 1165 ; en 1246 elle est citée comme « *grangiam [...] cum molendino, acquediatibus et piscationibus* ». Une église Saint-Michel de Pentens est également signalée en 1263⁴⁹⁴. Les fouilles n'ont pas livré de trace certaine de ces constructions annexes sur ce site très arasé.

En Languedoc, la grange de Fontcalvy (commune d'Ouveillan, Aude) a été étudiée par Gilbert Larguier⁴⁹⁵. Cette grange de l'abbaye cistercienne de Fontfroide, bien conservée, mesure 20 x 70 m. Construite en pierres de taille et dotée d'une courtine dotée de meurtrières, de guettes et d'arcs sur contrefort (ancien mâchicoulis ?) vers 1300, cette grange servait pour l'élevage (cour centrale) et pour le stockage de bleds dans la « tour ». Elle était exploitée par des frères convers connus par de rares mentions.

491 <http://calterra.hautetfort.com/archive/2011/06/index.html>

492 Plusieurs mentions relevées par Mireille MOUSNIER, dans sa thèse sur *La Gascogne toulousaine aux XII^e-XIII^e siècles, une dynamique sociale et spatiale*, Toulouse : PUM, 1997, notamment p. 62, 120, 164 suggèrent que cette grange, comme d'autres liées à Planselve, pourrait correspondre à la mise en valeur d'un espace en cours de défrichement au XII^e siècle.

493 DRAC Midi-Pyrénées, SRA, *Bilan scientifique 2011*, p. 68-72.

494 À la suite de cette fouille et de la donation des restes de l'abbaye au Conseil général de la Haute-Garonne, un numéro spécial de la *Revue de Comminges* a été publié en 2010, avec une série d'articles portant notamment sur les granges de Pentens et la Peyrère.

495 LARGUIER, Gilbert, *Fontfroide et l'espace cistercien en Narbonnais. 1. La grange de Fontcalvy*, Paris : CTHS, 1994.

De ce rapide aperçu des recherches récentes menées dans la région, on peut tirer quelques informations pour notre propre étude : les exemples étudiés montrent que la grange d'abbaye est une exploitation agricole de taille et de forme variées, dont le domaine pouvait dépasser plusieurs centaines d'hectares, faisant l'objet de pratiques culturales et d'élevage adaptées au contexte local. La taille de ces exploitations implique la mise en vente d'une partie au moins de la production, permettant de faire vivre le personnel de la grange mais également l'abbaye-mère. Ces granges, comme le montre l'exemple remarquable de Vaulerant, faisaient l'objet de pratiques comptables évoluées, dont apparemment peu de traces subsistent dans la région pyrénéenne. D'un point de vue architectural, c'est une grande variété de formes qui apparaît, mais avec des fonctions qui restent les mêmes : on trouve des espaces de stockage de grains et d'autres denrées agricoles, des étables, poulaillers, colombiers... à côté de logis d'habitation, dont certains présentent un caractère monumental, au moins à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne, avec la présence de fossés, de tours-salles. Dans le Rouergue et le Languedoc, ces granges étaient souvent fortifiées.

1.4.2- LA GRANGE CHEZ LES PRÉMONTRÉS : DÉFINITIONS

Pour préciser ce qu'est une grange prémontrée, il faut d'abord s'intéresser aux exemples déjà connus pour cet ordre. Ils sont particulièrement peu nombreux dans la documentation publiée. L'édition récente du chartier de l'abbaye prémontrée de Saint-Yved de Braine, en Picardie, offre un point de départ intéressant⁴⁹⁶. Cette abbaye est une fondation canoniale rattachée à Prémontré vers 1135, date de fondation de la Casédie. Dans cette abbaye picarde, plusieurs courts (*curiae*) ont été fondées au XII^e siècle, par rassemblement d'un temporel préexistant (achat et dons) ou par défrichement : Bruyère avant 1141 ; Epritel avant 1151 ; Blanzly avant 1151. D'autres granges sont nées de défrichements : Ostel-Certeaux en 1141 ; Courteaux en 1147 ; Boucquy-Aiguisy en 1154. On constate donc une période d'intense mise en valeur des premières donations, entre 1140 et 1155, y compris à une distance importante de l'abbaye-mère (une soixantaine de kilomètres pour la grange de Boucquy-Aiguisy, qui en est la grange la plus éloignée).

Si on reprend l'ensemble des actes, le vocabulaire employé dans cette période (de 1135 à 1250 environ) révèle l'emploi de trois mots distincts dans ce chartier de Saint-Yved de Braine. La *curtis* est mentionnée deux fois : manifestement, ce mot n'est pratiquement plus en vigueur, ou du moins n'est presque plus employé pour désigner les exploitations agricoles des chanoines prémontrés. La *curia* bénéficie par contre de 13 mentions, parfois complétées de précisions sur son contenu, comme la présence d'un moulin⁴⁹⁷. Singulièrement, c'est le terme de grange (*grangia*) qui est le plus utilisé : 28 mentions⁴⁹⁸, y compris pour désigner des exploitations agricoles appartenant à des laïcs voisins⁴⁹⁹.

Qu'en est-il pour notre région ? Le terme de grange, *grangia*, est presque exclusivement employé, à la Casédie et dans ses abbayes-filles, pour désigner les exploitations agricoles les plus importantes de ces abbayes⁵⁰⁰. Dans quelques actes (une dizaine) on trouve également le terme *domus*, maison, pour qualifier ces granges⁵⁰¹. Le mot *curtis*, court, est par contre totalement absent de notre documentation.

496 GUYOTJEANNIN, Olivier, dir., *Le chartier de l'abbaye prémontrée de Saint-Yved de Braine, Mémoires et documents de l'École des Chartes*, n°49, 2000, 456 p. C'est un des très rares cartulaires d'abbaye prémontrée actuellement publiés en France, avec celui de Valpriez.

497 Par ex. acte 2, p.138, 1154 : « ...*curiam de Bueriis cum molendinis et pertinentiis suis.* »

498 Par ex. acte 40, p. 189, 1202 : « *idem fratres reddent...quatuor modios hiemalis annonae ad mensuram Brane in grangia sua de Blanzli.* »

499 J'ai également relevé dans ce cartulaire une mention de « grenier », *granea*, qui désigne spécifiquement une réserve à grains.

500 Le seul registre H 5 des archives départementales du Gers contient 151 fois le mot grange/*grangia*, sommaire et index compris.

501 La grange de Léviac est qualifiée de *domus* dans un acte de 1274 (Inventaire de 1400, *Glanage ou preuves*. T. V, p. 66) ; les granges de Marrens et de la Barte portent également ce titre en 1280 (*Glanage ou preuves*. T. V, p. 274, l. 13). En 1286 la grange de Morède est qualifiée successivement de *domus* puis de *grangia* dans la charte de paréage fondant la bastide de Mourède (*Glanage ou preuves*. T. V, p. 329). On trouve également quelques occurrences de ce terme dans l'Inventaire des actes de l'abbaye en 1400.

Tableau 15.. Mentions médiévales et modernes liées aux granges de l'abbaye prémontrée de la Casedieu. Voir aussi doc. 164.

Nom de la grange	Localisation	<i>Grangia</i> / grange	<i>Domus</i> / maison	Autre mention
Andenac	Marcillac	1298		<i>Bordam</i> (1261)
Bars	Bars	1275		
Bougos	Belmont	1275, 1296, 1465, 1572	1279	<i>Affario</i> (1333)
Dodius	Courties ?	1275, av. 1400	av. 1400	<i>Territorium</i> (1332)
Espalanque	Beaumarchès	1275	1305	<i>Terram</i> (1143) <i>territorium</i> (1322)
Le Houga	Marcillac	1270, 1275, 1275, 1298, 1568	1568	<i>Affario</i> (1297)
Labarte	Monclar/Montesquiou	1289, 1329	1280	
Lubiac	Vic-Fezensac	1284, 1293, 1311, 1465	1274,	
Marrens	Montesquiou	1289, 1317	1280	
Marteret	Biran			Metairie (1572)
Morède	Mourède	1272, 1286, 1312, 1465	1286	<i>Terram</i> (1231)
Nauret	Marcillac	1298, 1306		<i>Territorium</i> (1353)
Ribaute	Plaisance-du-Gers	1284, 1319, 1322		<i>Territorium</i> (1290)
Rousset	Plaisance-du-Gers	1544, 1569		<i>Terram</i> (1293) <i>bordam</i> (1322)
Les Arres	Cazaunous	1529		<i>Locum</i> (1240)
Saint-Martial	Marcillac	1518, 1544		
Sarrambat	Caillavet	1242, 1244, 1251, 1285 1298...		
Siarrouy	Siarrouy	1382		
Vic-Fezensac	Vic-Fezensac	1244, 1265, 1268, 1275, 1286, 1356, 1506...	1356	

Le terme de grange est également un repère toponymique : sur le terrain, dans les compoix et terriers, comme sur la *carte de Cassini* ou dans les plans cadastraux qui conservent la mémoire toponymique depuis le XIX^e siècle, le terme *grange* et ses dérivés (*ruisseau de la grange, coume de la grange...*) désignent systématiquement des exploitations agricoles – terres et bâtiments – liées à une exploitation monastique, dans le cas présent les prémontrés. En langue gasconne, *la granja* désigne clairement l'exploitation gérée par les moines. Ce n'est qu'au XIX^e siècle, sous l'influence du français, que le toponyme grange a pris son sens actuel d'espace de stockage pour tout type d'exploitation agricole. Le *Dictionnaire du Béarnais et du Gascon moderne* de Simin Palay (CNRS, 1991) conserve encore la trace de cette mutation sémantique. Si la *Grange* ou *Granje* désigne une « grange, ferme », le *Grangè -re*, est un « fermier, métayer ; autrefois, régisseur d'une grange, d'un domaine ».

Dans la documentation ancienne, cadastres, compoix et actes, les propriétés agricoles autres que les granges monastiques sont très généralement désignées par d'autres mots, comme *casal* et ses dérivés (*casalot, casalet, caseneuve...*), ou bien des anthroponymes, des particularités topographiques locales, etc. Le terme *grange* et quelques toponymes très spécifiques (*monge* - le moine à Vic-Fezensac, *Casedieu*, nom donné aux ruines de la grange du Sarrambat à Caillavet par les fermiers de la commune...) sont donc de bons indicateurs toponymiques des vestiges des exploitations prémontrées (et d'autres Ordres) dans la région étudiée.

Tableau 16. Premières mentions et principaux repères toponymiques liés aux granges de l'abbaye prémontrée de la Casiedieu.

Nom de la grange	Localisation	Toponyme associé	Première mention/source
<i>Andenaco</i>	Marcillac	<i>Grangia de Andenaco</i>	1298 (H 5) fondation de la bastide
Bars	Bars	Coume de la grange <i>Grangiarum...de Bargis</i>	Cadastré napoléonien
Bougos	Belmont	<i>Grangia de Bogossio</i>	1275 (<i>Glanage</i> , t. V, p. 232)
<i>Dodiis / Odiis</i>	Courties ?	<i>Grangiarum... Dodiis</i>	1334 (<i>inventaire de 1400</i>)
Espalanque	Beaumarchès	<i>Grangiarum... d'Esplanque</i>	1275 (<i>Glanage</i> , t. V, p. 232)
Le Houga	Marcillac	<i>Grangia deu Fengar</i>	1275 (<i>Glanage</i> , t. V, p. 232)
Labarte	Monclar/Montesquiou	<i>Grangiis et Grangeriis de Marrenx et de la Barte</i>	1270 (<i>inventaire de 1400</i>).
Lubiac	Vic-Fezensac	<i>Grangerio de Levinhaco</i>	1289 (<i>Glanage</i> , t.VI, p. 184)
Marrens	Montesquiou	<i>Grangia de Marrenchis</i>	1311 (<i>inventaire de 1400</i>) Cadastré napoléonien
Morède	Mourède	<i>Grangia de Moreda</i>	1274 (<i>inventaire de 1400</i>)
Nauret	Marcillac	<i>Grangia de Naureto</i>	1273 (<i>inventaire de 1400</i>)
Ribaute	Plaisance-du-Gers	Grange de Ribaute	1284 (H 5)
Rousset	Plaisance-du-Gers	Grange du Rousset	1703 (H 5)
Les Arres	Cazaunous	Grange de Ste Anne des Arres	1529 (H 5)
Saint-Martial	Marcillac / Juillac	Granger de Saint-Martial	1518 (H 5)
Sarrambat	Caillavet	<i>Grangia de Sarrambato</i> La Casiedieu	1243 (<i>inventaire de 1400</i>) Enquête orale
Siarrouy	Siarrouy	lieu-dit à la Grange ; ruisseau de la	1382 (H 5)
Vic-Fezensac	Vic-Fezensac	<i>Grangerio hospitalis de Vico</i>	1244 (<i>inventaire de 1400</i>)

Il est possible de dépasser le simple repérage toponymique pour définir les granges prémontrées de la Casiedieu. En effet, les manuscrits de Daignan du Sendat⁵⁰², à la bibliothèque d'Auch, contiennent deux textes inédits définissant la grange prémontrée, l'un probablement de la main de Jean-Baptiste Larcher ; l'autre très court, d'une écriture relâchée, de la main de Daignan du Sendat lui-même. Ces deux textes remontent au milieu du XVIII^e siècle⁵⁰³ :

« Par grange on entend des benefices simples de premontrés dotés de bien fonds et par le titre d'ampliation et dotation le grangé de Vic est tenu à y faire remplir les services de manière que ce benefice est grange cure avec conventualité » ; « On apele dans l'ordre de Premontré grange, une maison de deux ou trois religieux qui desservent une eglise éloignée de l'abbaye, ont soin des biens qui y sont attachés, avec charge d'en rendre compte à l'abbé. À présent la plupart de ces granges sont des benefices simples. Il y en a encore deux en Gascogne où il y a conventualité, mais les titulaires ne rendent plus compte. Ce sont elles de Vic Fezensac et de Lane⁵⁰⁴. Cette dernière est dans le diocèse de Condom. Le rang de prevôt est different de granger dans le même ordre. Les prevots ont le pas immédiatement après les abbés, et precedent les prieurs. Il y en a même plusieurs qui ont le droit de mitre et de crosse⁵⁰⁵. Il ont rang de prelates dans tout l'ordre ».

502 Daignan du Sendat fut archidiacre du Magnoac et secrétaire de l'évêque d'Auch vers le milieu du XVIII^e siècle. Il a réalisé une série d'enquêtes sur les paroisses de son diocèse, conservées dans plusieurs manuscrits reliés répartis entre la Bibliothèque municipale d'Auch et les Archives diocésaines du lieu. Les textes de ces manuscrits, souvent des lettres ou des prises de notes, sont rarement datées avec précision, à l'exception des courriers et des visites dans les paroisses.

503 BM Auch, manuscrit 72, fol. 886. Le texte de Larcher, en bas de page, a été relié au premier par une bande de papier collée anciennement.

504 Diocèse de Mézin, arrondissement de Nérac, département du Lot-et-Garonne, commune de Lannes, lieu-dit *La grangerie*.

505 C'était le cas des abbés de la Casiedieu et de la Castelle, dont on connaît des représentations sigillaires.

Le premier texte, écrit par Daignan du Sendat, révèle les préoccupations économiques de son auteur, liées à la question de la grange de Vic-Fezensac : la grange est un bénéfice simple doté de biens-fonds, c'est-à-dire que le revenu de terres louées sont affectés à l'entretien d'un chanoine prémontré. Dans le cas de la grange de Vic-Fezensac, transformée en prévôté avec douze prébendes canoniales, il y a également charge d'âmes dans plusieurs paroisses proches et vie commune des chanoines dans les bâtiments de la prévôté, à Vic. Le texte de Larcher récupéré par Daignan du Sendat est plus riche, car il tente de définir les formes de la grange antérieures au XVIII^e siècle, dans une définition plus globale : une maison éloignée de l'abbaye-mère, avec une église desservie par deux ou trois religieux, qui exploitent également une série de terres. Au XVIII^e siècle, la plupart de ces granges sont devenues des bénéfices simples (le chanoine n'y réside plus mais en retire toujours des revenus), sauf à Lannes et à Vic-Fezensac, qui ont rang de prieurés pratiquement indépendants.

Ces deux courts documents enrichissent donc notre perception de la grange prémontrée en Gascogne sur plusieurs points : la grange est le lieu de perception de revenus pour des chanoines, parfois dotés d'obligations de résidence et paroissiales ; il y a eu une évolution à l'époque moderne, « délitement » de ces granges dont les terres ont été mises en fermage pour en retirer des revenus servant de bénéfices à des chanoines prébendés. De fait, à l'époque moderne, le lien entre la terre et le chanoine s'est totalement distendu, ce dernier n'ayant plus part à la gestion directe des terres. Les chanoines prémontrés sont devenus au XVIII^e siècle de simples rentiers de la terre. Et ce mode de gestion n'implique plus la présence de bâtiments spécifiques destinés au logement des chanoines sur l'exploitation agricole, ni même la présence de bâtiments agricoles spécifiques quand toutes les terres sont louées à des exploitants voisins du lieu. Nous verrons plus loin les conséquences de cette évolution.

Pour l'étude des granges, les auteurs ayant travaillé sur l'ordre de Prémontré (Hugo, Beaunier et Besse, Backmund) ne sont d'aucun secours. Il faut se reporter aux travaux, encore peu nombreux, sur les cisterciens et d'autres ordres voisins pour établir des points de comparaison, comme nous le verrons. Au final, l'étude des granges de l'abbaye de la Casédieu nécessite plusieurs approches complémentaires :

- une étude du territoire des granges, de leur formation et de leur évolution, qui doit être menée à partir de la documentation écrite mais aussi, quand c'est possible, sur le terrain, pour comprendre les enjeux spatiaux de ces implantations ;
- une étude architecturale et archéologique des granges, pour en comprendre l'évolution séculaire, y compris dans le cadre des mises en ferme ;
- une étude des droits rattachés à ces structures seigneuriales, notamment les formes de rattachement et de mise à cens des terres, mais aussi les conflits qui ont pu en découler ;
- une étude du personnel de ces granges et son évolution dans le temps.

C'est donc à une étude générale de ces quatre aspects des granges prémontrées que je me suis attelé, avec des bonheurs divers selon la documentation disponible.

1.4.3- NOMBRE ET LOCALISATION

Combien de granges dépendaient de l'abbaye prémontrée de la Casedieu ? Le dépouillement de l'ensemble des chartes connues et de l'inventaire H 5 des Archives départementales du Gers donne une liste de 20 noms.

Tableau 17 : les granges de l'abbaye de la Casedieu.

Nom de la grange	Commune actuelle	Dédicace	Première mention de la grange
Andenac	Marcillac	Notre-Dame	1261 (borde) ; 1298
Bars	Bars	?	1275
Bougos	Belmont	?	1275
Espalanque	Beaumarchès	?	1275
Le Houga	Marcillac	Notre-Dame	1270
La barte	Monclar/Montesquiou	Barthélemy	1280
Lubiac/Léviac	Vic-Fezensac	?	1284
Marrens	Montesquiou	Blaise	1204
Marteret	Biran	?	1572
Morede	Mourède	?	1272
Nauret	Marcillac	?	1298
Odiis	Marcillac/Juillac	?	1275
Ribaute	Plaisance/Beaumarchès	Notre-Dame	1284 (1142 ?)
Rousset	Plaisance/Beaumarchès	?	1293 (borde) ; 1619
Les Arres	Cazaunous	Anne	1240 (prieuré)
Saint-Jean-Poutge	Saint-Jean-Poutge	?	1607
Saint-Martial	Marcillac	Martial	1518
Sarrambat	Caillavet	Notre-Dame	1242
Siarrouy	Siarrouy	?	1382
Vic-Fezensac	Vic-Fezensac	Notre-Dame	v. 1135 (hôpital) ; 1296

On peut localiser et cartographier la grande majorité de ces granges (doc. 164). Elles ont été fondées dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour de l'abbaye et du prieuré de Vic-Fezensac, ce qui permettait certainement de faire l'aller et le retour dans la journée. Il faut cependant noter que plusieurs d'entre elles ne sont mentionnées qu'une seule fois et que l'inventaire des titres de l'abbaye en 1749 indique également que beaucoup de ces granges ne sont plus possédées par les moines à la date de rédaction de l'inventaire. De plus, les granges de Vic-Fezensac et de Sainte-Anne-des-Arres sont en fait des prieurés ayant également des fonctions agricoles. De fait, ce nombre de vingt granges ne correspond qu'à un nombre total sur plus de six siècles : comme on le verra, il n'y a jamais eu plus de quatorze ou quinze granges au XIII^e siècle (chiffre déjà important cependant), période de plus grande activité agricole du monastère prémontré.

*

**

L'étude documentaire montre que l'abbaye de la Casedieu a bénéficié, comme ses riches voisines cisterciennes de Berdoues⁵⁰⁶, l'Escaladieu⁵⁰⁷ ou Planselve⁵⁰⁸, d'un grand nombre de propriétés agricoles concentrées autour de l'abbaye et du prieuré de Vic-Fezensac, qualifiées de granges. Il faut maintenant essayer de comprendre la chronologie et l'évolution de ces exploitations entre le XII^e et le XVIII^e siècles.

506 CAZAURAN, Jean-Marie, *Le cartulaire de Berdoues*, La Haye, 1905, chap. introductif.

507 MARTEL, Olivier, *L'abbaye de l'Escaladieu, patrimoine, archives et textes*, t. I, 1982. Le tome II de cet ouvrage, resté à l'état manuscrit, ne semble pas avoir été déposé par cet auteur dans les fonds public de Toulouse ou de Tarbes.

508 LAJOUX, Jacques, *L'abbaye cistercienne de Planselve ou Notre-Dame de Gimont*, Gimont : Association sauvegarde de l'abbaye de Planselve, 2002.

1.5- FONDATION ET FORMATION DES GRANGES PRÉMONTRÉES DE LA CASEDIEU

Comment se sont formées ces granges ? La documentation ne permet en général d'en connaître l'existence qu'à partir de la deuxième moitié du XIII^e siècle, époque où ces granges fonctionnent pleinement, ce qui pose des difficultés presque insolubles du fait du manque de documentation pour la seconde moitié du XII^e siècle. L'historiographie est limitée pour ce sujet, en particulier pour la Gascogne : quelques auteurs ont inventorié les granges des abbayes cisterciennes de Berdoues, l'Escaladieu, Flaran⁵⁰⁹, Planselve⁵¹⁰, mais très peu⁵¹¹ on tenté d'en établir la chronologie de fondation et d'en connaître le fonctionnement.

1.5.1- LES GRANGES FONDÉES GRÂCE À LA DONATION INITIALE DE 1135

Certaines granges semblent liées à la dotation initiale offerte lors de la fondation du monastère en 1135. C'est sans doute le cas des granges d'Espalanque, du Houga, Ribaute et peut-être de Bars⁵¹², dont les terres sont citées dans la confirmation des biens de l'abbaye par le pape Célestin II en 1143⁵¹³. Ce premier noyau, sans doute augmenté de donations et achats dans la deuxième moitié du XII^e siècle, selon des modalités inconnues⁵¹⁴, a fini par former ces quatre granges, qui apparaissent pleinement constituées dans la documentation à la fin du XIII^e siècle (doc. 165). La documentation ne permet pas, cependant, d'affirmer que des granges constituées existaient avant les années 1200⁵¹⁵. Le mot grange n'est pas employé dans les rares actes conservés à la Casiedieu avant la deuxième moitié du XIII^e siècle.

509 LAUZUN, Philippe, *L'abbaye de Flaran en Armagnac. Description et histoire*, Auch, 1890, textes en annexe.

510 *Opera citata supra*.

511 Mireille Mousnier, pour Grandselve, *op. cit.*, est un cas un peu isolé pour notre région. C'est en Auvergne que des travaux récents ont été réalisés, mais qui concernent des granges d'élevage en moyenne montagne au fonctionnement spécifique. On peut citer sur ce sujet CHAPPE-GAUTHIER, Claude, *Granges fromagères d'Auvergne : la vie des moines fromagers dans les montagnes de Haute-Auvergne du XII^e au XVIII^e siècle*, Le Coudray-Macouard : Cheminements, 2007 (sur des granges de l'abbaye d'Obazine), ou encore le master de Thomas POIRAUD sur les granges du Rouergue, *op. cit.*

512 Seule la cure de Bars est citée en 1143, mais une grange associée apparaît constituée en 1275, avec des mentions de donations plus anciennes dans le nécrologe.

513 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 97, 1143 : « [...] *terram d'Espanga, cum molendino, decimis, pascuis et appenditiis suis* [...] *Terram del Falgar, cum decimis, pascuis et pertinentiis suis* [...] *curiam de Pinu de Barx, cum decimis, pascuis et pertinentiis suis* [...] »

514 *L'inventaire circa 1400* et le *nécrologe* de l'abbaye livrent quelques indices, souvent mal datés, pour la deuxième moitié du XII^e siècle. Voir dans les monographies en annexe, vol. IV.

515 Le mot et le concept sont cependant présents dès le XII^e siècle en Gascogne. Par exemple à l'abbaye cistercienne de Flaran, en 1155, la donation de la terre du Tilh est faite « *pro loco grangia* », grange qui est signalée par la suite dans la confirmation papale des biens de l'abbaye en 1247. LAUZUN, Philippe, *L'abbaye de Flaran en Armagnac. Description et histoire, op. cit.*, p. 144 et 151.

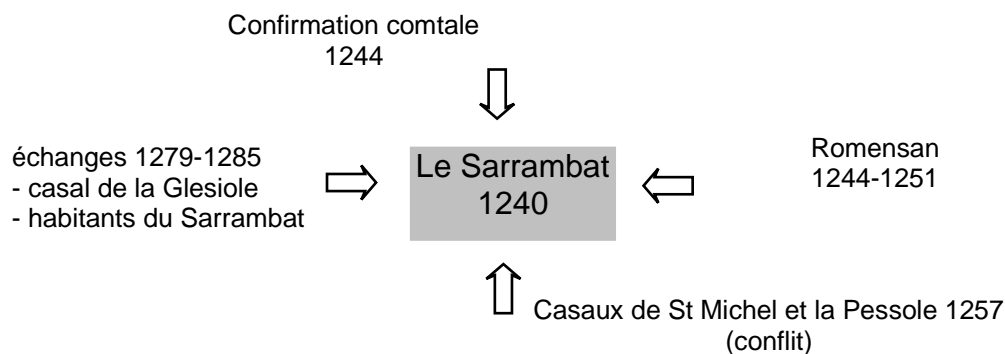
1.5.2- DES GRANGES FORMÉES PAR REGROUPEMENT DE TERRES AUX XII^e ET XIII^e SIÈCLES

On peut, de même, supposer que beaucoup d'autres granges qui apparaissent constituées dans les années 1240-1270 ont été fondées à partir de terres données dans la deuxième moitié du XII^e siècle. Malheureusement, l'absence presque totale de sources pour cette période ne permet aucune certitude : on voit apparaître ces granges déjà constituées dans la documentation du XIII^e siècle, sans pouvoir porter notre regard plus en arrière.

Le petit dossier documentaire de la grange de Sarrambat permet de comprendre en partie comment ces granges se sont formées, car c'est la seule grange fondée au XIII^e siècle dont on puisse suivre presque intégralement la genèse dans les archives de la Casédie. Dans les années 1240, Arnaud-Guilhem de Biran offre ses terres à l'abbé, sans doute dans son testament. Le comte d'Armagnac confirme cette donation en 1244, qui devient le noyau de la nouvelle grange⁵¹⁶, citée pour la première fois en 1242⁵¹⁷. Celle-ci est dotée d'une chapelle dédiée à Notre-Dame. Les terres voisines de la paroisse de Romensan s'agrègent à ce premier ensemble peu de mois après, peut-être pour des raisons familiales (le premier granger était vraisemblablement un membre de la famille du vendeur)⁵¹⁸. Cette donation est confirmée en 1251, suite au changement de granger⁵¹⁹. Deux nouveaux casaux se rajoutent à cet ensemble en 1257⁵²⁰. Des terres sont échangées en 1279 et 1285 avec des seigneurs voisins⁵²¹, qui permettent de regrouper des terres autour de cette grange du Sarrambat et de former un ensemble foncier désormais conséquent⁵²².

L'ensemble de ces pièces permet donc de voir le mécanisme de la formation de cette grange en l'espace de quarante années : à partir d'une dotation initiale offerte par un noble local vers 1240, une série de terres et de droits s'agrègent à ce premier noyau, généralement sous l'impulsion des chanoines qui profitent de leurs revenus pour acheter des terres voisines ou les échanger, afin de grouper et d'élargir l'assise foncière primitive. Les connivences familiales (un des premiers grangers est peut-être de la famille du donateur) et la parfaite connaissance des acteurs locaux ont certainement facilité ces transactions.

Graphique 2. Schéma de la formation du Sarrambat.



516 ADG, H 5, p. 62, n°5.

517 Inventaire ca 1400, in LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 136 : « *Donatio facta monasterio seu domui Grangie de Sarrambato per Betz de Petrucia [137] de omnibus terris et juribus ac pertinentiis eorumdem sitis ad Sarrambatam... Sigillum Domini comitis Armaniaci et Pardiaci... A. D. m°.cc°. Xlij°* ».

518 ADG, H 5, p. 109, n°2.

519 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 175 : *fratre Vitali, Grangerio Serrembaldi* (1251).

520 ADG, H 5, p. 105, n°2.

521 *Idem*, p. 377, n°7 et p. 382, n°1.

522 Les références documentaires détaillées sont rapportées en annexe, dans la notice de cette grange.

D'autres indices concernant la grange de Marrens semblent indiquer que ce mécanisme d'agrégation progressive a dû exister également dans les autres granges prémontrées. Cette grange de Marrens, proche de Montesquiou, a sans doute été formée dans la seconde moitié du XII^e siècle, probablement grâce à une donation de la famille éponyme de Marrens ou Marrenx⁵²³. On trouve mention de frères prémontrés à Marrens dès 1204, ce qui indique que la grange est implantée plus anciennement⁵²⁴. À l'exception de cette mention isolée du cartulaire des cisterciens de Berdoues, on ne possède aucun acte décrivant l'origine et l'évolution de la grange, de sa fondation aux années 1270. En 1274 cependant, cette grange de Marrens s'accroît de deux casaux dans la seigneurie voisine de Monclar⁵²⁵. En 1280, le sire de Montesquiou vend le droit de pacages sur ses terres pour un troupeau de 490 pourceaux, ce qui prouve qu'une partie au moins de cette grange était orientée vers l'élevage porcin⁵²⁶. L'accord passé en 1289 entre l'abbé de la Casedieu et le sire de Montesquiou, qui délimite des biens de la grange de Marrens, donne également une série de toponymes de terres plus ou moins jointives (voir *infra*)⁵²⁷. Au XIV^e siècle, la grange bénéficie encore de quelques donations de terres et de droits, en particulier de la part de membres de la famille de Marrens, installés à Monclar et à Mongaillard-d'Anglès, autour de la grange⁵²⁸. Au début du XVI^e siècle encore, cette grange de Marrens servait à l'élevage des porcs, puisqu'un accord est signé avec un seigneur voisin pour le droit de glandage : les terres de parcours de la grange étaient encore insuffisants⁵²⁹.

D'autres granges apparaissent dans la documentation au XIII^e siècle, prouvant que cette période est faste pour l'abbaye, qui connaît alors son acmé dans l'exploitation directe de ses nombreuses terres : autour de la Casedieu, ce sont neuf granges qui fonctionnent dans un rayon de moins de dix kilomètres, dans différentes vallées : Ribaute et Espalanque dans la vallée de l'Arros ; Odis ou Dodis sur l'un de ses affluents ; Andenac, Nauret, le Houga dans la vallée du Bouès ; Marrens, Bars et la Barte dans la vallée de l'Osse (doc. 166).

Singulièrement, les prémontrés de la Casedieu n'ont laissé aucune liste ni aucun document comptable concernant spécifiquement leurs granges : c'est donc à l'occasion de confirmations féodales, ou bien à l'occasion de changements fonciers profonds, comme la fondation de bastides, que ces granges apparaissent brusquement dans notre documentation. Le nécrologe de l'abbaye offre cependant une liste de frères grangers qui prouve que la gestion de ces granges faisait partie d'une organisation complexe dont on ne peut que deviner l'existence...

523 Celle-ci continue ses donations au XIII^e siècle : ainsi Géraud de Marrenx donne le casal de Cazaux en Pardiac, donation amortie en 1300 (ADG H 5, p. 16, n°1).

524 CAZAURAN, Jean-Marie, *Le cartulaire de Berdoues*, La Haye, 1905, p. 81, acte 108 : « [...] *salva tamen pace fratrum de Marrens et de hospitali de Montesquin, quibus espleita del Bassoos primum concessa fuerit [...]* ».

525 ADG H 5, p. 408, n°2, et inventaire de 1400, in *Glanage ou preuves*, t. V, p. 137 : « *Donatio facta monasterio et Grangie de Marrenchis per Vitalem de Fita de omnibus terris quas habebat in territorio de Campozet et ejusdem pertinentiis...* R. M. Mr. *Guillelmus de Perinhano, notarius Auxis, A. D. m^o. cc^o. lxxiii^o. die vij. mensis Marcii.* »

526 ADG, H 5, p. 408, n°3.

527 ADG, H 5, p. 123, n°1.

528 *Inventaire circa 1400* des biens de l'abbaye : donations en 1278 (acte 11), 1284 (n°44), 1311 (n°113 et 121)...

529 ADG, H 5, p. 408, n° 10, accord signé en 1509 avec le sire de Pouylebon.

1.5.3- DISPARITION ET TRANSFORMATION DE GRANGES À LA FIN DU XIII^e ET AU DÉBUT DU XIV^e SIÈCLE

Plusieurs granges de la Casedieu disparaissent ou sont réduites entre 1286 et 1322. C'est souvent à cette occasion d'ailleurs qu'elles sont signalées dans la documentation de l'abbaye. La fondation des bastides de Mourède, Marciac et Plaisance-du-Gers amoindrit les domaines de plusieurs granges importantes : les terres de la grange de Morède ou Mourède sont entièrement employées en 1286 pour fonder la bastide éponyme⁵³⁰ ; les terres d'Andenac et du Houga sont employées pour celle de Marciac⁵³¹ ; les terres d'Espalanque et de Ribaute servent à fonder Plaisance-du-Gers⁵³², comme le précisent les chartes de fondation respectives de ces villes neuves. Il faut nuancer immédiatement ces affirmations documentaires : la grange du Houga subsiste, privée de ses terres mises en commun pour fonder Marciac (sauf deux arpents), mais en conservant son moulin qui fut une importante source de revenus pour la Casedieu, comme moulin banal le plus proche de la bastide de Marciac⁵³³. La charte de 1298 précise également que la grange d'Andenac conserve ses bâtiments, son église et 10 arpents de terres, et que les biens de la grange voisine de Nauret ne sont pas concernés par ce paréage⁵³⁴. À Plaisance-du-Gers, la grange de Ribaute n'est pas intégrée à la bastide, ni le casal du Rousset, ni le moulin d'Espalanque⁵³⁵, en marge des terres de la grange éponyme⁵³⁶. La grange de Morède ou Mourède est également conservée, l'échec de la bastide lui permettant de subsister comme principal centre d'exploitation agricole de ce territoire⁵³⁷.

La fondation des bastides entraîne donc une situation complexe à la fin du XIII^e siècle : les terres de certaines granges sont presque entièrement intégrées dans les terres remembrées et distribuées au profit des nouveaux *poblans* (c'est le cas des terres de la grange d'Espalanque à Plaisance-du-Gers, dont n'est excepté que le moulin sur l'Arros et les terres de la rive droite, sans doute aussi les terres d'Andenac pour Marciac, à l'exception des biens de l'église paroissiale), mais des éléments bâtis et d'autres granges proches de ces bastides sont exceptés de la mise en commun, car de bon profit : les moulins, en particulier celui de Marciac ou celui d'Espalanque près de Beaumarchès, sont jalousement conservés par les chanoines (jusqu'aux crises du XVI^e siècle du moins).

530 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 330 : « [...] *volens Bastidam, seu novam populationem facere in loco seu Grangia de Moreda, et territoriis eidem Grangia adherentibus* [...] ».

531 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. VI, p. 243 : « [...] *Dictus procurator et syndicus domini abbatis et conventus monasterii Casa-Dei, pro se et nomine quo supra, dedit et concessit de terris propriis et nemoribus dicti monasterii, grangiarum de Falgario et de Andenaco et de aliis terris eidem contiguis, quingenta arpenta terræ ad mensuram seu perticam bastidæ Gimontis partendam terrarum et nemorum contiguum ad construendum ibi novam bastidam domini nostri regis, et domini comitis Pardiaci et domini abbatis et conventus Casæ-Dei, pro indiviso, ad dandum et concedendum ibi domos, localia et casalia et arpenta terræ de iisdem.* [...] ».

532 ADG, H 5, p. 224, n°6 : « [...] de plus le dit syndic donne le terroir d'Espalanque, qui confronte avec la rivière de la Ros ; et comme il est porté par l'acte accordé à l'abbaye de la Casedieu par dame Guillemette de Moncade, le tout contenant 340 arpens. »

533 Voir au chapitre consacré à ce moulin, qui existe encore. On peut citer par exemple cet acte d'achat de 1384, postérieur de presque un siècle à la fondation de Marciac, qui prouve que les chanoines s'intéressaient aux transactions foncière autour des terres de ce moulin : « [...] *in paraggio Marciaci prope molendinum vocatum de Falgario, prout confrontatur cum aquali et paxilla dicti molendini et cum terra dicti Monasterii* » (Larcher, *Glanage ou preuves*, t. IV, p. 69).

534 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. VII, p. 440.

535 ADG, H 5, p. 225, paréage de Plaisance en 1322, qui excepte ces biens du territoire mis à disposition pour la fondation.

536 Espalanque était aussi le moulin le plus proche de l'abbaye de la Casedieu et devint un des moulins utilisés par les habitants de Beaumarchès après 1290

537 *Inventaire de 1400*, in LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V p. 140 : « *Assignatio facta monasterio per venerabiles viros Dominos Bernardum de Maureto, Petrum de Verduno, canonicos Ecclesie Auxitanae, et per procuratores ac Vicarium Domini Archiepiscopi Auxitani, ex commissione per eundem Dominum Archiepiscopum eidem facta, pro recompensatione Ecclesiarum Sancti Cestercii de Artenbas, et Sanctæ Mariæ de Rippaalia in Armaniaco, et quarundam Ecclesiarum, quæ sunt circa Grangiam de Moreda, omnium decimarum quas idem Dominus Archiepiscopus habebat et possidebat in Ecclesiis de Cotenixis, de Caro et de Sererin...* R. I. M^o. Pelegrinus de Pererio, notarius Marciaci, A. D. m^o. cc^o. xij. die Luna ante festum Sancti Mathie, apostoli ». Cet acte est passé 26 ans après le paréage de la bastide de Mourède.

Le cas de la grange de Siarrouy est un peu différent. Cette grange, qui dut fonctionner au XIII^e siècle pour administrer des biens épars dans la vallée de l'Adour, n'existait apparemment plus en 1358 : les biens du lieu-dit *la grange* sont alors mis en fief et de nouveau en 1382⁵³⁸. Ils furent sans doute vendus par la suite, disparaissant de nos sources. On peut supposer que c'est l'éloignement de ces biens, leur dispersion et leur faible rapport, ainsi peut-être que les crises (Peste noire ayant dépeuplé cette grange ?) qui expliquent cette disparition au cours du XIV^e siècle⁵³⁹ (doc. 167).

1.5.4- LES GRANGES DE LA CASEDIEU JUSQU'À L'ÉPOQUE MODERNE : CRÉATIONS, MUTATIONS, DISPARITIONS

La disparition de certaines granges

Plusieurs autres granges semblent également disparaître dans la première moitié du XIV^e siècle (doc. 167). En 1329, des terres de la grange de la Barthe, proche de Marrens, sont mises en fief. Cet affièvement semble une réaction à une suite de troubles causés par les seigneurs voisins⁵⁴⁰, qui ont perturbé la gestion des granges voisines de la Barthe et Marrens, entre Monclar et Montesquiou, depuis le début du XIV^e siècle⁵⁴¹. Faut-il y voir un lien avec les pratiques d'élevage des chanoines, dont les droits de pacage pour d'importants troupeaux de porcs devaient ravager les bois de ses voisins, au détriment des seigneurs et des communautés locales ?⁵⁴² La Barthe disparaît complètement de notre documentation, et au XVIII^e siècle on a seulement conservé le souvenir de l'ancien lieu de culte lié à la grange, qui a donné son nom à un bénéfice ecclésiastique⁵⁴³.

La grange de Nauret, sur le territoire de la commune de Marciac, est signalée en 1305⁵⁴⁴, mais n'est plus qu'une « terre » de l'abbaye en 1353⁵⁴⁵ : faut-il y voir là le résultat de la Peste noire ? Les terres de cette grange ont-elle servi à « l'augmentation des terres » de Marciac effectuée après le paréage ? À celles de la grange de Saint-Martial, implantée près d'Andenac au XVI^e siècle ? Aucun document ne l'atteste, malheureusement.

Un siècle plus tard, la grange de Bougos, entre Caillavet et Vic-Fezensac, est intégrée aux biens du prieuré de Vic-Fezensac, en 1465, pour accroître les revenus de cet important prieuré⁵⁴⁶. Des églises voisines, avec leurs dîmes, sont également rattachées au prieuré de Vic à la même date⁵⁴⁷.

538 ADG, H 5, p. 127, n°1, et, p. 364, n° 2 : « BAIL à nouveau fief du 26 decembre 1382 par Gaillard de Condom, abbé de la Casedieu, en faveur de Dominique de St Martin, habitant de Gajan en Bigorre, de 10 journaux de terre en Siarrouï, lieu dit à la Grange, près le ruisseau de la Grange qui se jette dans l'Echez, et près de cette derniere riviere, sous le fief de dix cartons de milhet ».

539 En 1402, les moines du prieuré clunisien de Saint-Lézer, près de Siarrouy, se plaignent dans une formule lapidaire à la fin de la liste de leurs biens, de la vacance de nombreuses propriétés leur appartenant dans la vallée de l'Adour, du fait des crises récentes : « *Item habet multas possessiones vacuas propter guerras et mortalitatem* » (BSAHP, 2002, p. 64).

540 ADG, H 5, p. 60 : « SAUVEGARDE obtenüe le 27 août 1317 contre Gaussers de Montesquiou, et Raimond Aimeric, son fils, qui faisoient des violences sur le territoire de la grange de Marrenx. DEUX autres sauvegardes obtenües pour la même grange le 26 mars 1332, la première contre Gauthier de Montesquiou, seigneur des Angles, et l'autre contre Grimald de Marrenx, eigneur de Moncla, en deux pièces ».

541 ADG, H 5, p. 409, n°9, mise en fief au sire d'Estipouy. La grange de la Barthe disparaît ensuite de la documentation.

542 Les seules mentions chiffrées pour cette période font état de troupeaux de 490 et 500 porcs.

543 DOM BRUGÈLES, Louis-Clément, *Chroniques ecclésiastique du diocèse d'Auch*, t. III, p. 459, précise : « Le prieuré de S. Barthelemy de Labarthe dans cette paroisse, étoit anciennement regulier, de l'Ordre des Prémontrés, de la collation de l'Abbé de Lacaze-Dieu ; il est à present seculier, de la nomination de l'Abbé & collation de M. l'Archevêque ». Brugèles confond ici sans doute grange et prieuré-cure, la grange ayant alors disparu depuis plusieurs siècles.

544 ADG, H 5, p. 105, n°3.

545 ADG, H 5, p. 27, n°1.

546 ADG, H 5, p.75, n°1.

547 ADG, H 5, p.75, n°1. Dans les actes postérieurs, Bougos n'est plus appelé que *métairie*.

L'apparition de nouvelles granges à l'époque moderne

À l'époque moderne apparaissent dans notre documentation les dernières granges : Saint-Martial, près de la Casédieu, est signalée pour la première fois en 1541⁵⁴⁸. Elle a peut-être été fondée à partir de casaux possédés précédemment dans cet espace géographique, qui ont été regroupés⁵⁴⁹, correspondant à l'ancienne grange d'Andenac alors disparue.

Saint-Jean-Poutge, avec ses annexes, signalée en 1607, n'est pas documentée par ailleurs⁵⁵⁰. On sait cependant que des casaux étaient possédés par les chanoines dans cette région depuis la seconde moitié du XIII^e siècle⁵⁵¹.

La « grange » du Rousset, citée en 1544⁵⁵², n'est à l'origine qu'un casal de l'abbaye, cité en 1322 lors du paréage de la bastide de Plaisance-du-Gers⁵⁵³ mais conservé par les chanoines et agrandi de diverses terres. Elle est devenue une véritable grange au début du XVI^e siècle, citée dans plusieurs documents⁵⁵⁴, peut-être pour remplacer la grange de Ribaute qui est mise en ferme et a alors pratiquement disparu de la documentation (doc. 168). On a peut-être ici un cas de « recomposition » de grange à l'époque moderne, que l'on retrouve aussi à Saint-Martial, au nord-ouest de Marciac⁵⁵⁵.

Au final, après les crises des guerres de Religion, la plupart de ces granges ont disparu et ne sont au mieux que des terres mises en fief, comme l'attestent les longues listes des « lièves » de l'abbaye qui en font l'inventaire au XVII^e siècle⁵⁵⁶. Au XVIII^e siècle, seules subsistent les granges du Houga, de Marrens, de Saint-Martial et du Sarrambat (cette dernière exploitée au profit de Vic-Fezensac), qui semblent avoir conservé des bâtiments et une relative intégrité territoriale. Mais ces granges sont louées et font l'objet de transactions financières, les chanoines se désintéressant depuis longtemps d'une mise en valeur directe au profit de la mise en ferme⁵⁵⁷. Ces terres et bâtiments, vestiges de huit siècles d'exploitation par les chanoines, sont vendus en 1790 comme biens Nationaux⁵⁵⁸.

548 ADG, 1 F 54, pouillé de la décime de 1544-1546.

549 Les vestiges de la grange d'Andenac et ceux de Nauret ?

550 ADG, H 5, p. 64, n°7.

551 Voir le détail de ces actes en annexe.

552 ADG, 1 F 54, fol. 2.

553 ADG, H 5, p. 225, paréage de Plaisance en 1322.

554 ADG, 1 F 54, fol. 2 ; ADG H 5, p. , p. 252, n°20. Voir le détail de ces actes en annexe.

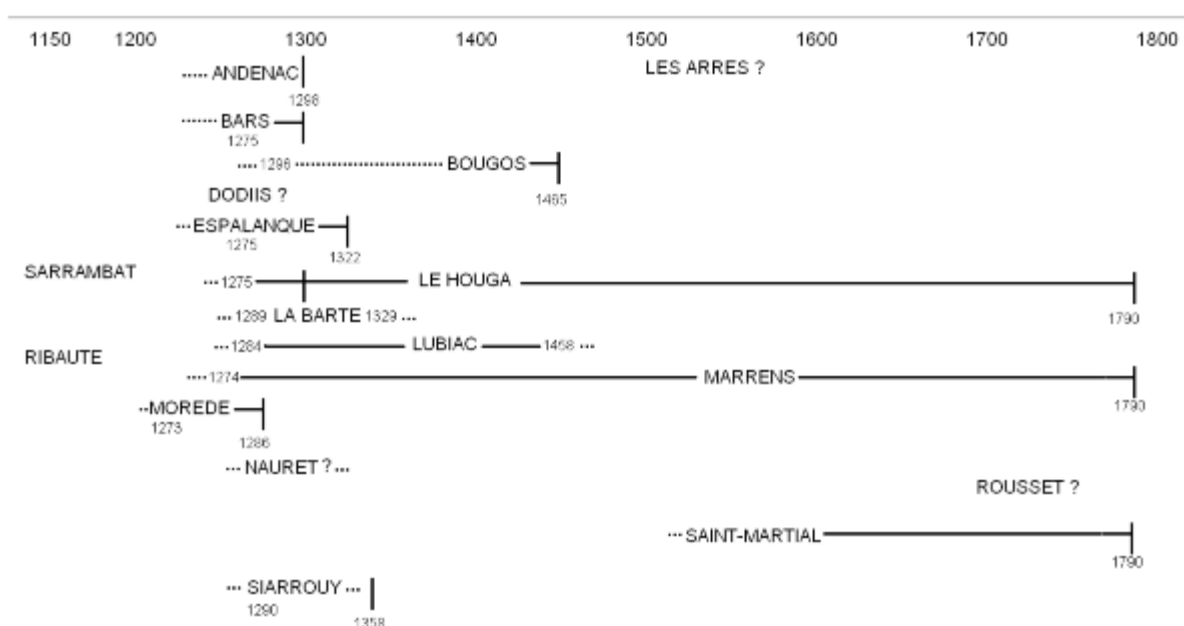
555 Voir la fiche de cette grange dans le vol. IV.

556 ADG, H 5, lièves.

557 Par exemple ADG, H 99, placards de mise en ferme des biens de l'abbaye, XVIII^e siècle.

558 ADG, Q 237. Le dossier d'expertise et de vente est malheureusement incomplet et peu détaillé.

Graphique 3. Frise chronologique des mentions des granges de la Casedieu (XII^e-XVIII^e s.).



Vente et mise en tenure des granges à l'époque médiévale et moderne

Quelle était la part des terres directement mises en valeur par les moines et leurs hommes, et celle des terres données en fief ? Aucun document ne permet de le préciser pour les XII^e et XIII^e siècles. Peut-être alors la mise en valeur directe était-elle de règle.

La mise en fief de granges au XIV^e siècle

Il est cependant certain que, dès le début du XIV^e siècle, au moins une partie des terres de certaines granges étaient données en fief à des membres des communautés voisines. Ainsi, en 1306, un accord intervient entre le syndic de l'abbaye et les habitants de Pouylebon, voisins de la grange de Marrens, pour la mise en fief de terres cultes et incultes de la grange⁵⁵⁹. En 1329, sur le même territoire, le syndic de l'abbaye met en fief 40 arpents de terre et bois de la grange de la Barthe en faveur d'Etienne de *Nigro Astagno*, mise en fief renouvelée en faveur du damoiseau Odon de Montesquiou, seigneur d'Estipouy, contre le fief annuel ou oblies « de 12 sous tolsans bons », et « le 12^e et le 6^e denier de ventes »⁵⁶⁰.

Le 26 décembre 1382, l'abbé de la Casedieu met en fief à Dominique de Saint-Martin, habitant de Gayan en Bigorre, 10 journaux de terre à Siarrouy, lieu dit *à la Grange*, « près le ruisseau de la Grange qui se jette dans l'Echez [...] sous le fief de dix cartons de millet »⁵⁶¹. On peut supposer qu'il s'agit ici de la mise en fief des terres d'une modeste grange dépendant de l'abbaye, non documentée par ailleurs.

Les baux de mise en fief des terres des granges sont totalement absents dans la documentation pour le XV^e siècle, sans qu'il soit possible d'en préciser la raison⁵⁶².

559 ADG, H 5, p. 408, n°4 et 5.

560 ADG, H 5, p. 409, n°9.

561 ADG, H 5, p. 364, n°2.

562 Le dépouillement des actes du registre H 5, soit plus de 1200 actes, n'a rien donné. Ces pièces ont peut-être disparu pendant les incendies de l'abbaye au XVI^e siècle.

Le seul exemple documenté est celui, un peu particulier, de la grange et prieuré de Vic-Fezensac. Ce prieuré reconstruit dans le troisième quart du XV^e siècle abritait, vers 1500, 12 chanoines prébendés, qui bénéficient de rentes issues de plusieurs églises et granges voisines de Vic. Mais le prieuré possède aussi un grand nombre de parcelles isolées autour de la ville (plus de 50), résultat de plusieurs siècles de donations obituaires par les habitants enterrés dans la chapelle Notre-Dame. Elles sont régulièrement arrentées par contrats notariés triennaux, dont on a conservé un unique inventaire pour 1500-1501⁵⁶³.

Vente et mise en ferme de granges après le XVI^e siècle

À partir de la deuxième moitié du XVI^e siècle, les aliénations de parties ou de la totalité de granges se multiplient. Trois granges au moins ont été entièrement ou partiellement aliénées aux XVI^e et XVII^e siècles. En 1568, la maison et grange du Houga et ses terres sont vendues pour la somme de 1500 sous reçus comptants et la rente annuelle de 25 livres de fief à la Toussaint. L'acquéreur est un notable de la bastide de Marciac⁵⁶⁴. En 1619, la métairie du Rousset, au bord de l'Arros, est vendue à Jean Dufour de Castelnau-Rivière-Basse⁵⁶⁵. En 1703, le reste des terres de la grange est aliéné à Jean Doüau, dit Plaisance, par le procureur de l'abbé, mais il est probable que ces terres étaient déjà précédemment mises en ferme⁵⁶⁶. La grange de Marrens est également mise en fief dans son ensemble au XVII^e siècle. On conserve la trace de plusieurs baux à ferme en 1639, 1643, 1661 (impétration), 1671 et 1674⁵⁶⁷. On peut supposer que ces aliénations se sont poursuivies au siècle suivant.

Au XVIII^e siècle, certains propriétaires, qui n'avaient plus de lien direct avec l'abbaye, tentèrent de se défaire des rentes recognitives qui étaient dues à la Casedieu. On conserve en particulier la trace d'un arrêt du grand Conseil, du 7 juillet 1749, qui condamne le sieur de Saint-Martin, juge de Marciac, à continuer de payer à l'abbaye la rente foncière annuelle de 25 livres pour la grange de Saint-Martial dont il détenait alors les droits⁵⁶⁸.

563 Pièce 168 du chartrier de la Casedieu.

564 ADG, H 5, p. 316, n°6.

565 ADG, H 5, p. 252, n°18.

566 ADG, H 5, p. 252, n°6.

567 ADG, H 5.

568 ADG, H 5, p. 218, n°25.

*
* *

On constate donc, dans les granges de la Casédieu comme dans les quelques exemples relevés en introduction, une évolution très sensible du patrimoine foncier de l'abbaye entre le XII^e siècle et l'époque moderne. À partir d'un premier noyau de dotation vers 1135, qui permet de constituer les quatre premières granges, l'abbaye se dote au XIII^e siècle de 15 granges (et deux prieurés-granges), pour la plupart groupées autour de l'abbaye et du prieuré de Vic-Fezensac, mais également avec deux granges plus lointaines, dans la vallée de l'Adour⁵⁶⁹ et au col des Arres (qui est en fait un petit prieuré isolé⁵⁷⁰). Cela fait d'elle une des abbayes les plus riches de la région, à côté des abbayes cisterciennes de Berdoues ou de Grandselve.

Cet âge d'or de la mise en valeur directe se termine dès la seconde moitié du XIII^e siècle : les terres des granges les plus vastes et les mieux groupées sont transformées en bastides, d'autres sont mises en ferme par parcelles ou par morceaux. On retrouve le schéma proposé par Charles Higounet : au XV^e siècle et à l'époque moderne, ces granges semblent majoritairement acensées par parcelles, y compris parfois les bâtiments d'exploitation et les moulins. Dans le cas présent, cependant, on voit également apparaître trois granges au XVI^e siècle, qui semblent correspondre à la mise en valeur d'ensembles de terre d'anciennes granges conservés par les chanoines dans la région de Plaisance et Marciac. Mais s'agit-il réellement de granges exploitées par les chanoines et leurs hommes, ou bien d'exploitations agricoles également mises en fermage et dotées de ce nom de grange du fait de leur seule importance foncière ? Deuxième facteur original dans la documentation prémontrée, on constate une rupture nette au XVI^e siècle, avec les troubles des guerres de Religion, qui nécessitent (sous l'abbé Jacques Dufaur) d'aliéner les bâtiments et le moulin de la grange du Houga et d'autres biens. Au XVIII^e siècle, et jusqu'à 1790, les anciennes granges n'apparaissent plus que comme des litanies de parcelles affermées, qui font l'objet de « lièves » régulières⁵⁷¹ ; les quelques biens encore qualifiés de granges, sans doute parce qu'il s'agit d'ensembles de terres plus importants avec des bâtiments agricoles, n'appartiennent aux chanoines que de manière nominative, avec un cens recognitif annuel⁵⁷².

569 Il s'agit de la grange de Siarrouy, au nord de Tarbes. Voir la fiche sur cette grange dans le vol. IV.

570 Voir la fiche sur ce prieuré dans le vol. III, ainsi que le chapitre consacré aux deux prieurés *infra*.

571 L'inventaire H 5 rappelle l'existence de nombreux registres régulièrement tenus à jour pour l'époque moderne.

572 Le Houga, Marrens, Rousset, Saint-Martial, Sarrambat.

1.6- LA STRUCTURE DE LA GRANGE PRÉMONTRÉE : BÂTIMENTS, TERRES, DROITS, PERSONNEL

Quels éléments formaient une grange ? Tout d'abord des terres, dont il faut essayer de déterminer la nature, l'usage, la structure, et dans la mesure du possible la genèse et l'évolution. La grange monastique est également formée des bâtiments d'exploitation, dont il faut, là aussi, essayer de saisir la genèse, les formes et l'évolution.

1.6.1 LA STRUCTURE FONCIÈRE D'UNE GRANGE

Quelles superficies ?

Il est intéressant d'essayer de connaître la superficie des terres cultivées et exploitées dans une grange des prémontrés de la Casédieu. Dans notre documentation, seule la charte de paréage de la bastide de Mourède, donnée en 1286, décrit précisément les confronts des terres de la grange qui sont données en paréage⁵⁷³. Ces confronts, autant que l'on puisse en juger, correspondent à peu près aux limites de la commune actuelle, qui compte 488 hectares (pour 69 habitants...). En effet, la description des limites de 1286 suit un trajet linéaire, probablement celui, réalisé à pied, à l'occasion de la donation. Il commence et finit à la rivière Osse, décrivant un nombre important d'éléments topographiques permettant alors de repérer les limites de la grange de Mourède. On peut cartographier précisément l'ensemble de ces repères⁵⁷⁴. Parmi ces repères, il existe encore aujourd'hui un grand nombre d'éléments identifiables : rivière de l'Osse, ruisseaux affluents du Pontfornon et de la Clarence, communes/anciennes seigneuries limitrophes... qui permettent de replacer ces toponymes sur la carte IGN actuelle. On peut donc, avec vraisemblance, considérer que ces limites communales ont fossilisé les limites des terres de la grange prémontrée de Mourède qui existait là avant 1286. Cet espace vallonné irrégulier d'environ 3,3x1,3 km est borné à l'est par la rivière Osse. Il comprend deux modestes ruisseaux, le Pontfornon et la Clarence, affluents de l'Osse. La grange s'est installé sur un replat collinaire entre ces deux ruisseaux, à proximité de la route principale menant de Vic-Fezensac à Corrensan (doc. 169 et 170).

573 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 330 sq., transcription Xavier Ravier : « [...] *videlicet inter Rivum seu flumen Ossea, ex una parte : et prout a domo seu Grangia vel terrada recte itur versus dictum rivum seu flumen Ossea, et sicut dictus Rivus seu flumen Ossea recte descendit usque ad Rivum de Pontfornon, ut cadit in Osseam, et sicut per dictum Rivum de Pontfornon recte ascenditur seu ascendi potest usque ad quandam combam seu Gotal, et prout per dictam combam seu Gotal recte ascenditur usque ad locum vocatum Lacue, qua Lacua seu dividit territorium de Lanacastet et de [331] Saucedo, et sicut ex dicta Lacua recte itur seu iri potest usque ad quandam serram, qua serra est ultra caminum seu viam publicam per quam itur de Vico versus Corrensanum, ⁶¹qua serra dividit sed extremat territoria de la Garda et de Gayano et dictam terram de la Saucedo : et sicut per dictam serram itur versus vallum quod est in capite terra quam excolit Guillelmus Garssia de Cressies et Petrus de Campo Rotundo de Vico a parte inferiori, et per dictum vallum itur usque ad locum vocatum de Nabona vere, ubi est quedam fovea, et sicut recte itur seu iri potest per quandam segam seu terminum qui dividit territoria de Pontfornon, et de la Mazere, et de Peyregues, et eundo per dictam segam usque ad quandam combam, qua est in capite dicta sega, et sicut per dictam combam itur ascendo usque ad quandam serram, qua dividit territorium de Pontfornon et de Peyregues, et a dicta serra sicut recte iri potest usque ad combam ibi prope, et sicut per dictam combam itur descendendo recte [332] usque ad quandam foveam seu puteum, et sicut a dicta fovea seu puteo recte itur versus Rivum de la Claranca ; et sicut idem Rivus de la Claranca recte descendit usque ad quemdam passum, qui est in dicto Rivo super campum seu terram quam Petrus Damos excolit, et a dicto passu sicut recte iri potest ascendo usque ad quandam cophinum lapideum, qui dividit terras Sancti Petri de Vico et dicta domus de Moreda, et a dicto cophino descendendo usque ad quoddam vallum quod dividit terras Domini de Bautiano et dicta Domus de Moreda, et a dicto vallo sicut itur recte seu iri potest versus Rivum seu flumen Ossea, et sicut Ossea recte descendit usque ad Rivum de Pontfornon, ex altera.[...] »*

574 Le sens contraire des aiguilles d'une montre s'est imposé pour placer ces toponymes du fait que la délimitation se fait sur la rive gauche de l'Osse et que le Pontfornon est le premier affluent au nord.

Outre Mourède, on ne possède de documentation que pour la grange de Marrens, sur les actuelles communes de Montesquiou et Monclar, dont certaines limites sont précisées dans un acte de reconnaissance daté de 1289⁵⁷⁵. Le seigneur de Montesquiou reconnaît à cette occasion les terres possédées par l'abbé de la Casiedieu dans son fief de Montesquiou, exploitées par les occupants des granges de Marrens et la Barthe. On peut cartographier en partie cette reconnaissance, comme pour Mourède, dont les limites correspondent à la partie sud de l'actuelle commune de Montesquiou. Certaines des limites topographiques indiquées (cours d'eau, chemins, serre...) existent encore, ainsi que le lieu de Pis⁵⁷⁶ qui était doté d'une église et qui est facilement identifiable. Il n'est plus possible, par contre, de repérer avec précision la limite nord de cette donation. Il faut noter que ces terres sont des collines aujourd'hui très peu peuplées, « terres cultes et incultes, mons, valées, combes, collines, prés, bois, champs, landes » déjà en 1289⁵⁷⁷. Ces collines formées de sols marneux et argileux difficilement labourables étaient essentiellement destinées à l'élevage, comme aujourd'hui, ce qui semble avoir été effectivement une pratique importante de la grange de Marrens. Les terres cultivables se concentraient de fait dans l'étroite vallée de l'Osse, au pied de cette grange, et sur quelques parcelles isolées des *serres* près d'Estipouy. Des terrasses de vignes disparues, visibles dans les bois et prés sur la rive droite de l'Osse, pourraient aussi indiquer la présence ancienne de pratiques agri-viticoles... non documentées dans nos sources médiévales. Les bâtiments et terres labourées des granges de Marrens et la Barthe elles-même ne sont pas détaillées dans cette reconnaissance : sans doute données sur les biens des sires de Marrens et de Monclar, ces terres de la vallée de l'Osse ne relevaient pas alors du fief des Montesquiou.

Un calcul surfacique sommaire, réalisé avec les outils du SIG en ligne *Géoportail*, donne une superficie de 900 à 1000 hectares pour ces terres de parcours et le fond de vallée : on est ici encore, pour les deux granges de Marrens et la Barthe, dans l'ordre de grandeur des terres des granges de Mourède, Espalanque, du Houga et d'Andenac, soit 450 à 500 hectares pour une grange (doc. 171).

Une notice datée de 1661 permet de préciser la part des surfaces cultivées dans cette grange de Marrens et dans la grange du Sarambat à cette époque tardive : « [...] la salle et grange du Sarambat, avec ses dependances et les terres apelées de Ladou, de contenance de laborage de sept paires de bœufs ; la salle et la grange de Marrenx en la jurisdiction de Montesquiou, et ses dependances du laborage de cinq paires de bœufs [...]»⁵⁷⁸. Cette mention prouve que les terres du Sarambat, près de Vic-Fezensac, étaient encore plus importantes que celles de Marrens.

575ADG, H 5, p. 123, n°1 : « RECONNOISSANCE et confession faite le 22 fevrier 1289 par Raimond Emery seigneur de Montesquiou, du consentement et aprobaton de Geners son fils qu'il autorise à ce sujet, en faveur d'Etienne Lupati, abbé de la Casiedieu, et son chapitre de la possession immemoriable et paisible dans laquelle sont les dits abbés et religieux de toutes les terres cultes et incultes, mons, valées, combes, collines, prés, bois, champs, landes, des lieux de Piis, de Pause, deu Lavay, de la Fetere, de la Barte, d'Angays, du Vidarat, lesquels lieux et terroirs confrontent et sont bornés par la terre du casal de Ponte, et du Vidaratel, suivant de là vers une borne qu'ils ont dit estre à l'entrée d'une combe, ou vallon, qui est dans le chemin public qui va de Montesquiou à Estipoy avec la terre d'un gentilhomme nommé Bernard de Bresca, et la serre par où l'on va à l'église d'Estipoy, et en suite allant par un vallon et suivant une eau qui coule de la dite combe, et se jette dans le ruisseau deu Lavay, lequel tombe dans un autre ruisseau qui coule de la fontaine apelée Font Donat, et ce dernier se jette dans le Lizet ; d'autre coté les dits biens sont terminés, bornés et confrontés avec la terre de Gerald de Marrenx, chevalier, par où l'on va droit à l'Osse de sorte que ce coté est borné par l'Osse du couchant, et par le Lizet du coté de l'orient ; le dit seigneur ratifie l'acquisition de ces fonds au monastere de quelle maniere qu'elle ait été faite, permet de donner ces biens à fief, rente, cens, oblie, agrier ; prendre captes et arriere captes, se reservant la haute justice et le haut domaine, et la loy de sans dans les dits fonds, excepté sur les freres, donats et domestiques des dites granges de Marrenx et de la Barte ; leur permet de chasser et de prendre des abeilles, sans lui en faire aucune part, se reservant le droit qu'il exigeoit des autres suivant la coutume, et relache le droit de confiscation au dit abbé et à son monastere ».

576 *Pinis*, le lieu planté d'un pin. L'église de ce lieu est mentionnée sur la carte de Cassini, vers 1760.

577 ADG, H 5, p. 123, n°1.

578 Mes recherches n'ont pas permis de définir précisément quelle surface correspond à cette mesure en paires de bœufs. Cependant, à une époque où la possession d'une seule paire de labour définit un paysan riche dans une seigneurie, on voit la fortune foncière de cette abbaye.

On sait également que les chanoines de la Casedieu donnèrent les terres des granges d'Andenac et du Houga, soit 500 arpents à la mesure de Gimont, pour fonder Marciac en 1298⁵⁷⁹, et celles de la grange d'Espalanque, soit 340 arpents, pour fonder Plaisance-du-Gers en 1322⁵⁸⁰. On peut tenter une conversion en hectares de ces surfaces, à partir de la valeur locale de l'arpent au XVIII^e siècle⁵⁸¹ : Beaumarchès avait un arpent de 168,83 ares en 1790⁵⁸² ; Marciac un journal (?) de 178, 73 ares⁵⁸³ ; Plaisance-du-Gers un arpent de 154,2 ares⁵⁸⁴. Si on prend ces mesures pour références, avec toutes les réserves qui s'imposent quant à la possibilité de convertir des arpents médiévaux avec leurs équivalents modernes, on obtient :

- 524, 28 hectares pour les terres de la grange d'Espalanque ;
- 893, 65 hectares pour les terres des granges d'Andenac et du Houga.

On ne peut, bien évidemment, considérer ces mesures que comme des ordres de grandeur approximatifs. Ce sont en tout cas des surfaces importantes mais vraisemblables, inférieures aux surfaces des communes actuelles. Par ailleurs les mesures calculées pour ces trois granges sont relativement homogènes : 450 à 500 hectares environ, si on admet qu'Andenac et le Houga avaient des surfaces à peu près équivalentes... et que nos calculs ne sont pas trop éloignés de la réalité médiévale. Ces chiffres sont plus concevables si on ajoute qu'il faut y comprendre les terres labourables, mais aussi les bois, les incultes, les vignes... qui formaient le patrimoine des granges. Quelle était la part des terres réellement labourées ? L'exemple de la grange de Marrens, où d'importants troupeaux de porcs semblent avoir été élevés, montre que ces vastes surfaces étaient certainement exploitées par les chanoines de manière extensive (voir *infra* pour le détail de cette question).

Dans son importante thèse sur la planification agraire médiévale, Cédric Lavigne⁵⁸⁵ a identifié à partir de photographies aériennes et des chartes de coutumes une série de parcellaires de fondation liés à la création de bastides. C'est le cas à Plaisance-du-Gers et à Marciac. Or, on constate que ces parcellaires de fondation ne concernent pas l'ensemble des terres arables disponibles à proximité de ces fondations urbaines, dans les limites communales actuelles. C'est le cas des terres immédiatement au nord de Marciac et celles à l'est de Plaisance-du-Gers. À l'intérieur des limites communales actuelles, une part notable du territoire de ces bastides n'a pas fait l'objet d'un remaniement de son parcellaire. Comment expliquer ces « anomalies » ?

La charte de paréage de la bastide de Plaisance-du-Gers révèle l'existence de terrains et biens que le monastère se réserve, alors qu'il offre pour fonder la bastide la majorité de ses terres proches du lieu, dont celles de la grange d'Espalanque :

« ledit sindic s'est reservé 40 arpens de bois contigus ou non contigus à son choix, desquels les habitans de la dite bastide ne pourront tirer aucune sorte de bois, sous peine de cinq sols tournois, et le payement du dommage à la connoissance du baile du dit lieu ; le sindic retient encore le moulin d'Espalanque, le casal de Roset et la grange de Ribaute, dont la justice sera cependant en commun »⁵⁸⁶.

579 Paréage de Marciac en 1298, in LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. VII, p. 438-439 : « [...] *Dictus Procurator et Syndicus Domini abbatís et conventus monasterii Casadei, pro se et nomine quo supra, dedit et concessit de terris propriis et nemoribus dicti monasterii, grangiarum de Fulgario et de Andenaco, et de aliis terris eisdem contiguís, quingenta arpenta terræ ad mensuram seu perticam Bastida Gimontis partienda terrarum et nemorum contiguorum ad construendam ibi novam Bastidam [...]* ».

580 ADG, H 5, p. 243, n°4 et *Glanage ou preuves*. T. V, p. 368 sq.

581 POITRINEAU, Abel, *Les anciennes mesures locales du sud-Ouest d'après les tables de conversion*, Publications de l'Institut d'Études du Massif central, Université de Clermont II, 2001.

582 ADG, H 5, p. 51.

583 *Idem*, p. 54.

584 *Ibidem*, p. 55.

585 LAVIGNE, Cédric, *Essai sur la planification agraire au Moyen Âge : les paysages neufs de la Gascogne médiévale (XIII^e-XIV^e siècles)*, Bordeaux : Ausonius, 2002.

Le texte est ici très clair : si la justice devient commune avec le seigneur parier, ici le comte d'Armagnac, la seigneurie et la gestion de ces terres et biens est réservée par l'abbé de la Casedieu. S'il n'est pas possible de localiser précisément les 40 arpents de bois (en marge du finage, vers Barbat ?), en revanche les terres de Rousset et le moulin d'Espalanque sont encore localisables sur le terroir voisin de Beaumarchès : n'ayant pas été compris dans le paréage de 1322, ils sont restés autonomes jusqu'au XVIII^e siècle, puis intégrés dans la commune la plus proche sur la rive droite, Beaumarchès (doc. 173).

La grange de Ribaute pose un problème plus complexe : on sait qu'à la fin du XIII^e siècle ces terres proches de l'Arros voisinaient celles du sire Jean de Ribaute⁵⁸⁷, dont les terres et la motte servirent de noyau pour fonder la bastide de Plaisance-du-Gers. L'emplacement des bâtiments de la grange est localisé au nord de la bastide⁵⁸⁸. On peut supposer que les terres de cette grange se trouvaient au bord de l'Arros, au nord et à l'est du territoire communal. Si les parcelles régulières identifiées à Plaisance ont été implantés lors de la fondation en 1322, on pourrait dans ce cas voir dans les terres non cadastrées au bord de l'Arros l'emplacement d'une partie des terres de cette grange réservée dans le paréage (doc. 173).

586 La synthèse de cette charte est donnée dans ADG, H 5, p. 225. Texte intégral en latin dans LARCHER, Jean-Baptiste. *Glanage ou preuves*. T. V, p. 368-380 : « [...] XIII. Item retinuit sibi dictus Syndicus, nomine Monasterii, Bordam de Larrossed cum terris ibidem inclusis per fluvium de la Ros et Grangiam de Ripaalta, videlicet Terradam cum Bordis ibidem existentibus, prout extenduntur et concluduntur per circuitum vallis usque ad fluvium de la Ros et molendinum d'Espalange, quod est in terra et jurisdictione Ripperia, cum prato ibi existente, ita quod in predictis tota proprietas penes dictum Monasterium remaneat ; jurisdictio vero omni modo cum omni emolumento suo communis sit, prout superius est expressum [...] ».

587 ADG, H 5, p. 234, n°4.

588 Voir la fiche de cette grange dans le vol. IV.

Dans la bastide de Marciac, on peut également s'interroger sur d'autres anomalies du parcellaire de fondation. Le plan de ce parcellaire implanté vers 1298, identifié par Cédric Lavigne⁵⁸⁹, comporte deux grands espaces non cadastrés à l'intérieur des limites communales actuelles, au nord et à l'extrême ouest de la bastide (doc. 174). Le paréage de la bastide, en 1298, est très précis : il donne les limites des terres données par l'abbaye, mais aussi une liste complète des biens de l'abbaye qui sont réservés et ne doivent pas faire l'objet d'une distribution au profit des nouveaux habitants. Les limites des terres données sont les seigneuries voisines et le chemin de Saint-Jacques, dont la liste est fournie selon les points cardinaux⁵⁹⁰ : le chemin de Saint-Jacques allant de Monlezun à Sauveterre au sud ; au nord les limites du comté de Pardiac et d'Armagnac ; à l'ouest les limites du comté de Pardiac et de la Rivière-Basse ; à l'est les seigneuries de Laveraët, Saint-Christaud et Peyrusse. À l'intérieur de ce cadre assez lâche, le territoire de la nouvelle bastide est donc implanté. On reconnaît encore aujourd'hui ces limites dans les limites communales de Marciac, à quelques nuances près. Mais les chanoines se réservent un nombre important de terres déjà mises en valeur de manière intensive, ou qui portent des bâtiments⁵⁹¹ : des bois en défens, le monastère et ses terres, les terres allant de Beaumarchès au Lys, les terres de la borie de Gajan, la grange de Nauret et ses terres, la grange et l'église du Houga avec deux arpents, l'église et la grange d'Andenac avec 10 arpents de terre, les moulins et Houga et d'Espalanque avec quelques terres avoisinantes.

Partant de ces constatations, on peut donc proposer d'expliquer les espaces non cadastrés par ces nombreux biens exclus du paréage en 1298. Ainsi la partie ouest non cadastrée de la commune, au relief important (collines entre deux vallées), a pu ne pas faire l'objet d'un remembrement en raison de son relief. Mais ces terres peuvent aussi correspondre aux terres de la grange d'Andenac, aux bois en défens de l'abbaye, possible noyau des terres de la grange de Saint Martial, documentée à partir du début du XVI^e siècle. La partie nord de la commune, non cadastrée, correspond à l'emplacement du moulin du Houga et aux bâtiments de la grange, ainsi qu'aux terres de la « borie » de Gajan. Les terres non cadastrées à cet endroit semblent donc, comme à Plaisance-du-Gers, correspondre à « réserve foncière » conservée par les abbés de la Casédie autour de leurs granges en 1298.

589 *Op. cit. supra*.

590 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. VII, p. 439 : « [...] omnes terras dictarum grangiarum et dicti monasterii, videlicet omnes et singulas terras, quas dictum monasterium et Dominus abbas et conventus dicti monasterii habent et habere debent in Pardiaco, prout sunt et includuntur inter Caminum Romanum Sancti Jacobi, quo itur de Montelugduno versus Salvam terram de Ripperia à parte superiori, ex parte una ; et à parte inferiori ex parte altera inter fines et limites Comitatus Pardiaci, qui protenduntur usque ad Comitatum Armaniaci et Fezensiaci ; ex alia parte, usque ad fines dicti Comitatus Pardiaci usque ad terram Ripparia nobilis Dominae Guillelmae de [440] Montecateno, quam modò tenet egregius vir Dominus Comes Fuxi ; et ex alia parte inter terras et honores Dominorum de Lauraoeto, et Dominorum Sancti Christofori et de Petrucia [...] »

591 *Idem*, p. 439 : « [...] retentis in solidum quantum ad fundum et proprietatem dicto monasterio, molendinis, molendinorum locis, viridariis, pratis et terris laborantia propria et domibus dicti monasterii Casa-Dei, et padoentiis seu pascuis et duobus defensis nemoribus inferioribus declaratis sub modo et forma inferioribus expressandis, videlicet dicto monasterio Casa-Dei, cum clauso suo et terris propriis laborantia sua propria et vineis et jardinis quos et quas modò tenent et possident vel quasi, et duobus defensis nemoribus ; videlicet, uno defenso, quod est propè dictum monasterium citrà fluvium Roscii in loco vocato Boca Cassanba et Cortiva, prout dictum nemus defensus se tenet et confrontatur cum rivo de Beriy, ex una parte ; et cum Rivo deu Lys, ex altera ; et cum laborancia de Cortiva dicti monasterii et cum terra Bertrandi Porquerii, feodatarii dicti monasterii, ut ibi dictum fuit, ex parte altera ; et cum Rivo de la Pale, ex parte altera ; et alio defenso nemore dicti monasterii, quod est ultrà Roscium in loco vocato Paradisus, prout est et confrontatur inter Rivum vocatum Laster, ex parte una ; et inter fluvium Roscii, ex parte altera ; et terram Sancti Justini et laborantiam seu prata de Naureto dicti monasterii, ex altera. Et retentis pratis, culturis et laborantiis dicti monasterii propriis viridariis, vineis, hortis, et terris cultis et laborantiis propriis dicti monasterii et conventus, videlicet quae sunt de Rivo deu Lys inferioribus usque ad terminum Bellimarchesii, et terris cultis et laborantiis propriis Borie de Gajano, pratis et terris cultis grangiae de Naureto ultrà Roscium dicti monasterii ; et retentis ecclesia de Falgario et grangia, et duobus arpentis circa grangiam predictam pro cemeterio, et aliis necessariis dictae ecclesiae et grangiae de Falgario ; et retentis ecclesia et grangia de Andenaco cum decem arpentis terrae ad dictam [441] perticam circa dictam grangiam pro vineis et hortis, et aliis necessariis ad utilitatem dicti monasterii faciendis ; et retentis molendino de Falgario sito in flumine vocato Boez, cum medio arpenso terra circa dictum molendinum pro padoento, et necessariis dicti molendini et molendino d'Espalanque, et molendino, quod est infrà clausum dicti monasterii, cum padoentiis et clausis dictorum molendinorum, et molendinariis et locis molendini et molendinorum, quae sunt et erunt in posterum extrà pariatgium seu donationem dictorum quingentorum arpentorum, cum padoentiis et necessariis suis ad faciendum ibi molendina, si conventui vel sindaco dicti monasterii pro tempore visum fuerit expedire [...] »

Que retenir de cet ensemble de données ? Les granges de la Casedieu pouvaient sans doute, à la fin du XIII^e siècle, approcher 500 hectares pour les plus importantes d'entre elles (Andenac, le Houga, Mourède, Ribaute...). Les terres de trois d'entre elles, en majorité formées de terres labourables en fond de vallée, furent employées à l'implantation des bastides de Marciac et Plaisance-du-Gers, en 1298 et 1322. Cela n'empêcha pas les chanoines de conserver une réserve foncière dans les terroirs de ces deux villes neuves : à Plaisance-du-Gers, les terres de la grange de Ribaute, associées aux terres voisines du casal du Rousset, au bord de l'Arros, dépassaient sans doute 100 hectares, immédiatement à l'est et au sud-est de la nouvelle bastide. Une partie de ces terrains de bord de rivière furent employées à la construction d'un canal de dérivation et d'un moulin vers 1460 (le « moulin de l'abbé de la Casedieu »), qui profitèrent aux Plaisantins mais aussi aux intérêts des chanoines.

À Marciac, malgré la donation précisée dans le paréage des terres des granges d'Andenac et du Houga, des terres au nord et à l'ouest de la bastide furent également réservées pour former des exploitations agricoles dépassant peut-être une centaine d'hectares chacune, dont la pièce majeure était le moulin du Houga, qui servait aux habitants de Marciac pour leur mouture.

Il est difficile de préciser le devenir de ces granges après le XIV^e siècle. Furent-elles laissées en exploitation directe ou bien affermées ? De rares pièces d'époque modernes attestent une mise en ferme⁵⁹², mais il aurait été intéressant de savoir si les chanoines, en bons économistes, louaient tout ou partie des terres réservées lors de la fondation à des tenanciers des bastides dès le XIV^e siècle, ce qui est possible.

Le lien, certain celui là, entre ces granges et les moulins des bastides prouve aussi que les chanoines surent exploiter les atouts économiques naturels de leurs biens, dans le cadre de ces fondations urbaines : les moulins implantés sur les terres du Houga et de Ribaute furent de véritables « moulins banaux » – même s'ils ne portent jamais ce titre au Moyen Âge – proches des deux bastides. On peut également classer dans cette catégorie le moulin d'Espalanque, dont la proximité avec Beaumarchès en fit longtemps le moulin le plus accessible pour les Bellomarchésiens. Ce phénomène est-il spécifique aux prémontrés de la Casedieu ? Il ne semble pas. Lors de la fondation de la bastide de Masseube en Astarac (1274), les moines cisterciens de l'Escaladieu réservent également les bâtiments et quelques terres de la grange préexistante qui est donnée pour fonder la nouvelle bastide en paréage avec le comte d'Astarac⁵⁹³ :

« Item retinuerunt sibi dicti abbas et conventus et suis successoribus, grangiam dicti monasterii et omnes domos dicti monasterii vel abbatis, et suis successoribus, cum omnibus pomeriis, ortis et atriiis, ingressibus et egressibus secundum quod distinguit fossatum in circuitu dictae grangiae seu domus ad faciendum de his quae infra ambitum dicti fossati continentur ad voluntatem dicti abbatis et conventus [...] ».

Dans la charte de coutumes de Mirande, en 1281, l'abbé cistercien de Berdoues se réserve également les bâtiments de la grange de Lézian, quelques terres et trois arpents de prairie dans le paréage de la bastide astaracaise⁵⁹⁴ :

« Item fuit actum et ordinatum inter partes praedictas, quod dictus dominus abbas et conventus et monasterium praedictum infra dictos terminos superius constitutos possit habere libere domum vel boarium vocatam de eziano, et vineam et bordam et hortum et viridarium et aliae isdem coherentia, sicut modo possident et possederunt diu sicut praedicta continentur inter vallata ibidem facta, et sicut dicta vallata adhaerent rivo qui dividit terminos de Leziano et territorium de Mazeriis, et sicut dictum vallatum intrat seu adhaeret ex utraque parte Baïsam, retinent similiter abbas et conventus praedicti intra paragiium, unum pratium ad mensuram trium arpentorum [...] ».

592 Voir en annexe, volume IV, les notices du Houga ou de Ribaute sur ce point.

593 ADHP, H 4, paréage de la bastide de Masseube, inédit.

594 MONLEZUN, Jean-Jacques, *Histoire de la Gascogne*, t. VI, p. 213, paréage de la bastide de Mirande.

Quelles limites pour les terres des granges ?

Suite aux réflexions de Mireille Mousnier⁵⁹⁵ et Pierre-Henri Billy⁵⁹⁶ sur les formes prises par la limitation des biens au Moyen Âge, il n'est pas inutile de s'interroger sur les bornes et limites des granges. Quelques actes permettent de préciser cette question. À Mourède, en 1286, les limites de la grange sont des éléments géographiques fortement implantés dans le paysage (cours d'eau, collines, combes...), des confronts de seigneuries et de biens ruraux, ainsi qu'une unique borne de pierre (*cophinum lapideum*) qui sépare la terre de la grange de la seigneurie de Bautian⁵⁹⁷. La reconnaissance du sire de Montesquiou pour les terres de la grange de Marrens, en 1289, donne quelques informations du même type⁵⁹⁸. Les cours d'eau, ruisseaux et rivières, les serres, combes et vallons sont des limites physiques naturelles. Pour les limites de terres, ce sont des chemins publics et des bornes (sans doute en pierre) qui sont signalées. Le don du casal du Lauriol à Saint-Christaud, en 1300, permet de savoir que ce casal est limité par le chemin qui va de la grange de Bars au *castrum* de Saint-Christaud, et que ce chemin est bordé d'une série de bornes, sans doute en pierre⁵⁹⁹. Ces bornes étaient-elles liées à la présence des terres des hospitaliers de Saint-Christaud à cet endroit, nécessitant un bornage plus précis ? C'est vraisemblable. En 1518, une terre de Marciac est vendue, qui « confronte d'orient avec terres de la grange de St Martial, d'occident avec la rivière de la Ros, midy avec les champs de noble Jean de la Violette, seigneur de Cassagnau, septentrion avec les padoüens du moulin d'Armentieu »⁶⁰⁰. Ici, seuls les confronts sont mentionnés, mais les terres sont cultivées, impliquant certainement la présence de fossés de drainage ou de haies bien lisibles sur le terrain.

Au final, les limites des terres ne semblent guère marquées par des bornes posées par les prémontrés, dont je n'ai trouvé pratiquement aucune trace documentaire et aucune trace physique⁶⁰¹ : les points cardinaux, les chemins, des repères visuels pérennes comme des arbres suffisent, pendant tout le Moyen Âge, à définir les bornes des propriétés des chanoines. On retrouve ici le mode de repérage connu dès le X^e siècle au moins en Languedoc, où les terres citées dans les cartulaires à l'occasion de ventes ou de donations sont localisées par leurs confronts, les points cardinaux, plus rarement des mesures des côtés (technique qui disparaît fin XI^e siècle)⁶⁰².

595 MOUSNIER, Mireille, « L'appropriation de l'espace dans les campagnes toulousaines aux XII^e et XIII^e s. », *Cadre de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à Charles Higounet*, Toulouse, 1990, p. 137-148.

596 BILLY, Pierre-Henri, MOUSNIER, Mireille, « *Dura lex sed dex !* De la borne au territoire, variations sur le dex du XII^e au XV^e siècle », in *Les territoires du médiéviste*, Rennes : PUR, 2005, p. 237-268.

597 Voir *supra*, d'après LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 330 sq.

598 Voir *supra*, d'après ADG, H 5, p. 123, n°1.

599 ADG, H 5, p. 329, n°2.

600 *Idem*, p. 217, n°3.

601 Ce qui ne veut pas dire qu'il n'en a pas existé.

602 BOURIN, Monique, « Délimitation des parcelles et perception de l'espace en Bas-Languedoc aux X^e et XI^e siècle », *Campagnes médiévales : l'homme et son espace, études offertes à Robert Fossier*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2005, p. 73-85.

Des granges aux terres partiellement disjointes

En réalité, le problème est plus complexe que celui de la simple délimitation des confronts. Les terres des granges étaient-elles toujours jointes aux bâtiments d'exploitation et d'un seul tenant ? On peut en douter, étant donné le relief, la nature des terrains et la parcellisation des casaux donnés ou achetés au XIII^e siècle, qui ont souvent servi à accroître les terres de ces granges, dans les rares cas documentés. Les actes passés au profit de la grange du Sarrambat confirment cette supposition, en même temps qu'ils indiquent que les moines tentèrent d'opérer des regroupements.

Pour dire les choses avec plus de clarté, il faut rappeler en premier lieu que les granges des prémontrés ne furent pas créées d'un seul tenant et en une unique étape, sauf peut-être les granges implantées dans la première moitié du XII^e siècle sur les vastes espaces offerts lors de la fondation, comme le Houga ou Espalanque. Mais ces terres ne sont pas alors suffisamment documentées pour en avoir la certitude.

Dans la grange du Sarrambat, un premier noyau cédé vers 1240 permet l'installation de la grange et de sa chapelle⁶⁰³. Les terres voisines de la paroisse de Romensan sont engagées peu après, en 1244, par Cerebrun de Gelas⁶⁰⁴. En 1279, l'abbé Dominique passe un accord avec quatre frères de la petite noblesse locale (des écuyers ou damoiseaux), les frères Lupaut (*Lupauti*), pour échanger leurs biens « qui étoient confondus » avec les biens de la grange du Sarrambat⁶⁰⁵. Les terres de la grange sont ainsi mieux groupés, et les frères reçoivent en échange des terres à Saint-Jean-Poutge. Une autre sentence arbitrale du 23 août 1285 est passée entre l'abbé Étienne et les habitants de Sarrambat, pour les limites des biens de cette grange et de ceux des habitants « qui possédoient 16 concades de fonds, qui leur est permis de changer et permuter avec d'autres de la dite grange »⁶⁰⁶. Ces actes prouvent que les biens de la grange étaient imbriqués avec des tenures de particuliers et que cela pouvait poser des problèmes de servitude de passage, de pacage et d'usage.

Il en était de même dans la grange de Marrens. En 1274 Vital de la Fitte, seigneur de Marrens, donne toute la terre d'Albo Caperad et Campused, au terroir de Monclar, au profit de la grange de Marrens⁶⁰⁷. Un acte un peu plus tardif, en 1306, prouve que les terres de la grange n'étaient pas mises en valeur par les moines, pour une raison inconnue, peut-être à cause d'un conflit avec les héritiers du seigneur, qui remettaient en cause cette donation⁶⁰⁸. Pour contourner la difficulté et calmer les rancœurs, ces terres sont données en fief aux habitants de la seigneurie voisine de Pouylebon⁶⁰⁹.

Il en était probablement de même dans toutes les autres granges, dont les terres étaient disséminées et parcellisées. Ainsi à Ribaute (actuelle commune de Plaisance-du-Gers), en 1284, Arnaud de Poy et son fils Guillaume vendent pour 40 sols morlans « tout le territoire qu'il(s) avoi(en)t entre les terres de la grange de Ribaute »⁶¹⁰.

Dans la grange de Léviac ou Lubiach, à l'ouest de Vic-Fezensac, le granger achète le 5 janvier 1311 un champ et un pré à Léviac (pour rassembler des terres de la grange ? Pour les agrandir ?)⁶¹¹. Des terres de cette grange pouvaient également être baillées en fief : c'est le cas en 1458 « d'une terre dans les appartenances de la grange de Lubiach, juridiction de St Paul de Baïse, lieu dit à Laslacas, sous l'agrier du neuvième des fruits »⁶¹².

603 ADG, H 5, p. 62, n°5.

604 *Idem*, p. 109, n°2.

605 *Ibid.*, p. 377-378, n°7.

606 *Ibid.*, p. 382, n°1.

607 *Ibid.*, p. 408, n°2.

608 *Ibid.*, p. 408-409, n°7.

609 *Ibid.*, p. 408, n°4 et 5.

610 *Ibid.*, p. 234, n°1.

611 *Ibid.*, p. 391, n°9.

612 *Ibid.*, p. 392, n°11.

Les formes de l'exploitation agricole

On peut, par quelques indices, proposer quelques éléments d'analyse des espaces occupés par l'abbaye. La première question est celle du fameux poncif du « moine défricheur » : les prémontrés ont-ils contribué à mettre en valeur des espaces en déshérence aux XII^e et XIII^e siècles ? Il n'existe aucune preuve documentaire directe pour la Casédieu. Cependant, on peut sans doute répondre positivement pour toutes les granges implantées dans des vallées, en particulier dans les zones-frontières de comtés : Espalanque, Ribaute, Andenac... qui livrent de nombreux toponymes liés à l'eau (*barthe...*) et très peu d'indices d'un habitat préexistant, qui devait être fort réduit⁶¹³. Pour les granges implantées majoritairement sur des zones de coteau, comme Mourède ou Marrens, les textes du XIII^e siècle montrent aussi une présence humaine très réduite : en 1286, les terres de la grange de Mourède voisinent avec de rares exploitations agricoles et une minuscule seigneurie antérieure à l'arrivée des prémontrés, Pontfornon.

On doit ensuite s'interroger sur les pratiques culturelles. Sur ces points, les sources sont particulièrement chiches et tardives. On sait, par les paréages des bastides de Plaisance et de Marciac, que les granges d'Espalanque, du Houga et d'Andenac possédaient plusieurs centaines d'hectares de terres labourables dans les vallées du Bouès de de l'Arros, dont des bois (Barbat). En 1661, la « salle et la grange de Marrenx en la juridiction de Montesquiou » a des terres « du laborage de cinq paires de bœufs »⁶¹⁴, ce qui suppose également une « boverie » de grande taille et un personnel important. Cette mention confirme également que ces granges n'étaient pas en mono-activité (l'élevage porcin est également signalé à Marrens, voir *infra*). Les exploitations agricoles devaient également comporter d'importantes structures de stockage pour les grains et peut-être pour le vin. Les silos creusés dans la roche de la propriété du Cros (à Monplaisir, ancienne grange de Nauret) à Marciac sont le seul vestige identifié localement, à ce jour, de structures de ce type. Ces cuves étanches car creusées dans un calcaire dense pouvaient recueillir du grain et du vin. Malheureusement, elles ont été vidées par leur propriétaire des années avant que je ne les identifie et les informations archéologiques ont été perdues sur ce point⁶¹⁵.

613 LAGORS, Alain, LAPLAGNE-BARRIS, Gabriel, LASSURE, Jean-Michel, *Le peuplement de la basse vallée de l'Arros, catalogue de l'exposition*, Plaisance-du-Gers, 1984.

614 ADG, H 5, p. 140, n°12.

615 Voir la fiche de cette grange dans le vol. IV.

Dans les vastes espaces des granges prémontrées, d'autres rares indices prouvent que l'élevage était sans doute pratiqué à grande échelle. En 1312, les bois dépendant de la grange du Sarambat sont mis en défens, c'est-à-dire qu'ils sont interdits aux troupeaux des communautés voisines de Tabaux, Caillavet et Saint-Jean-Poutge, ce qui entraîne une plainte des habitants lésés dans leurs droits d'usage et de pacage⁶¹⁶. En effet, les chanoines prémontrés avaient le droit, eux, de faire pacager leurs troupeaux dans les bois de ces seigneuries voisines⁶¹⁷. Par l'acte de donation de 1289 au profit de la grange de Marrens, on sait que les terres de cette grange sont formées de « terres cultes et incultes, mons, valées, combes, collines, prés, bois, champs, landes »⁶¹⁸. On sait également qu'à Marrens d'importants troupeaux de porcs étaient élevés : en 1280 les chanoines achètent un droit de pacage pour 490 pourceaux au sire de Montesquiou⁶¹⁹. Cela implique d'importantes infrastructures et un personnel de garde conséquent... en 1289 sont d'ailleurs signalés les « domestiques, frères et donats » de cette grange⁶²⁰. Les porchers de cette grange avaient en 1280 le droit de se construire des cabanes dans les bois et d'y faire du feu, de façon à pouvoir engraisser jour et nuit les porcs à l'époque du glandage, en automne⁶²¹. Un droit de même nature est acheté en 1509 au profit de cette grange de Marrens, dans un bois de la seigneurie voisine de Pouylebon⁶²². Cet exemple, le plus complet que nous possédons parmi les granges de la Casedieu, permet de s'interroger sur les formes de l'élevage pratiquées dans ces granges.

Il est en effet d'usage, depuis au moins le XIII^e siècle partout en Gascogne – et cet usage est sans doute bien antérieur –⁶²³ que les troupeaux communaux disposent de terres communes, les *padouens*, mais également du droit de pacage sur les terres des communautés voisines, du lever du jour à la nuit, sauf sur les terres mises en *bedat* (mises en défens ou *vétées*), à savoir les terres mise en culture, certains bois seigneuriaux... De fait, le pacage des bords de chemins, fossés, bords de cours d'eau, champs ouverts après la moisson était largement admis et pratiqué. Il permettait, dans le cas d'un troupeau communal, à des familles modestes n'ayant pas de terres propres, de posséder une ou plusieurs bêtes formant un capital et des revenus complémentaires. En cas de non-respect des règles de pacage, les bêtes trouvées sur des terres en défens pouvaient être confisquées, ce qui donnait évidemment lieu à de nombreuses disputes et procès, dont les archives ont gardé la trace⁶²⁴.

616 *Ibid.*, p. 382, n°3.

617 *Ibid.*, p. 393, n° 15 *sq.*

618 *Ibid.*, p. 123, n°1.

619 *Ibid.*, p. 408, n°3.

620 *Ibid.*, p. 123, n°1.

621 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 274-277, n° 39.

622 ADG H 5, p. 408, n° 10.

623 Voir par exemple ZINK, Anne, *Clochers et troupeaux : les communautés rurales des Landes et du Sud-Ouest avant la Révolution*, Bordeaux : PUB, 1997 ; voir également Flaran n°28, *Prés et pâture en Europe occidentale*. Toulouse : PUM, 2008.

624 Singulièrement, les archives de la Casedieu ne conservent la trace d'aucun cas de pignone, mais plutôt de conflits liés à des droits d'usages dans les bois : les chanoines prenaient soin d'obtenir le droit de pacage avec les seigneurs du lieu avant d'envoyer leur bétail, même si les communautés étaient hostiles à cette concurrence pour leurs ressources forestières. Voir *infra*.

Les chanoines de la Casedieu ont cherché à obtenir ces droits de pacage auprès des puissants de la région. Ainsi en 1242, le comte d'Armagnac donne le droit de pacage ou *padoence* dans toutes ses terres, à l'occasion de la confirmation de la fondation de la grange du Sarambat (et contre 250 sous morlans)⁶²⁵. En 1305, l'abbé Étienne Lupaut fait confirmer auprès de Guillemette Moncade, dame de Rivière-Basse, le droit de dépaissance qu'il possède également dans tout le pays de Rivière :

« [...] le dit monastere et les dites granges peuvent faire paître leurs bestiaux gros et menus par toutes les terres, bois et forêts du dit país, excepté depuis la Nôtre Dame de septembre jusques au commencement du mois de may, auquel tems ils peuvent y envoyer 500 pourceaux seulement, lequel usage de pacage elle confirme [...] »⁶²⁶.

Les abbés de la Casedieu ne dédaignaient pas non plus obtenir ces précieux droits de pacage sur les terres voisines de l'abbaye et de leurs granges, auprès de sires plus modestes. Ainsi le monastère obtient en 1275 d'Odon de Biran le droit de pacage sur toute ses terres, voisines de la grange du Sarambat⁶²⁷. Il obtient en 1305 le droit de pacage à Galiax et Préchac⁶²⁸ (doc. 176).

Offrir la réciproque aux troupeaux des communautés voisines semble avoir été plus difficile pour les chanoines... Comme je l'ai déjà signalé, en 1312, les bois du Sarrambat sont mis en défens, à la requête du syndic de la Casedieu, malgré l'opposition des habitants de Tabaux, Caillavet et Saint-Jean-Poutge, « quoi que ceux de Tabaux alleguassent qu'Etienne Lupati, abbé de la Casedieu, leur avoit donné cette permission »⁶²⁹. Le 20 avril 1325, le roi de France Philippe V accorde sa sauvegarde sur la grange du Sarrambat et le bois de la Pessole, sans doute parce que les troubles continuaient entre le granger et les communautés voisines pour leurs droits de parcours⁶³⁰.

Comment expliquer cette cohabitation difficile avec les troupeaux des communautés voisinant les granges ? Les moines de la Casedieu bénéficiaient de droits de pacage très étendus, accordés par les comtes. Il est probable que les troupeaux de l'abbaye étaient importants et formaient une concurrence « déloyale » pour ceux des communautés dont ils consommaient les réserves. Les deux seuls chiffres donnés par les documents sont de 490 et 500 pourceaux⁶³¹, troupeaux considérables qui devait mettre à mal tous les bois de la région et consommer les réserves de nourriture des modestes troupeaux communaux voisins. L'exemption de leude et de péage en Rivière-Basse⁶³², en Armagnac⁶³³ et dans les bastides permettait également aux moines de vendre librement les produits de leurs troupeaux, avec un bénéfice plus important. On ne peut que regretter l'absence totale de pièces comptables pour ces aspects importants de la vie des prémontrés en Gascogne.

625 ADG, H 5, p. 62, n°5.

626 *Idem*, p. 105, n°3.

627 *Ibid.*, p. 105, n°2.

628 *Ibid.*, p. 243, n°1.

629 *Ibid.*, p. 382, n°3.

630 *Ibid.*, p. 20, n° 2 et 3.

631 *Ibid.*, p. 408, n°3 et p. 105, n°3.

632 *Ibid.*, p. 105, n°3.

633 *Ibid.*, p. 62, n°5.

Parmi les quelques exemples publiés de granges cisterciennes, on peut trouver des éléments de comparaison. Par exemple la grange claravaliennne de Beaumont, étudiée par Christophe Wissemberg, a fait l'objet d'une bonne monographie⁶³⁴. Son domaine, implanté à 15 km de Claiveaux, se constitue entre 1130 et 1280 par 232 acquisitions, dont 15 achats. La chronologie peut s'établir comme suit :

- 1150-1175 : premier noyau et acquisitions (dépassant sans doute 1000 ha);
- 1175-1200 : reprise en main par l'abbaye, implantation de fermes annexes ;
- jusqu'en 1225 : interventionnisme accru (24 litiges liés à des dons) ;
- après 1225 : seigneurie monastique constituée.

La grange est implantée dans une zone céréalière en assolement triennal, mais possède aussi un troupeau de bovins, ovins et porcs. Cela explique en partie le bâti conservé : une grande grange de 1000 m² et 12 m de hauteur destinée à la collecte céréalière, un bâtiment des convers, une chapelle près d'un cours d'eau. Une tuilerie y est aussi attestée à l'époque moderne

Cette grange est mise en ferme à partir de 1443 (mais dès 1300 pour une ferme annexe). La mise en ferme est systématique au XVI^e siècle et à l'époque moderne.

Cet exemple montre que le mécanisme de formation des granges est identique à la Casédieu et à Claiveaux, par agglutination de parcelles, avec cependant des nuances chronologiques et spatiales : la taille de la grange, qui a dû approcher 2000 ha, a imposé la mise en place de fermes satellites ; les contestations de dons ont commencé plus tôt, dès les années 1200. Elles ne semblent pas avoir continué au XIV^e siècle : les cisterciens ont alors la maîtrise complète de leurs terres, ayant évincé ou désintéressé tous les autres seigneurs.

Comme chez les prémontrés, la mise en ferme débute au XIV^e siècle et elle est effective au XV^e siècle, sans que l'auteur ne propose d'explication, par manque de sources ; mais il note que cette mise en ferme est générale sur les cinq grandes granges de Clairvaux et qu'elle devient définitive à l'époque moderne. C'est là un autre phénomène que l'on rencontre aussi chez les prémontrés, comme on l'a vu, avec une chronologie proche.

⁶³⁴ WISSEMBERG, Christophe, *Beaumont, ancienne grange de l'abbaye cistercienne de Clairvaux : entre Champagne et Bourgogne*, Paris : Picard, 2007.

1.6.2- LE BÂTI DE LA GRANGE

Dans la documentation médiévale et moderne de l'abbaye de la Casedieu, le terme de *grange* (ou plus rarement *domus*) est parfois complété d'autres termes qui en précisent la forme. Cinq éléments peuvent ainsi constituer la grange prémontrée, d'après ces sources⁶³⁴ :

- la grange, ou exploitation agricole ;
- la salle, logement des moines et du prieur en visite ;
- des terres et droits associés (droits de passage, de pacage, droits féodaux, dîmes...) ;
- une chapelle ;
- un moulin.

Les deux derniers éléments ne sont pas systématiquement présents dans la documentation, les granges n'étant pas toutes proches d'un cours d'eau important⁶³⁵. Certaines granges voisinaient des églises paroissiales tenues par les prémontrés, ce qui a peut-être dispensé la construction de chapelles particulières dans ces granges⁶³⁶. La même documentation écrite et archéologique est par contre à peu près muette sur la présence de cours, de fossés, d'éventuelles fortifications, mais aussi sur l'organisation et le contenu détaillé de ces granges, même pour l'époque moderne.

La « salle »

Un logement distinct des bâtiments d'exploitation, la *salle*, est signalé au XVII^e siècle pour les granges du Sarrambat et de Marrens. Les actes distinguent en effet :

« La salle et grange du Sarrambat, avec ses dependances et les terres apelées de Ladou, de contenance de laborage de sept paires de bœufs ; la salle et la grange de Marrenx en la jurisdiction de Montesquiou, et ses dependances du laborage de cinq paires de bœufs »⁶³⁷.

Sur le terrain, il ne reste de la salle du Sarrambat (ou bien de son église ?) qu'un montant de porte d'origine médiévale, à l'angle d'un mur, isolé dans un champ, qui ne permet pas d'en préciser l'architecture (doc. 177). Le cadastre napoléonien ne donne pas plus d'informations, le site étant alors déjà ruiné depuis longtemps. On y distingue seulement une sorte de plateforme d'une trentaine de mètres de longueur, vestige de l'emprise du bâtiment primitif. Il permet cependant d'attester que le site a été abandonné au profit d'une nouvelle grange placée plus au nord sur la colline, complètement ruinée aujourd'hui, et dont je n'ai pu préciser que peu d'éléments⁶³⁸ : cette grange tardive, qui était alors mise en ferme, semble avoir été aménagée pour les besoins d'un troupeau (ovin ? porcin ?) avec un vaste étang au nord du bâtiment d'habitation, qui était doté d'une large cheminée (doc. 178).

634 Le détail de ces sources est précisé *infra*.

635 Je n'ai aucune mention de moulin à vent sur les terres de l'abbaye.

636 C'est peut-être le cas à Andenac. Il est cependant probable que toutes ces granges disposaient d'oratoires, non documentés sauf au Sarrambat.

637 ADG, H 5, p. 146, n°12.

638 Voir en annexe la notice de cette grange.

La salle de Marrens a été totalement transformée au XIX^e siècle. La partie sud-est de l'actuelle ruine, qui conserve portes, fenêtres, cheminée et évier, semble correspondre à cette salle, dans un état moderne (XVII^e siècle ?), sur deux étages. Il n'est pas possible d'en proposer une restitution médiévale, du fait de ces remaniements très importants (doc. 179).

À Mourède, la grange a également disparu dans son état médiéval. Le corps de logis ou salle actuellement visible est un vaste bâtiment de plan presque carré, entouré d'annexes agricoles, dont certaines bâties avec des pierres de taille de remploi (provenant de l'ancienne salle médiévale démontée ?). Dans son état actuel, l'ensemble bâti de cette propriété semble remonter à la première moitié du XIX^e siècle (doc. 180). Il en est de même à Bougos et à Lagrange (Beaumarchès, doc. 181 et 182), où les bâtiments actuels sont des remontages d'époque moderne.

Au Houga, au nord de Marciac, une « maison » existait encore à l'époque moderne, en plus du moulin. Elle est donnée en fief, en 1568, pour 1500 sous et 25 livres de fief annuel⁶³⁹. Je ne sais où se trouvait cette « maison et grange », peut-être entre le moulin du Houga et les murs de la bastide. Une propriété au plan en L est mentionnée sur le plan *ca* 1750, qui pourrait correspondre au dernier état connu de cette grange. Son emplacement a été transformé en parking aujourd'hui. Une maison voisine conserve sur sa façade un motif de ruban enroulé sculpté dans du grès, motif d'époque médiévale, mais qu'il n'est pas possible d'attribuer à cette grange ou bien au démontage partiel du monastère des Augustins, 200 m plus au sud.

La chapelle

Les chapelles de grange semblent avoir été prévues dès la fondation de certaines de celles-ci. Ainsi en 1242, pour la grange du Sarrambat, le comte d'Armagnac demande :

« qu'un des religieux de la Casedieu sera pourvu de la dite grange, qu'on y priera Dieu sans cesse, que ce qui est porté par la fondation sera observé, et que le 1^{er} mardy de chaque mois on y dira une messe de Notre Dame, et après la mort du dit comte, une messe haute des morts pour le dit comte et ses predecesseurs », ce qui implique la présence d'une église ou chapelle dans cette grange du Sarrambat⁶⁴⁰.

D'autres mentions prouvent que cette chapelle était dédiée à Notre-Dame, comme beaucoup d'églises des chanoines prémontrés⁶⁴¹.

Divers indices documentaires et archéologiques attestent que des lieux de culte étaient parfois construits à l'intérieur ou à proximité des bâtiments de certaines granges. Sept granges sont documentées par des mentions.

Tableau 18. les chapelles des granges de l'abbaye de la Casedieu.

Nom de la grange	Commune actuelle	Dédicace chapelle	Première mention de chapelle
Le Houga	Marciac	Notre-Dame	1298 (Glanage, t. VII, p. 440)
Marrens	Montesquiou	Blaise	av. 1749 (ADG, H 5, p. 465)
Ribaute	Plaisance-du-Gers	Notre-Dame	1453 (ADG, H 5, p. 29)
Les Arres	Cazaunous	Anne	1240 (ADG, H 5, p. 89, n°1)
Saint-Martial	Marciac	Martial	1518 (ADG, H 5, p. 217, n°3)
Sarrambat	Caillavet	Notre-Dame	1244 (ADG, H 5, p. 62, n°5)
Vic-Fezensac	Vic-Fezensac	Notre-Dame	1265 (ADG, H 5, p. 64)

639 ADG, H 5, p. 316, n° 8 : « BAIL en enfiteose perpetuelle et vente par Jaques Dufaur, abbé de la Casedieu, en faveur du Sr Villeneuve le vieux, le 23^e mai 1568, de la maison et grange du Feugar et terres dependantes d'icelle, pour la somme de 1500 s. reçué comptant, et la rente annuelle de 25 ll. de fief à chaque fete de Toussaints. »

640 ADG, H 5, p. 62, n°5.

641 C'était le cas dans les granges du Houga, de Ribaute, Sarrambat, Vic-Fezensac...

Ces chapelles sont aussi mal documentées que les granges qui les abritaient. À Marrens, l'église Saint-Blaise voisinait la salle, immédiatement à l'est. On la distingue sur le cadastre napoléonien, peu avant sa démolition. Cette chapelle orientée à chevet polygonal (trois pans) correspondait peut-être à l'église de l'ancienne paroisse de Marrens. La dédicace de ce lieu de culte, atypique chez les prémontrés, plaide en faveur de cette hypothèse. Elle fut détruite vers le second quart du XIX^e siècle. La présence d'un grand nombre de pierres de remploi sur le mur est du bâtiment voisin⁶⁴², matériau qui tranche avec les briques employées partout ailleurs dans l'édifice, me fait supposer que ces moellons de grès proviennent de la démolition de l'église (doc. 179). Une stèle discoïdale réemployée récemment dans une cheminée de cette propriété prouve également le fonctionnement d'un cimetière à proximité à l'époque médiévale.

Au Sarrambat, il ne reste de l'église que trois vestiges lapidaires retrouvés par l'exploitant agricole et conservés chez lui :

- un modillon de grande taille sculpté d'un personnage ailé ;
- un fragment de sculpture en ronde bosse avec une main et un bras posés sur l'accoudoir d'un siège à bras : fragment d'un tympan ? D'une statue de culte ?
- une coquille Saint-Jacques, posée dans doute dans la tombe d'un jacquaire enterré près de la chapelle⁶⁴³.

Dans d'autres cas, la présence d'une église voisine de la grange, administrée par les prémontrés, fait supposer qu'une chapelle n'a pas été construite dans la grange même. C'est peut-être le cas à Andenac, où se trouvait une église paroissiale Notre-Dame administrée par les chanoines. C'était peut-être le cas aussi à Léviac/Lubiach et à Bars. Le manque de sources ne permet cependant pas d'être absolument affirmatif : une chapelle, voire un oratoire plus modeste, ont pu exister dans ces granges, sans être documentés.

Le moulin

Trois granges proches d'un cours d'eau ont été dotées sans doute très tôt d'un moulin : au Houga à Marciac, à la grange d'Espalanque à Beaumarchès (moulin signalé dès 1143) et à Bars au début du XIV^e siècle. C'est d'ailleurs le seul vestige bâti partiellement conservé de ces granges, car encore employé après la dispersion de leurs terres au profit des bastides de Beaumarchès, Plaisance et Marciac (voir *infra* la section réservée à l'étude des moulins de l'abbaye).

Bâtiments agricoles des granges

Les indices des aménagements agricoles des granges sont très ténus. À Marrens, sur le cadastre napoléonien, un petit bâtiment isolé au nord de la salle a pu avoir un usage agricole (étable ? Doc. 183. Un fossé qui subsiste encore en partie a pu servir de mare pour désaltérer les bêtes. On trouve aussi une imposante mare près de la grange moderne du Sarrambat. J'ai déjà cité le texte de 1661 sur Marrens et le Sarrambat, qui disposaient de terres nécessitant plusieurs paires de bœufs de labour, imposant sans doute de larges étables dont on ne sait rien. J'ai également localisé, à Marrens, l'emplacement d'une forge implantée à 80 m à l'ouest de la salle, non documentée et non datée (les scories de forge dans le champ labouré, assez nombreuses, n'étaient mélangées à aucun tessons datable...).

642 Calcaire et grès de moyen appareil.

643 Voir les fiches sur ces pièces dans le vol. IV.

Il n'est donc pas possible de raisonner ici sur l'architecture des granges prémontrées, ni sur leur évolution, du fait de la médiocre documentation et de la conservation réduite et très inégale de ces granges sur le terrain, qui s'explique fort bien par l'histoire mouvementée de ces propriétés.

À titre de comparaison, j'ai observé quelques granges de l'abbaye cistercienne voisine de Berdoues, dans la région de Mirande, pour savoir si elles avaient conservé un patrimoine ancien en élévation, et s'il était possible de les comparer avec celles de la Casédie. En fait, ces granges se sont révélées aussi décevantes que celles des prémontrés : la grange de la Flourette, à Saint-Médard, est un château moderne au plan en U, entièrement reconstruit au XIX^e siècle, dont il est bien difficile de retrouver une origine monastique médiévale. La grange de Saint-Michel, au sud de Berdoues, a connu la même évolution. La grange de Saint-Clamens est formée de deux fermes groupées, dont une à pans de bois, qui ne semblent pas antérieures au XVIII^e siècle. De même pour la grange de Saint-Élix-Theux, au bord de la petite Baïse, qui est une exploitation agricole contemporaine...

L'étude de quelques granges de l'abbaye cistercienne de l'Escaladieu, dans les Hautes-Pyrénées, n'a pas livré de bâti en meilleur état : la grange de Trie-sur-Baïse, connue par un dessin du début du XVIII^e siècle⁶⁴⁴, n'est aujourd'hui qu'un bâtiment rural sans caractère et sans indice d'ancienneté ; la grange de Conques à Poumarous, signalée en 1195 pour des droits de pacage⁶⁴⁵ et encore en 1295⁶⁴⁶, n'existe plus sur le terrain. La grange de Pinas a également entièrement disparu. Sur le livre-terrier de la communauté, en 1739⁶⁴⁷,

« Messieurs les religieux de l'Eschedieu seigneurs dud lieu possèdent aud lieu de Pinas vielles mazures et petit lopin de terre », dernier vestige d'une grange autrefois prospère.

L'étude architecturale des granges des prémontrés de la Casédie, comme celle des abbayes cisterciennes voisines, livre donc une information parcellaire et très réduite, liée à une histoire mouvementée dès le Moyen Âge, et peut-être aussi à l'emploi de matériaux moins durables que la pierre de taille. C'est moins vrai en Rouergue (granges de Bonneval étudiées par Thoms Poiraud) ou en Languedoc (grange fortifiée de Fontcalvy) où le bâti en pierre, plus fréquent, a mieux résisté. Ce fait est peut-être lié aussi au dépeuplement précoce de ces zones en marge, ce qui n'a pas favorisé la récupération des matériaux ; il faudrait étudier l'histoire contemporaine de ces structures pour en avoir confirmation.

644 AD Yvelines, A 358. La grange est représenté comme une ferme en U, avec un moulin implanté sur la Baïse un kilomètre plus à l'ouest.

645 ADHP, H 48.

646 ADHP, H 105. Don par Jourdain d'Oléac de terres à la grange de Conques.

647 ADHP, 363 E dépôt 1.

Les droits levés dans les granges

Cet aspect n'est documenté qu'à partir de la fin du XIII^e siècle, à un moment où la mise en valeur directe n'est déjà plus une pratique systématique. Les moines levaient divers droits sur les terres de leurs granges, pour les terres qui étaient mises en tenure au profit de paysans de communautés voisines. Par exemple, un accord intervient, le 6 avril 1293, entre Amanieu, l'archevêque d'Auch, l'abbé de la Casedieu et les habitants de Saint-Paul-de-Baïse, qui sont condamnés « à payer l'agrier au neuvième de tous les fruits des terres qu'ils possèdent dans le terroir de la grange de Lubiach »⁶⁴⁸. D'autres terres étaient mises en sous-fief par les preneurs : un jugement rendu le 26 mai 1296 entre le syndic de la Casedieu, au nom du granger de Vic-Fezensac, et Arnaud-Guillaume de Guiscor, notaire de Vic-Fezensac, à propos de droits dans le casal d'Inhac, tenu de l'abbé. Les droits seigneuriaux sont partagés entre l'abbé (qui conserve les lods et ventes et le droit de fief) et le notaire qui sous-affiève ces biens (qui récupère la valeur des fiefs)⁶⁴⁹. Mais on est là dans une situation particulière, au moment où les terres des granges commencent à être découpées pour être louées par les chanoines.

La grange servait de lieu de paiement de divers droits. Le damoiseau Arnaud de Baulat, le 29 février 1296, « promet de payer annuellement six deniers morlans de fief à la grange de Bougos à la feste de Toussaints, huit jours avant, ou huit jours après. »⁶⁵⁰. En 1351, une terre est vendue à Biran, *parsan* (quartier rural) de Branet, « sous la censive de deux sols morlans et demie poule en faveur de l'abbé de la Casedieu, payables dans la grange de Sarambat »⁶⁵¹. Il existait des registres censiers des fiefs qui étaient dus aux granges, dont un registre écrit en 1434 pour la grange du Sarambat. On n'en possède plus, malheureusement, que l'intitulé et une trop courte analyse par Larcher⁶⁵².

Des messes pouvaient être payées par des donateurs dans les églises des granges, et pas seulement dans celles de la Casedieu ou de Vic-Fezensac. Le 28 juin 1244, le comte d'Armagnac et de Fezensac, avec la confirmation de la fondation du Sarambat, demande « que le 1^{er} mardy de chaque mois on y dira une messe de Notre Dame et après la mort du dit comte, une messe haute des morts pour le dit comte et ses predecesseurs »⁶⁵³.

648 ADG, H 5, p. 391, n°7.

649 *Ibid.*, p. 367, n°2.

650 *Ibid.*, p. 124, n°3.

651 *Ibid.*, p. 396, n°3.

652 *Ibid.*, p. 127, n°3.

653 *Ibid.*, p. 62, n°5.

1.6.3- LE PERSONNEL DES GRANGES

Quel était le personnel de ces granges ? L'acte déjà cité de 1289 mentionne les « freres, donats et domestiques des dites granges de Marrenx et de la Barte »⁶⁵⁴. On ne sait rien sur les domestiques. La documentation sur les donats n'est guère loquace, en dehors de cette mention de 1289. On a seulement la certitude qu'il y en avait à la Casedieu et dans ses granges, entre la deuxième moitié du XIII^e siècle et le milieu du siècle suivant. Deux donats de l'abbaye apparaissent en effet dans deux notices. En 1329 Guillaume Araque, donat de la Casedieu, vend un arpent de terre près de l'Arros⁶⁵⁵. En 1344 Pierre de Pontis, autre donat du monastère, a donné aux chanoines une maison à Vic-en-Bigorre, dans le *castrum*, qui fait l'objet d'un amortissement⁶⁵⁶. Un troisième donat, Pierre Pinguis est signalé dans le nécrologe de l'abbaye, au 11 des calendes de juillet, pour « les biens qu'il a faits » à l'abbaye.

À côté de ces donats, existait-il des convers dans l'abbaye et les granges des prémontrés entre le milieu du XII^e siècle et le milieu du siècle suivant ? C'est certain, mais la documentation de la Casedieu est presque muette sur ce point. Le cartulaire de l'abbaye cistercienne de Berdoues, proche de la Casedieu, vient confirmer ce point par une unique mention. En 1227, à l'occasion d'un don de droit de pacage à Berdoues, parmi les témoins on trouve un frère Guilhem-Arnaud de Cadiran⁶⁵⁷, convers de la Casedieu⁶⁵⁸. Le nécrologe de l'abbaye fait également mention de quatre autres convers : Dominique, au 14 des calendes de février, qui a donné quarante sous à l'abbaye ; Raymond Jean et son fils, qui ont donné une rente annuelle de 5 sous près de Morlaàs ; Guillem, qui a donné 50 sous morlans. Ces convers étaient évidemment bien plus nombreux, et le nécrologe ne mentionne que les généreux donateurs parmi eux... Détail intéressant, car rare, le même nécrologe mentionne que pour l'anniversaire de la mort de Guillem-Garsie et Ramon-Guillem, au 15 des calendes d'avril, les convers doivent dire 30 Pater, en plus de la messe dite par les chanoines ; de même pour Pierre Pinguis, donat décédé au 11 des calendes de juillet, les convers doivent dire 50 Pater⁶⁵⁹.

On trouve enfin, dans le nécrologe, une quinzaine de mentions de familiers, qui ont également donné de l'argent et des biens au profit de l'abbaye. Mais je ne sais quelle était la fonction réelles de ces personnes dans le système économique des granges.

Aucun document ne permet non plus de dire combien les granges comptaient de chanoines, en dehors du granger. L'unique mention chiffrée est tardive et concerne la grange de Vic-Fezensac, cas particulier d'un véritable prieuré péri-urbain, qui devait avoir six religieux en 1572⁶⁶⁰. Larcher suppose que les granges comptaient deux ou trois moines pour administrer les terres et assurer le service divin, chiffre vraisemblable mais non sourcé⁶⁶¹.

Les mentions relevées ne concernent donc que des grangers, signalés soit à l'occasion de transactions foncières, soit à l'occasion de décès ou de nominations.

654 *Ibid.*, p. 123, n°1.

655 *Ibid.*, p. 228, n°4.

656 *Ibid.*, p. 17, n°7.

657 *Cadiran* est un lieu-dit à l'est de Montesquiou, signalé sur la *carte de Cassini* vers 1770.

658 CAZAURAN, Jean-Marie, *Le cartulaire de Berdoues*, La Haye, 1905, acte 319, p. 219 : « [...] *frater Willelmi Arnaldi, capellanus de Baris, et frater Willelmi Arnaldi de Cadiran, conversus Case Dei* [...] ».

659 « 18. XV...*apr. Commemoratio... Guillelmi Garsie et Ramundi-Guillelmi [...] et conversi dicant triginta Pater noster... [...] 21. XI. julii... Commemoratio [...] Petri Pinguis, Donati, a quo multa bona habuimus, pro quibus dicatur specialis collecta in Vigiliis et in Missa, et conversi quinquaginta Pater noster* »

660 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. VI, p. 385-388.

661 BM Auch, ms 72, fol. 886.

Tableau 19. Les grangers de la Casiedieu.

Nom de la grange	Commune	mentions
Bougos	Belmont	XIII ^e s. : <i>Odo de Marrens, presbyter</i> ; Arnaud de Casanove ; Bernard de Mesplès. 1275 : <i>Vital de Gazax</i> .
Le Houga	Marcillac	1275 : <i>frater Petrus de Sancto Savino</i> (<i>Glan.</i> , t. V, p. 235). XIII ^e s. et postérieur : frère Guillem de Roche ; frère Bernard Dupuy ; frère Jean d'Alsin ; Barthelémy de Lanusse, granger et recteur de Léviac (nécrologe).
La barthe	Monclar	1280 granger de Lubiach
Lubiach	Vic-Fezensac	1311 granger de Lubiach
Marrens	Montesquiou	1279 : <i>frater Vital de Ferrer, grangerius Marrensis</i> . av. 1400 : frère Sanche de Cossio, recteur de Saint-Laurent et de Saint-Jean de Tieste, prieur ; frère Senhoret Benqué, granger de Marrens. 1478 : frère Raimond de Payssé, granger de Marrens et curé de Saint-Laurent.
Marteret	Biran	1572 : frère Jean de Serido, granger de Vic, gestionnaire de la métairie du Marteret.
Mourède	Mourède	Avant 1400 (mention du nécrologe, non datées) : <i>frater Geraldus de Cobere</i> ; <i>frater Jean de Casanove, presbyter</i> ; <i>frater Guillem de Carda</i> ; <i>frater Sancius de Montegut, presbyter</i> . 1454 : <i>frater Stephanus de Melbono</i> , prêtre et recteur de Plaisance, granger de Morède, bachelier en Décret. Après 1465 les grangers de Vic-Fezensac sont responsables de cette grange, dont les revenus leur ont été accordés. Liste d'après Zacharie Baqué, « Le monastère de Notre-Dame de Vic-Fezensac », <i>BSAG</i> , 1914, p. 64 : 1454 : frère Pierre de la Njustitia. 1466 : frère Pierre de Saint-Maurice. 1477-1506 : frère Jean de la Nussa. 1506-1533 : frère Guillaume Duprat. 1533-1551 : frère Pierre de Cassaignoles. 1551-1568 : frère Vital Dufaur. 168-1594 : frère Garguille Sérido. 1594-1607 : frère Pierre Léberon. 1607-1653 : frère André Relongue. 1653-1694 : frère Jean Puntous. 1711 : frère Georges Turbé. 1716 : frère Jacques de Grazelery. 1741 : frère Jacques Laffargue. 1769-1789 : frère Raymond Paris. 1789-1793 : frère Laurent Duprat.
Les Arres (prieuré)	Cazaunous (Haute-Garonne)	1529 Jean de Darrerio ou Dandoriac 1608-1611 Jean de la Tapie av. 1650 Antoine Canut 1650 Jean Barres 1651-1712 ? Dominique de la Borde 1713 François Casaux curé d'Andenac 1718 Jean Bordenave
Rousset	Plaisance-du-Gers	Vers 1474-1486 ? : <i>Bernardus de Marque</i> , prêtre, sous-prieur et granger de Rousset. Ce granger, signalé dans le nécrologe, est connu également par deux actes d'achat de terres datés de 1474 et 1486 (ADG, H 5, p. 170, n° 10 et p. 172, n° 14). 1544 : taxation du granger (ADG, 1 F 54, fol. 2).
Saint-Jean-Poutge	Saint-Jean-Poutge	av. 1607 : frère Pierre Lamberon.
Saint-Martial	Marcillac/Juillac	1518 : Sans de Cossio, granger de Saint-Martial (ADG, H 5, p. 217, n°3). Vers 1550 : <i>Vital de Fabro</i> (nécrologe, non daté, mais le personnage est signalé dans l'inventaire H 5 en 1553).

Sarrambat	Caillavet	<p>1242 : frère Guillaume-Arnaud de Gélas (ADG, H 5, p. 62, n°5 et Glan., t. V, p. 42). 1251 : frère Vital, granger du Sarrambat (<i>Glan.</i>, t. V, p. 175). 1265 : <i>frater Raymondus Doat</i>. 1275 : <i>frater Arnaldus de Mongeto, grangiarus tunc Sarrambatis</i>. 1298 : <i>frater Ramundus de Casareto, grangerius Sarambatii</i>. av. 1363 : frère Dominique de Saint-Maurice (nécrologe). av. 1462 : frère de Saint-Maurice (nécrologe). av. 1521 : frère Guillaume de Fabro (ADG, H 5, p. 62, n°1). 1521 : frère Jean de Montaigut (ADG, H 5, p. 62, n°1). 1669 : frère Bernard Mailhos (ADG, H 5, p. 62, n°1 et 2). 1687 : frère Jean Dupuy (ADG, H 5, p. 62, n°4).</p> <p>Sans date (nécrologe) : Frère Barthélemy de Lafargue ; frère Jean de Cossio ; frère Bertrand de Vieuzan.</p>
Vic-Fezensac (prieuré)	Vic-Fezensac	<p>1374 droit d'élire les marguilliers de la grange et hôpital 1392 Bernard de Coutenx, granger de Vic 1461 de Bernard de Doyau, granger de Vic, devient abbé de la Capelle 1461 Pierre de St Maurice, granger de Vic 1506 Jean de la Nussa devient granger ; il l'est encore en 1530 et curé de St Jean Poutge. 1506 Guillaume de Prat, granger de Vic, devient abbé de la Casedieu 1553 Vital de Fabro : titre de la grange, hôpital et prévôté 1572 Jean de Serido prévôt de Vic ; en 1573 il est envoyé en Espagne pour régler des conflits 1583 Serido présente à une cure avec le vicaire de la Casedieu 1657 Jean de Puntous 1694 Antoine Marguestaut, ancien curé de Coutenx av. 1699 Jean de Puntous (décès) 1699 George François Antoine Turbé</p>

Le tiers des mentions relevées concerne Vic-Fezensac et seulement huit sont antérieures à 1500. C'est très peu. On peut cependant en tirer quelques informations. Le granger du Sarrambat en 1242-1244, Arnaud-Guillaume de Gélas, est sans doute originaire d'une petite famille noble de la région : un autre Gélas vend ses droits sur Romensan en 1244. Même remarque pour le granger de Vic-Fezensac en 1392, Bernard de Coutenx, qui est sans doute issu de cette famille seigneuriale qui fit don de l'église éponyme près de la Casedieu, et dont la *salle* existe toujours à Beaumarchès. À partir du XV^e siècle, il est fréquent qu'un granger soit aussi curé d'une paroisse voisine, en particulier dans la région de Vic-Fezensac. Par ailleurs la gestion du prieuré-grange de Vic-Fezensac pouvait facilement mener à de plus hautes fonctions quand on s'en montrait capable : Bernard de Doyau devient abbé de la Capelle en 1461 (suite à une visite ?) et Guillaume de Prat devient abbé de la Casedieu en 1506.

L'étude archéologique des granges s'est révélée un peu décevante : aucune grange n'est conservée dans un état médiéval, pour celles qui ont été localisées avec précision. Il n'en reste au mieux (à Marrens) que des éléments réemployés dans un bâti moderne, des plans du XIX^e siècle avant démolition ou reconstruction, ainsi que de rares mentions documentaires.

*

* *

Ce long chapitre a permis d'aborder la question de la formation, de la structure et de l'évolution du patrimoine de l'abbaye prémontrée de la Casédie. La formation initiale du patrimoine reste mal connue, en dehors de la confirmation de 1143. On peut cependant affirmer que les prémontrés ont fait fructifier ce premier ensemble disparate au cours du XII^e siècle, qui apparaît dans les années 1240 sous la forme des premières exploitations agricoles importantes ou granges. À la fin du XIII^e siècle, ce sont près de 15 granges qui sont (faiblement) documentées autour de l'abbaye et du prieuré de Vic-Fezensac. Ce réseau de granges, dont certaines peuvent dépasser 500 hectares, sont formées d'un centre d'exploitation bâti, composé d'une salle, parfois d'une chapelle, d'un moulin, toujours d'annexes agricoles diverses – très remaniées à l'époque moderne – entourées de terres exploitées pour l'élevage et le labour. Cet ensemble patrimonial important connaît d'importantes variations à l'échelle séculaire. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, on voit se multiplier les conflits avec les héritiers des donateurs, les communautés voisines des granges⁶⁶²... Dans la même période, on voit les moines adopter progressivement de nouveaux modes de gestion, n'hésitant pas à transformer des terres trop lointaines ou mal mises en valeur en tenures mises en fief, ou à transformer de grandes granges en bastides dont les terres sont données par parcelles aux nouveau *poblans*. Ces granges ne disparaissent jamais tout à fait : découpées, remaniées, recomposées, on voit de nouveaux noms de granges apparaître au XVI^e siècle près d'anciennes granges médiévales démembrées et d'autres qui subsistent, réduites et louées, au cœur même des bastides. Les guerres de Religion marquent une première rupture, avec la vente définitive de certains biens, y compris des bâtiments de granges (le Houga). Dans le même temps, la multiplication des *lièves* de terres prouve que les prémontrés ont définitivement adopté un mode de gestion rentière, louant à des particuliers, par contrats notariés annuels ou triennaux, des parcelles ou des propriétés plus importantes encore qualifiées de granges au XVIII^e siècle.

La structure de ces granges est mal connue, du fait de la faiblesse de la documentation écrite et archéologique. La taille de ces granges ne peut être qu'approchée dans certains cas, souvent au moment de leur disparition, mais montre qu'elles peuvent former des ensembles dépassant plusieurs centaines d'hectares exploités pour diverses cultures et de l'élevage, notamment porcin. Le personnel de ces granges est mal connu : on peut seulement évoquer la présence régulière de frères grangers à partir du milieu du XIII^e siècle, qui peuvent muter d'une grange à une autre (ou à une église), voire réaliser de vraies carrières comme abbés de monastères de la circarie. Les sources écrites montrent également que les granges pouvaient également faire office de centre de collecte de divers droits.

662 Sur le développement des communautés, voir OURLIAC, Paul, « Les communautés villageoises dans le midi de la France au Moyen Âge », in *Les communautés villageoises en Europe occidentale du Moyen Âge aux Temps Modernes, Flaran 4*, Auch, 1984, p. 13-27.

Ces exemples permettent, il me semble, de faire avancer l'historiographie du thème des granges d'abbaye. C'est, tout d'abord, le premier exemple entièrement étudié de patrimoine d'une abbaye prémontrée, ordre encore peu étudié en France, notamment sous ce point de vue⁶⁶³. L'analyse détaillée de l'évolution de ce patrimoine, notamment pour sa formation et son évolution, offre également de nouvelles pistes de réflexion, qui mériteraient d'être confirmées ou complétées par d'autres études monographiques⁶⁶⁴. Le mécanisme le plus important est sans doute la grande plasticité de ces exploitations agricoles, qui sont adaptées aux conditions économiques et sociales par les chanoines et leur permettent de perdurer pendant plusieurs siècles : découpage et mise en fief dès le XIV^e siècle, transformation en bastides de granges importantes dans la période 1286-1322, mise en ferme systématique à l'époque moderne.

Ces résultats originaux ne doivent cependant pas masquer les faiblesses criantes de notre documentation. L'origine des granges et leur structure restent mal connues, comme le détail de leur fonctionnement et de leur mise en valeur. L'absence de pièces comptables ne permet pas, en particulier, de comprendre le fonctionnement économique de ces granges : quelle était la part de l'auto-consommation et surtout celle des bêtes et bleds destinés à la vente ? Une dernière question est celle du bâti des granges, qui n'est conservé, au mieux, que dans un état moderne pour les granges étudiées. Cela est-il lié à la mise en ferme ou à la vente précoce de ces bâtiments ? À leur histoire ? Aux matériaux employés ? Il serait utile de comparer avec les granges de Berdoues ou de l'Escaladieu, implantées dans des territoires semblables, pour tenter de mieux comprendre ce phénomène. La comparaison avec les granges rouergates⁶⁶⁵ ou du Languedoc⁶⁶⁶, souvent fortifiées et généralement bien conservées dans un état médiéval, pose en tout cas question.

663 Pour le sud de la France, seule la maîtrise de Guillaume CANOVAS sur l'abbaye de Fontcaude, *op. cit.*, aborde cette question pour les XII^e-XIII^e siècles. Voir la fiche sur cette abbaye dans le vol. IV.

664 Les seuls exemples étudiés en détail pour la région sont ceux de l'abbaye de Grandselve pour l'aspect économique (MOUSNIER, Mireille, *op. cit.*) et les granges du Rouergue étudiées par Thomas POIRAUD, *op. cit.*, pour lesquelles il manque une analyse économique détaillée.

665 POIRAUD, Thomas, *op. cit.*

666 LARGUIER, Gilbert, *op. cit.*, pour la grange de Fontcalvy à Ouveillan.

1.7- LA « DESTRUCTION » PARTIELLE DU RÉSEAU FÉODAL ?

Le réseau castral des comtés de Pardiac et de Fezensac n'a pas fait l'objet d'inventaires archéologiques, de trop rares sites étant signalés dans la bibliographie locale ⁶⁶⁷. Il était cependant intéressant de questionner les liens entre l'abbaye prémontrée et son environnement socio-économique, pour comprendre dans quelle mesure les chanoines norbertins ont contribué à la disparition de certaines familles et petites seigneuries. On peut ainsi se demander si le mode de gestion de l'abbaye a contribué à appauvrir certaines élites traditionnelles, comme les petits nobles, exclus des nouveaux circuits économiques.

1.7.1- ENTRE PARDIAC ET FEZENSAC, UN RÉSEAU CASTRAL ET NOBILIAIRE MAL CONNU

Il n'existe pas d'étude générale sur l'armature castrale et nobiliaire des comtés de Pardiac et de Fezensac. La documentation permettant de connaître ces éléments est également réduite. En l'absence de cartulaires laïcs, seuls les cartulaires de la cathédrale Sainte-Marie d'Auch et quelques pièces isolées offrent quelques lueurs sur ces deux espaces avant l'implantation des prémontrés de la Casédie.

⁶⁶⁷ LASSURE, Jean-Michel, *Inventaire bibliographique des mottes féodales du Gers*, Auch : CDDP, 1976, p. 10 : « BEAUMARCHES : motte désignée sous le nom de tourraque (ou Tourette) de Marseillan, à trois kilomètres au nord-est du village ».

LES COMTES DE PARDIAC ET DE FEZENSAC

Il existe quelques études récentes sur les comtes d'Astarac⁶⁶⁸ et la famille d'Armagnac-Fezensac⁶⁶⁹. Par contre la famille de Pardiac reste à étudier : la succession même des comtes n'est pas établie avec certitude pour le XI^e et une large partie du XII^e siècle⁶⁷⁰. Les comtes de Pardiac, issus des comtes d'Astarac, eux-mêmes héritiers des comtes de Gascogne, apparaissent vers 1020⁶⁷¹. Leur modeste comté semble un découpage effectué entre Baïse et Arros dans un comté d'Astarac bien plus vaste (doc. 189). Ces comtes sont mal documentés et mal connus pour le XII^e et la première moitié du siècle suivant. C'est sans doute le comte Oger I^{er} qui fait donation, vers 1135, de terres comtales au bord de l'Arros et du Bouès, permettant la première implantation des prémontrés en Gascogne, peut-être à l'incitation de l'archevêque d'Auch⁶⁷². C'est dans la seconde moitié du XIII^e siècle qu'un autre comte Oger (venu gendre du comte précédent, Bohémond ?) prend le nom toponymique de Monlezun, qui marque l'implantation des comtes dans la forteresse qui surplombe encore la vallée du Bouès de ses ruines imposantes. C'est peut-être ce comte Oger qui fait (re-)bâtir ce château⁶⁷³ associé à un castelnau, qui devient la capitale éphémère du petit comté. D'après Jules Luro⁶⁷⁴, le financement des travaux a pu s'effectuer grâce à un prêt des comtes d'Armagnac gagé sur un sixième du comté de Pardiac, qui n'a jamais été remboursé : cela expliquerait la situation de conflit larvé entre les Pardiac et les Armagnac dans la seconde moitié du XIII^e siècle, et peut-être la construction des forteresses antagonistes de Termes-d'Armagnac (après 1256 ?) et de Beaumarchès (bastide fondée après 1288 avec le sénéchal Eustache de Beaumarchais). À la fin du XIII^e siècle, la famille de Béarn, qui a des vues sur la Rivière-Basse voisine, vient compliquer ce jeu de bascule territorial dans lequel entrent aussi, à une autre échelle, les rois de France et d'Angleterre : la Rivière-Basse est attribuée au début du XIV^e siècle à Guillemette de Moncade, issue de la famille de Foix-Béarn, puis passe au comte d'Armagnac, qui accorde en 1309 des coutumes à Castelnau-Rivière-Basse, Maubourguet et Ladevèze⁶⁷⁵, puis participe à la fondation de la bastide fortifiée de Plaisance-du-Gers en 1322.

Ces querelles dynastiques et territoriales changent d'échelle au cours du XIV^e siècle puis au siècle suivant. Le conflit entre Armagnacs et Béarnais, notamment sous Gaston III Fébus, connaît une extension pyrénéenne bien étudiée par Pierre Tucoo-Chala⁶⁷⁶. Au XV^e siècle, la disparition des comtes de Pardiac au profit des comtes d'Armagnac⁶⁷⁷ puis la participation des Armagnacs au conflit franco-anglais transforme le Pardiac et les terres voisines en un espace périphérique (doc. 190), parcouru et troublé en 1355 par la chevauchée du Prince noir (destruction de Plaisance-du-Gers en 1355) et sans doute par des troupes de routiers. La fin dramatique de la maison d'Armagnac en 1473⁶⁷⁸ laisse le champ libre aux rois de France, qui vont désormais s'intéresser au petit royaume indépendant de Béarn-Navarre, dont la Rivière-Basse forme une des frontières. Il faudra encore un siècle pour intégrer une partie de ce royaume pyrénéen au royaume de France, sous Henri IV puis Louis XIII, ce qui aura des répercussions locales⁶⁷⁹.

668 GUINAUDEAU, Nicolas, *Fortifications seigneuriales et résidences aristocratiques gasconnes dans l'ancien comté d'Astarac entre le X^e et le XVI^e siècle*, thèse de doctorat, Bordeaux, 2012. En ligne sur TEL.

669 SAMARAN, Charles, *La maison d'Armagnac au XV^e siècle et les dernières luttes de la féodalité dans le Midi de la France*, Paris : Picard, 1907. BARROIS, Dominique, *Jean I^{er} d'Armagnac (1305-1373), son action et son monde*, thèse de doctorat, Université de Lille III, 204.

670 LURO, Jules, *Le comté de Pardiac et ses bastides*, MHG, 2004. RAVIER, Xavier, « Entre Astarac et Bigorre, le Pardiac : sur l'éonyme du comté de même nom », *Nouvelle Revue d'Onomastique*, vol. 49/50, 2008, p. 115-140.

671 MUSSOT-GOULARD, Renée, *Les princes de Gascogne. 768-1070*, Marsolan : CTR, 1982.

672 Comme je l'ai déjà signalé, des comtes de Pardiac, dont cet Oger, ont pu être enterrés dans l'abbatiale de la Casédieu.

673 Le toponyme *Monte lugduno*, qui contient la racine prélatine *-dunum* désignant un oppidum, semble indiquer une origine très ancienne pour ce site castral. Cette ancienneté reste à démontrer du point de vue archéologique.

674 LURO, Jules, *op. cit.*, p. 26.

675 ABADIE, Stéphane, « Notes sur un inventaire d'actes armagnacais du XVI^e siècle concernant la Rivière-Basse », *La Rivière-Basse*, Tarbes : AGM, 2012, p. 228 sq.

676 TUCOO-CHALA, Pierre, *Gaston Fébus et la vicomté de Béarn (1343-1391)*, Bordeaux : imp. Bière, 1959.

677 LURO, Jules, *op. cit.* Chapitre VII.

678 Le comte Jean V est tué par les troupes royales lors de la prise de Lectoure. Son frère Charles I^{er}, fidèle de la couronne de France, permet la bascule vers la maison d'Alençon puis d'Albret.

679 Voir le chapitre « La mise en défense des possessions de l'abbaye » dans la dernière partie du présent volume.

À l'échelle et au niveau d'analyse qui nous intéresse, celui d'un monastère de chanoines prémontrés implantés dans la vallée du Bouès et de l'Arros, on constate que les divers comtes font preuve d'une générosité très calculée envers les chanoines : dotation initiale en 1135 dans le Pardiac et le Fezensac, dans des espaces de marge et de frontières ; confirmation régulière des biens de mainmorte et octroi, au XIII^e siècle, de droits de pacage et de péage ; participation à la fondation des « bastides prémontrées » fortifiées, dans lesquelles les comtes de Pardiac (pour Marciac) et d'Armagnac (pour Plaisance-du-Gers) trouvent un intérêt stratégique. Plusieurs comtes ont pu également être inhumés *ad succurrendum* dans l'abbatiale prémontrée⁶⁸⁰. Le dernier comte d'Armagnac, Jean V, semble avoir également bénéficié du secours matériel de l'abbé de la Casedieu : celui-ci est condamné à une saisie par les officiers royaux, qui est levée en 1473⁶⁸¹.

680 BEAUNIER, Dom Charles, BESSE, Jean Martial Léon, *Abbayes et prieuré de l'ancienne France*, Paris, 1912, t. III, p. 215.

681 ADG, H 5, p. 19, n°1 : « MAINLEVÉE des biens de la Casedieu, saisis d'autorité du Roy, parce que l'abbé avoit donné aide et secours à feu Jean d'Armagnac, rebelle au Roy, c'est à dire au dernier comte d'Armagnac, la dite mainlevée du 13 avril 1473 ». Cette saisie faisait partie d'une stratégie d'isolement menée par le roi de France, qui aboutit à la mort du comte Jean V à Lectoure en 1476, lors d'un assaut mené par les troupes royales.

UNE « ÉLITE LOCALE » MAL CONNUE

À côté de cette élite comtale, mal documentée, on trouve aussi une strate inférieure de maîtres de la terre et des biens, tout aussi difficile à appréhender. Le Pardiac n'est documenté pour la fin du XI^e siècle que par une courte liste d'actes dans les *Cartulaires blanc* et *noir* du chapitre cathédral de Sainte-Marie d'Auch, qui concernent essentiellement des donations d'églises et de dîmes. Vers 1080, Ciceron de Biran et sa femme Brumos engagent aux chanoines de Sainte-Marie d'Auch la terre, l'église et la *villa* de Gajan contre 100 sous morlans, pour le canonicat de leur fils Bernard⁶⁸². En 1088, Roger, comte de Pardiac donne à l'église Sainte-Marie d'Auch l'église de Saint-Christaud⁶⁸³. Parmi les témoins, on trouve Odon de Bassoues⁶⁸⁴ et Garsie, abbé de Mascaras⁶⁸⁵. Dans la même période, vers 1090, Palumma et Guilhem-Garcie de Leofrancis, son fils, donnent aux chanoines de Sainte-Marie d'Auch l'église Sainte-Marie de Marseillan, sur la rivière de l'Arros.⁶⁸⁶ On trouve aussi, pour la région de Vic, en Fezensac, quelques pièces du même type : vers 1090 Pierre de Vic « restitué » au siège cathédral les églises de *Lugaia*, *Castrojulii*, *Rosers*, *Bialta*⁶⁸⁷. Gosselin de Ferrabouc, avec le consentement de ses parents et frères, donne à Sainte-Marie d'Auch des dîmes de l'église de Bagueras⁶⁸⁸. Vers 1150, Roger de Léviac se fait chanoine et donne l'église de *Leviaco*⁶⁸⁹.

Ces quelques pièces confirment qu'il existe, dans les régions étudiées, pour la fin du XI^e siècle, une élite locale qui possède de nombreux droits, en particulier sur des églises. Certains portent le titre d'abbé laïc, comme on en trouve de nombreux exemples en Bigorre et en Béarn. Cette élite commence à prendre des noms de famille toponymiques ancrés sur leur terre principale et subit l'influence de la réforme grégorienne, imposant la « restitution » d'églises patrimoniales au pouvoir épiscopal – en réalité, ces restitutions semblent surtout des négociations liées à l'avenir d'un rejeton dans les rangs des chanoines de la cathédrale d'Auch. Il est intéressant de noter que certaines de ces églises seront par la suite données aux prémontrés (Lugagnan, Léviac), peut-être parce que leurs dîmes ont été entièrement détournées par les chanoines, imposant aux paroissiens de trouver un desservant pouvant vivre sans ces dîmes. Beaucoup d'autres églises citées dans ces cartulaires disparaissent complètement de la documentation et sont absentes des pouillés du bas Moyen Âge (Marseillan, Bagueras, Biélotte, Pujos...), peut-être pour cette même raison d'un « déconnexion » entre les dîmes et le desservant qu'elles sont supposées entretenir, entraînant au final la disparition de ces églises vidées de tout revenu, puis d'entretien et de fidèles.

Le faible nombre d'actes conservés pour les XI^e et XII^e siècles pose question : cette élite rurale est-elle peu importante numériquement, ou bien n'a-t-elle pas (encore) besoin de se financer par l'Église, la croissance économique suffisant à ses besoins ? Les mêmes cartulaires du chapitre cathédral d'Auch contiennent, pour le XIII^e siècle, le même type d'actes de vente de portions de dîmes et de terre que dans le chartrier de la Casedieu, en assez grand nombre. Ce sont parfois les mêmes personnages qui vendent successivement aux deux entités leurs droits, comme on le verra plus loin.

682 LACAVE-LAPLAGNE-BARRIS, Charles, éd., *Cartulaire noir du chapitre métropolitain de Sainte Marie d'Auch*, Paris-Auch : Société historique de Gascogne, 1899.

683 *Idem*, acte 4 : « [...] *ecclesiam eorum sancti Christofori in eodem Pardiniacensi archidiaconatu sitam, cum omnibus adjacentiis ad eandem ecclesiam pertinentibus.* »

684 Peut-être celui qui a fondé le prieuré de Saint-Frix de Bassoues sous la dépendance du monastère de Pessan, vers 1020.

685 *Ibidem*, acte 33. Il s'agit d'un abbé laïc ou abbadie, non d'un abbé régulier.

686 *Ibid.*, acte 27 : « *Mulier Palumma et Guilem Garsias et Leofrancis filii sui, dederunt ecclesiam Sancte Marie de Marçilan que est super flumen Rosso, cum filio suo Vidiano, Domino Deo et Sancte Marie sedis Auxensensi et metropolitana ; hoc est decimas et honores ecclesiasticos, et totam dominationem illius ecclesie et que ad ilam pertinent : et de ipsa silva padoentiam ad ecclesiam faciendam, et ad omnes mansiones et officinas, et ad ignem et ad porcos, et ad omnes bestias et unum rusticum cum toto honore suo ubi vocant ad Cellam. Ista omnia dederunt super altare Sancte Marie, in manu Guilelmi archiepiscopi, et Stephani archidiaconi, et aliorum canonicorum. Visores et testes sunt Forto comes, in tempore Urbani pape, et Bertrando de Marrens, Giraldo de Arbeisano, et ceteris omnibus qui fecerunt supra scripta signa.* »

687 *Ibid.*, acte 6. Il s'agit de Lugagnan, Rozès, Biélotte (Saint-Georges de Gelote, près de Rozès) et Pujos, près de Roquebrune, paroisses et églises disparues.

688 *Ibid.*, acte 7.

689 *Ibid.*, acte 107.

UNE ARMATURE CASTRALE QUI RESTE À ÉTUDIER

Où vit cette élite rurale en Pardiac et en Fezensac aux XI^e et XII^e siècle ? L'enquête menée sur le terrain n'a livré que peu de mottes et plate-formes castrales, totalement arasées pour la plupart, dont la majorité ne sont même pas mentionnées dans la documentation bas-médiévale et moderne (doc. 191). Je suppose que pour ces périodes, les terres comtales sont encore assez importantes en Pardiac et Fezensac, limitant la possibilité d'implantation de ces mottes vassales à des marges. Je suppose aussi qu'une partie de cet habitat prend des formes encore mal étudiées, comme des *salles* nobles et des abbayes structurellement liées à des églises, comme l'a récemment montré Nicolas Guinaudeau pour l'Astarac voisin. Je n'ai, dans le cadre de cette thèse, étudié que superficiellement cette question, les sorties de terrain étant prioritairement consacrées à la recherche de vestiges de l'abbaye prémontrée et de ses possessions. Je n'ai pas dépouillé non plus systématiquement les livres-terriers et compoix de toutes les communes étudiées. Cette enquête reste donc à compléter pour les deux comtés de Pardiac et de Fezensac principalement étudiés, pour lesquels je ne donne ici que des éléments concernant les terres des prémontrés, qui intéressent spécifiquement mon propos⁶⁹⁰.

Tableau 20. Sites castraux identifiés sur le territoire de l'abbaye (doc. 191).

Commune (canton)	Lieu-dit	Coordonnées	Mentions documentaires	Description	Commentaire
Beaumarchès	La ville	0°05'16,6" E 43°35'5,3" N 172 m.	1284 : la paroisse de la Roche (p. 234, n°2) 1288 : paréage Beaumarchès	Motte castrale partiellement conservée à l'angle NO de la bastide de Beaumarchès, de forme irrégulière, haute de plus de 3 m	Transformée en monument Commémoratif et jardin.
Beaumarchès	Coutens			Salle en briques d'au moins deux étages	Salle d'origine romane remaniée à l'époque moderne
Caillavet	Tabaux	0°20'55,8" E 43°42'40" N 215 m.	1353 : la motte ou metairie de St Cir et de St Sernin (ADG, H 5, p. 27, n°5)	Motte circulaire arasée de 35 m de diamètre, 52 m avec les fossés	Terres achetées par les prémontrés au XIII ^e siècle. Site inédit.
Castelnau-d'Anglès	La ville	0°17'42" E 43°36'32" N 231 m.		castelnau	Notice par B. Cursente, 1980.
Cazaux-d'Anglès	Montgaillard	0°16'35" E 43°39'34" N 150 m.		castelnau	Inédit.
Courties	Église	0°09'18" E 43°33'43" N 190 m	néant	Plate-forme elliptique fossoyée de 2 ha environ, sur un relief naturel.	Terres achetées par les prémontrés au XIII ^e siècle. Inédit.
Juillac	Le cimetière	0°07'01" E 43°32'29" N 210 m	1293 : Châteaux de Juillac et Tourdun (<i>castra</i> ? ADG, H 5, p. 115, n°1)	Plate-forme castrale quadrangulaire : 70 m de longueur NS, 36 m de largeur EO, talus dépassant 4 m	Site probable du premier château des sires de Juillac. Le cimetière occupe la partie S. Inédit.
Ladevèze-Ville	La Madeleine	0°03'45,4"E 43°32'37,2" N 239 m	1309 : charte de coutumes (Abadie, <i>Notes...</i> , 2012).	<i>Castrum</i> doté d'au moins deux tours-portes et de murailles en pierre	Notice par B. Cursente, 1980.
Ladevèze-Ville	Castex	0°03'31,2" E 43°32'07" N		Colline talutée et fossoyée : plate-forme sub-circulaire de	Inédit.

690 Sur les méthodes et l'état de la question : BARRAUD, Dany, HAUTEFEUILLE, Florent, RÉMY, Christian, *Résidences aristocratiques, résidences du pouvoir entre Loire et Pyrénées, X^e-XV^e siècles. Recherches archéologiques récentes*, 2006 ; BOURGEOIS, Luc, RÉMY, Christian, « Les agglomérations d'origine castrale entre Loire et Dordogne (X^e-XIV^e siècles) :

		246 m		42 m de diamètre portant l'église de Castex et son cimetière ; deux cours secondaires plus basses sont visibles au sud et eu nord.	
Lasserade		0°03'52,5" E 43°37'29,4" N 186 m		Castelnaud disparu, doté de fossés en eau et d'une tour-porte. Actuel parc du château.	Notice par LACLAVERIE et LAGORS. <i>BSAG</i> , 2002, p. 154-169
Laveraët	Le château	0°12'21,5" E 43°30'40,4" N 235 m	1760 : Le château (Cassini)	Salle d'aspect moderne, cantonnée d'une tour ronde et d'une tour carrée	Inédit.
Louslitges	l'église	0°09'52,9" E 43°35'39,8" N 177 m		Église d'origine romane fortifiée au bas MA : trace d'une tour-porte, chevet surhaussé avec tourelle d'angle	Ancienne abbaye ? Inédit.
Mascaras	l'église	0°13'58" E 43°32'43,3" N 276 m		Talus entourant le cimetière sur trois côtés	Emplacement de l'abbaye ? Inédit. Voisine une <i>salle</i> moderne au N
Monclar		0°20'18,6" E 43°31'47,3" N 183 m		Castelnaud orienté NS, avec tour-porte unique et muraille en pierres de taille	Notice par B. Cursente, 1980.
Monlezun		0°12'37,5" E 43°31'07,6" N 218 m	1311 : le château de Monlezun (ADG, H 5, p. 24, n°6)	Castelnaud sur la croupe collinaire, à l'E du château comtal	Notice par B. Cursente, 1980.
Monlezun		0°12'50,9" E 43°29'59,5" N 239 m		<i>Castrum</i> taluté autour de l'église, à l'E du castelnaud	Ancienne sauveté antérieure au castelnaud ?
Montesquiou	La ville	0°19'40" E 43°34'43" N 197 m	1307 : coutumes (Monlezun, t. VI, p. 123)	Castelnaud avec tour-porte et murailles en pierres de taille	Notice par B. Cursente, 1980.
Pallanne	Le château	0°15'50,3" E 43°29'36,6" N 201 m		Château (salle) d'origine médiévale très remanié à l'époque moderne	Inédit
Pouylebon	Village	0°17'40" E 43°32'52" N 261 m		Castelnaud avec tour-porte en pierre.	Notice par B. Cursente, 1980.
Plaisance-du-Gers	La ville	0°09'18" E 43°33'43" N 190 m	1284 : la mothe de Ribaute, du bedat de la ditte motte (ADG, H 5, p. 234, n°2) 1300 : motte de Ribaute (ADG, H 5, p. 16, n°1)	Motte aujourd'hui arasée.	Terres achetées par les prémontrés au XIII ^e siècle.
Saint-Aunix-Lengros		0°02'12" E 43°34'16" N 186 m		Motte circulaire arasée de 90 m de diamètre environ avec les fossés	Inédit.
Saint-Christaud		0°15'43" E 43°31'47" N 267 m	1300 : <i>castrum de S^{co} Christophoro</i> (ADG, H 5, p. 329, n°2 et Larcher)	<i>Castrum</i> taluté de 75 m NS et 200 m EO, avec église médiévale et hôpital au NO.	Église signalée en 1088 (<i>Cart. noir</i>) et <i>castrum</i> au XIII ^e siècle.
Saint-Jean-Poutge		0°22'56" E 43°43'40,7" N 111 m	1607 : la Molère dépendance de Herrebouc (ADG, H 5, p. 65, n°7)	Salle en pierre de 25x10 m avec porte d'accès armoriée à l'est, sur deux niveaux, et tour d'angle	Salle dans un état médiéval (XIV ^e s ?), transformée à l'époque moderne en grange du

					château moderne. Inédite
Tieste-Uragnoux		0°02'17,3" E 43°32'58,8" N 211 m		Plate-forme castrale (30 x 22 m env.) avec murs arasés, sous le château actuel.	Inédit.
Tourdun	L'église	0°08'51" E 43°32'47" N 206 m	1293 : Châteaux de Juillac et Tourdun (<i>castra</i> ? ADG, H 5, p. 115, n°1)	Espace taluté et fossoyé autour de l'église paroissiale	Ancienne abbadié ? Inédit.

Ce tableau livre, très modestement, quelques informations sur la forme de l'habitat castral médiéval en Pardiac, Rivière-Basse et sud du Fezensac. Il faut d'abord noter la variété des fortifications : abbayes laïques, salles, plateformes, castelnaux... qui se retrouvent en petit nombre, signe de la prégnance d'un habitat semi-dispersé de type casalier et du maintien d'importants espaces comtaux non chasés.

Ces fortifications sont, pour la plupart, en terre : la pierre ne se retrouve que sur les églises et pour les forteresses de rang comtal (Monlezun...), même s'il faut faire la part des démolitions avec récupération des matériaux. Les *salles* de la petite noblesse sont également curieusement rares, et quand elles existent leur fortification est modeste. Et ces fortifications n'ont que très rarement regroupé un habitat : il faut noter la quasi-absence de castelnaux, les rares exemples identifiés étant presque tous vides d'habitat contemporain. Seules les fortifications organisées par les comtes, *castra* comme Ladevèze ou bastides, ont bénéficié de systèmes défensifs évolués (murailles en pierre, tours-portes...) qui ont pu survivre au Moyen Âge.

1.7.2- ÉCONOMIE ET DISPARITION DE LIGNAGES LOCAUX

Quelques dossiers permettent de comprendre et de détailler les mécanismes d'achat de terres, droits et parfois seigneuries complètes par les chanoines de la Casédieu.

Le dossier le plus complet est celui des terres voisines de la seigneurie de Ribaute, au bord de l'Arros⁶⁹⁰. Dès la fondation de l'abbaye, vers 1135 et avant 1143, les prémontrés disposent des terres d'Espalanque et de l'église de Sainte-Quitterie. Au cours du XIII^e siècle, ils fondent également une grange à Ribaute, au nord de la seigneurie éponyme⁶⁹¹. Dans le dernier quart de ce siècle, ils achètent une série de biens pour agrandir cette grange de Ribaute et la relier aux terres prémontrées voisines du casal de Rousset et d'Espalanque. En 1280, les chanoines reçoivent le terroir du Tilhet, dans la paroisse de Ribaute, de noble Jordan de Canet⁶⁹². En février 1284, ils achètent à Arnaud du Pouy, pour 40 sous morlans, « tout le territoire qu'il avoit entre les terres de la grange de Ribaute »⁶⁹³. En 1290, les chanoines continuent d'arrondir leur patrimoine foncier : ils échangent la terre dite de *Sancta Floria* à Ribaute contre une autre terre proche de l'Arros⁶⁹⁴. Ce n'est qu'à l'extrême fin du siècle que les conditions deviennent favorables pour acheter toute cette seigneurie de Ribaute : en 1299, Jean de Ribaute, le dernier seigneur éponyme, vend le terroir pour 300 sous morlans, y compris la motte et ses derniers droits sur le lieu, pour la même somme, l'année suivante⁶⁹⁵. Ce personnage fait « serment sur les limites de Ribaute » en 1302, sans doute après avoir reçu paiement partiel de sa vente⁶⁹⁶. Cela permet de délimiter précisément la seigneurie⁶⁹⁷ et autorise les prémontrés à amortir cet achat⁶⁹⁸. Ils se font confirmer ces biens de Rivière-Basse en 1305 par leur suzeraine, Guillemette de Moncade⁶⁹⁹. Les acquisitions se poursuivent en 1312 : Auger de Saint-Lanne⁷⁰⁰ et sa sœur vendent pour 1000 sous le terroir de Barbat, vente complétée en 1315 pour 700 sous et en 1316 pour 500 sous⁷⁰¹. En une trentaine d'années, par une série d'achats judicieux, les prémontrés ont ainsi réussi à prendre possession de tout le territoire voisin de la rivière de l'Arros, reliant les deux granges de Ribaute et Espalanque. Ces terres serviront, en 1322, à fonder la bastide de Plaisance-du-Gers en paréage avec le comte d'Armagnac, qui donnera quelques terres boisées au nord de Ribaute.

691 Dans l'actuelle commune de Plaisance-du-Gers. Elle est signalée pour la première fois en 1280.

692 ADG, H 5, p. 246, n°1 et 2. Cagnet est une commune du canton de Plaisance-du-Gers, ancienne seigneurie, à quelques kilomètres à l'ouest de Plaisance, à la frontière des Hautes-Pyrénées et du Gers.

693 ADG, H 5, p. 240, n°1.

694 ADG, H 5, p. 228, n°1.

695 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, 131-137 et t. X, 251.

696 *Idem*, t. VI, p. 191 et 251, quittance de l'achat.

697 ADG, H 5, p. 240, n°4 : « COLLATIONNÉ du serment preté le 5 juillet 1302 par noble Jean de Ribaute, en faveur de Sans, abbé de la Casedieu, et en qualité de temoins, pour prouver devant Arnaud de Lussagnet, damoiseau, lieutenant d'en Arnaud de Coarase, baile de Riviere, messire en Fortané de Baulat, seigneur des Gots, messire n'Arnaut de Beo, seigneur d'Armentieu, jurats de la cour majeure de Riviere, sur les limites de l'endomenjadure de Ribaute, par lui venduë à l'abbé et monastere de la Casedieu, [235] par acte retenu par Jean Crosets, notaire public ; lesquels limites il dit etre la terre apelée l'enganadure, allant vers un erable (auzero) au delà du ruisseau qui sort de la Seube, près le chemin qui va à Lengros, et de là à un nefflier (sobira mesplé), de là à la fontaine de Barbat, ensuite aux chenes apelés de la tocoera, et comme l'eau de la dite fontaine tombe dans la Basuë, et cotoyant la Basuë jusques à un gué qui est vis à vis une borne de pierre, et de la dite borne allant de borne en borne droit à la riviere de la Ros ; encore de la dite terre d'enganadure suivant le fossé comme il aboutit au ruisseau Lasté major, lequel ruisseau de Laster major se jette dans la riviere de la Ros, et suivant la Ros comme elle va à la motte de Ribaute, et au terroir apelé de la Rosat, et de la ditte riviere de la Ros va juqu'à la susdite borne de pierre ».

698 LARCHER, Jean-Baptiste. *Op. cit.* T. X, 251.

699 ADG, H 5, p. 111, n°3 : « DECLARATION faite par Guillemette de Moncade, dame de Castet Vieilh et du pais de Riviere, qu'Etienne Lupati, abbé de la Casedieu, et ses religieux ont toujours possédé de memoire perduë la grange ou territoire de Ribaute, avec ses droits et appartenances, excepté les terres et droits de Jean de Ribaute ; plus le territoire de Tilhet, le casal de Lalane et de la Rotis à St Aunis, et la maison Despangue avec leurs droits et dependances, et les terres qui sont entre la riviere de l'Arros, et le ruisseau apelé Laster, entre la terre du seigneur Garsie Arnaud d'Antin, et du seigneur d'Armenthiu, excepté les terres que les habitans de la Devese y possèdent ».

700 Cadet de la famille de Saint-Lanne, ancienne seigneurie et actuelle commune du canton de Castelnau-Rivière-Basse.

701 ADG, H 5, p. 241, n°6 : « ENGAGEMENT fait le 28 juillet 1312 par Augé de Senlane, damoiseau, seigneur de Mondegorat, et Bartelemie, sa soeur, en faveur de l'abbé de la Casedieu pour 1000 sols parisis, du terroir de Barbat entre la Ros et l'Adour, terres de la Casedieu, et le terroir de Saint Aunis, lequel avoit auparavant engagé pour 1000 autres au dit monastere ». N°7 : « AUTRE engagement fait le 9 fevrier 1315 par le meme du dit terroir pour 700 s. avec l'aprobation Nod. de Masaas, caver, senechal d'Armagnac ». N°8 : « AUTRE engagement fait du dit terroir le 31 may 1316 pour 500 sols parisis pour le même ».

La motte de Ribaute, qui formait le cœur de cette seigneurie de Ribaute, se trouvait probablement au sud-est de l'actuelle mairie de Plaisance-du-Gers, au bord d'un ancien gué qui permettait de traverser l'Arros. Totalement arasée avec la fondation de la bastide de Plaisance-du-Gers, dans un espace profondément remanié, sa localisation exacte n'est plus assurée (doc. 192).

Un autre dossier intéressant est celui de la petite seigneurie de Courties, implantée sur une croupe argilo-calcaire au nord-est de l'abbaye et qui forme aujourd'hui une commune de 602 hectares. Bernard de Panassac vend ses droits sur Courties à l'abbaye prémontrée, avant 1262, pour 620 sous. Il renonce à rembourser cette somme contre un cheval et 10 sous de plus⁷⁰². Son fils Pierre vend deux années plus tard ses propres droits sur Courties pour une somme équivalente, 625 sous morlans⁷⁰³. Le même Bernard de Panassac complète cette vente en 1274 pour 358 sous⁷⁰⁴ : désormais les prémontrés sont entiers seigneurs de l'alleu et du décimaire de Courties. Ces trois ventes successives en une douzaine d'années ont sans doute été réalisées pour des raisons économiques, par les (co-)seigneurs d'une petite seigneurie périphérique : les Panassac (issus d'une seigneurie du sud de l'Astarac, à une trentaine de kilomètres) possèdent également des droits sur les dîmes de Bars, signalés en 1331⁷⁰⁵, des terres à Gajan⁷⁰⁶, à Saint-Araïlles⁷⁰⁷, à Saint-Christaud (casal et terres vendues aux prémontrés par Gaillard de Panassac et son fils après 1300)⁷⁰⁸.

Sur le terrain, l'ancienne demeure seigneuriale des sires de Courties se trouvait sans doute à l'ouest de l'église paroissiale : on distingue encore, sur les cadastres et sur le terrain, un talus et des fossés arasés qui entouraient un espace de forme elliptique englobant église et cimetière actuel, d'environ 21000 m² (une ancienne *curtis* ? Doc 193).

702 ADG, H 5, p. 188, n°1. Cette donation est en fait l'abandon d'un prêt préalable.

703 *Idem*, p. 188, n°2. Il s'agit également d'un prêt non remboursé.

704 *Ibidem*, p. 188, n°3-5.

705 *Ibidem*, p. 22, n°1.

706 *Ibid.*, p. 28, n°1.

707 *Ibid.*, p. 284, n°1.

708 *Ibid.*, p. 329, n°2 *sq.*

Le cas est sensiblement différent dans la seigneurie voisine de Coutens, au nord de l'abbaye : Fortanier de Baulat vend ses droits sur la seigneurie voisine de Coutens en 1285. Un autre fonds de terre est acquis à Bopé, sur le territoire de Coutens, en 1306⁷⁰⁹. Mais il ne s'agit que de parcelles isolées. Par ailleurs, on sait que les prémontrés desservent la paroisse de Coutens et son annexe de Saint-Orens de Sérérin depuis 1285 au moins⁷¹⁰. Pourtant, des sires de Coutens subsistent jusqu'à l'époque contemporaine⁷¹¹, avec une salle noble toujours en élévation. Pourquoi les prémontrés n'ont-ils pas acquis aussi cette petite seigneurie, qui forme une enclave dans leurs terres ? La réponse est donnée par le *Cartulaire noir* des chanoines de Sainte-Marie d'Auch : en 1250, l'inventaire des églises du Pardiac dans lesquelles le cellier de Sainte-Marie d'Auch lève des droits, précise que trois parts de l'église Saint-Pierre de Coutens appartiennent aux chanoines auscitains⁷¹². En 1257, Guillaume de Coutens, chapelain de Ladevèze, engage aux chanoines d'Auch le quart de la dîme de cette même église de Coutens⁷¹³. La même année, S. de Saint-Martin, chapelain de Coutens, engage un autre quart de cette dîme⁷¹⁴. L'année suivante, en 1258, B. de Saint-Pierre de Coutens engage pour 50 sous morlans la moitié de la dîme de Coutens, avec faculté de rachat⁷¹⁵. Il faut encore désintéresser un Pierre de Coutens en 1260, qui donne au chapitre ses droits sur la levée de dîmes dans cette paroisse⁷¹⁶.

Les chanoines d'Auch prennent ainsi possession de la totalité de la dîme de Saint-Pierre de Coutens en 1260. Cela explique peut-être pourquoi les prémontrés héritent de la gestion de la paroisse de Coutens avant 1285, la dîme étant totalement prélevée par les chanoines auscitains et ne permettant plus de faire vivre un curé séculier... Les prémontrés obtiennent cependant un (modeste) dédommagement avec des droits sur quelques parcelles de terres en 1312 ; un accord put être passé avec l'archevêque d'Auch pour la collation de la cure au profit des prémontrés mais restant, en droit, au prélat métropolitain⁷¹⁷.

709 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 221.

710 ADG, H 5, p. 211, n°1.

711 La seigneurie passa par mariage dans la famille d'Esparbès puis de Résséguier, toujours présente dans la région.

712 *Cartulaire noir du chapitre métropolitain*, *op. cit.*, n°66. : « *Hec sunt nomina ecclesia Pardianiaci in quibus habet partem cellarius Sancte Marie de Marcellano, medietatem casali Nagumber tres partes Sancti Petri de Cotenx [...]* »

713 *Ibid.*, n°30.

714 *Ibidem*, n°31.

715 *Ibid.*, n°5.

716 *Ibid.*, n°4 : « [...] *resignavit partem decime de Cotens quam dixit esse suam et quam percipiebat...* » On remarquera au passage que le total dépasse largement les 100 % de la dîme, d'autant que les chanoines en possédaient déjà trois parts en 1250... En fait les chanoines ont acheté également l'accord des héritiers, comme ce Pierre de Coutens.

717 LARCHER, Jean-Baptiste, *Dictionnaire*, lettre COU..., pièce 117.

Autour des granges du Houga, d'Andenac et de Nauret, dans la vallée du Bouès, les achats et rassemblements de terres et de droits commencent dans les années 1230 : en 1236, les prémontrés de la Casedieu achètent le terroir de Gajan pour 300 sous morlans. Les terres du Cau, dont l'église, l'alleu, les terres, les droits de pacage et de forestage, sont rendus en 1256 par Thibaud de Peyrusse, suite à un achat ou un legs antérieur. Dix années passent : en 1267, la terre de Saint-Jory est acquise d'Arnaud-Guilhem de Ricourt pour 50 sous morlans. Les achats et acquisitions ne cessent plus par la suite dans cet espace : don de terres à la Tapie en 1270 par Matilion de Peyrusse ; achat du droit de pacage à Damies pour 4 sous morlans ; achat du casal de Casaux à Gajan en 1276 et d'autres terres à Gajan en 1278. Les affaires deviennent plus sérieuses en 1280 : Sansaner de Gerderest accepte de vendre ses biens dans Caumont, Vergoignan, la Tapie et Saint-Jory pour 1050 sous morlans. Ces droits sont complétés en 1285 par un don de Sanche de Rieunat. Toutes ces terres, qui servent dans un premier temps à agrandir les terres de granges du Houga, d'Andenac et de Nauret à Caumont, seront employées en 1298 à la fondation de la bastide de Marciac.

Dans la région de Vic-Fezensac, les prémontrés achètent dès le premier quart du XIII^e siècle une partie des droits de la seigneurie de Thalassia/Tabaux à Raymond de Bautian, pour 100 sous morlans⁷¹⁸. Trente ans plus tard, en 1265, Guillaume de Sédélec « rend » aux chanoines la dîme et ses droits sur Tabaux⁷¹⁹. En 1278, Clermont de Pardeillan vend également ses biens à Thalassia, qui forme la marge ouest de la nouvelle grange du Sarrambat. Dans cet espace, on note sur les photographies aériennes IGN (doc. 194), au sud de l'église de Tabaux, la présence d'une motte arasée de 35 m de diamètre (52 m avec les fossés), apparemment sans basse-cour. Cette motte est signalée dans une transaction avec le comte de Pardiac en 1353, qui remet à l'abbé l'hommage sur divers biens, dont une partie de Romensan et « la motte ou métairie de St Cir et de St Sernin »⁷²⁰. À l'est de la grange voisine du Sarrambat, fondée vers 1240, les prémontrés achètent des droits et terres à Fromensan⁷²¹. Ils ne peuvent acquérir toute cette seigneurie ni la dîme de la paroisse : comme à Coutens, les chanoines de Sainte-Marie d'Auch ont préalablement acquis des droits sur les dîmes, empêchant l'expansion des chanoines prémontrés à cet endroit⁷²².

718 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 156-157.

719 *Idem*, t. X, p. 199.

720 ADG, H 5, p. 25, n°7.

721 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 175.

722 *Cartulaire noir du chapitre métropolitain*, *op. cit.*, n°32, De Fremensano. : Odon de Faget, damoiseau, fait donation au chapitre de Ste Marie d'Auch d'une partie de la dîme de l'église St André de Ramensan. N° 63 (1256). De Fremenzhano. Hispan, archevêque d'Auch, autorise l'archidiacre de Sos à acheter ou prendre en engagement des mains des laïques la dîme de l'église de St André de Ramensan, dans l'archidiaconé de Vic ; ce revenu sera affecté au paiement de l'obit de l'archevêque Géraud de Labarthe.

Ces dossiers donnent d'utiles indices sur la chronologie et les mécanismes mis en œuvre par les prémontrés pour augmenter leur patrimoine. Ces acquisitions se concentrent entre le second et le troisième tiers du XIII^e siècle. Elles concernent presque exclusivement des terres voisines des granges préalablement fondées par les chanoines (doc. 195). Ces terres appartiennent à de petits seigneurs, souvent des cadets de familles voisines, qui disposent fréquemment de droits fonciers et de dîmes sur les mêmes espaces (vestiges d'abbayes laïques ?). Les coseigneureries y sont fréquentes. Cette parcellisation des droits seigneuriaux, associée sans doute à une conjoncture économique défavorable au maintien de la valeur de ces droits, explique en partie la multiplication de ces achats par les chanoines, qui disposent eux de moyens financiers conséquents et de liquidités importantes. Ces achats trouvent cependant plusieurs limites : la résistance de quelques rares familles nobles (à Coutens...) et le rôle des chanoines de Sainte-Marie d'Auch, qui peuvent jouer localement le même rôle de banquier que les prémontrés.

Au final, on peut donc affirmer que les prémontrés n'ont participé que de manière marginale à l'élimination de familles seigneuriales locales : les Ribaute à Ribaute, les Panassac à Courties... Très peu d'habitats seigneuriaux disparaissent de la même façon du fait de la mainmise des chanoines : la motte de Ribaute, celle de Tabaux, l'enclos fossoyé de Courties... étaient autant de structures sans doute totalement archaïques du point de vue militaire dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Dans cette période, ce sont les *castra populata* comme Ladevèze, les nouvelles bastides dotées de murailles en pierre ainsi que les salles dotées de tours, comme Monlezun ou Termes-d'Armagnac, qui semblent avoir une vraie valeur défensive et qui font l'objet d'investissements de la part des comtes et des officiers royaux.

1.7.3- LES LIAISONS DANGEREUSES : CONFIRMATIONS ET VIOLENCES SUR LES TERRES DES CHANOINES

Ces nombreux achats effectués en l'espace de trois générations ont entraîné divers troubles dans les espaces concernés. Le premier symptôme est l'apparition des confirmations de dons et d'achats dans la documentation de la Casédie. Les chanoines font confirmer en 1275 par Odon de Biran l'ensemble des biens donnés par son père autour de Biran. C'est sans doute à cette occasion qu'ils font rédiger une fausse charte de donation qui permet de confirmer des droits douteux⁷²⁴. Ils font de même en 1280 avec Catherine de Laguian, qui confirme les ventes effectuées par Sansaner de Gerderest autour des granges d'Andenac et du Houga. Trois confirmations ou accords sont aussi nécessaires avec Thibaut de Peyrusse dans les années 1280-1291, pour le désintéresser des terres et droits donnés par son aïeul dans cette même zone. De même, en 1289, les chanoines doivent s'accorder avec Raymond-Aymeric de Montesquiou pour conserver le droit de pacage accordé par son père sur les terres familiales.

Ces accords amiables (et généralement onéreux pour les chanoines) ont été souvent insuffisants. La grange du Sarambat, sur l'actuelle commune de Caillavet, a été fondée vers 1240 par le seigneur de Biran, Arnaud-Guilhem. L'acte de fondation n'a pas été conservé, mais on possède la confirmation faite le 28 juin 1242 par Bernard, comte d'Armagnac et de Fezensac, de cette fondation pieuse⁷²⁵. Cette confirmation est faite contre une forte somme d'argent, 250 sous morlans, et une série de messes. Pourquoi le granger du Sarambat, frère Arnaud-Guilhem de Gelas, a-t-il demandé l'appui du comte pour cette fondation ? Sans doute parce que cette fondation ne se fit pas avec l'accord du reste de la famille de Biran et de leurs alliés. En effet, en 1275 Arnaud-Guilhem de Biran, fils du donateur, confirme devant l'abbé de la Casédie la donation faite en 1257 de deux casaux et les droits de bois et de pacage « à cause des dommages qu'il avoit causés à la dite grange, et de l'injuste demande qu'il faisoit de journées de labourage dans son fonds aux dits religieux »⁷²⁶. Manifestement, la famille de Biran n'avait pas accepté la perte de ses droits seigneuriaux sur les terres de la nouvelle grange. En 1286, Arnaud de Laraset donne également aux moines une pièce de terre près du Sarambat « pour réparation des dommages qu'il avoit causé au monastere de la Casédie »⁷²⁷. En 1325, le roi Philippe V accorde une sauvegarde pour la grange du Sarambat et le bois de la Pessole au profit des moines de la Casédie, probablement parce que leurs droits n'étaient pas respectés, une fois de plus⁷²⁸.

Un autre conflit oppose les grangers de Marrenx, près de Montesquiou, aux seigneurs voisins au début du XIV^e siècle. En 1306, le damoiseau Génies de Montesquiou s'accorde avec les moines « sur les dommages que le dit seigneur de Montesquiou, ou ses gens, avoit fait depuis cinq ans à la grange de Marrenx »⁷²⁹. Le conflit ne cessa pas. En 1317, l'abbé obtient une sauvegarde contre Gautier de Montesquiou, et Raimond Aimeric, son fils, « qui faisoient des violences sur le territoire de la grange de Marrenx »⁷³⁰. Cette sauvegarde n'eut manifestement qu'un effet limité. En 1332 encore, l'abbé obtient deux nouvelles sauvegardes, le 26 mars 1332, contre le même Gautier de Montesquiou, seigneur des Angles, et contre Grimaud de Marrenx, seigneur de Monclar⁷³¹.

724 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 181-185. Publication en cours dans le chartrier. Guilhem-Arnaud de Biran, pour rembourser les dégâts qu'il a causés à la grange de Sarambat, à savoir la perte de 9 vaches pour 200 sous morlans, un bœuf pour 30 sous morlans et d'autres biens pour 200 sous morlans, donne à cette grange les casaux de Saint-Michel et de la Pessole, valant 335 sous morlans. Il donne également le droit de pacage sur ses terres, le droit de prendre le bois, l'eau, l'herbe, les feuilles, les branches, les fruits. Ce droit avait déjà été donné par son père à titre d'amende. Guilhem-Arnaud de Biran confirme également les donations faites précédemment par son père aux frères de Sarambat, pour une amende de 200 sous morlans. Il s'engage enfin à rendre un bœuf injustement pris aux moines. Cette pièce, dépourvu de mentions notariales, absent du nécrologe et de l'inventaire *circa* 1400, est une probable forgerie médiévale destinée à confirmer les droits des chanoines en 1275.

725 ADG, H 5, p. 162, n°5.

726 ADG, H 5, p. 105, n°2.

727 ADG, H 5, p. 382, n°2.

728 ADG, H 5, p. 20, n°1 à 3.

729 ADG, H 5, p. 406, n°4 *sq.*

730 ADG, H 5, p. 60, n°1.

731 ADG, H 5, p. 60, n°2 et 3.

Le détail et les raisons de ces violences ne sont jamais explicités dans ces actes ou analyses. Il semble évident cependant que ces violences ont été récurrentes, dans la deuxième moitié du XIII^e siècle au Sarrambat et dans le premier tiers du XIV^e siècle à Marrens, près de Montesquiou. Les auteurs de ces violences sont toujours de petits seigneurs voisins, dont les ancêtres ont fait des dons à l'abbaye. On peut donc supposer que dans certains cas le conflit porte sur le don, qui n'est pas accepté par les héritiers lésés. Dans d'autres cas, ce sont les droits très importants dont disposaient les moines sur les terres d'Armagnac et de Rivière-Basse, en particulier le droit de pacage, qui ont pu entraîner des conflits d'usage avec des seigneurs lésés.

*

* *

On peut donc répondre positivement, mais de manière limitée et nuancée, à la question du rôle joué par les prémontrés dans la disparition de certains lignages locaux : par le mécanisme des prêts gagés sur des terres et droits, certaines familles se sont progressivement dépossédées, autour des granges prémontrées, de biens patrimoniaux. Ces ventes ont pu être orientées par les chanoines en vue d'étendre ainsi leur emprise territoriale. Cependant ces ventes restent au final limitées, souvent sur des territoires réduits et peu productifs, en bord de rivière ou sur des coteaux isolés (Courties). On y trouve des habitats seigneuriaux de terre (et de bois à l'origine ?), comme des mottes qui sont militairement dépassées au XIII^e siècle, et qui finissent arasées (dans des circonstances non documentées : sur ordre des chanoines ?). Cette limite dans les achats semble aussi trouver sa source dans les réactions parfois violentes des voisins et héritiers des donateurs, qui n'hésitent pas à prendre les armes et à molester les hommes des prémontrés entre la seconde moitié du XIII^e siècle et la première moitié du siècle suivant : on a là, vraisemblablement, le signe d'un décalage croissant entre une élite rurale (paupérisée ?) et un ordre monastique qui tente de gérer rationnellement ses biens et de produire des surplus rentables, au détriment peut-être du maintien d'un équilibre dans les ressources locales.

1.8- UN TRIPLE RÉSEAU ECCLÉSIASTIQUE ET FISCAL : PAROISSES, ÉGLISES ET DÎMES

La question de la dîme a fait l'objet récemment d'un volume des journées de Flaran⁷³², qui ont montré l'intérêt de l'étude de ce prélèvement pour la connaissance des sociétés médiévales. La dîme est en effet un puissant révélateur des enjeux territoriaux, politiques et économiques entre les pouvoirs laïcs et ecclésiastiques.

En dehors des chapelles des granges et prieurés prémontrés, qui n'avaient pas charge d'âme (même si des laïcs pouvaient y être enterrés ou fonder des obits), 35 paroisses, églises paroissiales et chapelles sont signalées dans les actes et inventaires de l'abbaye de la Casédieu : Andenac, Aran à Beaumarchès, Archennas (?), Bars, Caillavet, la Peyrette à Castelnau-Rivière-Basse, Cayron, le Cau, Courties, Coutens, Gajan à Marciac, Herrebouc et la Molère à Saint-Jean-Poutge, Theux à Ladevèze, La barthe de Monclar, Lubiach à Vic-Fezensac, Lugagnan, Marciac, Mazères, Mourède, Pallanne, Pontforn (à Mourède), Pouy, Plaisance-du-Gers, Lamazère (?), Las à Caillavet, La cépède de Pouylebon, Pléhaut, Ribaute, Romensan à Biran, Saint-Jean-Poutge, Sererin à Beaumarchès, Tabaux, Tieste et Uragnoux.

Parmi ces 35 églises et paroisses, on peut distinguer trois situations distinctes :

- les paroisses et cures desservies par les chanoines prémontrés, qui y lèvent aussi la dîme ;
- les paroisses et cures possédées entièrement par les chanoines, où ils sont donc gros décimateurs, mais où ils ne disent pas la messe et n'exercent pas les fonctions curiales ;
- les portions de dîmes levées dans certaines paroisses, indépendamment de la gestion Paroissiale.

Les cures desservies par les chanoines prémontrés

La documentation livre avec certitude le nom de douze paroisses⁷³³ dont les églises et les dîmes étaient possédées par les prémontrés, et qui étaient desservies par eux avant le XVI^e siècle : ils avaient charge d'âme dans ces lieux et y assuraient la messe et l'ensemble des sacrements. L'abbaye, au titre de principal décimateur, assurait l'entretien de l'église et de son mobilier de culte⁷³⁴.

La cartographie de ces églises (doc. 196) montre clairement une logique géographique : elles se concentrent dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour de l'abbaye de la Casédieu (7 églises) et du prieuré de Vic-Fezensac (5 églises). Cette distance correspond avec vraisemblance à celle qui pouvait être parcourue, aller et retour, dans la journée par un chanoine à pied ou à dos d'animal. De fait, cette carte montre qu'il y a une logique spatiale dans cette desserte, et qu'elle a donc été probablement en partie voulue par les prémontrés, qui ont « choisi » ces églises. Si deux d'entre elles ont été offertes dès l'installation des chanoines vers 1135 (Sainte-Quitterie de Plaisance et Andenac), l'exemple de Tabaux (voir *infra*) montre comment les chanoines ont favorisé l'acquisition de certaines églises avec leurs droits au XIII^e siècle, par le biais de prêts gagés ou d'achats par portions. On ne peut que regretter la quasi-absence de documentation pour la deuxième moitié du XII^e siècle et la première moitié du siècle suivant, qui aurait permis de mieux comprendre ces mécanismes d'acquisition.

732 VIADER, Roland, éd., *La dîme dans l'Europe médiévale et moderne, actes des XXX^e journées internationales de Flaran*, Toulouse : PUM, 2008, notamment « La dîme dans l'Europe des féodalités. Rapport introductif ».

733 Il faut ajouter pour l'époque moderne la chapelle castrale de Herrebouc, avec son annexe du château voisin de la Molère, desservies à partir de 1623, suite à une fondation de messes par le seigneur du lieu (acte relevé par LAUZUN, Philippe, *BSAG*, 1911, p. 122).

734 ADG, H 5, p. 42, n°15 : « ARRÊT du Grand Conseil [...] lesquels interloquent pour les reparations des eglises de Gajan, Pallane, Andenac, Coutens et St Orens, expédié par duplicata le 28 septembre 1672 ».

Deux exemples significatifs permettent de préciser comment les prémontrés acquirent ces paroisses :

L'église Sainte-Quitterie de Plaisance (Ribaute) faisait partie de la dotation initiale des prémontrés vers 1135. C'était, en 1133, la propriété de laïcs qui firent une donation aux prémontrés quand ils l'implantèrent à la Casédieu⁷³⁵. Située dans le diocèse de Bigorre, cette église fait l'objet de plusieurs conflits avec les autorités ecclésiastiques séculières de ce diocèse. Dès 1141, un conflit oppose l'abbé de la Casédieu avec l'archidiacre de Rivière-Basse, qui réclame une partie de la dîme et le droit de présentation à cette cure. Un accord est trouvé, l'abbé conservant le droit de présentation d'un de ses chanoines, contre une redevance annuelle du quart de la dîme à l'archidiacre et deux sols bons. Une autre dispute éclate en 1227 pour la même raison, l'archidiacre réclamant alors sept sous de redevance au lieu des deux initialement accordés. Les évêques de Tarbes tentent également de récupérer une part du gâteau : en 1323-1324 un accord est trouvé entre cet évêque et l'abbé, celui-ci conservant la dîme et l'église, à condition de verser 100 sous annuellement à l'évêque⁷³⁶.

La cure de Tabaux est documentée à partir du début du XIII^e siècle. Arnaud-Raymond de Bautian donne en 1231 à l'abbé de la Casédieu tous ses droits à Thalassia/Tabaux contre 100 sous⁷³⁷. L'église, ses droits et la seigneurie étaient sans doute une coseigneurie : un autre acte plus tardif, en 1265, nous montre deux autres donations, au même lieu, de l'église et de la dîme du lieu par Forton de Baurent et par Guillaume de Sedelac⁷³⁸. Les deux actes ne précisent pas qu'il s'agit de portions de l'église et de la dîme, mais on peut le déduire de ces deux ventes successives. Après cette date, les prémontrés semblent avoir acquis tous les droits sur l'église et la paroisse : à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne, l'église de Tabaux est desservie par un chanoine prémontré du prieuré de Vic-Fezensac.

Ces deux exemples montrent bien comment se firent ces acquisitions d'églises paroissiales : par don et/ou achat à des seigneurs laïcs locaux, souvent des coseigneurs aux capacités économiques limitées⁷³⁹.

D'autres exemples permettent de connaître les modes d'administration de ces paroisses. Si les paroisses étaient desservies par des chanoines prémontrés exempts, cela posa problème à deux niveaux : à un niveau supérieur, avec les archidiacres, archiprêtres et évêques, qui étaient spoliés d'une partie de leurs revenus par les exemptions de l'ordre de Prémontré ; à un niveau inférieur, avec les paroissiens qui contestaient le paiement de certaines dîmes (les novalles...) et droits casuels.

735 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 107-108. L'église Sainte-Quitterie de Ribaute appartient en 1133 par moitié à Raymond de Sarraut et Forton de Vic. Cet acte a été conservé par les prémontrés, mais pas la donation elle-même. Cependant dans la confirmation papale des biens de l'abbaye en 1143 est citée « *in Bigorra, ecclesiam de Ripa Alta* », ce qui prouve que la transaction s'est effectuée dans l'intervalle.

736 ADG, H 5, p. 92, n°1.

737 *Idem*, p. 390, n°1.

738 *Ibid.*, p. 390.

739 La possession des églises par des laïcs, phénomène très courant en Gascogne, a donné naissance en Bigorre et Béarn à une classe de petits seigneurs, les abbés laïcs ou abbadies, dont beaucoup intégrèrent les rangs de la noblesse dans les États de Bigorre et de Béarn. Sur ce phénomène et ses conséquences, on peut lire CURSENTE, Benoît, « Les *abbadies* ou abbayes laïques. Dîme et société dans les pays de l'Adour (XI^e-XVI^e siècles) », *Annales du Midi*, tome 116, n° 247, 2004, p. 285-305. Cet auteur signale la présence de plusieurs abbadies dans notre territoire d'étude (Marseillan, Berdoues, Soublecause...) ; sur la question de la coseigneurie, on consultera la récente et importante synthèse d'Hélène DÉBAX, *La seigneurie collective. Pairs, pariers, partage, les coseigneurs du XI^e au XII^e siècle*, Presses Universitaires de Rennes, 2012. Ce travail contient de nombreux cas d'étude pour le sud de la France, tant pour des seigneuries laïques qu'ecclésiastique, montrant la fréquence et la complexité du phénomène.

Détaillons quelques dossiers. Les églises voisines de Saint-Pierre de Coutens et Saint-Orens de Sererin, au sud de l'actuelle commune de Beaumarchès, sont documentées à partir de 1285⁷⁴⁰ puis 1320. Ces deux églises sont alors desservies par le même frère prémontré, qui s'accorde avec ses paroissiens sur les différents droits et dîmes à lever (voir *infra* pour le détail de cet accord)⁷⁴¹. Une longue notice de l'inventaire H 5 révèle qu'en 1472, suite à diverses calamités climatiques et difficultés, le chapitre des chanoines souhaite unir le revenu de ces deux églises à la vestiaire de l'abbaye, pour en augmenter le revenu. Mais pour que l'union de ces deux paroisses soit effective, il faut l'accord de l'archevêque. Celui-ci accepte sous conditions : à partir de cette date, un prêtre séculier doit être nommé, qui doit recevoir « le casuel [...] 10 conques de froment, 5 conques de mixture, mesure de Vic Fesensac et trois pipes de vin, mesure de Coutenx, et le dit abbé et son chapitre payeroit le fief du à l'archevêque par la dite eglise, et la depouille du curé à l'archidiacre de Pardiac »⁷⁴². Marché de dupes : cette union revient à faire basculer la quasi-totalité des revenus de ces deux paroisses dans l'escarcelle de l'archevêque, de l'archidiacre et d'un prêtre séculier. En fait, le roué abbé de la Casedieu empêche cette bascule en faisant un appel direct au pape Alexandre VI : le 12 mars 1498, le pontife confirme l'union de la cure de Coutenx à l'office du vestiaire, « avec les droits de présentation à la dite cure d'un religieux au lieu d'un pretre seculier ». Au XVII^e siècle encore, un prêtre séculier tente de se faire nommer à la tête de cette paroisse, sur la foi de cet accord trompeur de 1472⁷⁴³.

Les deux églises de Saint-Jean de Tieste et Saint-Laurent de Theux à Ladevèze étaient également desservies par des chanoines de la Casedieu. Elles sont documentées à partir du début du XIV^e siècle. Plusieurs arbitrages sont prononcés en 1308 et 1309 sur les limites des dîmaires de Tieste et des paroisses voisines, ainsi que sur l'attribution des dîmes anciennes et noales, qui sont accordées à l'abbé⁷⁴⁴. En 1395, un chanoine refuse de quitter le service de ces deux églises et surtout leurs revenus au profit d'un de ses frères⁷⁴⁵. En 1437, l'union des revenus de ces deux églises est prononcée par l'évêque de Tarbes, contre la moitié des dépouilles et la moitié des fruits de la première année⁷⁴⁶. Des troubles éclatent en 1475, car ces deux cures ont alors été confiées à des prêtres séculiers, sans accord des chanoines⁷⁴⁷.

740 *Inventaire ca 1400*, notice 101, datée de 1285 : « *Compromissum inter... et nobilem Fortanerium de Baulato... super questione diversarum peciarum terrarum, casalium et possessionum situatarum in Parrochia Sancti Petri de Cotenxis, jurium et pertinentiarum earumdem.* »

741 ADG, H 5, p. 211, n°1.

742 *Idem*, p. 79, n°8.

743 *Ibid.*, p. 80, n°16 « Jusques et inclus n°25. Pièces du premier inventaire de production du procez soutenu en 1628 et 1629 par le syndic de la Casedieu, contre Jean Tursan, pretre seculier qui pretendoit que la cure de Coutenx devoit etre possedee par un vicaire perpetuel seculier et non religieux, en 10 piéces ».

744 *Ibid.*, p. 95, n°1.

745 *Ibid.*, p. 95, n°3 : « JUGEMENT donné par Pierre de Averarda, abbé de St Pierre de Tasques, en 1395, le mois etant dechiré, par lequel il adjuje la cure de St Laurens, et son annexe à frere Pierre de Saucedá, et condamne frere Bertrand de Curto à lui rendre les fruits ».

746 *Ibid.*, p. 95, n°2.

747 *Ibid.*, p. 96, n°5. Les troubles se poursuivent à l'époque moderne dans cette paroisse : En 1556, un conflit oppose l'abbé à l'official de Tarbes, qui réclamait les revenus d'une chaplainie fondée dans l'église de Ladevèze (*ibid.*, p. 359, n°9). Au XVIII^e siècle encore, la dîme de l'ancienne paroisses des Uragnoux, dans Tieste, est adjugée à l'abbé (*ibid.*, p. 272, n°29).

L'église paroissiale de Saint-Jean-Poutge n'est documentée qu'à partir du XV^e siècle. En 1461 cette église et ses annexes de Saint-Pierre de Lugagnan et Sainte-Marie-Madeleine de Pléhaut sont rattachées à la grange et prieuré de Vic-Fezensac par l'archevêque d'Auch, pour augmenter les revenus du prieuré et assurer la subsistance d'au moins six chanoines, qui devaient en échange assurer le service curial⁷⁴⁸. Au début du XVII^e siècle, deux autres chapelles furent encore rattachées à cette paroisse de Saint-Jean-Poutge, permettant d'en augmenter les revenus : les chapelles castrales de Herrebouc⁷⁴⁹ et de la Molère⁷⁵⁰.

Cette gestion directe de cures, qui est une spécificité des prémontrés, posa donc divers problèmes avec la hiérarchie ecclésiastique locale. L'archevêque d'Auch prétendait avoir le droit de nomination des prêtres de son diocèse. En pratique, l'abbé de la Casédieu « présentait » son candidat, toujours un chanoine de son abbaye, qui était investi par l'archevêque. À un échelon inférieur, l'archidiacre de Pardiac prétendait au droit de dépouille sur les curés décédés. Un arbitrage de 1340 ne lui accorda que trois sous de droit de dépouille sur les églises des prémontrés, dont Cayron et Andenac⁷⁵¹.

On constate les mêmes difficultés dans le diocèse de Bigorre, sur la rive gauche de l'Adour. L'exemple de la paroisse de Ribaute (devenue Plaisance), révèle dès les années 1140 un conflit avec l'évêque et l'archidiacre, aplani contre le versement d'une part notable des revenus paroissiaux. Les limites de dîmaires, qui conditionnaient les revenus paroissiaux, firent l'objet de plusieurs arbitrages au début du XIV^e siècle, de façon à délimiter précisément les territoires de levée des dîmes : Gajan, Tieste... Sont ainsi l'objet d'enquêtes diocésaines mentionnées dans l'inventaire H 5 mais dont on ne possède hélas plus le détail.

À partir du XV^e siècle au moins⁷⁵² puis à l'époque moderne, les dîmes de ces paroisses furent prises en ferme par des particuliers, comme dans les autres dîmaires administrés par les prémontrés.

Les chanoines allaient et venaient quotidiennement du monastère ou du prieuré de Vic-Fezensac à ces églises proches de leur lieu de résidence. Ce n'est que très tardivement, au XVII^e et surtout au XVIII^e siècle, que l'on voit apparaître des presbytères destinés à accueillir à demeure certains chanoines ou leurs vicaires (à Cayron en 1747...). Mais les temps ont alors changé et les derniers prémontrés de la Casédieu ne pratiquent alors plus guère la vie en communauté.

Autres églises et dîmes possédées par les chanoines prémontrés

Les chanoines prémontrés possédaient également une dizaine d'églises avec leur dîmaire, mais il n'existe aucun indice documentaire que ces églises étaient effectivement desservies par les prémontrés. Il est probable que ces paroisses étaient à la charge de prêtres séculiers qui vivaient de la portion congrue, les chanoines étant ici seulement gros décimateurs et parfois patrons (doc. 197).

Comme pour les églises paroissiales en gestion complète, l'acquisition de dîmes par les prémontrés résulte de dons et d'achats réalisés auprès de seigneurs locaux souvent en difficulté économique. Quelques dossiers permettent de préciser ce point.

⁷⁴⁸ *Ibid.*, p. 64, n°7.

⁷⁴⁹ *Ibid.*, p. 65, n°9 : « CONFIRMATION faite le 26 août 1647 par Pierre de Lompagieu, abbé de St Jean de la Castelle, vicaire general de Gascogne, de la fondation faite de deux messes par semaine dans le l'eglise de St Jacques de Ferrabouc, qui doivent estre dites par le granger de Vic Fesensac, curé de St Jean Pouge. Cette grange etoit alors possedée par frere Alexandre de Bellongue ». Voir la fiche de cette église pour le détail de cette affaire.

⁷⁵⁰ *Ibid.*, p. 64, n°7 : « PRISE de possession de la dite grange et de ses dependances qui sont la grange de St Jean Pouge, avec ses annexes de Ste Madelene de Plehot, St Pierre de Lugaignan, de Ferrabouc et la Molere, vacante par la mort de frere Pierre Lamberon, en datte 14 novembre 1607 par le dit frere Brescun ».

⁷⁵¹ *Ibid.*, p. 36, n°3 : « SENTENCE arbitrale prononcée à l'eglise de Baran le 16 juillet 1341 entre Dominique, abbé de la Casédieu, Etienne de Sobiis, curé de Cairon, et Bernard de Fites curé d'Andenac, et le dit Ermenger de Possoliis, par laquelle il est statuté qu'en cas de vacance des cures, l'archidiacre ne pourra pretendre que trois sols tournois pour le droit de depouille ».

⁷⁵² Par exemple les dîmes et fiefs de Ladevèze (Theux) sont mis en ferme en 1487, mais peut-être était-ce déjà le cas plus tôt.

L'église du Cau, dans l'actuelle commune de Marciac, est donnée à l'abbaye en 1256 par Thibaud de Peyrusse, avec l'ensemble de cette seigneurie et de ses dîmes⁷⁵³. En 1303, l'archevêque d'Auch envoie une commission pour déterminer les limites des dîmaires de Damies, Cau et Cayron⁷⁵⁴.

L'église et la dîme de Courties furent vendues entre 1262⁷⁵⁵ et 1274 à l'occasion de prêts déguisés au profit de la famille de Panassac, qui était coseigneurie du lieu. En 1262, Bernard de Panassac, coseigneur de Saint-Christaud, engage une première fois ses biens et droits dans Courties contre 625 sous morlans, et l'abbaye garde le tout contre un cheval et dix sous morlans supplémentaires. Deux ans après⁷⁵⁶, Pierre de Panassac (frère ? Fils du précédent ?) vend lui aussi sa part de droits sur la terre, église et dîmes de Courties pour la même somme de 625 sous morlans, en présence du comte de Pardiac. Enfin en 1274 le chevalier Guillaume-Bernard de Panassac vend tous ses droits dans Courties, y compris dans l'église et le dîmaire du lieu, contre 358 sous morlans⁷⁵⁷. Après cette date, les chanoines semblent avoir acquis tous les droits seigneuriaux et ecclésiastiques dans cette paroisse de Courties, voisine de l'abbaye, qui sont conservés jusqu'à l'époque moderne.

La terre de Gajan, au nord-est de l'actuelle commune de Marciac, est donnée en 1236 par Arnaud de Troncens en remboursement d'une somme de 300 sous morlans⁷⁵⁸. Les chanoines acquièrent sans doute à cette occasion la dîme de l'église Saint-Pierre du lieu. En 1313 l'archevêque fait établir les limites précises de cette modeste paroisse⁷⁵⁹.

Un acte isolé daté de 1308 signale que les chanoines levaient les dîmes et prémices de Saint-Sezerce d'Archennas en Armagnac (paroisse non localisée, sans doute proche de Mourède) et avaient la présentation du curé de la même église, qui fut attribuée à l'archevêque d'Auch. Je n'ai pas localisé avec précision cette église, qui n'est connue par aucune autre mention⁷⁶⁰.

Les revenus de ces dîmes firent l'objet de partages entre l'abbé et les chanoines, à partir du XV^e siècle (je n'ai pas trouvé de documents sur ce point pour les périodes précédentes ; ce partage est peut-être lié à la mise en commende de l'abbaye).

Par exemple l'église et la dîme de Bars appartenaient depuis le XV^e siècle au moins à la Casédieu, en plus d'une grange, d'un moulin et de nombreuses terres signalées depuis les années 1300. Cette cure semble avoir été offerte dans la dotation initiale de 1135⁷⁶¹, mais, singulièrement, je n'ai trouvé aucun indice de service religieux par un chanoine. En 1496, une enquête tenta de prouver que le revenu de ces dîmes appartenait à la vestiaire du monastère⁷⁶². En 1612, la dîme du lieu fut adjugée par l'abbé à son chapitre⁷⁶³.

753 ADG, H 5, p. 182, n°1.

754 *Ibid.*, p. 28, n°1.

755 *Ibid.*, p. 188, n°1.

756 *Ibid.*, p. 188, n°2.

757 *Ibid.*, p. 188, n°3 et 4.

758 *Ibid.*, p. 314, n°1.

759 *Ibid.*, p. 314, n°4. Voir également ADHP, H 129 (expertise du bâtiment en 1670).

760 *Ibid.*, p. 28, n°3. Je n'ai pas identifié cette église dans les pouillés médiévaux et modernes du diocèse d'Auch.

761 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 97, confirmation de 1142 : « *curiam de Pinu de Barx cum decimis, pascuis et pertinentiis suis* »

762 ADG, H 5, p. 323, n°4.

763 *Ibid.*, p. 41, n°1.

À l'époque moderne, l'église et la dîme de Pallanne appartenaient aux chanoines. En 1612 l'abbé attribua également la dîme de ce lieu au chapitre⁷⁶⁴.

La levée des dîmes entraînait aussi des devoirs, qui n'étaient pas toujours assumés, en particulier l'entretien de l'église paroissiale du lieu. À Romensan (commune de Biran), les chanoines possédaient une série de terres et droits depuis la fin du XIII^e siècle, dont des dîmes, et l'église du lieu⁷⁶⁵. Ces droits étaient probablement gérés par les chanoines de Vic-Fezensac et de la grange voisine du Sarrambat. En 1469, le syndic de l'abbaye fut assigné car il avait pris trop de dîmes dans le lieu de *las marigues* à Biran⁷⁶⁶.

À Marciac, les chanoines levaient la dîme et avaient en charge l'entretien de l'église paroissiale Saint-Pierre, qui était desservie par un prêtre séculier. Après les guerres de Religion, en 1608, les habitants de la ville se saisirent des fruits décimaux pour obliger l'abbé à effectuer des réparations urgentes sur cette église⁷⁶⁷.

En 1672 l'abbaye fut condamnée à assurer les réparations dans les églises de Pallanne et Gajan au titre de gros décimateur⁷⁶⁸.

La levée de dîmes

Dans d'autres cas, seules les dîmes semblent récoltées par les chanoines prémontrés, sans qu'une cure y soit associée : les chanoines ont pris la suite des donateurs laïcs ou ecclésiastiques qui récoltaient les fruits sans assurer la charge curiale.

Comme pour les églises précédentes, on peut supposer que ces dîmes ont été acquises progressivement par des dons et achats à des particuliers. Dans le cas des dîmes, ce mécanisme est très mal documenté : il prend sans doute place entre la seconde moitié du XII^e siècle et le XIII^e siècle, période pour laquelle les actes de l'abbaye ont pratiquement disparu.

Le seul cas indirectement documenté est celui de la Cépède⁷⁶⁹ et Pouylebon, paroisses qui étaient dotées d'une église dont la dîme et l'église furent partagées entre un membre ecclésiastique de la famille de Montesquiou et l'abbé de la Casédie, suite à un accord avec un évêque d'Auch vers 1280⁷⁷⁰. Une partie des dîmes appartenait encore à des laïcs malgré l'ancienneté de la Réforme grégorienne dans la région, puisqu'en 1332 le prieur de l'abbaye fait appel « contre Odin de Guincamp, damoiseau, qui vouloit le mettre en prison à Bassoües, au sujet de la perception de la moitié de la dixme de Poilobon et a Cepede »⁷⁷¹. Il n'y a aucune mention de service curial par les chanoines dans cette église.

764 *Ibid.*

765 *Ibid.*, p. 392, n°15 par ex.

766 *Ibid.*, p. 398, n°9.

767 *Ibid.*, p. 308, n°5.

768 *Ibid.*, p. 42, n°15.

769 Quartier rural de l'actuelle commune de Pouylebon.

770 ADG, H 5, p. 387, n°4 : « COMPROMIS passé le 17 janvier 1329 entre Pictavin de Montesquiou, évêque de Bazas, et Vital de la Garde, abbé de la Casédie, pour la moitié de la dixme de l'église de la Cepede en Poilobon, que l'abbé disoit lui appartenir en vertu d'une transaction passée entre Amanjeu, archevêque d'Auch, et son chapitre et Dominique Lane abbé de la Casédie ». Ce premier accord, cité indirectement, ne peut remonter qu'à l'évêque Amanieu II (1261-1318) puisque Dominique Lane fut abbé de la Casédie de 1278 à 1281, ce qui permet de caler chronologiquement ce premier partage.

771 *Ibid.*, p. 414, n°6. L'inventaire H 5 livre d'autres exemples de dîmes possédées par des laïcs pendant tout le XIII^e siècle : à Coutens, Nux....

Beaucoup d'actes révèlent, comme à Pouylebon, la parcellisation de ces dîmes, qui étaient levées quartier par quartier et non par paroisse, au profit de diverses institutions ecclésiastiques et même de laïcs⁷⁷². Cela donna lieu à des conflits d'intérêt, procès et transactions.

Quelques exemples permettent de se faire une idée de la complexité des situations locales et de leur Évolution.

À Monclar, dans la vallée de l'Osse, les chanoines levaient des dîmes dans certains quartiers. Larcher précise, dans l'inventaire de 1749, qu'

« il est à remarquer que dans l'étendue de la paroisse de Montclar, il y a un benefice simple. Le titulaire s'appelle scoliaste de St barthelemi de la Barte, à la collation de l'abbé de la Casedieu, dont les revenus consistent en la perception de la dixme de la Barte, de Pluma, d'Endoüat de la Fitere et de Cortia dans la dite paroisse de Moncla »⁷⁷³.

⁷⁷² La lecture du *Verbal de Cossi* (ADG, G 223), inventaire manuscrit des droits de l'archevêque d'Auch dans son diocèse en 1563-1564, est édifiante à ce sujet : les enquêteurs ont noté, quartier par quartier de paroisse, les différents possesseurs des dîmes, qui pouvaient dépasser une dizaine par paroisse, y compris encore des seigneurs laïcs (en plein XVI^e siècle !).

⁷⁷³ ADG, H 5, p. 75.

En 1339, un procès opposa le curé du lieu aux chanoines, le curé prétendant avoir dans cette paroisse les dîmes du lin, du chanvre et du vin, ce qui lui fut refusé⁷⁷⁴. Il est possible que cette levée de dîmes corresponde à la présence initiale en ce lieu d'une petite grange (la Barte) dotée de quelques terres.

À Mazères, dans l'actuelle commune de Marambat, des actes des années 1317-1330 nous apprennent que l'abbé levait à cet endroit la moitié de la dîme, mais que cette perception était troublée par les chanoines de Vic-Fezensac, qui y levaient le reste de cette dîme⁷⁷⁵. L'abbé s'était réservé le revenu propre de cette rente : en 1330 un autre conflit l'opposa à ses chanoines pour sa perception.

La seigneurie et paroisse de Ribaute, qui servit au début du XIV^e siècle à fonder la bastide de Plaisance, fit l'objet d'un procès en 1460 : le chapitre de l'église de Tarbes prétendait y lever une partie des dîmes au détriment des chanoines (sur les terres de la grange de Ribaute ?), ce qui fit l'objet d'un autre procès⁷⁷⁶.

Une unique notice de 1308-1453 rapporte l'existence d'autres dîmes levées dans les archiprêtrés de Pardailhan et de Vic-Fezensac jusqu'en 1308, qui sont alors attribuées à l'archevêque d'Auch contre une partie des dîmes de Coutens et Cayron, près de la Casedieu : Sainte-Marie-Madeleine de Mourède, Saint-Pierre de Pontforn (à Mourède), Saint-Barthelémy de Lamazère, Sainte-Marie du Pouy⁷⁷⁷. Je n'ai pas localisé avec précision ces deux dernières paroisses.

À la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne, la plupart de ces dîmes furent mises en ferme.

À Castelnau-Rivière-Basse, la dîme du quartier de la Peyrette fait l'objet de divers transactions financières, alors qu'il n'y existe pas (plus ?) d'église paroissiale. La moitié de la dîme de ce quartier rural est mise en ferme le 29 juin 1496 par l'abbé du Faur, pour trois ans. L'autre moitié est donnée au monastère par noble Bertrand de Saint-Jean, abbé (laïc) de Préchac-sur-Adour, le 9 septembre 1496⁷⁷⁸.

Les abbés possédaient également à l'époque moderne (je n'ai trouvé aucune mention pour le Moyen Âge) des dîmes des paroisses de Saint-Orens-de-Las et Caillavet, qui étaient affermées à des particuliers en assurant la levée. Les chanoines n'assuraient pas le service curial, qui était effectué dans ces deux églises proches par un curé payé à la congrue au XVIII^e siècle⁷⁷⁹. Au titre de « gros décimateurs », les chanoines durent cependant assurer des réparations à ces églises et l'entretien du mobilier de culte en 1731⁷⁸⁰.

Les chanoines levaient la dîme d'Aran, quartier rural de Courties et Beaumarchès, dont les dîmes, associées à celles de Courties, furent mises en ferme en 1677 et 1685⁷⁸¹.

Quelques notices de l'inventaire H 5 permettent de connaître quels droits étaient levés en plus des dîmes : prémices à Ribaute en 1308, Marciac et Andenac en 1339, Archennas en 1453, Coutenx avant 1612 ; carnalage à Andenac avant 1339⁷⁸² (doc. 196).

⁷⁷⁴ *Idem*, p. 383, n°10.

⁷⁷⁵ *Ibid.*, p. 373, n°1 à 4.

⁷⁷⁶ *Ibid.*, p. 223, n°3.

⁷⁷⁷ *Ibid.*, p. 28, n°3.

⁷⁷⁸ *Ibid.*, p. 248.

⁷⁷⁹ *Ibid.*, p. 405, n°24 « jusques et inclus n°32 DIVERSES repartitions sur les decimateurs pour le suplement de congrüe du curé de Calhaüet et de Las, en neuf pièces ».

⁷⁸⁰ *Ibid.*, p. 405, n°6. 7. 8. 9. 10. 11 et 12 « PIÈCES au nombre de sept, concernant les reparations de l'eglise de St Orens de Las et de Calhaüet, avec les reçus des ornemens, le dernier du 26 fevrier 1731 ».

⁷⁸¹ *Ibid.*, p. 189, n°8.

⁷⁸² *Ibid.*, p. 28, n°3 ; p. 319, n°1, etc.

Deux longues notices de 1320⁷⁸³ et 1398⁷⁸⁴ permettent également de connaître les « tarifs » fixés entre le chanoine chargé de cure et ses paroissiens, dans les deux paroisses de Coutens et Cayron, voisines de la Casedieu. Ces textes codifient les dons à faire pour les divers sacrements, ainsi que le montant des dîmes et revenus complémentaires du prêtre. Dans le premier cas, c'est un véritable procès que les paroissiens de Cayron avaient engagé contre les prétentions du chanoine desservant.

À Cayron, en 1320, le prix des enterrements varie en fonction de l'âge : 7 sous tolsans pour un adulte du plus de 14 ans, 12 deniers entre 7 et 14 ans, gratuité pour les enfants (!). À Coutens, en 1398, le desservant ne prend que 12 deniers tolsans pour tout enterrement. On paye aussi les messes « de sept et trente », c'est-à-dire des messes obituaires de bout de semaine et de bout de mois : payées « selon la coutume » (non précisée) à Cayron, elles sont réglées 3 sous et 1 denier à Coutens.

Pour les noces, on prend à Cayron 2 sous 6 deniers tolsans, et le curé et son clerc sont invités à la noce. À Coutens, on prend 12 deniers et deux poules « *pro arras* » (pour les bans ?).

La tarification des dîmes fait l'objet de tractations plus complexes, qui correspondent à peu près au dixième de chaque type de production animale, laitière ou végétale, parfois moins (le 1/14^e des agneaux, cochons de lait et chapons, productions plus rares et recherchées, à Coutens). La grande diversité des produits cités révèle aussi la grande diversité des productions en polyculture dans cette région au XIV^e siècle, en particulier pour l'élevage. C'est le même type de production que l'on retrouve dans la vallée de l'Adour au début du XV^e siècle⁷⁸⁵.

On distingue à Cayron la part des décimateurs et la portion réservée au prêtre, l'abbaye ne possédant sans doute pas toute la dîme à cet endroit. À Cayron, le prêtre reçoit la dîme de la laine et du foin et deux poules par feu « *pro magistrariis* », une seule à Coutens (droit de « manestrage »)⁷⁸⁶. À Coutens, le curé obtient en plus en 1398 « une conque de froment, une livre de cire et 19 blancs, moyennant quoi le curé dira une messe pour eux, et s'il ne veut pas dire la messe [sic !] on en sera quitte avec douze gros ».

Les tarifs de Coutens en 1398, quand ils sont comparables avec ceux de Cayron en 1320, sont légèrement inférieurs. Est-ce un effet des coutumes locales ou bien le résultat des crises du milieu du siècle, qui ont entraîné un « ajustement à la baisse » des tarifs ? Aucun autre document ne permet pour cette période de comparaison pour la région étudiée.

Ces deux pièces, écrites dans un contexte de conflit avec les paroissiens, révèlent en tout cas que ces dîmes n'étaient pas fixes sur le temps long, et qu'elles firent l'objet d'ajustements ponctuels. Pour ces hommes et ces femmes, au final, être desservi par un prémontré plutôt que par un prêtre séculier n'offrait manifestement aucun avantage financier. Peut-être la « qualité des prestations » était-elle par contre meilleure, la formation des chanoines étant assurée avec plus de soin ?

⁷⁸³ *Ibid.*, p. 211, n°1.

⁷⁸⁴ *Ibid.*, p. 211, n°2.

⁷⁸⁵ ABADIE, Stéphane, « La « visite » du prieuré de Saint-Lézer en 1402 », *Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées*, 2002, p. 65 : « [...] on voit également se dessiner le paysage de la région de Saint-Lézer au début du XV^e siècle : un paysage très varié de champs et de bois, probablement un bocage, avec de nombreux arbres dans les haies ou en comptant (pommiers, noyers...), des vignes, des prairies, landes et *padouens* pour le petit bétail (chèvres, moutons, brebis). Les principales cultures étaient la vigne et la culture des bleds - froment et autres céréales comme l'épeautre, le seigle (*cf* le nom de la commune de Ségalas), l'orge et l'avoine. Des moulins existaient à Saint-Lézer, Pujo, Vic... Dans ces trois seigneuries le prieuré possédait un moulin à moudre le grain plus le droit d'en bâtir à Aurensan, ce qui permettait de prélever un droit de ban. On trouvait quelques chevaux et des bœufs, qui devaient principalement avoir un usage agricole pour tirer charrues et charrettes - le texte parle expressément de paires de bœufs de labour. Le foin fauché faisait l'objet d'une dîme particulière. Le lin était cultivé et la laine des moutons était systématiquement prélevée pour la fabrication de draps. »

⁷⁸⁶ Est-ce un droit d'écolage ? Cela signifierait que les chanoines pouvaient aussi l'assurer l'enseignement dans certaines paroisses, mais je n'en ai pas trouvé de mentions formelles, à par ces deux notices et la mention tardive d'un *scoliaсте* (même sens étymologique ? Titulaire d'une *scolanie* ?) à Monclar. Je pense qu'il s'agit plutôt d'un droit dont le montant était réservé à la scolarité d'un étudiant (prémontré ?).

Au final, la cartographie de l'ensemble de ces droits paroissiaux, plus ou moins étendus, montre une logique spatiale évidente : deux ellipses se dessinent autour de la Casedieu et de Vic-Fezensac, concentrant églises, revenus paroissiaux et dîmes. Ce nombre très considérable de propriétés, bien supérieur et bien plus concentré que dans les abbayes d'autres ordres de la région, montre le dynamisme économique des prémontrés de la Casedieu entre leur fondation et le début du XIV^e siècle.

Par contre, et c'est un phénomène que nous avons également noté dans d'autres domaines économiques, il ne semble plus y avoir d'acquisitions, passée la première moitié du XIV^e siècle, et on constate même une « érosion » progressive de ces biens et revenus, qui sont régulièrement contestés par la hiérarchie séculière (prêtres, archiprêtres et archevêques) à la recherche de revenus complémentaires. L'érosion des revenus implique également des regroupements, comme à Vic-Fezensac en 1461, où les revenus des paroisses et dîmaires proches sont mis en commun au profit du petit groupe de chanoines prémontrés du prieuré Notre-Dame.

De fait, après les guerres de Religion, la plupart de ces revenus et charges sont mis en ferme et disparaissent parfois complètement de la documentation : restent, pour l'essentiel, les seules paroisses gérées entièrement par les prémontrés, proches de l'abbaye et du prieuré de Vic-Fezensac, qui resteront le « noyau dur » des propriétés ecclésiastiques des prémontrés, donnant la fausse impression que les prémontrés n'avaient que des paroisses dont ils assuraient la charge d'âme.

Cette singularité de la charge d'âmes, qui les distingue des autres ordres religieux actifs dans la région, a peut-être favorisé le regroupement des églises et droits à une distance réduite des centres de résidence des chanoines. Pour le reste, le développement précédent montre que les chanoines, comme les moines, ont accumulé une grande variété de revenus ecclésiastiques, à la faveur des occasions et d'une politique volontariste d'accumulation dans certaines vallées.

1.8.1- MISE EN PERSPECTIVE : LE RÉSEAU DOUBLE DE SAINT-LÉZER ET L'ESCALADIEU

Ces constatations sont-elles identiques pour des abbayes d'autres ordres dans la région ? J'ai publié, en 2002, la visite faite en 1402 du prieuré clunisien de Saint-Lézer, dans le diocèse et comté de Bigorre, qui donne un point très précis des biens de cette abbaye d'origine haut-médiévale mais offerte à Cluny en 1064⁷⁸⁷. Les moines possèdent en 1402 le patronage de neuf églises, dont la plus éloignée se trouve à 30 kilomètres au sud du monastère (Montgaillard). Ils possèdent également des dîmes dans 24 localités et des carnalages dans 9, la majorité situés dans un rayon de 25 kilomètres autour de l'abbaye, en Bigorre et en Béarn. On constate donc, dans le cas de Saint-Lézer, que le regroupement des patronages et droits ecclésiastiques est moins important que chez les prémontrés de la Casedieu : Saint-Lézer possède même la dîme d'une petite paroisse de la vallée d'Aspe, Saint-Jean-d'Eyssan, à plus de 80 km du monastère, qu'elle abandonna après 1402 dans des conditions obscures (doc. 199).

On ne peut que difficilement pousser la comparaison : Saint-Lézer a perdu son cartulaire pendant les guerres de Religion, on ne connaît pas l'origine de tous ces biens (donations comtales et seigneuriales, pour beaucoup de cas) ni souvent leur dévolution postérieure. On sait cependant que dès le début du XV^e siècle, beaucoup de terres et de droits sont mis en ferme, et que cette tendance s'accroîtra avec la mise en commende du prieuré, avant le milieu du XV^e siècle.

787 ABADIE, Stéphane, « La « visite » du prieuré de Saint-Lézer en 1402 », *BSAHP*, 2002, p. 36-72.

L'abbaye cistercienne de l'Escaladieu, également en Bigorre, refondée en 1142 dans la vallée de l'Arros après une première tentative malheureuse en haute montagne, offre un autre point de comparaison intéressant. L'Escaladieu conserve une partie de son cartulaire, sous la forme d'originaux, de copies modernes et d'un inventaire du XVIII^e siècle⁷⁸⁸.

Vers 1350, les biens de cette abbaye sont groupés dans un rayon de 20 kilomètres, notamment des paroisses et dîmes, mais plusieurs noyaux isolés, parfois très lointains, s'individualisent également : autour d'Ossun, de Masseube, de Trie-sur-Baïse, en Aragon... Les cisterciens tentent d'ailleurs dès la fin du XIII^e siècle de mettre en valeur ces isolats par la fondation de bastides : Masseube, Saint-Martin près d'Ossun, Trie-sur-Baïse⁷⁸⁹.

Les dîmes font l'objet de donations pieuses et d'achats de la seconde moitié du XII^e siècle (la moitié des dîmes de Mazerolles et Lanespède en 1173, la dîme de Gourge en 1175, achat de la moitié des dîmes de Lalane en 1183...) jusqu'à la seconde moitié du XIII^e siècle (dîmes de Bazordan en 1237, du Hourc à Lagrange en 1273, de Mauvezin en 1293...) ⁷⁹⁰. On trouve même un cas isolé de donation de dîme en 1349 à Cieutat⁷⁹¹.

Pour les quelques paroisses patronnées par les cisterciens et celles dont ils étaient gros décimateurs, la documentation présente les mêmes limites qu'à la Casedieu : il est très difficile de connaître l'origine de ces biens, et souvent aussi leur évolution (mise en ferme...). On sait cependant que les cisterciens ont pu créer des paroisses au XIII^e siècle, liées à des granges transformées en bastides (cas de Saint-Christophe de Masseube en 1272⁷⁹²). Ils sont également les auteurs d'au moins une création de paroisse, celle d'Artiguemy, née de défrichements à l'ouest de l'abbaye, vers 1242⁷⁹³ (doc . 200).

1.8.2- LE PERSONNEL DES PAROISSES PRÉMONTRÉES

L'inventaire H 5 des archives départementales du Gers livre une centaine de noms de frères prémontrés curés dans dix églises différentes, dont un tiers officiaient entre 1320 et 1500.

Quelques mentions de nomination et décès permettent de connaître la durée de fonction de certains de ces prêtres. Frère Guillaume de Ponsan est prêtre de Sainte-Quitterie de Plaisance de 1324 à son décès en 1339 (donc pendant 16 ans)⁷⁹⁴. Jean d'Aurensan est curé de Coutens de 1454 à son décès en 1472 (19 ans)⁷⁹⁵. Raymond de Payssé est curé d'Andenac de 1447 à 1475 (29 ans)⁷⁹⁶. À côté de ces longs sacerdoces, d'autres chanoines résignent leur cure avant leur décès, comme Bernard de Poy, qui est curé de Lubiach de 1458 à 1466⁷⁹⁷. Ces résignations peuvent correspondre à des « mutations » d'une église à l'autre : frère Étienne de Melhon, abbé de Cayron avant 1454, est nommé à la cure de Plaisance cette même année ; frère Jean de Cesserac, curé de Ladevèze, est nommé à Cayron en 1481⁷⁹⁸, etc. Le nécrologe de l'abbaye livre également des noms de grangers affectés à une paroisse, ou l'inverse. Au XVI^e siècle, certains chanoines acceptent la cure d'une paroisse à condition de conserver aussi leur portion canoniale dans l'église abbatiale.

788 ADHP, H 1 à 77.

789 ADHP, H 1 et H 4.

790 ADHP, H 10 à H 16.

791 ADHP, H 11.

792 ADHP, H 7.

793 ADHP, H 5.

794 *Ibid.*, p. 93, n°4.

795 *Ibid.*, p. 154, n°11.

796 *Ibid.*, p. 86, n°1.

797 *Ibid.*, p. 68, n°2.

798 *Ibid.*, p. 96, n°13.

Certains chanoines, plus doués ou plus carriéristes, ont de belles promotions après une affectation dans une des paroisses gérées par les prémontrés : ils sont élus par leurs pairs à la tête du monastère. C'est le cas en particulier de plusieurs chanoines, curés de Cayron : Pierre Rigaud, curé de Cayron en 1397⁷⁹⁹, devient abbé de la Casedieu de 1413 à 1427. Étienne Melhon est prieur de la Casedieu et curé de Cayron en 1406⁸⁰⁰. Frère Pierre de Montus, curé de Cayron en 1454-1455, docteur en droit canon, est élu abbé de la Casedieu en 1459⁸⁰¹. Pierre de Saint-Maurice, ancien curé de Lubiach en 1458, est vicaire de l'abbé en 1473⁸⁰². Granger de Vic-Fezensac, il devient enfin abbé de la Casedieu en 1483 et décède en 1488 à ce poste. Frère Dominique de Saint-Maurice (frère du précédent ?) est curé de Tieste en 1469 ; il a aussi le titre de vicaire de l'abbé Pierre de Montus en 1460 ; en 1462, on le retrouve curé de Plaisance ; en 1462-1473, Dominique de Saint-Maurice est devenu prieur de la Casedieu⁸⁰³.

Des clercs et assistants du prêtre, je n'ai trouvé qu'une mention fugace : le chanoine desservant et son clerc doivent être invités aux noces en 1320 à Cayron. Ces clercs étaient-ils de jeunes chanoines ? Des donats ou oblats ? La documentation ne permet pas de le préciser.

Le partage des cures à desservir se faisait selon une logique géographique liée à la distance à parcourir (pointillés du doc. 198) : les cures proches de Vic-Fezensac revenaient aux chanoines qui y résidaient, les autres étaient partagées entre les chanoines du chapitre de l'abbaye. Chaque paroisse était ainsi accessible à une distance raisonnable, inférieure à dix kilomètres, qui permettait aux chanoines de faire un aller-retour dans la journée, chaque fois que cela était nécessaire.

1.8.3- LES ÉGLISES PAROISSIALES DES PRÉMONTRÉS : UNE LOGIQUE ARCHITECTURALE ?

Il faut également s'interroger sur l'architecture des églises. Les prémontrés ont-ils favorisé une architecture paroissiale particulière ? Ont-ils assuré l'entretien régulier de ces lieux de culte ? Je dois avouer ici que les recherches sur le terrain ont été particulièrement décevantes. La majeure partie des églises mentionnées dans la documentation de la Casedieu ont disparu ou bien ont été reconstruites. De fait, seules les églises de Coutens, Cayron (à Beaumarchès) et Tabaux (à Caillavet) conservent en partie leur structure médiévale.

Tableau 21. Les églises des prémontrés de la Casedieu.

Nom	Commune actuelle	Première mention	Mode d'acquisition	État actuel
Andenac	Marcillac	1135	Donation comtale	Détruite
Cayron	Cayron	1303	Donation seigneuriale ?	Reconstruite
Coutens	Beaumarchès	1320	Donation seigneuriale	Conservée
Ladevèze	Ladevèze-Rivière	1308	Donation seigneuriale ?	Reconstruite
Lubiach	Vic-Fezensac	ca 1500	Donation seigneuriale ?	Détruite
Lugagnan	Caillavet	1461	Donation seigneuriale ?	Détruite

⁷⁹⁹ *Ibid.*, p. 84, n°28.

⁸⁰⁰ *Ibid.*, p. 262, n°22.

⁸⁰¹ *Ibid.*, p. 497.

⁸⁰² *Ibid.*, p. 68, n°2, etc.

⁸⁰³ *Ibid.*, p. 143, n°1 sq.

Plaisance	Plaisance	1135	Donation comtale	Reconstruite
Pléhaut	Pléhaut	1461	Donation seigneuriale ?	Reconstruite
Saint-Jean-Poutge	Saint-Jean-Poutge	1461	Donation seigneuriale ?	Reconstruite
Sererin	Beaumarchès	1320	Donation seigneuriale ?	Détruite
Tabaux	Caillavet	1231	Donation seigneuriale	Partiellement reconstruite
Tieste	Tieste-Uragnoux	1308	Donation seigneuriale ?	Reconstruite

C'est donc avec un corpus par trop restreint qu'il faut raisonner, et qui n'est en rien représentatif. Par ailleurs, et malgré les nombreuses incertitudes liées à la documentation, la plupart des églises existaient déjà quand les prémontrés en ont pris la charge. On ne peut donc mettre à leur crédit aucune construction, à part peut-être l'église paroissiale de Marciac, liée à la fondation de la bastide en 1298. Mais c'est là un cas isolé et tardif.

Détaillons trois exemples d'églises conservées. L'église de Tabaux, dans l'actuelle commune de Caillavet, est aujourd'hui totalement isolée dans un paysage de campagne admirable rappelant la Toscane (doc. 201 à 204). Quelques rares fermes forment l'armature humanisée de ce quartier très rural. Les champs voisinant l'église, souvent labourés, ne présentent en prospection aucun indice d'habitat disparu : il est donc probable que cette paroisse et seigneurie, connue depuis le XIII^e siècle, est toujours restée dans un état d'habitat dispersé, et que l'église n'a pas été un pôle de regroupement. L'église se présente sous la forme d'un petit édifice à nef unique et chevet semi-circulaire, complété d'une sacristie et d'un clocher-mur à l'ouest, entourés d'un cimetière enclos (doc. 205). L'étude sommaire de l'appareillage montre un important remontage effectué à l'époque moderne en *opus incertum* : seuls des fragments de murs plus anciens, en moyen appareil de calcaire molassique bien assisé, peut-être d'origine romane, sont conservés au nord et au sud, sous le clocher. L'étude du cadastre napoléonien révèle cependant que cette reconstruction massive a respecté le plan originel, sans reprendre toutefois le plan de la sacristie (qui était au sud et non au nord) et un auvent d'entrée. L'étrange et séduisant massif du portail d'entrée, qui emploie une sculpture très fruste montrant deux quadrupèdes à longues queues s'opposant, dont les têtes forment les angles d'une sorte de chapiteau quadrangulaire, est un remontage très tardif : il est daté de 1850 par un cartouche incisé sur le montant gauche. De l'église romane citée dans les documents, il ne reste au final que ces fragments de murs et peut-être cette sculpture en remploi. Peut-être le matériau employé ici à l'époque romane, une molasse sensible à long terme aux précipitations, explique-t-elle cette reconstruction massive.

Les vestiges d'un mobilier ancien confortent cette hypothèse d'une origine romane : dans les ruines de l'enclos cémétériel, des fragments d'une cuve baptismale très fruste ont été cassés et remployés. Dans l'église, l'autel en pierre semble remonter à l'époque romane : une belle frise de palmettes gravées en méplat court au pied du massif (XII^e-XIII^e s.?). La table elle-même est une réfection ancienne, mais la table originelle est remployée au sol, au niveau de la table sainte : les dimensions correspondent et on y voit l'emplacement creusé pour une pierre consacrée. La cuve baptismale, polygonale, semble plus tardive (époque gothique ?) mais son pied paraît également d'époque romane : un pilier aux angles chanfreinés avec des congés en forme de griffes ou de coquilles (XII^e-XIII^e s.? Doc. 206 à 208). Ces constatations permettent de penser que l'acquisition de l'église de Tabaux par les prémontrés, vers 1265, s'est réalisée avec une église récente et un mobilier de pierre de qualité, sans doute payé par les propriétaires laïcs et les paroissiens. Ce mobilier a ensuite été entretenu, comme l'atteste le changement de la cuve baptismale et la mise en place, au XVII^e siècle, d'un tabernacle de style baroque et d'un tableau d'autel.

L'église de Coutens, d'un premier abord moins séduisante, est cependant mieux conservée et d'un plus grand intérêt archéologique (doc. 209 à 213). L'église est formée d'une nef unique précédée par un auvent et poursuivie d'un chœur à chevet plat en continuité. Une sacristie de plan presque carré, au sud, forme l'unique décrochement. L'ensemble de l'édifice est construit dans un bel appareil de pierres de taille (calcaire et grès d'extraction locale). Cependant la présence de nombreuses anomalies dans la structure du bâti et plusieurs sarcophages présents sur le site attestent d'une histoire complexe pour cet édifice.

Il faut tout d'abord noter la présence, dans l'église, d'un petit chapiteau à décor de dentelures en méplat, d'origine haut-médiévale très probable, auquel s'ajoutent deux sarcophages de forme trapézoïdale en calcaire, avec leur couvercle à toit en bâtière. Ces deux sarcophages ont la forme des sarcophages « pyrénéens » de la région de Lourdes, mais le matériau semble ici un calcaire local. Ces sarcophages ont-ils été déplacés au profit d'inhumations à l'époque romane pour des seigneurs locaux ? C'est possible, mais il me semble probable que ces sarcophages étaient déjà sur place : un fragment d'une autre cuve débitée est inséré dans la maçonnerie romane au nord du chevet. Le toponyme Coutens, dont la terminaison *-ens/engis* évoquerait une occupation vers le VI^e siècle, vient conforter cette hypothèse d'une première église haut-médiévale antérieure.

Une autre cuve rectangulaire de sarcophage, conservée sous l'auvent d'entrée, semble postérieure. Elle évoque le sarcophage conservé à l'église de Galan et pourrait remonter à l'époque romane (était-ce un tombeau des sires de Coutens ? La *salle* de ces seigneurs, aujourd'hui appelée *château d'Esparbès*, se trouve en contrebas de l'église, à moins de 300 mètres).

L'église de Coutens n'apparaît dans la documentation qu'au XIII^e siècle ; la seigneurie de *Cotenx* et ses seigneurs apparaissent dans la même période, à l'occasion de diverses donations⁸⁰⁴.

En l'absence de renseignements plus précis, il faut se tourner vers l'étude des maçonneries pour tenter de comprendre en partie l'histoire de cet édifice. On distingue au moins quatre appareils de type et de dates différents. Un premier ensemble (Doc. 213 : A sur le plan), au niveau du chevet, présente un moyen appareil calcaire, remarquablement appareillé, avec des joints très fins et des décrochements ponctuels à certains angles, pour compenser le dénivelé et former l'emplacement de rares boulines. Une fenêtre romane à double ébrasement, correspondant à ce premier état, est visible sur la façade sud, au dessus du toit de la sacristie.

Le second ensemble, formé d'un appareil moins soigné, englobe toute la nef (phase B sur le plan) : il est formé d'un moyen appareil en grès, noyé dans un mortier de chaux très gras, avec des traces de reprise postérieures. On peut intégrer à ce second appareil la porte qui ouvrait au sud sur le cimetière. Le crépi qui recouvre le mur à cet endroit ne permet de pas de vérifier si ce portail est à sa place ou bien s'il a été déplacé. Ce portail à tympan semi-circulaire sur linteau plat est remarquable par son décor incisé : un chrisme parlant, entouré des motifs du soleil et de la lune⁸⁰⁵.

On distingue également sur le montant gauche deux clefs incisées à une époque ultérieure (voir *infra*).

Une troisième maçonnerie, plus irrégulière, remploie des blocs de pierre anciens dans les parties hautes de l'édifice, avec l'implantation de larges fenêtres à linteaux surbaissés (phase C). Le clocher-mur actuel pourrait aussi correspondre à cette troisième phase. Une quatrième maçonnerie enfin, en *opus incertum*, correspond aux reprises sous le niveau du toit et à la sacristie (phase D).

Même si de nombreuses incertitudes demeurent dans le détail, en raison de la complexité des reprises, en particulier au niveau de la nef, on peut proposer une chronologie en quatre phases distinctes. La partie la plus ancienne correspond au chevet, avec ce bel appareil roman qui permet de proposer une (re-)construction de l'église dans la première moitié du XII^e siècle. L'église ne semble pas avoir été terminée en une seule campagne : la nef et le portail roman révèlent l'activité de maçons moins qualifiés, peut-être dans la seconde moitié du XII^e siècle ou la première moitié du XIII^e siècle. Cette datation est confortée par la présence du chrisme (doc. 214-215). L'église ne semble pas avoir fait l'objet d'aménagements importants pendant le bas Moyen Âge. Seul le motif de double clef gravé sur le montant gauche du portail roman, signalé plus haut, pourrait être d'époque gothique.

804 Plusieurs mentions dans l'inventaire de 1400, in LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 117 sq.

805 Ce chrisme a été relevé dans : LABANDE, Edmond-René, dir., *Corpus des inscriptions de la France médiévale, 10, chrismes du sud-ouest*, Paris : CNRS, 1985. Ce chrisme, étudié peut-être trop rapidement, n'est pas daté. XII^e-XIII^e siècle ?

Vers le XVII^e siècle, les parties hautes sont reprises, avec le percement de larges fenêtres correspondant aux préconisations de la Contre-Réforme, soucieuse d'éclairer les sanctuaires et leurs nouveaux décors baroques⁸⁰⁶. Au XIX^e siècle, les paroissiens ont ajouté la sacristie sud et l'auvent, pour rendre l'édifice plus accessible.

Pour mémoire, l'église de Cayron, voisine de celle de Coutens, conserve au niveau de la nef un mur avec un moyen appareil calcaire bien assisé (doc. 216-217). Des anomalies intérieures montrent que l'église, agrandie vers 1858 avec l'adjonction d'un chevet polygonal et d'une sacristie, a remployé l'édifice antérieur dont seul le chevet plat a été détruit. Ce premier édifice d'origine médiévale probable, de plan barlong, mesurait 7,50 m de largeur pour une longueur d'au moins 14,70 m. Les murs, largement crépis, ne permettent pas actuellement de détailler l'analyse archéologique.

Quels éléments de ces églises peut-on rapporter aux prémontrés ? Les parties les plus anciennes semblent relever d'une phase de construction par les communautés locales et les seigneurs du lieu : ce sont les vestiges des églises données aux prémontrés au XII^e et XIII^e siècles.

Les remaniements du XVII^e siècle à Coutens ont peut-être été financés par les prémontrés, mais certainement pas les importants travaux du XIX^e siècle, postérieurs aux ventes de 1790-1792 et à la dispersion des chanoines. De même à Cayron.

Les évolutions du bâti de Coutens se retrouvent-elles sur d'autres édifices comparables de la région ? L'examen des autres églises conservées de la commune de Beaumarchès permet d'apporter des éléments de réponse. Outre l'église paroissiale Notre-Dame de l'Assomption, tardive et qui fera l'objet d'une étude spécifique plus loin, deux églises rurales sont conservées en assez bon état, dans les quartiers de Monterran et Ricau.

La seigneurie de Montferrand est signalée en 1270 dans une donation à l'abbaye de la Casedieu : un des témoins, Raymond Comte, semble être le seigneur du lieu⁸⁰⁷. En 1333 l'abbé achète à Thibaud de Peyrusse divers droits et biens, dont des casaux à Montferrand⁸⁰⁸. En 1508, 1542... l'abbaye y possède encore de nombreux biens affermés⁸⁰⁹.

L'église n'est signalée qu'en 1577 par ses confrants⁸¹⁰. En 1563 la « coutume de dimer » dans cette paroisse est mise par écrit dans le *Verbal de Cossi* pour l'archevêque d'Auch, avec les paroisses voisine de (Lous)Litges et Courties⁸¹¹. Ce document confirme que l'abbé de la Casedieu ne prend aucun droit ecclésiastique dans cette paroisse, sauf à Aran près de Courties : à « Montferrin » les droits sont partagés entre le chapitre métropolitain, l'archevêque, le prévôt de Saint-Justin⁸¹² et le curé, qui à la part congrue.

L'église de Monterran, isolée dans une combe, est aujourd'hui dans un état de semi-abandon, bien que le cimetière l'entourant soit toujours entretenu par les habitants du quartier.

806 Un arrêt du grand Conseil autorise en 1672 diverses réparations dans des église administrées par les prémontrés, dont Coutens (ADG, H 5, p. 42, n°15).

807 ADG, H 5, p. 110, n°4.

808 *Idem*, p. 191, n°2.

809 *Ibidem*, p. 124, n°4. ; 128, n°78 ; 129, n°23.

810 *Ibid.*, p. 193, n°6.

811 ADG, G 233, fol. 239-242.

812 Saint-Justin-Pardiac, près de Marciac, est une ancienne abbaye bénédictine dont les revenus ont été rattachés au XIV^e siècle au chapitre d'Auch.

Elle se présente comme un bâtiment charpenté de plan barlong, à nef unique et chevet plat complété d'une sacristie à l'est, une entrée sous clocher-mur à l'ouest et une entrée secondaire au nord (doc. 218 à 220). L'étude de l'appareillage et des ouvertures révèle deux phases de (re-)construction : le clocher-mur et le départ des murs gouterreaux forment la partie la plus ancienne, en pierre de taille de moyen appareil (grès d'extraction locale). La forme surbaissée des deux arcades campanaires et le remploi d'un fragment de sculpture médiévale dans ce mur indiquent cependant qu'il ne saurait être antérieur à la seconde moitié du XVI^e siècle, voire siècle suivant. Quant au reste de l'église, elle a été complètement reconstruite dans la seconde moitié du XIX^e siècle en *opus incertum* noyé dans un mortier de chaux crépi. Le seul mobilier ancien, outre le fragment en remploi signalé plus haut, est une cuve baptismale de plan polygonal de style gothique (XV^e-XVII^e s.?), assez semblable à celle déjà signalée à Tabaux⁸¹³.

L'église de Ricau, au nord-est de la commune de Beaumarchès, est d'un aspect moins austère (doc. 221-225).

Ce bâtiment implanté sur un relief rocheux qui a été aplani⁸¹⁴, s'articule en trois parties emboîtées de largeur décroissante d'ouest en est : une nef en pierres de taille, qui accueille également l'unique portail sous clocher-mur à l'ouest ; un sanctuaire plus étroit, également en pierres de taille ; une sacristie construite en *opus incertum*. L'étude des maçonneries permet de relever au moins trois phases de construction et de transformation (doc. 201-203) :

- une construction en moyen appareil de calcaire local, bien assisé, avec dans la nef une fenêtre à ébrasement intérieur de type roman conservée au nord, et au sud le piédroit d'un portail roman à tympan semi-circulaire. À droite de ce piédroit, une arcade moins haute pourrait correspondre à un enfeu. Le style des ouvertures et l'appareillage permettent de proposer une datation vers le premier tiers du XII^e siècle ;
- une restauration partielle à l'époque moderne, avec le percement d'ouvertures plus grandes au sud (une ouverture bouchée à cintre surbaissée est lisible sur la nef) et la reconstruction du clocher-mur, du même type que celui de Monterran. On peut proposer pour cette phase de restauration la fin du XVI^e siècle ou la première moitié du XVII^e s. ;
- une restauration très importante à l'époque contemporaine, avec le percement de vastes fenêtres en plein-cintre et double ébrasement, la reconstruction partielle du portail, l'implantation de la sacristie, le remontage complet de la charpente. Cette dernière phase peut dater de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Depuis cette époque, l'église (qui conserve un cimetière toujours en fonction) n'a fait l'objet que de travaux d'entretien courant.

Ces deux édifices, dont les notices pourraient être complétées par bien d'autres, attestent que les phases d'entretien et de reconstruction des églises tenues par les prémontrés n'ont rien d'original : maintien de la structure médiévale du bâti jusqu'au XVII^e siècle ; reconstruction partielle à l'époque moderne, suite aux destructions des guerres de Religion ou bien à l'implantation d'un mobilier post-tridentin ; reconstruction partielle ou complète au XIX^e siècle⁸¹⁵.

813 D'autres cuves de plan polygonal sont connues dans la région : à Artagnan, Saint-Clamens... Cette dernière est sculptée de visages qui permettent de la dater du XIV^e siècle.

814 À l'angle nord-est, on voit très bien la roche-mère qui a été régulièrement taillée et aplanie : il est très probable que la pierre de construction a été prélevée sur place.

815 La même chrono-typologie a été observée dans la vallée de l'Adour voisine, avec une phase de reconstruction plus importante aux XVII^e et XVIII^e siècles, liée aux destructions des guerres de Religion vers 1560-1570 : ABADIE, S., MARCOS-RIGALDIÈS, F., « Quelques églises anciennes du canton de Rabastens-de-Bigorre », *Rabastens et son canton*, Association Guillaume Mauran, 2011.

Quelques rares notices attestent que les chanoines avaient en charge l'entretien et les réparations des églises dont ils assuraient la cure, mais également de celles dont ils étaient gros décimateurs. La seule mention d'origine médiévale concerne l'église Sainte-Quitterie de Plaisance-du-Gers, qui en 1324 fit l'objet d'un accord entre l'abbé de la Casedieu et l'évêque de Tarbes, Guillaume Hunaud : la dîme de Plaisance est entièrement adjugée à l'abbé contre 100 sous payables annuellement à l'évêque et « les reparations et entretient de l'eglise de Ste Quiteyre »⁸¹⁶.

Les autres mentions relevées se rapportent toutes à l'époque moderne et sont postérieures aux guerres de Religion. En 1608, un conflit oppose l'abbé aux habitants de Marciac, qui ont saisi ses dîmes, pour l'obliger à réparer l'église paroissiale⁸¹⁷. En 1655, un autre conflit éclate pour les réparations des églises de Saint-Laurent de Ladevèze et de Tieste⁸¹⁸. En 1672, le Grand conseil rend un arrêt pour les réparations des églises de Gajan, Pallanne, Andenac, Coutenx et Saint-Orens de Sererin⁸¹⁹. En 1731 encore, un procès éclate pour les réparations à effectuer aux églises de Las et Caillavet⁸²⁰.

Avec la vente des biens Nationaux, la dispersion des chanoines en 1790 puis la sécularisation des biens en 1905, les églises les plus vétustes ont été démolies (dans les communes ayant « trop » d'églises, comme à Beaumarchès ou Caillavet) ou largement remaniées par les fabriques paroissiales. La dépopulation progressive par émigration, à partir des années 1820-1840, explique également la désaffectation des églises les plus modestes, qui finissent par être détruites après une période d'abandon total au XIX^e siècle (comme l'église de Gajan à Marciac).

*

**

Au final, on peut affirmer que les églises paroissiales des prémontrés ne se distinguent pas d'autres églises de la région, tant par l'architecture que par la gestion. Souvent achetées ou offertes par des seigneurs locaux, ces petites églises romanes d'origine parfois haut-médiévale ont fait l'objet, au fil des temps de travaux d'aménagement très ponctuels. Les murs gouttereaux en pierres de taille, fréquents dans cette région de calcaire affleurant, ont favorisé dans certains cas le maintien du bâti, qu'aucune augmentation massive de population n'est venue remettre en question jusqu'au XIX^e siècle. Comme dans toute la région, les destructions du XVI^e siècle, le manque d'entretien dans cette période troublée, mais surtout par la suite la Contre-réforme catholique ont profondément transformé les habitudes des paroissiens et leurs besoins : on a percé des fenêtres pour éclairer plus largement sanctuaire, nef et tabernacle, comme à Coutens ; on a parfois aussi procédé à un remontage complet de l'abside et de la nef, comme à Tabaux ou Cayron, pour accueillir les nouveaux dispositifs liturgiques et la population croissante. Au XIX^e siècle, les travaux d'entretien et de reconstruction, parfois excessifs, ont fini de faire disparaître les vestiges d'époque romane, sauf dans de rares cas de communautés trop pauvres pour assumer cette « mise au goût du jour ».

Le mobilier médiéval ayant presque partout disparu, à l'exception de très rares cuves et autels anépigrahes, il n'est pas possible de discuter des vénération particulières que les prémontrés ont pu apporter avec eux, en dehors du culte marial : le culte de saint Norbert ou d'autres saints liés au culte canonial ont-ils fait l'objet de vénération particulières localement, comme on peut encore le voir dans l'église du monastère de Sarrance ?

La seule « anomalie » remarquée dans de rares édifices, est la présence de clefs gravées ou sculptées, qui pourraient rappeler l'exemption de ces édifices à l'époque médiévale (doc. 226 à 228).

816 ADG, H 5, p. 225, n°11. Cette église ayant été rasée, il n'est pas possible de préciser la nature des travaux effectués alors. Un cul-de-lampe de style gothique, remployé dans la nouvelle église, atteste cependant que des travaux furent effectivement entrepris.

817 *Idem*, p. 308, n°5.

818 *Ibid.*, p. 272, n°33.

819 *Ibid.*, p.44, n°7.

820 *Ibid.*, p. 405, n°6 sq.

À Coutens, sur le montant gauche du portail roman, on peut voir deux clefs incisées, l'une plus grande que l'autre. L'anneau est circulaire, en bas, le panneton est très découpé, comme sur les portes de coffre des XIV^e et XV^e siècle. Ce symbole rappelle-t-il les armoiries de la Casedieu, portant deux clefs croisées, signe de l'immunité accordée par le pape ? C'est possible. Notons cependant que l'église est dédiée à saint Pierre, et que l'on pourrait aussi plus simplement voir ici le rappel de la dédicace de l'église, bien que ce procédé soit inusuel.

Sur le portail de l'église de Bars, on peut également voir une pierre placée en remploi, portant à gauche une sorte de croix d'autel sur pied élargi, avec deux bras tréflés et un sommet creusé en demi-lune. À droite se lisent deux clefs croisées, à anneau circulaire (en bas) et pannetons rectangulaires orientés vers la droite. Les bras tréflés de la croix rappelle certaines croix d'autel et motifs armoriés des XIV^e et XV^e siècles. Faut-il y voir le même rappel symbolique qu'à Coutens ? Dans ce cas particulier, la pierre est un remploi manifeste et je ne suis pas du tout certain qu'il s'agisse d'un motif de décor de portail. On pourrait être ici en présence d'une ancienne borne de limite de grange retaillée, ou un autre motif signifiant la propriété de l'abbaye sur ce territoire – la Casedieu possédait une grange et de nombreuses terres dans ces lieux, marquées notamment par des bornes dont plusieurs sont mentionnées vers 1300. Comme à Coutens, la dédicace à Saint-Pierre de cette église ne garantit pas cette hypothèse, le remploi pouvant trouver ici sa justification dans cette dédicace.

Enfin, la clef de voûte du chœur de l'église Saint-Jean de Tieste, bien qu'entièrement reconstruite au XIX^e siècle, montre deux clefs croisées de style gothique, les anneaux tréflés et les pannetons vers l'intérieur. Cette église n'étant pas dédiée à saint Pierre, faut-il y voir le souvenir d'une ancienne clef de voûte présentant ce motif ? C'est possible.

Au final, il n'y a rien de vraiment probant. La variabilité des motifs, leur datation mal assurée et leur caractère non-systématique empêchent toute généralisation. Il n'en reste pas moins que le « marquage » d'édifices ou de terres par des bornes décorées d'armoiries, de clefs ou d'autres symboles est connu pour d'autres abbayes, et que cela n'aurait rien d'improbable pour les prémontrés de la Casedieu⁸²¹.

CONCLUSIONS DU CHAPITRE

Ce survol de la documentation de l'abbaye de la Casedieu montre les évolutions considérables de ce patrimoine monastique entre le XII^e et le XV^e siècle. Le XII^e siècle et la première moitié du XIII^e siècle, pour autant que l'on puisse en juger par une documentation très lacunaire, est une période de forte croissance spatiale et économique, qui voit la constitution de vastes domaines qui formeront une série de granges. Cette croissance s'effectue essentiellement par une politique d'achats bien calculés, plus que par des donations pures, qui sont rares et souvent intéressées.

On constate une première inflexion dans la seconde moitié du XIII^e siècle : les conflits se multiplient avec les communautés voisines, imposant des bornages des terres, des accords liés aux droits de pacage que l'abbaye recherche alors à élargir. Cela est-il lié à une crise dans la gestion des granges, dont le personnel diminue, et qui s'orientent plus vers l'élevage ? Dans le même temps, on constate aussi une pression croissante de petits seigneurs locaux, qui vendent leurs portions de seigneuries et contestent les legs de leurs ancêtres. On voit aussi apparaître, à la fin du XIII^e siècle, les premières mises en fief de terres extraites des granges.

821 Dans l'inventaire des biens de la Casedieu fait en 1790 (AN F 19/603), les visiteurs notent par exemple la présence de « 24 couverts d'argent à filet et deux cuillères d'argent à filet aux armes de la maison ».

Avec la mise en place de trois bastides entre 1286 et 1322, dont nous verrons plus loin toutes les conséquences, on constate également des changements dans la nature des actes de l'abbaye. Les mises en fief de terres isolées deviennent courantes et se généralisent au XV^e siècle. Les conflits de voisinage, déjà présents à la fin du XIII^e siècle, deviennent plus nombreux dans la première moitié du XIV^e siècle : les procès, les sentences arbitrales, les sauvegardes se multiplient dans la documentation pour des droits de pacage, de bornage, pour des troubles dans les granges... Le vocabulaire évolue aussi, avec la disparition du casal comme unité foncière au profit de l'arpent.

Dernier phénomène marquant : dès le début du XIV^e siècle, le bornage de décimaires, puis l'apparition du droit de dépouille dans les années 1360 marque une pression financière accrue du milieu ecclésiastique, archevêché et papauté d'Avignon, prélude à la mise en commende au siècle suivant.

À partir d'un important noyau initial formé vers 1135, les abbés ont formé une série de granges qui, à la fin du XIII^e siècle, sont au nombre d'une vingtaine. Cette agrégation s'est effectuée par des donations et surtout par des achats de casaux, de terres isolées et de droits qui ne forment que rarement des ensembles continus, du fait de l'implantation tardive des chanoines dans certains territoires, notamment autour de Vic-Fezensac.

La structure des granges ne peut être connue que très partiellement : les plus grandes sont des territoires de plusieurs centaines d'hectares, gérés de manière extensive à partir d'un centre agricole qui est formé d'une salle, parfois d'une chapelle, de bâtiments agricoles très mal documentés. Le personnel de ces granges semble essentiellement laïc au XIII^e siècle, sous la direction de quelques chanoines qui mutent au bout de quelques années.

L'élevage, notamment porcin, semble avoir été privilégié par les prémontrés dans ces vastes espaces, ce qui entraîna des conflits avec les communautés et les seigneurs voisins à la fin du XIII^e siècle et au début du siècle suivant. Une politique suivie sur des décennies d'acquisition de droits de pacage et d'exemption de péages et leudes marque, en filigrane, une partie du projet économique des abbés de la Casedieu : disposer d'importants troupeaux pouvant être vendus sur les marchés des comtés voisins de l'abbaye. On ne peut que regretter, encore une fois, l'absence de toute pièce comptable qui aurait permis de chiffrer ce commerce, qui semble avoir fourni pendant tout le XIII^e siècle des moyens financiers importants permettant d'assurer de multiples achats de terres et de droits et les travaux dans l'abbaye.

La gestion d'églises paroissiales, originalité des chanoines prémontrés, semble également se mettre en place de manière presque définitive au milieu du XIII^e siècle : au début du XIV^e siècle, la contestation des droits par les paroissiens impose une mise par écrit contractuelle de ces droits prélevés, ce qui est également le signe indirect de tensions sociales et économiques.

De fait, à la fin du XIII^e siècle, ce système semble essoufflé : la recherche de droits de pacage autour des granges pourrait traduire une crise de la main-d'œuvre et de l'exploitation des granges, dont la mise en valeur de plus en plus extensive et de moins en moins rentable finit par la mise en place d'une nouvelle stratégie économique et sociale : la création de bastides.

2. LES PRIEURÉS DE LA CASEDIEU: SAINTE-ANNE-DES-ARRES ET VIC-FEZENSAC

Le monastère de la Casedieu a fondé deux prieurés secondaires : au cœur du Gers, le prieuré Notre-Dame de Vic-Fezensac, dès le XII^e siècle ; dans le Comminges, en 1240, le prieuré Sainte-Anne-des-Arres.

Pourquoi et dans quelles conditions les prémontrés se sont-ils installés, à un siècle de distance, près d'une ville et dans un col isolé de montagne ? Quels étaient les liens entre ces prieurés et leur maison-mère ? Quel patrimoine y ont-ils géré et quelles étaient les conditions de vie ? Quel était l'aspect de ces prieurés et quelle a été leur évolution ? Ce sont quelques-unes des questions que la documentation écrite et archéologique permet de poser.

2.1- DEUX PRIEURÉS MAL DOCUMENTÉS

En introduction à ce chapitre, je dois préciser que la documentation écrite s'est révélée décevante et difficile à utiliser. Concernant le prieuré de Sainte-Anne-des-Arres, à part la copie de l'acte de fondation de 1240 et des pièces de gestion courante d'époque moderne (mutations des prieurs, gestion des bois...), ce site est presque totalement dépourvu de sources documentaires médiévales, qui avaient disparu avant le XVII^e siècle⁸²². Sur le terrain, le site est à la fois d'accès complexe (terrain privé, embroussaillé) et partiellement détruit (partie ouest du site arasée pour la construction de l'actuelle chapelle Sainte-Anne et d'une villa au XX^e siècle), ce qui nuit à sa compréhension. De plus les rares éléments datables sont uniquement des pièces en remploi ou isolées.

Pour le site de Vic-Fezensac, la situation est comparable, mais à une autre échelle : le site du prieuré subsiste en partie, mais très remanié et toujours habité en copropriété. L'hôpital Saint-Jacques a disparu entièrement dans son état médiéval (il ne reste qu'un fragment de l'hôpital du XVII^e siècle, qui est une reconstruction faite au sud du site originel) et il ne reste qu'un mur de la chapelle Notre-Dame. Seul un examen minutieux du prieuré actuel permet d'identifier de rares vestiges du prieuré médiéval. Par chance, l'excellent accueil des propriétaires m'a permis de travailler sur le terrain dans les meilleures conditions.

Comme aux Arres, la documentation médiévale est très déficiente : il faut attendre la reconstruction des années 1460 pour bénéficier de sources plus loquaces, qui ne deviennent importantes que vers 1500, à la fin de la période étudiée.

822 Seul le pouillé du diocèse en 1387 livre quelques éléments utiles.

2.2- DEUX FONDATIONS « CONJONCTURELLES » ?

Le prêtre Forton de Vic est à l'origine de la donation de l'hôpital de Vic aux prémontrés vers 1135⁸²³. C'est sans doute le même personnage que l'on retrouve dans la donation de l'église Sainte-Quitterie de Ribaute aux prémontrés⁸²⁴ et peut-être aussi dans l'implantation des cisterciens de la future abbaye de l'Escaladieu à la Mongie, dans les Pyrénées centrales, vers 1137⁸²⁵. Il ne semble pas que les prémontrés ont prémédité cette donation très précoce : ils ne possèdent alors aucun bien dans la région de Vic-Fezensac, ce n'est que plus tard qu'ils y accumuleront les biens fonciers et le service d'églises paroissiales. Par ailleurs les prémontrés n'ont pas une vocation hospitalière spécifique, même s'ils ont géré ponctuellement des hôpitaux de pèlerins dans le Pays basque. De fait, à terme, ils abandonneront même la gestion de l'hôpital de Vic-Fezensac pour se concentrer sur la gestion de paroisses.

La fondation de Sainte-Anne-des-Arres, en 1240⁸²⁶, ne semble répondre à aucun projet particulier : donation tardive et isolée de la Gascogne, ce prieuré de montagne situé dans un col menant de la région de Saint-Bertrand-de-Comminges à Aspet ne correspond à aucun ensemble de biens des prémontrés. Par ailleurs aucun indice ne vient éclairer la raison pour laquelle le sire de Malvezie a donné aux prémontrés, et non à un autre ordre plus local⁸²⁷, son bien... On peut cependant penser que les prémontrés souhaitaient avoir un relais leur appartenant entre la Gascogne et le monastère-fille de Belpesch, près de Lérida, avec lequel ils eurent des relations suivies⁸²⁸. Cela pourrait expliquer leur maintien à cet endroit jusqu'au XVIII^e siècle, malgré les conditions de vie difficiles et le climat rude.

823 L'acte original de donation de l'hôpital de Vic n'a pas été conservé dans les archives des prémontrés. Le nécrologe de l'abbaye précise cependant : « 16. XVI kal. Januarii Commemoratio Domini Fortonis, Sacerdotis, qui de suo patrimonio dedit nobis hospitale de Vico-Fezenciaco, cui plenarium officium debemus » ; voir aussi ADG, H 5, p. 495.

824 RAVIER, Xavier, éd., *Le chartrier de la Casedieu*, acte de 1133 : « Raimundus de Sarraut dedit Fortoni de Vico, et sequentibus suis, medietatem ecclesie beate Quiteria, qua appellatur à Riba Alta, quam libere possidebat, cum terra ubi possent facere molendinum ».

825 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. IX, p. 48 : « Forton de Vic fonda l'Escaladieu en 1136 à Capadur prez de Campan ». Ces donations posent le problème, non résolu actuellement, de l'origine de ce personnage (famille comtale ?).

826 ADG, H 5, p. 89, n°1 : « FONDATION faite le jedy après Pâques de l'an 1240 par Pierre de Malavicina, du consentement de Raimond Arnaud, son frere, abbé de St Victorien, de sa femme et d'Auger son fils, du lieu d'Arres, suivant les confrontations, sçavoir depuis le lieu de Coldebetz jusques à Tramaguères, et du dit Tramaguères à Coldebetz, excepté la plaine qui est entre le lieu de Theil et le frene de l'Ahert, qui restera au dit fondateur ; et du frêne de l'Ahert jusques au col de las Arres, et du dit col jusques au col de Mohi, et de là jusques au Fay de Gressiolas, et du dit Fay à Coldebetz, et la metairie de Pomarede, avec tous les droits, fiefs, justice nomination des consuls, juges, greffiers et appartenances, à condition qu'on y batira un monastere, qui apartiendra à la dite maison de la Casedieu, en dependra et sera à la nomination du dit abbé de la Casedieu ».

827 Les chanoines de Sainte-Bertrand ou les cisterciens de Bonnefont...

828 Il faut aujourd'hui quatre bonnes heures, en voie rapide et par le tunnel de Viella, pour passer de l'un à l'autre site : ce voyage devait prendre plus d'une semaine au Moyen Âge, avec un passage délicat sur les hauts cols du val d'Aran.

2.3- DES LIENS PERMANENTS AVEC LA MAISON-MÈRE

Malgré les lacunes documentaires, la documentation, surtout pour l'époque moderne, révèle les liens permanents entretenus entre la Casédie et ses deux prieurés-filles : les prieurs et les chanoines des prieurés sont nommés à la Casédie et on constate, à partir des carrières retracées dans le nécrologe de l'abbaye, que les va-et-vient sont réguliers entre les églises desservies, les granges, l'abbaye-mère et les prieurés, selon des modalités variables : démission du chanoine titulaire pour cause d'âge ou de mutation... Par exemple en 1461 frère Bernard Doyau, granger de Vic, est élu abbé de la Capelle, près de Toulouse⁸²⁹. Pierre de Saint-Maurice, granger de Vic, est élu en 1483 à la tête de la Casédie⁸³⁰. De même frère Guillaume Duprat, granger de Vic, est élu abbé de la Casédie en 1506, après le décès de l'abbé Jean Dumestre⁸³¹, etc.

Je nuancerai ce tableau pour Sainte-Anne-des-Arres qui, du fait de son éloignement, de sa petite taille et des conditions de vie rudes, devait être moins attractif, et pour lequel on possède essentiellement des nominations de prieurs pour l'époque moderne. On trouve cependant le frère Arnaud de Darrerio, granger de Sainte-Anne-des-Arres en 1529⁸³², qui est nommé à la tête de l'abbaye de Combelongue en 1530 par l'abbé de Saint-Martin-de-Laon, le siège de la Casédie étant vacant⁸³³. On retrouve aussi frère Jean Barres, élu granger en 1650⁸³⁴, qui est curé à Saint-Laurent de Ladevèze en 1655⁸³⁵ et qui y reste jusqu'à sa mort en 1687⁸³⁶. Ces deux personnages prouvent qu'à l'époque moderne, être nommé au col des Arres n'était ni définitif ni un handicap pour poursuivre une carrière de chanoine au sein de la Casédie ou dans une abbaye-fille.

2.4- DEUX ARCHITECTURES ORIGINALES... ET TRÈS REMANIÉES

Le prieuré des Arres

Sainte-Anne-des-Arres, prieuré de montagne, semble être resté très modeste et ne pas avoir connu de développement important. Aucun document ne permet de documenter une évolution architecturale pour ce site. Il faut donc se contenter de l'étude de terrain qui, en l'absence de fouilles, est difficile et forcément lacunaire.

Sur le terrain, Sainte-Anne-des-Arres est un hameau isolé de quelques maisons implanté à l'est du col des Arres (col permettant d'aller de Saint-Bertrand-de-Comminges à Aspet), dans un paysage boisé et peu humanisé, à une altitude dépassant 700 m (doc. 229). Une chapelle Sainte-Anne du XIX^e siècle, « orientée » vers le sud, indique l'emplacement approximatif de l'ancien prieuré prémontré. Sur cette chapelle contemporaine (mur de la chapelle Est), un linteau portant un chrisme d'aspect tardif⁸³⁷ a été remployé (doc. 230). Les auteurs du *Corpus des inscriptions de la France médiévale*⁸³⁸ ne se prononcent pas sur la date de ce chrisme :

« [...] très postérieur à l'époque romane. La date de 1828 gravée au bas du tympan est probablement celle de l'insertion de la pierre dans le mur ».

829 ADG, H 5, p. 53, n°9.

830 *Idem*, p. 500.

831 *Ibid.*, p. 35, n°10.

832 *Ibid.*, p. 89, n°3.

833 *Ibid.*, p. 55, n°20.

834 *Ibid.*, p. 89, n°6.

835 *Ibid.*, p. 272, n°22.

836 *Ibid.*, p. 98, n°41.

837 Une croix remplace la boucle du Rhô, ce qui est atypique pour un chrisme médiéval.

838 *Corpus des inscriptions de la France médiévale. Op. cit.* T. X, p. 49 (n°30).

Cette remarque en appelle deux autres : ce chrisme pourrait-il dater des années 1240, date de la fondation du prieuré ? Par ailleurs la date de 1828 est en contradiction avec la reconstruction de la chapelle, en 1870 : s'agit-il d'une réfection antérieure sur l'ancien édifice de culte aujourd'hui disparu ?

Plus à l'est, une villa moderne, à la large chape cimentée, occulte le sol originel. On peut voir, devant cette villa, plusieurs éléments anciens intéressants :

- un escalier de huit marches en épaisses dalles de schiste, pierre marbrière, moellons et galets maçonnés à la chaux, vestiges d'un bâtiment disparu orienté est-ouest dont il ne reste qu'un fragment de mur accolé à cet escalier (doc. 232) ;
- un vousoir de portail isolé, portant un cavet, un tore, un listel et un cavet sur l'extrados ; l'intrados porte deux tores séparés par un large bandeau ;
- de larges pierres marbrières de couleur claire, bien équarries, pouvant provenir d'ouvertures démontées. Ces pierres isolées semblent provenir du sol creusé au profit de la villa.

La maison installée immédiatement au nord repose, pour sa partie est, sur un mur ancien large de près d'un mètre, construit en galets et chaux. Elle conserve également plusieurs pierres sculptées anciennes découvertes dans le jardin au nord du bâtiment : une base d'autel votif antique en marbre ; une base de croix discoïdale ; une croix datée de 1776 ; un demi-chapiteau à corbeille sculptée d'une résille en méplat de type roman ou prégothique ; plusieurs vousoirs sculptés de tores de type roman ou prégothique⁸³⁹ (doc. 233 et 234).

Encore plus à l'est, sur un petit relief naturel formé par un rocher affleurant, les vestiges d'un bâtiment de plan barlong bâti en moellons irréguliers et galets d'extraction locale⁸⁴⁰ s'élèvent encore sur près de deux mètres de hauteur (env. 17,50 de longueur observée pour 9,60 m de profondeur, avec des murs de 60 cm d'épaisseur. Doc. 231). La végétation envahissante ne permet que des observations superficielles des murs extérieurs. Des trous de boulin sont visibles sur le mur est, presque au ras du sol actuel, indiquant que les murs dépassaient à l'origine deux mètres de hauteur (avec un étage planchéié ?). Au sud du bâtiment, la forte dénivellation (plus de 4 mètres par endroit) a été compensée en bâtissant sur le vide, avec des murs dépassant quatre mètres de hauteur pour arriver au niveau du sol de la partie haute. À cet endroit, le bâti forme un décrochement, sorte de tour-contrefort (pour des latrines ?). Au nord, deux décrochements en continuité du mur indiquent la présence sur la partie la plus haute du relief d'une autre pièce arasée.

L'examen du cadastre napoléonien de 1834 permet d'éclaircir en partie ces observations de terrain. Trois bâtiments distincts existaient alors, sensiblement différents des édifices actuels. La petite chapelle Sainte-Anne, orientée, était peut-être construite à l'emplacement de l'actuelle villa : son plan en L et le partage en trois numéros indiquent que des annexes lui étaient accolées, dont l'escalier en pierre, le fragment de mur et les pierres isolées sont des indices encore en place. Le logis prieural était implanté plus à l'est : il correspond aux ruines que nous avons décrites plus haut. Un troisième bâtiment, de petite taille, existait plus au nord. Je suppose que c'était un bâtiment de service (hangar de stockage ?).

La superposition des deux cadastres permet de confirmer que l'actuelle chapelle a été construite sur un replat à l'ouest de l'ancienne chapelle : c'est la construction de la villa qui a entraîné la destruction finale de cet édifice. Par ailleurs le mur isolé signalé dans la maison au nord du site ne correspond à aucun bâtiment sur le cadastre napoléonien : peut-être était-ce un mur de soutien, ou bien la trace d'un bâtiment alors disparu.

839 Voir les fiche CAZ(aunous) dans la volume d'annexes, qui détaillent ces découvertes.

840 Malgré l'altitude, on trouve à cet endroit un lit de cours d'eau fossile avec de gros galets.

En l'état de nos observations (un long débroussaillage et des fouilles sérieuses réalisées par des archéologues professionnels seraient nécessaires pour en savoir plus sur ce prieuré) et en l'absence de tout document permettant de décrire ce site, il ne m'est pas possible de mieux préciser la morphologie et l'évolution de ces bâtiments. Il paraît cependant très probable que, depuis 1240 et jusqu'à sa disparition, Sainte-Anne-des-Arres fut un prieuré très modeste, comportant seulement une chapelle, un bâtiment d'habitation et quelques annexes agricoles et de stockage (doc. 235). Modestie ne veut pas dire médiocrité néanmoins : le fragment de chapiteau provenant sans doute d'un trumeau de fenêtre géminée, les voussoirs de portails montrent que l'installation des prémontrés ne s'est pas faite dans la précipitation ni sans un certain souci du confort et du détail architectural, même si l'isolement n'a pas permis l'emploi systématique de la pierre de taille : les ouvertures furent traitées avec soin dans un matériau importé, dans des murs plus grossiers en galets jointoyés au mortier de chaux. Par ailleurs le fragment de mur épais du bâtiment nord semble indiquer au moins deux états de la construction : l'état actuel que l'on peut restituer à partir des indices de terrain est-il seulement un état moderne ? Seule la fouille pourrait apporter une réponse certaine.

La comparaison avec d'autres prieurés de montagne isolés, par exemple celui de Bonrepòs en Catalogne, montre la même adaptation au relief et aux conditions locales. À Bonrepòs, les bâtiments s'allongent le long d'un replat, la chapelle orientée fermant l'espace à l'est. Les populations locales y vénéraient une statue médiévale de Vierge à l'Enfant, détruite en 1936⁸⁴¹. L'actuel sanctuaire de Montgarri, au sud du Val d'Aran, offre peut-être le meilleur exemple contemporain de ce type de bâti encore en activité : sanctuaire du XII^e siècle reconstruit au XVI^e siècle, avec statue de la Vierge vénérée localement (la Vierge de Montgarri, dédiée aux bergers), ancien presbytère transformée en refuge ; isolement à 1645 m d'altitude... Au final, ces prieurés se caractérisent par une absence de plan-type, la faiblesse des ressources économiques propres et la présence ponctuelle de reliques justifiant un culte par les populations locales.

841 Voir la fiche correspondante dans le volume d'annexes des abbayes-filles.

Le prieuré de Vic-Fezensac

Le prieuré de Vic-Fezensac se présente actuellement comme un petit château d'aspect moderne, entouré d'un parc verdoyant, complété au sud des vestiges d'une église médiévale transformée au XX^e siècle en cave d'armagnac, à l'est de la ville, dans sa première périphérie... (doc. 236 et 237).

L'étude des cadastres permet une première remontée dans le temps pour comprendre l'évolution récente du site. Le cadastre napoléonien montre l'état du prieuré Notre-Dame au début du XIX^e siècle : un ensemble de bâtiments en U implantés au nord d'une ancienne voie d'accès principale à la ville de Vic, avec une chapelle isolée au sud de cette voie. L'ancien hôpital se trouvait un peu plus au sud, sur un canal de moulin aujourd'hui transformé, à la limite des terres entourant le prieuré, dans le quartier du *barry*. La comparaison avec le cadastre actuel est éclairante : une partie des bâtiments du prieuré a disparu (pièces de service fermant la cour à l'est, autour de l'ancien cloître (?)) ; seul le corps de bâtisse principal, très remanié, subsiste encore, ainsi que la chapelle, très remaniée également.

Ce sont donc deux ensembles distincts, plus l'hôpital, que l'on peut étudier aujourd'hui : la chapelle et le « château ».

Le premier hôpital Saint-Jacques, d'après Zacharie Baqué, se trouvait à cheval sur l'Osse, comme un pont habité, reposant sur douze piliers⁸⁴². Ses ruines furent démolies vers 1760 par une inondation : l'intendant d'Etigny en vendit la pierre pour faire établir la chaussée de la nouvelle rue Lafayette, plus au sud. Les autres piliers disparurent pendant la Révolution⁸⁴³. Ce premier hôpital, qui devait être bien remarquable, ne peut donc plus être étudié sur le terrain. Il se trouvait, d'après le même auteur, au niveau de l'actuel pont métallique traversant la rivière Osse.

L'actuel hôpital Saint-Jacques, dont il reste un fragment dans le quartier du Barry, est la forme moderne et distincte de ce premier hôpital. Il faut sans doute lier ce nouveau bâtiment à la dédicace d'une chapelle Saint-Jacques en 1638, date qui pourrait correspondre à la mise en service complète de cet hôpital. Sur le terrain, le bâtiment nommé *hôpital Saint-Jacques* n'est que l'angle sud-est d'un ensemble plus vaste dessiné sur le cadastre napoléonien, dont il reste deux pièces et une tour d'escalier en pierres de taille. Celle-ci est l'élément conservé le plus spectaculaire : l'escalier à vis à noyau central desservait une série de pièces dont on distingue encore les portes d'accès... donnant aujourd'hui sur le vide. Quelques portes occultées à montants chanfreinés, une console pourraient remonter au premier tiers du XVII^e siècle. L'emplacement vide de l'hôpital, autour de cette tourelle, a été transformé en jardin d'enfants (doc. 238 et 239).

La chapelle Notre-Dame existe encore sous la forme d'un ancien chai d'armagnac transformé en atelier de graphiste (en 2013). Il ne subsiste de cette chapelle que le mur nord, courant le long de la rue, le mur ouest et l'amorce du mur est, qui se distinguent par leur épaisseur (103 à 107 cm) et par leur appareil de pierre de taille calcaire (moyen appareil régulier). Les autres murs sont une reconstruction d'époque moderne, sans doute du XIX^e siècle, consécutive à la désaffectation de l'édifice de culte, en *opus incertum* de 60 cm d'épaisseur avec des remplois de pierres de taille. La chapelle Notre-Dame, orientée, mesurait à l'origine au moins 9,60 x 7,10 m (voir plan. Doc. 240). Il ne semble pas cependant, malgré l'épaisseur des murs, qu'elle était voûtée : aucune indice d'un départ de voûte n'est conservé dans les parties hautes.

842 *BSAG*, 1914, p. 267.

843 *Idem*.

Le mur nord de la chapelle, en pierres de taille calcaire, est doté d'un beau portail d'entrée en arc brisé. Cette situation inhabituelle d'un portail au nord s'explique par la présence voisine du prieuré et de la voie principale d'accès. La voussure principale, à tore et listel central, est dotée de faux chapiteaux ornés de têtes masculines, érodées, à la chevelure ondulée (doc. 241). Les autres murs conservés sont dotés du même appareil régulier d'une épaisseur de plus d'un mètre. Aucun texte ne permet de documenter les origines de cette chapelle, seule une mention de 1372 prouve que le service divin y était alors assuré⁸⁴⁴. La forme des moulures, avec un listel central, permet cependant de proposer une construction de cette partie du prieuré au cours du XIV^e siècle⁸⁴⁵. Les mentions d'obit, notamment dans l'inventaire des biens du prieuré en 1500, assurent que le service divin était assuré par les chanoines et pour une partie de la population de Vic-Fezensac. Un cimetière entourait cette chapelle : plusieurs chanoines y sont inhumés⁸⁴⁶. L'étude des testaments conservés dans les registres notariaux du début du XV^e siècle donne quelques renseignements complémentaires. Dans le testament de Sans de Cossio, en 1415 il est fait mention pour cette chapelle de deux autels dédiés aux saints Augustin et Eutrope⁸⁴⁷. En moyenne, un quart des testateurs présents dans ces registres demandent à être inhumés à la chapelle Notre-Dame⁸⁴⁸. La plupart font des dons, généralement modestes, à l'œuvre du l'hôpital Notre-Dame⁸⁴⁹, en concurrence avec les dons à l'église d'Auch, la collégiale Saint-Pierre, les Frères mineurs, la confrérie St Nicolas et les églises paroissiales du lieu⁸⁵⁰.

844 ADG, H 5, p. 74, n°18.

845 Cette datation est également proposée par BALAGNA, Christophe, *L'architecture gothique religieuse en Gascogne centrale*, thèse de doctorat, UTM, 2000, notice sur Vic-Fezensac dans les annexes. Par exemple l'église de Rabastens-de-Bigorre, qui est dotée des mêmes listels sur les colonnettes de son portail, date des années 1306-1320.

846 Mentions de décès à Notre-Dame de Vic relevées dans le nécrologe. Par exemple, pour l'époque moderne : « 14. *Pridie octobris Commemoratio [...] fratris Guillelmi d'Escousse, Sacerdotis, Canonici hujus monasterii, Rectorisque Ecclesiarum S^{ti}. Petri de Tabautz et S^{ti}. Joannis de Lubiac, qui obiit in Grangia Vici, die 14^a. mensis novembris 1662* ».

847 ADG, I 3955, fol. 19 : « [...] et deinde elegit sepulturam in ecclesie Beate Marie hospitalis Vici et ante altare sancti Augustini et sancti Eutropii [...] »

848 BARRAU, Emmanuel, *Testament et société à Vic-Fezensac au début du XV^e siècle (d'après le notaire Dieuzyde de Librario)*, Toulouse : maîtrise de l'UTM, 1995, p. 31.

849 Par ex. ADG, I 3955, fol. 9, testament de Pierre de Podio, alias Sancto Lupo (1413) : « [...] et einde recepit de bonis suis 25 florinos, ex quibus legavit ... operi ecclesie Beate Marie hospitalis Vici 12 denarios turonensium... » ; ADG, I 3956, fol. 6, testament de Bernardus Tesserieri (1415) : « Item legavit operi ecclesie Beate Marie hospitalis Vici 5 solidos turonensium monete currentis ».

850 BARRAU, Emmanuel, *op. cit.*, p.63 sq.

Le prieuré ressemble, extérieurement, à un château d'époque moderne, avec deux tours d'angle. Extérieurement, la façade sud est une reconstruction du XIX^e siècle, avec une adjonction du XX^e siècle (villa contemporaine greffée à l'angle sud-ouest)⁸⁵¹. La façade est semble dater du XIX^e siècle, mais la disparition partielle du crépi révèle le remploi de pierres de taille plus anciennes dans la maçonnerie. La façade nord, moins régulière, montre également de nombreux remplois de pierres de taille. Des ouvertures du XIX^e siècle et d'autres, plus anciennes, en anse de panier, sont percées dans ce mur.

La façade ouest, visible seulement en partie (la villa contemporaine occupe la partie sud), présente le même appareillage remonté, mais avec deux éléments remarquables : au rez-de-chaussée, une fente d'éclairage chanfreinée qui semble en place ; au premier étage, une série de petites fenêtres régulièrement disposées, qui évoquent un aménagement intérieur en cellules ou chambres cloisonnées.

Le plan de l'édifice et l'analyse des surfaces murales sur les deux étages révèlent une situation complexe. À l'intérieur, l'observation des murs n'est possible qu'en partie au rez-de-chaussée : toujours occupé, le logement est partiellement restauré et certains murs sont enduits. L'étude de l'épaisseur des murs et de leur composition permet cependant de distinguer trois types d'appareil :

- un appareil régulier en pierres de taille calcaire (moyen appareil bien assisé), avec des ouvertures de type gothique parfois reperçées, conservé sur deux murs au nord-ouest du bâtiment. Ces murs dépassent 1 m d'épaisseur, comme à la chapelle voisine (doc. 242) ;
- un appareil moins régulier et plus étroit (60 à 80 cm) avec de nombreuses reprises et remplois de pierres de tailles et moellons calcaires noyés dans un mortier de chaux ; cet appareil semble employé dans la très grande majorité des murs du rez-de-chaussée et de l'étage ; des fenêtres en arc surbaissé, sans chanfrein, sont en connexion avec cet appareil (doc. 243) ;
- un appareil moins large, caché sous les enduits, semble employé sur une partie de la façade sud. Il semble en relation avec la réfection de cette façade au XIX^e siècle (doc. 236).

Le premier appareil, qui semble remonter à un état médiéval du prieuré, n'est conservé que de manière très lacunaire⁸⁵². Le mur orienté nord-sud présente trois ouvertures en rez-de-chaussée, dont deux fenêtres à ébrasement sans chanfrein et une porte en anse de panier qui semble un percement tardif (XVI^e-XVII^e s. ?). L'orientation des fenêtres indique que l'extérieur du bâtiment se trouvait côté ouest (doc. 242). À l'étage on peut noter également la présence d'une haute fenêtre à arc en accolade, d'aspect tardif (XVII^e siècle ?) au dessus de l'escalier principal.

Le second appareil correspond à une reconstruction presque complète du prieuré à l'époque moderne. Les fenêtres en arc surbaissé, les montants de cheminée chanfreinés (doc. 245), les moulures de l'escalier permettent de proposer le XVII^e siècle pour ce remontage tardif. On peut, en complément,

proposer une reconstitution partielle de l'organisation du prieuré à l'époque moderne, avec la cuisine et des pièces de service au rez-de-chaussée, les chambres-cellules des chanoines au premier étage à l'ouest (au niveau des petites fenêtres régulièrement percées. Doc. 246), l'appartement du prieur à l'est (présence de gypseries...). On peut mettre cette phase en relation avec la seule « description » très sommaire du prieuré réalisée au XVIII^e siècle à l'occasion d'un inventaire des biens du prieuré :

« Dom Jean Puntous, prevost et granger du couvent Notre Dame de Vic, jouit noblement de ladite grange, consistant en la maison d'icelle et cimetièrre [...] les Prémontrés prétendent posséder noblement eglise, maison, offices, jardin, cloître, terre et près à Las Pradines de la Notre Dame ; confronte de levant et septantrion chemin, midy chemin et rivière ou torrent pour l'écoulement des eaux du chemin, couchant terre ruralle du Sr tenancier et l'ancien canal de l'Osse : contient l'eglise, maison, offices, jardin, potager et cloître, demy concade six places au premier degré. Fait d'alivrement six sols dix deniers et demy »⁸⁵³.

851 Sur la rue, deux fenêtres de style gothique à meneau central ont été remontées là : elles proviennent d'une maison du quartier du Barry.

852 Voir plan *infra*. Un autre fragment de mur épais, au centre du bâtiment, pourrait être également un vestige de l'état médiéval du site.

853 ADG, E suppl. 2677. Voir pièce n°26 du volume des sources inédites.

Le troisième et dernier appareil correspond manifestement aux aménagements du XIX^e siècle, après le départ des chanoines : façade sud « monumentalisée », agrandissement de la chapelle pour un usage commercial et agricole, mise en place d'éléments de confort et de décoration au rez-de-chaussée (cheminées, gypseries...).

Les aménagements du XX^e siècle, qui concernent l'ancienne cour (mur de clôture, sanitaires) et l'angle sud-ouest (villa indépendante) sont facilement décelables et ne concernent que marginalement le bâti principal, qui a été globalement respecté (doc. 244).

Peut-on essayer d'aller plus loin dans la datation de ces différentes parties ? Il est évidemment tentant de mettre en relation l'augmentation des revenus du prieuré dans les années 1465-1468 avec la phase médiévale identifiée. Cependant la datation du portail de la chapelle Notre-Dame, qui semble plus ancienne que cette restructuration, incite à la prudence. On peut cependant, à titre d'hypothèse, proposer de dater les épais murs médiévaux du prieuré du troisième quart du XV^e siècle, période où Pierre de Saint-Maurice a fait construire « l'*aula* » du prieuré de Vic en hiver, exploit technique relevé dans le nécrologe de l'abbaye⁸⁵⁴.

La reconstruction à l'époque moderne, très massive, semble la conséquence d'un abandon partiel ou total du site. Le mémoire sur les prévôts de la grange de Vic précise que

« la grange, après l'incendie, resta déserte pendant 64 ans, depuis 1569 jusqu'à 1693 »⁸⁵⁵.

Il est tentant de proposer dès lors une phase de reconstruction vers la fin du XVII^e siècle, qui s'accorde bien avec la datation des éléments d'époque moderne restés en place (doc. 247).

La phase d'aménagement du XIX^e siècle ne pose pas de problème d'interprétation : elle est manifestement consécutive à la vente du prieuré comme Bien national en 1791 et correspond à la mise en valeur du bien par les particuliers de Vic-Fezensac devenus acquéreurs de cet ancien bien d'Église.

La comparaison avec d'autres prieurés de la région est difficile, du fait du manque d'études monographiques et en raison de la polysémie du terme prieuré, qui s'emploie souvent pour d'anciens monastères passés sous le contrôle de Cluny, par exemple : ces prieurés, comme Madiran, Saint-Lézer ou Saint-Mont, ont des architectures d'abbayes remaniées remontant à l'époque romane, qui ne se prêtent pas au jeu des comparaisons avec Vic-Fezensac. Seule l'étude de Philippe Bonnet sur l'architecture prémontrée à l'époque moderne attestent que les reconstructions à l'époque moderne sont très courantes chez les prémontrés, en particulier dans le nord de la France, sous l'impulsion du réformateur Servais de Lairuelz, abbé de Pont-à-Mousson⁸⁵⁶.

854 Nécrologe, in LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, 7. *XVI kalendas januarii*.

855 ADG, E suppl. 2677, transcrit dans le volume de sources inédites.

856 BONNET, Philippe, *Les constructions de l'ordre de Prémontré en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève : Droz, 1983. Voir notamment à partir de la p. 233 le tableau synthétiques des abbayes et leurs reconstructions.

2.5- SAINTE-ANNE-DES-ARRES, UN PRIEURÉ SANS PATRIMOINE ?

Dans le pouillé de 1387, le prieur de Sainte-Anne recevait quelques dîmes des habitants de Sainte-Anne et de Pomarède, le hameau voisin :

« De Sancto Stephano de Pomareda, alias Sancte Anne, que est fratrum Sancte Anne monasterii Case Dei. Frater Guillelmus de Vicinis, monachus monasterii Case Dei ; dominus Garsias de Onassono, presbyter, jurati, dixerunt quod rector dicti loci, qui est ad presentationem domini abbatis Case Dei et institutionem domini episcopi Convenarum, recipit premicias bladorum et vinorum. Vineas non sunt. Valent blada mediam salmatam furmenti. Recipit decimas carnalagiorum, valent VI grossos ; manuale et obventiones alie, duos doz, carronis, quia non sunt nisi duo parochiani. Fabrica nihil recepit. Taxatur ad unam libram. »⁸⁵⁷

D'après Jacques Ducos, une grange de ce prieuré existait dans le village voisin de Girosp, mais cet auteur ne donne aucun argument probant pour cette identification, en dehors de ressemblances morphologiques peu convaincantes⁸⁵⁸. Après étude, j'ai donc décidé de ne pas retenir cette hypothèse d'une grange à Girosp, bien qu'il y existe effectivement un bâtiment d'origine médiévale contre l'église du village, dont l'identification précise et l'étude restent à faire.

Les archives de la Casédie ne livrent aucun acte de gestion permettant de connaître le patrimoine du prieuré des Arres. La seule source identifiée, d'époque moderne et très lacunaire, est le fonds des eaux et forêts des Archives départementales de la Haute-Garonne, qui livre quelques bribes d'information pour les XVI^e et XVII^e siècles⁸⁵⁹ : les prémontrés étaient seigneurs du hameau de Pomarède et d'un petit territoire entourant le prieuré, dont un bois faisant l'objet d'un conflit de compascuité avec les communautés voisines, jugé en 1673. En 1590 le sire de Malvezie, descendant du premier donateur, donna le droit de pacage sur Malvezie et Génos aux bestiaux du prieuré.

Cette pauvreté du prieuré, qui ne prélevait que de modestes droits et disposait d'un troupeau sans doute réduit, explique la modestie de l'implantation : seulement deux chanoines en 1387, et sans doute guère plus pour l'époque moderne (les actes de mutation concernent le prieur et ne citent jamais un autre chanoine⁸⁶⁰). Des revenus complémentaires pouvaient provenir, à l'époque moderne, d'un modeste pèlerinage local organisé à la chapelle Sainte-Anne, supposée contenir des reliques de la mère de la Vierge : à Cazaunous, une statuette de Vierge à l'Enfant de style baroque (XVII^e ou XVIII^e siècle), en bois peint et doré avec socle-reliquaire, est conservée par une famille du lieu. Elle proviendrait de l'ancienne chapelle Sainte-Anne. Un authentique avec sceau (du XIX^e siècle ?) indique à travers une vitre : « Reliques de Ste Anne sorties de la chapelle Ste Anne ». Plusieurs personnes m'ont relaté l'existence de ce pèlerinage à Sainte-Anne, qui a survécu fort tard dans le XX^e siècle.

857 CORRAZE, abbé Raymond, « Un pouillé commingeois du XIV^e siècle », *Bulletin philologique et historique jusqu'à 1715 du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1937, n°110, p. 144.

858 DUCOS, Jacques, *Le canton d'Aspet*, Association Catherine de Coarrazze, Aspet, 2003, 370 p., art. Cazaunous et Girosp ; DUCOS, Jacques, *Sainte-Anne-des-Arres et Girosp : deux fondations de Prémontré en Comminges*, Association Catherine de Coarrazze, Aspet, 1997, 24 p. Cet auteur appuie notamment sa démonstration sur la présence d'escaliers en pierre, ce qui ne prouve rien.

859 ADHG, 8 B 80, fonds des eaux et forêts, maîtrise de Comminges, petit lot de pièces modernes concernant un bois dépendant du prieuré et des conflits d'usage.

860 Par exemple : « PRISE de possession de la dite grange faite le 6 fevrier 1608 par frere Jean de la Tapie, aprez le decez de frere Jean Dandoriac » (ADG, H 5, p. 89, n°4).

2.6- DE L'HÔPITAL AU PRIEURÉ : LES TRANSFORMATIONS DE NOTRE-DAME DE VIC-FEZENSAC

On ne possède aucun acte de gestion de l'hôpital de Vic-Fezensac pour les XII^e et XIII^e siècle, ni de la grange et prieuré des prémontrés qui s'installe à proximité à une date inconnue, avant la fin du XIII^e siècle. Le nécrologe livre deux mentions de familiers, familles attachées au service du prieuré⁸⁶¹, et deux frères custodes de l'hôpital, c'est-à-dire probablement chargés de porter le viatique aux malades et pèlerins pris en charge à l'hôpital Saint-Jacques⁸⁶². On sait qu'en 1376 le prieuré souffrait des malheurs du temps et de son isolement hors de la muraille urbaine : les cinq chanoines prémontrés présents à Vic adressent en 1375 une supplique au pape pour expliquer leur situation difficile⁸⁶³. En 1374, une sentence atteste que les chanoines continuent à administrer indirectement l'hôpital, puisqu'ils en désignent les marguilliers, au grand dam de l'évêque d'Auch⁸⁶⁴. Ces marguilliers disposent de biens propres pour la gestion du lieu, qu'ils louent et vendent (ils cèdent par exemple une terre en 1433 avec l'accord des chanoines)⁸⁶⁵. L'hôpital Saint-Jacques est alors installé à proximité des biens des prémontrés, à l'est de la ville, au nord du quartier du Barry (doc. 248). Cet hôpital implanté sur un pont ne dispose pas de chapelle propre, mais les usagers vont à la chapelle Notre-Dame toute proche, celle du prieuré. Ils s'y font même parfois enterrer, dans la chapelle ou dans le cimetière attenant⁸⁶⁶. Ce premier hôpital disparaît au cours du XV^e siècle, peut-être après les travaux des années 1465 effectués au prieuré, qui entraîne l'éloignement des laïcs, des pèlerins et des malades.

L'hospitalité est alors transférée plus au sud vers un nouvel hôpital dédié également à Saint-Jacques, géré désormais par les consuls de la ville de Vic-Fezensac. Les prémontrés disparaissent complètement de la documentation pour la gestion de cet hôpital. À la fin du XV^e siècle, ce nouvel hôpital Saint-Jacques bénéficie encore de donations de la part de riches marchands de Vic-Fezensac : en 1478, Jean de Roède lègue à l'hôpital un lit complet ; le chanoine Léonard Dupuy lègue tous ses biens à cette structure, etc. Au XVIII^e siècle, tous ces dons produisaient encore une rente de 166 livres, sur lequel on prélevait la rente du gardien de l'hôpital et les aumônes⁸⁶⁷. Les donations se poursuivent à l'époque moderne : en 1668, Jean Gauthier de Bonas donne 33 livres. En 1696, Jacques d'Arquier, bourgeois de Vic, fait une donation de 200 livres de rente pour attacher à la chapelle Saint-Jacques un chapelain devant y dire cinq messes par semaine et la prière tous les soirs⁸⁶⁸.

Vers 1750, l'hôpital Saint-Jacques était toujours administré par les consuls de la ville :
« Les consuls étaient les patrons de cet hôpital ; mais l'administration en était confiée à deux syndics que nommaient chaque année les vingt-quatre électeurs chargés d'élire les consuls. Les syndics recevaient les rentes et les legs et devaient contraindre les redevables. Ils ne pouvaient rien bailler que sur le mandement des consuls. Il leur était même défendu de donner à une même personne ni de faire des réparations audit hôpital au-dessus de 10 livres sans une délibération de la communauté. Leur année terminée ils devaient rendre compte de leur gestion devant les consuls, les officiers royaux, l'archiprêtre et deux jurats de la ville »⁸⁶⁹.

861 Nécrologe de l'abbaye : « 5. Nonis novembris commemoratio Bonæ de Fargis, familiaris, quæ legavit omnia bona Ecclesiæ Beatæ Mariæ de Vico » ; « 12. Pridie novembris. commemoratio Barrani, et Vitalis, et Daunet, et Guillelmi-Arnaldi de la Gotz, familiarium, qui dederunt nobis xij. solidos morlanorum, et sex denarios, apud Vicum et Julbacum, quibus concessum est ut in anniversario dicatur pro ipsis missa, et major commendatio in conventu ».

862 Nécrologe de l'abbaye : « 21. XII kal. aprilis. Commemoratio [...] fratris Jobannis de Porta, custodis hospitalis de Vico » ; « 8. VIII. Idus madii, Petri, Sacerdotis, qui dedi[it] nobis centum solidos morlanorum, et viginti Hospitali de Vico : fratris Joannis de Cocio, custos Hospitalis de Vico ».

863 Registres Vaticans sous Grégoire IX, n°286, fol. 6 et 255b, 30 janvier et 4 octobre 1375, cités par le père Henri DENIFLE, *La désolation des églises...*, op. cit., t. II, p. 641.

864 ADG, H 5, p. 121, n°1.

865 ADG, H 5, p. 368, n°4 : « VENTE faite le 30 novembre 1433 par les ouvriers et marguilliers de l'hospital de Notre Dame de Vic Fezensac, aux encheres, d'une pièce de terre près du dit hopital ».

866 C'est le cas d'un quart des testataires étudiés par Emmanuel Barrau dans des registre notariés de Vic des années 1413-1417. BARRAU, Emmanuel, *Testament et société à Vic Fezensac au début du XV^e siècle : d'après le notaire Dienzayde de Librario*, maîtrise de l'UTM, 1995.

867 MONLEZUN, Jean-Jacques, *Histoire de Vic-Fezensac*, p. 33, cité par Zacharie BAQUÉ, *BSAG*, 1914, p. 268.

868 *Idem*, p. 269.

Cet hôpital survit difficilement à la période Révolutionnaire, il est désaffecté au début du XIX^e siècle. En 1828, l'ancien couvent des Cordeliers, au sud de la ville, est en effet acheté pour être transformé en nouvel hôpital. Un pavillon y est accolé en 1836 pour donner des soins⁸⁷⁰. Il a été transformé aujourd'hui en maison de retraite.

On ne possède aucun acte de gestion pour la grange et prieuré des prémontrés qui s'installe à proximité de l'hôpital à une date inconnue, avant la fin du XIII^e siècle. Quelques actes de la fin du XIII^e siècle et de la première moitié du XIV^e siècle révèlent que des familles locales font alors des donations de droits de fief aux prémontrés, alors bien insérés dans le tissu économique local⁸⁷¹. En 1296, une carrière de pierre est ainsi donnée à un chanoine de Vic, pour la reconstruction ou la réparation du moulin de Saint-Jean-Poutge, à l'est de Vic-Fezensac. Cette pièce prouve que des chanoines prémontrés résidaient alors en permanence à Vic-Fezensac. Une autre pièce de 1372 atteste également l'existence d'une église réservée aux chanoines, sans doute l'actuelle chapelle, partiellement conservée⁸⁷².

On conserve la notice de 7 transactions entre 1276 et 1300 : 5 donations et 2 ventes, concernant des droits modestes sur des fiefs ou des lopins de terre et de vigne autour de Vic-Fezensac. Le prieuré faisait-il alors des crédits aux bourgeois de la ville, ce qui expliquerait ces « donations » de droits peut-être forcées ? Une seule donation, faite par la veuve Assaut de Malartic en 1286, ne semble pas liée à des questions économiques⁸⁷³. Une intéressante notice nous apprend, en 1296, qu'un notaire est mis en procès par le granger, car il a sous-loué des terres du prieuré pour en tirer profit, pratique que le granger veut interdire⁸⁷⁴. Tous ces biens sont amortis en 1300. Je n'ai relevé que 7 transactions pour tout le XIV^e siècle, dont 6 achats : la générosité des bourgeois de Vic-Fezensac semble alors tarie, ou elle se reporte sur les moines mendiants implantés plus récemment en ville, en particulier les Cordeliers.

Les chanoines achètent par exemple à un couple une maison dans le barry de l'Osse en 1356 (après l'épidémie de peste ?), probablement pour la louer. C'est peut-être cette maison qui est laissée à un couple de donats du prieuré, en 1438, avec un lopin de terre pour leur subsistance⁸⁷⁵. Générosité très relative : ce bien est laissé, pour la vie des donats seulement, en échange du don des biens du couple à Saint-Paul-de-Baïse.

Le prieuré semble fonctionner modestement encore jusqu'au milieu du XV^e siècle, vivant essentiellement des rentes sur les terres achetées ou offertes en obit et louées⁸⁷⁶. Dans les années 1460, l'abbé de la Casedieu et le comte d'Armagnac décident d'augmenter la dotation initiale en rassemblant tous les revenus des prémontrés dans la région de Vic-Fezensac, de façon à pouvoir entretenir 12 chanoines permanents dans le prieuré Notre-Dame (doc. 249) : en 1468 le service et le revenu des églises voisines de Saint-Jean-Poutge sont également affectés aux chanoines de Vic-Fezensac⁸⁷⁷ : Lubiach ou Léviac, Lugagnan, Saint-Jean-Poutge et Tabaux⁸⁷⁸ ; en 1465 les revenus

869 *Idem*, p. 269, lettre à l'archidiacre Daignan du Sendat.

870 *BSAG*, 1914, p. 269.

871 Voir, pour ces mentions, l'inventaire *ca* 1400 des actes de l'abbaye de la Casedieu, relevées dans la fiche du prieuré (volume annexe).

872 ADG, H 5, p. 74, n°18.

873 ADG, H 5, p. 110, n°9.

874 ADG, H 5, p. 367, n°2 : « JUGEMENT rendu le 26 may 1296 par Etienne, abbé de la Casedieu, seant sur le tribunal, sur la dispute intervenüe entre le sindic de la Casedieu, au nom du granger de Vic Fesensac, et Arnaud Guillaume de Guiscor, notaire de Vic Fesensac, sur quelques droits dans le casal d'Inhac, qui estoit tenu du dit abbé ; par où il avoit dans le casal la loy de fief, il prononce que les tenanciers des terres souffieffées par le dit Guiscor, lui payeront les fiefs annuellement que l'abbé en aura les ventes et la loy de fief ».

875 ADG, H 5, p. 32, n°1 : « DONATION faite le 3 juin 1438 par Bernard de Ju, abbé et le chapitre de la Casedieu, à Arnaud de Biscla, donat du dit monastere, et Bertrande de Domec, femme du dit Arnaud, pour leur vie seulement, d'une maison située à Vic Fesensac, au barry de la Losse ; confronte avec rüe publique, maison de la grange, et fonds appartenant à Guillaume de Proeriis ; plus d'une pièce de champ et de vigne, située au terroir du dit vû, lieu apelé à Paumanugua ; confronte avec chemin public, terre et vigne de Bernard Anhererü, et de deux cotés avec champ et vigne de Jean de Planaha ; et le tout en vüe et recompense de ce que le dit Arnaud avoit donné à l'abbaye tout le bien qu'il avoit à St Paul de Baïse ».

876 Par exemple ADG, H 5, p. 368, n°5 : « VENTE faite le 30 janvier 1441 d'un jardin sive casalis en Vic Fesensac, lieu dit au Barriot, faisant à la Toussaints douze deniers morlans de fief à l'abbé de la Casedieu ».

877 ADG, H 5, p. 64, n°2.

878 Voir les fiches monographiques correspondantes dans le volume d'annexes.

de la grange de Bougos, à Belmont, sont affectés au prieuré de Vic, avec le revenu de quelques chapelles obituaires⁸⁷⁹ ; les revenus des granges de Mourède et Léviac, de même⁸⁸⁰. La grange du Sarrambat, plus importante, est également rattachée aux revenus du prieuré de Vic-Fezensac au début du siècle suivant. Peut-être a-t-elle également fait partie des biens rattachés vers 1465⁸⁸¹.

La donation du comte d'Armagnac est amortie en 1476⁸⁸². Cette augmentation des revenus semble associée à une reconstruction au moins partielle du prieuré de Vic : dans le nécrologe de la Casedieu, il est écrit que l'abbé Pierre de Saint-Maurice y a fait construire une aula à Vic en hiver (*fecit aulam de hieme*)⁸⁸³, peut-être le grand bâtiment dont nous avons relevé quelques murs dans l'actuel prieuré.

Un document de 1500 révèle l'importance des biens possédés et gérés alors par les prémontrés, essentiellement des pièces de terre voisines de Vic-Fezensac acquises par des achats et dons depuis le XIII^e siècle⁸⁸⁴ : 54 biens et pièces de terres sont alors mis en fief par actes notariés à des bourgeois de Vic-Fezensac et de sa région proche. Il s'agit de terre de taille modeste (« *petiam* »), parmi lesquelles 28 terres labourables, dont beaucoup de terres mal entretenues qualifiées de bousigues. On trouve également 20 parcelles de vignes, la majorité plantées en vin rouge, deux en vin blanc et une en cépages mélangés. Le mode de culture n'est pas précisé (hautins ? Complants ?). Le prieuré possède également trois bords mises en fermage, deux jardins aux portes de la ville (*casaus*) et deux maisons avec terrain près de la Porte dessus, à l'ouest de la ville, qui sont louées. Les terres localisables par leurs toponymes sont placées sur les collines entourant la ville. Elles rapportent annuellement de 1 denier à 2 sous morlans d'oublies à la Toussaint, sommes modestes mais recognitives et régulières⁸⁸⁵. Le total annuel calculé ne dépasse cependant pas une livre morlane et une paire de gélines.

Les pièces d'époque moderne révèlent des conflits d'intérêt et de gestion entre chanoines, notamment à l'occasion des guerres de Religion⁸⁸⁶. En 1625, en particulier, un conflit oppose les chanoines aux officiers royaux, qui veulent que le prieur de Vic porte le titre de prévôt, permettant ainsi au roi de nommer le prieur et de s'emparer d'une partie de ses revenus...⁸⁸⁷ Le prieur Jacques Dufaur semble avoir été particulièrement indépendant, vendant et aliénant une partie des biens relevant du prieuré lors des guerres, ce qui lui sera reproché⁸⁸⁸.

Une coupure se fait en 1569 : implanté hors de la protection des murailles de la ville, le prieuré est détruit en 1569 et reste longtemps inhabité. La vie régulière ne revient qu'au siècle suivant, avec la réinstallation d'un petit groupe de prémontrés (et sans doute la reconstruction des lieux)⁸⁸⁹. Au XVII^e siècle les chanoines bénéficient encore d'une fondation pieuse dans l'église castrale de Herrebouc et de son annexe du château de la Molère⁸⁹⁰. L'éloignement des paroisses desservies explique la demande

879 ADG, H 5, p. 75, n°1.

880 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 390 : « *Abbas et conventus Monasterii Casae Dei, ordinis Premonstratensis, Auxi Diocesis, volunt et consentiunt, quod Grangia Sti. Micaelis de Leviaco, quae vacat ad presens, et Grangia de Bogotio et de Moreda, quae [391] non vacant, uniantur Grangiae Vici Fezenciaci* ».

881 ADG, H 5, p. 62, n°1 : « COLLATIONNÉ du titre donné le 26 septembre 1521 par Jean de Montaigut, abbé de la Casedieu, de la grange de Notre Dame de Sarrambat en faveur de frere Jean de Montaigut, après la mort de Guillaume de Fabro, dernier grangier, avec la prise de possession du dit de Montaigut du 6 octobre suivante ».

882 ADG, E suppl. 2677. Voir la transcription de cet acte au n°8 du volume des sources inédites.

883 Nécrologe, in LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, 7. *XVI kalendas januarii*.

884 ADG, E 2677, 16 p., papier, copie du XVIII^e siècle.

885 Les sommes sont libellées en deniers morlans, plus rarement en jaques, parfois avec des monnaies de subdivision : maille, obole, ardit, pelat, pite.

886 ADG, H 5, p. 500 ; Voir aussi la transcription de l'acte de 1572 au n°11 du volume des sources inédites.

887 Voir la transcription de cet acte au n°14 du volume des sources inédites. Voir également le n°22, daté de 1693, qui est une « adaptation » de la liste des prieurs.

888 ADG, H 5, p. 500.

889 ADG, E suppl. 2677.

890 Voir la fiche correspondante pour l'église de Herrebouc.

faite, en 1677, d'avoir des presbytères à Tabaux et Léviac par les chanoines qui ne veulent plus faire le déplacement quotidien depuis Vic-Fezensac...⁸⁹¹ Le prieuré subsiste jusqu'à la Révolution française : il est alors vendu à un notable de Vic-Fezensac et ses terres aliénées à des particuliers. Le prieuré, transformé en petit château, a subsisté entre des mains privées jusqu'à nos jours, connaissant de nombreuses transformations⁸⁹².

CONCLUSIONS DU CHAPITRE

Les deux prieurés fondés et administrés par l'abbaye de la Casedieu révèlent des situations et des évolutions très différentes.

Le prieuré Sainte-Anne-des-Arres, isolé et peu doté, semble « stagner », du point de vue économique, de sa fondation à sa disparition. Il est cependant maintenu, peut-être pour servir de relais vers les filles prémontrées d'Espagne.

Le prieuré de Vic-Fezensac, installé près d'une ville qui connaît un fort développement au cours du Moyen Âge, est marqué par une évolution sensible. Dotés par des dons et achats effectués auprès des bourgeois de la ville, les chanoines prémontrés peuvent construire une chapelle en pierre au cours du XIV^e siècle. La fonction hospitalière semble s'estomper avec le temps : au XIV^e siècle les chanoines n'assurent que le service religieux, laissant la gestion quotidienne à des marguilliers laïcs. Au siècle suivant ils délaissent complètement cette fonction, qui se sécularise. L'hôpital Saint-Jacques finit même par être reconstruit plus au sud, dans le quartier du Barry, sous administration directe des consuls de Vic-Fezensac.

Dans les années 1460, sous l'impulsion du dynamique abbé Pierre de Montus et du comte d'Armagnac, le prieuré est entièrement reconstruit et doté de 12 places de chanoines. Pour permettre leur entretien, les biens de l'abbaye, granges et églises, voisinant Vic-Fezensac sont rattachés au prieuré. Ce renouveau ne semble durer que quelques décennies : l'abbé commendataire Jacques Dufaur aliène une partie du temporel dès le second quart du XVI^e siècle et la destruction du prieuré en 1569 marque la fin de l'histoire médiévale du site.

Le prieuré est occupé de nouveau après les guerres de Religion, mais dans des conditions différentes : reconstruction du prieuré, faible nombre de chanoines, patrimoine amoindri et systématiquement affermé, procès, service paroissial dans les églises rattachés parfois assuré par des vicaires. C'est, à une échelle réduite, l'histoire de l'abbaye de la Casedieu à l'époque moderne.

891 Voir la transcription de cet acte au n°20 du volume des sources inédites.

892 BAQUÉ, Zacharie, 1914, *op. cit.*

3- LE PATRIMOINE HYDRAULIQUE DE LA CASEDIEU

Il n'existe pas encore, à ma connaissance, d'étude régionale sur le patrimoine hydraulique d'une abbaye. Si les beaux travaux de Claude Rivals sur *Le moulin et le meunier* offrent un cadre pratique pour la connaissance technique de ces bâtiments, seuls de rares articles très spécialisés⁸⁹³ donnent quelques informations localement sur l'équipement hydraulique des rivières gasconnes. De fait, j'ai manqué de points de comparaison à la fois avec le patrimoine hydraulique ancien (moulins de seigneuriaux, de bastide...) et avec le patrimoine d'autres abbayes pour réaliser cette partie de l'étude.

3.1- UNE LENTE ÉVOLUTION

3.1.1- LA DOTATION INITIALE DU XII^e SIÈCLE

Les prémontrés de la Casedieu ont joui de quatre ou cinq moulins dès leur installation dans les années 1135 : dans la confirmation papale de leurs biens en 1143, les moulins d'Arian (*molendinum de Arriano*, au sud de Vic-Fezensac), de Saint-Jean-Poutge (*molendina de Sancto Johanne Potye*), d'Espalanque (*terram d'Espangue cum molendino*) et de Ribaute (*ecclesiam de Ripa alta, alodium cum molendino*) sont déjà signalés⁸⁹⁴.

Ces mentions uniques appellent plusieurs réflexions : dès leur implantation, les prémontrés disposent de moulins sur deux espaces distincts, autour de leur abbaye (Ribaute et Espalanque, sur l'Arros) et près de Vic-Fezensac (Saint-Jean-Poutge sur la Baïse et Arian sur l'Osse). En l'absence de précisions, on peut supposer qu'il s'agit de moulins bladiers. Ces moulins sont installés au bord de cours d'eau importants et non-intermittents⁸⁹⁵, ce qui garantissait leur fonctionnement toute l'année. Par contre, cela devait imposer également un entretien permanent, notamment pour lutter contre les embâcles annuelles et les crues, fréquentes pour ces rivières de piémont pyrénéen soumises au régime pluvio-nival.

De fait, aucun des moulins parvenus jusqu'à nous dans ces territoires ne correspond à un état identifiable de l'époque romane. On remarque même l'emploi du pluriel à Saint-Jean-Poutge : il devait y avoir deux petits moulins au bord de la Baïse, et non l'unique moulin en pierre visible aujourd'hui (doc. 250-251 et fiche n°79 du vol. IV).

3.1.2- (RE-)CONSTRUCTIONS AU XIII^e SIÈCLE

Le XIII^e siècle est sans doute le siècle de l'hydraulique pour les prémontrés de la Casedieu. En effet la plupart des moulins conservés ayant appartenu aux chanoines sont documentés dans cette période et au début du siècle suivant.

893 RIVALS, Claude, *Le meunier et le moulin. Mille ans meunerie en France et en Europe*, Roques/Garonne : éd. Empreinte, 2000, 2 vol. ; DESTOURNES, Alban, « L'affièvement des moulins de Jeanne d'Albret aux habitants de Beaumarchès », *BSAG*, 2005, p. 33-45 ; RAVIER, Xavier, « Histoires de moulins dans la Gascogne landaise et en Pardiac », *Abbaye de Saint-Sever. Nouvelles approches documentaires (988-1359). Journées d'études. Saint-Sever, 13-14 sept. 2008*, Dax, 2009, p. 348 sq. À titre de comparaison, on peut mettre ces travaux en parallèle avec les études mélangeant histoire et archéologie menées en Espagne : GUINOT, E., GLICK, T. F., MARTINEZ, L. P., éd., *Els molins hidràulics valencians. Tecnologia, història i context social*, Valencia, Institutió Alfons el Magnànim, 2000.

894 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 96-98 ; chartrier de la Casedieu, pièce n° 2.

895 Je n'ai trouvé aucun indice, pour les prémontrés de la Casedieu, de moulins à vent. Il est vrai que la région est irrégulièrement ventée et bien pourvue en cours d'eau, ce qui n'a pas imposé cette solution alternative ou complémentaire avant l'époque moderne.

Deux moulins seulement peuvent être datés approximativement et documentés. Le moulin de Saint-Jean-Poutge est connu par un acte du nécrologe : un certain Fortaner y est célébré pour avoir donné l'emplacement pour construire les moulins de Saint-Jean-Poutge et d'Arian⁸⁹⁶. Qui est ce personnage ? Fortaner Lupaut ou *Lupati* est peut-être un membre de la famille d'Étienne Lupaut, prieur de l'abbaye documenté entre 1275 et 1306. Fortaner est signalé en 1296, quand il s'accorde avec l'abbé de la Casedieu pour céder une carrière proche du moulin de Saint-Jean-Poutge, avec un terrain voisin qui relevait de sa métairie. Les revenus d'un bateau (un bac de passage sur la Baïse ?) seront partagés entre le damoiseau et l'abbé⁸⁹⁷.

Ces deux pièces semblent donc indiquer que le moulin de Saint-Jean-Poutge a été construit vers la fin du XIII^e siècle, sur un terrain donné par un petit seigneur local, avec une carrière de pierres attenante.

La même notice du nécrologe précise qu'il en fut de même pour la construction du moulin d'Arian. Ici on manque d'autres sources : cependant l'appareil en grès de moyen appareil assisé dans les parties anciennes de ce moulin, la présence d'une porte en arc brisé chanfreiné à l'ouest sont compatibles avec une reconstruction d'Arian dans le dernier tiers du XIII^e siècle. Dans ces deux cas, il s'agit de reconstructions sur des sites qui avaient déjà des moulins au XII^e siècle. Mais on ne sait rien de ces premiers établissements.

Je suppose, sans preuves documentaires certaines, que d'autres moulins liés à des granges ont été construits dans cette même période du XIII^e siècle : l'appareil assisé à double parement, les formes des ouvertures et les techniques de construction sont très semblables dans les moulins de Caumont, d'Espalanque et du Houga. Le moulin de Caumont, près de la grange de Nauret, n'est cité qu'en 1443 lors de sa vente au sire de Labatut. Cependant il pourrait avoir été construit à la fin du XIII^e siècle, lorsque les chanoines achètent des terres à Caumont en 1279-1280⁸⁹⁸, qui seront ensuite intégrées au paréage de Marciac (en 1298). Le moulin du Houga est cité en 1316⁸⁹⁹ mais pourrait être antérieur à la bastide fondée en 1298, étant associé à la grange prémontrée préexistante. Le moulin d'Espalanque, associé à une passerelle sur l'Arros⁹⁰⁰, est connu dès 1143. Il est exclu du paréage de la bastide de Plaisance en 1322 avec le terrain voisin⁹⁰¹. Une partie de ses murs pourraient remonter également au XIII^e siècle.

Il faut signaler enfin l'achat d'une partie du moulin de Montgaillard-d'Anglès en 1299⁹⁰² : c'est le premier achat documenté (et sans lendemain, dans ce cas) d'un moulin banal distinct des terres des chanoines (ceux-ci possédaient quelques terres vers Cazaux-d'Anglès, à peu de distance : cet achat correspond sans doute au droit de mouture pour ces biens. Doc. 252).

896 « *Commemoratio Fortanerii, qui dedit huic domui Ecclesiam et terram de Pontfornor, et locum ad molendinum faciendum Sancti Joannis Pogge et ad molendinum Ariani* » (nécrologe, in LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V).

897 ADG, H 5, p. 376, n° 4 : « COPIE de sentence arbitrale prononcée le 1er mars 1296 entre le même abbé et Fortanier Lupati, damoiseau, et Montosin Lupati, chanoine de Vic Fesensac, qui étoient en dispute sur une roche (arrocha) et carrière (lapidicina) située au dessus du moulin de St Jean Pouge, par laquelle la dite roche et une pièce joignante est cédée au monastere, sur les bornes suivantes : savoir en prenant de la fontaine qui est près de la fontaine du moulin, et suivant le cours de l'eau comme elle se jette dans la Baïse, et de borne en borne, jusques à la borne qui est devant la metairie de Fortanier Lupati, au dessus du chemin public par lequel on va à Barranun, et en suite allant droit à un vallon qui est sous le gué de la dite Baïse, au dessus du dit moulin ; de plus, il est ordonné que les profits qui proviendront du bateau qui sera sur la Baïse près du dit moulin seront partagés entre parties, et l'abbé de la Casedieu cede un fonds de terre près de Leysant ».

898 ADG, H 5, p. 16, n°1, etc.

899 ADG, H 5, p. 296, n° 16.

900 *Es (era) palanca* : la passerelle, en gascon.

901 Traduction de paréage de Plaisance en 1322, pièce n°5 du volume de sources inédites : « [...] le moulin d'Espalanque qui est dans la terre et juridiction de Riviere, avec le pred y existant. [...] Et dans le moulin d'Espalanque avec le pred y contigu dont la quantité n'excede pas un arpent. Item, qu'aucun habitant ni voisin de ladite bastide ne puisse dans les terre dudit pareage aucun moulin d'eau ni de vent, ni infeoder aucune terre de celles qui lui ont et livrees, ni les donner à sous fief ».

902 ADG, H 5, p. 281, n° 1.

3.1.3- ACHATS ET CONTRÔLE DE L'EAU AU XIV^e SIÈCLE

C'est dans le premier tiers du XIV^e siècle que la documentation devient soudain plus loquace, montrant les chanoines pratiquer une véritable politique de l'eau et soucieux de contrôler l'entier cours du Bouès. Le dossier le plus complet concerne en effet la bastide de Marciac, fondée en paréage en 1298 à proximité de la grange du Houga. Les prémontrés disposent, ou vont disposer au cours du siècle, de deux autres moulins à moins de trois kilomètres de la bastide :

- le moulin de Pirot sur le Laüs, au pied de Tourdun, cité en 1353 ;
- le moulin de Caumont sur une dérivation de l'Arros, plus à l'ouest, près des granges de Nauret et d'Andenac (doc. 252).

Le moulin le plus intéressant et rentable, car placé au pied de la bastide de Marciac alors en plein essor, est celui du Houga. On voit les chanoines multiplier les efforts pour contrôler la totalité du cours de la rivière Bouès en amont de ce moulin. Trois moulins existent en effet en amont du moulin du Houga : le moulin de Baylé ou de Damies ; le moulin du Cung ; le moulin et Pallanne.

Le moulin de Pallanne, seigneurie où les prémontrés avaient déjà des terres, est entièrement acheté en 1311. Ils en possédaient déjà la moitié. La somme est importante : 2200 sols morlans, soit le prix d'une petite seigneurie, ce qui prouve l'intérêt des prémontrés dans le contrôle en amont du cours de la rivière Bouès⁹⁰³. Le moulin appartient alors à des bourgeois de Marciac, ce qui a pu faciliter la transaction. Plus proche de Marciac, le moulin du Cung est acheté par moitié en 1312. En 1349, sept casaux de terre sont encore acquis autour de ce moulin⁹⁰⁴.

Le principal concurrent du moulin du Houga est le moulin de Damies puis du Baylé, implanté à seulement 500 mètres en amont du moulin des prémontrés, aux portes de la bastide de Marciac. Un premier compromis est signé en 1311 entre les prémontrés et Fort et Gaillarde de Devèze, meuniers de Damies, pour organiser le droit de l'eau⁹⁰⁵. Manifestement cet accord n'est que médiocrement appliqué par les meuniers de Damies⁹⁰⁶, ce qui entraîne l'ire des prémontrés : en 1316, ils envoient leurs domestiques détruire la digue du moulin de Damies, n'hésitant pas à blesser le bayle royal de Marciac qui tentait de s'interposer... Cette *vendetta* en règle se termine par une amende de cent livres, que l'abbé tente de ne pas payer...⁹⁰⁷ Le conflit se résout pacifiquement une génération plus tard, en 1358, avec l'achat par les prémontrés d'un sixième du moulin incriminé, permettant son contrôle partiel⁹⁰⁸.

903 ADG, H 5, p. 295, n° 14 : « VENTE faite le vendredy avant le dimanche de Rameaux de l'an 1311 pour 2200 sols tolsas par Pierre del Canh et Bertrande sa femme, Pierre fils des dits mariés, et son epouse Condor, fille de Raimond Sanche de Pererio, habitans de Marciac, en faveur du sindic de la Casedieu, de la moitié d'un moulin sur le Boez, l'autre moitié appartenant à la dite abbayé ».

904 « *Venditio facta monasterio per Petrum de Cung de quadam medietate cuiusdam molendini in pertica Marciaci siti in flumine Lo Boez...* R. I. M. Guillelmus de Samazano, notarius regius, A. D. m°. cc°. xij°. die iij°. exitus Junii... *Sigillum in pendenti Curia Regia* » (nécrologe in LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V) ; « *Donatio... per Arnaudum de Media villa, et ejus uxorem, de septem casalibus terræ sitis in territorio de Marciaco propè molendinum deu Cung...* R. I. M. Bernardus Fabri, notarius regius publicus, A. D. m°. cc°. xljx°. die xx°. Mensis marcii » (nécrologe in LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V).

905 « *Compromissum factum per monasterium, ex una parte, et Fortium de Devesia et Galhardam, ejus uxorem, ex parte altera, pariagii cuiusdam molendini vocati de Damies, et terræ ejus, in quo est situatum et ejus pertinentiis : demùm amicis communibus intervenientibus super questione qua inter eos erat, fuit prononciatum et declaratum, prout in ipso compromisso plenius continetur, et plura alia dicti compromissarii prononciaverunt et ordinaverunt, quæ omnia liquidum est videre in predicto compromisso, de quibus omnibus recepit instrumentum magister Pelegrinus de Pererius, notarius Marciaci, anno Domini m°. cc°. xj°. die. xj°. mensis Junii* » (inventaire ca 1400, in LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V).

906 On peut supposer que les meuniers prenaient trop d'eau en basses eaux et laisser couler au contraire en cas de hautes eaux pour protéger leur machinerie, rendant souvent inutilisable le moulin suivant qui était alors soit trop soit insuffisamment alimenté...

907 ADG, H 5, p. 296, n° 16 : « ACQUIT fait le 23 novembre 1316 de la somme de 100 ll. d'amende contre Vital de la Garde, abbé de la Casedieu, dont les domestiques avoient detruit la digue d'un moulin situé à Marciac sur le Boez ; lequel il pretendoit prejudicier à son moulin, et les dits domestiques avoient blessé le baile royal de Marciac, qui leur faisoit deffences de commetre cet attentat ».

908 ADG, H 5, p. 17, n° 8 : « AMORTISSEMENT de l'acquisition faite par Dominique Dangays, abbé de la Casedieu, de la

À côté de cette politique volontariste de contrôle de l'eau du Bouès, les chanoines tentent aussi de contrôler en partie deux cours d'eau voisins dans cette période : le Laüs et l'Osse.

Le Laüs, modeste affluent intermittent du Bouès, ne pouvait porter qu'un ou deux moulins. On ne connaît pas la date de construction de ce moulin, installé près de terres de l'abbaye⁹⁰⁹ : une notice du nécrologe précise qu'un dénommé Arnaud de Namunda donna trois casaux de terre à cet endroit près du moulin, et que le chanoine Ramon-Guillem d'Ossole à acheté et donné ensuite à l'abbaye la moitié de ce moulin de Pirot⁹¹⁰.

L'Osse est une rivière plus importante : elle naît dans les Hautes-Pyrénées et traverse tout l'actuel département du Gers, du sud au nord, pour se jeter dans la Gélise vers Nérac. La rivière passe notamment à proximité de plusieurs biens des prémontrés : la terre et grange de Bars et le prieuré de Vic-Fezensac.

La seigneurie de Bars fait partie de la dotation initiale des prémontrés de la Casédie. À la fin du XIII^e siècle, une petite grange y a été installée, mais certaines de ces terres sont déjà baillées en fief à Montosin Lupaut, signe du déclin de cette grange. L'abbé décide en 1298 de donner en fief l'ensemble des terres de Bars aux consuls de Marciac, sous réserve de 40 arpents autour de la grange monastique et de 50 autres arpents déjà baillés au sire Lupaut. Une seule réserve est précisée : l'interdiction de construire un moulin sans l'accord de l'abbé. Celui-ci obtient ce droit en 1309 de son suzerain local, le comte de Pardiac. En fait, l'abbé achète en 1311 un moulin déjà implanté peu en aval de Bars, à Cocucanta⁹¹¹, au sire Hugues de Marrenx. C'est sans doute ce moulin, désormais intégré aux biens de l'abbaye, qui fera office de moulin banal pour les terres de Bars et des granges voisines de Marrens et Barte. Ici aussi, cet achat entraîne un conflit dont les raisons ne sont pas détaillées : en 1320 une rémission est accordée à la famille Cristian⁹¹², qui a causé de nombreux dommages à ce moulin sur l'Osse⁹¹³. Les revenus de ce moulin sont attribués en 1496 à la vestiaire de l'abbaye. Il est alors mis en ferme à des particuliers⁹¹⁴ (doc. 253).

sixième partie d'un moulin appelé de Bajulo, situé dans le pareage de Marciac sur le Boez, à lui vendue pour le prix de cent florins par Odon de Vignerii et Flore, son épouse, habitans de Marciac, le 7 aout 1358, le dit amortissement refait le 20 aout 1359». Sur la question des conflits de l'eau au Moyen Âge, on pourra lire : FOURNIER, Patrick, LAVAUD, Sandrine, Eaux et conflits dans l'Europe médiévale et moderne, Flaran XXXII, PUM, 2012 ; CHARAGEAT, Martine, « La résolution des conflits de l'eau en Aragon : entre procès et sentences arbitrales (XIV^e-XVI^e s.) », in Eaux et conflits dans l'Europe médiévale et moderne, Flaran XXXII, PUM, 2012, p. 223-234.

909 La terre de Pirot est mentionnée en 1143 dans la confirmation des biens des prémontrés.

910 « 30. III... *commemoratio Arnaldi de Namunda, qui dedit nobis tria casalia terræ à Espirot in clauso prope molendinum* » ; « 16. XVI. ... *commemoratio [...] anniversarii concessi fratri Ramundo-Guillelmi d'Ossoli, canonico hujus Ecclesie, qui pro anima sua et parentum suorum, emit et fecit medietatem molendini deu Laüs assignatam conventui in officio Vestiariae faciendo cum Vigiliis plenam commendationem et missa in conventu, et quilibet Sacerdos dicat collectas, Præsta quasumus et Deus indulgentiarum ; et Laici centum Pater noster ; nichilominus Vestiarius teneatur facere pictanciam conventui in festo Beatorum Cirici et Julite* » (Nécrologe, in LARCHER, Jean-Baptiste. *Glanage ou preuves*. t. V).

911 *Cocut canta* : l'endroit où le coucou chante.

912 *Cristianum*, sans doute une famille de cagots à l'origine. Je suppose que ces Cristian étaient les meuniers de Monclar, immédiatement en aval sur l'Osse, et qu'il devaient souffrir des variations de niveau d'eau causées par le moulin de Cocucanta.

913 « *Quitatio seu absolutio... per Petrum Cristianum, et ejus uxorem Arnaldi Guillelmi Cristiani quadam de Montelugduno, de omnibus et singulis dampnis datis eu illatis per molendinum dicti monasterii situm in territorio de Barx super aquam vocatam lo Boes... R. I. M. Vitalis de Vineis, notarius Marciaci, A. D. m^o. cc^o. XX^o* » (inventaire ca 1400, in LARCHER, Jean-Baptiste. *Glanage ou preuves*. t. V).

914 ADG, H 5, p. 323, n^o 4 : « ENQUÊTE faite en 1496 par laquelle on vouloit prouver que la dixme et le moulin de Bars appartiennent à l'office du vestiaire, aussi bien que la cure de Coutenx » ; ADG, H 5, p. 323, n^o 5 : « BAIL en ferme du moulin de Bars dit de la vestiaire sur le Boez, fait en 1496 pour quatre années ».

3.1.4- LE MOULIN DE PLAISANCE (1462)

Pour le XV^e siècle, on ne relève que deux éléments concernant les moulins, mais significatifs :

- en 1443, la vente partielle du moulin de Caumont au sire de Labatut ;
- en 1461-1462, la construction du moulin de Plaisance.

La vente du moulin de Caumont constitue un *hapax* dans notre documentation : c'est le premier exemple de bien mobilier vendu par les prémontrés, hors période de crise. Comment expliquer cette vente ? L'acquéreur, le sire de Labatut et Auriébat, dans la vallée de l'Arros, le fait au profit des habitants d'Auriébat, qui ne disposent pas d'un moulin banal pour moudre leur grain. Il s'agit peut-être donc d'un arrangement entre voisins, les chanoines sous-employant sans doute ce moulin relativement isolé dans la vallée de l'Arros, car les habitants de Marciac disposaient d'au moins cinq moulins plus proches sur le Bouès et le Laüs.

Le deuxième moulin est d'un grand intérêt pour une autre raison : construction la plus tardive des prémontrés, sa fondation est documentée avec quelques détails. L'affaire débute en janvier 1461 : l'abbé de la Casedieu obtient du comte d'Armagnac, suzerain local, l'autorisation de bâtir un moulin dans le paréage de la bastide de Plaisance, dont il est coseigneur paréager. Une enquête est ordonnée auprès des habitants de Plaisance au mois d'avril suivant par un officier comtal : cette enquête confirme que le moulin sera utile aux habitants et qu'un seul autre moulin seigneurial, à Beaumarchès, sera éventuellement concurrencé par cette nouvelle construction.

Cette mention pose problème, car on sait qu'il existait un moulin à Ribaute, sur le site de Plaisance, depuis 1143 au moins, moulin bladier encore cité en 1408 : a-t-il été ruiné entre-temps, ou bien son existence a-t-elle été volontairement cachée ? Toujours est-il que le nouveau moulin est construit rapidement au sud de la bastide, avec deux meules et un foulon. Il est sans doute terminé avant 1473 : dans le nécrologe de l'abbaye, feu l'abbé de Saint-Maurice est célébré pour l'avoir fait construire.

La présence d'un *batan* (moulin à foulon, destiné à assouplir le drap) pose ici encore la question de la spécialisation supposée des granges des prémontrés dans l'élevage, notamment ovin : existait-il des accords avec des marchands et des tisserands de Plaisance, pour mettre en forme et vendre la laine des granges d'Espalanque et de Ribaute ? La documentation est totalement muette sur ce point, hélas.

Il est intéressant de noter que les prémontrés possédaient deux autres moulins à foulon ou *batans* à l'époque moderne : à Marciac, en 1565, le moulin du Cung est alors nommé *Bathan* ; à Saint-Jean-Poutge, le moulin est doté d'un foulon signalé en 1661 et de nouveau en 1757⁹¹⁵. Dans tous les cas, le foulon est associé à une ou plusieurs meules à grains, preuve de la non-spécialisation de ces moulins, dont les marteaux à fouler le drap ne devaient pas fonctionner en permanence.

915 Le toponyme est courant en Gascogne. On retrouve par exemple une *Rue du Batan* à Aureilhan, au nord de Tarbes.

3.1.5- VENTES ET ALIÉNATIONS À L'ÉPOQUE MODERNE

Avec les multiples crises du XVI^e siècle, et avant même les destructions huguenotes des années 1569 et suivantes, l'abbé du Faur doit se résoudre à vendre une partie du patrimoine hydraulique de l'abbaye. En 1565, il vend les trois moulins de Marciac (le Houga, la moitié du Bathan et le Baylé) et en 1569, le moulin d'Arian près de Vic-Fezensac. On est ici, de toute évidence, dans une situation conjoncturelle exceptionnelle : les chanoines doivent reconstruire leur abbaye détruite, payer de lourdes décimes... Aucun de ces moulins ne sera racheté par la suite, mais les cens recognitifs en seront payés jusqu'à la Révolution française. De fait, les chanoines ne conservent pour leur usage personnel que le moulin d'Espalanque, le plus proche de l'abbaye, qui leur permet une franche mouture (doc. 253).

*

**

L'évolution du patrimoine hydraulique des prémontrés de la Casédieu est donc très sensible à l'échelle séculaire : à partir d'un petit nombre de moulins donnés vers 1135, les chanoines consolident leur emprise sur certains cours d'eau, dont le Bouès, au cours du XIII^e siècle, n'hésitant pas à reconstruire une part notable de ces moulins et, au siècle suivant, à défendre leur droit de l'eau, au besoin par la force. Il faut probablement mettre en relation cette activité de meunerie rurale avec la production des granges voisines, dont on ne sait malheureusement presque rien.

La situation change à la fin du Moyen Âge, avec le succès de plusieurs bastides : des moulins deviennent moulins banaux liés à une activité urbaine, ce qui explique sans doute la construction du moulin de Plaisance et l'installation d'unités de traitement du drap (*batans*) à Marciac et Plaisance. La documentation ne permet pas de connaître le mode d'exploitation des moulins avant le XVI^e siècle (mise en valeur directe ou ferme ?), période de crise qui impose la vente et l'aliénation d'une partie de ce patrimoine.

3.2- L'ARCHITECTURE DES MOULINS DES PRÉMONTRÉS

À quoi ressemblent les moulins des prémontrés ? Comment ont-ils été construits et comment ont-ils évolué ? Plusieurs visites menées sur le terrain ont permis de préciser ces points.

3.2.1- UN MODÈLE SIMPLE ET FONCTIONNEL

Sur 13 moulins étudiés, sept ont été certainement construits par les prémontrés, les autres ayant été acquis auprès de particuliers. Plusieurs de ces moulins ont fait l'objet de reconstructions presque complètes à l'époque moderne et deux ont été entièrement rasés (Pirrot et Bars).

Tableau 22. Moulins de la Casiedieu, prises d'eau et canaux.

Nom	Commune	Dimensions	Long. canal	Dénivelé	emplacement
Arian	Vic-Fezensac	8x12 m env.	600 m	2 m	Méandre de l'Osse
Bars	Bars	disparu	Prise directe	?	Berge de l'Osse
Baylé	Marcillac	7x11 m env.	400 m	2 m	Méandre du Bouès
Caumont	Marcillac	8x10 m env.	240 m	1 m	Méandre de l'Arros
Espalanque	Beaumarchès	9,90x12,10 m	80 m	1 m	Jonction Arros-Bouès
Cung	Marcillac	8x10 m env.	140 m	2 m	Méandre du Bouès
Houga	Marcillac	9,95 x10,30 m	300 m	2 m	Méandre du Bouès
Montgaillard	Cazaux-d'Anglès	9x11 m env.	450 m	3 m	Berge de la Guiroue
Pallanne	Pallanne	3+2 x ? m	350 m	3 m	Méandre du Bouès
Pirrot	Tourdun	disparu	470 m	9 m ?	Canal sur le Laüs
Plaisance	Plaisance-du-Gers	10,90x12,50 m	1200 m	2 m	Méandre de l'Arros
Ribaute	Plaisance-du-Gers	disparu	?	2 m	Méandre de l'Arros
Saint-Jean-Poutge	Saint-Jean-Poutge	9x11 m env.	Prise directe	?	Berge de la Baïse

En gris : moulin construit par les prémontrés. En blanc : moulin acheté par les prémontrés.

Ces moulins, dans leurs parties anciennes, présentent un plan assez homogène : un rectangle régulier de 10 à 12 m de largeur, pour 8 à 10 m de profondeur, ce qui devait correspondre à la longueur maximale des poutres de chêne disponibles. Les murs, de 90 à 110 cm d'épaisseur, sont bâtis en pierres de taille (moyen appareil bien assisé de grès et calcaire maçonné à la chaux), sous la forme de deux parements fourrés de blocage. Seul le moulin de Plaisance, plus tardif que les autres (1462), est un peu plus grand (10,90x12,50 m. Doc. 254). Les moulins achetés depuis la fin du XIII^e siècle présentent les mêmes caractéristiques, sauf le moulin de Pallanne, minuscule, qui semble avoir été un moulin à meule unique, agrandi pour y adjoindre une seconde meule dès le Moyen Âge⁹¹⁶.

Aucun étage au-delà du rez-de-chaussée n'a été conservé dans un état médiéval. Au Houga, dans l'état initial (du XIII^e siècle ?), il n'y avait peut-être que le rez-de-chaussée (doc. 257). À Espalanque, par contre, un retrait dans la maçonnerie au niveau du premier étage montre que des poutres sablières supportaient un étage en pans de bois, remplacé à l'époque contemporaine par un étage en moellons. Il en était peut-être de même à Plaisance-du-Gers et à Saint-Jean-Poutge, qui semblent avoir été dotés d'un étage en matériaux légers, mais les remaniements tardifs ont détruit cet état plus ancien.

De rares portes d'origine médiévale sont conservées, murées, au Houga, à Arian, au Baylé, à Espalanque... Ce sont des portes piétonnes appareillées et chanfreinées, en arc brisé, larges de 70 à 90 cm. Seule la porte de Plaisance, plus monumentale, est complétée d'une armoirie ostentatoire, sans doute celle de l'abbé (doc. 255).

Peu de fenêtres sont conservées dans un état médiéval : ce sont, au rez-de-chaussée, d'étroites fentes d'éclairage chanfreinées à fort ébrasement intérieur, qui éclairent la pièce en protégeant des intrus... Au Houga (XIII^e siècle ?), ces fenêtres s'ouvrent sous un linteau monolithe. À Plaisance-du-Gers (v. 1462), comme à Espalanque (XV^e siècle ?), les fenêtres sont soutenues par des linteaux monolithes sur consoles transversales en quart-de-rond.

La plupart des moulins sont, ou étaient dotés de passerelles à l'entrée du canal. Ces passerelles avaient un triple intérêt :

- elles donnaient parfois accès au moulin, la porte n'étant accessible que par ce biais ;
- elles donnaient accès aux voûtes d'entrée d'eau et aux vannes de régulation du débit ;
- elles servaient de pont pour passer d'une rive à l'autre.

Certaines de ces passerelles ne sont localisables que par l'emplacement de la porte d'entrée médiévale du moulin, comme à Arian (la porte d'origine, murée, est aujourd'hui isolée au milieu du canal d'aménée). Seule la passerelle du moulin de Plaisance (vers 1462 ?) est entièrement conservée dans un état médiéval : une passerelle large de 2,70 m formée de larges et épaisses dalles de calcaire posées sur des piles à bec, avec une rambarde de protection en pierres de taille, haute d'une soixantaine de centimètres, pour empêcher la chute dans le bassin d'aménée d'eau. Il est cependant probable que beaucoup de ces passerelles étaient plus modestes et construites en bois.

Les aménagements intérieurs sont difficiles à restituer dans un état médiéval. Le moulin du Houga, à Marciac, présente encore dans sa partie sud un placard mural avec chanfrein pour une porte en bois, et une niche en arc brisé au niveau de la porte d'entrée. Je suppose, sans autre preuves, que le meunier disposait à cet endroit d'un petit local indépendant lui permettant de stocker des effets et de se reposer lors des moutures continues. Par contre, dans d'autres moulins dont les appareils médiévaux intérieurs sont lisibles, comme à Espalanque ou à Plaisance, il n'existe aucun aménagement de ce type : je suppose, dans ces cas, qu'il existait un étage pour le logement du meunier.

916 C'est le seul cas identifié de moulin à meule unique, comme on en voit beaucoup dans les Pyrénées, sur les petits torrents de montagne. La norme, dans cette partie de la Gascogne, semble avoir été deux ou trois meules. Il faudrait pouvoir cartographier et dater l'ensemble des moulins du piémont pour disposer d'une vue d'ensemble de ce phénomène.

Tous les moulins étudiés ont été remaniés à plusieurs reprises : je n'ai pas reconnu de chambre à meule dans un état médiéval, seulement des chambres dans un état des XVIII^e-XX^e siècle, avec de larges meules segmentaires en silex d'importation. La seule meule en état de fonctionnement, à Espalanque, est un remontage récent d'un mécanisme provenant d'un moulin de Jû-Belloc.

3.2.2- CANAUX ET DÉRIVATIONS

Les moulins ont été implantés de manière très réfléchie, sur des cours d'eau pérennes présentant un dénivelé suffisant pour faire tourner des meules à arbre vertical (soit au moins 2 m de dénivelé). Les deux tiers des canaux ont été creusés dans des méandres naturels : la prise d'eau, généralement maçonnée, au moins au niveau de la digue⁹¹⁷, amène l'eau à des canaux rectilignes larges de 2 à 4 m et profonds de 2 à 3 m, aux berges partiellement maçonnées à l'entrée du moulin. La longueur de ces canaux est très variable et dépend de l'arc formé par le méandre : de 140 à 1200 m environ (à Plaisance), avec une moyenne de 300 à 400 m de longueur.

Quelques moulins ont été implantés directement sur des berges de cours d'eau : c'est le cas des moulins sur le Laüs et sur la Guiroue, cours d'eau peu abondants. C'est aussi le cas du moulin d'Espalanque, sur l'Arros, et de celui de Saint-Jean-Poutge, sur la Baise, qui profitent au contraire de la puissance de ces rivières pour alimenter plusieurs meules. Dans ces deux cas, un canal de fuite de quelques dizaines de mètres a été aménagé pour éviter les reflux. À Plaisance, le faible dénivelé a imposé la construction d'un bassin artificiel en amont du moulin, avec un mur en pierres de taille puissamment contreforté formant un véritable barrage (voir fiche vol. IV).

Tous les moulins sont entourés de terrains en herbe et plantes hydrophiles, signalés dès le Moyen Âge : un casal de terre à Bars en 1311 ; un arpent de pré à Espalanque en 1322 : cette terre est dite à l'Anglade avant 1400⁹¹⁸ ; sept casaux de terre au Cung en 1349 ; un champ et *aubarède*⁹¹⁹ à Arian en 1354 ; un demi-casal de terre au Houga en 1384 ; trois casaux de terre à Pirot vers 1400 ; les *padouens*⁹²⁰ de Saint-Jean-Poutge en 1661.

Les travaux de Claude Rivals et de Xavier Ravier⁹²¹ permettent de bien comprendre l'usage de ces terrains de pacage autour des moulins : pacage pour les bêtes de somme toute l'année, ces terrains pouvaient servir d'étable lors des hautes eaux, protégeant les chambres de mouture et les fragiles mécanismes de bois.

*

**

L'examen des moulins et de leur environnement permet donc de constater la relative simplicité du modèle employé par les prémontrés pour leurs moulins, au moins à partir du XIII^e siècle. Mais simplicité n'est pas synonyme de facilité : ces implantations ont été réalisées avec une parfaite connaissance du terrain et de son relief, avec un soin particulier mis dans les maçonneries, le creusement des canaux et de leurs annexes.

917 Je n'ai pas reconnu d'état médiéval dans ces digues, souvent très remaniées et cimentées.

918 Il s'agit d'une sorte d'île naturelle formée par la jonction du Bouès et de l'Arros.

919 Ce mot désigne une noiseraie ou coudraie en gascon.

920 Terres de pacage communal.

921 RIVALS, Claude, *Le moulin et le meunier. Mille ans de meunerie en France et en Europe*, Portet-sur-Garonne : Empreinte éditions, 2000 ; RAVIER, Xavier, LE NAÏL, Jean-François, *Vocabulaire médiéval des ressources naturelles en Haute-Bigorre*, PUP, 2010.

3.3- ÉVOLUTION DES MOULINS

Comme je l'ai signalé plus haut, aucun moulin n'a conservé de chambre des meules dans un état médiéval : en service jusqu'au XIX^e ou XX^e siècle, tous ces moulins ont des chambres élargies pour accueillir les larges meules segmentaires en silex d'importation (Poitou, Charente, Ariège...) de ces périodes. Plusieurs moulins ont également des canaux mis en place à l'époque contemporaine pour faire tourner une scie à bois. Au Houga, ce canal supplémentaire a été creusé au niveau de la pièce à vivre du rez-de-chaussée, la scie étant installée à l'extérieur, au niveau du canal d'évacuation. À Espalanque, un canal de dérivation a été installé sur le flanc ouest du moulin, avec un bâti en bois appuyé sur le moulin médiéval, pour mettre en place cette scie.

Singulièrement, la plupart des moulins conservés ont un bâti médiéval en bon état de conservation : les adjonctions ont été effectuées par accumulations successives, soit verticalement, soit horizontalement. Par exemple le moulin de Saint-Jean-Poutge offre une curieuse stratigraphie verticale : les parties basses, en pierres de taille avec fenêtre chanfreinée, pourraient remonter à la construction de la fin du XIII^e siècle. L'étage supérieur, avec une porte-fenêtre à arc surbaissé et un appareil en *opus incertum* de calcaire, pourrait remonter au XVII^e siècle (époque de la mise en ferme de ce moulin : un meunier devait y vivre en permanence avec sa famille). L'étage surajouté remonte de manière évident au XIX^e siècle, avec des chaînages d'angle en briques mécaniques alternant avec des moellons de calcaire blanc d'importation. Enfin, au XX^e siècle, une toiture sur lits de briques industrielles est venu coiffer le tout et raccorder cet antique moulin à la minoterie électrifiée implantée sur la berge.

*

**

Ce respect des maçonneries médiévales s'explique sans peine : le coût très élevé de ces constructions, qui imposent la dérivation des canaux, la proximité d'une carrière et la présence d'un personnel très qualifié pour les bâtir et les entretenir, a imposé le maintien de ces structures solides. Ce n'est qu'à l'époque contemporaine, avec l'agrandissement des chambres à meules et la mise en place des meules rotatives électriques et de scies à bois, que des bâtiments annexes ont été construits pour améliorer l'espace de travail, de stockage et de vie. Et ce n'est que dans la seconde moitié du XX^e siècle, avec l'invention de puissants engins de chantier, que les moulins les plus dégradés ont commencé à être rasés...

CONCLUSIONS DU CHAPITRE

Les moulins de la Casédieu offrent une série de dossiers particulièrement intéressants. À partir d'une petite dotation initiale, les prémontrés construisent ou achètent au cours du XIII^e siècle et dans la première moitié du XIV^e siècle un réseau de moulins bladiers sur le Bouès, l'Osse et le Laüs, qui permettent d'assurer la mouture des grains produits dans les granges et sur les terres des bastides fondées à cet endroit. Quelques conflits montrent les difficultés de la gestion de l'eau entre plusieurs moulins proches, conflits parfois réglés par la force... Le contrôle complet du Bouès, cours d'eau le plus stratégique pour les prémontrés, marque l'emprise des chanoines sur ce territoire.

Dans les années 1460, la construction du moulin de Plaisance-du-Gers, véritable prouesse technique par la longueur inusitée de son canal, marque une évolution avec la mise en place d'un foulon, dont on identifie deux autres exemplaires à Marciac et à Saint-Jean-Poutge au milieu du XVI^e siècle. Sans doute faut-il voir ici, à côté des besoins en farine panifiable, une orientation plus marquée vers la production drapière, dont on n'a malheureusement aucun autre indice documentaire.

L'époque moderne marque le déclin de cette industrie limitée mais semble-t-il prospère : plusieurs moulins sont vendus à Marciac et Vic-Fezensac dans les années 1560, les autres sont systématiquement mis en ferme. Le moulin d'Espalanque, le plus proche de l'abbaye, est mis en ferme avec des contrats spéciaux garantissant la mouture franche du grain des chanoines et la fourniture de poissons frais.

Beaucoup de ces moulins sont conservés dans un état partiellement médiéval. La plupart semblent avoir été construits ou reconstruits au cours du XIII^e siècle, suivant un plan simple mais fonctionnel, avec une technique de construction robuste que l'on retrouve dans l'architecture castrale contemporaine. L'emploi systématique du moulin à roue verticale (souvent avec deux ou trois meules, ce qui garantissait un fonctionnement continu) et la recherche d'un dénivelé suffisant, parfois au prix de canaux d'amenée très longs, voire d'un bassin de rétention artificiel, comme à Plaisance, sont deux autres caractéristiques de ces moulins gascons. Ces moulins ayant été employés et remaniés jusqu'à l'époque contemporaine, il est difficile d'en préciser les aménagements internes originaux : la chambre des meules, de plain-pied immédiatement au-dessus des canaux, est parfois complétée d'une pièce de vie pour le meunier (au Houga), mais la disposition la plus fréquente semble celle d'un étage supplémentaire construit en pans de bois (à Espalanque, à Plaisance, peut-être à Saint-Jean-Poutge). Je n'ai pu identifier d'aménagements liés à des foulons. Seul le bassin artificiel en amont du moulin de Plaisance, destiné à régulariser le débit et la puissance de l'eau, avait-il peut-être aussi un usage pour le trempage des tissus.

III
Un patrimoine en évolution
(XIV^e-XVI^e s.)

1- DES GRANGES AUX BASTIDES : UN MOYEN DE COMPENSER UNE CRISE ?

L'abbaye de la Casedieu a fondé, entre 1286 et 1322, trois villes neuves ou bastides dans l'espace occupé par plusieurs de ses granges : Mourède sur les terres de la grange éponyme, en 1286 ; Marciac, en 1298, sur les terres des granges du Houga et d'Andenac ; Plaisance, en 1322, sur les terres des granges de Ribaute et d'Espalanque. Nous aurons à traiter également du cas de la bastide de Beaumarchès, fondée dans les années 1288-1294, à laquelle l'abbaye de la Casedieu semble avoir participé indirectement, du fait de sa grande proximité géographique.

La documentation sur ces quelques dossiers renvoie à plusieurs questions anciennement posées. Depuis les travaux fondateurs d'Alcide Curie-Seimbres⁹²², la bastide est considérée par la grande majorité des chercheurs comme une ville neuve fondée au XIII^e ou au XIV^e siècle par un accord (nommé paréage) et selon un plan généralement régulier, donnant la primauté à un espace commercial (qui prend généralement la forme d'une place centrale dotée d'embans et d'une halle)⁹²³. C'est aussi la définition que l'on retrouve dans tous les ouvrages de vulgarisation récents décrivant les bastides du Gers et des Hautes-Pyrénées, par exemple⁹²⁴. Mais c'est une définition qui pose également problème : beaucoup de bastides ne sont pas connues par une charte de paréage ou des coutumes, mais par une documentation postérieure qui la qualifie ainsi⁹²⁵ ; toutes les bastides identifiées par la documentation médiévale ne présentent pas – ou plus – de plan régulier, ce qui pose le problème de leur échec, de leur non-réalisation ou du projet réel du ou des fondateurs⁹²⁶ ; inversement, des villages et villes médiévales non documentées à plan régulier sont-elles des bastides⁹²⁷ ? Et sur quels critères définir la régularité : sur la forme des parcelles à bâtir ? Des rues et des moulons ? Du plan général ?⁹²⁸ Avec quelles mesures ?⁹²⁹ S'ajoutent à ces questions celle des chartes de coutumes, souvent données à partir de modèles recopiés, dont la généalogie et la chronologie restent à tracer en détail⁹³⁰. Dernier

922 CURIE-SEIMBRES, Alcide, *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIII^e et XIV^e siècles sous le nom générique de bastides*, Toulouse, 1880. Bonne synthèse pour le département par CURSENTE, Benoît, LOUBÈS, Gilbert, *Villages gersois II. Les bastides*, collection « Gascogne insolite », Auch : Chambre d'agriculture du Gers, 1991, 116 p.

923 C'est la définition générale donnée par Benoît CURSENTE, avec des nuances, pour l'article « Bastide » dans le *Dictionnaire du Moyen Âge* dirigé par Claude Gauvard, Alain de Libera et Michel Zink, Paris : PUF, 2004. Élisabeth ZADORA, dans le *Dictionnaire du Moyen Âge, histoire et société*, Paris : Encyclopædia Universalis, 1997, met plus l'accent sur le caractère fortifié des bastides, qui n'est pourtant pas systématique. Lire aussi DE SAINT-BLANQUAT, Odon, « Qu'est-ce qu'une bastide ? », *Cahiers du C.E.B.*, 1992, n°1, p. 6-15. Sur le rôle central de la place, voir HIGOUNET, Charles, « La place dans les bastides médiévales », *Plazas et sociabilité en Europe et Amérique latine*, Paris : Publications de la Casa de Velasquez, sér. Recherches en Sciences Sociales, fasc. VI, 1982, p. 119 ; PÉTROWISTE, Judicaël, *Naissance et essor d'un espace d'échanges au Moyen Âge : le réseau des bourgs marchands du Midi toulousain, XI^e-milieu du XIV^e siècle*, thèse de doctorat, Toulouse : UTM, 2007.

924 BERNARD, Gilles, *L'aventure des bastides du Sud Ouest*, Toulouse : Privat, 1993 ; DUBOURG, Jacques, *Histoire des bastides*, Bordeaux : Éd. Sud-Ouest, 2002.

925 Pour Odon de Saint-Blanquat, *op. cit.*, 1941, « une ville est une bastide quand les textes relatifs à sa fondation la qualifient ainsi » ; Dans les Hautes-Pyrénées, c'est le cas de Lagarde (*Gardia*), de Mont-Saint-Jacques... des bastides comme Rabastens-de-Bigorre (1306) n'ont pas de paréage, ayant été fondées sur des terres comtales entre les mains d'officiers royaux.

926 Pour ne prendre qu'un exemple, la bastide de Saint-Luc, en Bigorre, a échoué comme espace urbain mais conserve plusieurs parcelles de fondation régulières toujours en fonction. ABADIE, Stéphane, « Les « bastides rurales » du comté de Bigorre : des exemples de remembrements agraires à parcelles planifiés », *Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées*, 2015, à paraître.

927 Le *castrum* de Vidalos, en Lavedan, doté d'une charte de peuplement en 1256 par le comte de Bigorre, est par exemple classé bastide par Jacques Dubourg, *op. cit.*, annexes par département.

928 C'est l'avis porté par LAURET, Alain, SÉRAPHIN, Gilles, MALEBRANCHE, Raymond, *Bastides, villes nouvelles du Moyen Âge*, Toulouse : éd. Milan, 1988.

929 La métrologie des bastides a été récemment traitée par Jean-Paul VALOIS : *Les bastides des Pyrénées-Atlantiques hier et aujourd'hui*, Monhélios, 2010 ; « Les bastides des Pyrénées-Atlantiques : approche morphologique et contexte historique », *BSSLAP*, 2011, page 115-166. La conversion sur le terrain des mesures médiévales présentes dans les chartes pose dans ces deux ouvrages des difficultés méthodologiques : comment être certain que les mesures de terrain sont celles du Moyen Âge quand les bâtiments et rues mesurés ne remontent pas avec certitude à la date de fondation ?

930 Odon de Saint-Blanquat a esquissé, dans sa thèse, une généalogie de la charte de coutumes de Gimont. DE SAINT-

point : une partie de la bibliographie actuelle s'appuie sur des travaux d'architectes qui ont proposé de regrouper certaines bastides par « familles », définissant par exemple un « modèle gascon » sur des critères morphologiques⁹³¹. Quelle validité scientifique donner à ces propositions, qui s'appuient sur des plans-types ?⁹³²

À l'échelle modeste de la documentation employée pour cette thèse, il serait présomptueux de prétendre clarifier toutes ces questions. Cependant les bastides traitées dans les pages qui suivent permettent d'en aborder plusieurs sous un angle inédit, celui de la documentation d'un coseigneur parier : les bastides de Beaumarchès et de Marciac, au plan régulier et dotées de paréages et de coutumes, imposent de s'interroger sur les modèles éventuels suivis par les constructeurs, tant pour les textes fondateurs que pour la mise en place du bâti. La bastide de Mourède, qui ne semble pas avoir connu de développement, pose *a contrario* la question des échecs et du devenir de ces fondations.

Plusieurs travaux récents s'intéressent aux formes de l'habitat urbain médiéval, en lien avec les progrès récents de l'archéologie monumentale, dont les méthodes permettent de décomposer un bâtiment en élévation et d'en proposer une stratigraphie relative. Les maisons médiévales des bastides ont fait l'objet, dans ce contexte, de quelques rares monographies⁹³³, mais les synthèses générales manquent encore, tant la matière est abondante et inédite. Pour les bastides traitées dans la présente thèse s'est donc posée la question de l'existence d'un habitat médiéval conservé dans les bastides des prémontrés gascons, de leur(s) forme(s) et de leur évolution. Cette question de l'évolution du bâti médiéval jusqu'à nos jours rejoint les problèmes actuels d'aménagement et de mise en valeur de ces bastides : elle est donc aussi un enjeu contemporain, dans la mesure où les aménageurs et élus doivent aujourd'hui composer avec ce bâti souvent transformé et en mauvais état.

Dans ce cadre urbain, la mise en place des installations collectives, comme les fortifications, halles, locaux consulaires, hôpitaux, églises est aussi un enjeu de la recherche actuelle. Si les exemples monographiques sont légion, les synthèses manquent également sur ces sujets⁹³⁴.

BLANQUAT, Odon, *La fondation des bastides royales dans la sénéchaussée de Toulouse aux XIII^e et XIV^e siècles*, Toulouse : CRDP, 1985.

931 LAURET, Alain, SÉRAPHIN, Gilles, MALEBRANCHE, Raymond, *op. cit. supra*. Les bastides de Marciac et Rabastens-de-Bigorre y sont incluses dans le « modèle gascon », à place centrale et église déportée sur un moulon adjacent.

932 Ces travaux ne sont pas pris en compte par MOUSNIER, Mireille, « Mesurer les terres au Moyen Âge. Le cas de la France méridionale », in *Histoire & Sociétés rurales*, 2004/2, vol. 22. En ligne sur http://www.cairn.info/zen.php?ID_ARTICLE=HSR_022_0029, consulté le 23/02/2015. Voir également ABBÉ, Jean-Loup, « Le parcellaire rural des bastides du sud-ouest de la France : l'apport des sources écrites et planimétriques », in Boé, G. de, et Verhaegue, F., dir., *Rural settlements in Medieval Europe. Papers of the Medieval Europe. Brugge 1997 conference*, Zellik, 1997, p. 309-319 ; « Arpenter et border les terroirs de l'Europe méridionale au Moyen Âge : savoir et savoir-faire », in Rousselle, Aline, éd., *Monde rural et histoire des sciences en Méditerranée. Du bon sens à la logique*, Perpignan : Presses universitaires de Perpignan, 1998, p. 51-62.

933 *La maison au Moyen Âge dans le midi de la France*. Actes des journées d'études de Toulouse 19-20 mai 2001, Mémoire de la Société Archéologique du Midi de la France, hors série 2002 ; *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France, vol. 2*. Actes du colloque de Cahors des 6, 7 et 8 juillet 2006, Mémoire de la Société Archéologique du Midi de la France, hors série 2008 ; GARRIGOU GRANDCHAMP, Pierre, dir., « La maison au Moyen Âge », *Revue archéologique du Centre de la France*, tome 45-46, 2006-2007 (article de Gilles Séraphin). Dans ces ouvrages et articles, les maisons de bastides sont peu traitées. Voir cependant les travaux de Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP sur les maisons des bastides du Périgord : « L'architecture domestique des bastides périgourdines aux XIII^e et XIV^e siècles », *CAF Périgord*, 1998 (Paris, SFA, 1999), p. 47-72 ; « L'habitat médiéval en bastides : Villefranche-du-Périgord », in *Info Bastides*, n°44, 2000, p. 8-11.

934 On notera cependant l'ouvrage de Judaël PÉTROWISTE, *op. cit.*, qui s'intéresse aux halles et places, à la suite de la synthèse dirigée par DESPLATS, Christian, *Foires et marchés dans les campagnes de l'Europe médiévale et moderne, actes des XIV^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran (1992)*, Toulouse : PUM, 1996 et le récent ouvrage collectif dirigé par Damien CARRAZ, *Les établissements hospitaliers dans le Massif central et ses périphéries au Moyen Âge : des territoires aux réseaux*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, 2014, qui s'intéresse à la fois au bâti et aux réseaux, préfigure ce que pourrait être une étude générale sur les hôpitaux des bastides.

En parallèle au caractère urbain des bastides, la question de l'aménagement des espaces ruraux entourant les bastides ne s'est posée que plus récemment : peu spectaculaires, moins soumis aux pressions foncières que les quartiers urbanisés, souvent dépourvus de vestiges archéologiques importants, les espaces ruraux médiévaux ont pourtant été aménagés et occupés... C'est aux archéologues antiquisants que l'on doit les premières recherches importantes sur les parcellaires fossiles, croisant les rares sources antiques, l'archéologie, la métrologie... pour redécouvrir une série de parcellaires d'origine antique ayant souvent connu d'importantes mutations depuis vingt siècles. Pour la France, les études de Gérard Chouquer⁹³⁵ ou encore de François Favory⁹³⁶ sont les plus importantes et les plus connues. Les débats parfois vifs autour des travaux de ces auteurs montrent aussi les difficultés liées à ces recherches : incertitudes liées aux mesures antiques et à leur matérialisation sur le terrain, forte évolution de ces parcellaires dans le temps...⁹³⁷ Si aucun chercheur sérieux ne conteste plus aujourd'hui la réalité de ces parcellaires, leur étude détaillée reste encore aujourd'hui complexe et discutée⁹³⁸. C'est dans ce contexte stimulant que les premiers travaux sur les parcellaires médiévaux ont été écrits. Les travaux de Jean-Loup Abbé⁹³⁹ ont porté sur des étangs du Languedoc ayant fait l'objet, au Moyen Âge, d'une mise en valeur agricole mêlant drainage planifié des terres humides, création de parcellaires réguliers faisant appel à des spécialistes – agrimensurs – et mise en culture pouvant laisser des traces écrites (conflits, baux...). La démarche de cet auteur a permis de valider la double approche documentaire et cartographique pour comprendre ces espaces originaux. Il a également appliqué cette méthode à d'autres types de parcellaires, dont une bastide du département de l'Aude, Saint-Denis⁹⁴⁰. Plus proche géographiquement, la thèse de Cédric Lavigne⁹⁴¹ s'est intéressée aux parcellaires réguliers entourant les villes neuves du sud-ouest de la France, dont certaines bastides. Cet auteur a notamment identifié des parcellaires réguliers, qu'il qualifie de parcellaires de fondation, autour des bastides de Marciac et Plaisance-du-Gers, et qu'il tient pour contemporains de ces fondations urbaines. Cette thèse, qui a utilement mis l'accent sur ces parcellaires alors mal identifiés, laisse cependant plusieurs problèmes sans réponses :

- multiplicité des parcellaires réguliers identifiés dans certaines bastides (sept pour la seule bastide de Marciac) alors que d'autres, comme Barcelonne-du-Gers ou Grenade, n'ont qu'un seul parcellaire de fondation ;
- absence de parcellaires réguliers autour de nombreuses bastides ;
- difficulté de report sur le terrain des mesures données dans les chartes de paréage et de coutumes, et mise en adéquation avec les mesures effectuées sur le terrain.

935 CHOUQUER, Gérard, « Localisation et extension géographique des cadastres affichés à Orange », dans CLAVEL-LÉVÊQUE, Monique, éd., *Cadastres et espace rural, Actes de la table-ronde de Besançon*, Paris, 1983, p. 275-295.

936 CHOUQUER, Gérard, CLAVEL-LÉVÊQUE, Monique, FAVORY, François, Vallat, Jean-Pierre, *Structures agraires en Italie centro-méridionale. Cadastres et paysages ruraux*, Paris-Rome : collection de l'École française de Rome, 1987 ; CHOUQUER, Gérard, FAVORY, François, *Les Paysages de l'Antiquité. Terres et cadastres de l'occident romain*, Paris : Errance, 1991 ; FAVORY, François, « Limites et territoires d'après le corpus gromatique », in *Concepts, pratiques et enjeux environnementaux dans l'Empire romain, Caesarodunum*, XXXIX, 2005, p. 153-195.

937 CHOUQUER, Gérard, *Traité d'archéogéographie. La crise des récits géohistoriques*, Paris : Errance, 2008.

938 CHOUQUER, Gérard, WATTEAUX, Magali, *L'archéologie des disciplines géohistoriques*, Paris : Errance, 2013.

939 ABBÉ, Jean-Loup, *Du terroir à la ville : l'aménagement du parcellaire, reflet des mutations du Languedoc médiéval (XII^e-XV^e s.)*, HDR, UTM, 2004 ; *À la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XII^e-XV^e siècle)*, Toulouse : PUM, coll. Tempus, 2006.

940 ABBÉ, Jean-Loup, « L'aménagement de l'espace : le parcellaire rural de la bastide de Saint-Denis (Aude) », in *Campagnes médiévales : l'homme et son espace, études offertes à Robert Fossier*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1995, p. 103-119.

941 LAVIGNE, Cédric, *Essai sur la planification agraire au Moyen Âge : les paysages neufs de la Gascogne médiévale (XIII^e-XIV^e siècle)*, Bordeaux : Ausonius, 2002.

Cette question de métrologie, comme pour les chercheurs antiquisants cités plus haut, a fait l'objet de vifs débats : comment garantir la justesse des mesures effectuées, soit sur le terrain, soit par photographies aériennes ? Faut-il considérer que les mesures documentées sont les mêmes partout ?⁹⁴² Cédric Lavigne propose notamment de voir en l'arpent, souvent cité dans la documentation médiévale gasconne, une mesure commune à toute la région, mais cette proposition se heurte à une variabilité métrologique complexe et mal résolue⁹⁴³. Cet auteur ayant traité des parcellaires de fondation de Plaisance-du-Gers et de Marciac, qui font partie de mon corpus d'étude, il était important de dépasser la simple constatation et d'essayer de comprendre comment se sont mis en place ces parcellaires et pourquoi on trouve plusieurs parcellaires réguliers dans ces bastides. C'est ce que j'ai tenté de faire, au moins en partie, dans les pages qui suivent.

Une autre question que l'historiographie récente n'a guère abordée est celle des liens entre les fondateurs, en particulier religieux, et leurs bastides. Si Charles Higounet a très tôt remarqué l'importance des cisterciens et des prémontrés dans la fondation de villes neuves médiévales dans le sud-ouest de la France⁹⁴⁴, peu d'auteurs ont tenté d'aller plus loin et de comprendre comment on est passé des granges aux bastides⁹⁴⁵. Pour le présent sujet, la question est fondamentale : comment des exploitations agricoles, les granges monastiques, sont-elles devenues des espaces urbains ? Et, surtout, pourquoi les prémontrés ont-ils accepté et accompagné cette mutation ? L'historiographie des cisterciens met l'accent, depuis plus de trois décennies, sur la notion de crise qui aurait imposé aux moines cette transformation, en particulier depuis la thèse remarquable de Constance H. Berman⁹⁴⁶ : la forte diminution des convers, main-d'œuvre gratuite, ayant imposé le recrutement de salariés de plus en plus nombreux, la hausse progressive des coûts de production aurait rendu les granges de moins en moins rentables, imposant cette mutation des espaces productifs. Avec la documentation modeste mais inédite dont je dispose pour étudier les prémontrés de la Casedieu, il est pertinent de reprendre cette question : a-t-on des indices, chez les prémontrés, de cette crise des convers ? Faut-il voir dans cette mutation des espaces agricoles en espaces urbains le résultat d'autres facteurs ? En bref, ces créations de bastides sont-elles la réponse à une crise ?⁹⁴⁷

942 BAUCHET, Valérie, « Cédric Lavigne, *Essai sur la planification agraire au Moyen Âge : les paysages neufs de la Gascogne médiévale (XIII^e-XIV^e siècles)* », *Histoire & mesure*, XVIII-1/2, 2003.

943 Témoigne de cette diversité l'ouvrage de POITRINEAU, Abel, dir., *Les anciennes mesures locales du Sud-Ouest d'après les tables de conversion*, Clermont : Centre d'Histoire des Entreprises et des communautés, 1997.

944 HIGOUNET, Charles, « Cisterciens et bastides », *Le Moyen Âge*, 1950, p. 69-84.

945 Cette formule rappelle le titre de l'ouvrage pionnier des Zacharie BAQUÉ, *Des bordes aux bastides, transformation du peuplement gascon entre le XII^e et le XIV^e siècle*, Auch, 1939, 40 p., qui pose de premiers jalons pour l'étude de l'évolution urbaine de la Gascogne.

946 HOFFMAN BERMAN, Constance, *Medieval Agriculture, the Southern-French Countryside and the Early Cistercians. A Study of Forty-three Monasteries*, Philadelphie : American philosophical society, 1986. La même thèse est reprise par Terryl Nancy KINDER, *L'Europe cistercienne*, La-Pierre-qui-Vire : éditions Zodiaque, 1997, chap. 2.

947 Liée à cette première discussion : le devenir des autres granges, celles qui n'ont pas été transformées en bastides.

Un autre problème peu étudié est celui du maintien de l'habitat et de structures préexistantes dans les territoires de bastides. Quel habitat a subsisté ou décliné suite à la fondation d'une bastide ? Quelle part des biens des prémontrés a été réellement mise en paréage ou conservée ? Dans quelle mesure l'habitat, le réseau viaire, les contraintes physiques ont-elles imposé l'implantation et la forme prise par la bastide et son territoire agricole ? Charles Higounet, dans un article pionnier de 1970, a démontré que la bastide de Gimont a autant regroupé lors de sa fondation une population déjà existante qu'attiré une population nouvelle⁹⁴⁸. Plusieurs des six églises qui existaient sur le territoire de la future bastide ont survécu jusqu'à nos jours, ainsi qu'une partie de l'habitat groupé. En 1990, Maurice Berthe a fait un point utile sur cette question dans les *Annales du Midi*⁹⁴⁹ : il démontre que les bastides de Montréal, Revel, Montesquieu-Volvestre sont des aménagements concertés d'espaces ruraux dont les populations sont largement regroupées mais laissent des pôles ponctuels de populations, paroisses et *castra* qui sont autant de vestiges d'un habitat antérieur. De plus, cet auteur note que les bastides fondées *ex nihilo* dans le diocèse de Rieux sont très minoritaires par rapport à celles qui sont implantées sur des terroirs déjà bien peuplés (2 sur 10). Ne manque à cet article que la confirmation archéologique des données documentaires, que Maurice Berthe appelle de ses vœux en conclusion. Mireille Mousnier, dans un article de synthèse sur les bastides de la Gascogne toulousaine⁹⁵⁰, considère que les bastides, plus qu'un rôle d'équipement urbain des campagnes, ont joué un rôle dans le lent regroupement des populations gasconnes, lisible à l'échelle séculaire, structurant les campagnes d'un réseau de petits bourgs à vocation commerciale locale⁹⁵¹. Aucun auteur ne semble avoir traité depuis Charles Higounet⁹⁵² du maintien d'une partie des granges des cisterciens et prémontrés sur le territoire même des bastides après leur fondation. C'est une question que la documentation de la Casedieu permet d'aborder.

948 HIGOUNET, Charles, « Sur les transformations de l'habitat et des structures agraires en Gascogne aux XII^e et XIII^e siècles : Gimont avant la bastide », *Études géographiques offertes à Louis Papy*, Bordeaux, 1978, p. 369-375.

949 BERTHE, Maurice, « Les territoires des bastides : terroirs d'occupation ancienne ou terroirs de colonisation nouvelle », *Annales du Midi (Cadres de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à Charles Higounet)*, 1990, vol. 102, n°189-190, p. 97-108.

950 MOUSNIER-KERGUEN, Mireille, « Bastides de Gascogne toulousaine. Un échec ? », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Caen, 1990, p. 101-116.

951 ABBÉ, Jean-Loup, « L'aménagement de l'espace : le parcellaire rural de la bastide de Saint-Denis (Aude) », dans É. Mornet, dir., *Campagnes médiévales : l'homme et son espace (900-1350). Études offertes à Robert Fossier*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1995, p. 103-119.

952 HIGOUNET, Charles, « Cisterciens et bastides », *op. cit.*

Un dernier problème peu traité est celui des relations entre les chanoines fondateurs et les habitants des nouvelles bastides, les *poblans* : comment les prémontrés se sont-ils implantés physiquement dans les bastides qu'ils ont contribué à fonder (maison, église...) ? La bibliographie est lacunaire sur cette question, en particulier celle des maisons religieuses implantées en milieu urbain. Seuls des travaux récents sur les Templiers et Hospitaliers semblent s'intéresser à cette question spécifique⁹⁵³. Une thèse sur les couvents mendiants du nord de la France fait un point archéologique utile⁹⁵⁴, mais il s'agit de maisons implantées dans des villes importantes et non des bastides dont les mendiants ne sont jamais cofondateurs. Un récent *cabier de Fanjeaux* livre des pistes sur la présence des moines et chanoines en milieu urbain⁹⁵⁵, mais les références archéologiques sur ce type particulier d'habitat sont rares⁹⁵⁶ et inexistantes pour les bastides. Quelles ont été leurs relations avec le clergé séculier et avec les couvents mendiants qui se sont installés dans « leurs » bastides ? On sait depuis Jacques le Goff le lien entre les couvents mendiants et les villes, notamment les bastides⁹⁵⁷. Cependant on manque d'exemples sur les conditions précises d'implantation des Mendiants, en particulier dans les bastides dont les (co-)seigneurs étaient des monastères cisterciens ou prémontrés⁹⁵⁸ : ces installations se sont-elles réalisées facilement ou bien ont-elles rencontré l'opposition des religieux déjà présents ? Par ailleurs on peut se demander comment les prémontrés se sont comportés en tant que seigneurs pariers. Ont-ils eu un comportement différent de celui des seigneurs laïcs et des officiers royaux ? S'il existe des monographies faisant l'inventaire des droits prélevés par les pariers des bastides⁹⁵⁹, aucun article ne semble traiter spécifiquement de cette question. Au final, la question de la transformation des granges prémontrées en bastides porte avec elle un grand nombre de problèmes que l'historiographie actuelle ignore ou ne traite que partiellement.

Un premier paragraphe traitera du territoire existant avant les bastides prémontrées, en tentant de déterminer quelle était la part des terres dévolues aux chanoines au XIII^e siècle et quelles formes prenaient l'habitat et le réseau viaire autour de ces granges. Dans un second temps, nous essaierons de comprendre comment les granges ont été transformées physiquement en bastides : quelle part des terres a été réellement réservée aux parages ? Quelle part du bâti et de l'habitat antérieur a été, au contraire, préservée dans cet espace, et pourquoi ? Comment s'est effectuée la transition vers les parcelles de fondation, et comment ceux-ci se sont-ils articulés sur les réseaux préexistants ? C'est, au final, la question des « résistances à la bastide » en tant qu'espace englobant et homogénéisant qui est posée dans cette première partie.

Dans une seconde partie, nous nous intéresserons aux caractères urbains des fondations des prémontrés. Ces bastides fondées par les prémontrés de la Casédie sont-elles des exceptions dans cet Ordre ? Quel modèle ont-ils suivi ? Quelles formes a pris l'habitat dans ces bastides ? Les équipements collectifs ? Plus spécifiquement, comment les prémontrés se sont-ils comportés face à l'installation de couvents mendiants dans les années 1320-1340 ? Enfin, comment les prémontrés se sont-ils installés dans leurs bastides en tant que seigneurs ?

953 CARRAZ, Damien, *Les établissements hospitaliers dans le Massif central et ses périphéries au Moyen âge, des territoires aux réseaux*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, 2014.

954 VOLTI, Panayota, *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge. Le nord de la France et les anciens Pays-Bas méridionaux*, Paris : CNRS, 2003.

955 THÉRY, Julien, éd., « Moines et religieux dans la ville (XII^e-XV^e siècles) », Toulouse : Privat, *Cabiers de Fanjeaux*, n°44, 2009.

956 BLARY, François, *Le domaine de Chaalis, XII^e-XIV^e siècles : Approches archéologiques des établissements agricoles et industriels d'une abbaye cistercienne*, Paris : CTHS, 1989 : on trouve dans cet ouvrage les monographies des maisons urbaines de Chaalis et Paris, qui semble avoir été employée pour un usage résidentiel et commercial.

957 LE GOFF, Jacques, « Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale : l'implantation des ordres mendiants. Programme-questionnaire pour une enquête », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 23^e année, n° 2, 1968, p. 335-352.

958 Quelques éléments pour le diocèse d'Auch dans TEISSEIRE, Hélène, « Le rôle des établissements d'ordres mendiants dans la topographie des villes gersoises XIII^e-XV^e siècles », *BSAG*, 1998, p. 17-19.

959 Importante bibliographie relevée dans l'inventaire de GOURON, Marcel, *Catalogue des chartes de franchises de la France. II : Les chartes de franchises de Guienne et Gascogne*, Paris : Sirey, 1935, à partir des chartes publiées et commentées dans la *Revue de Gascogne*, la *Revue d'Aquitaine* et le *Bulletin de la Société archéologique du Gers* pour le territoire qui nous occupe.

1.1- AVANT LA BASTIDE

Dans un premier temps, pour suivre une démarche grossièrement chronologique, on peut s'interroger sur les formes de l'occupation du sol avant l'installation des bastides des prémontrés : à quoi ressemblent ces espaces dans la seconde moitié du XIII^e siècle ? Quelles formes ont pris les mécanismes d'accumulation de la terre : y a-t-il eu une volonté d'accrétion à l'échelle locale en vue de fonder des bastides ?

1.1.1- LA MOTTE DE BEAUMARCHÈS ET SÉRÉRIN

La naissance de la bastide de Beaumarchès est connue par deux chartes et par diverses mentions du dernier quart du XIII^e siècle. En 1288, le comte de Pardiac passe un paréage avec le roi de France pour construire une bastide dans les lieux de Sérérin et « Roche », emplacement d'une motte dans une zone de collines surplombant la vallée de l'Arros. La construction débute avec difficulté, car la nouvelle fondation ne dispose pas des terres nécessaires : le comte et les officiers du sénéchal de Beaumarchès s'emploient pendant six ans à acquérir les mille arpents de terre promis en 1288 ; ils en ont rassemblé 1117 en 1294, ce qui permet de confirmer la fondation.

Dans cette confirmation de 1294 sont énumérées les terres acquises : outre Sérérin (qui a une église dédiée à saint Orens, desservie par les prémontrés de la Casedieu) et le lieu de « Roche » (une motte surplombant l'Arros et un petit plateau voisin, qui servira de pôle d'implantation pour l'espace urbain), on note que 250 arpents proviennent du lieu de Noïhos ou Nogumbes ; 230 arpents ont été achetés au damoiseau Thibaut de Peyrusse ; 240 arpents à Jean de Ribaute ; 24 arpents au damoiseau Fortaner de Baulat ; 30 arpents au chevalier Bernard de Manescau ; 90 arpents à Pierre de Colomé ; 80 arpents au damoiseau Pierre Marenne ; 90 arpents au tuteur de la fille d'Arnaud-Guillem de Rive ; 20 arpents à Bernard de Montégut⁹⁶⁰. En l'absence de détails sur ces achats, on ne peut cartographier ces terres avec précision⁹⁶¹. Ces mentions prouvent cependant la grande fragmentation de la propriété dans cet espace, qui fait écho à la compartimentation de l'espace géographique local⁹⁶² (doc. 258).

960 MONLEZUN, chanoine Jean-Jacques, *Histoire de la Gascogne*, t. VI, p. 220-221 : « [...] tradiderat mille arpenta centum et decem et [221] septem arpenta plus bajulo communi dicta bastida recipienti et tradenti hominibus et habitatoribus dicta bastida pro domino rege et dicto comite, videlicet, CCL arpenta in locis vocatis de Noïhos et de Nogumbes. Item in locis circumvicinis CCXXX arpenta quae fuerunt empta à Theobaldo de Petruçià domicello. Item à Joanne de Ribaute, domicello, CCXL arpenta. Item à Fortanerio de Baulato, domicello, XXIV arpenta. Item à domino Bernardo de Manscaneto, milite, XXX arpenta. Item LXXXX arpenta à Petro de Colomerio. Item LXXX arpenta à Petro Marenni, domicello. Item à tutoribus filiae Arnaldi Willelmi de Rivo quondam XC arpenta. Item à domino Bernardo de Monteacuto XX arpenta. Quae omnia arpenta emerat dictus comes, seu ejus procurator ad opus dicta bastida à supradictis venditoribus, prout in instrumentis dictarum emptionum dicta emptiones continentur. »

961 Je suppose que les terres achetées au sire de Ribaute sont situées dans la vallée, près de la seigneurie éponyme ; idem pour les terres du sire de Montégut, proche sans doute de la seigneurie voisine de Montégut-Gures.

962 Dans la commune actuelle, outre la bastide, subsistent plusieurs hameaux et écarts et plusieurs églises ou sites d'églises qui témoignent de cette fragmentation : Sérérin, Miamoux, Coutens, Ricau...

1.1.2- LA GRANGE DE MOURÈDE

La grange de Mourède (*Moreda*), au nord de Vic-Fezensac, est l'espace le moins bien documenté parmi les territoires étudiés. Implantée peut-être dès la seconde moitié du XII^e siècle, en tout cas fonctionnelle au siècle suivant, la grange de Mourède est connue par quelques très rares mentions de donations de terres dans la seconde moitié du XIII^e siècle⁹⁶³ et par quelques mentions isolées dans la documentation⁹⁶⁴. Le toponyme semble indiquer un endroit couvert de ronces à l'origine, c'est-à-dire à défricher⁹⁶⁵. Les chanoines possèdent ici un ensemble assez compact de terres et de droits, ainsi peut-être que des portions de dîmes d'églises voisines, qui sont échangées au début du XIV^e siècle⁹⁶⁶. Outre la grange, qui couvre une surface de près de 500 hectares de collines peu cultivables et de bois, on peut deviner la présence ponctuelle de petits propriétaires cultivateurs sur les marges de la grange, dont on ne connaît pas le statut (feudataires des seigneuries voisines, dont Bautian ? Alleutiers ?). Francis Castex a relevé la présence de micro-seigneuries à Gajan, Cardeillac, Bautian, Pontournon⁹⁶⁷. Le seul cas documenté est celui de Pontfornon (actuellement Pontournon), *salle* noble dont des terres ont été données à l'abbaye de Saint-Mont en 1110 par le seigneur de Marambat. Cette salle est enclavée dans les biens de l'abbaye, à l'ouest de la grange. Cette petite région de collines au nord de Vic-Fezensac semble en tout cas peu densément peuplée dans la seconde moitié du XIII^e siècle, avec un semis lâche d'exploitations agricoles reliées par un réseau de chemins suivant les crêtes et les courbes de niveau (doc. 259).

1.1.3- LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DU BOUÈS

Le territoire de la future bastide de Marciac, dans la vallée du Bouès, plus vaste et comprenant plusieurs granges de la Casedieu (le Houga, Nauret, Andenac), est mieux documenté⁹⁶⁸. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, le fond de vallée est occupé par les terres de la grange du Houga, qui couvre plusieurs centaines d'arpents et qui dispose d'un moulin bladier et d'une église dédiée à Notre-Dame. Sur les hauteurs à l'ouest, collines qui séparent la vallée du Bouès de celle de l'Arros, la grange d'Andenac, près de l'église paroissiale éponyme, couvre également plusieurs centaines d'arpents⁹⁶⁹. Plus au sud une autre propriété de l'abbaye, Nauret, semble couvrir aussi une surface importante sur les coteaux. Ces granges sont mal documentées : le Houga fait partie de la donation initiale faite aux

963 Par exemple en 1273 la donation de terre autour du moulin de Gaudon au profit de la grange ; Inventaire *ca* 1400, in LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V : « *Donatio facta monasterio et Grangia de Moreda par Rostanum de Camarada de omnibus terris prope molendinum de Gaudon...R. I. M. filius Boni de Aqua, communis notarius Vici, A. D. m^o cc^o. lxxij^o. die x^o. introitus madii.* »

964 Voir *supra* dans le chapitre consacré aux granges de l'abbaye.

965 En gascon, la *morèda* désigne le lieu couvert de ronciers-mûriers sauvages. On peut noter également que la première mention du lieu, en 1231, dans l'inventaire des biens de l'abbaye *ca* 1400, est la donation d'une couture (*cultura*), une terre défrichée.

966 Inventaire *ca* 1400, *idem* : « *Assignatio facta monasterio quarundam Ecclesiarum, quæ sunt circa Grangiam de Moreda, A. D. m^o. cc^o. xij. die Luna ante festum Sancti Mathie, apostoli* ».

967 CASTEX, Francis, « Un échec politique : la bastide de Mourède », *BSAG*, 1993, p. 262-299.

968 Pour une première approche de cette question : RAVIER, Xavier, « La bastide de Marciac et son terroir d'après la toponymie », *BSAG*, 2001, p. 156-166.

969 Dans la chartre de paréage, l'abbé de la Casedieu donne 500 arpents de terre issues de ces deux granges et des terres voisines, mesure de Gimont, pour doter la nouvelle bastide de Marciac.

chanoines en 1135 (c'était peut-être à l'origine une terre des comtes de Pardiac) ; Andenac était une *villa* offerte par le comte de Pardiac en 1226⁹⁷⁰, le reste des terres de cette *villa* étant acquis de Guilhem-Sanche d'Auriébat en 1237⁹⁷¹. Quelques parcelles enclavées, dont une terre proche de la *borde* d'Andenac (le noyau de la grange de l'abbaye ?) sont encore achetées en 1261 à Bertrand de Samazan⁹⁷² (doc. 260).

À côté des propriétés des chanoines, qui forment l'essentiel du futur terroir de la bastide, une série d'églises et de modestes centres de population, sans doute antérieurs à l'implantation prémontrée, animent cet espace. Marciac pose ici un problème singulier, car presque tous ces toponymes ont disparu avant le XIX^e siècle et l'élaboration du premier cadastre dessiné en 1837. La carte de Cassini, elle-même, ne livre que peu d'indices. Il faut donc se rapporter aux textes et aux notices de l'abbaye pour essayer de localiser tous ces noms (doc. 261).

Le lieu de Caumont est localisable au sud-ouest de l'actuelle bastide, sur les hauteurs qui séparent la vallée du Bouès de la vallée de l'Arros, sur le versant est. Il est cité en 1267⁹⁷³ comme confront de Saint-Jory et des Pujous et est alors qualifié d'*affar*, de *villa* et *castellarium* en 1279⁹⁷⁴, quand les terres du lieu sont vendues par la famille de Laguian à l'abbaye. L'année suivante, en 1280⁹⁷⁵, Sansaner de Gerderest vend à son tour ses droits sur Caumont et les terres voisines, ventes ratifiées par le comte de Pardiac, qui qualifie le lieu de Caumont de *territorium* et *villare*⁹⁷⁶. Le lieu possédait un moulin, qui existe encore à l'état de ruine, peut-être construit par les abbés de la Casédieu après 1280 : implanté sur un canal dérivé de l'Arros, il est vendu par moitié en 1443⁹⁷⁷ au sire de Labatut.

970 Inventaire *ca* 1400, *idem* : « *Donatio... per Dominum Augerium de Montelugduno de villa d'Andenac et d'Armos, et fuit sigillatum sigillo Domini comitis Pardiaci... A. D. m^o. cc^o. Xxvij^o.* »

971 Inventaire *ca* 1400, *idem* : « *Donatio... per Dominum Guillelmum Sancii de Aurea Valle de villa d'Andenac cum omnibus juribus et pertinentiis suis fuit appositum sigillum Domini comitis Pardiaci... A. D. m^o. cc^o. xxxvij^o. Mense augusti, die Sancti Laurentii.* »

972 *Ibidem* : « *Compromissum... inter... et Bertrandum de Samasano, ex parte altera, super delato cujusdam terræ sitæ juxta bordam d'Andenac, et de omnibus juribus et pertinentiis suis... et ad majorem omnium premissorum firmitatem sigillum Domini comitis Pardiaci fuit ibidem appositum in pendentii, anno Domini m^o. cc^o. Lxj^o.* »

973 *Ibid.* : « *Donatio... per Arnaudum Guillem d'Aricorb, de omnibus terris cultis et incultis quas habebat cum omnibus juribus et [127] pertinentiis suis, loco vocato de Sent Jori, quæ terra sita est inter terram de Poioos, ex una parte : et terram de Caumonte... in presentia Domini comitis Pardiaci... predictus comes suum sigillum predictis apponi fecit A. D. m^o. cc^o. Lxxvij^o.* »

974 *Ibid.* : « *Donatio... per Guillelmum Bernardum de Leguiano, militem, et ejus uxorem, et suos infrascriptos, scilicet castellarium seu villarium de Caumonte, et castellarium seu villarium de Sent Jori, et castellarium seu villarium de Bergombano, et de illis sex denariis censualibus quos dictum monasterium facere consuevit de villario de La Tapia... R. I. Mr. Bernardus de La Gorga, notarius publicus Mali Borgueti, A. D. m^o. cc^o. Lxxjx.* »

975 ADG, H 5, p. 101, n^o5 : « ACQUISITION faite le 4 avril 1280 par frere Romenge, abbé de la Casédieu, de tout le lieu de Caumont et de Bergomhaa, de la Tapie et de St Jory, vendu par Sansaner de Gerzerest, damoiseau, du consentement de Catherine sa femme ; et le dit Sansaner jura devant monseigneur le Beguié de Samasaa, caver, qu'il avoit reçu 1050 sols du dit abbé ».

976 Inventaire *ca* 1400, *idem* : « *Confirmatio et ratificatio... per Dominum comitem Pardiaci super venditionibus et donationibus factis monasterio de omnibus terris et possessionibus, quas habebant in territoriis seu villariis de Caumonte et Bergombano, cum eorum juribus per Guillelmum Bernardi de Leguiano... R. I. Mr. Ramundus de Birano, notarius Pardiaci. A. D. m^o. cc^o. lxxx^o. Pridie Idus Januarii.* »

Le territoire de Saint-Jory⁹⁷⁸ apparaît également dans la documentation dans le troisième quart du XIII^e siècle : sis entre les Pujous et Caumont⁹⁷⁹, au sud-ouest de l'actuelle commune de Marciac, il est partiellement vendu par le sire Arnaud-Guilhem de Ricourt en 1267⁹⁸⁰. La vente est confirmée par le comte de Pardiac en 1275⁹⁸¹. En 1279⁹⁸² et 1280⁹⁸³, l'abbé de la Casedieu complète cette vente par l'acquisition des droits de la famille de Laguian et de Sansaner de Gerderest sur ce lieu et les terres voisines.

La terre des Pujous est signalée en 1267 quand Arnaud-Guilhem de Ricourt donne ses biens de Saint-Jory à l'abbaye. Le *loc* des Pujous est situé entre la terre de Caumont et celle des Pujous⁹⁸⁴, on peut donc le localiser également au sud du territoire communal. Cette terre de collines⁹⁸⁵ appartient à Bertrand de Samazan, qui la vend en 1269 à l'abbaye⁹⁸⁶. Cette vente est confirmée en 1275 par le comte de Pardiac⁹⁸⁷. En 1280 Catherine de Laguian ratifie la vente de divers biens, dont des terres aux Pujous⁹⁸⁸.

977 ADG, H 5, p. 334, n°4 : « VENTE faite le 2 may 1443 par Bernard de Ju, abbé de la Casedieu, et son chapitre de la moitié du moulin de Caumont sur la Ros, dans la perche de Marciac, pour 12 florins, à Bernard de Riviere, seigneur de Labatut et d'Auriebat, lesquels 12 florins il assigne sur les fiefs d'Auriebat, et les consuls et gardes du dit lieu promettent de les payer annuellement et à perpetuité quinze jours après la Noël ».

978 C'est-à-dire Saint-Georges, toponyme qui pourrait marquer l'emplacement d'un lieu de culte disparu, non documenté par ailleurs.

979 ADG, H 5, p. 346, n°25 : « SENTENCE prononcée le 18 decembre 1290 par Bernard Galan, juge du comté de Pardiac, entre le syndic de la Casedieu, d'une part, et noble Raimond et Bertrand d'Esparrros, et le syndic de la communauté de Julhac, d'autre, par laquelle la possession du territoire de la Tapie est adjugée à la Casedieu, sans prejudice de la propriété contre les dits deffendeurs ; de laquelle sentence le syndic de la Casedieu fait appel : Il s'agissoit de la Tapie dessus, qui confronte, dit la sentence, avec Andenac, Bergonhan et Senjory ».

980 Inventaire *ca* 1400, *idem* : « Donatio... per Arnaudum Guillem d'Aricorb, de omnibus terris cultis et incultis quas habebat cum omnibus juribus et [127] pertinentiis suis, loco vocato de Sent Jori, qua terra sita est inter terram de Poioos, ex una parte : et terram de Caumonte... in presentia Domini comitis Pardiaci... predictus comes suum sigillum predictis apponi fecit A. D. m°. cc°. Lxxij° ».

981 ADG, H 5, p. 24, n°1.

982 Inventaire *ca* 1400, *idem* : « Donatio... per Guillelmum Bernardum de Leguiano, militem, et ejus uxorem, et suos infrascriptos, scilicet castellarium seu villarium de Caumonte, et castellarium seu villarium de Sent Jori, et castellarium seu villarium de Bergonhano, et de illis sex denariis censualibus quos dictum monasterium facere consuevit de villario de La Tapia... R. I. Mr. Bernardus de La Gorga, notarius publicus Mali Borgueti, A. D. m°. cc°. Lxxjx. »

983 ADG, H 5, p. 101, n°5 : « ACQUISITION faite le 4 avril 1280 par frere Romenge, abbé de la Casedieu, de tout le lieu de Caumont et de Bergomhaa, de la Tapie et de St Jory, vendu par Sansaner de Gerzerest, damoiseau, du consentement de Caterine sa femme ; et le dit Sansaner jura devant monseigneur le Beguié de Samasaa, caver, qu'il avoit reçu 1050 sols du dit abbé. »

984 ADG, H 5, p. 334, n°1 : « DONATION faite le 17 janvier 1267 par Arnaud Guillaume de Ricorb de toute la terre de St Jory, qui est entre celles de Pojoos et de Caumont en faveur d'Arnaud, abbé de la Casedieu, et du monastere et les religieux lui donnent 50 sols morlans, à cause de la donation qu'il leur fait de 200 sols morlans sur la dite terre en cas quelqu'un de ses parents lui en fairoient le retrait. »

985 C'est le sens du toponyme *Pujous*, dérivé du lat. *Podium*.

986 Inventaire *ca* 1400, *idem* : « Venditio... per Bertrandum de Samasano, de omnibus juribus qua ipse habebat in tota terra deus Poioos, et pertinentiis suis... Sigillum... A. D. m°. cc°. Lxxix°. »

987 ADG, H 5, p. 24, n°1.

988 ADG, H 5, p. 110, n°6 : « RATIFICATION et confirmation faite le 4 mars 1280 en faveur du monastere de la Casedieu par Caterine de Leguiano, fille de Guillaume Bernard de Leguian, et dame Condor, et epouse de Sansaner de Gerderest, autorisée de son epoux, de tous les engagemens et toutes les donations, restitutions et delaissemens, que la dite Caterine, son epouse, son pere et sa mere, Arnaüet et Bernard de Leguian, ses freres, avoit fait des territoires de Caumont, de Bergonhan, de la Tapia, de St Jory et deus Pojoos, avec toutes ses franchises, droits et appartenances des dits lieux, lesquels terroirs sont depuis le chemin de St Jacques qui va de pont saunier (*à ponte sauneri*) vers le chateau de Sauveterre, et depuis le Boez jusques aux limites du comté de Pardiac et de Bigorre, comme il paroît plus à plein par les actes retenus par Bernard de la Gorga, et Raimond Guillaume d'Aromaas, notaire de Maubourguet, Geraud etoit comte d'Armagnac et de Fesensac, Arnaud Guillaume comte de Pardiac ».

Le *castellarium seu villarium* de Vergoignan est documenté en 1279⁹⁸⁹, quand la famille de Laguian vend ses droits sur ce lieu à l'abbaye. L'année suivante⁹⁹⁰ la vente est ratifiée par le comte de Pardiac, alors que le sire de Gerderest vend à son tour ses droits sur le lieu. Cette terre voisinait Andenac, la Tapie-dessus et Saint-Jory⁹⁹¹. Ce bien est amorti par un officier royal en 1300, avec les terres voisines acquises par l'abbaye⁹⁹².

Au nord et à l'est du territoire communal, la terre de Damies, voisine des terres de la grange du Houga, est possédée par les sires de Sariac ou Sérignac, modestes damoiseaux. Ils apparaissent dans la documentation en 1270⁹⁹³ lors d'un conflit sur le droit de pacage sur ces terres, qui appartient à l'abbaye et que contestent les coseigneurs. En 1297⁹⁹⁴, ils vendent à l'abbaye le terroir (*territorium*) de Bogasco, sis entre les terroirs de Damies et de Gajan. Un autre acte de 1295⁹⁹⁵ montre que les sires de Sariac ne sont pas les seuls maîtres du lieu : Centulle de Troncens, issu d'une puissante famille de la région, y possède divers droits et rentes qu'il donne à l'abbaye en remboursement partiel d'un prêt énorme de 3300 sous morlans⁹⁹⁶. En 1353⁹⁹⁷, l'abbaye semble posséder tout le lieu dont la propriété lui est confirmée.

Le lieu de Damies, s'il n'était qu'un territoire rural sans habitat groupé, disposait cependant d'une église : un acte de 1303 délimite son décimaire de manière précise ; celui-ci s'étendait sur une grosse centaine d'hectares entre le Bouès, le Houga et Tourdun⁹⁹⁸.

989 Inventaire *ca* 1400, *idem* : « Donatio... per Guillelmum Bernardum de Leguiano, militem, et ejus uxorem, et suos infrascriptos, scilicet castellarium seu villarium de Caumont, et castellarium seu villarium de Sent Jori, et castellarium seu villarium de Bergonbano, et de illis sex denariis censualibus quos dictum monasterium facere consuevit de villario de La Tapia... R. I. Mr. Bernardus de La Gorga, notarius publicus Mali Borgueti, A. D. m^o. cc^o. Lxxjx. »

990 *Idem* : « Confirmatio et ratificatio... per Dominum comitem Pardiaci super venditionibus et donationibus factis monasterio de omnibus terris et possessionibus, quas habebant in territoriis seu villariis de Caumont et Bergonbano, cum eorum juribus per Guillelmum Bernardi de Leguiano... R. I. Mr. Ramundus de Birano, notarius Pardiaci. A. D. m^o. cc^o. lxxx^o. Pridie Idus Januarii. »

991 ADG, H 5, p. 346, n^o25 : « SENTENCE prononcée le 18 decembre 1290 par Bernard Galan, juge du comté de Pardiac, entre le syndic de la Casedieu, d'une part, et noble Raimond et Bertrand d'Esparros, et le syndic de la communauté de Julhac, d'autre, par laquelle la possession du territoire de la Tapie est adjugée à la Casedieu, sans prejudice de la propriété contre les dits deffendeurs ; de laquelle sentence le syndic de la Casedieu fait appel : Il s'agissoit de la Tapie dessus, qui confronte, dit la sentence, avec Andenac, Bergonhan et Senjory ».

992 Inventaire *ca* 1400, *idem* : « Confirmatio facta monasterio auctoritate Regia de rebus acquisitis quocumque titulo a nobilibus personis in territorio de La Cortia, de Tapia, de Rippa Alta, de Lessumalb et de Roca, de La Serra et de La Serrada, de Caumont, de Bergonbano, de Vico et de Campuzed, de quibus financia Domino Regi Francia debebatur ratione feudorum et retrofeudorum seu amortizationum, de... de quibus omnibus ad majorem roboris firmitatem in presenti confirmatione de... subscripserunt, videlicet Magistros Ramundum de Pardiaco, Ramundum Boerü, et Geraldum de Vineis, notarios Regios publicos, A. D. m^o. cc^o. »

993 ADG, H 5, p. 286, n^o1 : « DECLARATION faite le 22 septembre 1270 par Arnaud Guillem de Montlezun, comte de Pardiac, que l'abbé et convent de la Casedieu a le droit de padouence et de pacage dans le territoire de Damies que Dodocius de Sariac et ses freres damoiseaux, seigneurs de Damies, lui ont accordé, moyennant 4 sols morlans. »

994 ADG, H 5, p. 314, n^o3 : « VENTE faite le dimanche avant la St Michel [22 septembre] 1297, en faveur d'Etienne, abbé de la Casedieu, pour Dozius de Serinhac, damoiseau, et Peregrin son fils, du terroir de Bogasco, qui confronte avec le terroir de Damies et de Gajan ; et un acte portant donation pure du dit terroir et du même jour, en deux pièces. »

995 Inventaire *ca* 1400, *idem* : « Donatio... per Dominum Centullum de Troncens Domicellum, de decem solidis morlanorum, quos habebat et percipiebat in territorio in territorio de Damies... R. I. Mr. Arnaldus Guillelmi de La Fita A. D. m^o. cc^o. Xcv^o. »

996 Ce personnage est peut-être le descendant d'un des premiers donateurs de l'abbaye en 1135, portant le même nom, ce qui pourrait expliquer la mansuétude des prémontrés à son égard.

997 ADG, H 5, p. 25, n^o7 : « TRANSACTION passée le 17 novembre 1353 entre Dominique Dangays, abbé de la Casedieu, et Arnaud Guillaume de Monlezun, comte de Pardiac, baron de Biran et d'Ordan, par laquelle le dit comte remet à perpétuité ausdits abbé et convent l'hommage et serement de fidélité, tout droit de vassal et toutes les actions réelles personnelles, directes, utiles, pretoriennes, et mixte qu'il avoit pouvoir et pretendoit avoir dans [...] les terroirs de Peyregude, de Caumont, de Cau, de St Jory, de Damies, de la Tapia, de Pujos [...] »

998 ADG, H 5, p. 29, n^o7 : « COMMISSION donnée le 23 fevrier 1303 par Amanjeu, archevêque [30] d'Auch, pour aller visiter de sa part les limites du territoire de églises de Damies, Cau et Cayron, pour l'acte dont à n^o1 de cette presente liasse ».

Voisine de Damies, la terre de Gajan apparaît plus tôt dans la documentation : elle est engagée dès 1236⁹⁹⁹ par les sites de Troncens contre 300 sous morlans. La terre connut précédemment une famille éponyme, qui est signalée par une unique mention de 1280¹⁰⁰⁰. Le lieu est qualifié de *villa seu villaria* en 1275¹⁰⁰¹ et d'*affar* en 1297¹⁰⁰². Pour autant, toute cette terre n'était pas propriété des Troncens, puisque le chevalier Géraud de Marrenx vend en 1280 un casal lui appartenant en ce lieu, peut-être un modeste alleu¹⁰⁰³. Ce lieu voisinait la rivière du Bouès¹⁰⁰⁴. Comme Damies, Gajan dispose d'une église, dédiée à saint Pierre. Son décimaire est délimité en 1304, comme celui de l'église voisine de Damies¹⁰⁰⁵ et de nouveau en 1313¹⁰⁰⁶. Ses dîmes sont encore levées à l'époque moderne¹⁰⁰⁷ et l'église fait l'objet de réparations en 1672¹⁰⁰⁸.

999 ADG, H 5, p. 314, n°1 : « TRANSACTION passée au mois d'avril 1236 entre Arnaud de Troncens, chevalier de l'ordre de la foy et de la paix, et Saura, son épouse, et Bernard abbé de la Casédieu, en présence d'Amanjeu, archevêque d'Auch, fondateur du dit ordre, et Raimond de Coarase, grand maître du même ordre, par laquelle il cede à l'abbaye le terroir de Gajan, et l'abbé et chapitre promettent de ne lui rien demander à raison de 300 sols morlans, qu'ils lui avoient preté, et pour lesquels la dite terre de Gajan leur estoit engagée ».

1000 ADG, H 5, p. 334, n° 2 et 3 : « CONFIRMATION faite le 12 janvier 1280 par Arnaud Guillaume de Montlezun, comte de Pardiac, des ventes faites au monastere de la Casédieu des lieux de Caumont et Bergonhaa, par Guillaume Bernard de Gajan chevalier, du consentement de Condor, sa femme, et par Sans Anerius de Gergerest, damoiseau, aussi du consentement de Caterine son épouse. Deux extraits originaux. »

1001 ADG, H 5, p. 24, n°1 (1275, confirmation des biens de l'abbaye par le comte de Pardiac) : « [...] *Item villas seu villaria d'Armoos et deu Chau et de Gajaano, et de la Guardera, et de Lagues, et de Camyis, et de Panlane (Pallane) et de Poyarant, et de Andenag, et de Senjori, et deus Pujos, et de Cortisia, et de Bergonba.* »

1002 Inventaire ca 1400, *idem* : « [1297] 119. *Venditio... per Docetum de Serinbaco de omnibus juribus, quæ habebat in territorio seu affario vocato de Bogaleo sito in Pardiaco in affario de Gaya seu de Falgario... R. I. Mr. Jacobus Parisiensis, notarius Bellimarchesii, | A. D. m^o. cc^o. xcviij^o.* »

1003 ADG, H 5, p. 314, n°2 : « DONATION faite le 15 novembre 1276 par Guiraud de Marrenx, chevalier, en faveur de frere Sanche de Montesquiou, pretre, chanoine de la Casédieu, du casal apelé de Casaux en Pardiac, dans la terre apelée de Gajan, avec tous ses droits et dependances ».

1004 ADG, H 5, p. 151, n°1 : « REGISTRE de Dutertre, notaire, de l'année 1571, dans lequel sont à fol. XXXVIII une acquisition faite le 11 fevrier 1571 par Jean de Lanusse, habitant de Marciac, de Jean et Marsan du Faur, freres, qui luy vendent cinq casaux de terre en Gajan, lieu apelé au Batau, sous le fiefs de Mrs de la Casédieu ; confronte avec chemin public, et le Boez [...] ».

1005 ADG, H 5, p. 28, n°1.

1006 ADG, H 5, p. 314, n°4.

1007 ADG, H 5, p. 41, n°1 et 2 : « TRANSACTION passée le 28 juillet 1612 entre Bernard Daffis, abbé de la Casédieu, et le chapitre de ladite abbaïe, par laquelle il leur cede les dixmes de [...] Gajan, Bars et Pallanes [...] ».

1008 ADG, H 5, p. 42, n°15 : « ARRÊT du Grand Conseil comme le precedent, lesquels interloquent pour les reparations des eglises de Gajan, Pallane, Andenac, Coutenx et St Orens, expedie par duplicata le 28 septembre 1672 et ADHP, H 129.

Le terroir de la Tapie voisinait Tourdun et Juillac, au nord-ouest de la commune actuelle. Son terroir était partagé entre de nombreux seigneurs, qui vendent tous leurs droits en l'espace d'une génération à l'abbaye, entre 1268 et 1295 : Arnaude de Tapie vend ses terres et droits sur le *territorium* de la Tapie en 1268¹⁰⁰⁹ ; en 1271¹⁰¹⁰, c'est le tour de Guillem-Bernard de Laguian et sa femme, qui vendent le casal éponyme de la Tapie. En 1274¹⁰¹¹, Assaut de Peyrusse, dame de Juillac et Tourdun vend ses droits et biens sur le *villario seu castellarario* de la Tapie. Ces ventes sont confirmées par le comte de Pardiac en 1275¹⁰¹². En 1277¹⁰¹³, Arnaud de Béon vend quelques droits dans l'*affar* de la Tapie ; en 1280¹⁰¹⁴, le sire de Gerderest vend ses droits sur le lieu et les lieux voisins de Caumont et Vergoignan. Cette vente est confirmée la même année par son épouse Catherine de Laguian¹⁰¹⁵. En 1285¹⁰¹⁶, des personnages plus modestes, habitants de Juillac, vendent leurs droits (non précisés) dans l'*affar* ou *territorium* de la Tapie. Enfin en 1290¹⁰¹⁷ et 1295¹⁰¹⁸, le comte de Pardiac donne le reste de ses droits sur le lieu, permettant à l'abbé de la Casedieu d'être le seul seigneur de la Tapie, malgré une contestation en 1295¹⁰¹⁹ par Arnaud d'Esparros.

Un dernier élément structure le paysage au sud de cet ensemble complexe de seigneuries et de micro-paroisses, une voie importante passant sur les hauteurs, du château de Monlezun à la ville de Maubourguet, dans la vallée de l'Adour, plus à l'ouest : le chemin de Saint-Jacques, qui est signalé sous ce nom dans divers actes et qui correspond à un tronçon de la voie jacquaire d'Arles¹⁰²⁰.

1009 Inventaire *ca* 1400, *idem* : « [1268] *Donatio... per Arnaudam de Tapia de omnibus terris quas ipsa habebat in territorio de Tapia cum omnibus juribus et pertinentiis suis... sigillum comitis Pardiaci fuit independenti appositum A. D. m^o. cc^o. Lxxvij^o.* »

1010 *Idem* : « *Venditio... per Guillelmum Bernardi de Leguiano, et ejus uxorem, de casali de La Tapie, et de omnibus juribus et pertinentiis suis... Sigillum comitis Pardiaci, A. D. m^o. cc^o. Lxxj^o.* »

1011 *Idem* : « [1274] *Donatio... per Dominam Assaut de Petrucia, Domina de Julhaco et de Torduno, de villario seu castellarario de La Tapia, et de omnibus juribus et pertinentiis suis. Nichilominus laudavit, confirmavit, et approbavit et ratificavit omnes donationes, cessiones, concessiones, permutaciones, impignoraciones factas monasterio per parentes et predecessores suos... R. I. Mr. Guillelmus de Birano, notarius, A. D. m^o. cc^o. Lxxiiij^o.* »

1012 ADG, H 5, p. 24, n°1.

1013 Inventaire *ca* 1400, in LARCHER, Jean-Baptiste. *Glanage ou preuves*. T. V : « [1277] *Venditio... per Arnaldum de Ben, et ejus uxorem, de omnibus juribus qua ipsi habebant in affario de La Tapia... R. I. Mr. Ramundus Guillelmi de Romano, notarius publicus Maliburgueti, sub anno Domini m^o. cc^o. Lxxvij^o.* »

1014 *Idem* : « [1280] *Venditio... per Dominum de Gerderest de locis de Caumonte, de Tapia et de Bergonahono... R. I. Mr. Bernardus de la Guorgue, notarius de Malborguet, A. D. m^o. cc^o. Lxxx^o.* »

1015 *Ibid.*, p. 110, n°6.

1016 Inventaire *ca* 1400, *idem* : « [1285] *Donatio per Sancium de Bienant, habitatorem de Julhaco, de omnibus juribus qua habebat vel habere poterat in affario seu territorio de La Tapia... R. I. Mr. Arnaldus Guillelmi, notarius, A. D. m^o. cc^o. Lxxxv^o.* » ; « [1285] *Donatio... per Sancium Aroques, habitatorem de Julhaco, de omnibus juribus qua habebat in affario de Tapia[...]* »

1017 ADG, H 5, p. 346, n°25 : « SENTENCE prononcée le 18 decembre 1290 par Bernard Galan, juge du comté de Pardiac, entre le syndic de la Casedieu, d'une part, et noble Raimond et Bertrand d'Esparros, et le syndic de la communauté de Julhac, d'autre, par laquelle la possession du territoire de la Tapie est adjugée à la Casedieu, sans préjudice de la propriété contre les dits deffendeurs ; de laquelle sentence le syndic de la Casedieu fait appel : Il s'agissoit de la Tapie dessus, qui confronte, dit la sentence, avec Andenac, Bergonhan et Senjory. »

1018 Inventaire *ca* 1400, *idem* : « [1291] *Instrumentum qualiter monasterium fuit positum in possessione per nobilem virum Dominum Arnaldum Guillelmi de Montelugduno, filium domini comitis Pardiaci, ex concessione sibi facta per judicem Domini comitis Pardiaci, territorii seu affarii de La Tapie, et pertinenciarum ejusdem... R. I. Arnaldus Guillelmi de La Fita, publicum Pardiaci notarium, A. D. m^o. cc^o. Cxj^o.* »

1019 ADG, H 5, p. 100, n°1.

1020 *Idem*, p. 110, n°6 : transaction de 1280 sur les terres de la famille de Laguian, dont « les terroirs sont depuis le chemin de St Jacques qui va de Pont Saunier vers le château de Sauveterre, et depuis le Boez jusques aux lites du comté de Pardiac et de Bigorre [...] » ; p. 314, n° 4 : transaction du 11 juillet 1313 sur le décimaire de Gajan, qui a pour limite « le chemin Romiu, jusques à un chêne où il y a une croix [...] ». Voir infra le chapitre sur le détournement de cette voie au profit de Marciac.

Que tirer de toutes ces mentions ? Avant la fondation de la bastide de Marciac, l'habitat semble en grande partie dispersé dans le finage, sans pôle de regroupement. Le seul élément de polarisation éventuel est le chemin de Saint-Jacques, axe de circulation majeur qui serpente sur les hauteurs au sud de la vallée, entre Monlezun, capitale du comté de Pardiac, et Sauveterre, aux marges du comté de Bigorre, dans la vallée de l'Arros. Mais ce chemin ne semble pas avoir attiré d'habitats à cet endroit : la route des pèlerins et des marchands est aussi celle des soldats...

Les seigneuries sont de taille très modeste et presque entièrement rurales ; elles ne semblent pas avoir polarisé l'habitat, aucune motte castrale ou fortification en terre n'a été à ce jour signalée. Cela s'explique peut-être par l'origine des seigneurs locaux, qui résident dans les salles de seigneuries voisines : les comtes de Pardiac vivent au château de Monlezun, les sires de Juillac dans la forteresse près du cimetière actuel de Juillac, les sires de Ricourt près de l'actuelle église de Ricourt, les sires de Samazan à Samazan, dans l'actuelle commune de Saint-Justin, etc. Cette constatation, valable pour la seconde moitié du XIII^e siècle, n'épuise cependant pas le sujet d'une absence d'habitat seigneurial : la mention d'une Arnaude de Tapie qui donne ses terres à Tapie en 1268¹⁰²¹, celle d'un chevalier Guillaume-Bernard de Gajan en 1280, qui vend des terres à Caumont et Vergoignan¹⁰²² prouvent l'existence ancienne de très petits seigneurs éponymes, sans doute proches de la paysannerie dont ils sont issus, au statut orignel difficile à définir : alleutiers ? abbés laïcs ?

Le vocabulaire employé pour qualifier ces terrains est d'une grande variété et embarrasse l'historien : *affar, territorium, villa, castellarium*... Il dénote sans doute la difficulté que l'on a, dès cette époque, à définir ces terres à l'habitat casulier largement dispersé¹⁰²³. Les rares mentions de *castellaria seu villaria* pourraient indiquer la présence de fortifications éventuelles à Caumont, Saint-Jory, Vergoignan et la Tapie, mais les prospections sur le terrain n'ont pas permis d'en détecter. Seules les terres voisines dotées de *castra* et de *motta* documentées ont effectivement livré des traces de fortifications en terre (à Plaisance, Beaumarchès, Juillac...).

Comment était structuré cet espace rural ? Les rares mentions de terres, notamment celles mentionnées lors des délimitations de décimaires, montrent la présence d'arbres, de rares bornes de pierre, de champs assez nombreux, de terres de pacage qui formaient peut-être un bocage assez lâche, avec des zones de cultures plus denses au niveau des propriétés agricole, ou casaux, et des espaces ouverts destinés aux troupeaux. La situation est assez semblable à celle que l'on peut observer dans la bastide voisine de Beaumarchès, où subsistent encore aujourd'hui plusieurs églises rurales, vestiges de micro-paroisses, et où le second paréage de 1294 révèle la présence d'une grande densité de petites propriétés partagées entre de nombreuses mains¹⁰²⁴.

1021 Inventaire *ca* 1400, *idem* : « *Donatio... per Arnaudam de Tapia de omnibus terris quas ipsa habebat in territorio de Tapia* ».

1022 ADG, H 5, p. 334, n° 2 et 3.

1023 Sur la question de l'habitat casulier qui structure les terroirs gascons, voir CURSENTE, Benoît, *Des maisons et des hommes, La Gascogne médiévale*, Toulouse : PUM, 1998 ; voir également CURSENTE, Benoît, éd., *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne. Flaran 18*, Toulouse : PUM, 1999.

1024 Voir *supra*, chap. « la motte de Beaumarchès ».

On peut essayer de reconstituer très partiellement le réseau viaire qui parcourait cet espace de la vallée du Bouès au niveau de l'actuelle bastide de Marciac (doc. 262). La seule voie documentée est le chemin de Saint-Jacques, déjà mentionné, qui est parcouru effectivement par des pèlerins au XV^e siècle¹⁰²⁵, et dont on peut identifier facilement le tracé, menant localement de Montesquiou à Maubourguet. Il est conservé sous la forme de chemins ruraux de terre ou partiellement goudronnés, « chemins creux » dont une part notable a été transformée en chemin de grande randonnée pour les modernes jacquaires. Ce chemin traversait la vallée du Bouès sur le pont du moulin *sannier*, au pied du château de Monlezun, en amont de Marciac, puis poursuivait sur la crête au sud du territoire étudié, sur des terrains non inondables. Le fait que le chemin évite le fond de vallée en dit long sur l'état originel de cet espace, qui devait être partiellement marécageux.

On peut essayer de déceler les vestiges d'autres voies antérieures à la bastide. En supprimant numériquement les parcellaires de fondation identifiés par Cédric Lavigne, qui remontent d'après cet auteur à la fondation de Marciac en 1298, on obtient en négatif quelques voies qui semblent antérieures (elles relient d'anciennes seigneuries et paroisses entre elles) et sur lesquelles se rattachent ces parcellaires de fondation. Deux voies de crête menant de Caumont à Andenac et de Saint-Jory à Vergoignan sont indépendantes des parcellaires de fondation et pourraient avoir aussi une origine antérieure à 1298. Sur le terrain, on peut encore parcourir ces beaux chemins creux dominant la vallée. Il en est peut-être de même des voies de pied de côte sur la rive gauche et la rive droite du Bouès, placées en zone non-inondable, qui ont pu servir de voies d'accès vers Gajan, Damies et le Houga, puis Juillac au nord, de Gajan à Caumont au sud. Le passage sur le Bouès s'effectuait peut-être au niveau du moulin du Houga. Une dernière voie fossile, aujourd'hui partiellement détruite par le creusement du lac de Marciac, permettait manifestement de passer du Houga à Tourdun puis à la Casédieu. Le principal caractère de ces voies, outre leur indifférence au parcellaire de fondation de la bastide et leur liaison entre des seigneuries disparues attestées au XIII^e siècle, est leur emplacement dans des zones peu ou pas inondables, caractère que l'on retrouve également sur les chemins les plus anciens des vallées voisines de l'Arros et de l'Adour¹⁰²⁶.

1025 Par exemple le récit de voyage du pèlerin allemand Hermann Künig von Vach (1495) : « [...] tu as deux lieues jusqu'à la ville de Aust [Auch]. Là, il y a une prestigieuse cathédrale ; là, tu peux demander des aumônes. Alors, jusqu'à Barran, il y a deux lieues. Une autre lieue plus loin, il y a un village nommé Insula [L'Isle-de-Noé] et près du village, cherche un hospice. Après suit une ville qui porte le nom de Montesgibo [Montesquiou]. Une lieue après, il y a un château directement en face d'une église [Pouylebon], et une autre lieue après, il y a un château en piètre état [Monlezun]. Et alors il s'en faut d'une lieue jusqu'à Marsiack [Marciac]. Là, tu trouves une place de marché carrée et deux hospices, tiens en compte. Puis il y a deux lieues jusqu'à Mamergeto [Maubourguet]. Si tu vas à l'hospice, tu dois coucher dans la paille ; en ville tu trouves mieux [...] » (texte intégral commenté sur http://www.xacobeo.fr/ZF2.01.it.Vach_BD1.htm).

1026 Par exemple la voie d'origine antique qui relie Castelnau-Rivière-Basse à la région de Tarbes, rive gauche de l'Adour, avec des toponymes suggestifs comme Soublecause (= *super calceatam*).

1.1.4- LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE L'ARROS

Le territoire de la future bastide de Plaisance-du-Gers est formé au XIII^e siècle d'un ensemble enchevêtré de terres et de droits relevant de divers seigneurs laïcs et ecclésiastiques. Dès la fondation de l'abbaye de la Casedieu, en 1135, l'église Sainte-Quitterie est attribuée aux chanoines, ce qui occasionne divers conflits avec les moines de Saint-Pé-de-Bigorre et des prélats bigourdans (l'église, située en Rivière-Basse, dépend de l'évêché de Tarbes et non d'Auch). On ne connaît pas les raisons de la présence de cet édifice au bord de la rivière Arros, sans doute liée à un petit noyau d'habitat installé autour d'une motte de gué, nommée *Ripa Alta* ou Ribaute. En effet, dans cet espace, le principal enjeu semble le contrôle des rares gués et ponts permettant de traverser la rivière Arros. Le principal passage à gué se trouve à cet endroit, malgré la présence d'une « rive haute » qui donne son nom au site et à la motte qui le surplombe. Une petite église dédiée à Sainte-Marie voisine la fortification. Les moines installent une grange un peu plus au nord, au bord du ruisseau des Péjous, qui porte également le nom de grange de Ribaute. Un kilomètre plus au nord, un second gué, plus modeste, a permis l'installation d'une seigneurie secondaire, nommée le Tilhet, qui appartient aux sires de Canet.

Dans le dernier quart du XIII^e siècle, on voit les chanoines de la Casedieu acheter, en moins de trois décennies, l'ensemble des droits et biens des modestes seigneurs locaux, permettant ainsi de constituer un territoire homogène sur les deux rives de la vallée de l'Arros. En 1280, Jourdain de Canet donne le territoire de Tilhet, dans l'*affar* de Ribaute, aux chanoines prémontrés¹⁰²⁷. Quatre ans plus tard, Condorine de Lafite donne quatre casaux dans le même espace, dont la motte de Ribaute et le *bedat*¹⁰²⁸ voisinant la motte¹⁰²⁹. Les choses s'accélérent à partir de la fin du siècle. Le seigneur éponyme de Ribaute vend tous ses droits sur la terre familiale ou *affar* de Ribaute en 1300, qui fait l'objet de diverses confirmations (avec de probables contreparties pécuniaires) jusqu'en 1316¹⁰³⁰. L'achat de la *domenjadure* de Ribaute est cependant confirmé dès 1306 par Guillemette de Moncade, alors dame de Rivière-Basse. Passée cette date, il n'y a plus de concurrence laïque sur le territoire de Ribaute.

Au sud de la seigneurie de Ribaute, qui forme le noyau central de la future bastide, on trouve les terres d'Espalanque et Loubajax, ainsi que le casal de Rousset ou Rosset au bord de l'Arros. La première terre fait partie, comme l'église Sainte-Quitterie, de la dotation initiale des chanoines en 1135, ici peut-être un don des comtes de Bigorre. À l'ouest de cette importante grange, qui comporte notamment un moulin sur l'Arros, on trouve le bois de Barbat, qui appartient également aux chanoines. Toutes ces terres sont signalées dans le paréage de 1322, elles sont réservées par l'abbé et ne font pas partie des terres données pour la fondation de Plaisance-du-Gers.

Comme pour Marciac, on peut essayer de reconstituer partiellement le paysage de la moyenne vallée de l'Arros avant la fondation de Plaisance-du-Gers : un espace peu densément peuplé, occupé par les terres de deux granges des prémontrés, sans doute exploitées de manière extensive, dont des bois et des terres vaines, mais avec un pôle de peuplement ponctuel au bord de l'Arros, Ribaute, au pied d'une motte de gué et de deux églises assez proches (doc. 264).

1027 Inventaire *ca* 1400, *idem* : « *Donatio... per Dominum Jordanum de Caneto de Territorio de Tilbet in affario de Ribaute... R. I. M'. Ramundus Guillelmi de Romos, A. D. m°. cc°. Lxxx°. »*

1028 En gascon, un *bedat* désigne une terre mis en défens.

1029 *Ibid.* : « *Donatio... per Dominam Condoriam, filiam Domini Vitalis de La Fita, militis quondam, de quatuor casalibus, videlicet casale de La Carsalada, casale seu terra d'Aran, motam de Rippealta et bedatum dictæ mottæ, et de omnibus juribus et pertinentiis suis... R. I. M'. Arnaldus Guillelmi de Fita, notarius Montis Lugduni, A. D. m°. cc°. lxxxiii°. idus Decembris. »*

1030 *Ibid.* : « *Venditio... per Dominum Johannem de Ribauta, de feudis que habebat in affario de [147] Ribauta... R. I. M'. Arnaldus Guillelmi de Lanalonga, notarius, A. D. m°. cc°. die ultima Decembris* » ; « *Limitatio facta ad requisitionem monasterii de venditione loci de Ribauta cum omnibus juribus et pertinentiis suis... R. I. M. Ramundus Guillelmi de Avito, notarius de Castronovo in Ripparia, A. D. m°. cc°. ij° die v°. mensis Julii.* » ; « [145] *Confirmatio et ratificatio... per Dominum Johannem de Rippa Alta de venditione facta loci de Rippealta cum omnibus juribus et pertinentiis suis... R. I. M'. Bernardus de Gurga, notarius de Malo Burgueto, A. D. m°. cc°. vij°. die xiii^a Augusti* » ; « *Venditio... per Dominum Johannem de Ribauta, de loco de Ribauta cum omnibus juribus et pertinentiis suis... R. I. M'. Ramundus de Pardiaco, notarius de Marciaco, A. D. m°. cc°. xvij°. die xvij^a marcii... Sigillum Regium cere viridis in pendenti.* »

*
* *

L'étude des notices et actes de l'abbaye de la Casedieu permet donc de proposer une restitution partielle et inédite des territoires de trois bastides avant leur fondation : des espaces agricoles peu densément occupés, y compris par des granges prémontrés sans doute exploitées de manière extensive, avec de petite seigneuries sans véritable pôle d'habitat, des casaux dispersés et de rares églises aux décimaires imprécisément délimités avant le XIV^e siècle.

On constate à partir des années 1230, et plus particulièrement dans les années 1270-1290 pour les vallées du Bouès et de l'Arros, une politique d'achat très importante de terres et de droits par les abbés de la Casedieu. Comment expliquer ces achats nombreux et groupés ? difficultés financières de la noblesse et de la paysannerie locale, manquant de revenu et de liquidités¹⁰³¹ ? Volonté d'agrandir les granges ? Projet formé très tôt de constituer à terme des bastides ? Aucune de ces hypothèses n'est documentée... et elles ont pu toute jouer.

À une autre échelle, cette évolution des granges vers les bastides est sans doute liée à une réorientation du modèle économique des granges, comme chez les Cisterciens¹⁰³² ; peut-être les prémontrés ont-ils dû s'adapter à la transformation du mode de gestion des abbayes : fermiers gagés remplaçant les convers, monétarisation de l'économie... J'ai traité plus haut¹⁰³³ de la question du personnel de l'abbaye, dont les mentions sont rares et même quasi-inexistantes à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle. Les prémontrés de la Casedieu ont-ils été contraint de transformer certaines granges importantes en bastides car le personnel devenait rare et coûteux ? En l'absence de documents explicites pour cette abbaye (et même pour les abbayes prémontrées en général, dont la majorité restent à étudier), je laisse en l'état cette hypothèse, qui mériterait une étude plus vaste que la monographie ici esquissée. On peut cependant noter que la recherche de droits de pacage et d'exemption de leudes et péages, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, semble indiquer une orientation économique des granges vers l'élevage (porcin et ovin ?) qui va dans le sens de cette hypothèse.

1031 Les cartulaires des abbayes de Berdoues, Madiran et Saint-Mont livrent quelques noms de seigneurs partant en Croisade en Espagne, y compris dans cette période tardive : est-ce aussi le cas ici ? Ou bien les difficultés sont-elles plus structurelles ?

1032 Sur la question, la synthèse la plus documentée est celle de BERMAN, Constance H., *Medieval agriculture, the Southern-French countryside and the early cistercians. A study of forty-three monasteries*, Philadelphie, 1986.

1033 Voir le chapitre 1.4 sur les granges, p. 145.

1.2- LA FONDATION DES « BASTIDES PRÉMONTRÉES »

Comment les prémontrés ont-ils transformé leurs granges en bastide ? La présence d'actes de paréage et de chartes de coutumes permet d'aborder la question des « mécanismes légaux » mis en place pour opérer cette transformation qui concerna l'espace rural mais aussi le droit seigneurial dans ces espaces. Par ailleurs l'étude des paréages et des structures parcellaires montre que cette transformation du sol n'a pas été uniforme : dans quelle mesure les prémontrés ont-ils pris des garanties en limitant la transformation de leurs granges, en cas d'échec du nouveau peuplement ? Un autre document concernant deux seigneuries voisines de Marciac permet également d'aborder un aspect singulier de ces transformations, celui du « paréage aux bastides » pour des seigneuries voisines menacées par la fondation. Enfin, à partir de l'exemple du chemin de Saint-Jacques passant à Marciac, nous observerons un exemple de remodelage partiel du réseau viaire.

1.2.1- LES MÉCANISMES LÉGAUX : PARÉAGE ET COUTUMES

De manière tout à fait classique pour cette époque, les bastides fondées par les prémontrés de la Casedieu ont fait l'objet d'un paréage préalable et de l'octroi de chartes de coutumes. Cette documentation classique, qui est reprise par tous les auteurs ayant abordé la question des bastides dans la région, sera traitée ici du point de vue original des intérêts de l'abbaye prémontrée.

La bastide de Mourède a été fondée en 1286 par paréage entre l'abbé de la Casedieu, Étienne Lupaut, et le comte d'Armagnac Bernard VI, sur le territoire de la grange prémontrée de Mourède (*Moreda*, doc. 259). Le territoire entier de la grange est consacré à la nouvelle fondation¹⁰³⁴, à l'exception des bâtiments de la grange qui s'y trouve déjà et de quelques terres qui sont réservées par l'abbé¹⁰³⁵. Les droits sont partagés à moitié entre l'abbé et le comte, sauf les droits ecclésiastiques et le droit de four, qui restent en entier à l'abbé. Le comte d'Armagnac n'apporte aucune terre ni droit ici, seulement sa caution à la fondation : quel était, dans ce cas, l'intérêt pour les prémontrés de ce paréage ? On peut supposer qu'à ce moment la grange était mal exploitée et surtout menacée par de turbulents voisins : l'abbé autorise le comte à bâtir à Mourède une forteresse ([...] *possit habere et construere in dicta villa loca franca ad faciendum castra seu fortalitia sua*)... Mourède ne semble pas avoir été dotée d'une charte de coutumes, seul le paréage (qui compte 25 articles et organise quelques points, dont la présence d'un bayle commun) est confirmé en 1479, signe que la bastide a survécu aux crises, même modestement¹⁰³⁶. Cet échec est peut-être lié à la présence de l'enclave seigneuriale de Pontfornon, dont le seigneur fit modifier (casser ?) le premier paréage¹⁰³⁷.

1034 Comme je l'ai déjà signalé dans le chapitre consacré aux granges de l'abbaye, le paréage décrit très précisément les limites de la grange, qui sont celles de la commune actuelle (488 ha).

1035 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 333-334 : « [...] *et sint et pertineant ad Dominos predictos, exceptis locis ubi terrada, grangiæ antiquæ et ecclesie sunt sita, et casalia ad faciendum ortalicæ, et exceptis viridariis pomorum, prout circumdata sunt vallis seu fossatis antiquis, et exceptis viginti conchatis terræ vicensibus ad opus pratorum pro feno in [334] terris cultis, et exceptis decimis et primitiis et omnibus juribus spiritualibus et ecclesiasticis, et excepto furno seu furnis, seu redditibus, qui percipi poterunt ex eisdem, cum duabus platbeis infra dictam villam necessariis seu adherentibus furno seu furnis : quæ omnia supradicta specialiter et expresse sibi retinuit idem Dominus abbas, pro se et successoribus suis, cum voluntate Domini Comitum predicti.* »

1036 GOURON, Marcel, *Catalogue des chartes de franchises de la France : II. les chartes de franchises de Guienne et Gascogne*, Paris : Sirey, 1935, n°1492.

1037 CASTEX, Francis, « Un échec politique : la bastide de Mourède », *BSAG*, 1993, p. 262-299.

La bastide de Marciac dispose d'un corpus documentaire plus conséquent. Le paréage, tripartite, a été signé entre l'abbé de la Casédieu (représenté par son syndic), le comte de Pardiac (représenté par son sénéchal) et le sénéchal du roi de France, Guichard de Marciac, qui donnera son nom à la ville. Les prémontrés offrent pour cette fondation 500 arpents, complétés par quelques terres du comte de Pardiac. Les paréagers prévoient le partage en trois parts égales des droits fonciers et de justice. Le syndic de l'abbaye retient cependant quelques terres : les terres de la borie de Gajan, les terres de la grange de Nauret, l'église du Houga, sa grange et deux arpents voisins, le moulin du lieu et un demi-arpent de terre de pacage, l'église et la grange d'Andenac avec 10 arpents de terres, le moulin d'Espalanque¹⁰³⁸ (doc. 263).

Les droits fonciers et de justice seront partagés en trois parts égales. Ici aussi, on doit s'interroger sur les motifs de l'abbé de la Casédieu, qui offre 500 arpents de terre de trois granges proches de l'abbaye : le texte du paréage précise que ce paréage est réalisé « [...] *pro magna, ut asseruit, utilitate dicti monasterii et conventus, et ad extirpandum speluncas latronum, murtriorum et malefactorum de illis partibus* » (pour la plus grande utilité dudit monastère et couvent, et pour extirper les voleurs de leurs cavernes, les meurtriers et malfaiteurs de ces lieux) !¹⁰³⁹ On peut supposer, comme à Mourède, que des difficultés avec les seigneurs voisins sont à l'origine de cette transformation, outre les problèmes internes à la gestion des granges¹⁰⁴⁰. Une charte de coutumes est accordée à la jeune bastide peu après sa fondation : ses 58 articles, copiés sur la charte de coutumes de Gimont, règlent les droits et devoirs des Marciacais et leurs relations avec leurs coseigneurs¹⁰⁴¹.

1038 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 440-441 : « [...] *et retentis pratis, culturis et laborantiis dicti monasterii propriis viridariis, vineis, hortis, et terris cultis et laborantiis propriis dicti monasterii et conventus, videlicet quæ sunt de Rivo deu Lys inferiis usque ad terminum Bellimarchesii, et terris cultis et laborantiis propriis Boria de Gajano, pratis et terris cultis grangia de Naureto ultra Roscium dicti monasterii ; et retentis ecclesia de Falgario et grangia, et duobus arpentis circa grangiam predictam pro cemeterio, et aliis necessariis dictæ ecclesie et grangia de Falgario ; et retentis ecclesia et grangia de Andenaco cum decem arpentis terre ad dictam [441] perticam circa dictam grangiam pro vineis et hortis, et aliis necessariis ad utilitatem dicti monasterii faciendis ; et retentis molendino de Falgario sito in flumine vocato Boez, cum medio arpeno terre circa dictum molendinum pro padoento, et necessariis dicti molendini et molendino d'Espalanque »*

1039 Cette formulation étonnante a déjà été relevé par Alcide Curie-Seimbres dans son ouvrage *fondation sur les bastides* en 1880 et plus récemment par RAVIER, Xavier, *Marciac dans ses commencements*, Marciac : Office du tourisme, 1998. Il s'agit évidemment d'un *topos*, rappel biblique de Jérémie 7.11 et Matthieu 21.13 : *Domus ergo orationis spelunca latronum facta fuerat...* On retrouve cette formule dans de nombreux textes médiévaux, dont la charte de fondation de l'abbaye d'Arouaise (1097) près de Bapaume. L'abbé Suger l'emploie également au XII^e siècle dans son *De rebus in administratione sua gestis* (*Œuvres complètes*, Paris, 1865, p. 65).

1040 La documentation de l'abbaye livre quelques mentions de troubles liés notamment à l'exercice du droit de pacage dans les seigneuries de Juillac, Tourdun, Damies à la fin du XIII^e siècle (ADG, H 5, p. 115, n°1, par ex.).

1041 L'analyse des coutumes de Gimont a été réalisée par Alcide Curie-Seimbres en 1880. On trouvera une analyse de la charte de Marciac, copiée pour Rabastens, dans ABADIE, Stéphane, *La bastide de Rabastens-de-Bigorre des origines au XVIII^e siècle*, Toulouse : COREP, 1999.

La bastide de Plaisance, fondée plus tardivement, en 1322, bénéficie également d'un paréage entre le comte d'Armagnac et l'abbé de la Casiedieu. Celui-ci donne une partie des terres des granges de Ribaute, d'Espalanque et de seigneuries voisines acquises récemment (Tilhet, Ribaute et Loubajax, soit 340 arpents) ; le comte d'Armagnac offre les terres comtales boisées de Diusabol, la Forest et les costes de Serras (Lasserrade), soit 60 arpents. Les droits seront partagés entre les coseigneurs.

1.2.2- LA TERRE MISE EN JEU : DU PARCELLAIRE DE FONDATION AUX TERRES RÉSERVÉES

Quelles terres ont été offertes et comment les prémontrés ont-ils donné ces terres pour fonder les bastides ? Les chartes de paréage offrent ici une documentation précieuse et détaillée.

Pour leur premier essai, à Mourède, tout le territoire de la grange est donné en 1286 pour fonder une bastide « *considerataque utilitate monasterii et successorum suorum* ». L'acte de paréage, conservé par une copie moderne de Larcher, décrit très précisément les limites de cette fondation : ce sont les limites entières des terres de la grange, qui semblent groupées de manière assez homogène autour des bâtiments d'exploitation au sommet d'un coteau. Fait remarquable, ces limites sont encore celles de la commune actuelle, qui contient 488 hectares : on peut les suivre encore aujourd'hui précisément grâce aux repères géographiques fournis. Seules les terres de la grange semblent engagées pour cette fondation, sans aucun apport foncier du co-paréager, le comte d'Armagnac. Le territoire de Mourède est manifestement très peu peuplé : le paréage ne signale, en confronts, que de rares exploitations agricoles isolées et le château de Bautian, qui existe encore dans un état moderne¹⁰⁴². L'objectif est donc manifestement de peupler ce territoire¹⁰⁴³ pour le dynamiser et mettre en valeur le patrimoine foncier de la grange.

À Marciac, ce sont les terres des granges proches du Houga, d'Andenac et de Nauret qui sont mises à disposition pour le paréage. À Plaisance-du-Gers, les terres de Ribaute et d'Espalanque sont offertes. Ces terres mises en paréage ont fait l'objet d'un remembrement marqué par la mise en place d'un parcellaire de fondation. Celui-ci a été mis en valeur par Cédric Lavigne, en particulier dans deux beaux plans d'interprétation publiés dans sa thèse¹⁰⁴⁴ (doc. 265).

À Plaisance-du-Gers, le parcellaire de fondation prend une forme de croix dont le centre est la nouvelle bastide au bord de l'Arros : On peut sans doute mettre ce remembrement en rapport avec les 340 arpents donnés par l'abbé de la Casiedieu dans le paréage et les 60 arpents de terres donnés par le comte sur des terres boisées au nord de la bastide, près de la côte de Lasserrade¹⁰⁴⁵. Cédric Lavigne identifie trois parcellaires distincts, nommés T1 à T3, qui couvrent le nord, le centre et le sud de l'actuel territoire communal (doc. 266).

1042 Paréage de Mourède, in LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 331 : « [...] *capite terra quam excolit Guillelmus Garsia de Cressies et Petrus de Campo Rotundo de Vico a parte inferiori, terram quam Petrus Damos excolit, terras Domini de Bautiano* [...] ».

1043 *Idem* : « [...] *volens bastidam, seu novam populationem facere in loco seu grangia de Moreda, et territoriis eidem grangia adherentibus* [...] ».

1044 LAVIGNE, Cédric, *op. cit.*, p. 57 et 251. Sur cette question, lire également RAVIER, Xavier, « La bastide de Marciac et son terroir d'après la toponymie », *BSAG*, 2001, p. 156-166.

1045 ADG, C 494, extrait : « [...] *dedit et concessit pro medietate praedictorum domino comiti et suis trecenta et quadraginta arpenta terrae contigua et propinquiora dicti loci de Ripa alta [...] item in territoriis de Diusabol et de la Forest et de la Coste de Serras, dedit pro medietate et pro indiviso dicto domino comiti sexaginta arpenta terrae* [...] »

À Marciac, de géographie plus tourmentée, ce sont sept parcellaires distincts et d'orientation variable qui sont identifiés par cet auteur, désignés de T1 à T7. Il existe sans doute un lien entre ces parcellaires et les 500 arpents apportés par l'abbé lors du paréage de 1298, complétés par quelques terres cédées par le comte de Pardiac, probablement au sud de la commune, près du château de Monlezun. Mais à quelle surface correspondent ces 500 arpents ? La valeur locale de l'arpent dans les années 1300 est un problème mal résolu¹⁰⁴⁶ et j'avoue n'avoir aucune certitude sur les chiffres proposés par les tardives tables de conversion des mesures du Gers¹⁰⁴⁷. Deux autres questions se posent : pourquoi les arpenteurs se sont-ils donné la peine de tracer plusieurs parcellaires d'orientation et de forme différentes dans une même bastide, au lieu d'un seul ? Sont-ils même contemporains ? Et pourquoi tout le territoire de la bastide n'a-t-il pas été cadastré *de novo* ? La confrontation entre les données textuelles et les cartes permet de proposer des éléments de réponses.

À Plaisance-du-Gers, les trois parcellaires semblent correspondre aux trois seigneuries distinctes dont les abbés étaient propriétaires en 1322 : la terre de Loubajax, au sud¹⁰⁴⁸ ; la seigneurie de Ribaute au centre de l'espace cadastré¹⁰⁴⁹ ; la seigneurie et terre du Tilhet au nord¹⁰⁵⁰. On pourrait donc proposer l'identification parcellaire/seigneurie (doc. 266-267) :

Tableau 23. Correspondances entre parcellaires et seigneuries de Plaisance-du-Gers.

Identification du parcellaire de fondation	Nom de la seigneurie ou terre concernée
T 1	Loubajax (partie de la grange d'Espalanque)
T 2	Tilhet
T 3	Ribaute
Parcellaire rive droite de l'Arros	Grange de Ribaute ?

De même à Marciac, les différents parcellaires tracés vers 1298 semblent correspondre assez précisément avec les granges et les seigneuries achetées par les abbés dans le dernier quart du XIII^e siècle. On peut mettre en tableau et en carte cette correspondance (doc. 265) :

Tableau 24. Correspondances entre parcellaires et seigneuries de Marciac.

Identification du parcellaire de fondation	Nom de la seigneurie ou terre concernée
T 1	Grange du Houga
T 2	Saint-Jory
T 3	Gajan et terres données par le comte de Pardiac
T 4	Damies
T 5	La Tapie et terres de la grange d'Andenac
T 6	Vergoignan
T 7	Caumont (vallée de l'Arros)

1046 LAVIGNE, Cédric, *op. cit.*, chap. 3, p. 81 *sq.*

1047 POITRINEAU, Abel, dir., *Les anciennes mesures locales du Sud-Ouest...*, *op. cit.*, 1996, p. 47 *sq.*

1048 Ce territoire de *Loubaïac* ou Loubajax pourrait correspondre à des terres de la grange d'Espalanque exploitées de manière extensive pour des troupeaux. Cf ADG, H 5, p. 230, n° 16 : « Reconnaissance faite le 5 decembre 1505 par les consuls de Plaisance qu'ils tiennent en fief [...] le bois de Barbat ; confronte avec une lande dudit monastere, le vallon de la fontaine de Barbat [...] »

1049 Voir *supra*, les actes concernant l'achat de la seigneurie et motte de Ribaute à la fin du XIII^e siècle.

1050 Ces trois territoires sont distinctement signalés et décrits par leurs confronts dans le paréage de 1322 : « *quae terrae seu territoria sunt haec videlicet de Ripa-alta, de Thileto, de Lobaïaco, prout limitantur et protenduntur usque ad fluvium vocatum la Ros* [suit la description des limites de ces trois terres] »

On doit ici s'interroger : ces parcellaires sont-ils contemporains de la fondation de Marciac, ou bien ont-ils été mis en place après les achats successifs par les abbés de la Casédieu ? La réponse est évidente pour le parcellaire T1, qui correspond à l'emprise de la ville neuve : celui-ci date forcément de la fondation de 1298. Pour les autres parcellaires, la réponse n'a rien d'évident. Il ne paraît pas logique que le parcellaire T3, collé au parcellaire T1 et implanté dans le fond de la vallée du Bouès, sans obstacle naturel, ne soit pas orienté comme ce dernier... sauf à considérer qu'il lui est antérieur. De fait, on pourrait envisager que ce parcellaire ait été mis en place lors de l'achat de Gajan (vers 1280 ?) et non en 1298. De même pour les autres parcellaires, qui pourraient être légèrement antérieurs à 1298, et avoir été mis en place avant et indépendamment de la bastide. On aurait, par cette hypothèse, l'explication de ces multiples parcellaires de Marciac, qui n'auraient pas été tous créés *de novo* en 1298, sauf un ou deux, mais quelques années avant, n'imposant pas, de ce fait, un nouveau remembrement lors du paréage...

La réponse à la deuxième question, celle des « trous » laissés entre ces parcellaires remembrés, se trouve également de manière probable dans le texte des paréages eux-mêmes : les abbés se réservent, dans les paréages de Marciac et de Plaisance, une série de biens qui semblent correspondre assez exactement avec ces « trous » des parcellaires de fondation, essentiellement des terres en marge des zones cultivables. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'une mise en ferme après le paréage¹⁰⁵¹, en particulier des zones boisées.

Détaillons cette hypothèse : à Marciac, dans la charte de fondation, l'abbé de la Casédieu se réserve deux bois en défens, l'un dit de *Boca cassanha* et *Cortiva*¹⁰⁵², l'autre dit de *Paradisus*¹⁰⁵³. Il se réserve également les terres au nord de la bastide, jusqu'à Beaumarchès, les terres de la grange de Nauret, l'église et la grange du Houga avec deux arpents pour faire un cimetière (sic), le moulin du Houga avec un demi-arpent et l'église et grange d'Andenac avec dix arpents pour faire vignes et jardins¹⁰⁵⁴. Ces terres, que l'on peut en partie cartographier, correspondent effectivement à des espaces non cadastrés de l'actuelle commune (doc. 263-265).

1051 Le bois de Barbat est par exemple donné en fief aux consuls de Plaisance en 1505 (ADG, H 5, p. 230, n°16).

1052 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. VII, p. 440 : « [retinuit] uno defenso, quod est propè dictum monasterium citrà fluvium Roscii in loco vocato Boca Cassanha et Cortiva, prout dictum nemus defensum se tenet et confrontatur cum rivo de Beriz, ex una parte ; et cum Rivo deu Lys, ex altera ; et cum laborancia de Cortiva dicti monasterii et cum terra Bertrandi Porquerii, feodatarii dicti monasterii, ut ibi dictum fuit, ex parte altera ; et cum Rivo de la Pale, ex parte altera ».

1053 *Idem* : « et alio defenso nemore dicti monasterii, quod est ultrà Roscium in loco vocato Paradisus, prout est et confrontatur inter Rivum vocatum Laster, ex parte una ; et inter fluvium Roscii, ex parte altera ; et terram Sancti Justini et laborantiam seu prata de Naureto dicti monasterii, ex altera ».

1054 *Ibidem*, p. 440-441 : « Et retentis pratis, culturis et laborantiis dicti monasterii propriis viridariis, vineis, hortis, et terris cultis et laborantiis propriis dicti monasterii et conventus, videlicet quæ sunt de Rivo deu Lys inferius usque ad terminum Bellimarchesii, et terris cultis et laborantiis propriis Borie de Gajano, pratis et terris cultis grangie de Naureto ultrà Roscium dicti monasterii ; et retentis ecclesia de Fulgario et grangia, et duobus arpentis circà grangiam predictam pro cemeterio, et aliis necessariis dictæ ecclesie et grangie de Fulgario ; et retentis ecclesia et grangia de Andenaco cum decem arpentis terræ ad dictam [441] perticam circà dictam grangiam pro vineis et hortis, et aliis necessariis ad utilitatem dicti monasterii faciendis ; et retentis molendino de Fulgario sito in flumine vocato Boez, cum medio arpentis terræ circà dictum molendinum pro padoento, et necessariis dicti molendini et molendino d'Esplanque, et molendino, quod est infrà clausum dicti monasterii, cum padoentis et clausis dictorum molendinorum, et molendinariis et locis molendini et molendinorum, quæ sunt et erunt in posterum extrà paratigium seu donationem dictorum quingentorum arpentorum, cum padoentis et necessariis suis ad faciendum ibi molendina, si conventui vel sindico dicti monasterii pro tempore visum fuerit expedire »

À Plaisance, dans la charte de 1322, l'abbé exclut du paréage la borde de Rosset¹⁰⁵⁵, avec les terres voisinant l'Arros ; la grange de Ribaute, avec les terres et bordes déjà construites, allant jusqu'au moulin d'Espalanque, avec son pré ; dans la bastide, le comte se réserve aussi six places pour y bâtir une maison (*domus*) et un *bedat*¹⁰⁵⁶. Si l'on cartographie ces espaces, ils correspondent aux terres non cadastrées en bord de l'Arros. Par contre cela n'explique pas l'absence de cadastration à l'ouest et au nord de l'actuel territoire communal. Je suppose, dans ce cas, qu'il s'agit de bois qui n'ont pas été défrichés en 1322. Le paréage signale en effet les bois comtaux de Diosabol, de la Forest et de la coste de Serras, soit 60 arpents, qui sont donnés pour le paréage et qui pourront être mis en fief (défrichés ?) aux mêmes conditions que pour les autres terres de la bastide¹⁰⁵⁷. La côte de « Serras » est probablement l'actuelle côte de Lasserrade, au nord de la commune, ce qui permet de localiser ces bois au nord de la bastide. La partie sud-ouest de la commune était occupée par l'important bois de Barbat, qui a probablement aussi formé un obstacle naturel à l'implantation d'un parcellaire de fondation en 1322. Ce bois, réserve de combustible, de bois d'œuvre et terre de pacage, était loué à la fin du Moyen Âge aux habitants de la bastide¹⁰⁵⁸. Un chemin menant de la bastide à cette zone boisée portait également le nom suggestif de *cami de Barbat* vers 1460¹⁰⁵⁹ (doc. 267).

À Mourède, la totalité des terres de la grange ayant été réservées à la nouvelle bastide, on ne perçoit aucun remembrement parcellaire ni réserve faite par les abbés dans la documentation.

La cartographie de ces espaces réservés, superposée à celle des parcellaires de fondations, permet ainsi de « combler » les espaces non cadastrés entre les zones à parcellaire régulier et les limites communales actuelles, que l'on considère généralement comme les héritières des limites seigneuriales d'ancien Régime.

1055 Ce toponyme localise facilement l'exploitation agricole : au bord de la Ros/Arros + diminutif *-et*. Cette grange est encore mentionnée sur la carte de Cassini.

1056 ADG, C 494, extrait : « *Item retinuit sibi dictus syndicus, nomine monasterii, bordam de Larosset, cum terris ibidem indivisis per fluvium de la Ros, et grangiam de Ripa alta, videlicet terradam cum bordis ibidem exitentibus, prout extenduntur et concluduntur per circuitum valli usque ad fluvium de la Ros ; et molendinum Desplangue quod est in terra et jurisdictione Rippariae, cum prato ibi existente, ita quod praedictis tota proprietates penes dictum monasterium remaneat ; jurisdictio autem omnimoda cum omni emolumento suo, communis sit prout superius est expressum* ».

1057 *Idem* : « [...] *in sexaginta vero arpentis terrae si sint in dictis territoriis de Diosabol, de la Forest et de la Coste de Serras* [...] ».

1058 ADG, H 5, p. 230, n° 16 : « Reconnaissance faite le 5 decembre 1505 par les consuls de Plaisance qu'ils tiennent en fief de Jean Dumestre, abbé de la Casedieu et du chapitre de ladite abbaye, sous la redevance de 40 ardis payables à la Toussaints annuellement, le bois de Barbat [...] »

1059 ADG, A 7, censier de Plaisance, par ex. fol. 64 v° : « *Item plus tres casaus de terra au loc aperat lo camin de Barbat* [...] »

1.2.3- LE PARÉAGE À LA BASTIDE : BARS, JUILLAC, TOURDUN ET LASSERRADE

Une notice de l'inventaire des actes de l'abbaye de la Casedieu nous apprend que peu après la fondation de la bastide de Marciac, le 3 novembre 1298, l'abbé concède tout le territoire de Bars aux nouveaux habitants, sauf 50 arpents autour de la grange du lieu et 40 arpents précédemment donnés en fief à un seigneur du lieu. L'abbé interdit également d'y construire un moulin, se réservant le droit de ban¹⁰⁶⁰. Le texte de ce paréage, connu par une copie de Larcher, précise que les terres de la grange de Bars seront divisées en parcelles qui seront données aux habitants selon les us et coutumes de la nouvelle bastide de Marciac¹⁰⁶¹.

Comment interpréter ce texte ? L'abbaye de la Casedieu, à cette période, essaie probablement de mettre en valeur cette grange de Bars un peu en marge, mais qui est trop petite et trop proche de la bastide de Mirande pour être transformée en bastide autonome. Ce paréage a-t-il été exécuté ? Je n'en suis pas certain : Bars se trouve à près de 10 km de Marciac et le terroir vallonné de cette commune ne livre pas d'indice probant de parcellaire régulier (doc. 268). La documentation est également muette. Seul le fond de l'étroite vallée de l'Osse présente un modeste parcellaire en peigne, perpendiculaire au cours d'eau, mais je ne saurais le rapporter avec certitude à l'époque médiévale et à ce document de 1298.

Plus consistant est un acte passé l'année suivante entre les consuls de Marciac et les seigneurs des *castra* de Juillac et Tourdun, Thibaud de Peyrusse et Géraud d'Esparros : ceux-ci acceptent de concéder aux habitants de la nouvelle bastide des terres dans leurs seigneuries respectives, aux conditions accordées dans la bastide et selon les coutumes accordées, à l'exception de 60 arpents des territoires de Gardères et de Litges qui sont mis en réserve. Le texte précise que le droit et les mesures des terres données en fief seront identiques à ceux de Marciac¹⁰⁶². Comment expliquer ce paréage à la bastide de Marciac par ces deux seigneurs voisins du lieu ? Marciac est sans doute, dès sa fondation, victime de son succès et les nouveaux habitants souhaitent dès leur installation profiter de terres à mettre en valeur autour de leur ville, au-delà du paréage, dans les seigneuries voisines. Par ailleurs, les sires de Tourdun et Juillac n'ont sans doute pas eu le choix : leurs propres tenanciers ont peut-être alors déjà commencé à déguerpier vers la nouvelle bastide toute proche, qui offrait des conditions de vie et des droits bien plus intéressants. Le texte du paréage de Juillac et Tourdun en 1299 précise d'ailleurs qu'il est destiné à prévenir les conflits qui se sont produits et se produiront concernant les terres et les droits liés, manière sans doute édulcorée de relater le phénomène de déguerpissement alors en cours...¹⁰⁶³ Le comte de Pardiac, prévoyant ce risque, l'avait anticipé en interdisant aux hommes de ses terres (Monlezun, Tillac, Villecomtal, Beaumarchès...) de rejoindre la nouvelle bastide avant la sixième année, interdiction formulée en toutes lettres dans le paréage de Marciac¹⁰⁶⁴.

1060 ADG, H 5, p. 294, n°7 : « COLLATIONNÉ [...] de la concession faite le 3 novembre 1298 par Etienne Lupati, abbé de la Casedieu, aux huit consuls de la nouvelle bastide de Marciac, de tout le territoire de Bars en fief excepté 40 arpents de labourage du monastere, 50 arpents déjà baillés en fief à Montosin Lupati, à condition qu'on ne pourra faire aucun moulin dans ledit terroir que du consentement de l'abbé du monastere de la Casedieu. »

1061 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. VI, p. 46 : « [...] de quo territorio cum divisum, datum et perticatum fuerit dictis consulibus et aliis hominibus dictæ bastidæ, procuratores et syndici supradicti pro se et toto conventu... quod cuilibet emphiteote seu feudatorio concedent publicum instrumentum super infeodatione et concessione sibi facienda in territorio supradicto, dum eis datum fuerit, seu etiam perticatum, juxta usum et consuetudinem supradictam [...] »

1062 MONLEZUN, chanoine Jean-Jacques, *Histoire de la Gascogne*, t. VI, p. 252 : « [...] dederunt et concesserunt consulibus supradictis recipientibus pro se et universitate hominum prædictorum, nunc et in posterum in prædicta bastidâ habitantium, terras suas prædictas et incultas ad perticam, usum et libertates dictæ bastidæ, ad habendum, tenendum et perpetuo faciendum et exspectandum pacifice et quietè [...] »

1063 *Idem* : « super dissensione et discordia seu controversia, quæ erat, fuerat seu interesse poterat in futurum inter dictos nobiles et eorum gentes seu feudatorios, et dictos habitantes prædictæ bastidæ pro terris et possessionibus cultis et incultis dictorum nobilium de tenemento castrorum prædictorum de Torduno et de Julbiaco ».

1064 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. VII, p. 445 : « [...] quod nullus habitator de Montelugduno, de Tilhaco, de Villa comitali et de Bellomaresio, et de aliis locis propriis dicti Domini comitis, et de Haux, non recipiantur de primis sex annis dictæ bastidæ in dicta bastidæ, nisi de ipsius Domini comitis processerit voluntate [...] ». Cette mention suggère que l'aire d'attraction d'une bastide pouvait dépasser 20 km.

Dans la charte de paréage de la bastide de Plaisance, en 1322, le comte d'Armagnac associe également au paréage de la bastide des terres voisines de la nouvelle fondation : les terres comtales sises entre Marseillan et Pouydraguin, entre l'Arros et le Midour, dont les tenanciers auront les mêmes droits et devoirs que les *poblans* de Plaisance (doc. 269). Le bayle de la ville y connaîtra la basse justice, commune entre le comte et l'abbé. Mais la haute justice et les droits prélevés dans ces terres restent au comte, ainsi que les terres en défens, sans que l'abbé de la Casédieu y reçoive rien¹⁰⁶⁵. Les limites données permettent de délimiter précisément l'espace géographique concerné, une zone de coteaux qui correspond à l'actuelle commune de Lasserrade, au nord-est de Plaisance¹⁰⁶⁶. La suite du texte, qui ne semble pas avoir retenu l'attention des historiens, précise même que si d'autres terres nobles ou d'Église dans la Rivière-Basse sont données « à la perche et coutumes de ladite bastide »¹⁰⁶⁷, les coutumes, contributions, juridictions seront communs entre l'abbé et le comte¹⁰⁶⁸. Cette phrase prouve que les coutumes et droits de la bastide avaient vocation à s'étendre sur des seigneuries voisines, et que ce phénomène était connu et accepté.

Ces actes concernant quatre seigneuries voisines de Marciac et Plaisance, dont trois n'étaient pas contrôlées par les prémontrés, sont-ils des cas exceptionnels qui avaient pour seul objectif d'élargir l'assiette foncière de la bastide (la surface accessible aux nouveaux *poblans* triple à Marciac...) ? On peut répondre par la négative, car le même mécanisme est mis en place dans la bastide voisine de Rabastens-de-Bigorre, fondée en 1306 : en 1330, les seigneurs voisins du castelnau de Castera¹⁰⁶⁹ acceptent également le paréage de la bastide de Rabastens et le partage des terres de leurs seigneurie selon la perche¹⁰⁷⁰ et les coutumes de la bastide de Rabastens¹⁰⁷¹, sauf la motte, la salle (*aula*) et 35 arpents de terres formant une réserve seigneuriale. Il est vraisemblable que ces petits seigneurs du Castera, économiquement fragilisés, ont été contraints d'accepter ce paréage du fait du déguerpissement de leurs tenanciers¹⁰⁷². En 1429, dans le *Censier de Bigorre*, les communautés de Bouilh, Mansan, Lescurry, Lacassagne et Castera dépendent pour leur justice du bayle de Rabastens, alors que ce ne sont pas des seigneuries comtales : cet indice pourrait indiquer que ces terres voisines de la bastide ont également accédé au paréage de la bastide, comme le Castera, par des accords dont le texte ne nous a pas été transmis¹⁰⁷³.

1065 MONLEZUN, Jean-Jacques, *Histoire de la Gascogne. op. cit.*, t. VI, p. 236 : « *Item dictus dominus comes dedit et posuit in pariagio praedicto et ad consuetudines dictae bastidae, omnes terras suas et sditorum suorum quae in terra Armaniaci sitae sunt, inter territoria de Marcelhano et de Podio Draguino et inter aquas vocatas de la Ros et deu Miedou, ita quod sint de contributione et consuetudine bastidae praedictae et ad bajulum communem dictae bastidae, spectet in dictis locis iudicium causarum civium et minores leges et clamores usque ad summam decem solidorum Turonensium, erunt communes inter dictos parierios exceptit pechis vedatorum comitis quae ipsius solius erunt.* »

1066 LACLAVERIE, Jean-Michel, LAGORS, Alain, « Un village disparu, un castelnau méconnu : Lasserrade », BSAG, 2002, p. 155.

1067 *Idem* : « [...] *datae sunt ad perticam et consuetudines dictae bastidae* [...] »

1068 *Idem* : « *Item si aliquae terrae nobilium seu monasteriorum terrae Ripariae per eos datae sunt ad perticam et consuetudines dictae bastidae, illae terras erunt de consuetudine, contributione, iurisdictione communi et balliviâ inter dominum comitem et abbatem usque ad decem solidos Turonenses.* »

1069 Actuelle commune de Castéra-Lou, canton de Rabastens-de-Bigorre, département des Hautes-Pyrénées.

1070 La vallée de l'Estéous, à l'est de cette commune, semble disposer d'un parcellaire régulier qui pourrait être un parcellaire de fondation implanté suite à cet accord de 1330.

1071 « [...] *censuerunt, et tradiderunt, et afranquiverunt cum hac presenti publico instrumento jure semper valituro seu bajulo et consulibus villae Rabastencis, percipientibus nominibus quibus supra, tota locum et territoria de Castellario et de Fita, cum suis pertinentiis universis, et totas terras eorumdem territoriorum de Castellario et de Fita, cultas et incultas perticae regiae, bajuliae et villae de Rabastencis Bigorrae dicti domini nostri regis, ad dandum et distribuendum per dictos consules vel eorum successores secundum foros, usus et consuetudines et libertates villae Rabastencis, et ad perticam regiam, et cum pagella perticae regiae dictae villae, salvis et retentis dictis domicellis et eorum ordinio, aula et mota, et triginta quinque arpents, in quibus plexum motae et vinea quam ibi habent [...]* »

1072 Je ne suis pas certain qu'il faille généraliser cette explication d'ordre économique à tous les exemples identifiés. D'autres facteurs, comme les relations personnelles avec l'abbé de la Casédieu, ont pu également jouer à Tourdun et Juillac.

1073 ABADIE, Stéphane, *La bastide de Rabastens-de-Bigorre des origines au XVIII^e siècle*, Toulouse, 1999, p. 95, extrait du censier de Bigorre de 1429 : « *Item que los loxx deu Casterar, de Lascurry et de La Cassanha, ab Mansan son aixi metix en la juridiction de la dita biela. Et lo senhor et habitans de La Cassanha son tengutz de pagar cascun an en la dita feste de Nadau au vaile de Rabastenc per nom deu comte XV sos morlans per arssiut.* »

1.2.4- UNE MARQUE DE LA RÉUSSITE URBAINE : LES NOTAIRES

En l'absence de censiers ou d'autres documents donnant des informations démographiques, les notaires, témoins de la vie économique, sont de bons marqueurs de la réussite d'une fondation urbaine. Le dépouillement des actes de l'abbaye de la Casiedieu, en particulier ses inventaires, donne un échantillon intéressant du notariat dans la vallée de l'Arros pour le Moyen Âge (doc. 314). C'est ainsi que l'on trouve au moins quatre notaires à Beaumarchès entre 1292 et 1326, dont deux contemporains : Jacques Paris (1292)¹⁰⁷⁴ ; Guilhem de Bassillon (1307)¹⁰⁷⁵ ; Arnaud-Guilhem de Lanelongue (1326)¹⁰⁷⁶ ; Jean Blader (1326)¹⁰⁷⁷. On trouve encore un Guillaume de l'Evêque en 1500¹⁰⁷⁸, mais aucun notaire n'est mentionné pour tout le XV^e siècle à Beaumarchès.

À Marciac, ce ne sont pas moins de huit notaires que l'on trouve dans la bastide entre 1306 et 1332 ! On relève ainsi les noms de Raymond Boërius (1306-1310)¹⁰⁷⁹ ; Guilhem de Samazan (1309)¹⁰⁸⁰ ; Pélégryn de Pereyre (1311-1312)¹⁰⁸¹ ; B. de Maresc (1311-1323)¹⁰⁸² ; Raymond de Pardiac (1316)¹⁰⁸³ ; Raymond de Porte (1320)¹⁰⁸⁴ ; Dominique Darmun (1331)¹⁰⁸⁵ ; D. Dorivus (1332)¹⁰⁸⁶. On trouve encore un Vivien Dupuy en 1370¹⁰⁸⁷ et un Bernard de Médiaville en 1462¹⁰⁸⁸. Ces notaires devaient payer un droit pour pratiquer leur activité, qui était affermé à la fin du XV^e siècle¹⁰⁸⁹.

1074 Inventaire des actes de l'abbaye de la Casiedieu circa 1400, in LARCHER, Jean-Baptiste. *Glanage ou preuves*. T. V, p. 117 sq : « *Mr. Jacobus Parisiensis, notarius Bellimarchesii, A. D. m^o. cc^o. xij^o.* »

1075 *Idem* : « *M^r. Guilhelmus de Bassilbono, notarius de Bellomarchesio... A. D. m^o. cc^o. vij^o. die vj^a Junii* ».

1076 *Ibidem* : « *M^r. Arnaldus Guillelmi de Lanalonga, notarius de Bellomarchesio, A. D. m^o. cc^o. xxxij^o* ».

1077 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. XX, p. 91 : Jean Bladerü, notaire à Beaumarchès le 8 mai 1326 (reproduction du seing).

1078 *Idem* : Guillaume de Episcopatus, notaire public de Beaumarchès, 3 septembre 1500 (reproduction du seing).

1079 *Ibidem* : Raimond Boërius notaire à Marciac en 1306 (reproduction du seing) ; inventaire ca 1400, *idem* : « *Mr. Ramundus Boeriü, notarius de Marciaco, A. D. m^o. cc^o. x^o. die mercurii post festum beati Bartolomei apostoli* ».

1080 *Ibidem* : « *M^r. Guillelmus de Samazano, notarius Marciaci, A. D. m^o. cc^o. jx^o* ».

1081 *Ibidem* : « *Magister Pelegrinus de Pereriis, notarius Marciaci, anno Domini m^o. cc^o. xj^o. die. xj^o. mensis Junii* ». [...] « *M^r. Pelegrinus de Pererio, notarius Marciaci, A. D. m^o. cc^o. xij. die Luna ante festum Sancti Mathie, apostoli* ».

1082 *Ibid.* : « *B^{us} de Maresco, notarius Marciaci, A. D. m^o. cc^o. Xj^o. M^r. B^{us} de Maresco, notarius Marciaci, A. D. m^o. cc^o. xxij^o. die vj^a februarü* ».

1083 *Ibid.* : « *M^r. Ramundus de Pardiaco, notarius de Marciaco, A. D. m^o. cc^o. xvj^o. die xvij^a. Marcii...* ».

1084 *Ibid.* : « *M^r. Ramundus de Porta, notarius Marciaci, A. D. m^o. cc^o. xx^o* ».

1085 *Ibid.* : « *M^r. Dominicus Darmun, notarius Marciaci, A. D. m^o. cc^o. xxxj^o. die jx^a. mensis Julii* ».

1086 *Ibid.* : « *Dominus Dorivus, notarius Marciaci, A. D. m^o. cc^o. xxxij^o* ».

1087 ADG, H 5, p. 71, n°3 : « Vivien Despodio, notaire de Toulouse, habitant de Marciac » (1370).

1088 Nécrologe de la Casiedieu : « *Bernardum de Medianilla, Notarium Marciaci, anno Domini m^o. ccc^o. Lxij^o* ».

1089 ADG, H 5, p. 296, n°21 : « ADJUDICATION faite le 2 avril 1408 par le senechal de Toulouse à Pierre de St Maurice, abbé de la Casiedieu, du tiers de la bailie et des droits sur les notaires de Marciac, contre le procureur du Roy. Enregistré à Marciac le 15 avril 1488 ».

Pour Plaisance-du-Gers, j'ai relevé la présence d'un unique notaire en 1461, Jean d'Escuder¹⁰⁹⁰. Mais il s'agit sans doute d'un biais documentaire : le censier de 1461 livre le nom de deux autres « maestes » : Jacques Rosapelly (fol. 7) ; Raymond de la Cortiade (fol. 64 v^o)¹⁰⁹¹. La bastide a-t-elle accueilli des notaires avant 1355 ? C'est probable, mais les destructions n'en ont pas conservé les noms. Je n'ai trouvé aucun nom de notaire pour Mourède.

On peut comparer avec les villes voisines. Castelnaud, capitale de la Rivière-Basse, livre le nom de Raymond-Guilhem d'Avit (1302)¹⁰⁹² et Bernard David (1309)¹⁰⁹³. À Bassoues, bastide fondée par l'archevêque d'Auch, on note la présence d'Arnaud de Ponsan en 1429¹⁰⁹⁴. À Ladevèze, un Jean Baquet est notaire en 1376¹⁰⁹⁵. à Monlezun, capitale du comté de Pardiac, on trouve un maître Arnaud-Guilhem de la Fite entre 1283 et 1309¹⁰⁹⁶. À Maubourguet, à la frontière de la Rivière-Basse, deux notaires sont signalés : Raimond-Guilhem d'Aromaas en 1280¹⁰⁹⁷ et Bernard de la Gourge en 1279 et 1306¹⁰⁹⁸. Seule la bastide de Mirande, fondée en 1281, livre un nombre plus important de notaires (5) pour le début du XIV^e siècle, qui interviennent dans la région de Marciac ou y possèdent des biens : Déodat Laurens en 1294¹⁰⁹⁹ ; maître Sugues en 1303¹¹⁰⁰ ; Raymond de Bayo en 1304¹¹⁰¹ ; Guilhem Arnaud en 1311¹¹⁰² ; maître Hugon en 1313¹¹⁰³.

Ces mentions attestent l'exceptionnel attrait qu'ont exercé les bastides lors de leur fondation, en particulier celle de Marciac, qui semble avoir été le siège d'échanges particulièrement actifs. Par contre, passée cette phase de création, on ne trouve plus qu'un nombre réduit de notaires.

1090 ADG, H 5, p. 223, n^o5. Le censier de Plaisance en 1460 (ADG, A 5, fol. 65) le nomme Jacques : « [...] *confronta ab lostau de maestre Jacmes de Scuder* [...] »

1091 C'est peut-être le même qui est désigné sous le titre de maître d'école du lieu au fol. 60.

1092 *Inventaire ca 1400, ibid.* : « *M. Ramundus Guillelmi de Avito, notarius de Castronovo in Ripparia, A. D. m^o. cc^o. ij^o die va. mensis Julii* ».

1093 C'est le notaire qui a copié les coutumes de Castelnaud en 1309 (ADHP : LARCHER, Jean-Baptiste. *Dictionnaire*. art. Cas). Il s'agit peut-être du frère ou du fils du précédent.

1094 ADG, H 5, p. 178, n^o 6.

1095 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. XX, p. 91 (reproduction du seing).

1096 *Inventaire ca 1400, ibid.* : « *M^o. Arnaldus Guillelmi de Fita, notarius Montis Lugduni, A. D. m^o. cc^o. lxxxiii^o. Idus Decembris* » [...] « *M. Arnaldus-Guillelmi de Fita, notarius Montis Lugduni, sub anno Domini m^o.cc^o.jx^o* ».

1097 ADG, H 5, p. 110, n^o6.

1098 *Inventaire ca 1400, ibid.* : « *M^o. B. de La Gorga, notarius de Maloburgueto, A. D. m^o. cc^o. lxxjx^o. xii^o. Kalendas marcii* » [...] « *M^o. Bernardus de Gurga, notarius de Malo Burgueto, A. D. m^o. cc^o. vij^o. die xiiij^o Augusti* ».

1099 *Ibid.* : « *Deodatus Laurencii, notarius de Miranda A. D. m^o. cc^o. xciiij^o* ».

1100 ADG, H 5, p. 28.

1101 *Ibid.* : « *Ramundum de Bayo, notarium Mirandæ, ut tutorem Condoriæ de Bayo, Pupilla, de vij. Arpentibus terræ in territorio de Marren-chis... R. I. Mr. Arnaldus Guillelmi, notarius, A. D. m^o. cc^o. üij^o. die viija exitus aprilis* ».

1102 *Ibid.* : « *Mr. Guillelmus Arnaldi, notarius publicus Mirandæ, A. D. m^o. cc^o. xj^o* ».

1103 ADG, H 5, p. 314.

2.5- LE REMODELAGE PARTIEL DU RÉSEAU VIAIRE : L'EXEMPLE DU CHEMIN DE SAINT-JACQUES À MARCIAC

Le chemin de Saint-Jacques (chemin d'Arles) offre un bon exemple de remodelage partiel du réseau des voies autour de la bastide. En 1280 sont évoqués « les terroirs [qui] sont depuis le chemin de St Jacques qui va de Pont Saunier vers le château de Sauveterre »¹¹⁰⁴. Ce « chemin Romiu »¹¹⁰⁵ est encore signalé dans plusieurs actes du XIV^e siècle, ce qui permet de le localiser très précisément : repris en partie par l'actuel GR 635, ce chemin court sur les hauteurs de Montesquiou à Pouylebon, Saint-Christaud, Monlezun, Ricourt et Sauveterre ou Auriébat, puis Maubourguet. Cette route ignore la vallée du Bouès, zone inondable qui est traversée au *pont saunier* au pied du château comtal de Monlezun. Plusieurs hôpitaux sont attestés sur ce chemin au Moyen Âge et à l'époque moderne : à Pouylebon, Saint-Christaud, Monlezun, Maubourguet...¹¹⁰⁶ Après la fondation de la bastide de Marciac, on note l'installation de quatre hôpitaux (très mal datés) dans et autour la nouvelle bastide (et deux couvents mendiants) qui attestent le passage de pèlerins dans la ville neuve, détournant le trafic par Laveraët, plus au nord (doc. 270). Les rares témoignages de pèlerins passés là aux XIV^e et XV^e siècles ne laissent aucun doute à ce sujet¹¹⁰⁷. Dans un manuscrit de la Bibliothèque Inguibertine de Carpentras, on relève ainsi un itinéraire de pèlerin allant d'Avignon à Compostelle, daté sans plus de précisions du XIV^e siècle¹¹⁰⁸ :

[...] Da Gimonte ad Ausci *legas* III

Da Ausci à Barran *legas* II

Da Barran ad Marciacho *legas* V

Da Marciacho a Malburghecto *legas* II

Da Malburghecto ad Noya *legas* III

Lo paese de Bierna [...] ¹¹⁰⁹

C'est bien Marciac qui sert d'étape entre Barran et Maubourguet. Le plus spectaculaire de ces itinéraires de pèlerinages est celui de l'allemand Hermann Künig von Vach, qui note en 1495 la présence de deux hospices à Marciac et d'un château « en piètre état » à Monlezun, qu'il voit au loin depuis la route de Laveraët :

« [...] Après suit une ville qui porte le nom de Montescgibo [Montesquiou]. Une lieue après, il y a un château directement en face d'une église [Pouylebon], et une autre lieue après, il y a un château en piètre état [Monlezun]. Et alors il s'en faut d'une lieue jusqu'à Marsiack [Marciac]. Là, tu trouves une place de marché carrée et deux hospices, tiens en compte. Puis il y a deux lieues jusqu'à Mamergeto [Maubourguet]. Si tu vas à l'hospice, tu dois coucher dans la paille ; en ville tu trouves mieux [...] »¹¹¹⁰

1104 ADG, H 5, p. 110, n°6.

1105 ADG, H 5, p. 314, n° 4.

1106 L'inventaire en est rappelé dans COURTÈS, Georges, ZAPATA, Francis, *Les chemins de Saint-Jacques dans le Gers*, Bordeaux : Sud-Ouest, 2013.

1107 JUGNOT, Gérard, « Les chemins de pèlerinage dans la France médiévale », *L'homme et la route en Europe occidentale, au Moyen Âge et aux Temps modernes* (Flaran 2, 1980), 1982, en particulier le tableau de la p. 83 : sur sept trajets connus des XIV^e et XV^e siècles, tous passent par Marciac et aucun par Monlezun.

1108 Folio reproduit dans *Toulouse sur les chemins de Saint-Jacques. De saint Saturnin au Tour des Corps Saints*, Paris : Skira/Seuil, p. 24. Carpentras, Bibliothèque Inguibertine, ms. 451, fol. 591.

1109 [...] De Gimont à Auch 4 lieues ; D'Auch à Barran 2 lieues ; De Barran à Marciac 5 lieues ; De Marciac à Maubourguet 2 lieues ; De Maubourguet à Anoye 3 lieues ; Le pays de Béarn [...]

1110 Texte intégral commenté sur http://www.xacobeo.fr/ZF2.01.it.Vach_BD1.htm. Consulté le 10/06/2014.

Au final, dès le XIV^e siècle, la prospère bastide de Marciac détourne le flux de pèlerins et sans doute de marchands à son profit, et le trajet originel en haut de colline finit par devenir un simple chemin rural, au détriment de Monléguz, capitale du comté, qui n'est plus traversée.

*

**

L'étude combinée des paréages, coutumes et parcellaires permet donc de comprendre comment les chanoines de la Casedieu ont transformé leurs granges en bastides : ils se sont associés aux personnages laïcs les plus puissants (comtes et officiers royaux), donnant pour ces fondations plusieurs centaines d'hectares de terres et acceptant de partager les revenus escomptés. Pour autant, les prémontrés n'ont pas délaissé toutes leurs terres : dans chacune des bastides, ils ont conservé les bâtiments de leurs granges, les moulins et des terres qui n'ont pas été intégrés au paréage de la bastide. Ce dernier aspect, sans être totalement nouveau¹¹¹¹, me semble notable : la bastide, en apparence « espace englobant », conserve en réalité de nombreuses enclaves dans son territoire, spatiales et juridictionnelles, y compris nombre d'espaces exclus par les pariers dès la fondation.

Cette fondation des bastides a imposé de faire appel à des spécialistes de l'écrit et de l'arpentage : notaires royaux qui ont copié et recopié les chartes issues du modèle gimontois, agrimensiers qui ont implanté d'imposants parcellaires réguliers de fondation à partir des seigneuries données par les prémontrés, outre la cadastration régulière des espaces urbains autour de la place. On ne peut que regretter l'absence de sources concernant ces spécialistes de l'arpentage dans notre territoire¹¹¹².

L'étude des textes révèle également un autre phénomène méconnu, voire inédit : plusieurs seigneurs ont accordé le paréage et les droits de la bastide sur des terres voisines. Enfin, et ce n'est pas le moindre impact sur le territoire, la fondation des bastides a modifié également le réseau viaire à leur profit, ces nouveaux espaces commerciaux polarisant désormais les passages et les flux¹¹¹³. L'exemple du « chemin de Saint-Jacques » qui passe près de Marciac en est un cas d'espèce.

1111 HIGOUNET, Charles, « Cisterciens et bastides », *Le Moyen Âge*, 1950, p. 69-84.

1112 Sur la question des arpenteurs médiévaux, outre la thèse de Cédric Lavigne, on lira l'importante synthèse de MOUSNIER, Mireille, « Mesurer les terres au Moyen Âge. Le cas de la France méridionale », in *Histoire & Sociétés rurales*, 2004/2, vol. 22, qui propose en sus une bibliographie très complète. En ligne sur http://www.cairn.info/zen.php?ID_ARTICLE=HSR_022_0029, consulté le 23/02/2015. Voir également ABBÉ, Jean-Loup, « Le parcellaire rural des bastides du sud-ouest de la France : l'apport des sources écrites et planimétriques », in BOE, G. de, et VERHAEGUE, F., dir., *Rural settlements in Medieval Europe. Papers of the Medieval Europe. Brugge 1997 conference*, Zellik, 1997, p. 309-319 ; « Arpenter et border les terroirs de l'Europe méridionale au Moyen Âge : savoir et savoir-faire », in ROUSSELLE, Aline, éd., *Monde rural et histoire des sciences en Méditerranée. Du bon sens à la logique*, Perpignan : Presses universitaires de Perpignan, 1998, p. 51-62.

1113 Sur les travaux récents concernant les voies médiévales (avec une bonne bibliographie sur le sujet) : ROBERT, Sandrine, VERDIER, Nicolas, « Pour une recherche sur les routes, voies et réseaux ». *Les Nouvelles de l'archéologie*, Maison des Sciences de l'Homme, 2009, p. 5-8 ; 53-56. halshs-00372468. Il n'existe pas de travaux spécifiques, à ma connaissance, traitant des mécanismes de détournement de la voirie médiévale.

3- LES RÉSISTANCES À LA BASTIDE

Si l'implantation de bastides par les prémontrés a été globalement réussie, elle ne s'est pas faite sans difficultés ni limitations. On peut, de manière grossière, diviser ces difficultés en deux domaines : les limites spatiales à l'implantation et les problèmes liés aux hommes, en particulier les seigneurs locaux.

3.1- LE TERRITOIRE DES BASTIDES : UN ESPACE COMPLEXE

Les bastides, villes neuves de fondation, avaient certainement vocation à « homogénéiser » l'espace qui les entouraient, par la mise en place d'un espace juridictionnel commun et parfois de parcelles régularisées. Les exemples étudiés plus haut, Marciac et Plaisance-du-Gers, montrent que la réalité est bien plus complexe : les prémontrés, on l'a vu, n'ont pas donné la totalité de leurs biens locaux pour fonder leurs bastide, se réservant les bâtiments des granges et quelques terres qui sont décrites dans les paréages.

La documentation sur la bastide de Mourède offre un autre cas de figure : le paréage de 1286 ne concernait que les prémontrés et le comte d'Armagnac. Or, dans le territoire délimité pour ce paréage existait un alleu, la salle et église de Pontfornon¹¹¹⁴ ou Pontournon, qui appartenait à la famille de Marambat-Podenas. En 1287, Guillaume de Podenas obtient un arbitrage avec l'abbé de la Casédieu¹¹¹⁵ et rentre comme troisième parier dans le paréage de la jeune bastide. Désormais les abbés feront hommage au comte d'Armagnac pour le tiers de la seigneurie de Mourède et non plus pour la moitié¹¹¹⁶. De plus, vers 1290, la bastide voisine de Lannepax est fondée, probablement par le comte d'Armagnac : celui-ci a-t-il implantée cette nouvelle bastide qui va se développer à la suite du conflit survenu à Mourède en 1287 ?¹¹¹⁷ On peut le penser. Si on ajoute la proximité de Vic-Fezensac, qui a probablement joué en défaveur de Mourède, on tient là trois facteurs qui peuvent expliquer que la bastide de Mourède ne se soit jamais développée.

Un dernier aspect, lié à ce dernier point, montre que les bastides n'ont pas entièrement oblitéré l'espace complexe qui leur préexistait : à Marciac comme à Beaumarchès, plusieurs églises¹¹¹⁸ et un habitat semi-dispersé ont subsisté jusqu'à l'époque contemporaine. On peut donc conclure, comme l'avaient déjà fait Maurice Berthe pour le Comminges et Mireille Mousnier pour la Gascogne toulousaine¹¹¹⁹, que les bastides prémontrées implantées dans des espaces déjà occupés n'ont pas éliminé entièrement les formes d'occupation du sol préexistantes : les remembrements ont modifié une partie du terroir, mais n'ont que partiellement concentré la population, dont les fermes sont restées, jusqu'à nos jours parfois, implantées sur les espaces culturels, fossilisant ainsi des situations antérieures aux bastides.

1114 Église dédiée à saint Pierre (ADG, H 5, p. 28, n°3), dont une partie des dîmes appartenait aux prémontrés avant 1308.

1115 ADG, H 5, p. 153, n°6 : « [...] plus un compromis en parchemin et sentence arbitrale entre le comte d'Armagnac et l'abbé de la Casédieu, et le Sr de Podenas, touchant les lieux de Morede, Pontfornon[...] ».

1116 ADTG, A 64, fol. 38, hommage de 1392.

1117 Hypothèse soutenue par Francis Castex, *op. cit.*, *BSAG*, 1993, que je retiens également comme vraisemblable.

1118 À Beaumarchès existent encore les églises de Coutens et Ricau ; à Marciac, les églises d'Andenac, Gajan, le Houga existaient encore à la fin du XVIII^e siècle.

1119 BERTHE, Maurice, « Les territoires des bastides : terroirs d'occupation ancienne ou terroirs de colonisation nouvelle », *Annales du Midi (Cadres de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à Charles Higounet)*, 1990, vol. 102, n°189-190, p. 97-108 ; MOUSNIER, Mireille, « Bastides de Gascogne toulousaine. Un échec ? », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Caen, 1990, p. 101-116.

3.2- LE REFUS DES BASTIDES

En seconde analyse, il faut s'interroger également sur les résistances seigneuriales qui ont pu se produire lors de la mise en place des bastides des prémontrés. La fondation de ces villes a drainé des populations importantes, qui ont lésé des seigneurs voyant déguerpir leurs tenanciers. Deux mécanismes au moins ont été mis en place, que l'on retrouve dans la documentation : l'interdiction d'émigrer mise en place par le comte de Pardiac en 1298 pour ses propres seigneuries, dans le paréage de Marciac¹¹²⁰ ; le paréage à la bastide, accordant les mêmes droits sur les terres de Tourdun, Juillac, Bars et Lasserrade autour de Plaisance et Marciac¹¹²¹.

Une autre question se pose : les prémontrés ont-ils été des « relais » du pouvoir royal, au détriment des comtes locaux ? La réponse doit sans doute être nuancée. La première bastide fondée dans la vallée de l'Arros est celle de Beaumarchès, par un paréage entre le comte de Pardiac et le sénéchal Eustache de Beaumarchais¹¹²². Les prémontrés n'entrent dans ce paréage que de manière très ponctuelle et pas au titre de pariers. La bastide de Mourède est fondée en Fezensac avec le comte d'Armagnac, sans faire appel aux officiers royaux. La troisième, Marciac, qui est la plus grande réussite, est faite en association entre le comte de Pardiac, l'abbé de la Casedieu et le sénéchal de Toulouse. Le comte de Pardiac, suite à diverses péripéties, est exclu du paréage après peu d'années¹¹²³. La quatrième bastide, Plaisance, est également fondée avec le comte d'Armagnac, sans faire appel au sénéchal. On a donc deux cas de figure bien distincts :

- en Armagnac, les officiers royaux n'interviennent jamais, car les puissants comtes d'Armagnac refusent cette ingérence royale ;
- en Pardiac, le comte Arnaud-Guilhem II, politiquement affaibli, doit accepter la fondation successive de deux bastides, auxquelles participent les prémontrés. Ces deux bastides permettent aux officiers royaux de s'implanter durablement dans cet espace, qui est rapidement intégré à la future juderie de Rivière-Verdun, dont Marciac et les seigneuries voisines forment une enclave.

1120 La liste de ces seigneuries, de Monlezun à Villecomtal, dans la vallée de l'Arros, montre que l'aire d'attraction des bastides était au moins d'une vingtaine de kilomètres.

1121 Voir *supra*, chap « Le paréage aux bastides ».

1122 Le comte de Pardiac fait hommage-lige au roi Philippe le Hardi en 1275, et fonde Beaumarchès en 1288. J pense que cette alliance conjoncturelle est liée à un conflit avec le comte de Pardiac, qui construit dans cette période la forteresse de Termes-d'Armagnac. Le conflit n'est résolu qu'en 1298 par un accord signé entre les deux cousins. Cf le *Dictionnaire de la noblesse...* de Lachesnayre-Desbois, par exemple.

1123 LURO, Jules, *Histoire du Pardiac et de ses bastides*, MHG, v. 1930, éd. 2004, p. 74.

De fait, il semble que le comte de Pardiac a été très tôt en conflit avec les consuls et habitants de la bastide de Marciac, l'abbé de la Casedieu et les officiers royaux. En 1301, le comte tente de faire accepter un nouveau paréage plus avantageux pour lui, ce qui impose à l'abbé de la Casedieu un arbitrage qui coûte 1000 livres à l'abbaye¹¹²⁴. Le comte crée ensuite diverses difficultés aux consuls et habitants de la bastide. Par une sentence arbitrale des officiers royaux en 1307, le comte de Pardiac est déchu de ses droits sur Marciac, qui est démembrée du comté de Pardiac et rattachée à la judicature de Rivière-Verdun¹¹²⁵. Le comte de Pardiac a-t-il été déçu des revenus modestes provenant de cette fondation, partagés entre les trois pariers ? A-t-il compris et refusé le fait que les flux commerciaux soient détournés de Monlezun vers Marciac ? A-t-il refusé les importantes libertés que les coutumes et la protection royale donnaient aux *poblans* de la bastide, au pied même du château de Monlezun ? A-t-il refusé l'intrusion des officiers royaux dans leur comté ? Les textes restent muets sur les motifs réels de cette crise. Ce comte de Pardiac, Arnaud-Guilhem II, semble avoir eu des relations particulièrement difficiles avec ses contemporains et avec ses vassaux : en conflit avec le comte d'Armagnac, il rend hommage au roi de France en 1275 pour s'en protéger et ne se réconcilie avec son cousin qu'en 1298¹¹²⁶. Je suppose que la fondation de la bastide de Beaumarchès, en 1290, est liée à ce conflit avec les Armagnacs, la bastide fortifiée pouvant servir « d'espace-tampon »¹¹²⁷. En 1300, les vassaux du comte de Pardiac imposent au comte l'octroi de coutumes écrites, qui seront complétées par son fils en 1322¹¹²⁸. En 1323, ce même comte de Pardiac signe un accord qui limite le pouvoir des officiers royaux dans son comté¹¹²⁹. En 1329, il fait reconnaître un hommage-lige prêté en 1275, avec engagement de ne pas construire de nouvelle bastide sans le consentement du comte de Pardiac ou de ses successeurs¹¹³⁰. Cet acte est de nouveau confirmé en 1367 pour le nouveau comte, Arnaud-Guilhem V¹¹³¹.

1124 ADG, H 5, p. 295, n°11 et 12 : « COMPROMIS et sentence arbitrale des 4 et 22 novembre 1301 entre Arnaud Guillem de Montlezun, comte de Pardiac et Sanche, abbé de la Casedieu, par laquelle le comte est condamné à ratifier le pariage de Marciac, et se desister d'un nouveau qu'il disoit avoir fait avec Hugues de Marciac, lieutenant du senechal de Toulouse ; et l'abbé doit donner au dit comte 1000 ll. pour se desister de ses pretentions. Deux expediés, le dernier desquels est collationné au mois de juin 1304. »

1125 Dom BRUGÈLES, *Chroniques ecclésiastiques...*, *op. cit.*, t. III, p. 434.

1126 SAINT-ALLAIS, M. de, *Nobiliaire universel de France ou recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*, Paris, 1816, p. 445.

1127 Les Armagnacs ont installé plus au nord le château de Termes-d'Armagnac, au toponyme caractéristique.

1128 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. I, p. 373 sq.

1129 *La Gascogne dans les registres du Trésor des Chartres*, *op. cit.*, n° 274 : « 1323, janvier, Paris. Confirmation de l'accord conclu entre Arnaud-Guilhem, comte de Pardiac, et le sénéchal de Bigorre, pour faire cesser les entreprises des officiers du roi dans la comté de Pardiac ».

1130 *Idem*, n° 379.

1131 *Idem*, n° 838.

*
* *

Les résistances à la fondation des bastides des prémontrés n'ont donc pas été négligeables : la présence de seigneuries et de paroisses déjà présentes dans les espaces mis en paréage ont imposé de conserver une partie de ces structures qui ne se sont que très lentement effacées. Le cas le plus parlant est Mourède, dont les sires de Pontfornon refusent le paréage initial, ce qui a sans doute joué dans l'échec de cette fondation urbaine. Les comtes de Pardiac semblent avoir été également un facteur « négatif » notable : si Arnaud-Guilhem II favorise Beaumarchès pour se protéger des comtes d'Armagnac, en revanche le comte n'accepte pas la fondation de Marciac, pour laquelle il tente de réécrire le paréage et se dispute avec les habitants. Les difficultés avec les Marciacais ne s'arrêtent pas à la fondation : dans les années 1370, le comte Arnaud-Guilhem V assassine un des consuls de Marciac, pour une raison non précisée, et il est condamné par le Parlement de Paris à la commise de son comté de Pardiac et la baronnie d'Ordan et Biran¹¹³². Cet exemple montre bien la montée en puissance des officiers royaux dans cet espace, dont les comtes de Pardiac ne peuvent enrayer la progression au cours du XIV^e siècle.

1132 CÉNAC-MONCAUT, Justin, *Voyage archéologique et historique dans les anciens comtés d'Astarac et de Pardiac*, op. cit., 1856, p. 97.

CONCLUSIONS DU CHAPITRE

Le corpus documentaire offert par l'abbaye de la Casedieu permet donc de suivre dans le détail la fondation de plusieurs bastides : dans un espace rural peu densément occupé par de l'habitat casalier, quelques seigneuries et paroisses de faible ampleur, les biens de l'abbaye dans les vallées du Bouès et de l'Arros font l'objet d'agrandissements successifs par achats dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Ces achats préparent à la fondation de deux bastides, Marciac puis Plaisance-du-Gers. Des parcellaires de fondation, dont les surfaces semblent liées aux seigneuries préexistantes rachetées par les prémontrés, sont mis en place. Ces bastides font l'objet d'un paréage entre les abbés et les pouvoirs locaux, comtes et officiers royaux, puis de l'octroi de coutumes. Certaines seigneuries voisines accèdent aussi au paréage. À Marciac, la nouvelle bastide entraîne le détournement du chemin de Saint-Jacques qui passe plus au sud, provoquant l'ire du comte de Pardiac.

De fait, on constate par ces dossiers que la fondation de bastides à partir de granges de l'abbaye a été un processus complexe, pas toujours couronné de succès (à Mourède...) et qui n'a pas oblitéré entièrement les structures antérieures : à l'intérieur même du paréage de la bastide, des enclaves réservées par les chanoines demeurent, et une partie de l'habitat semi-dispersé subsiste, avec ses anciennes églises, véritable fossiles des habitats antérieurs à la fondation.

Cet ensemble de données nouvelles permet de préciser et de nuancer les mécanismes déjà identifiés par d'autres chercheurs dans des espaces voisins : la fondation de bastide est un phénomène complexe quand il s'insère dans un espace déjà assez densément occupé, qu'il contribue à remodeler partiellement et à polariser. Cette polarisation peut se marquer par la modification du statut juridique de seigneuries voisines, qui accèdent au paréage de la *nova bastida*, mais aussi par le déplacement de voies de circulation importantes. Mais cette polarisation peut aussi rencontrer des écueils (à Mourède...), n'être effective qu'à l'échelle séculaire (cas des paroisses de Beaumarchès et Marciac) et elle est tributaire des coseigneurs et de la conjoncture locale (destruction puis reconstruction à échelle réduite de Plaisance après 1355).

2- LA « BASTIDE PRÉMONTRÉE » OU LA FORMATION D'UN ESPACE URBAIN

2.1- LES BASTIDES PRÉMONTRÉES : UNE EXCEPTION ?

L'abbaye de la Casiedieu est-elle un cas unique chez les prémontrés par ses fondations de bastides ? Plusieurs abbayes-filles de la Casiedieu ont également fondé des bastides sur leurs granges : Arthous a créé Hastings en 1303-1305, avec le sénéchal anglais Jean de Hastings ; Combelongue a fondé Campagne dès 1254 et Rimont en 1272, avec le sénéchal de Toulouse ; la Castelle a fondé Cazères en 1314 et Durance en 1320.

Qu'en est-il des autres abbayes prémontrées, en dehors de la circarie de Gascogne ? Sur les 186 abbayes prémontrées de France connues par les travaux du père Hugo, de Bernard Ardura et de Norbert Backmund, le dépouillement ne donne qu'une seule autre abbaye ayant contribué à fondé des « villes neuves » : Septfontaines-en-Bassigny, qui a fondé en paréage avec les comtes de Champagne les villages de Rochefort et Blancheville, vers 1220. On peut donc affirmer que, chez les prémontrés, la formation de bastides est une particularité des abbayes gasconnes.

Les bastides prémontrées sont-elles plus précoces ou plus tardives que les bastides voisines, en particulier celles des cisterciens ? Ces fondations prémontrées s'étalent entre 1254 et 1322 (1286-1322 pour les fondations de la Casiedieu). Cela correspond pratiquement à la fourchette chronologique identifiée pour ces fondations. Les prémontrés ne sont pas les précurseurs dans ces fondations urbaines, qui débutent dans le second quart du XIII^e siècle dans les terres comtales toulousaines¹¹³³. La fondation de Campagne-sur-l'Arize, en 1254, par les chanoines de Combelongue, montre qu'ils suivent de près ce premier mouvement en Ariège. La fondation de Plaisance-du-Gers, en 1322, fait *a contrario* de cette bastide une des fondations les plus tardives en Gascogne.

Tableau 25. Chronologie de fondation des principales bastides prémontrées et cisterciennes au sud de la Garonne, d'après lacarte de Charles Higounet, 1975¹¹³⁴.

Abbaye	Ordre	Bastide	Fondation
Bonnefont	Cîteaux	Lestelle	1243
Boulbonne	Cîteaux	Mazères-sur-l'Hers	1252
Combelongue	Prémontré	Campagne-sur-l'Arize	1254
Belleperche	Cîteaux	Larrazet	1253
Planselve	Cîteaux	Gimont	1266
Belleperche	Cîteaux	Cordes-Tolosannes	1267
Bonnefont	Cîteaux	Boussens	1269
Belleperche	Cîteaux	Angeville	1269
Belleperche	Cîteaux	Donzac	1270
Bouillas	Cîteaux	Fleurance	1272
Combelongue	Prémontré	Rimont	1272
Grandselve	Cîteaux	Beaumont-de-Lomagne	1272
Grandselve	Cîteaux	Labastide-Saint-Pierre	1272 ?
Flaran	Cîteaux	Valence-sur-Baïse	1274

1133 HIGOUNET, Charles, « Cisterciens et bastides », *Le Moyen Âge*, 1950, p. 69-84

1134 Je n'ai pas intégré dans ce tableau les bastides fondées par les Feuillants près de Toulouse, pour lesquelles je n'ai pas trouvé de sources suffisantes.

Escaladiou	Cîteaux	Masseube	1274
Candeil	Cîteaux	Técou	1277
Berdoues	Cîteaux	Aujan	1279
Planselve	Cîteaux	Saint-Lys	1280
Berdoues	Cîteaux	Mirande	1281
Berdoues	Cîteaux	Pavie	1281
Berdoues	Cîteaux	Meilhan	1281 ?
Nizors	Cîteaux	Blajan	1283
Bonnefont	Cîteaux	Plaisance-du-Touch	1285
Escaladiou	Cîteaux	Réjaumont	1285
Nizors	Cîteaux	Boulogne-sur-Gesse	1286
Casedieu	Prémontré	Mourède	1286
Grandselve	Cîteaux	Grenade	1290
Casedieu	Prémontré	Marcjac	1298
Arthous	Prémontré	Hastingues	1303
Candeil	Cîteaux	Brens	1306
La Castelle	Prémontré	Cazères	1314
La Castelle	Prémontré	Durance	1320
Casedieu	Prémontré	Plaisance-du-Gers	1322
Escaladiou	Cîteaux	Trie-sur-Baïse	1322
Planselve	Cîteaux	Solomiac	1323
Bonnefont	Cîteaux	Beauchalot	1324
Escaladiou	Cîteaux	Carsan	1328

*

**

Ce tableau montre très clairement que les prémontrés ont participé très tôt à la transformation de certaines de leurs granges en bastides et que ce mouvement s'est poursuivi assez tardivement, jusque dans les années 1320. Les prémontrés ne sont donc pas de simples « suiveurs » des cisterciens, mais qu'ils ont participé à ces fondations comme un acteur à part entière, des années 1250 à 1320.

2.2- LES FORMES DE L'HABITAT

La fondation de bastides impose la mise en place d'équipements communs : voirie, halle, puits, fortifications, église paroissiale... qui vont permettre « l'urbanisation » de l'espace et que l'on peut encore partiellement étudier dans les bastides fondées par les prémontrés de la Casedieu. Ces équipements ont fait l'objet de quelques études monographiques¹¹³⁵ et de rares synthèses¹¹³⁶. Je m'intéresserai ici au point de vue du fondateur prémontré : que révèle la documentation des chanoines de la mise en place de ces équipements, de leurs formes et de leur chronologie, et dans quelle mesure les chanoines y ont-ils - ou pas - participé ? Quels modèles ont-ils employés ? Comment s'intègrent-ils dans le nouveau tissu urbain ? Ont-ils accepté l'arrivée des nouveaux ordres religieux dans « leurs » villes ?

2.2.1- LE RÉSEAU VIAIRE INTRA-MUROS : QUEL MODÈLE ?

Toutes les bastides fondées par la Casedieu (plus Beaumarchès) sont organisées sur un modèle commun : un espace régulièrement cadastré en moulons urbains délimités par quatre rues se coupant à angle droit, avec un moulon réservé pour la place centrale et une moitié de moulon pour l'église *intra muros* et son cimetière. Alain Lauret, Raymond Malebranche et Gilles Séraphin, dans leur ouvrage de 1988¹¹³⁷, ont défini un « modèle gascon » pour caractériser des bastides comme Beaumarchès ou Marciac, qui présentent des points communs : différenciation faible entre les rues longitudinales et les traverses et absences de *carrerots* intermédiaires en fond de parcelle ; découpage en îlots identiques ; densité faible de ces îlots ; implantation centrée autour d'une vaste place ; tendance à la symétrie ; position remarquable de l'église (doc. 271). Les auteurs notent que le sénéchal Eustache de Beaumarchais est intervenu dans plusieurs de ces fondations à la fin du XIII^e siècle, et que Marciac et Rabastens-de-Bigorre présentent des caractères communs :

« Marciac et Rabastens-de-Bigorre sont établies à partir d'une très vaste place rectangulaire à usage de foirail ; sur les deux longitudinales, s'ordonnent trois rangées de parcelles à bâtir délimitant un rectangle allongé. Concentrique à la place, une très vaste enceinte extérieure, de forme ovale (rectangle aux extrémités arrondies) enferme les « caselages » (jardins) autour du rectangle réservé aux habitations. On relève des tracés similaires à Trie-sur-Baïse et Barcelonne-du-Gers »¹¹³⁸.

Cette proposition est intéressante car elle postule l'existence de modèles qui ont pu être transposés dans des « familles » de bastides géographiquement proches. Cependant, et c'est là le principal défaut de cette hypothèse, elle ne repose que sur la parenté morphologique des plans (sur la base des plans cadastraux napoléoniens) et non sur une étude historique qui permettrait aussi d'expliquer cette filiation supposée.

1135 Par exemple SERRES, Maurice, *Marciac au XXI^e siècle... une histoire dont les pierres gardent le souvenir*, *Paysages in Marciac*, 2013, p. 18.

1136 Pour le rôle des places, HIGOUNET, Charles, « La place dans les bastides médiévales », *op. cit.* ; sur les fortifications des portes des bastides gasconnes : BOQUIEN, Bernard, *À la découverte des portes fortifiées du Gers*, Auch, 2000.

1137 LAURET, Alain, MALEBRANCHE, Raymond, SÉRAPHIN, Gilles, *Bastides, villes nouvelles du Moyen Âge*, Toulouse : Milan, 1988, en part. p. 63 *sq.*

1138 *Op. cit.*, p. 72, texte accompagné de plans, p. 73.

Reprenons le dossier pour les quelques bastides qui concernent notre étude, et plus particulièrement Marciac. Les auteurs considèrent, pour Marciac, que l'espace urbain s'est organisé autour de la place centrale et des rues partant des angles de cette place : c'est une proposition logique et cohérente, car ces rues mènent aux différentes portes de l'enceinte fortifiée et concentraient nécessairement les flux de passage, et donc les flux commerciaux. Des arguments inédits viennent conforter cette hypothèse :

- le relevé des vestiges médiévaux identifiables aujourd'hui montre qu'ils se concentrent effectivement autour de la place centrale et dans une moindre mesure des rues en provenant, et non dans les moulons périphériques (doc. 272) ;
- les deux couvents mendiants se sont installés dans le second quart du XIV^e siècle sur des moulons périphériques, prenant la totalité du moulon, ce qui semble indiquer qu'il étaient alors vides de maisons ;
- Les jardins ou *casalères* formant une enceinte maraîchère à l'intérieur des murailles constituaient en même temps une réserve foncière qui n'a été que partiellement occupée au XX^e siècle.

On remarque également la régularité des moulons, qui mesurent à Marciac 115 x 62,50 m environ, autour de la place centrale. La charte de coutumes accordée à la bastide lors de sa fondation a organisé l'espace à l'intérieur des moulons, dans un but pratique et fiscal : l'article 33 précise que chaque parcelle ou *ayral* constructible mesurera 60 rases de longueur pour 20 rases de largeur, valant une taxe foncière annuelle de 3 deniers tolsans de cens, au plus et au moins¹¹³⁹. Cette précision *in fine* s'explique par la présence fréquente de moitiés, tiers ou quarts de parcelles bâties, selon la fortune des occupants et les partages des maisons, sans doute dès la fondation.

La maison des abbés de la Casedieu à Marciac, sur la place centrale, peut donner un exemple de ce partage parcellaire : le moulon mesure environ 115 x 62,50 m (soit un rapport de 1/2). La maison s'étend au cœur du moulon, au milieu de la place, pratiquement sur toute la profondeur du moulon (40 m sur 62,50 m environ, 67 m avec l'emban sur la place) pour une largeur vérifiée de 9,94 m. Cela semble indiquer que cette maison occupait un *ayral* de largeur, la rase valant sans doute à Marciac un peu moins de 50 cm. La profondeur originelle (environ 20 m) indique que le premier état de cette construction occupait sans doute 40 rases de profondeur, 20 rases étant laissées libres, et que dans un deuxième temps la construction a été doublée en profondeur, passant de 40 à 80 rases et empiétant sur la parcelle de la maison située au nord du moulon. La largeur des embans, environ 5 mètres de largeur, pourrait correspondre à 10 rases (doc. 273-274).

Il me paraît difficile, en l'état, de tenter de mesurer avec plus de précision ce parcellaire *intra muros* : depuis la thèse de Cédric Lavigne¹¹⁴⁰, qui a posé les bases du calcul métrologique pour les bastides médiévales, les problèmes méthodologiques liés à ces questions de mesures parcellaires n'ont pas été vraiment résolus : faut-il mesurer à partir du milieu des murs mitoyens ou des fossés ? Faut-il corriger les mesures prises à partir des photographies aériennes et des plans cadastraux ? Je laisse à d'autres le soin de répondre à ces questions ardues. Pour revenir à l'exemple de Marciac, il semble que la bastide a été tracée selon un plan régulier ; que ce tracé est exprimé dans la charte de coutumes en *rases* ; que la mesure d'au moins une maison sans doute implantée dès la fondation de la bastide confirme l'existence d'un module régulier employé dans le plan des maisons et sans doute des moulons et des rues¹¹⁴¹.

1139 Coutumes de Marciac, in LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. VI, p. 40 : « XXXIII- Pretereà in domo qualibet seu areali villa longo de LX^a rasis et amplo XX. rasis debet habere Dominus noster Rex, et ejus parierii, annuatim in festo Omnium Sanctorum tres denarios tholosanos censuales, et hoc secundum majus aut minus. »

1140 LAVIGNE, Cédric, *Essai sur la planification agraire au Moyen Âge : les paysages neufs de la Gascogne médiévale (XIII^e-XIV^e siècle)*, Bordeaux : Ausonius, 2002, 299 p. On lira par exemple le compte-rendu de Jean-Jacques Schwein sur cet ouvrage (*Études rurales*, n°167-168, 2003, en ligne), qui pointe à la fois les nouveautés et les problèmes méthodologiques posés par les propositions de cet auteur.

1141 Sur cette question, voir POUSTHOMIS, Nelly, *À l'ombre du moustier. Morphogénèse des bourgs monastiques en Midi toulousain, Dossier en vue de l'obtention d'une HDR*, volume II, p. 172-183. Cet auteur pose la question de la méthodologie employée et les mesures prises dans différents bourgs monastiques (Simorre, Sorèze, Saint-Savin, Saint-Sever de Rustan, Maubourguet, Madiran) révèlent une grande variabilité des largeurs de façade. Ces exemples prouvent qu'il faut donc sans doute être très prudent sur cette question des modules et mesures, une mesure valable pour une bastide n'étant sans doute pas transposable...

Plutôt que de discuter sur ces questions de mesures médiévales, qui m'éloignent par trop de mon sujet, il me paraît plus intéressant de réfléchir sur l'origine de ce plan : d'où vient le modèle urbain de Marciac ?¹¹⁴²

Pour cette bastide, la réponse vient sans peine : le plan de Beaumarchès (1288 ?) et celui de Marciac (1298) peuvent, malgré le relief du premier site, être presque exactement superposés, même si les mesures ne sont pas identiques et que le relief est différent. Il y a une identité formelle qui me semble remarquable et qui pourrait indiquer que le même modèle a été employé pour les deux bastides voisines. Par ailleurs, et cela avait déjà été remarqué auparavant, il existe également une grande parenté formelle entre la bastide de Marciac et celle de Rabastens-de-Bigorre (1306)¹¹⁴³, fondée par le sénéchal Guillaume de Rabastens sur des terres comtales en marge de ce comté, à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Marciac. Ces constatations font penser que les officiers royaux ont apporté avec eux, non seulement les chartes de coutumes qui ont été données à ces bastides, mais encore des arpenteurs professionnels ou agrimensurs qui ont travaillé sur des plans-types connus ailleurs dans la région. Lauret, Malebranche et Séraphin¹¹⁴⁴ ont proposé, à partir de cette identité de plans, de qualifier de « modèle gascon » ce plan que l'on retrouve à Marciac. À partir de leur liste, on peut cartographier en partie la diffusion du modèle architectural « gascon » sur la rive gauche de la Garonne (doc. 275) :

Tableau 26. Les bastides fondées en Gascogne entre 1272 et 1324.

Nom de la bastide	Date de fondation	Fondateur	Modèle des coutumes
Montréjeau	1272	Sénéchal Eustache de Beaumarchais Arnaud d'Espagne	? modifiées en 1435
Mirande	1281	Sénéchal Eustache de Beaumarchais Comte d'Astarac Abbé de Berdoues	Gimont (1274)
Pavie	1281	Sénéchal Eustache de Beaumarchais Comte d'Astarac Abbé de Berdoues	Gimont
Beaumont-de-Lomagne	1282	Sénéchal Eustache de Beaumarchais Abbé de Grandselve	Gimont
Cologne	1286	Sénéchal Eustache de Beaumarchais Odon de Terride	Gimont
Beaumarchès	1288	Sénéchal Eustache de Beaumarchais Comte de Pardiac	Marciac ?
Grenade	1290	Sénéchal Eustache de Beaumarchais Abbé de Grandselve	Gimont
Marciac	1298	Sénéchal Hugues de Marciac Comte de Pardiac Abbé de la Casédieu	Gimont
Rabastens	1306	Sénéchal Guillaume de Rabastens	Marciac
Barcelonne	1316	Comte d'Armagnac Prieur de Saint-Gilles	?
Geaune	1318	Sénéchal anglais Antonio di Pesagno Pierre de Castelnau	?

1142 Je néglige ici par nécessité les plans de Mourède, presque illisible, et de Plaisance, trop remanié au XV^e siècle et dont le plan originel reste hypothétique.

1143 LAURET *et alii*, *op. cit. supra*, p. 72.

1144 LAURET, Alain, SÉRAPHIN, Gilles, MALEBRANCHE, Raymond, *Bastides, villes nouvelles du Moyen Âge*, *op. cit.*

Trie	1322	Sénéchal Jean de Trie Abbé de l'Escaladieu Autres seigneurs locaux	Rabastens-de-Bigorre
Solomiac	1323	Sénéchal Jean de Trie puis Bertrand de Solomiac Abbé de Gimont	Trie
Beauchalot	1324	Sénéchal Raoul Chalot Abbé de Bonnefont	Trie

Ce schéma chronologique de diffusion du modèle architectural « gascon » de bastide, très complexe, révèle qu'en l'espace de deux générations, ce modèle s'est diffusé de proche en proche de la Gascogne toulousaine jusqu'aux Landes, repris même par des sénéchaux anglais. Eustache de Beaumarchais, dans les années 1270-1290 semble avoir été le premier promoteur de ce modèle, peut-être par l'entremise d'un arpenteur spécialisé qui gravitait dans son entourage. Ce plan fonctionnel lui survit jusque dans les années 1320 (Beauchalot : 1324). Il marque le progrès des officiers royaux de la région, dans le premier quart du XIV^e siècle, progrès également marqué par l'agrandissement progressif de la jugerie de Rivière-Verdun, à laquelle Marciac fut notamment rattachée. En fait, c'est plutôt de « modèle royal » qu'il faudrait qualifier ce plan, qui n'est pas le seul présent en Gascogne¹¹⁴⁵.

On peut également cartographier, à partir de cet échantillonnage de bastides, la diffusion des chartes de coutumes octroyées à partir d'un modèle préexistant (doc. 276). Dans les années 1280-1290, les sénéchaux royaux diffusent le modèle de la charte de Gimont ou Francheville, parfois par copie (celle de Marciac, issue de celle de Gimont, sert pour Rabastens-de-Bigorre en 1306). Dans les années 1310-1320, c'est la charte de Rabastens-de-Bigorre qui sert de modèle en Bigorre et plus à l'ouest, jusqu'à Labastide-Clairence au Pays basque, puis celle de Trie-sur-Baïse, plus complète, après 1322, qui est employée pour des bastides fondée à l'est, comme Solomiac ou Beauchalot.

Au final, à partir de l'exemple de Marciac, on peut donc affirmer que les prémontrés de la Casedieu ont fondé des bastides qui ont suivi un « modèle-type » et des « coutumes-type » fournies par l'administration des sénéchaux royaux de Toulouse. Ces fondations s'insèrent, chronologiquement, dans le grand mouvement de fondations urbaines de la fin du XIII^e siècle et de la première moitié du XIV^e siècle, dans lesquelles les prémontrés s'intègrent entièrement.

1145 LAURET *et alii*, *op. cit.*, signalent d'autres modèles : aquitain, gimontois, village-place...

2.2.2- LA PLACE, LA HALLE ET LES LOCAUX CONSULAIRES

La place est au centre du dispositif des bastides¹¹⁴⁶: espace commercial, la ville se structure à partir de ce poumon économique¹¹⁴⁷. À Mourède, la place centrale mesure environ 34 x 25 m, de façade à façade, mais l'église qui la borde au nord a peut-être été implantée sur une partie de l'espace qui lui était initialement dévolu (doc. 277 et 278). À Marciac, comme à Beaumarchès, le plan s'est développé autour de deux places, l'une dévolue au commerce à l'ouest, l'autre formée par l'église et son cimetière à l'est, sur un demi-moulon réservé. La place centrale de Marciac, immense, ne mesure pas moins de 122 x 65 m, de façade à façade, soit un moulon entier avec ses rues adjacentes. L'espace dévolu à l'église collégiale et son cimetière, plus à l'est, mesure la moitié d'un moulon, soit 67 x 62 m environ (hors rues adjacentes) (doc. 285 à 290). À Beaumarchès, le module est sensiblement différent : la place centrale occupe un îlot carré de 69 m de côté de façade à façade (55 m, hors les rues) alors que la place autour de la collégiale est un peu plus vaste (72 x 75 m, y compris les rues adjacentes, de façade à façade, doc. 272 à 274). Il faut noter que pour ces deux places, une partie de l'espace est en dénivelé au sud, avec des murs de soutien pour compenser le relief. La place centrale de Plaisance est la plus modeste : 35 x 35 m de couvert à couvert, mais cette place est une reconstruction postérieure aux crises du XIV^e siècle, dans un espace urbanisé très contraint, ce qui explique cette contraction de l'espace commercial et la grande densité du bâti tout autour, presque dépourvu de jardins (doc. 283 et 284). Des couverts, embans ou garlande, espaces semi-privés, complétaient ce dispositif, en offrant des passages couverts tout autour des places et des rues principales.

Des halles ont été implantées dans ces espaces centraux : elles abritaient en partie les marchés et foires, qui rapportaient des revenus réguliers à la communauté, par les droits levés (leudes)¹¹⁴⁸ et la location des « tabliers » des marchands¹¹⁴⁹. On peut supposer également que ces halles abritaient les mesures légales de poids et de mesure, dont les coutumes font indirectement mention. Les locaux consulaires étaient également abrités sous ces halles ou à proximité, soit au rez-de-chaussée, soit à l'étage sous toiture, pour optimiser l'occupation commerciale. Dans les exemples étudiés, seule la halle de Beaumarchès est aujourd'hui conservée, très remaniée : les halles de Plaisance et Marciac ont été détruites au XIX^e siècle et au début du siècle suivant.

1146 HIGOUNET, Charles, « La place dans les bastides médiévales », *Plazas et sociabilité en Europe et Amérique latine*, Publications de la Case de Velasquez, sér. Recherches en Sciences Sociales, Paris, fasc. VI, 1982, p. 119.

1147 PÉTROWISTE, Judicaël, *Naissance et essor d'un espace d'échanges au Moyen Âge : le réseau des bourgs marchands du Midi toulousain, XI^e-milieu du XIV^e siècle*, thèse de doctorat, Toulouse : UTM, 2007.

1148 Les coutumes de Marciac, issues de celles de Gimont, comportent plusieurs articles sur l'exemption de leude pour les habitants, mais également pour les tarifs pratiqués : « XLII- Item quicumque extraneus in die fori tempterium tenuerit quaruncumque mercium dabit pro leuda unum denarium tholosanum. XLIII- Item pro saumata ferri deforis asportata dabitur pro leuda unum denarium tholosanum. XLIV- Item una sarcinata salis det unam palmatam salis et unum denarium turonensem. XLV- Item quicumque extraneus voluerit extrahere a dicta villa bladum, vinum vel sal, pro saumata salis unum denarium turonensem pro leuda, pro saumata vini unum denarium turonensem, et hoc secundum magis et minus pro honore unius hominis de sale, unum obolum turonensem. XLVI- Item pro uno honore operum vitreorum unum denarium turonensem ab extraneo. XLVII- Item de uno honore scutellarum et grasellorum unum denarium turonensem. XLVIII- Item si quis leudam debens, à villa vel à foro exiverit, et leudam non solverit, paget duos solidos tholosanos et obolum pro emenda [...] ».

1149 ADG, C 525, 1687, dénombrement de la communauté de Marciac : « Item jouit ladite communauté une place noble couverte de tuilles canal dans ladite ville de Marciac avec deux boucheries qui sont sous ladite place et les tabliers pour déplier et ranger toutes sortes de marchandises qui se vendent et se débitent les jours de foires et marchés &c. » Les consuls bénéficiaient également d'un droit sur le vin débité dans les tavernes, appelé droit de *sonquet* (idem, dénombrement de 1687) : « arrêt de la cour des Aides de Montauban du 2 juillet 1684, qui maintient les consuls de Marciac au droit de souchet du vin vendu en détail dans ladite ville à raison du douzième denier et du droit d'entrée du vin étranger à raison de quarante sols par pipe ».

On ne sait rien de la halle de Mourède, qui n'a peut-être jamais existé. À Plaisance, le plan *ca* 1750 montre une halle sur piliers de bois occupant une large part de l'espace de la place centrale (environ 27 m de côté). Avec les couverts ou embans des maisons voisines, cela permettait de commercer dans un espace entièrement abrité de la pluie et du soleil. Les locaux consulaires se trouvaient en 1687 dans un local implanté sous cette halle, avec école et prison¹¹⁵⁰. Une mention de confront vers 1460 laisse à penser que le local consulaire se trouvait également implanté sous la halle¹¹⁵¹. Celle-ci a été détruite peu après 1793, sans doute du fait de sa vétusté. Elle n'est plus présente sur le plan napoléonien de 1804 (doc. 277 et 278).

À Beaumarchès, la halle couvre un espace de 22 x 18 m environ. Elle est portée par 25 élégants piliers de calcaire chanfreinés (5 x 5), régulièrement disposés et dotés d'un larmier dans le tiers supérieur du fût. Transformée en salle des fêtes communale, elle a été fermée par des cloisons et un pilier central a été supprimé, lui faisant perdre son caractère de halle. On peut, à partir de cartes postales anciennes, deviner l'aspect originel de ce bâtiment, qui pourrait remonter à la fin du Moyen Âge (XV^e-XVI^e siècle ? Doc 279-282).

La halle de Marciac est connue par des plans, une gravure, un tableau et par une unique photographie de la fin du XIX^e siècle, récemment identifiée et publiée par Maurice Serres¹¹⁵². Elle était formée par une série de larges piliers circulaires (6 x 7) composés de tambours en calcaire superposés. J'ai pu observer plusieurs de ces tambours déposés dans le parc du château de Guitou, à Marciac (doc. 290). La halle abritait les locaux consulaires, la prison et un puits à l'époque contemporaine : tout l'espace central était fermé vers 1840, le rang extérieur de piliers formant galerie. Cette halle de Marciac, mal entretenue, fut démolie à l'aube du XX^e siècle (doc. 287-289).

Le système de gestion de l'eau est particulièrement mal connu pour le Moyen Âge et l'époque moderne. Il est cependant certain qu'un réseau de puits et de fossés alimentait les bastides. On peut esquisser, à partir du cadastre napoléonien, une cartographie très incomplète de ce réseau public de l'eau pour la bastide. À Beaumarchès, deux puits très profonds existent encore près de l'église collégiale et sur la place centrale (doc. 282 et 283). Le puits de la place centrale conserve une margelle chanfreinée qui a été remontée de plusieurs rangs, pour compenser lehaussement du sol environnant suite à des travaux dans la seconde moitié du XX^e siècle : il pourrait remonter au Moyen Âge ou à l'époque moderne. La bastide, implantée sur une colline, ne bénéficie pas de cours d'eau permettant l'évacuation des eaux usées. À Plaisance, au moins un puits existait au nord de la place centrale, et un second dans une rue au sud, dans le *barry dessus*. Les *barats* ou fossés de la ville devaient servir de dépotoir, ainsi que l'Arros voisin. À Marciac, un puits existait sous la halle et deux autres sont mentionnés sur le cadastre napoléonien. Un autre puits est conservé, détail curieux, dans la nef de l'église collégiale Notre-Dame-de-l'Assomption. Sa margelle a été arasée au niveau du sol lors des réfections du XIX^e siècle. Est-ce volontaire, pour alimenter la population abritée là en cas de crise, ou bien est-ce l'effet de la reconstruction de l'édifice au XV^e siècle, qui a allongé la nef et intégré cette structure ? Un fossé en eau entourait la ville et rejoignait le Bouès au nord, permettant l'évacuation des eaux usées. Ce réseau public était complété par un ensemble de puits privés présents dans les arrières-cours des maisons, qui reste à étudier. J'ai pu en observer trois d'origine médiévale probable, à Marciac¹¹⁵³ et à Beaumarchès¹¹⁵⁴, qui montrent la fréquence de ces dispositifs.

1150 LAGORS, Alain, « La bastide de Plaisance-du-Gers au XIX^e siècle : croissance et apogée du bourg-marché (vers 1780-1880) », *BSAG*, 1998, p. 425-464 : cet auteur décrit avec précision la halle et ses fonctions à l'époque moderne.

1151 ADG, A 7, fol. 57 : « *Bertran deu Conquerer, filh e procuray de Profeta de Sanctper sa may, habitant deudit loc, reconego tenir en feu item une plassa dostau en lodit ban darrer la mason communa deudit loc. Que confronta ab lostau de Bertran de Barrau, ab lostau de Floreta de Barrau, ab la plassa communa e ab la clausura deudit loc ; en ladita festa II dinés tornés* ».

1152 SERRES, Maurice, *Marciac au XXI^e siècle... une histoire dont les pierres gardent le souvenir, Paysages in Marciac*, 2013, p. 18.

1153 À Marciac : dans la maison Lapèze, dans la cour intérieure, et dans la maison voisine dite tour du comte, le puits étant bâti dans le mur : l'eau pouvait être aussi puisée depuis l'intérieur. J'ai observé plusieurs autres puits dans cette bastide, dont le bâti était plus tardif.

1154 À Beaumarchès : puits dans une propriété à l'est de la bastide, remanié avec insertion de sculptures de style Renaissance.

2.2.3- LES FORTIFICATIONS

La bastide de Mourède n'est pas documentée sur ce point¹¹⁵⁵. Par contre un petit dossier documentaire et archéologique a pu être rassemblé pour Beaumarchès, Marciac et Plaisance. À Beaumarchès, bien que les chanoines ne soient pas seigneurs paréagers, l'abbé donne en 1302 l'autorisation aux habitants de la bastide de prendre le bois pour la clôture de la ville dans les forêts de l'abbaye, à titre exceptionnel. Cette notice montre que la première clôture de la ville fut une palissade de bois, un *pau*¹¹⁵⁶. À l'époque moderne, cependant, cette première clôture s'est pétrifiée : sur le livre-terrier de la ville, en 1751, on relève la présence de fossés, de remparts sans doute en pierre et d'au moins sept portes, sans doute des tours-portes. Une seule d'entre elles est partiellement conservée (*le portail de Marciac*), très remaniée, au sud-ouest de la bastide. Le plan routier *circa* 1750 montre cette porte encore en fonction (doc. 293 à 296). La superposition du plan cadastral napoléonien et des informations fournies par le livre-terrier de 1751 permet de proposer un plan inédit de ces fortifications, intégrant la motte qui préexistait à la bastide et surplombait la vallée. Les outils de mesure du SIG Géportail permettent d'estimer la surface enclose à 11 ha, avec des fossés dont la largeur dépassait 8 m (doc. 293). Les plaintes formulées auprès de l'administration de l'intendance d'Auch, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle¹¹⁵⁷, font connaître le devenir de ces fortifications de Beaumarchès, qui ont été largement pillées et démantelées avant 1789 : les pierres des murs et portes obsolètes ont été vendues par des entrepreneurs plus ou moins scrupuleux ; les fossés ont été progressivement comblés et occupés par les propriétaires mitoyens. On relève ainsi en 1773¹¹⁵⁸, 1785¹¹⁵⁹ et 1786¹¹⁶⁰, l'acensement de terres publiques sur les fossés et remparts de la ville ; en 1778, le seigneur du lieu porte plainte contre un habitant de la ville, Mathieu Lasnavères, qui a démoli et vendu une partie du rempart sans autorisation¹¹⁶¹.

À Marciac, les fortifications ont été entreprises peu après la fondation : en février 1302, un marché est passé (avec un entrepreneur ? On ne possède hélas qu'une courte notice non détaillée), en présence du syndic de la Casedieu, pour faire creuser une partie des fossés de la ville¹¹⁶². En décembre 1306, une sentence du sénéchal décharge les chanoines de contribuer à la construction et à la réparation des murailles de la ville, ce qui atteste qu'elles étaient déjà en partie construites ou du moins envisagées¹¹⁶³. Le coût élevé des murailles semble avoir ralenti les travaux : en 1329, elles ne sont toujours pas terminées et le sénéchal met l'abbaye à contribution pour aider à les terminer¹¹⁶⁴.

1155 Un chemin et des limites parcellaires semblent dessiner des limites autour de la places, enclosant une surface de 3,5 ha. Mais je n'ai pas pu confirmer la présence effective d'une clôture de fortification pour cette bastide très mal documentée après sa fondation.

1156 ADG, H 5, p. 115, n°2 : « PERMISSION donnée le 10 août 1302 par Sanche Descaunets, abbé de la Casedieu, aux habitants de Beaumarchez de prendre le bois nécessaire pour la fermeture du dit lieu dans les forêts vetées de l'abbaye sans préjudice à l'avenir. »

1157 ADG, C 475 : Bureau des finances d'Auch, Domaines, Requête d'ordonnances en adjudication du terrain de ville (fossés, remparts, mur).

1158 ADG, C 475, 1773 : « Pierre Laffon marchand [...] par contrat du 16^e 7^{bre} 1773 avec Mr le marquis de Faudoas, colonel du regiment provincial d'Auch, seigneur engagiste du domaine de Beaumarchés, bailla au suppliant à titre d'accensement et rente en faveur du domaine du Roy un lopin de fonds sur l'emplacement des remparts et clôture de ladite ville dudit Beaumarchés, scitué au bas de son jardin, d'une contenance d'environ six pugneres, sous ladite rente de 15 sols par pugnerie ».

1159 ADG, C 475, 1785 : Jean-François Maignon, habitant de Beaumarchès, demande l'inféodation de plusieurs terres labourables « au couchant desquels sont les murs de la ville [...] aux murs et fossés de ville ».

1160 ADG, C 475, 1786 : « Dlle Gabrielle Dubernet [...] desire infeoder un patus faisant partie des fossés et remparts, de la contenance de quatre vingts dix toises carrées ; confrontant du levant le padouent, midy chemin de l'Arros, couchant jardin de la veuve Dubernet, nord jardin de la veuve Mangouet [...] 2^e autre terre faisant aussi partie des fossés et remparts, de la contenance de dix toises carrées, confrontant du levant le chemin des remparts, couchant nord le chemin de l'Arros et rue publique, midy rempart et jardin de Dubosc ».

1161 ADG, C 475, 1778 : Plainte du marquis de Faudoas, seigneur engagiste, contre un particulier qui a fait démolir une partie du rempart sans autorisation (le marquis est engagiste depuis le 26 juillet 1765). « [...] dans les murs de la ville que le nommé [Mathieu] Lasnavères dit Gondrin a de son autorité privée osé démolir en partie près de sa maison [...] il a encore porté sa temerité à faire tourner à son profit les pierres qui sont provenues de cette meme demolition, en les vendant soit à des particuliers du lieu, soit à des estrangers [...] ».

Le plan routier *ca* 1750 montre la forme des ces fortifications : une muraille de plan ovale, entourée d'un large fossé doublé d'un second fossé formant ruisseau, percée de huit tours-portes régulièrement disposées (doc. 297). On lit encore, sur les photographies aériennes, l'emplacement de cet impressionnant dispositif défensif, des boulevards périphériques de la ville ayant remplacé les fossés comblés. Le SIG Géoportail permet d'estimer la surface enclose : 21 ha, avec des fossés dépassant 15 m de largeur. Ici aussi, on peut supposer qu'une part non négligeable de la ville devait être non-bâtie et réservée à des jardins.

On possède une description de ces fortifications, réalisée en 1626 par Jean de Chastenet, seigneur de Puységur, vice-sénéchal d'Armagnac. Il fut envoyé par le duc d'Épernon pour dresser un état des places fortes de Haute-Guyenne¹¹⁶⁵ :

« La ville de Marciac, capitale du païs de Rivière-Verdun, est cittuée en raze campagne et unye, hors de comandement que du cousté du couchant mais esloignée pour ne point estre batue que difficilement. Le terrain y est gras et aisé à remuer. Elle a de très bonnes murailles de l'espaisseur de sept a huit pieds ; les flancs et les fossés sont parfaitement bons avec contrescarpes ; ils sont tous plains d'eau du cousté du levant et du cousté du couchant très profonds avec ung talus si espois qu'il est impossible de l'aborder. Elle a huit portes, desquelles il y en a quatre murées, à toutes lesquelles il y a de bonnes tours avec machicoulis, ravelins, pont-levis. Dans ladite ville il y a une place d'armes pour y mettre mille hommes en bataille. Le principal siège de la justice dudit païs de Rivière Verdun y est estably. Elle est frontière de Bearn. »

Ce texte donne une idée de l'état de ces murailles au XVII^e siècle, à une époque où les canons ont rendu les murailles médiévales pratiquement obsolètes : elle sont encore bien entretenues et gardées ; les murs sont dotés d'une escarpe (en terre ?) très pentue ; les tours-portes, dont la moitié sont murées par manque de moyens pour les garder, sont dotées de mâchicoulis, de barbicanes et de ponts-levis. Un autre texte conservé dans les manuscrits de l'archidiacre Daignan du Sendat, vers 1750, donne une description inédite et précieuse de l'état des fortifications peu avant leur démantèlement¹¹⁶⁶ :

« Ils [les paréagers] commencèrent à batir les murailles de pierre de taille, dont la circonference est de deux mille sept cents pas, la hauteur de vingt et cinq toises, et y firent huit portes avec huit guerittes au dessus dans lesquelles des portiers pouvoient estre logés. Il y avoit encore d'autres guerittes sur les murailles. Au dehors de ces murs sont encore de grands et profonds fossés qui furent entourés d'une seconde muraille de pierre de taille eslevée de vingt pieds. Ce dernier mur ne subsiste plus, en sorte que cette ville etoit forte dans sa situation qui est une plaine marecageuse entourée de petits viviers et de ruisseaux qui inondent une partie de cette plaine dans des pluÿes mediocres et qui font de grands ravages par la fonte des néges ».

Ce texte précise donc qu'une chemise de pierre était établie au-devant des fossés, sans doute au niveau du fossé en eau visible sur le plan *ca* 1750, et que des loges ou guérites existaient sur les murailles, pour abriter des guetteurs. Ce système de guet est attesté pour l'époque moderne :

« L'an 1618 et le vingt-uniesme jour du mois de juin, le matin, sous la halle publique de la ville de Marciac, en conseil [...] a esté representé comme il se fait bruit que, au pays de Bearn, se font quelques assemblées de gens pour remuer quelques choses [...] ce qui pourroit causer qu'ils se saisiroient de quelques villes, pour à quoy obvier est requis délibérer si on faisoit bonne garde et tenir seulement ouvertes deux portes par intervalles. Sur quoi a esté arreté que les consuls fairont faire quelque forme de patrouille par la ville, ensemble quelques rondes, sans lumière, sur les murailles [...] et cependant on n'ouvrira que deux portes par intervalles ». Une autre délibération du 16 juillet précise qu' « il a esté

1164 *Idem*, n°3 : « LETTRES du senechal de Toulouse en datte du 14 juin 1329 executées 2le 16 du même mois, qui ordonnent que l'abbé et monastere de la Casedieu 3contribueront de la somme de 600 ll. pour la perfection des murs de Marciac ».

1165 DE CARSALADE DU PONT, Jules, éd., in *Revue de Gascogne*, 1899, p. 453 sq.

1166 BM Auch, Ms 71, fol. 671.

arresté qu'on fera bonne et exacte garde, tant de nuit que de jour [...] et qu'on tienna une seule porte ouverte le jour et pendant ce trouble seulement, que la porte de Morlas soit murée [...] et la porte dite de Notre Dame soit aussi murée et à faire la garde tous les habitans seront contraints par ordre [...] sauf les travailleurs qui en seront exempts »¹¹⁶⁷.

Le plan de la ville en 1789, original conservé sous verre à la mairie de Marciac, montre une série de « tours » sur tout le parcours de la muraille. Cette particularité a été expliquée lors des fouilles de 2000 : d'épais contreforts sur la muraille formaient autant de petites tours assurant la défense avancée du mur. Ce dispositif se retrouve aussi sur la muraille de la bastide de Mirande (fin du XIII^e siècle, un exemple conservé), sur celle de Bassoues (XIV^e s., deux exemples sur le flanc sud de la muraille), à Ladevèze (arrachement de plusieurs de ces contreforts-tours sur le *castrum*, doc. 298).

Sur le terrain, toutes les tours-portes et tours-contreforts ont disparu, les fossés ont été comblés et les murailles presque entièrement démantelées, comme à Beaumarchès. Il en subsiste cependant un tronçon d'une trentaine de mètres de longueur, au nord-est de la ville, à l'angle de la Rue de Juillac et de la Rue du chemin de ronde¹¹⁶⁸, entre deux propriétés privées. Cette muraille épaisse de 130 cm est formée de deux parements en pierres de taille calcaire (moyen appareil bien assisé) fourrés d'un blocage de blocs calcaires irréguliers et de galets noyés dans un mortier de chaux sableux. Elle repose sur une épaisse semelle formée d'un blocage de galets et cailloux calcaires, plus large que la muraille¹¹⁶⁹. La partie sud de ce tronçon montre encore l'emplacement d'un escalier en pierres de taille qui donnait accès à un chemin de ronde disparu (le mur a été écrêté). On voit encore que ce chemin de ronde était doté d'un mur-parapet, peut-être crénelé¹¹⁷⁰.

À Plaisance-du-Gers, la situation est plus complexe. Elle a été étudiée par Alain Lagors dans un article bien documenté, sur lequel j'appuierai ma réflexion¹¹⁷¹. La bastide a été fondée en 1322 à l'emplacement de la seigneurie et grange de Ribaute, qui comportait une motte en bord de rivière Arros, une église dédiée à Notre-Dame, une seconde église dédiée à Sainte-Quitterie détenue par les prémontrés et une de leurs granges. Tous ces éléments ont été conservés dans la nouvelle bastide, qui a cependant fait l'objet d'une cadastration régulière. Deux documents permettent de connaître en partie l'évolution chaotique de cette fondation du comte d'Armagnac et de l'abbé de la Casedieu : tout d'abord un document de 1355 révèle que la bastide a été attaquée et détruite par les troupes du Prince Noir¹¹⁷². Ensuite un censier des années 1460 permet de localiser un certain nombre de toponymes, qui montrent une « bastide contractée », selon l'expression heureuse d'Alain Lagors, entourée de deux quartiers périphériques très développés (le *barry dessus* et le *barry debat*, au sud et au nord).

1167 Extrait d'un fragment de registre de délibérations de Marciac de 1618, cité par Maurice SERRES, « Une étude sur le plan de la bastide de Marciac en 1789 », *BSAG*, 2008, p. 392. Le même article fait un bilan sur l'état des fortifications de la bastide.

1168 Ce mur a été étudié par Christian Darles à l'occasion d'une fouille de sauvetage : voir la notice dans la revue *Archéologia*, n° 382, octobre 2001, p. 6-7, avec une coupe de la muraille.

1169 On retrouve le même mode de construction pour les murailles de la bastide de Mirande (après 1281), visibles sur les boulevards, et dans le castelnau voisin de Tillac (début du XV^e siècle ?). Cette semelle devait être cachée par le fruit de l'escarpe.

1170 Un tronçon de crénelage est encore visible à Trie-sur-Baïse, bastide voisine fondée en 1322. On peut y voir aussi le négatif d'une toiture de hourd, sur le mur nord de la tour des Carmes.

1171 LAGORS, Alain, « Les étapes de l'évolution de Plaisance au Moyen Âge », *BSAG*, Auch, 1985, p. 34 *sq.*

1172 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. VI, p. 327, protestation contre la visite de l'archidiacre de Castelnaud à l'église Sainte-Quitterie de Plaisance en 1355 : « [...] *libris, calice, vestimentis et aliis ornamentis dictæ ecclesiæ pro adventu Principis de Galis, primogeniti regis Angliæ, et suorum complicitum, inimicorum nostri regis Franciæ, paulo ante adventum dicti domini archipresbiteri ad dictum locum de Plazentia, ignis incendio totaliter et notorie consumptis ; sicut etiam ipsi domini abbas et conventus, tam in monasterio, quam in membris ejusdem, aliis villis et parrochiis ad dictum monasterium pertinentibus extra diocesim Tarviensem per adventum predictorum ignis incendio ac rapinis multipliciter dampnificati [...]* ». Voir aussi ARDILEY, Georges, « La chevauchée du Prince Noir en 1355 en Gascogne gersoise. Théâtre d'opération et protagonistes », *BSAG*, n°411, 2014, p. 7-23.

L'étude attentive du cadastre napoléonien et du plan routier *circa* 1750, complétée par une série de visites sur le terrain et par l'étude du censier du XV^e siècle, permet de cartographier partiellement l'état de la bastide vers 1460 : une bastide de taille réduite au bord de l'Arros, enserrant neuf moulons autour d'une petite place centrale (2,6 hectares, c'est l'actuel quartier de la mairie, doc. 302).

Les murailles, vers 1460, sont mentionnés par trois mots de vocabulaire gascon dans ce censier : *la clausura* (la clôture)¹¹⁷³, *las muralbas* (les murailles)¹¹⁷⁴, *los barats* (les fossés)¹¹⁷⁵, auxquels il faut rajouter la présence de deux *portaus* (tours-portes)¹¹⁷⁶ donnant accès aux *barris* (quartiers périphériques). Alain Lagors a justement noté la présence de *barats veilhs*¹¹⁷⁷, qui peuvent marquer vers 1460 l'emprise originelle de la bastide avant sa destruction en 1355.

Faut-il distinguer la *clausura* des *muralbas* ? Peut-être les *clausuras* étaient-elles construites en matériau plus léger que les *muralbas*¹¹⁷⁸. Tout vestige de ces murailles a apparemment disparu¹¹⁷⁹, mais deux photographies prises par Alain Lagors en 1976 montrent qu'à l'angle sud-est de la bastide, la muraille était formée par le revers des maisons, composé d'un mur de pisé large de plus d'un mètre d'épaisseur¹¹⁸⁰ (doc. 299 et 300). Le seul élément encore en place est une tour (propriété privée) en pierres de taille de moyen appareil très remanié, qui protégeait l'angle sud-ouest de la ville. Elle mesure encore, dans son état actuel, 5 m de côté sur trois niveaux bâtis en pierre de taille de moyen appareil, et présente au dernier niveau deux corbeaux encadrant une ouverture qui soutenaient un volet de bois ou mantelet¹¹⁸¹. Peut-être cette tour faisait-elle déjà partie du dispositif originel de défense de la bastide, avant 1355 : sa construction en pierres de taille tranche avec le matériau employé pour le reste des fortifications, la terre et le bois¹¹⁸² (doc. 301).

1173 ADG, A 7, fol. 57 v° : « Fray Demenges de Sanctmorisse rector de Plasensa reconego tenir en fin n. duas plassas dostan scitnadas en la biala de Plasensa au loc aperat a la cornera de la cana que confrontan ab la plassa deus beretes de Sans de Lasbatz ab la carrera pñca e an la clausura deudit loc de duas partz en ladita festa... IIII d. t. »

1174 ADG, A 7, fol. 40 : « Pey deu Pont barber deudit loc reconego tenir en fin coma dessus per si e en nom de Floreta de Barrau sa molber una plassa dostan en la garlanda deudit loc aupres de la carrera deu portau debat que confronta ab lostan des Pereta de Sanctper ab lostan de Arnaud de Dabant baster ab la muralha deudit loc a ab la plassa communa en ladita festa ... II d. t. »

1175 ADG, A 7, fol. 57 : « Item plus duas plassas meya de terra au loc aperat au barri debat que confrontan ab la terra e casau deu rector deudit loc ab lo barat deudit loc ab lo flui de l'Arros e ab la carrera publica ».

1176 ADG, A 7, fol. 2 : « [...] en la carrera de la porta dessus que confronta ab la clausura deudit loc ab la carrera publica [2 v°] Item la meytat de hun ostau e plassa aperada Cadbera laquala thien per indibis ab Johan deu Prat son fray scituat en la carrera de la porta debat que confronta ab lautra meytat deudit son fray ab la muralha et portau deudit loc [...] ».

1177 Par ex. ADG, A 7, fol. 27 : « [...] lo cemeteri gelh ab lo barat deudit barri [...] ».

1178 Je soupçonne que la muraille du XIV^e siècle était en pierres mais que la muraille reconstruite pour la « bastide contractée » était en pisé. Je n'ai pu vérifier cette hypothèse par manque de vestiges en place.

1179 Pour des raisons pratiques, je n'ai pas pu visiter l'ensemble des maisons implantées sur le tracé des murailles pour vérifier la présence éventuelle de vestiges de ces murs remployés en murs porteurs. Quelques maisons observées n'ont pas livré d'indice positif.

1180 L'emplacement de cette muraille et ces maisons a été transformé en parking dans les années 1970.

1181 Je n'ai pas pu pénétrer dans cette propriété pour relever en détail cette tour.

1182 On peut cependant supposer que les tours-portes étaient également bâties en pierres.

2.2.4- L'ÉGLISE PAROISSIALE DANS LA BASTIDE

Notre-Dame-de-l'Assomption et Saint-Pierre de Marciac

L'église Notre-Dame-de-l'Assomption semble avoir été la première église paroissiale de Marciac. Entreprise peut-être dès 1298, elle est signalée en 1326 quand elle abrite un concile provincial dirigé par l'archevêque d'Auch¹¹⁸³. Cette église à triple nef et triple abside polygonale a été étudiée en 1970¹¹⁸⁴ puis de nouveau en 1997 dans sa thèse par Christophe Balagna¹¹⁸⁵. Elle a été très remaniée dans les années 1440, lors de sa transformation en collégiale sur ordre de l'archevêque Philippe de Lévis. C'est sans doute à ce moment que fut construite la nouvelle église paroissiale, dédiée à Saint-Pierre, dans une rue secondaire à l'ouest de la bastide¹¹⁸⁶. Son orientation nord-sud peut s'expliquer par le caractère tardif de cette seconde fondation, dans un tissu urbain déjà très dense, qui a imposé cette disposition atypique¹¹⁸⁷ (doc. 298).

Saint-Orens de Mourède

L'église Saint-Orens de Mourède est un édifice orienté à nef unique charpentée (fausses voûtes), chevet polygonal et chapelles latérales formant croix, d'aspect contemporain. Presque entièrement rebâtie au XVI^e siècle¹¹⁸⁸, puis au XIX^e siècle, elle n'a conservé de l'édifice médiéval originel que son mur-pignon ouest en pierres de taille de moyen appareil calcaire régulier, qui supportait les ouvertures campanaires, et une cuve baptismale polygonale en calcaire jaune. Le cadastre napoléonien montre que ce premier édifice était de plan barlong, avec un chevet plat et une petite sacristie au nord (doc. 277 et 278).

Son emplacement, au nord de la place de la bastide, indique qu'il s'agit probablement de l'église paroissiale construite pour la bastide après 1286. Cependant la dédicace à saint Orens, évêque auscitain vers 400, fait supposer qu'il existait une église antérieure portant cette dédicace rare, qu'elle a remplacée. De plus, on sait que la grange prémontrée possédait sa propre chapelle (disparue) et qu'au lieu-dit voisin *Las Matalènes* fut une autre église dédiée à Sainte-Madeleine, peut-être liée à un hôpital (?)¹¹⁸⁹, signalée en 1308¹¹⁹⁰.

Sainte-Quitterie et Saint-Nicolas de Plaisance-du-Gers

On ne sait que peu de choses sur les églises de la bastide de Plaisance. Deux églises existaient déjà avant la fondation : Notre-Dame de Ribaute et Sainte-Quitterie. Les habitants ont-ils conservé

1183 DUFFOUR, Joseph, éd., *Livre rouge du chapitre métropolitain de Sainte-Marie d'Auch*, Auch, 1907, p. 9.

1184 MESPLÉ, Paul, « Notre-Dame de Marciac », *Congrès archéologique de France. Gascogne*, 1970, p. 31-42.

1185 BALAGNA, Christophe, *L'architecture religieuse de la Gascogne médiévale*, *op. cit.*, t. V, p. 478-486.

1186 Cette seconde église n'est pas signalée dans les pouillés du XIV^e : elle est donc postérieure.

1187 Sur le fonctionnement de ces églises à l'époque moderne : COURTÈS, Georges, « Une description de Marciac à la fin du XVIII^e siècle », *BSAG*, 2004, p. 549-559.

1188 D'après CASTEX, Francis, *op. cit.*, *BSAG*, 1993, qui ne cite pas sa source.

1189 Hypothèse de Francis Castex, reprise sur Wikipedia, dont je n'ai pas retrouvé la source documentaire.

1190 ADG, H 5, p. 28, n°3 : « VIDIMÉ [...] d'une sentence arbitrale rendue le 122 juin 1308 entre le dit archevêque et le dit abbé par laquelle il est statué que les dixmes de l'église de Ste Marie Magdelene de Morede [...] seront à l'archevêque d'Auch [...] ».

l'église Sainte-Marie de Ribaute, qui préexistait à la bastide¹¹⁹¹ ? Sur le terrain, un lieu-dit *le cimetière* montre une élévation anormale de terrain, au quartier des Péjous. Nous y avons découvert, dans une maison voisine, un sarcophage en calcaire marbrier gris aujourd'hui remployé en jardinière¹¹⁹². Ce cimetière est mentionné dans le censier de 1460 : marque-t-il l'emplacement du premier lieu de culte de la bastide, à l'angle nord-ouest des anciens fossés ? Était-ce celui de l'église de Ribaute ? Le lieu est presque abandonné en 1460, les cagots du lieu y ont élu domicile¹¹⁹³, ce qui pourrait indiquer le caractère alors « en marge » de cet espace.

L'église Sainte-Quitterie, dans le faubourg éponyme, ne semble pas avoir été paroissiale avant 1322. On sait que cette église signalée dès 1133 a été brûlée en 1355, avec le reste de la ville¹¹⁹⁴. Elle est rapidement reconstruite (par les prémontrés, qui détenaient cette église ?) : elle subsiste comme église paroissiale jusqu'à sa démolition pendant la Révolution française. Il n'en subsiste, outre le cimetière toujours en fonction, qu'un cul-de-lampe de style gothique remployé dans l'actuelle église Notre-Dame-de-l'Assomption (doc. 306-307).

L'église Saint-Nicolas, annexe de Sainte-Quitterie, était implantée au bord de l'Arros, près de la place centrale. On peut penser que cette petite église fut construite lors de la mise en place de la « bastide constructée » après 1355. Le censier de 1460 livre à plusieurs reprises le toponyme *camin de la gleyse*, qui donnait accès à cette église. Le plan routier *ca* 1750 donne une image sommaire de ce petit édifice orienté, à nef unique et charpenté. Il était entouré au nord et au sud d'un petit cimetière. Détruite au XIX^e siècle (son emplacement est transformé en parking)¹¹⁹⁵, on a conservé de cette église la porte d'entrée, belle œuvre de menuiserie du XVI^e siècle, qui a été remployée à l'arrière de l'actuelle mairie (doc. 304-305).

2.2.5- LES HÔPITAUX

Les bastides les plus importantes disposaient d'un ou plusieurs hôpitaux. On possède de la documentation pour ceux de Plaisance et de Marciac.

L'hôpital de Plaisance-du-Gers

L'hôpital Sainte-Croix de Plaisance était implanté au sud de la bastide, hors les murs, face à l'église et cimetière de Sainte-Quitterie, administrée par les prémontrés. C'est l'actuel collège du lieu. Il ne semble pas que l'hôpital était administré par les prémontrés : leurs archives n'y font aucune allusion. Peut-être le curé-chanoine du lieu faisait-il office d'aumônier ? Cet hôpital est mentionné comme confront dans le censier de 1460¹¹⁹⁶. Il disposait d'un petit cimetière indépendant, signalé en 1648¹¹⁹⁷.

1191 ADG, H 5, p. 28, n° 3 : « VIDIMÉ fait le 15 juin 1453 d'une sentence arbitrale rendue le 122 juin 1308 entre le dit archevêque et le dit abbé sur [...] les dixmes et premisses de Ste Marie de Ribaute, en deça du fleuve apelé de la Ros [...] ».

1192 L'emploi de sarcophages en pierres est attesté encore à l'époque romane, comme à l'église de Coutens, et il n'est pas rare de rencontrer des remplois de sarcophages haut-médiévaux dans des contextes funéraires plus tardifs. Cf fiche PLA 10.

1193 Ils sont mentionnés sur le censier de la bastide vers 1460 (ADG, A 7).

1194 ADG, H 5, p. 15, n°3 : « AUTRE acte d'appel fait le 30 novembre 1355 par le meme syndic dans le meme lieu de la visite que Pierre de Flore, archipretré de Castelnau de Riviere Basse, vouloit faire de l'église de Ribaute, nouvellement brulée par les troupes du prince de Galles, fils du Roy d'Angleterre, en qualité de député de Raimond Arnaud de Fagia, archidiaire des Angles et vicaire general de Guillaume Hunaldi eveque de Tarbe, alors absent de son diocese [...] ».

1195 Elle est transformée en halle aux blés en 1818 (AM Plaisance, délibérations municipales, information A. Lagors) et détruite vers 1840 : la gravure de la *Guienne monumentale*, en 1844, montre un monceau de ruines à son emplacement.

1196 ADG, A 7, mention de l'*espital* en confront de l'église.

1197 ADG, E suppl. 23 922, registre paroissial de Plaisance, 1648 : « Anthoine Despagniet enterré le 3 décembre 1648 dans le cimetière de l'hôpital, 15 jours après sa naissance ».

Grâce à une donation obituaire faite en 1650 par l'archidiacre de Rivière-Basse, Mr de Lalanne, l'hôpital est reconstruit et agrandi. C'est le bâtiment que l'on voit sur le plan de l'an XI, en forme de U (doc. 307). Ses murs existent encore et forme le bâtiment de l'administration du collège Pasteur¹¹⁹⁸. Les ouvertures et les enduits, très modifiés, ne permettent aucune analyse stylistique de ces murs qui pourraient remonter à 1650.

Des travaux menés dans le collège ont donné lieu, en 2011, à un diagnostic archéologique mené par Frédéric Veyssière. S'il n'a pas livré l'emplacement de l'édifice, l'archéologue a découvert « une fosse isolée dont le comblement a livré quelques céramiques médiévales caractéristiques des XIV^e et XV^e s. » et « un puits à eau maçonné, peut-être en relation avec l'hôpital Sainte-Croix »¹¹⁹⁹.

Les quatre hôpitaux de Marciac

Les sources et les historiens locaux signalent l'existence de quatre hôpitaux à Marciac avant la Révolution française. L'absence de monographies détaillées ne m'a pas permis de préciser quels hôpitaux existaient déjà au Moyen Âge et quels hôpitaux ont été fondés ou refondés à l'époque moderne.

L'hôpital Saint-Esprit, qui était doté d'une chapelle, se trouvait près de la porte Morlaàs, à l'ouest de la bastide. Son responsable portait le titre de commandeur à l'époque moderne ; en 1713 l'hôpital possédait quatre places de terre dans la bastide¹²⁰⁰. L'hôpital Saint-Michel se trouvait près de la porte Notre-Dame, à l'est de la bastide. Il possédait sa propre chapelle. En 1668, le syndic de l'hôpital Saint-Michel de Marciac déclare les biens relevant en fief du roi et de l'abbé de la Casédie¹²⁰¹. Dans le terrier de 1713, il est encore signalé avec ses confronts¹²⁰². Ce sont peut-être les deux hôpitaux signalés par le pèlerin Herman Kunig von Vach en 1495¹²⁰³.

L'hôpital Saint-Eutrope, doté d'une chapelle, était placé en dehors de la bastide, route de Maubourguet, au croisement de la route de Samazan. Sa chapelle est mentionnée sur la carte de Cassini, mais absente du cadastre napoléonien. La chapelle est signalée dans le terrier de la ville en 1713¹²⁰⁴. Saint-Eutrope (*saint Estropi*) était invoqué dans les cas de blessures graves¹²⁰⁵ (doc. 308). Le quatrième hôpital, dédié à Saint-Nicolas, se trouvait près de la porte de Monlezun, au sud de la bastide. Il existait également une léproserie, connue par une unique mention datée de 1304, qui ne permet pas de la localiser avec précision. Elle n'est plus signalée par la suite¹²⁰⁶.

1198 Sur l'histoire de cet hôpital et son évolution jusqu'au collège actuelle, voir *Histoire du cours complémentaire de Plaisance-du-Gers* par l'Amicale des anciens élèves du cours complémentaire de Plaisance-du-Gers, Nogaro, 1995, en particulier le premier chapitre par Alain LAGORS.

1199 *Bilan archéologique annuel*, SRA de Midi-Pyrénées, 2011.

1200 AM Marciac, livre-terrier de 1713, Fol. 59 v° : « Mr le commandeur du Saint Esprit possède jardin et terre à la rüe St Pierre, troisieme canton ; confronte levant maison et jardin de Joseph Daignan et de Vital Baron ; midi au jardin dudit Baron et à la rue de Morlas ; couchant chemin de ronde de la ville ponant à ladite rue ; contient quatre places ».

1201 ADG, A 47, fol. 5 v°.

1202 AM Marciac, livre-terrier de 1713, fol. 2 : « L'hospital St Michel de la ville de Marciac et jardin contigü, troisieme canton ; confronte levant au chemin de ronde des murs de la ville ; midi à la rüe Notre Dame ; couchant maison et jardin de Cecille Tenet ; ponant jardin de François St Jean ; contient deux places. Plus possède maison et jardin à ladite rüe, troisieme canton. Confronte au tour de ronde des murs de la ville. Total cinq places un tiers et demy ».

1203 Voir *supra*. Cette mention prouve que les quatre hôpitaux n'ont pas existé au Moyen Âge, mais seulement à l'époque moderne. Les rares sources ne livrent aucune information sur le fonctionnement de ces hôpitaux. La léproserie n'est pas mentionnée en dehors de la mention de 1304.

1204 *Idem*, livre-terrier de 1713, fol. 60 : « Plus terre à St Eutrope » ; fol. 487 v° : « Mr le chevalier de Labarsere tient terre à St Estropi [...] confronte [...] du midi terre de la chapelle de St Eutrope ; du couchant ruisseau du Cahuc [...] »

1205 GRATACOS, Isaure, *Calendrier pyrénéen*, Toulouse : Privat, 2007, fait une bonne analyse anthropologique de ce saint et de ses semblables. Le culte rendu à saint Eutrope semble avoir pour origine la simple analogie *Estropi/estropié*.

1206 Inventaire ca 1400 : « *Compromisum inter...et Leprosos de Marciaco, ex parte altera, super delato quod inter dictas partes erat pro quibusdam terris sitis in territorio Marciaci, loco dicto Domus Leprosorum... Receptit instrumentum magister Johannes de Juncarolio, notarius de Sancto Suplicio, anno Domini m°. cc°. iij°. in festo beati Nicholai* ».

2.2.6- LES FORMES DE L'HABITAT CIVIL DANS LA BASTIDE

Quelle forme a pris l'habitat dans les bastides prémontrées ? À Beaumarchès comme à Plaisance, très peu d'exemples médiévaux semblent subsister. Dans la première de ces bastides, une maison placée au nord-est de la ville, dans la grande rue, près de l'emplacement de la porte du haut ou de Mia-mous¹²⁰⁷, conserve une façade à pans de bois dont la partie inférieure sud, moulurée en console de style gothique, pourrait remonter à une date avancée du XV^e siècle ou au début du siècle suivant. Les pans de bois à croisillons du premier étage, copiés sur un modèle ancien, sont une réfection contemporaine, ainsi que les ouvertures. L'ancienne porte (?) a été transformée en fenêtre au rez-de-chaussée. À Plaisance, une maison de la rue Sainte-Quitterie présente un mur mitoyen formé en partie supérieure de consoles superposées formant encorbellement, pour soutenir les poutres d'un étage en pans de bois en léger surplomb sur la rue¹²⁰⁸. On retrouve ce dispositif dans diverses maisons d'origine médiévale de Mirande ou d'Auch, par exemple. Ici les parties les plus anciennes de cette façade pourraient remonter au XV^e siècle (mur mitoyen et aisselier mouluré sur console de pierre, à gauche de la façade). Ces deux exemples assez mal conservés et toujours occupés (l'examen intérieur n'a livré aucun élément ancien) n'offrent qu'une vision très partielle de l'habitat de bastide.

C'est à Marciac, qui a moins souffert derrière ses murailles des destructions médiévales et modernes, que des exemples d'habitat civil médiéval sont les mieux conservés. Au sud de la place, la maison qui voisine l'ancienne tour du comte, actuelle boucherie Lapèze¹²⁰⁹, conserve un bel exemple de maison en pierre dans sa cour intérieure (doc. 309). Sur une parcelle d'environ 9,70 m de largeur (20 rases, comme pour la maison de la Casedieu ?) profonde de plus de 40 m (80 rases ? 46,50 m avec l'emban), on voit se succéder l'emban en bois, un premier bâtiment à usage commercial, une petite cour intérieure avec puits maçonné, un second bâtiment à usage de logement en pierres de taille, une cour secondaire donnant sur un *carrerot* (rue secondaire de service).

L'emban est très remanié et le bâtiment 1, toujours en service comme commerce et logement, a connu de profondes transformations. Par contre la cour 1 et le bâtiment 2, entièrement en pierres de taille de moyen appareil calcaire, sont très bien conservés et peuvent être analysés.

Outre le puits, la cour présente deux façades remarquables : le mur mitoyen est, qui est le mur porteur de l'ancienne tour du comte, présente des saignées en hauteur qui prouvent que cette cour a été dans un état plus ancien entièrement couverte par un toit retombant des deux bâtiments voisins. Dans un second état plus tardif, un bâtiment a été construit à l'emplacement de cette tour avec un troisième niveau supplémentaire, à plus de 8 m de hauteur, formant une sorte de tour, avec plancher en bois et cloison intermédiaire dont on distingue encore le négatif (doc. 309 et 310).

La façade sud, qui forme la façade extérieure du bâtiment 2, est également remarquable pour son rez-de-chaussée. La partie haute est une reconstruction contemporaine qui ne mérite pas d'être analysée en l'état. Le premier niveau présente par contre deux portes en arc brisé bien appareillées et chanfreinées, ouvertes dans un mur en moyen appareil calcaire. Deux fenêtres à double ébrasement et grille de protection assuraient l'éclairage intérieur. La continuité des appareils assure que les portes et fenêtres sont contemporaines de l'érection de cette façade. Une niche et un placard mural avec évier ont été percés dans ce mur côté cour, prouvant que cet espace ouvert fut autrefois transformé en logement et habité. Cependant les deux fenêtres prouvent aussi que dans son premier état, cet espace intermédiaire était bien une cour ouverte en plein air.

1207 Commune de Beaumarchès, cadastre section OE de la ville, parcelle n°306, Rue d'en haut, au nord-est de la rue.

1208 Commune de Plaisance-du-Gers, cadastre section AH, parcelle n°41, Rue Sainte-Quitterie. Voir les fiches correspondantes dans le volume III.

1209 Commune de Marciac, cadastre section AB, parcelle n°860, 32, Place de l'Hôtel de ville, au sud-est de la place.

L'intérieur de ce second bâtiment est également bien conservé. Des poutres chanfreinées placées au milieu et aux extrémités de la pièce assurent, avec une vingtaine de modillons moulurés, le maintien du plancher de l'étage : si celui-ci est une reconstruction, il a bien existé dans un état médiéval (doc. 309 bis). La façade intérieure nord, outre les ouvertures déjà signalées, présente une niche de rangement. Les façades latérales est et ouest présentent également des niches de rangement et des niches étroites qui ont pu contenir l'éclairage. La façade sud, qui donne sur la dernière cour, est percée d'un large portail peut-être moderne et d'une porte en arc brisé de type médiéval. L'éclairage, ici aussi, est assuré par deux hautes fenêtres à double ébrasement. Un curieux décrochement de la maçonnerie, à l'angle sud-est, pourrait être interprété comme l'emplacement de latrines (?) et d'un accès à l'étage.

Ce bâtiment donne de précieuses informations sur l'état de l'habitat médiéval de la bastide de Marciac peu après sa fondation : rez-de-chaussée en pierres de taille, étage planchéié à pans de bois. La présence de plusieurs portes et d'un grand nombre de niches intérieures pose question : ce bâtiment a-t-il été conçu comme annexe de l'espace commercial situé au nord ? Il est en tout cas certain que la cour intérieure a été très rapidement fermée et aménagée, peut-être dès le XIV^e siècle, avec l'installation de l'évier et de la niche murale. Dans une troisième phase, cet espace a été agrandi en hauteur, avec l'ajout de deux étages supplémentaires, dont le dernier est encore perceptible en négatif. S'il est impossible de dater, en l'état, ces différentes phases, elles attestent en tout cas la densification rapide de l'espace central de la bastide, et sa transformation rapide pour des raisons sans doute économiques (commerce, sous-location...). Cet exemple montre aussi que beaucoup de maisons particulières disposaient de puits (plusieurs maisons voisines en possèdent un), évitant ainsi de sortir au puits public pour puiser de l'eau. Je n'ai observé par contre aucun dispositif ancien d'évacuation des eaux pluviales et vannes.

Si la maison du 32, place de l'Hôtel de ville n'a que partiellement conservé son emban médiéval, en revanche d'autres embans de la place possèdent encore des éléments épars d'origine médiévale qui permettent de connaître en partie leur état aux XIV^e et XV^e siècles. L'emban de la parcelle n°652 conserve encore un pilier circulaire orné d'un chapiteau à feuilles de lierres ou feuilles grasses, taillées dans un grès molassique assez médiocre. Une console intérieure haut placée sur ce pilier a pu supporter un petit aisselier ou bien une statue de dévotion (doc. 306)¹²¹⁰. Le pilier voisin, sans moulure, est en revanche doté de deux consoles opposées pour supporter les aisseliers de la sablière haute supportant l'étage. Cet exemple montre que certains embans reposaient sur des piliers de pierre, mais ce n'était probablement pas partout le cas, certains embans étant entièrement réalisés en bois (comme à l'actuel « restaurant des comtes de Pardiac », au sud de la place, dont certaines poutres conservent également des moulures de type gothique). Ces embans abritaient certainement des boutiques et espaces commerciaux, comme aujourd'hui. Sous l'emban du restaurant précité, au sud de la place, un heureux hasard a permis de conserver les moulures complexes d'une façade de boutique complétée d'une porte¹²¹¹. Les bases prismatiques supportent de frêles colonnettes semi-circulaires, toutes taillées dans la même poutre (XIV^e siècle ? Doc. 307). Ce dispositif associant boutique en façade et porte d'accès vers les parties intérieures et l'étage semble avoir été courant sur la place de Marciac : on le retrouve dans la maison des abbés et à la maison Lapèze, entre autres (avec des variantes : la porte d'accès intérieur peut être centrale ou bien décalée sur le côté de la parcelle)¹²¹².

Ces exemples glanés sur la place de Marciac montrent ainsi le modèle « commercial » de l'habitat civil de la bastide : sur une profonde parcelle aux dimensions standardisées, un premier espace à usage commercial (l'emban et la « boutique ») sont suivis d'une cour puis d'un second bâtiment et d'une seconde cour donnant sur le *carrerot*. Dès le Moyen Âge, ce schéma a été perturbé dans plusieurs maisons, dont la maison du n°32, place de l'Hôtel de ville, densifiant le bâti et montrant la plasticité relative de l'habitat dans un espace contraint¹²¹³.

1210 Commune de Marciac, cadastre section AB, parcelle n°652, 29-31, Place de l'Hôtel de ville, au nord-ouest de la place.

1211 Commune de Marciac, cadastre section AB, parcelle n°468, 10-12, Place de l'Hôtel de ville, au sud de la place.

1212 On trouve des exemples de même type dans la rue Saint-Rome à Toulouse.

1213 Benoît Cursente a démontré que dans la bastide de Barran, près d'Auch, le parcellaire a connu une grande variabilité en

Comment s'organisait l'habitat dans les rues non commerçantes ? Une maison implantée au revers de la place centrale, rue des Lilas¹²¹⁴, remarquable par sa façade en briques d'un type unique à Marciac, conserve encore deux étroites fenêtres en meurtrières au rez-de-chaussée et l'emplacement de deux fenêtres géminées à trumeau central à l'étage. Une porte et un portail percés à l'époque moderne empêchent de connaître l'implantation complète des ouvertures du rez-de-chaussée (une porte d'accès intérieure et une boutique ?). L'étage, avec ses deux fenêtres géminées, semble avoir été utilisé comme logement (doc. 313). On pourrait avoir ici un exemple de « maison élémentaire ».

2.2.7- LES MARQUES DE LA RÉUSSITE URBAINE : LES COUVENTS MENDIANTS

Deux couvents mendiants se sont installés au XIV^e siècle dans la bastide de Marciac¹²¹⁵. Ce sont les seules fondations de ce type dans les bastides des prémontrés de la Casedieu : Plaisance et Beaumarchès, peut-être trop proches, n'ont pas attiré d'autre couvent, à moins que les abbés de la Casedieu n'aient mis leur veto, ce qui est également probable. Ces deux fondations signent en tout cas la réussite de cette ville neuve : ce sont des marqueurs de l'importance prise alors par cette ville¹²¹⁶.

une seule génération. CURSENTE, Benoît, « La bastide de Barran. Un quart de siècle après sa fondation », *BSAG*, 1997, p. 500-511. Cette vérialité des parcellaires dans le temps a été également démontrée dans le bourg abbatial de Cluny : GARRIGOU-GRANDCHAMP, Pierre, et alii, *La ville de Cluny et ses maisons*, Paris : Picard, 1997.

1214 Commune de Marciac, cadastre section AB, parcelle n°172, Rue des lilas, à l'est de la rue.

1215 Pour l'inventaire des couvents mendiants, voir EMERY, Richard W., *The friars in medieval France, a catalogue of french mendicant convents, 1200-1550*, New-York/Londres : Columbia University Press, 1962.

1216 LE GOFF, Jacques, « Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale. État de l'enquête », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 25^e année, n° 4, 1970, p. 924-946. Dans le sud-ouest cette enquête a été menée par Charles Higounet. Voir également la discussion menée par Hélène Teisseire dans la synthèse de sa maîtrise, « Le rôle des établissements d'ordres mendiants dans la topographie des villes gersoises XIII^e-XV^e siècles », *BSAG*, 1998, p. 17-19. Bien entendu, les bastides ne forment qu'une partie de ces villes, la frange la plus récente.

Le couvent des Dominicains

L'implantation des frères prêcheurs, bien installés dans la région toulousaine depuis le XIII^e siècle, ne se fit pas sans mal. En effet l'abbé de la Casédie entendait refuser la fondation de couvents potentiellement concurrents dans ses bastides. L'affaire est connue par les chapitres généraux des dominicains et par les lettres de la curie d'Avignon. Lors du chapitre provincial de Cahors, en 1319, les Dominicains envisagent déjà une implantation à Marciac. Le prieur de Morlaàs et frère Raymond de Baulens sont envoyés en reconnaissance dans la bastide pour prendre des contacts¹²¹⁷. L'année suivante, lors du chapitre provincial de Castres, deux frères sont de nouveau envoyés à Marciac. Il ont fait localement deux oblats, dont un membre de la famille de Montesquiou et préparent leur installation¹²¹⁸.

Les prémontrés de la Casédie, informés de la venue des Dominicains à Marciac, tentent d'empêcher leur entrée dans la ville : ils contactent le sénéchal de Toulouse, qui confirme qu'un établissement religieux ne peut s'établir là sans l'accord des pariers¹²¹⁹. Les Dominicains, instruits de cette interdiction inscrite dans la charte de la bastide de Marciac, mais toujours désireux de s'y implanter, demandent directement au pape, à Avignon, le droit de s'y installer : le pape accède à cette demande (3 septembre 1321)¹²²⁰ et envoie une lettre aux prémontrés leur défendant d'interdire cette installation (22 septembre 1321)¹²²¹.

1217 DOUAIS, Charles, *Les frères prêcheurs en Gascogne au XIII^e et au XIV^e siècle. Chapitre, couvents et notices*, Paris-Auch : Société historique de Gascogne, 1885, p. 172 : « Chapitre provincial de Cahors, « post generale », 1319. « *Cum de conventu ponendo in Marciaco, per diversos bonos fratres et seculares facte fuerint multe instancie, et etiam pro conventu ponendo in Bellovidere, committimus priori Morlanensi et fratri Raymundo de Baulenxs, quod ad dictum locum de Marciaco accedant, et de conditionibus et commoditatibus illius loci pro conventu ponendo diligenter inquirant, et quod invenerint sequenti provinciali capitulo referre juxta eorum consciencias teneantur. Idem committimus quantum ad locum de Bellovidere fratri Helye, priori Sancti Pardulphi, et fratri Bertrando Fulcodii.* » Ms. 490, f^o 433 A, et ms. 488, f^o 81 d.

1218 Idem, p. 172 : « Chapitre provincial de Castres, 29 juin 1320. « *Ad instanciam comitatum de Bellovidere, dyocesis Sarlatensis, ac de Marciaco, dyocesis Auxitane, necnon et multarum et nobilium personarum, communicato nobis plurium discretorum fratrum consilio et assensu, quum nostra interest et rite possimus, in villis predictis locum recipimus pro conventu. Et ponimus et etiam deputamus in loco de Bellovidere fratrem P. Fabri, subprieorem Brageriacensem, et fratrum P. de Podio Maurini ; in villa autem de Marciaco, fratrem R. de Baulenxs et fratrem B. de Biansano, imponentes et committentes eisdem, ut auctoritate ordinis, utriusque in villis predictis locum oblatum recipiant, ea que pro conventu ponendo ibidem oblato collata fuerint ac promissa, omniaque utilia et necessaria fuerint pro conventu, procurantes et promoventes solliciti, ac provide disponentes. Volumus autem quod predicti duo fratres, videlicet Raymundus de Baulenxs et Bernardus de Biansano, in predictis procedant de consilio et consensu fratrum Jo. de Falbeto et Hugonis de Monte esquivo, sine quibus nolumus quod in prefata villa valeant recipere dictum locum.* » Ms. 490, f^o 435 A-B, ms. 488, f^o 83 d, f^o 84 a.

1219 ADG, H 5, p. 310, n^o1 : « COLLATIONNÉ fait le 1^{er} juillet 1321 de l'ordonnance du senechal de Toulouse en datte du 14 may de la dite année, qui deffend de laisser etablir des Jacobins, Cordeliers ou Augustins à Marciac, sans avoir communiqué la permission de ce faite à l'abbé et monastere de la Casédie, et au bas est une quittance consentie par le tresorier du Roy, en faveur de Vital de la Garde abbé de la Casédie, de la somme de sept livres dix sols, pour le pareage de Marciac ; il est stipulé dans le pareage de Marciac qu'aucun religieux ne pourra s'establir en cette ville que du consentement des seigneurs pariers. »

1220 GUÉRARD, Louis, éd., *Documents pontificaux sur la Gascogne d'après les archives du Vatican. Pontificat de Jean XXII*, Société historique de Gascogne, n^o 163, d'après Reg. Vat. 111, ep. 34 : « *Universis fratribus ordinis predicatorum per Tholosanam provinciam constitutis. Inter ceteros ordines quos ad curie celestis obsequia et salutem fidelium populorum, statuit in terris providencie divine consilium, ordinis vestri sancta religio salutaribus micat exemplis et virtutum claritate corruscat, in stadio presentis vite currentibus prebens iter, quo rectis gradientes incessibus ad celi terrequa perveniunt creatorem. Propterea nos ordinem ipsum, quem sic in domo Domini lucere conspiciamus, corde tenemus, paterna circa eum solitudine vigilantes, ut salubria, Deo propicio, incrementa suscipiat, ejusque palmites, ad sui nominis laudem et gloriam, lacius extendantur. Cum itaque, sicut pro parte dilecti filii vicarii ejusdem ordinis in dicta provincia Tholosana fuit expositum coram nobis, nullum prefatus ordo in diocesi Auxitana locum habere noscatur, nobis idem vicarius humiliter supplicavit ut vobis in villa de Marsiaco, ejusdem diocesis Auxitane, ad opus ejusdem ordinis recipiendi et edificandi in villa predicta locum, concedere licenciam dignaremur. Nos igitur ejusdem vicarii supplicationibus inclinati, vobis recipiendi et edificandi in villa predicta locum hujusmodi cum ecclesia et officinis, felicis rec. Bonifacii PP. VIII predecessoris nostri, et qualibet constitutione contraria et statu[fo ?] quo domini temporales ejusdem ville statuisset et ordinasse dicuntur quod mendicantes religiosi ibidem locum habere non possint, nec quisquam de villa ipsa aliquid eis immobile vendere vel donare prestatim, nequaquam obstantibus, plenam vobis auctoritate presentium licenciam elargimur. Datum Avinione X kalendas octobris anno sexto.* »

1221 Idem, n^o164 : « *Abbati et conventui monasterii Casa Dei, Premonstratensis ordinis [Auxitane] diocesis. Nuper dilectos filios fratres ordinum predicatorum provincie Tholosane favore specialis benevolencie prosequentes eis recipiendi et edificandi locum ad opus fratrum ejusdem ordinis cum ecclesia et officinis, in villa de Marciaco, Auxitane diocesis, licenciam duximus concedendam. Cum autem vos certam partem temporalis*

Ces précautions préalables n'étaient pas superflues : les frères prêcheurs ont été chassés *mannu militari* de la bastide de Gimont, où un chevalier leur avait donné une maison...¹²²² À Lectoure, c'est le roi d'Angleterre qui dut intervenir pour permettre l'installation des Cordeliers ; à Mirande, c'est la population qui fit pression, contre le clergé local, pour permettre la venue des Franciscains¹²²³.

Lors du chapitre provincial de Saint-Girons, en 1321, les Dominicains envoient de nouveau Raymond de Baulens et Bernard de Bransan, qui connaissent déjà les lieux, pour compléter la première installation des Jacobins sur place¹²²⁴. Les Dominicains s'installent dans l'année à Marciac : ils s'implantent dans un moulon entier sans doute encore en friche, au sud-ouest de la bastide. En 1332 ils décident même de s'agrandir, pour accueillir plus de frères¹²²⁵. Lors du chapitre provincial de 1322, le nouveau couvent est reçu dans la province¹²²⁶ : 13 frères y sont installés, dont un prieur et un lecteur. Charles Douais donne à la suite une liste des visiteurs, lecteurs des Arts, lecteur des Sentences, lecteur de théologie de Marciac jusqu'en 1342, qui prouvent le dynamisme de cette implantation¹²²⁷. Dans l'actuel département du Gers, les Dominicains étaient également installés à Auch (1386, c'est la fondation la plus tardive), Condom, Mauvezin et Lectoure¹²²⁸.

Leur propriété est décrite sommairement dans le livre-terrier de la ville en 1713¹²²⁹. Ils possédaient également alors une vigne en hautin *intra muros*¹²³⁰. Les plans *ca* 1750 et napoléonien (doc. 315 et 316) permettent de comprendre l'aspect de ce couvent, qui existe encore sur le terrain : l'ensemble des bâtiments est concentré au nord de la parcelle, qui est entourée d'un haut mur de pierres de taille de moyen appareil. Les murs sur rue, en moyen appareil calcaire bien assisé, sont presque aveugles, à part quelques rares et étroites ouvertures de style gothique. Le couvent était doté d'un cloître, signalé en 1352 et dont des vestiges sont réemployés dans une rue voisine (voir *infra*)¹²³¹.

dominii in dicta villa, sicut accepimus, habeatis, universitati vestre per apostolica scripta mandamus quatenus dictis fratribus, in ejusdem loci receptione ac edificatione ecclesie et officinarum, nullum, etiam pretextu quarunque appellationum super hoc interjectarum ad apostolicam sedem, prestetis impedimentum vel obstaculum opponatis, presertim cum aliorum qui in dicta villa obtinent dominium temporale, ad hoc accedat assensus ipsique fratres de annuo convenienti censu et aliis juribus que, ratione territorii ubi locum construere contingerit supradictum, ad dilectum filium Assini de Rostagno, Tarviensis, et Guilhemi de Podenacio sancti Stephani Agenensis ecclesiarum archidiaconorum arbitrium, aliis vestris juribus semper salvis, satisfacere congrue sint parati. Datum ut supra ».

1222 DOSSAT, Yves, *Église et hérésie en France au XIII^e siècle*, Londres : Variorum reprint, 1982, chap. VII, p. 97-107 (1344).

1223 Exemples cités par Hélène TEISSEIRE, *op. cit.*, BSAG, 1998, p. 15, note.

1224 DOUAIS, Charles, *Les frères prêcheurs en Gascogne au XIII^e et au XIV^e siècle. Chapitre, couvents et notices*, Paris-Auch : Société historique de Gascogne, 1885, p. 172 : « Item deputamus ad promovendum locum de Marciaco fratrem Ramundum de Baulenx et Bernardum de Bransano ; et ordinamus quod ad locum compleendum et perficiendum ceteri dent operam efficacem ».

1225 TEISSEIRE, Hélène, *1^{re} Journée des archéologues gersois, op. cit.* 1998, p. 73. Voir également TEISSEIRE, Hélène, « Le rôle des établissements d'ordres mendiants dans la topographie des villes gersois XIII^e-XV^e siècles », BSAG, 1998, p. 13-29.

1226 DOUAIS, Charles, *Les frères prêcheurs en Gascogne au XIII^e et au XIV^e siècle. Chapitre, couvents et notices*, Paris-Auch : Société historique de Gascogne, 1885, p. 187 : « Ponimus conventum in Marciaco ; et ponimus ibidem priorem fratrem Petrum de Rama, lectorem fratrem Ber. De Montanerio ; et assignamus ibidem fratres Ber. de Condomio, Raymundum de Baulenx, B. de Biansano, Guilhermum de Lanafranco, Guilhermum Fabri, Guilhermum Odonis, Dominicum de Valletica, Petrum [f^o 441 B] de Bierna, Jo. de Gerto, Aymericum de Rovinhano, Vitalem de Bedato ; volentes et eisdem inbibentes, ne dictus prior et lector ad dictum locum accedant pro suis officiis exercendis, neq^{ue} fratres in istis actis assignati pro residencia facienda, donec reverendus pater prior provincialis ad dictum locum accesserit, vel miserit suum vicarium speciale, cujus judicio conventus utrum venire debeat, aut non, et quando, fuerit diffinitum ».

1227 *Idem*, p. 188-189.

1228 TEISSEIRE, Hélène, BSAG, 1998, *op. cit.*

1229 AM Marciac, livre-terrier de 1713, fol. 169 v^o : « Les RR PP Jacobins possèdent noblement eglise, cloitre, maison, parterre, jardin à la rue de St Justin. Confronte de trois partz rües publiques ; midi aux murs de la ville, tours de ronde entre deux ; contient vingt six places trois quartz ».

1230 *Idem*, fol. 68 : « Les RR. PP. de St Dominique possèdent un hautin à las Tapies, troisieme canton ; confronte levant rue publique ; midi et couchant au chemin de ronde ; ponant hautin de demoisellelle Rouede. Contient six places ». On possède un état des biens du couvent en 1771 ; A.N. S 7063, signalé par Hélène Teisseire.

1231 ADG, H 5, p. 15, n^o1 : « ACTE d'apel fait le 17 novembre 1352 dans le cloitre des Jacobins de Marciac par le sindic de l'abbaye de la Casedieu de la visite que Bernard de Lavardac, archipretre de Vic Fesensac, vouloit faire dans la dite abbaye, de l'ordre de Raoul de Noé, chanoine d'Amiens et vicaire general de Guillaume, archeveque d'Auch, alors absent de son diocese ».

Le couvent des Augustins

Le couvent des ermites Augustins de Marciac s'est implanté peu après celui des Dominicains, à une date inconnue. Dom Brugèles rapporte dans ses *Chroniques ecclésiastiques*, en 1746, que

« Le monastère des Hermites de saint Augustin fut fondé dans cette ville dans le quatorzième siècle par les Montlezun, comtes de Pardiac : il fut démoli par les Huguenots en 1568 & retabli par les seigneurs de Saint Lary dans le dix-septième siècle »¹²³⁸.

Les Augustins étaient probablement installés à l'entrée de la bastide à l'origine, hors les murs, comme le couvent des Carmes de Trie-sur-Baïse : le 7 août 1353, ils obtiennent par une bulle du pape Innocent VI la permission de s'établir dans une maison donnée à eux *intra muros*¹²³⁹. C'est ainsi qu'on les retrouve installés sur un moulon au nord-est de la bastide. Ils ont alors probablement acheté l'ensemble des parcelles disponibles dans ce moulon jusqu'à la muraille et aux fossés.

Sur le terrain, le couvent est partiellement conservé : l'église conventuelle, dotée d'un beau portail à voussures multiples, a été transformée en musée du jazz et cinéma. Le clocher est intégralement conservé, avec une haute flèche en pierres de taille restaurée et une tourelle d'escalier en encorbellement. L'ensemble semble dater de la seconde moitié du XIV^e siècle au premier quart du siècle suivant, si l'on se fie à la forme des moulures des portes et fenêtres et à celles du portail de l'église.

Les Augustins de Marciac sont connus essentiellement par des sources fiscales modernes. J'ai cependant identifié dans le *Glanage* de Jean-Baptiste Larcher un acte d'échange de 1476 concernant Pierre de Barte, prieur des Augustins de Marciac, qui échange deux terres à Vic(en--Bigorre) et Soubagnan, dans la vallée de l'Adour¹²⁴⁰. Le livre-terrier de Marciac en 1713¹²⁴¹ donne une description sommaire du couvent et de certains de ses biens dans et hors la bastide, à Marciac et Pallanne¹²⁴² :

« [169] Les RR PP Augustins possèdent noblement eglise, cloitre, parterre [...] Confronte levant à l'egout public ; midi à la rue de Notre Dame à ourniere et jardin des particuliers ; septentrion aux murs de ladite ville, chemin de ronde entre deux ; contient dix sept places ». [11] « Les RR PP. Augustins possèdent jardins, hautin, près le couvent. Confronte levant hautin du Sr Montaut ; midi à la rue de Gimont [...] [308 v^o] Les RR PP Augustins possèdent terre au camy du moulin [...] confronte midi au canal qui descend de la paisselle dudit moulin [354 v^o] Pallanne : [...] Suite des forains de Marciac. Les RR PP Augustins possèdent une maison, parc, grange et terre, le tout contigu, appelée à Parrabere [...] [468] Les reverands peres augustins possèdent une piece de terre [...] appelée à las peyreres [...] »

1238 BRUGÈLES, Dom Louis-Clément de, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, 1746, p. 346.

1239 Registre Vatican 224, fol. 422 a, cité dans la *Revue de Gascogne*, 1905, p. 311.

1240 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. XII, p. 112 : « Echange par le prieur des Augustins de Marciac [die ix^e mensis septembris] Ibidem Frater Petrus de Barta, Prior conventus Augustinianorum de Marciaco, et presentatus in Theologia, gratis viscambiavit cum Petro de Mercerio, et nomine viscambii tradidit duas petias terræ, quarum una est casalis scita in territorio de Vico, confrontat ante cum terra cappellaniæ de Andresto, inferiori cum terra cappellaniæ de Malobeco, superiori cum via publica, retro cum heredibus Johannis de Mercerio. Alia vero est scita in territorio de Sobanhano, confrontat ante, retro et inferiori cum dictis heredibus de Mercerio, superiori cum via publica. Et dictus Petrus de Mercerio biscambiavit cum dicto de Barta, et nomine biscambii tradidit petiam terræ cum hospicio in eadem constructo, scitam intrâ castrum de Vico, confrontat ante cum dicto Priore, retro cum Dominico de Tilio, superiori cum heredibus Johannis de Mercerio, inferiori cum via publica. Promiserunt, &cc renunciarunt, &cc juraverunt &cc videlicet dictus Priore more Religiosorum, &cc. Testes Sancius de Fabariis, et Sancius de Arnerio de Vico. FONTANO ».

1241 AM Marciac.

1242 ADG, H 5, p. 346, n°10 : « JUGEMENT rendu par Mr de Marignan d'Auch, du 22 janvier 1746, contre les peres Augustins de Marciac pour la reconnaissance de leurs biens en Gajan et Pallanne ».

Les biens de ce couvent, affermés, est connus par l'inventaire qui en a été fait en 1790, au moment de sa dispersion¹²⁴³.

Comme le couvent des Dominicains, ce couvent des Augustins est donc le signe de l'échec des prémontrés face à la concurrence nouvelles des ordres mendiants dans la première moitié du XIV^e siècle : dans la bastide de Marciac, les prémontrés sont présents au titre de seigneurs pariers et non comme prêtres.

*
* *

L'étude des bastides fondées par l'abbaye de la Casedieu montre que les prémontrés ont probablement appelé des spécialistes du droits et de l'arpentage de l'entourage du sénéchal de Toulouse, pour mettre en œuvre leurs projets urbains. Les plans choisis dérivent d'un modèle antérieur (au moins dans le cas de Marciac) avec un module pour les moulons et le parcellaire initial. Le « modèle gascon » proposé par Lauret *et alii* semble donc opératoire ici, même si cette appellation est sujette à caution.

L'exemple de Marciac atteste également l'importance et la grande diversité des équipements urbains réalisés dans les premières décennies après la fondation : halles, fortifications, églises, hôpitaux... financés en grande partie par les nouveaux habitants (rapidement enrichis par la croissance commerciale ?) et pas par les seigneurs pariers, comme le montre l'exemple des fortifications de Marciac (mais peut-être ici avons nous un effet de source, les tours-portes ayant peut-être été financées dès le départ par les pariers). L'habitat civil partiellement conservé dans un état médiéval et moderne, à Marciac et Plaisance, montre aussi la prégnance d'un modèle « commercial » basé sur un module allongé avec emban ou couvert sur rue, abritant une ou deux boutiques ayant pignon sur rue. Les deux couvents de Marciac prouvent aussi que l'implantation – difficile – des ordres mendiants à Marciac a été au final une réussite : favorisés par des familles nobles et bourgeoises locales, qui ont financé la construction des bâtiments (comme l'attestent les rares armoiries conservées), ces couvents ont su répondre aux attentes religieuses des élites urbaines, au détriment sans doute des coseigneurs du lieu, les prémontrés de la Casedieu, certainement moins actifs et moins en phase avec la société urbaine du XIV^e siècle. C'est le schéma général constaté Hélène Teisseire pour la Gascogne gersoise et Panayota Volti pour le nord de la France.

1243 AN, F 19/603, extrait. Transcription Jean-Luc Augustin : « L'an 1790 et le septième jour du mois de mai, après-midi, nous, officiers municipaux de la ville de Marciac, assistés du secrétaire Latran, secrétaire de la municipalité, certifions que en vertu des lettres patentes du Roi du 26 mars dernier, portant sanction des décrets de l'assemblée nationale du 20 février, 19 mars et 20 du même mois, nous nous sommes transportés au couvent des révérends pères augustins de la présente ville où étant le révérend père Claude Antoine Dampnon prieur syndic nous a représenté : 1°) Un registre contenant la recette et dépense et compte de régie dudit couvent ; 2°) Un cahier dit la liève du couvent contenant le sommaire des rentes en argent dudit couvent. [...] Ce fait ledit révérend père prieur a dit n'avoir d'autre argent monnayé que la somme de cent cinquante six livres quatorze sols de l'excédent de la recette et procédant ensuite à la description sommaire du mobilier dudit couvent et effets de la sacristie ; nous avons trouvé dans la sacristie un calice d'argent avec sa patène, un petit ciboire, un petit soleil le tout en argent, un encensoir et une navette de cuivre, huit chasubles assorties, un pluvial, une écharpe, cinq aubes, cinq amicts, deux surplis et six nappes d'autel. Au clocher deux cloches, l'une grande et l'autre moyenne ; dans l'intérieur de la maison un buffet, un chaudron, deux poêlons, deux grands chenets, un seau de cuivre, douze paires de draps, sept douzaines de serviettes, dix nappes, vingt toiles de sac, dix huit chaises, deux tonneaux, une cuvette, six futailles dites pipes, huit portes, dix barriques, trois lits simplement garnis et un pour le domestique, trois casseroles de fer, trois pinces, deux pelles à feu, quatre tables, la broche avec sa chaîne, une poêle, douze cuillers d'étain et autant de fourchettes en fer, deux fauteuils et une bergère à siège de paille, six armoires de montagne, trois chandeliers d'étain, deux pots de fer, deux paires de petits chenets [...] Fait et clos ledit jour et au susdit an et avons signé avec ledit père Dampnon prieur et notre secrétaire greffier - Dampnon prieur des augustins ainsi signé Cols maire - Laberon de Cabos - Laignon ainsi signés à l'original ».

2.3- LES PRÉMONTRÉS DANS « LEURS » BASTIDES

2.3.1- LES MAISONS DES ABBÉS

Les maisons urbaines d'abbaye sont mal connues et peu étudiées¹²⁵⁰. Les travaux de François Blary sur l'abbaye cistercienne de Chaalis ont par exemple montré que les maisons urbaines de cette abbaye à Paris, Senlis et Beauvais ont des formes variées et des fonctions complexes : stockage et redistribution des surplus, mais aussi production viticole autonome pour la maison de Beauvais¹²⁵¹. Il n'existe pas d'étude, à ma connaissance, sur ce type de maisons dans les bastides. Les maisons de seigneurs pariers dans les bastides sont également méconnues et n'ont pas encore fait l'objet de l'étude qu'elles mériteraient.

La documentation prouve que les abbés de la Casédieu possédaient une maison dans les bastides qu'ils ont fondées¹²⁵², ainsi qu'à Beaumarchès. À Beaumarchès, les chanoines ont acquis très tôt des emplacements de maisons sur la place principale, autour de la halle. Ainsi en 1307, le syndic de l'abbaye vend une maison avec une demi-place contiguë à un bourgeois de la ville¹²⁵³. Les prémontrés possèdent également une maison à un angle de la place, qualifiée de maison seigneuriale¹²⁵⁴, qui est signalée et mise en ferme à l'époque moderne¹²⁵⁵. Elle est abandonnée et détruite au cours du XVIII^e siècle¹²⁵⁶. On n'en possède aucune description ni dessin.

À Plaisance-du-Gers existait également une maison de l'abbé. Cette maison est signalée dans le censier de 1460. Elle se trouvait au sud-est de la bastide, dans la rue de l'église¹²⁵⁷. Elle voisinait la maison du curé de Sainte-Quitterie (qui était un chanoine prémontré), peut-être la maison achetée en 1463 pour 100 écus d'or et signalée dans l'inventaire des actes de l'abbaye¹²⁵⁸. Pourquoi la maison de l'abbé ne se trouvait-elle pas sur la place centrale ? Peut-être que cette maison se trouvait à l'emplacement de l'ancienne maison seigneuriale de Ribaute, à proximité de l'ancienne motte. Peut-être aussi parce que la bastide de Plaisance, à cette date, a déjà été largement remaniée. Il ne reste rien de ce bâtiment, que je n'ai pu localiser plus précisément : le quartier, rasé, a été transformé en parking à la fin du siècle dernier.

1250 On trouve quelques mentions isolées dans la documentation. Guillaume CANOVAS, dans sa maîtrise sur l'abbaye de Fontcaude, signale par exemple une maison de l'abbaye à Olonzac, qu'il n'a pas identifiée formellement, si elle existe encore, et ne précise pas sa fonction. CANOVAS, Guillaume, *Le temporel de l'abbaye Notre-Dame de Fontcaude*, op. cit., p. 92. Voir également GARDELLES, Jacques, « Un manoir du XIV^e siècle : la maison du prieuré à Sainte-Croix de Beaumont (Dordogne) », *Annales du Midi*, t. 85, n°112, 1973, p. 203-210.

1251 BLARY, François, *Le domaine de Chaalis, XII^e - XIV^e siècles : Approches archéologiques des établissements agricoles et industriels d'une abbaye cistercienne*, CTHS, 1989, p. 326 sq.

1252 Je n'ai pas trouvé trace d'une maison des abbés à Mourède, peut-être à cause de la carence documentaire ou bien parce que la grange voisine en faisait office.

1253 ADG, H 5, p. 100-101, n°2. Voir la fiche correspondante dans le volume III.

1254 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. VI, p. 400 : « Item, je declare audit nom que ledit Sr. Abbé possède noblement des vieilles mesures d'une maison seigneuriale dans l'enclos de ladite ville avec le Patus : confrontant du Levant et midi maison et jardin de Pierre Maignon, couchant et septentrion Ruë publique. »

1255 ADG, H 5, p. 179, n°8 : « BAIL à nouveau fief consenti le 2 mars 1612 de la maison de l'abbé de la Casédieu à Beaumarchez pour 3 sols de fief ; à present on donne une livre d'huile. M. d'Affis estoit alors abbé. »

1256 ADG, H 99, pièce n°35 du volume des sources inédites : « [...] une place d'ancienne maison dans la ville de Beaumarches, ruraux, avec tout le reste des possessions de ladite abbaye, dans la juridiction de Beaumarches ou tous lesdits articles se trouvent situés, appartenances et dependances [...] »

1257 ADG, A 7, fol. 58 v° : « Item plus una plassa dostau situada en la carrera de la gleysa que confronta ab lostau de mossen labat de la Casadiu [...] »

1258 ADG, H 5, p. 225, n°7. Cette maison voisinait la muraille de la ville sur deux côtés.

La seule maison des abbés de la Casédie conservée est celle de Marciac : unique maison à façade en pierres de la bastide, sur la place centrale, elle est encore facilement identifiable à côté de la mairie, l'ancienne « maison du roi » au XVII^e siècle (doc. 331-332).

La façade sur la place, donnant au sud, est formée de deux arcs brisés formant garlande ou couvert au rez-de-chaussée, et d'un étage éclairé de deux fenêtres à meneau de style gothique¹²⁵⁹. Intérieurement, les murs en pierres de taille sont conservés au niveau du premier étage sur 40 mètres de profondeur. Dans cette « coquille vide », en 2014, deux boutiques sous couvert, deux logements à l'étage et des locaux administratifs sont implantés dans cet espace, le reste étant laissé à ciel ouvert. Cependant la structure médiévale ayant été respectée, il est possible de la lire en partie à partir des murs gouttereaux.

Au niveau du sol, le bâtiment a une emprise de 10,40 m de largeur environ (8,35 m intérieurement) sur une profondeur de plus de 47 m depuis la garlande de la place¹²⁶⁰. Cette parcelle est limitée par deux hauts murs épais d'un mètre, en pierre de taille calcaire (moyen appareil bien assisé, doc. 333) formés de deux parements liés par un fourrage de blocage et de chaux. Outre les ouvertures en façade déjà signalées, on relève encore une porte et trois vues à ébrasement intérieur sur la façade ouest, un escalier en pierres de taille (partiellement restitué), une cheminée à hotte de style gothique aujourd'hui intégrée dans le bâtiment administratif (doc. 334) et un piédroit d'une autre cheminée plus au nord, plaqués sur la façade est. On peut voir également des niches d'éclairage et de stockage à l'ouest, et divers percements d'interprétation plus difficile, dont une possible cloison intérieure en bois. L'examen attentif des parements montre que la maison a été construite en deux phases : dans un premier état la maison s'étendait sur 20 m de profondeur (hors garlande) ; le mur du fond a été démoli dans un second temps pour doubler la surface habitable. La porte visible à l'ouest correspondait peut-être à l'ouverture de ce mur du fond, remployée : on distingue bien les traces de remploi de cette ouverture. Les différences entre les deux appareils sont faibles, seule la qualité de la pierre employée (un calcaire gréseux plus sombre pour la seconde tranche de travaux) distingue les deux phases de construction (doc. 335-336).

Il est délicat de proposer un plan interne du bâtiment, car les indices sont réduits. La façade était peut-être formée de deux espaces commerciaux encadrant la porte d'entrée, comme aujourd'hui. Cette hypothèse résoudrait les doubles mentions trouvées pour l'époque moderne, qui prouvent que la maison était louée et qu'elle pouvait être occupée, dans le même temps, par l'abbé¹²⁶¹.

L'espace intérieur de la maison est difficile à analyser, étant donné son état actuel : le faible éclairage du rez-de-chaussée fait penser à un espace de service ou de stockage, l'étage ayant pu être réservé au logement abbatial (comme semblent l'indiquer les fenêtres à meneau moulurées de la façade sud donnant sur la place). Cheminées et placards muraux semblent indiquer que le rez-de-chaussée était réservé aux offices (cuisine ? Réserves ?). Les cheminées, qui semblent postérieures à la première phase de construction, attestent également la réalisation de travaux de confort effectués dans la seconde moitié du XIV^e siècle ou au XV^e siècle (doc. 333).

1259 Ils ont été restitués voici une dizaine d'années par la municipalité, car il n'en restait que des fragments, les fenêtres médiévales ayant été reperçés à l'époque contemporaine.

1260 Le moulon est profond de 63 m ; le bâti a 40 m de profondeur dans le moulon, hors couvert.

1261 ADG, H 99, n°35 du volume de sources inédites : « Plus la maison seigneuriale et abbatiale de Marciac, affermée trente trois livres [...] il est pourtant convenu que ledit seigneur abbé pourra prendre annuellement son chauffage en bon paire de famille, lorsqu'il se trouvera résider dans ladite maison abbatiale de Marciac, sans qu'il puisse l'appliquer à autrui, le céder, transmettre, le vendre, ny donner à ses agens, procureurs, economies, fermiers, ny autres [...] Que ledit seigneur abbé jouira en son propre et pour son logement, comme il a été dit cy dessus, de la maison abbatiale et seigneuriale de Marciac, distante seulement de demy lieue de ladite abbaye, reconnaissant expressement ledit seigneur abbé qu'il n'a ny n'a jamais eu aucun logement dans l'intérieur de ladite abbaye » ; 1759 : « Maison abbatiale et seigneuriale de Marciac [affermée] en faveur de Jean Pierre Gaye, hotelier de Marciac. Cy par an 39 ll. » (ADG, H 99, n°39 du volume de sources inédites).

Plusieurs érudits locaux rapportent dans leurs manuscrits la présence d'une tour attachée à cette maison : je n'ai pu en démontrer l'existence effective ni la localisation précise dans la documentation consultée¹²⁶².

Cette maison a été régulièrement entretenue : Larcher rapporte (sans citer sa source) que Pierre de Montus fit réparer la maison abbatiale de Marciac¹²⁶³. A-t-il fait placer les cheminées qui y sont encore visibles ? La maison fait encore l'objet de travaux d'entretien en 1673¹²⁶⁴.

Quelles étaient les fonctions de cette maison de l'abbé à Marciac ? Une mention isolée de 1384 prouve que l'abbé pouvait y signer des actes de donation ou d'achat, en présence d'un notaire¹²⁶⁵. L'abbé Pierre de Montus y tenait un livre de raison en 1472, il y disposait donc probablement d'une chambre et d'un espace pour l'écriture¹²⁶⁶. Une autre mention, très tardive il est vrai, atteste qu'en 1757 l'abbé pouvait y venir résider en hiver (il est fait mention de bois de chauffage)¹²⁶⁷. Par ailleurs, la forme très allongée et le faible éclairage du rez-de-chaussée peuvent faire penser à un espace de commerce pour stocker et vendre les produits issus des granges de l'abbaye : la surface au sol de plus de 300 m², bien protégée par des fenêtres étroites à ébrasement intérieur et sans doute naturellement climatisée par l'épaisseur considérable des murs, était favorable à la conservation de tonneaux de vin, de salaisons, de grains... qui étaient produits dans les granges prémontrées et pouvaient être vendus lors des foires et marchés de Marciac, sans droits de leude.

On peut ainsi proposer, à titre d'hypothèse, une distribution de l'espace intérieur dans la *domus abbatiali* de Marciac, pour la fin du Moyen Âge (doc. 337).

Cette maison abbatiale est-elle un cas exceptionnel ? Il semble que non, le seigneur d'une bastide se réservant souvent un emplacement privilégié au cœur de sa fondation. À Marciac même, une autre maison, à l'angle sud-est de la place, serait d'après une tradition locale non documentée, la maison du comte de Pardiac, autre seigneur parier de la bastide. Cette maison présente, en fond de cour, les vestiges d'une vaste tour urbaine en pierres de taille d'au moins trois étages, avec un puits intégré dans la façade intérieure, permettant de puiser l'eau depuis l'intérieur du bâtiment. La maison du Roi, troisième parier, voisinait celle des abbés de la Casédie. Elle est devenue la mairie, après la Révolution de 1789 et la destruction de la halle centrale, qui abritait alors les locaux consulaires. Aucun vestige ancien n'est visible dans l'actuelle mairie, à l'exception d'une curieuse niche, dans l'escalier, qui présente un parement concave appareillé de beaux blocs calcaires de moyen appareil (vestige d'une tourelle d'escalier de plan circulaire ?).

1262 Dans la maison voisine, dite du Roi, actuelle, mairie, on peut voir dans l'escalier un fragment d'appareil en pierre de taille de forme concave, qui pourrait correspondre à une tourelle d'escalier circulaire (d'une tour ?). Si cette hypothèse est exacte, la tour était celle du Roi et non celle des abbés de la Casédie.

1263 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. XX, p. 396, dernier paragraphe.

1264 ADG, I 1764 (1673) : « Les reparations de la maison de Marciac 210 ll. ».

1265 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. XX, p. 394 : acte de cession passé entre l'abbé de la Casédie et le sire de Montaigut le 18 juin 1384 devant Vivien de Spodio, notaire de Toulouse.

1266 *Idem*, t. XX, p. 394 : « Sequuntur libri quod ego frater Petrus de Montus abbas monasterii Casaedei, inveni in domo abbatiali Marciaci, anno Domini m^o ccc^o lxxvij^o die xxij junii post regressum Montis Lugduni ».

1267 ADG, H 99, n°35 du volume de sources inédites : « Plus la maison seigneuriale et abbatiale de Marciac, affermée trente trois livres [...] il est pourtant convenu que ledit seigneur abbé pourra prendre annuellement son chauffage en bon paire de famille, lorsqu'il se trouvera résider dans ladite maison abbatiale de Marciac [...] Que ledit seigneur abbé jouira en son propre et pour son logement, comme il a été dit cy dessus, de la maison abbatiale et seigneuriale de Marciac, distante seulement de demy lieue de ladite abbaye [...] ».

On retrouve le même schéma dans des bastides voisines. La bastide de Mirande, en Astarac, a été fondée en 1281 sur les terres de la grange de Lézian appartenant aux abbés cisterciens de Berdoues. On retrouve, sur la place centrale, la tour et les bâtiments du logis des abbés de Berdoues, à l'ouest de la place, dans un état moderne. À moins de 200 mètres, sur un moulon voisin, l'ancien hôtel des comtes d'Astarac puis ducs de Rohan conserve une remarquable tour en briques sur quatre niveaux à fenêtres géminées, pouvant remonter aux premiers temps de la bastide. Dans les deux cas, les espaces de rez-de-chaussée sont réservés à des commerces, toujours en fonction aujourd'hui bien que très transformés.

On trouve des exemples de maisons abbatiales également dans des villes autres que des bastides. Par exemple en 1247 le pape Innocent IV confirme les possessions de l'abbaye cistercienne de Flaran. Parmi les biens confirmés est citée la maison que les moines ont à Condom, « *domum quam habetis in villa de Condomio* »¹²⁶⁸.

Ces divers exemples montrent que les prémontrés, comme les cisterciens et sans doute les autres Ordres, possédaient des maisons dans les espaces urbains, en particulier dans les bastides dont ils étaient pariers. Une seule maison est conservée pour la Casedieu, mais une enquête systématique dans toutes les bastides co-fondées par des monastères donnerait certainement une vision originale et inédite de ce type particulier d'habitat urbain.

1268 BÉNOUVILLE, Pierre, LAUZUN, Philippe, *L'abbaye de Flaran en Armagnac. Description et histoire*, Auch, 1890, p. 64.

2.3.2- DES SEIGNEURS DANS LEUR VILLE

Au titre de coseigneurs laïcs, les abbés de la Casedieu bénéficiaient de droits et de devoirs rendus par les habitants de la ville¹²⁶⁹. Ils recevaient le serment annuel des consuls lors de leur nomination. La documentation conserve la trace de quelques-une de ces cérémonies depuis le XIV^e siècle, à Mourède¹²⁷⁰, Plaisance¹²⁷¹ et Marciac¹²⁷². À l'époque moderne au moins, les abbés recevaient aussi le serment des consuls de Tabaux, dont ils étaient seigneurs en titre¹²⁷³.

Au niveau supérieur, les abbés devaient se reconnaître vassaux des comtes d'Armagnac pour le paréage des bastides de Mourède et Plaisance : les archives de l'abbaye et celles des comtes conservent plusieurs de ces cérémonies d'hommage, prêtées à genoux, tête découverte et jurées sur la Bible, comme il était d'usage¹²⁷⁴. Le serment était renouvelé à chaque changement de comte ou d'abbé.

Au titre de coseigneurs, les abbés percevaient une partie des taxes levées sur les habitants des bastides. Dans la charte de paréage de Mourède, en 1286, il est précisé que l'abbé recevra la moitié de toutes les taxes, sauf sur l'église, la grange et les terres, biens de l'abbaye préexistants, qui lui resteront en entier¹²⁷⁵. Dans la charte de paréage de Marciac, la justice et les droits à percevoir sont partagés en trois parts entre le roi, le comte de Pardiac et l'abbé de la Casedieu¹²⁷⁶. Ici aussi, l'abbé se réserve de nombreux biens issus des granges préexistantes, dont le moulin et l'église du Houga, les terres de Nauret et deux bois. C'est le receveur du roi qui percevait l'ensemble des revenus et les partageait ensuite entre les trois seigneurs paréagers¹²⁷⁷. Après la disparition des comtes d'Armagnac et de Pardiac, à la fin du XV^e siècle, les revenus reviennent au roi pour les deux tiers¹²⁷⁸, ainsi que la

1269 Alcide CURIE-SEIMBRES, *op. cit.*, 1880, inventorie déjà ces droits pour l'ensemble des bastides qu'il a étudiées.

1270 ADG, H 5, p. 384, n°3 : « SERMENT de fidélité prêté par les habitants de Morede le 9 janvier 1336 à Dominique, abbé de la Casedieu, comme seigneur ou seigneur en paréage de Morede ».

1271 *Ibid.*, p. 225, n°10 : « HOMMAGE et serment de fidélité prêté à genoux le 28 février 1611 par les consuls de Plaisance à Bernard d'Affis, abbé de la Case-Dieu ».

1272 *Ibid.*, p. 297, n°24 : « ACTE fait le 6 janvier 1613 de la part de l'abbé de la Casedieu, aux nouveaux consuls de Marciac, pour les obliger à prêter serment au procureur du dit abbé, à cause du paréage ».

1273 *Ibid.*, p. 392, n°13 : « VERBAL de la prestation de serment des consuls de Tabaux faite le 10 janvier 1683 entre les mains de frère Bernard Mailhos, curé de Lubiach, au nom de l'abbé de la Casedieu ».

1274 Par exemple ADG, H 5, p. 139, n°6 : « SERMENT de fidélité prêté le 6 novembre 1459 par Pierre de Montus, abbé de la Casedieu, au roy à Lectoure entre les mains de Theodore de Villa Pertica, capitaine general et gouverneur de Bajonne et d'Armagnac et deçà de la Garonne, en consequence des paréages de Morede, de Ribaute et de certain territoire en Riviere basse, non exprimé, ce que le dit abbé estoit obligé de faire à chaque mutation d'abbé avant de recevoir le serment des habitans des dits lieux ». Voir également ADTG série A, hommages.

1275 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. V, p. 333 : « *Item voluerunt et concesserunt abbas et comes predicti, quod omnes leges, gagia, incursus seu incurrimta rerum mobilium et immobilium, terræ et territoria, aggreria seu terræ merita, census, obliæ, vendas, leuda, pedagia, ac omnia alia deveria in illis provenientia, ratione jurisdictionis, vel alia quacumque ex causa, et quocumque nomine censeantur, per medium dividantur, et sint et pertineant ad Dominos predictos [...]* »

1276 MONLEZUN, chanoine Jean-Jacques, *Histoire de la Gascogne*, t. VI, p. 242 *sq.*

1277 ADG, H 5, p. 20, n°4 : « ORDONNANCE de Philippe VI de Valois pour payer les revenus du paréage de Marciac au Roy, au comte de Pardiac et abbé de la Casedieu du 1er février 1346. »

1278 ADG, H 5, p. 131, n°45 : « ETAT des biens qui sont dans le paréage de Marciac et en Courties, dans lequel paréage, le Roy a les deux tiers des fiefs et l'abbé de la Casedieu l'autre tiers pour 1697 ».

justice¹²⁷⁹. Dans la chartre de paréage de Plaisance-du-Gers, de même, il est écrit que tous les émoluments seront indivis entre le comte d'Armagnac et l'abbé¹²⁸⁰. Cela est confirmé également dans le censier de Plaisance, vers 1460 : le scribe écrit en introduction à la liste des feudataires que « *las reconneysensas deus fñus de Plasensa apertenens à monssenbor lo comte et a mossen labat de la Casadiu per indebis e se pagan a diners tornés et val lo sol tornés IX jacques* »¹²⁸¹. Les sommes récoltées devaient être modestes, les cens recognitifs fixes ayant subi une lente érosion monétaire.

Plus rentable sans doute, les chanoines participent au mouvement d'achat et de vente de biens fonciers dans les bastides. J'ai déjà signalé plus haut la vente, en 1307, d'une maison et d'une demi-place sur la place de Beaumarchès, plus un casal, contre une rente foncière annuelle de 30 sous tolsans assise sur divers biens dispersés autour de la bastide¹²⁸². Mais les transactions sur des biens bâtis sont rares ; l'inventaire des biens de l'abbaye livre par contre près d'une trentaine de transactions entre 1306 et 1591 concernant le territoire de la bastide de Beaumarchès¹²⁸³, qui montre que les chanoines font office de prêteurs, prenant en gage des parcelles de terre et de vigne. Au besoin, les prémontrés n'hésitent pas à vendre aux enchères les biens d'un débiteur impécunieux : en 1463, les biens de Vital de Coslanis, soit neuf casaux de terre, sont vendus aux enchères au profit du chanoine Dominique de Saint-Maurice, qui n'a pas été remboursé d'un ou plusieurs prêts¹²⁸⁴. Dans le même espace géographique, on sait également que les habitants de Ladevèze ont eu en fief avant 1293 des terres de la grange d'Espalanque, sous la juridiction des consuls de Beaumarchès¹²⁸⁵.

Parmi les revenus réguliers, il faut citer le droit de ban des moulins : moulin d'Espalanque à Beaumarchès (dès la fondation, le moulin grangier étant antérieur à la bastide) ; moulin du Houga à Marciac (*idem*), mais aussi droits sur les moulins de Baylé, du Cung et de Pallanne en amont ; moulin de Ribaute puis moulin de l'abbé de la Casedieu, après 1462, à Plaisance-du-Gers, doté d'un foulon. L'absence de pièces comptables ne permet pas de déterminer la rentabilité réelle de ces moulins bladiers dotés de deux ou trois meules, dont la construction et l'entretien devaient coûter fort cher. On a trace, pour l'époque moderne, de la location des maisons abbatiales des bastides¹²⁸⁶. Les droits seigneuriaux furent également mis en ferme¹²⁸⁷. Enfin, également pour l'époque moderne, après les guerres de Religion, plusieurs granges sont aliénées au profit de bourgeois des bastides voisines : le Houga¹²⁸⁸ et Saint-Martial¹²⁸⁹ à Marciac, Rousset¹²⁹⁰ à Plaisance.

1279 ADG, C 525, 1687 : « PREMIEREMENT je déclare en ladite qualité de premier consul et du pouvoir à moi donné par ladite communauté que le roy et le Sr abbé de Lacaze Dieu sont seigneurs en toute justice haute, moyenne et basse de ladite ville de Marciac ; ADG, H 5, p. 296-297, n°23 : QUITTANCE consentie le 11 fevrier 1509 par Jean de Montagut, abbé de la Casedieu, de 166 ll. 13 sols 4 d. pour le tiers d'une amende par lui perçue à raison du pareage de Marciac. »

1280 Pièce 5 du volume II, copie française du XVIII^e siècle, p. 2.

1281 ADG, A 7, fol. 2.

1282 ADG, H 5, p. 100-101, n°2.

1283 *Idem*, p. 170-171.

1284 *Ibid.*, p. 171, n°8.

1285 Inventaire *ca* 1400, in *Glan.*, t. V, p. 141 : « *Compromissum inter... et consules Bellimarchesii... super occupatione quarumdam terrarum sitarum in territorio de Splanca, quas homines de Devesia tenebant a monasterio... R. I. M'. Petrus Oberus, notarius ville Vanresvis, A. D. m°. cc°. xxij. die martis ante festum Beati Bartholomei* ».

1286 ADG, H 5, p. 179, n°8 : « BAIL à nouveau fief consenti le 2 mars 1612 de la maison de l'abbé de la Casedieu à Beaumarchez pour 3 sols de fief ; à present on donne une livre d'huile. M. d'Affis etoit alors abbé » ; ADG, H 5, p. 305, n° 7 : « POLICE passee le 28 Xbre 1691 concernant le louage de la maison abbatiale de Marciac ».

1287 ADG, H 5, n° 26 à 28 : « TROIS BAUX en ferme du pareage de Marciac pour l'abbé de la Casedieu, des 12 juin 1669, 29 juin 1672 et 6 juin 1677, en trois pièces ».

1288 *Ibidem*, p. 316, n° 8 : « BAIL en enfiteose perpetuelle et vente par Jaques Dufaur, abbé de la Casedieu, en faveur du Sr Villeneuve le vieux, le 23^e mai 1568, de la maison et grange du Feugar et terres dependantes d'icelle, pour la somme de 1500 s. reçué comptant, et la rente annuelle de 25 ll. de fief à chaque fete de Toussaints ».

1289 Dénombrement des biens de l'abbaye en 1688, pièce 11 du volume de sources : « Item le Sr. abbé possède la rente de 25 s. sur la Grange apelée de St. Martial située dans la Jurisdiction de ladite ville de Marciac ».

1290 ADG, H 5, p. 252, n° 18 : « COPIE d'acte de vente fait le 12^e aout 1619 par la Dlle de St Pierre de la metairie de Rousset à Jean Dufour de Castelnau ».

*
* *

Au final, les prémontrés se sont comportés comme les autres coseigneurs pariers des bastides royales de Gascogne, recevant et donnant serment, se souciant de rentabiliser leurs investissements en diversifiant leurs revenus par une politique foncière active dépassant la simple réception des cens. Seule différence avec d'autres seigneurs laïcs : ils disposaient dès le départ d'un capital foncier et bâti, comme le moulin du Houga, qui ont permis de mettre dès la fondation à disposition des nouveaux *poblans* un équipement banal fonctionnel et des biens à louer, y compris une partie de leurs « maisons » urbaines. On retrouve donc chez les prémontrés le même comportement seigneurial que les hospitaliers à l'époque moderne, étudiés par Pierre Vidal¹²⁹¹.

CONCLUSIONS DU CHAPITRE

La documentation fournie par l'abbaye de la Casedieu offre donc un aperçu original sur la transformation d'espaces ruraux peu densément occupés en bastides entre le dernier quart du XIII^e siècle et le premier quart du siècle suivant.

L'abbaye s'est associée aux comtes d'Armagnac et aux sénéchaux royaux pour fonder trois bastides sur les terres de ses granges. Les chartes et notices permettent de restituer une partie du paysage rural avant la fondation : de vastes granges de plusieurs centaines d'hectares entourées de minuscules seigneureries à l'habitat dispersé, enchâssées dans des espaces agricoles au paysage varié et à l'occupation humaine réduite. La première tentative d'« urbanisation » dans la grange de Mourède se solde par un échec : la proximité de Vic-Fezensac, puis de la bastide de Lannepax, l'hostilité d'un seigneur local qui fait échouer le premier paréage, peut-être aussi l'étroitesse du territoire mis en paréage entraînent l'échec final de ce premier essai. Les deux fondations suivantes sont mieux préparées, avec l'achat préalable de droits seigneuriaux sur les espaces mis en commun. Ce travail mené en marge de vastes granges se traduit par l'implantation de parcelles de fondation qui semblent suivre au moins en partie le découpage seigneurial antérieur. Ce découpage rural fait apparaître deux autres éléments : le maintien de surface boisées importantes (à Plaisance-du-Gers en particulier), nécessaires pour les premières constructions et pour l'entretien de troupeaux ; la conservation de « granges réduites », bâtiments et terres qui ne sont pas mises en paréage ni cadastrées. Le moulin du Houga à Marciac, en particulier, atteste l'intérêt économique que les chanoines pouvaient avoir dans ces maintiens de granges, qui étaient également une sécurité en cas d'échec de la fondation : l'exemple de Mourède montre comment la grange prémontrée a repris le contrôle de l'espace rural, un embryon de village à place centrale subsistant à sa marge.

1291 VIDAL, Pierre, « Approche du régime seigneurial dans les commanderies de l'Ordre de Malte en Gascogne gersoise au XVIII^e siècle », *BSAG*, 2000, p. 543-557.

La documentation écrite et archéologique permet également de comprendre la mise en place de ces bastides : parcellaire régulier, installation des prémontrés sur la place principale au titre de coseigneurs, fortification de l'espace urbain, installation des espaces commerciaux sous la forme d'une halle et de maisons à embaus employant le bois, la pierre et plus rarement la brique... Le succès des fondations prémontrées est aussi marqué par des changements sociaux profonds : éviction du comte de Pardiac de la bastide de Marciac, liée notamment à un conflit avec les premiers consuls ; installation de deux couvents mendiants et d'hôpitaux dès les années 1320-1340, qui vont drainer une part notable des dons de la bourgeoisie naissante ; un siècle plus tard, installation de collégiales urbaines, auxquelles les prémontrés s'associent. Ce phénomène d'urbanisation n'est pas propre aux chanoines de la Casedieu : il s'inscrit dans un mouvement plus large de transformation des granges monastiques dans tout le sud de la France entre la seconde moitié du XIII^e siècle et la première moitié du siècle suivant, mouvement auquel les filles de la Casedieu participent également, en parallèle aux nombreuses fondations cisterciennes¹²⁹² et hospitalières¹²⁹³. De ce point de vue, les prémontrés ne présentent donc aucune originalité, même s'ils se distinguent de fait des autres maisons prémontrées au nord de la Garonne.

D'un point de vue historiographique, ces fondations de bastides permettent de préciser certains points : le premier est qu'il existe bien, à l'échelle locale, une sorte de plan ou modèle qui semble calqué pour les fondations successives de Beaumarchès, Marciac et Rabastens-de-Bigorre. Ce « modèle gascon » proposé par Lauret, Malebranche et Séraphin¹²⁹⁴ pourrait donc avoir une réalité historique, qui suppose l'existence de véritables modèles graphiques et de spécialistes capables de les transposer sur le terrain. La présence des officiers royaux dans les exemples étudiés rend vraisemblable la présence d'arpenteurs faisant partie de l'entourage des sénéchaux de Toulouse, mais c'est une hypothèse sans preuve documentaire. Les mesures en *rases* données pour la bastide de Marciac en 1298, semblent également trouver une confirmation dans le moulon nord de la place centrale de cette ville, qui conserve un des rares bâtiments pouvant effectivement remonter à la fondation, la maison de l'abbé de la Casedieu. Dans le détail, ce modèle semble avoir été largement et rapidement adapté. Le schéma théorique proposé¹²⁹⁵ se heurte en effet à la réalité du terrain dès que l'on prend des mesures : les largeurs de parcelles ne sont jamais identiques et on ne sait jamais où effectuer la mesure (au droit des murs goutterreux ? Au milieu de ces murs ?)... On en revient à la remarque de Benoît Cursente qui, pour l'exemple de Barran, note que moins d'une génération après la fondation, les remaniements sont déjà nombreux et les moitiés ou tiers d'emplacements ne sont pas rares¹²⁹⁶. Il me semble donc illusoire de proposer un « plan-type » parfaitement régulier pour une bastide comme Marciac : s'il a existé lors du piquetage initial des parcelles, ce plan a été immédiatement tordu pour se plier à des réalités sociales et économiques mouvantes...

1292 HIGOUNET, Charles, « Cisterciens et bastides », in *Le Moyen Âge*, 1957.

1293 HIGOUNET, Charles, « Hospitaliers et Templiers : peuplement et exploitation rurale dans le sud-ouest de la France au Moyen Âge », in *Les ordres militaires. La vie rurale et le peuplement en Europe occidentale (XII^e-XVIII^e siècles), sixièmes journées internationales d'Histoire de Flaran*, Auch, 1986, p. 61-78, en particulier p. 66 sq.

1294 LAURET, Alain, SÉRAPHIN, Gilles, MALEBRANCHE, Raymond, *Bastides, villes nouvelles du Moyen Âge*, op. cit.

1295 Voir doc. 274 du volume d'illustrations.

1296 CURSENTE, Benoît, « La bastide de Barran, un quart de siècle après sa fondation », *BSAG*, 4^e trimestre, 1998, p. 500-511.

La « généalogie des coutumes » identifiée par Odon de Saint-Blanquat trouve également une confirmation pour cette partie de la Gascogne : les coutumes ont manifestement été copiées les unes sur les autres et le modèle est parfois directement cité dans le texte des coutumes. Dans d'autres cas, comme pour le passage de Marciac à Rabastens-de-Bigorre, c'est une copie intégrale qui a été réalisée, seuls les noms et les dates des marchés et foires étant modifiés¹²⁹⁷. Il faut cependant noter que cette progression chronologique et spatiale des coutumes, si elle suit grossièrement un axe est-ouest depuis la région de Toulouse, n'est pas parallèle à la succession des plans du « modèle gascon » : il n'y a pas de lien direct entre le plan urbain suivi et les coutumes octroyées, sans que je puisse donner d'explication à cette dichotomie à partir de la documentation consultée. Sans doute la préexistence de coutumes antérieures (comme à Beaumarchès ?), la présence d'un notaire disposant d'un modèle, la volonté d'un parier de mettre par écrit des dispositions spécifiques... ont pu jouer.

Le cas de Mourède est riche d'enseignements : si c'est indéniablement une bastide par sa charte de 1286, l'analyse serrée des sources permet de comprendre que ce premier paréage a été contesté à peine mis en place et que le comte d'Armagnac a favorisé par la suite la bastide voisine de Lannepax, au territoire plus homogène. Cet exemple illustre la progression parfois contestée du pouvoir comtal des Armagnacs sur ces espaces peu peuplés au cours du XIII^e siècle¹²⁹⁸. L'échec de Mourède n'entraîne pas la disparition de l'embryon de bourg : il survit sous la forme d'une place centrale entourée de quelques maisons et d'une église¹²⁹⁹, à côté de la grange des prémontrés qui subsiste jusqu'à l'époque moderne comme centre d'exploitation agricole. La grange a continué de fonctionner indépendamment de l'échec urbain.

Un phénomène original, à ma connaissance inédit, est celui que j'ai nommé le « paréage aux bastides », reprenant ici la formule heureuse de Jean-Baptiste Larcher en 1750 : des territoires voisins des bastides ont été pourvus très tôt des mêmes droits coutumiers, autorisant les nouveaux poblans des bastides à y prendre des terres à ferme, et réciproquement. Ce mécanisme a permis ainsi de doubler sans frais les surfaces agricoles disponibles autour des bastides de Marciac et de Plaisance-du-Gers. Je suppose sans grand risque d'erreur que ces accords avaient aussi pour objectif d'empêcher le dépeuplement de ces seigneuries voisines pour les seigneurs concernés, comme on le voit aussi au Castera, près de Rabastens-de-Bigorre¹³⁰⁰. Il sera intéressant de reprendre l'ensemble du corpus des bastides pour vérifier si ce phénomène n'est pas plus courant qu'il ne semble¹³⁰¹.

1297 Jean-Baptiste Larcher, dans sa copie des coutumes de Marciac, note en marge les rares différences entre les deux chartes (*Glanages ou preuves*, t. VI, p. 31-45).

1298 On a ici confirmation de l'hypothèse de Mireille Mousnier pour la région toulousaine. MOUSNIER, Mireille, « Bastides de Gascogne toulousaine. Un échec ? », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Caen, 1990, p. 101-116.

1299 Cette charte est confirmée en 1479, preuve de son maintien pour les quelques habitants qui y vivent alors. Cf BnF, coll. Doat, vol. 164, fol. 74 v^o.

1300 ABADIE, Stéphane, *La bastide de Rabastens-de-Bigorre des origines au XVIII^e siècle*, Toulouse, 1999, p. 91 *sq.*

1301 Il pourrait par exemple y avoir un lien entre ces accords et une partie de l'expansion de la juridiction de Rivière-Verdun au bas Moyen Âge, formée progressivement par les officiers royaux pour faire pièce au pouvoir des seigneurs locaux. Sur la juridiction de Rivière-Verdun, voir CASTILLON, Henri, *Histoire des populations pyrénéennes, du Néouzan et du pays de Comminges*, Toulouse-Paris, 1842, p. 205 *sq.*

L'étude de quelques maisons de la bastide de Marciac permet de présenter des exemples inédits de formes mixtes associant logements et espace commerciaux, formes manifestement fréquentes dans les bastides. La variété des matériaux employés et des formes montre aussi la diversité des solutions choisies dès les années 1300 : piliers de bois ou de pierre pour les couverts, rare façade en briques sans encorbellement de la maison rue des Lilas... Indépendamment des contraintes du module des parcelles et de la disponibilité des matériaux, on est ici devant une variété typologique qui interroge : faut-il y voir une influence de l'origine géographique et/ou sociale des premiers propriétaires et constructeurs ? La présence d'embans ou couverts est-elle réservée à la place centrale et aux axes principaux ? L'exemple de la maison Lapèze à Marciac montre aussi la rapide évolution, sans doute très précoce, de ces premières maisons de bastide : couverture de la première cour centrale, installation d'étages supplémentaires... ces mutations n'ont pas cessé jusqu'à nos jours et se poursuivent encore, au gré des besoins commerciaux et de logement. La maison de l'abbé de la Casédieu, sur la place de Marciac, est un bon exemple de ces questionnements : bâtie entièrement en pierres de taille, y compris la façade – matériau coûteux employé seulement pour la maison du comte de Pardiac, de l'autre côté de la place – elle a connu une transformation précoce, avec le doublement de sa profondeur, peut-être liée à des questions de stockage et de commerce. Je suppose également que les boutiques aujourd'hui installées sous le couvert de cette maison peuvent avoir existé dès le Moyen Âge à cet endroit privilégié : elles sont en tout cas louées au profit de l'abbaye à l'époque moderne. Il serait bon de multiplier les études monographiques pour comprendre de manière plus globale ces « maisons d'abbés » urbaines encore mal connues, qui sont distinctes des couvents et autres maisons hospitalières, se rapprochant sans doute des maisons de pariers laïcs dont l'étude reste aussi à mener.

L'étude sommaire des installations collectives montre leur mise en place progressive et souvent laborieuse : la fortification de Beaumarchès est de bois avant d'être pétrifiée ; les murailles de Marciac font l'objet de marchés auxquels les prémontrés refusent de participer financièrement (mais peut-être ont-ils financé les tours-portes avec les autres pariers ?). Les halles montrent une variété de taille et de forme qui est sans doute liée à la fortune diverse des *poblans*...¹³⁰² Au delà du modèle commun, c'est la diversité qui règne, dont l'exemple extrême est sans doute la bastide de Plaisance-du-Gers, reconstruite après 1355 sous une forme contractée et presque dépourvue de cours et jardins. Ici aussi, des études monographiques sur ces différents éléments permettraient certainement, comme l'a fait récemment, pour les espaces commerciaux, Judaël Pétrowiste dans sa thèse, de dépasser le simple constat et de mieux comprendre les modes de construction, les mécanismes, les temporalités liées à ces équipements collectifs.

1302 La maison commune de Marciac se trouvait sur la halle, comme on peut le voir encore à Trie-sur-Baïse ou à Miélan. Celle de Plaisance-du-Gers était également de la halle, mais je ne sais si cette maison commune était construite au-dessus de la halle ou dans celle-ci, comme à Bassoues. Les églises paroissiales sont toujours distinctes de la place à Marciac et Beaumarchès, implantées sur un demi-moulon, sauf à Mourède où l'église borde la place au nord.

Les parcellaires de fondation identifiés par Cédric Lavigne ont pu être réexaminés à partir de la documentation des prémontrés. Il semble acquis que ces différents parcellaires sont liés à des seigneuries qui existaient auparavant ou à des territoires de granges qui ont fait l'objet de remembrements. Le cas le plus spectaculaire est Marciac, dont les sept parcellaires réguliers identifiés correspondent à autant de seigneuries achetées par les prémontrés ou de terroirs de granges. Cette constatation pose problème : à l'exception du remembrement effectué pour et autour de l'espace urbain de la bastide, sur les terres de la grange du Houga, il est possible que les autres parcellaires soient antérieurs de quelques années, ayant suivi les achats successifs des prémontrés entre 1279 et 1298. Ces parcellaires de fondation pourraient donc être les fossiles d'une politique de remembrement menée par les chanoines, dont l'aboutissement fut la création de la bastide de Marciac, intégrant dans sa juridiction tous ces achats. Cette interrogation en amène une autre : les prémontrés ont-ils remembré dans le but ultime de fonder une bastide, ou bien était-ce la forme normale de mise en valeur dans le dernier tiers du XIII^e siècle, les prémontrés remembrant ces terroirs pour mieux les exploiter en oblitérant un parcellaire antérieur devenu obsolète ? La documentation disponible trouve ici ses limites. Mais il n'est pas inutile de repenser cette question des parcellaires de fondation, en proposant d'y voir une plus grande profondeur chronologique : ces parcellaires pourraient parfois représenter les fossiles de remembrements partiels légèrement antérieurs (voire postérieurs ?) à la fondation de la bastide qui les englobe. Il serait utile d'inventorier ces parcellaires réguliers en interrogeant les sources selon cette perspective inédite, qui permettrait sans doute de nuancer la chronologie et la typologie de ces parcellaires.

Cette proposition est à mettre en lien avec la question des espaces non-remembrés : l'étude fine des sources et des cadastres montre que certains de ces espaces correspondent à des terres d'usage collectif, comme des bois ou des terres vaines, alors que d'autres terres semblent être les restes des granges prémontrées n'ayant pas été affectées au paréage initial, mises en ferme ensuite par les chanoines.

On constate un même phénomène de maintien de l'habitat intercalaire semi-dispersé et des églises isolées, qui formaient l'armature paroissiale initiale de ces territoires : outre les « granges réduites » autour de leurs bâtiments d'exploitation, les églises isolées ne disparaissent qu'après plusieurs siècles, détruites par la vétusté et le manque d'entretien, et l'habitat isolé existe encore aujourd'hui en grand nombre. Je rejoins ici les remarques de Charles Higounet, de Maurice Berthe et plus encore de Mireille Mousnier, qui voit dans les bastides un jalon d'une très lente concentration de l'habitat gascon, dont les états plus anciens mettent des siècles à disparaître.

Plus directement reliée à la problématique religieuse, la documentation permet d'aborder la fameuse « crise des convers ». Comme on l'a déjà vu dans les chapitres consacrés aux granges des prémontrés, les mentions de convers, de familiers et même de salariés sont très rares. Il n'est donc pas possible d'assurer que la disparition des convers a entraîné la mutation des espaces productifs prémontrés. Par contre, comme nous l'avons vu plus haut, divers indices montrent que l'élevage semble prendre une importance plus grande dans la seconde moitié du XIII^e siècle chez les chanoines, avec la recherche de droits de pacage pour des troupeaux importants, sans doute destinés à des usages spéculatifs. L'acquisition de droits de leude et de péage favorise également cette orientation spéculative dans cette période. Par contre les parcelles identifiées à Marciac indiquent que les terres acquises étaient destinées à la culture et non à l'élevage. Mais était-ce pour un faire-valoir direct ou bien pour une mise en ferme plus rentable et moins compliquée à gérer, tendance « rentière » qui se dessine nettement au XV^e siècle, comme on le verra plus loin ? *In fine*, en l'état de nos connaissances et de notre documentation réduite, on ne peut assurer que c'est la disparition progressive de la main-d'œuvre converse qui a entraîné la mutation du modèle économique prémontré et finalement la mise en place de bastides à la place de granges. C'est peut-être un des facteurs, mais sans doute pas le seul. Tous les indices recueillis vont par contre dans le sens d'une évolution du mode de production des granges, qui s'oriente apparemment vers une agriculture tournée vers la mise en ferme, l'élevage et la commercialisation dès la seconde moitié du XIII^e siècle. On peut voir ici une ouverture des marchés et une dynamisation des flux économiques, liée peut-être à la croissance démographique, dont un des aboutissements fut la mise en place de pôles commerciaux locaux nommés bastides. Je pense donc que la mise en place de ces bastides est l'aboutissement d'une tendance multifactorielle qui trouve une matérialisation physique avec ces fondations : ont manifestement joué les mutations micro- et macroéconomiques, les luttes des seigneurs locaux et la poussée des officiers royaux depuis la région toulousaine, la mobilité de populations plus nombreuses soucieuses d'améliorer leur condition, la présence de capitaux et de spécialistes capables de matérialiser ces villes neuves, la disponibilité de terres aptes au remembrement.

S'il n'y a peut-être pas eu de crise des convers, il y a eu une « crise des Mendiants », si l'on me permet cette formule : les prémontrés n'ont pas accepté l'arrivée des Dominicains puis des Augustins à Marciac, ne pliant de mauvaise grâce que devant l'injonction du pape. La documentation disponible pour ces deux couvents montre aussi comment ces moines se sont installés : envoi de frères « prospecteurs » qui prennent des contacts, puis acquisition de terrains (parfois à l'extérieur, abandonnés rapidement, comme le montre l'exemple des Augustins) et installation qui prend vite de l'ampleur, avec l'envoi de frères venus des couvents voisins et recrutement local. Les deux couvents de Marciac se sont installés sur des moulons en marge de la place, qui étaient sans doute encore en jardins dans les années 1320-1340 : ils sont rapidement construits en pierres de taille, ce qui atteste des moyens financiers importants, et connaissent des aménagements importants jusqu'au XV^e siècle (cloître et stalles des Augustins), peut-être liés à l'importance des dons obituaires dont ils bénéficient. On retrouve ici le schéma d'implantation et d'évolution détaillé par Panayota Volti dans sa thèse sur les couvents mendiants du nord de la France et des Pays-Bas¹³⁰³, avec des nuances chronologiques locales qu'il faudrait préciser (déplacement du couvent des Augustins *intra-muros*, influence de crises comme la Peste noire ou les routiers, destructions des guerres de Religion...) : emploi de la pierre, de constructeurs locaux, adaptation des plans des couvents aux conditions locales¹³⁰⁴.

La documentation réduite ne permet pas de détailler suffisamment le fonctionnement des prémontrés en tant que seigneurs pariers. Il semble cependant que rien ne les distingue, de ce point de vue, d'autres pariers laïcs : hommage au suzerain, perception de taxes, participation au marché foncier.

1303 VOLTI, Panayota, *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge. Le nord de la France et les anciens Pays-Bas méridionaux*, Paris : CNRS, 2003.

1304 CABY, Cécile, « Construction et sacralisation des espaces conventuels dans l'ordre des frères prêcheurs (XIII^e-début XIV^e s.) », *Cahiers de Fanjeaux*, n° 46, 2011, p. 131-171 ; POUSTHOMIS-DALLE, Nelly, « Les bourgs monastiques en Languedoc », *Cahiers de Fanjeaux*, n° 46, 2011, p. 331-366.

3- LES PRÉMONTRÉS FACE AUX CRISES DE LA FIN DU MOYEN ÂGE

La question de la mise en commende¹³⁰⁵, souvent considérée comme nuisible au fonctionnement des abbayes¹³⁰⁶, peut se résumer simplement : quand et comment l'abbaye prémontrée a-t-elle été mise en commende ? Et cette mise en commende a-t-elle été un facteur de déclin pour la Casédie ? Si on connaît bien certains personnages de la Curie qui ont pratiqué massivement la commende¹³⁰⁷, je ne connais guère d'études s'intéressant aux formes prises par cette commende et à son impact sur les abbayes gasconnes. Dans cette période de la fin du Moyen Âge, outre la commende, l'abbaye doit également faire face à divers troubles et calamités. Plusieurs travaux récents se sont intéressés aux mécanismes de défense mis en place par les communautés du sud de la France¹³⁰⁸. On ne trouve pas de travaux récents, par contre, sur la mise en défense des abbayes gasconnes¹³⁰⁹ dans cette période troublée, et moins encore sur la défense de leur patrimoine. Je me suis intéressé également au devenir du patrimoine des prémontrés après les guerres de Religion, qui ont été particulièrement touchés par les combats entre Protestants et Catholiques dans les années 1560-1580, voire au-delà¹³¹⁰. Si on trouve quelques travaux, notamment pour le Béarn et la Bigorre, sur l'impact de ces guerres sur le patrimoine religieux¹³¹¹, en revanche ces études manquent tout à fait pour la région frontalière entre Béarn et Bigorre, en particulier pour les abbayes¹³¹². Finalement, un dernier phénomène méritait d'être étudié : l'implantation de collégiales dans les bastides de Marciac et Beaumarchès, premières collégiales urbaines dans cette vallée¹³¹³. L'enjeu ici était simple : les prémontrés ont-ils lutté contre ces fondations épiscopales, comme pour les couvents Mendicants un siècle plus tôt, ou bien se sont-ils adaptés à ces nouvelles conditions imposées par les archevêques d'Auch ?

1305 Définition complète dans CONDIS, Pierre, ANDRÉ, Michel, *Dictionnaire de droit canonique et des sciences en connexion avec le droit canon*, Paris : Hippolyte Walzer, 1901, t. I, p. 442-444.

1306 Lire par exemple SALVETTI, Bonaventure, *L'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice : essai historique*, Nice, 1925, p. 114, qui parle de la commende comme « du plus terrible ennemi des abbayes » (sic). Lire également KINDER, Terryl Nancy, *L'Europe cistercienne*, La-Pierre-qui-Vire : éditions Zodiaque, 1997, p. 310.

1307 Le plus connu est Pierre de Foix l'Ancien qui cumula, comme son neveu du même nom après lui, de nombreuses commendes et prébendes. Cf BARON, François, *Le cardinal Pierre de Foix le Vieux et ses légations*, Amiens, 1920.

1308 FOURNIER, Gabriel, *Les villages fortifiés et leur évolution : contribution à l'histoire du village en Auvergne et sur ses marges*, Clermont-Ferrand, 2014. Sur les fortifications villageoises dans la région de Toulouse, on lira par exemple : BAUDREU, Dominique, ABBÉ, Jean-Loup, CASSAN, Élodie, FERRAND, Guilhem, *Forts villageois du bas Moyen Âge (XIV^e-XV^e s.)*, Toulouse : FRAMESPA, PCR, rapport 2008 ; LACROIX, Camille, *Projet d'étude sur les forts villageois dans le Gers, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne*, Toulouse : UTM, Master 2, 2007 ; ÉLIVIC, Florise, *Les forts villageois du nord du Lot pendant la guerre de Cent ans*, Toulouse : UTM, Master 1, 2011 ; ESCOURBIAC, Élodie, *Les forts villageois dans le Narbonnais et le Biterrois à la fin du Moyen Âge*, Toulouse : UTM, Master 2, UTM, 2010.

1309 De rares études monographiques signalent ces fortifications d'abbayes en Gascogne, comme à Tasque et à Simorre. Il n'existe pas d'étude d'ensemble sur cette question. COUTURE, Léonce, « Notice sur l'abbaye de Tasque », *Revue de Gascogne*, 1869, p. 360 ; D'AYRENX, abbé, « Tasque », *Bulletin de la société archéologique du Gers*, 1925, p. 15 ; CLERMONT, J., « L'église abbatiale de Simorre », *Bulletin de la société archéologique du Gers*, 1928, p. 10-41.

1310 DE CARSALADE DU PONT, Mgr Jules, DURIER, Charles, *Les Huguenots en Bigorre*, Paris : Honoré Champion, 1884, not. p. 59.

1311 LABAU, Denis, *Les évêques et la cathédrale de Lescar. Des origines à la Réforme*, Pau : Éditions Marrimpouey Jeune, 1972. Cet auteur décrit très bien la sécularisation des biens de l'évêché de Lescar lors du passage au protestantisme au XVI^e siècle.

1312 L'abbé Louis PÉMAN a rédigé quelques lignes sur la fortification de l'abbaye de Saint-Sever de Rustan, pillée en 1569, mais c'est bien peu. PÉMAN, abbé Louis, *L'abbaye de Saint-Sever-de-Rustan*, éd. Les éditions pyrénéennes, 1982.

1313 Il existe des collégiales plus anciennes, comme la Romieu, fondée après 1317 par le cardinal Arnaud d'Aux, mais pas dans cette partie du diocèse. Les collégiales de Castelnau-Magnoac et de Trie-sur-Baïse, géographiquement les plus proches, sont des fondations de la fin du XV^e siècle.

3.1- LA MISE EN COMMENDE DE L'ABBAYE

En premier lieu, il faut s'interroger sur le phénomène de la mise en commende : l'abbaye, à partir du dernier quart du XV^e siècle, est dirigée de manière plus ou moins lointaine par de hauts dignitaires de l'Église qui ne sont pas des prémontrés et qui ne résident pas sur place. Quels mécanismes ont permis cette distraction d'une partie des revenus de l'abbaye au profit des commendataires ? Quelles ont été les conséquences de cette mise en commende sur les élections d'abbé et sur le fonctionnement de l'abbaye, en particulier pour la gestion de son patrimoine ?

3.1.1- DE LA DÉPOUILLE DE L'ABBÉ À L'ADMINISTRATION PERPÉTUELLE

L'ordre de Prémontré était exempt¹³¹⁴ : la nomination des abbés et leur mutation ne relevait, en principe, que des membres des abbayes et du Chapitre général de Prémontré. À la Casedieu, l'abbé fut élu de manière indépendante, par les chanoines réunis en chapitre, jusqu'au XV^e siècle.

Dans cette abbaye, le premier trouble dans cet ordonnancement apparaît en 1360, lorsque le pape Innocent VI s'empare de la dépouille — c'est-à-dire des biens — de l'abbé Dominique Dangais¹³¹⁵. D'après Charles Samaran¹³¹⁶, Innocent VI (1358-1362) est le premier pape ayant formalisé ce droit de dépouille, qui constituait un revenu important pour la papauté d'Avignon. Dans la documentation de la Casedieu, le cas de Dominique Dangais est effectivement le premier attesté.

Une autre notice permet de savoir que sous cet abbé l'archidiacre de Pardiac, Ermengaud de Pouzol, avait tenté dès 1340 de faire prélever à son profit les dépouilles des chanoines titulaires des paroisses de Cayron et Andenac, détenues par les prémontrés. Cette tentative semble s'être faite par la force : la notice précise, à propos de l'arbitrage du conflit, que les chanoines « ne vouloient pas se rendre à Auch parce qu'ils y redoutoient le pouvoir de l'archidiacre »¹³¹⁷ et qu'ils demandent un arbitrage indépendant à Pamiers, hors de la zone d'influence des chanoines de la cathédrale d'Auch. Charles Samaran, dans son article, rappelle la violence fréquemment exercée par les agents pontificaux dans le prélèvement de ce droit de dépouille : ils n'hésitaient pas, au besoin, à prendre les ornements pontificaux et les objets de culte...¹³¹⁸.

1314 Sur les exemptions de l'ordre de Prémontré, voir par exemple des jugements du Parlement de Paris sur des abbayes prémontrées dans les *Mémoires du clergé de France, tome troisième*, 1768, col. 989-990 (en ligne sur Google books, consulté en août 2014).

1315 ADG, H 5, catalogue des abbés.

1316 SAMARAN, Charles, « La jurisprudence pontificale en matière de droit de dépouille (*jus spolii*) dans la seconde moitié du XIV^e siècle », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1902, vol. 22, p. 141-207. En ligne sur le site Persée, consulté en août 2014.

1317 ADG, H 5, p. 36, n°1.

1318 *Op. cit.*

La pression de la papauté sur l'Ordre ne semble pas se relâcher par la suite. Arnaud Melhon, abbé de la Casedieu au début du XV^e siècle, fut procureur général des prémontrés à Avignon en 1403 : il plaida sans doute pour ses frères chanoines. Pierre de Montus, abbé de 1459 à 1473, se rendit également à Rome pour obtenir le droit de porter la mitre et les ornements pontificaux¹³¹⁹. Son successeur fut Jean de Lescun, l'archevêque d'Auch, qui se fit nommer administrateur perpétuel de l'abbaye en 1474, au décès de Pierre de Montus. C'est le premier abbé commendataire en titre de la Casedieu. Ce prince de l'Église, membre de la famille d'Armagnac-Lescun et frère du comte de Comminges¹³²⁰, obtient le titre d'abbé de la Casedieu en viager par collation du pape Sixte IV le 2 mars 1474, car les revenus de l'archevêché, dit sa notice, « étoient fort diminuez, à cause des guerres »¹³²¹. Absent de l'abbaye et souvent aussi de son diocèse, il fit nommer dès le 10 juin 1474 des procureurs pour administrer à sa place les biens des prémontrés en Gascogne¹³²². Cet archevêque fut-il bien accepté par les chanoines de la Casedieu ? On peut en douter, car ceux-ci élirent capitulairement un autre abbé, Pierre de Masangarbe, qui ne fut jamais confirmé par les autorités supérieures. Cela entraîna des troubles dans l'abbaye jusque dans les années 1480, les chanoines refusant la tutelle de l'archevêque¹³²³.

3.1.2- LA LUTTE POUR LE POUVOIR DANS L'ABBAYE

Après la mort de l'archevêque Jean de Lescun, les chanoines en profitent pour élire capitulairement un abbé : ils choisissent le granger de Vic-Fezensac, Pierre de Saint-Maurice, qui a fait ses preuves comme administrateur. Ils envoient immédiatement le compte-rendu de cette élection à l'abbé de Saint-Martin de Laon pour en demander confirmation¹³²⁴. Cependant un cardinal romain, Raphaël Riari, obtient ce titre directement du pape Sixte IV¹³²⁵. Je ne sais comment se termina ce conflit, probablement par un arrangement financier au profit du cardinal.

1319 ADG, H 5, catalogue des abbés.

1320 Jean de Lescun était fils illégitime de Guilhem de Lescun, évêque d'Aire-sur-Adour, et d'Anne de Termes, membre d'une branche cadette des comtes d'Armagnac. Chambellan du roi de France Louis XI, il reçut à titre viager le comté de Comminges en 1461.

1321 ADG, H 5, p. 39, n°1.

1322 ADG, H 5, p. 168, n°1.

1323 ADG, H 5, p. 34, n°3 : « APPEL fait le 7 février 1480 de Jean de Lescun, archevêque d'Auch, administrateur perpétuel de l'abbaye de la Casedieu, contre frère Pierre de Masangarbe, soi disant abbé de la Casedieu ».

1324 *Idem*, p. 34, n°4 : « ELECTION faite le 30 août 1483 de Pierre de St Maurice, pour succéder à Jean de Lescun, archevêque d'Auch mort depuis peu hors de son diocèse (inremotis agentis) envoyée à Jacques, abbé de St Martin, de père abbé de la Casedieu, pour en obtenir la confirmation » ; *idem*, p. 34, n°5 : « PROCURATION donnée le 6 septembre 1483 pour requérir la dite confirmation » ; *idem*, p. 34, n°6 : « CONFIRMATION faite le 27 septembre 1483 de la dite élection par Jacques, abbé de St Martin de Laon ».

1325 *Ibid.*, p. 46, n°1 « APPEL fait le 22 mai 1484 par le cardinal de St George, se disant administrateur perpétuel de l'abbaye de la Casedieu, contre Pierre de St Maurice, abbé régulier de la dite abbaye ».

C'est aussi le cas de Jean de Montagut, élu en 1508, dont l'élection est contestée par Antoine d'Antin, protonotaire du Saint-Siège, qui a obtenu le titre d'abbé par collation directe du pape : l'abbé prémontré doit lui verser une pension de 500 livres à titre de compensation, accordée en 1518¹³²⁶. Le successeur de l'abbé de Montagut élu capitulairement, Pierre de Cassagnau, ne peut exercer sa charge : le prieur de Saint-Orens d'Auch, Jacques du Faur, obtient le titre d'abbé de la Casédie directement du roi de France François I^{er} en 1539¹³²⁷. Pierre de Cassagnau est nommé, en « dédommagement », prieur de Vic-Fezensac. Des neveux de l'abbé commendataire, Jean du Faur et Pierre du Faur, archidiacre et vicaire général de l'archevêché de Toulouse, lui succèdent au moment des guerres de Religion et jusqu'à la fin du XVI^e siècle, non sans difficultés : Jean du Faur obtient sa provision d'abbé en 1583 du pape Grégoire XIII¹³²⁸, mais il ne peut en prendre possession que l'année suivante, après avoir obtenu des lettres de sauvegarde du roi de France Henri III, les chanoines refusant de l'accueillir dans l'abbaye¹³²⁹.

3.1.3- LA COMMENDE : UN FACTEUR DE CRISE CHEZ LES PRÉMONTRÉS ?

Après avoir constaté l'installation d'abbés commendataires dès le troisième quart du XV^e siècle, qui prélevaient une part notable des revenus de l'abbaye, il faut se poser la question des conséquences de ce phénomène : la commende a-t-elle été un facteur de crise pour l'évolution de l'abbaye prémontrée ? Pour répondre à cette question, il faut reprendre les biographies des abbés et tenter de savoir s'ils se sont intéressés à la gestion de leur abbaye ou s'ils ont contribué à son déclin.

Le premier abbé commendataire, Jean de Lescun, est pratiquement absent des sources prémontrées. On sait seulement qu'il nomma des vicaires pour le remplacer dans les tâches de gestion courante. Une vingtaine de notices sont conservées dans l'inventaire H 5 pour la période de sa commende : elles concernent essentiellement des actes de vente de lopins de terre effectuées par le syndic de l'abbaye. Deux pièces seulement révèlent une gestion directe de l'abbé : en 1475, il nomme Jean de Melhon, prêtre séculier, à la cure de Saint-Laurent de Ladevèze¹³³⁰, ce qui entraîne une plainte en cour de Rome de la part de deux chanoines qui prétendaient à cette cure et à celle de Plaisance¹³³¹. L'irrégularité de la nomination était en effet double : les prêtres auraient dû être des prémontrés, et les deux paroisses se trouvaient dans le diocèse de Tarbes et non d'Auch... Je ne sais comment se termina le conflit, sans doute en faveur du puissant archevêque.

Il y a peu à dire de Raphaël Riari et d'Antoine d'Antin, candidats malheureux au titre d'abbés commendataires de la Casédie, rapaces de haut vol de la Curie romaine signalés plus haut, dont le seul intérêt était apparemment de prélever de l'argent sur l'abbaye... et qui y parvinrent sans jamais se déplacer en Gascogne.

1326 *Ibid.*, p. 46, n°4 : « HOMOLOGATION de la pension de 500 ll. tournoises en faveur du dit d'Antin sur l'abbaye de la Casédie, obtenue du pape, la dite homologation faite le 12 aout 1518 ».

1327 *Ibid.*, catalogue des abbés et p. 39, n°4 : « BREVET du Roy du 17 may 1539 par lequel François I^{er}, Roy de France, permet à Jacques du Faur, docteur en droit, qui estoit à Rome pour son service, de mettre à execution les Bulles par lui obtenues du pape pour l'abbaye de la Casédie, sur la nomination de prince ».

1328 *Ibid.*, p. 39, n°5 : « BREF du pape Gregoire XIII en datte du 28 mars 1583, par lequel il ordonne de mettre Jean du Faur en possession de l'abbaye de la Casédie, et aux religieux de lui obeir tant au spirituel qu'au temporel, suivant les Bulles qu'il lui en avoit fait expedier ».

1329 ADG, H5, p. 20, n°8.

1330 ADG, H 5, p. 86, n°2

1331 ADG, H 5, p. 95, n°13 : « REQUETE présentée le 8 juillet 1475 par frere N... et frere Jean Cesserac, portant que la cure de Plaisance, vacante par la mort de frere Vidal de Montaigut, et celle de St Laurens, vacante par la mort de frere Jean de Montaigut, auroient été conferées à des seculiers, ce qui auroit obligé les suppliants de se pourvoir en Cour de Rome contre cette invocation, et prient et requierent le vicaire general de Tarbe de leur faire titre des dits benefices, repondu d'un soit communiqué à l'abbé de la Casédie ».

Pierre de Montus, élu en 1459 à la tête de la Casedieu, offre un beau contre-exemple à ces deux personnages : particulièrement dynamique et soucieux de son abbaye, il fait rebâtir le moulin de Plaisance-du-Gers après enquête¹³³² et fait également rebâtir le prieuré de Vic-Fezensac¹³³³, qu'il dote de revenus pour entretenir 12 chanoines, avec l'aide du comte d'Armagnac. Il réserve un revenu annuel de 40 livres sur l'abbaye pour former à la théologie de jeunes chanoines (il était lui-même docteur en droit canon)¹³³⁴. Son successeur, Pierre de Saint-Maurice, poursuit cette œuvre en achetant une maison à Toulouse pour servir de collège aux prémontrés en formation¹³³⁵. Ce collège ne semble pas avoir vécu longtemps : il disparaît complètement des sources prémontrées par la suite.

Pierre de Saint-Maurice et Jean de Montagut, derniers abbés élus capitulairement, offrent peu de repères biographiques, si ce n'est qu'ils durent désintéresser lors de leur élection des abbés nommés par la papauté, comme je l'ai signalé plus haut. L'abbé de Saint-Maurice fut rappelé à l'ordre par le chapitre général de l'Ordre de Prémontré, en 1516, car il n'avait pas participé à ce chapitre, comme les autres abbés de la circarie de Gascogne, et avait négligé de payer les tailles et décimes levées par l'Ordre (il y a peut-être un lien de cause à effet entre les deux affaires...)¹³³⁶. La brouille fut temporaire : en 1519 l'abbé de la Casedieu est nommé par le général de l'Ordre visiteur de la circarie de Gascogne¹³³⁷.

Dans la notice consacrée à l'abbé Jacques du Faur dans le catalogue des actes de l'abbaye, Larcher note de manière lapidaire que :

« [...] Dufaur aliena plusieurs parties des biens de l'abbaye. Le comte de Montgonneri ravagea le país en 1569 ».

La juxtaposition des deux phrases montre le contexte difficile dans lequel l'abbé du Faur dirigea son monastère : au cœur des troubles entre catholiques et protestants, il dut trouver d'urgence des ressources et n'hésita pas à mettre en ferme ou à vendre une partie des biens de l'abbaye : en 1565, il aliène les moulins de l'abbaye sur le Bouès (moulins du Houga, du Batan et du Bayle)¹³³⁸ ; en 1568, il vend la grange du Houga à Marciac au sire de Villeneuve, juge de Marciac, pour 1500 sous et une rente de 25 livres de fief¹³³⁹, qui est encore payée en 1789 ; il doit vendre également le moulin d'Arian en 1569 pour 2200 livres¹³⁴⁰ (doc. 338). Une notice mal rédigée permet de voir que cet abbé a essayé également de réparer l'abbaye de la Casedieu, sans doute à la suite de l'incendie de 1518 : en 1560 il obtient du roi le droit de vendre pour 4000 livres de bois dans les forêts de l'abbaye pour réparer le monastère¹³⁴¹.

Pierre du Faur, qui succède à son oncle, était archidiaque et vicaire général de l'archevêché de Toulouse et sans doute absentéiste. Il n'est connu que par un seul acte : en 1573 il désigne le granger de Vic pour visiter les filles espagnoles de la Casedieu¹³⁴².

1332 Voir la fiche correspondante dans le volume III des annexes.

1333 Nécrologe de l'abbaye.

1334 ADG, H 5, catalogue des abbés.

1335 Voir la fiche consacrée à ce collège en annexe.

1336 ADG, H 5, p. 49, n°4 et 5.

1337 ADG, H 5, p. 57, n°6.

1338 Transcription dans le volume II des annexes, pièce n°10.

1339 ADG, H 5, p. 316, n°8 : « BAIL en fiefteuse perpetuelle et vente par Jaques Dufaur, abbé de la Casedieu, en faveur du Sr Villeneuve le vieux, le 23^e mai 1568, de la maison et grange du Feugar et terres dependantes d'icelle, pour la somme de 1500 s., reçuë comptant, et la rente annuelle de 25 ll. de fief à chaque fete de Toussaints ».

1340 ADG, H 5, p. 217, n°4 à 6.

1341 ADG, H 5, p. 115, n°4 : « PERMISSION obtenue le 27 janvier 1560 par Pierre du Faur, abbé de le Casedieu, donnée par le Roy Charles IX, de couper pour 4000 livres de bois dans les forêts de la Casedieu, pour les reparations du monastere ». En 1560 c'est encore Jacques du Faur qui est abbé, et non Pierre.

1342 ADG, H 5, p. 55, n°22.

Jean du Faur, qui lui succède très vite, doit se débattre dans les difficultés financières qui suivent le passage des protestants en Gascogne, avec un patrimoine très amoindri : il met en fermage les terres de la Peyrette à Castelnau-Rivière-Basse en 1596¹³⁴³ ; il fait un procès en 1599 aux consuls de Beaumarchès, qui veulent cotiser à la taille des terres nobles de l'abbaye¹³⁴⁴ ; il refuse de participer à la reconstruction de l'église de Marciac en 1608¹³⁴⁵.

Le successeur de Jean du Faur, Bernard Daffis, bien qu'évêque de Lombez, fut soucieux de la réforme et de l'entretien de l'abbaye, dans le contexte de la Contre-Réforme catholique : il fait rebâtir l'abbatiale de la Casiedieu, d'après le catalogue des abbés¹³⁴⁶ ; en 1612 il partage les revenus de l'abbaye et définit la mense des chanoines, à condition qu'il y ait au moins 12 chanoines, y compris le prieur¹³⁴⁷ ; il fait visiter en 1615 les maisons de la circarie pour les réformer¹³⁴⁸ ; de nombreuses notices du volume H 5 le montrent nommant des chanoines à des cures ou faisant établir des reconnaissances des biens de l'abbaye.

*
* *

Au final, les abbés commendataires de la Casiedieu entre les années 1450 et 1620 offrent un bilan contrasté : à côté de rares abbés absentéistes ou de cardinaux seulement soucieux de prélever une prébende¹³⁴⁹, on trouve aussi de belles figures d'abbés réformateurs, comme Pierre de Montus et Bernard Daffis, qui construisent pour l'avenir et se montrent bons gestionnaires.

Les seuls abbés faisant l'objet d'un commentaire négatif sont Jean de Lescun, pour sa gestion autoritaire de l'attribution des cures, et Pierre et Jean du Faur, pour l'aliénation de biens. Mais cela se passe au moment de la crise aiguë des guerres de Religion. La famille du Faur ou Dufaur, qui règne sur l'abbaye pendant la seconde moitié du XVI^e siècle, a pratiqué la majorité de ces aliénations de biens : cependant le contexte très particulier de cette période, qui voit la Bigorre et la Gascogne centrale servir de terrain d'affrontement entre les troupes protestantes de la reine de Navarre Jeanne d'Albret et les troupes catholiques de Blaise de Montluc, peut expliquer très largement ces ventes rendues nécessaires par les malheurs du temps.

À côté de ces deux figures contestées, au moins quatre autres abbés ont activement participé à l'entretien de l'abbaye prémontrée et de son patrimoine : Pierre de Montus a construit le moulin de Plaisance et rebâti le prieuré de Vic-Fezensac dans les années 1460 ; Pierre de Saint-Maurice a acheté la maison de Toulouse, projet de son prédécesseur ; on lui doit peut-être, à moins que ce soit l'action de son successeur Jean de Montagut, la fortification de la Casiedieu, attestée en 1512 ; Quant à Bernard Daffis, premier abbé nommé après les guerres de Religion, on lui doit la reconstruction de l'église abbatiale.

1343 ADG, H 5, p. 248, n°2.

1344 ADG, H 5, p. 180, n°11.

1345 ADG, H 5, p. 308, n°5.

1346 ADG, H 5, fin de volume.

1347 ADG, H 5, p. 41, n°1 et 2. Cette mention prouve l'effondrement du nombre de chanoines : il y en avait plus de 30 en

1340... (idem, p. 36, n°1).

1348 ADG, H 5, p. 57, n°7.

Le bilan des abbés commendataires de la Casedieu, entre les années 1450 et les années 1610, est donc positif dans l'ensemble et bien éloigné de la « légende noire » colportée par certains auteurs anciens spécialistes des cisterciens : dans le cas étudié, il est manifeste que les abbés commendataires se sont régulièrement impliqués dans la gestion et l'entretien de l'abbaye et de ses annexes, n'hésitant pas à investir des sommes sans doute considérables dans des travaux de construction ou d'entretien. C'est entre autre à leur action que l'on doit, en grande partie, la transformation du bâti de l'abbaye à l'époque moderne et la disparition progressive du bâti médiéval.

3.2- MISE EN DÉFENSE ET CONCURRENCE

Quel fut l'impact des crises de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne sur le patrimoine de l'abbaye de la Casedieu ? Il n'est pas inutile, en préalable, de rappeler quelles furent ces crises, à l'échelle locale, entre le milieu du XIV^e siècle et le début du XVII^e siècle, et de déterminer ensuite quelles mesures furent prises par les abbés pour les surmonter.

3.2.1- LES CRISES EN GASCOGNE (1346-1610)

La grande peste et ses suites (1346-1653)

Les principaux textes concernant les mention de peste ont été réunis par Ludovic Mazeret en 1908-1909¹³⁵⁰. Les mentions de la grande peste de 1347-1348 manquent presque complètement pour le Gers¹³⁵¹. On sait cependant que la région fut durement touchée et que des foyers endémiques subsistèrent jusqu'au XVII^e siècle : en 1402, Vic-Fezensac est touchée par la contagion¹³⁵². La région de Riscle est de nouveau contaminée en 1473¹³⁵³, en 1500¹³⁵⁴ et 1505-1507¹³⁵⁵. On constate le retour périodique de foyers de peste jusqu'en 1653-1655¹³⁵⁶.

1349 Pour la Gascogne, les exemples les plus spectaculaires et les mieux connus sont Pierre de Foix l'ancien (1409-1463) et Pierre de Foix le jeune (1476-1490), qui cumulent un grand nombre de titres d'abbés commendataires dans toute la région, dont les prieurés de Saint-Lézer et de Galan. Lire à ce sujet BARON, François, *Le cardinal Pierre de Foix le vieux (1386-1464) et ses légations*, Paris, 1922.

1350 MAZERET, Ludovic, « La peste en Gascogne », *BSAG*, 1908, p. 276-292.

1351 LAFFORGUE, Eugène, *La peste en Bigorre*, Tarbes, 1922 rapporte que les trois quarts des habitants de Luz, dans les Pyrénées, furent tués par l'épidémie, d'après une mention notariale.

1352 *Revue de Gascogne*, 1893, p. 437, lettre de Bernard de Grossolles, chancelier du comte d'Armagnac : « *No ausi anar a mon hostal per la mortalha qui es el loc...* », et plus loin : « *e a Vic no a ausat lo jutge demourar longtemps a, mas ara per la gratia de Diu, se passa la mortailla* ».

1353 PARFOURU, Paul, CARSALADE DU PONT, Jules de, éd., *Comptes consulaires de la ville de Riscle de 1441 à 1507*, Paris-Auch, t. I, 1886, p. 154 (1473) : « *Item pagan a Menyon de Sobabera per set jorns que garda la porta de Gambadia que no cheysas entrur los qui bien de las mortalhas* ».

1354 *Idem*, t. II, p. 543 (1500) : « *Item, lodit jorn (28 avril) agoni goeyta portas a causa que se moriban à Gotz de ympudymya (épidémie) ; que agom très homes per goeyta, que ero jorn de marcat [...]* »

1355 *Idem*, t. II, p. 596.

1356 DOM BRUGÈLES, *Chroniques ecclésiastiques de l'église d'Auch*, II^e partie, p. 223 : « Le 1^{er} de novembre 1654 », écrit-il, « la contagion fut découverte à Simorre, où elle avoit été communiquée par une compagnie de soldats irlandais, qui avoient logé dans cette ville quelques jours auparavant : elle y dura jusqu'au mois de juillet de l'année suivante avec un grand ravage. »

La guerre de Cent ans : le Prince noir et les routiers (1355-v. 1470)

Si la Gascogne est une région périphérique de la lutte entre les souverains anglais et français, elle ne fut pas totalement épargnée par le conflit. Le passage des troupes du Prince de Galles en 1355 a entraîné la destruction de la bastide de Plaisance, indirectement documentée par les archives de l'abbaye de la Casédie¹³⁵⁷. On sait également que de nombreuses troupes de « routiers », troupes irrégulières qui vivaient de rançons et de pillages, parcoururent la région jusqu'au dernier quart du XV^e siècle. La troupe la plus connue est celle des « compagnons de Lourdes », étudiés par Pierre Tucoc-Chala¹³⁵⁸, qui pilla la région pendant le dernier quart du XIV^e siècle et qui subsista jusqu'en 1407¹³⁵⁹, mais elle n'était pas la seule. Dès 1353, les Augustins de Marciac obtiennent du pape l'autorisation de s'installer *intra muros*, en raison de l'insécurité des lieux¹³⁶⁰ ; en 1474 encore, l'archevêque d'Auch Jean de Lescun devient abbé commendataire de la Casédie, sur le motif de la faiblesse de ses revenus « fort diminuez, à cause des guerres, et ce pour la vie seulement de Jean de Lescun, frere du comte de Comenges, alors archevêque d'Auch »¹³⁶¹.

La guerre de Navarre (1472-ap. 1512)

La vallée de l'Adour et les vallées voisines sont marquées, dans le dernier quart du XV^e siècle et jusqu'au milieu du siècle suivant, par les manœuvres tentées par les Français puis les Espagnols pour réduire le petit royaume indépendant de Navarre et le Béarn. Dès 1472, le roi de France Louis XI tente sans succès de prendre pied en Béarn en devenant tuteur du jeune comte de Foix-Béarn François-Phœbus¹³⁶². En 1484, Jean de Foix, vicomte de Narbonne, suscite des troubles dans la région de Maubourguet, près de la Casédie, pour tenter de s'emparer de la couronne de Béarn qui revenait à sa nièce Catherine de Foix¹³⁶³. Il continua ses troubles dans le pays de Foix les années suivantes. En 1489, d'après Jean-Baptiste Laborde,

« Le Béarn semble avoir été sous le coup d'une menace, car les États établirent des garnisons dans plusieurs villes et les députés offrent à la reine de servir en personne et de s'armer pour la défense du pays en aussi grand nombre qu'elle le jugerait nécessaire »¹³⁶⁴.

En 1512, la Navarre espagnole est envahie par les troupes de Ferdinand le Catholique et annexée en 1515 à la Castille¹³⁶⁵. Divers combats eurent lieu entre 1521 et 1530 à la frontière : seule la Basse-Navarre resta finalement au Béarn¹³⁶⁶. Les troupes du roi de France, après le procès de Toulouse et Blois de 1512, tentent sans succès d'envahir le Béarn en 1517 pour l'annexer, puis de nouveau en 1548 et à plusieurs reprises pendant les guerres de Religion¹³⁶⁷.

1357 ARDILEY, Georges, « La chevauchée du Prince Noir en 1355 en Gascogne gersoise. Théâtre d'opération et protagonistes », *BSAG*, n°411, 2014, p. 7-23.

1358 TUCOO-CHALA, Pierre, *Les compagnons de Lourdes*, Pau, 8 p.

1359 COUDERC, François, « La Bigorre pendant la guerre de Cent ans : Jean de Béarn dans les archives de Navarre et d'Angleterre », *BSAHP*, 2012-2013, p. 13 sq.

1360 Registre Vatican 224, fol. 422 a, cité dans la *Revue de Gascogne*, 1905, p. 311.

1361 ADG, H 5, p. 39, n°1.

1362 LABORDE, Jean-Baptiste, *Précis d'histoire du Béarn*, Pau, 1941, p. 195. Pour une vision des événements du côté espagnol : GUINOT, Eric, *La Baja Edad Media en los siglos XIV-XV. Economía y sociedad*, Madrid : Síntesis, 2003.

1363 *Idem*, p. 203.

1364 *Idem*, p. 205 sq.

1365 MONREAL, Gregorio, JIMENO, Roldan, *Conquista e Incorporación de Navarra a Castilla*, Pamplona-Iruña : Pamiela, 2012.

1366 *Suite de l'histoire universelle de Monsieur l'evêque de Meaux*, Paris : Christophe David, rue St-Jacques, 1775, p. 160 : « Jean d'Albret, roi de Navarre, s'etoit rendu odieux au pape, parce qu'il s'etoit allié de la France & qu'il favorisoit le concile de Pise. Les espagnols prétendent que Ferdinand obtint une bulle, par laquelle le pape excommunioit le navarrois, & donnoit son royaume au premier occupant. Soit que cette bulle soit vraie ou non, Ferdinand se jetta sur la Navarre, & l'ôta à son prince légitime, qui fut obligé de se retirer dans le Bearn. »

1367 Sur ces questions, cf TUCOO-CHALA, Pierre, *La vicomté de Béarn et le problème de sa souveraineté des origines à 1620*, Bordeaux, 1961, en particulier le chap. V, « La période des crises et l'annexion (début XVI^e-1620) », p. 109 sq.

Les guerres de Religion

Elles sont assez bien connues, pour la région qui nous intéresse, par l'édition de nombreuses sources réalisée par Jules de Carsalade du Pont et Charles Durier pour la Bigorre¹³⁶⁸, et par les *Mémoires* de Blaise de Montluc¹³⁶⁹ et de Jean de Cornac d'Antras¹³⁷⁰. Les épisodes du conflit, très complexes¹³⁷¹, touchent notre région surtout à partir de 1569, avec le passage des troupes protestantes du comte de Montgomery, qui détruisent de manière systématique tous les lieux de culte catholiques et toute résistance dans la vallée de l'Adour et la région de Vic-Fezensac. Après cet épisode très violent et le passage rapide du catholique Blaise de Montluc, qui est blessé lors du siège de Rabastens-de-Bigorre et ne peut poursuivre sa conquête du Béarn, une guerre endémique se développe pendant plusieurs décennies dans la vallée. Jean de Samazan relate par exemple la prise de l'église de Beaumarchès en 1580 par une troupe de Protestants, puis leur capture par la troupe catholique cantonnée à Marciac¹³⁷² :

« Les Béarnois de Castelnaud se saisirent peu de jours après de l'église de Beaumarchez, d'où ils avaient projeté de gagner la tour de Marseilhan et l'abbaye de La Caze-Dieu, et de fatiguer la garnison de Marciac et tout le pays d'alentour. Ils ne se furent pas plutôt logés dans ce poste que le gouverneur de Marciac, accompagné des seigneurs de Samazan et Juillac, vinrent avec leurs troupes pour leur donner la chasse. Les Béarnois, [...] furent contraints de se rendre prisonniers de guerre. Les vainqueurs ne se crurent pas assez forts pour garder la prise qu'ils venoient de faire et attaquer en même temps le reste qui étoit dans l'église de Beaumarchez ; ils appelèrent à leur secours le marquis de Campagne [...] et d'autres seigneurs d'Armagnac. Ils se rendirent le lendemain devant l'église de Beaumarchez ; les ennemis n'ayant pas assez de forces pour tenir ferme se rendirent prisonniers de guerre et tous ensemble furent conduits, du nombre de deux cent quarante, sur la frontière de Béarn. L'église fut démantelée, afin qu'à l'avenir elle ne put servir d'asile aux Béarnois. »

Les troubles continuèrent jusqu'à la fin du siècle, sous la forme de « coups de mains » : en 1598, encore, une troupe de Protestants béarnais tente encore de s'emparer de l'église et de la bastide de Beaumarchès¹³⁷³ :

« Le 15 août 1598, la plupart des habitants s'étaient rendus, selon l'antique usage, à l'église de Miamoux. Les huguenots, s'étant mis en embuscade, profitèrent de l'absence des habitants de Beaumarchès pour faire irruption dans la ville. Ils pillèrent et brûlèrent les maisons à la réserve de l'église que gardaient fidèlement quelques catholiques de la paroisse. Malgré les menaces des huguenots, les défenseurs se montrèrent inébranlables et les assaillants, craignant que les troupes des catholiques accourussent au secours de la ville assiégée, prirent la fuite. On assure que ce trait d'héroïsme fut consigné sur une ardoise qui est incrustée sur l'une des murailles de la maison de M. Fourcaud »¹³⁷⁴.

1368 DE CARSALADE DU PONT, Mgr Jules, DURIER, Charles, *Les Huguenots en Bigorre*, Paris : Honoré Champion, 1884.

1369 DE CARSALADE DU PONT, Mgr Jules, TAMIZEY DE LARROQUE, Philippe, éd., *Mémoires de Jean d'Antras de Samazan seigneur de Cornac*, Sauveterre-de-Guyenne, 1880.

1370 COURTEAULT, Paul, *Un cadet de Gascogne au XVI^e siècle. Blaise de Montluc*, Paris : Picard, 1909.

1371 Pour la bibliographie du conflit, on pourra consulter JOUANNA, Arlette, dir., *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris : Robert Laffont, 1998 ; ou plus récemment, la synthèse de CARPI, Olivia, *Les guerres de Religion 1559-1598 : un conflit franco-français*. Paris : Ellipses, 2012 ; DAUSSY, Hugues, « Les réformés français au cœur des conflits religieux (vers 1550-1659) : bilan historiographique », in *Les affrontements religieux en Europe (1500-1610)*, Paris : PUPS, 2009, p. 13-30.

1372 CARSALADE DU PONT, Jules de, *Mémoires de Jean d'Antras de Samazan seigneur de Cornac*, Sauveterre-de-Guyenne, 1880, p. 141-142.

1373 AUBAS, M., « Une page d'histoire sur Beaumarchès », *BSAG*, 1935, p. 178.

1374 Je n'ai pas retrouvé cette « ardoise » sur le terrain.

3.2.2- LES REMÈDES À LA CRISE

« *Pregar Diu* »

Face aux difficultés de la vie quotidienne, les gascons se tournent naturellement vers Dieu. Si je n'ai retrouvé aucune mention pour les prémontrés de la Casedieu, d'autres sources proches attestent que les processions se multiplient à partir du dernier quart du XV^e siècle dans la région. Ainsi en 1473, les consuls de Beaumarchès demandent aux collégiats de la bastide des processions quotidiennes pour lutter contre la grêle¹³⁷⁵. C'est à la suite d'une procession de ce type que la bastide est envahie en 1580 par une troupe de Protestants, les habitants étant alors sortis jusqu'à l'église voisine de Miamoux. Dans les comptes consulaires de la ville voisine de Riscle, on voit les consuls demander régulièrement des processions contre les guerres, le mauvais temps et les épidémies...¹³⁷⁶

La fortification de l'abbaye

L'abbaye de la Casedieu conserve encore une partie de son impressionnant fossé défensif, large de quinze mètres et mis en eau par un cours d'eau voisin. Comme je l'ai déjà signalé dans le chapitre consacré à l'archéologie de l'abbaye, elle était dotée en 1512 d'un pont-levis, qui permettait d'isoler l'abbaye des coups de mains. Au moment de la guerre de Navarre, l'abbaye avait été pourvue d'artillerie (ses murailles étaient-elles équipées d'arquebusières et de canonnières ?) et de matériel militaire¹³⁷⁷ :

« Un autre témoin declara avoir vu dix ou douze lacays, et deux consuls de Ladeveze, et de l'artillerie, et que le seigneur d'Albret leur aideroit s'ils avoient à faire contre aucun ; Arnaud de Lafarge, de Ladeveze, deposa avoir été dans l'abbaye avec les autres laquais armés et batonnés d'arbalètes, javelines, épées, broquiers et autres harnois ; que les religieux se mettoient à faire leur devoir comme s'ils estoient gendarmes. [...] Un des temoins assure qu'accompagnant le commissaire à la Casedieu le 6 mars precedent, les religieux refuserent l'entrée ; qu'enfin le commissaire etant entré sur le pont levis, que l'on avoit abaissé, on le secoüa, et peu s'en falut qu'il ne tomba dans l'eau ».

L'expertise de 1670 livre également des informations intéressantes sur cette fortification, vieille alors de plus d'un siècle : une tour-porte autrefois dotée d'un pont-levis est alors présente au sud de l'enclos abbatial (ancienne porterie ?) alors que le château abbatial est également doté d'un ancien pont-levis :

« 88. PREMIEREMANT, ledit Royre leur auroit indiqué à extimer un second pourtal desoubz la petite chambre au dehors dudit chasteau, en forme de pigeonnier, que auroient jugé pour faire ledit pourtal à neuf soit tables, bois necessaires, clous, bandes, ferreures, verrouil, monte la tout la somme de soixante livres, sans qu'ils ayent peu juger le temps que ledit pourtal y manque, [...] 89. PLUS ledit Royre leur auroit indiqué pour faire un pont levis desoubz le mesme couvert et auroient jugé monter soit pour le tout, tuille necessaire, tables, clou, chellives de fer et carreaux, compris la façon des maistres, la somme de cent livres ; et n'ont peu juger le temps que ledit pont y manque [...] 92. PLUS ledit Royre leur auroit indiqué contre la porte principale dudit chasteau un pont levis quy leur dit y avoir esté, lequel auroient jugé valloir soit pour le bois necessaire, tables, clou, chaines, anneaux, la somme de quarante cinq livres, sans pourtant qu'ilz ayent sceu cognoistre ny peu juger ledit pont y avoir esté jamais [...] »

1375 ADG, H 5, p. 179 : « [...] De plus le 2 may 1473 les dits collegiats considerant les dommages que la grêle causoit etablirent tous les jours ouvriers ils feroient une procession, qui se continuera depuis l'Invention jusques à l'Exaltation de Ste Croix, et les consuls de Beaumarchez feront les fraix des flambeaux pour la procession [...] ».

1376 CARSALADE DU PONT, Jules de, *Mémoires de Jean d'Antras de Samazan seigneur de Cornac*, Sauveterre-de-Guyenne, 1880, p. 142 sq.

1377 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. XX, p. 397-398 ; ADHP, H 129 (expertise de 1670).

On sait également qu'il existait des murailles, très mal documentées, qui devaient probablement doubler le fossé défensif¹³⁷⁸.

On ne peut que regretter, ici, l'absence totale de documentation, qui ne permet pas de savoir quand l'abbaye a été fortifiée, ni quelle forme avait exactement cette fortification, en l'absence de tout vestige archéologique conservé en élévation¹³⁷⁹.

La fortification des biens isolés

Cette campagne de fortification a-t-elle touché les biens isolés de l'abbaye ? Il est très difficile de répondre positivement à cette question, en l'absence de textes et surtout de vestiges archéologiques probants. J'ai seulement relevé, dans le moulin élevé par Pierre de Montus au sud de Plaisance vers 1460, la présence d'une fenêtre transformée en arquebuserie ou canonnière, par le percement d'un orifice circulaire d'une trentaine de centimètres de diamètre, permettant ainsi de battre la rive droite de l'Arros avec une pièce d'artillerie (doc. 339-343). Il est ainsi probable que ce moulin, comme d'autres, ont été dotés d'éléments de protection au cours du XV^e siècle et au XVI^e siècle, qui ont été démantelés par la suite.

J'ai tenté, pour la moyenne vallée de l'Arros et la Rivière-Basse, de relever l'ensemble de ces fortifications tardives, pour essayer de comprendre quand et par qui elles ont été réalisées. Cet inventaire a été effectué par une visite systématique sur les lieux et par un dépouillement de la bibliographie locale (doc. 344 et 345-351).

Tableau 27. Les fortifications d'époque moderne en Rivière-Basse.

Commune	Lieu-dit	Description	Datation
Auriébat	La motte; l'église	Double fossé ; levée de terre	XV ^e -XVI ^e s.
Beaumarchès	Abbaye de la Casedieu	Fossés, murailles et pont-levis ; artillerie	Avant 1512 ¹³⁸⁰
Beaumarchès	Église collégiale Notre-Dame	Arquebuseries et canonnières ; loge ; chemin de ronde	ap. 1531 ¹³⁸¹ ; 1580 ¹³⁸² ; XVII ^e s.
Castelnaud-Rivière-Basse	Église romane de Mazères	Guérites ; chemin de ronde ;	XVI ^e s. ?
Castelnaud-Rivière-Basse	Église paroissiale	Tourelle d'artillerie à arquebuseries ; loge avec cheminée dans le clocher	Fin XV ^e -XVI ^e s. ¹³⁸³
Castelnaud-Rivière-Basse	La ville	Tour avec boulevard d'artillerie	XVI ^e s. ?
Marcillac	La ville	Guérites sur les murailles ; guet	av. 1617 ¹³⁸⁴
Plaisance	Moulin de la Casedieu	arquebuserie	Fin XV ^e ou XVI ^e s.
Préchac-sur-Adour	Église abbatiale	Crénelage sur le chevet	XIV ^e -XVI ^e s. ?
Tasque	Église abbatiale	Crénelage sur le porche ; loge	XIV ^e -XVI ^e s. ?
Tasque	Moulin de la Régudé	Tour avec crénelage	XIV ^e s. ?

1378 Elles font l'objet de réparations vers 1660 : ADHP, G 1071, transcrit dans le volume annexe des sources inédites.

1379 Malgré mes recherches, je n'ai retrouvé aucun indice documentaire qui permettrait de dater l'origine de ces fortifications : au cours du XV^e siècle, pour lutter contre les routiers ? Au tout début du XVI^e siècle, à l'occasion de la guerre de Navarre ?

1380 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. XX, p. 397-398.

1381 Date portée sur la dédicace de la chapelle de Cols, sur laquelle ont été bâties une partie des « loges » défensives.

1382 CARSALADE DU PONT, Jules de, *Mémoires de Jean d'Antras de Samazan seigneur de Cornac, op. cit.*, p. 142.

1383 ABADIE, Stéphane, MARCOS-RIGALDIÈS, Françoise, « L'église Saints-Cyr-et-Julitte de Castelnaud-Rivière-Basse », *Des jalons pour l'histoire : la Rivière-Basse*, Association Guillaume Mauran, Tarbes, 2012, p. 33 sq.

1384 SERRES, Maurice, « Une étude sur le plan de la bastide de Marcillac en 1789 », *BSAG*, 2008, p. 392.

Il est évident que cet inventaire est fait *a minima* : faute d'avoir dépouillé systématiquement toutes les sources modernes et contemporaines de toutes les communautés, je ne sais par exemple quels furent les aménagements portés sur les murailles médiévales de Ladevèze, de Maubourguet, de Beaumarchès ou de Plaisance.

Cet inventaire, malgré ses lacunes, montre que ce sont des édifices préexistants en pierre qui ont été prioritairement fortifiés : églises, moulins, murailles plus anciennes. Les aménagements ont porté sur les parties hautes et sur les tourelles d'accès, avec la mise en place de coussièges et d'arquebusières ou de canonnières, de tourelles de guet, de chemins de ronde crénelés et de loges permettant à de petites troupes de résider en permanence dans ces forteresses improvisées mais bien conçues¹³⁸⁵. Ces aménagements restent cependant modestes, seulement destinés à une artillerie légère (armes individuelles et artillerie à poudre de petit calibre) : ces murailles, suffisantes pour arrêter une balle de mousquet ou un petit boulet d'artillerie à poudre, auraient été incapables de résister au tir d'un canon de siège¹³⁸⁶.

J'avoue manquer presque totalement d'informations pour comprendre qui sont les auteurs de ces fortifications, et quel a été leur usage : les communautés et les seigneurs locaux ont sans doute financé la construction des loges et guérites sur les chevets des églises et des murailles, comme le montre l'exemple de Marciac. À Tasque, comme à la Casedieu, c'est probablement la communauté religieuse qui a financé les travaux de fortification de l'abbaye.

Une enquête complète mériterait d'être menée dans toute la vallée de l'Adour et sur les collines du Béarn voisin pour mieux comprendre ces mécanismes défensifs et leur datation¹³⁸⁷. Ce sujet, qui serait une thèse en soit, dépassait ma recherche pour être entrepris ici.

1385 À l'église de Beaumarchès, les trous d'artillerie couvrent l'ensemble du chevet, sans angle mort ; à Mazères les deux guettes implantée sur le clocher-mur sont de belle facture et rappellent celles des forteresses de Salses ou de Navarrenx, etc.

1386 Blaise de Montluc fait canonner pendant trois jours la forteresse de Rabastens-de-Bigorre pour y faire brèche : mais c'était une forteresse adaptée à l'artillerie, car la muraille de la bastide voisine est prise presque immédiatement.

1387 Les églises de Vic-en-Bigorre, de Perchède, entre autres, présentent des éléments défensifs qu'il faudrait étudier et dater.

3.2.3- LES COLLÉGIALES DE BASTIDES : BEAUMARCHÈS ET MARCIAC

Un dernier phénomène remarquable est à noter pour cette période : la mise en place de collégiales dans les bastides de Beaumarchès et de Marciac, sous l'impulsion de l'archevêque Philippe de Lévis. Si ces constructions ne sont pas documentées, en revanche la présence, sous les porches, de plusieurs écus armoriés aux armes de cet archevêque ne laissent aucun doute sur leur principal commanditaire.

L'église collégiale de Beaumarchès (doc. 352 et 353) se présente comme un grand édifice orienté (52 x 23 m, dans ses plus grandes dimensions) doté d'une large nef unique voûtée d'ogives, d'un chevet polygonal encadré de deux sacristies (plus une troisième, plus tardive, plaquée au sud) et d'un remarquable clocher-porche voûté à liernes et tiercerons, surmonté d'un étage sculpté d'une exceptionnelle frise sculptée de plusieurs centaines de figures. Une chapelle, dite de Cols, est implantée au sud de la nef.

L'examen du plan révèle plusieurs anomalies : les deux sacristies sont dissymétriques et la sacristie sud n'a été que partiellement voûtée ; les travées de la nef sont de taille irrégulière, diminuant de largeur d'est en ouest, avec des supports de forme différente. L'examen visuel du bâtiment révèle d'autres irrégularités : au niveau du chevet, la maçonnerie s'arrête au milieu des fenêtres et se poursuit avec un appareillage et des moulures différentes. La chapelle sud porte une dédicace de 1531 et un appareil distinct de celui de la nef, qui atteste son implantation après sa construction ; enfin et surtout, les parties hautes de l'édifice sont dotées de vestiges de fortifications, dont nous avons déjà évoqué l'existence : un chemin d'accès court sur le rein des voûtes de la nef, depuis le clocher-porche, et permet d'accéder au chevet qui est fortifié par des arquebusières placées dans une maçonnerie irrégulière. Sur le flanc sud, c'est un véritable immeuble qui a été installé au dessus de la chapelle de Cols, avec au moins trois étages doté de placards, lavabo, latrine... et canonnière.

La partie la plus ancienne, qui correspond essentiellement au chevet, pourrait être contemporaine de la construction de la bastide de Beaumarchès, vers 1290. Ce premier édifice, partiellement arasé, a fait l'objet d'une reconstruction massive avec la mise en place de la nef voûtée et du rez-de-chaussée du porche, dont les armoiries assurent la construction sous Philippe de Lévis (1454-1462)¹³⁸⁸ (doc. 356). Le fonctionnement de l'édifice comme collégiale de chanoines est assuré par la chapelle votive, datée de 1531, qui est liée à cette fonction¹³⁸⁹.

Les fortifications, qui s'appuient en partie sur cette chapelle, lui sont postérieures : les mémoires de Jean de Samazan d'Antras assurent qu'elles étaient fonctionnelles en 1580, quand les Huguenots s'y fortifièrent puis furent défaits par les troupes catholiques venues de Marciac¹³⁹⁰. Un autre texte conservé dans le fonds de l'archidiacre Daignan du Sendat prouve qu'elles fonctionnèrent jusqu'au XVII^e siècle¹³⁹¹.

1388 Philippe de Lévis fut archevêque d'Auch (1454-1462) puis d'Arles (1463-1475) et cardinal à Rome (1473-1475).

1389 La dédicace placée sur le mur d'entrée porte la formule finale « [...] *Constructum extitit et terminatum tercio kalendis aprilis millesis Domini atque quingentesis annis bis quoque ternis lustris omnino peractis additoque uno iam inchoato anno referentes gratias Deo.* »

1390 *Op. cit. supra.*

1391 BM Auch, Ms 71, fol. 415 : « Le 15 aoust 1598 la plus grande partie des *habitans* estant sortis en procession pour aller à l'église de Miamoux, les huguenots qui s'estoient mis en ambuscade entrèrent dans la ville qu'ils pillèrent et bruslerent, à la reserve de l'église où il y avoit une troupe d'habitans qui la gardoient et laquelle ils ne voulurent pas randre ; et ces troupes huguenotes craignant que les troupes des catholiques ne vinsent au secours se sauverent ; cette action est écrite dans une ardoise sur une muraille de la maison de M^r Fourcaud qui fut conservée à la faveur de la D^{lle} Jeanne de Bus, qui estoit mariée à Philippe Fourcaud. »

En dehors de cette documentation tardive, le seul texte permettant de comprendre l'origine et l'évolution de cette collégiale est une notice conservée dans les archives de la Casedieu¹³⁹² : un collège de prêtres est fondé en 1401 dans l'église paroissiale, par les prêtres du voisinage, au nombre de douze (chiffre biblique), y compris le curé (prémontré) de Coutens¹³⁹³. Les consuls de Beaumarchès s'engagent à financer en partie ce collège et à donner l'entrée au midi de l'église paroissiale pour y construire une chapelle dédiée à saint Michel. En 1473, les collégiats doivent assurer des processions quotidiennes contre le grêle. En 1485 un émissaire de l'archevêque d'Auch François de Savoie autorise les collégiats à utiliser le grand autel de la collégiale, la chapelle Saint-Michel étant impropre au culte et devant être restaurée. Ce n'est qu'au XVII^e siècle que le collège est véritablement érigé en chapitre collégial par l'archevêque Henri de La Mothe-Houdancourt¹³⁹⁴.

Ces documents, associés à l'étude de terrain, offrent donc une chronologie plus fine et contrastée que le simple examen des armoiries du porche : l'église paroissiale de Beaumarchès, établie vers 1290, disposait déjà d'un collège de prêtres en 1401, fonctionnant sans doute irrégulièrement¹³⁹⁵. L'archevêque Philippe de Lévis, pendant son court règne, contribue à l'agrandissement très massif de l'édifice, qui prend l'aspect spectaculaire qu'on lui connaît aujourd'hui (doc. 353 *sq.*). Le bâtiment, trop coûteux sans doute, n'est pas terminé, ce qui explique qu'en 1485 l'archevêque François de Savoie autorise le transfert de la messe de requiem quotidienne sur le grand autel, en principe réservé au culte paroissial. La collégiale semble fonctionner régulièrement dans la première moitié du XVI^e siècle, bénéficiant d'une série de donations pieuses, dont celle de Jean de Cols, en 1531, qui permet l'installation de la chapelle éponyme. L'inventaire de la Casedieu conserve quelques traces de ces donations pieuses, essentiellement des terres transformées en rentes¹³⁹⁶. Le collationnement systématique des dénombremens et livres-terriers permettrait certainement de mieux cerner l'étendue des biens détenus par les collégiats de Beaumarchès à l'époque moderne¹³⁹⁷.

L'église collégiale de Marciac est moins documentée. Implantée, comme celle de Beaumarchès, sur une demi-moulon à l'est de la place principale de la bastide, cet édifice considérable (62 m de longueur pour une largeur supérieure à 32 m, hors sacristie sud) est encore plus vaste que le précédent : il comporte trois nefs et une triple abside polygonale, entièrement voûtés (doc. 353). Comme à Beaumarchès, on constate des irrégularités dans l'appareillage du chevet, qui a fait l'objet d'une reprise au XV^e siècle. La décoration est ici très importante à l'intérieur : faux chapiteaux des travées, bases, consoles, clefs de voûtes... sont ornés de scènes pastorales, de créatures fantastiques et de motifs végétaux variés (doc. 355-359).

1392 ADG, H 5, p. 177, n°6.

1393 Cela explique la présence de cet acte dans le fonds des prémontrés.

1394 DE BRUGÈLES, dom Claude-Louis, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch, op. cit.*, preuves de la troisième partie, p. 338 : « [...] les 12 chapelains obituaires qui y sont fondés furent érigés en chapitre de chanoines par l'archevêque Henry II. Les consuls de cette ville sont patrons des douze places, & M. l'Archevêque en est le collateur. La cure-archiprêtre est une treizième place canonique à laquelle le roi nomme, & M. l'archevêque la confere [...] ».

1395 Un chapelain de Beaumarchès est cité dans le pouillé du diocèse d'Auch en 1383, taxé à 4 francs : il n'existe pas encore de collège de chanoines (« rôle de procuration de 1383-1384 », in *Les pouillés...*, *op. cit.*, p. 288). Dans un autre pouillé (*idem*, « Taxe des bénéfices du diocèse (XV^e siècle) », p. 330), datable du second quart du XV^e siècle, c'est l'archiprêtre de Beaumarchès qui est taxé à 100 et 80 livres, pour les revenus des églises de Beaumarchès, Miamoux et Marseillan-Debat.

1396 ADG, H 5, p. 129, n° 19 : « FRAGMENT de liève [...] des fiefs de la sabaterie pour l'année 1560, à Beaumarchez et Coutens, entre lesquels redevables le syndic du college de Beaumarchez fait 5 s. c'est à dire sans doute 5 s. bons ou 7 s. 6 d. » ; *Id.*, p. 129 n°22 : « LIÈVE pour 1568, 1569, 1570, 1571 et 1572 des obits et à suite des fiefs de la sabaterie à Beaumarchez, entre lesquels est le syndic du college pour 22 liards et demi, le reste du livre dechiré » ; *Id.*, p. 157 n° 37 : « VENTE faite le 3 may 1574 par Jean et Pey de Pandellé, pere et fils en faveur de ... Laveron ... d'une pièce de vigne, qui confronte avec deux chemins publics, sous le fief du seigneur de Coutens, sur laquelle est affectée une rente de 6 sols bons en faveur du syndic du college de Beaumarchez, retenu par Trenque notaire ».

1397 Par exemple on relève dans le volume ADG, A 5, fol. 227, la « reconnaissance des collegiats de Beaumarchés » à Ladevèze en 1666, à savoir quelques lopins de terre donnés en obit.

Deux éléments peuvent aider à fournir une datation relative : une clef armoriée dans la première travée nord, qui pourrait être celle des maîtres d'œuvre de l'édifice au XV^e siècle (doc. 366) ; plusieurs armoiries de l'archevêque Philippe de Lévis sous le porche à l'ouest.

L'église paroissiale Notre-Dame de Marciac, sans doute commencée dès la fondation de la bastide, en 1298, est citée en 1330 : elle abrite un concile provincial dirigé par l'archevêque d'Auch. La documentation est totalement lacunaire par la suite : l'église est citée dans les pouillés du diocèse. En 1383, l'église paroissiale est taxée de 4 francs pour le « *capellanus de Martiaco* » : elle n'est pas encore collégiale et il n'existe pas encore d'autre église dédiée à Saint-Pierre¹³⁹⁸. Dans le rôle de la décime de 1405, le chapelain de Marciac est taxé pour 16 sous morlans, somme assez modeste¹³⁹⁹. Dans le relevé des taxes des bénéfices du diocèse, réalisé vers le second quart du XV^e siècle, l'église de Marciac est taxée de 100 et 150 livres, somme importante qui prouve la reprise démographique dans la bastide. Les églises de « Daunes »¹⁴⁰⁰ et « Tanic »¹⁴⁰¹ lui sont associés, et l'église de Juillac est alors annexe¹⁴⁰².

Il faut ici faire une remarque concernant l'église Saint-Pierre de Marciac, qui est donnée pour la première église paroissiale du lieu dans divers dépliants touristiques actuels¹⁴⁰³ : cet édifice n'est pas documenté pour le Moyen Âge, seulement pour l'époque moderne, et il abrite alors une confrérie¹⁴⁰⁴. Rien n'atteste que cette église existait avant le XV^e siècle et qu'elle fut donc paroissiale avant cette période¹⁴⁰⁵. Par ailleurs son orientation nord-sud montre qu'elle a été implantée tardivement dans un parcellaire déjà densément occupé. Je pense plutôt qu'il s'agit d'un édifice tardif implanté au XV^e siècle, peut-être au moment de la fondation de la collégiale, pour abriter la population (le temps de travaux ?) puis pour une confrérie locale, comme on le voit dans d'autres bastides, comme à Trie-sur-Baïse.

Dans la documentation de l'abbaye de la Casédieu, je n'ai relevé qu'une unique mention isolée du collège des chanoines de Marciac, en 1666¹⁴⁰⁶ : de fait le collège de chanoines augustiniens de Marciac n'a existé qu'à partir de la seconde moitié du XV^e siècle, dans l'église paroissiale Notre-Dame-de-l'Assomption alors agrandie par l'archevêque de Lévis. Dom Brugèles, dans ses *Chroniques...*¹⁴⁰⁷, donne le détail de cette fondation :

« L'église de Marciac [...] ne fut au commencement que paroissiale : mais le Bassin du Purgatoire & quelques fondations obituaires donnerent l'occasion, par leur produit, d'y établir un collège de prêtres en titre, l'an 1444, par l'autorité de l'archevêque Philippe II. La cure paroissiale, qui étoit à la disposition de M. l'archevêque, leur fut unie l'an 1470 par l'archevêque Jean IV, qui érigea cette consorce en corps de chapitre, composé de douze chanoines. [...] Les douze canonicats sont de la nomination des consuls de Marciac, qui doivent y nommer des sujets natifs, ou du moins originaires du lieu, par préférence aux étrangers. La collation en appartient à M. l'archevêque. La cure est vicairie perpétuelle, du patronage du chapitre, & collation de M. l'archevêque ».

1398 *Idem* : « Rôle de procuration de 1383-1384 », p. 289. Je donne cette précision car plusieurs auteurs affirment que l'église Saint-Pierre est contemporaine de la fondation de la bastide, ce qui ne me paraît pas du tout avéré.

1399 *Idem* : « rôle de la décime de 1405 », p. 308. Cette somme indique que la bastide a souffert des crises et se trouve alors peu peuplée.

1400 Damies, au nord-est du territoire communal de Marciac. Le toponyme a disparu des cartes actuelles.

1401 Cacographie pour Gajan, au nord du territoire communal ?

1402 *Idem*, « Taxe des bénéfices du diocèse (XV^e siècle) », p. 329.

1403 Par exemple le guide de visite de la bastide rédigé par l'office du tourisme de Marciac et disponible en ligne sur Calameo.

1404 DE BRUGÈLES, dom Claude-Louis, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch, op. cit.*, Preuves de la troisième partie, p. 435, explique que « l'église de Saint-Pierre, qui est dans la même ville, étoit coparoissiale ; mais elle n'existe plus, ayant été entièrement renversée par les Huguenots [...] ».

1405 J'ajoute que les vestiges conservés dans les maisons voisines, notamment chez M. Serres et à la galerie de l'Âne bleu, sont des moulures de style gothique tardif (XV^e, voire XVI^e siècle). Voir le relevé dans les volumes d'annexes.

1406 ADG, H 5, p. 130, n°31 : « LIÉVE pour 1666 des fiefs de Gajan, Andenac, Courties, Caumont, Auriebat, Marciac hors le pariage, entre lequel le sindic du college de Marciac est marqué pour 1 ll. 19 s. »

1407 DE BRUGÈLES, dom Claude-Louis, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch, op. cit.*, Preuves de la troisième partie, p. 435.

Ces fondations ont-elles été isolées ? Pas du tout. On constate que dans des bastides et villes voisines, comme Castelnau-Magnoac, Trie-sur-Baise, Boulogne-sur-Gesse, Ibos. Des églises collégiales ont également été implantées, en général vers la fin du XV^e siècle¹⁴⁰⁸, par regroupement de fondations habituelles et de revenus de paroisses voisines.

Autre phénomène notable, pratiquement aucun de ces édifices n'a été terminé : à Beaumarchès, le monumental clocher attend toujours son second étage et son clocher ; à Marciac, le porche et la flèche du clocher n'ont été terminés qu'au XIX^e siècle, en remployant des matériaux exogènes, dont une partie de l'abbatiale de la Casedieu...

*

**

L'abbaye de la Casedieu s'est donc adaptée aux diverses crises de la fin du Moyen Âge. On peut notamment affirmer que la fortification de l'abbaye de la Casedieu entre dans un contexte local plus large de « menace militaire diffuse » qui commence avec la chevauchée du Prince Noir en 1355 et qui ne se termine qu'au XVII^e siècle avec l'intégration de fait du Béarn au royaume de France sous Louis XIII.

Dans les années 1400-1450, les prémontrés voient aussi s'installer une nouvelle concurrence avec des chapitres de chanoines réguliers. Mais contrairement à l'implantation des ordres mendiants à Marciac au XIV^e siècle, qui fut source de conflit, les prémontrés tentent de s'intégrer et de contrôler une partie des revenus provenant de ces nouvelles fondations : le curé prémontré chargé de la paroisse de Coutens s'intègre dès 1401 à la fondation du collège de prêtre de Beaumarchès, et la prébende de Lanecastets, dans la collégiale de Marciac, était encore à la nomination de l'abbé de la Casedieu au milieu du XVIII^e siècle¹⁴⁰⁹.

3.3- LES DESTRUCTIONS DU XVI^e S. ET LEURS CONSÉQUENCES

Quelles furent les conséquences des guerres de Religion sur l'abbaye et sur son patrimoine ? On sait qu'un incendie ravagea l'abbaye en 1558¹⁴¹⁰ et qu'elle fut pillée et partiellement brûlée une seconde fois en 1569¹⁴¹¹ : cela explique en partie pourquoi il reste si peu de vestiges médiévaux en place aujourd'hui, l'abbaye ayant été reconstruite en grande partie au XVII^e siècle en remployant les briques et pierres des bâtiments médiévaux... ces vestiges ont ensuite été pillés et démolis une seconde fois au XIX^e siècle¹⁴¹².

Le « verbal d'incendie pour l'abbaye de la Casedieu » en 1599, déjà cité,¹⁴¹³ précise que

« L'abbaye de la Casedieu fut prise, la celle du prieur, le dortoir et autres lieux et edifices brûlés avec les titres et documents desdits sieurs abbé et prieur, pillèrent et emporterent les linges, fruits, ornemens et argenterie de l'église [...] ».

1408 1484 à Trie, 1490 à Castelnau-Magnoac, par exemple.

1409 DE BRUGÈLES, dom Claude-Louis, *Idem*, p. 436 : « La chapellenie [...] de Circo ou de Lanecastets, du patronage de l'abbé de Lacaze-Dieu & collation de M. L'archevêque ». Cette chapellenie a été fondée avec les biens du chanoine prémontré Jean de Lanecastets en 1457. Cf ADG, H 5, p. 72, n°7, qui détaille cette fondation réalisée *post mortem* par l'abbé de la Casedieu.

1410 DE BRUGÈLES, dom Claude-Louis, *op. cit.*, p. 315 : « En l'année 1558 le feu prit à l'abbaye de Lacaze-Dieu, dont une grande partie des édifices fut réduite en cendres. L'abbé mourut en 1559 ».

1411 *Idem*, p. 315-316 : « PIERRE IV Dufaur, abbé de Faget, chanoine d'Auch & Vicairé général de l'Archevêque de Toulouse, étoit abbé de Lacaze-Dieu en 1568. De son tems en 1570, les Huguenots mirent le feu à ce monastere, qui en fut fort endommagé ».

1412 Voir le chapitre sur l'archéologie de l'abbaye pour le détail sur cette période et ses conséquences sur l'abbaye.

1413 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, t. II, p. 250-256, acte transcrit dans la seconde partie consacrée à l'étude archéologique de l'abbaye.

Les granges, les moulins de l'abbaye... souffrirent-ils de la même manière du « pillage et brûlement » ? On sait que le prieuré de Vic-Fezensac, qui n'était pas protégé par les murailles de Vic-Fezensac, fut détruit par le feu en 1569 et ne fut reconstruit et réoccupé que plusieurs décennies plus tard¹⁴¹⁴. On sait également que la bastide de Marciac fut occupée pendant plusieurs mois et ses églises furent brûlées¹⁴¹⁵.

Singulièrement, ce sont surtout des aliénations réalisées pour des raisons financières qui sont à noter pour cette période, en particulier sous l'abbé Jacques du Faur :

- en 1565, aliénation des moulins du Houga, du Batan et du Bayle sur le Bouès¹⁴¹⁶ ;
- en 1568, vente de la grange du Houga à Marciac au sire de Villeneuve, juge de Marciac, pour 1500 sous et une rente annuelle de 25 livres de fief¹⁴¹⁷ ;
- en 1569, vente du moulin d'Arian à Vic-Fezensac pour 2200 livres¹⁴¹⁸ ;
- avant 1572, les terres du Marteret de Bougos, anciennes granges proches de Vic-Fezensac, sont prises par les commissaires royaux ; l'abbé les récupère difficilement et les unit aux biens de la grange et prieuré de Vic-Fezensac¹⁴¹⁹ ;
- en 1589, vente du moulin de Plaisance pour 600 écus au seigneur de Rivière¹⁴²⁰.

On le voit, ce sont pratiquement tous les moulins de l'abbaye qui sont vendus, à l'exception de celui d'Espalanque, près de l'abbaye, dont les chanoines avaient besoin pour leur propre mouture.

On constate également, à partir des années 1580, la multiplication des procès avec les nobles et communautés du voisinage : de 1587 à 1629, procès contre le seigneur de Juillac, pour la possession de terres à Juillac et Beaumarchès¹⁴²¹ ; en 1599, procès contre les consuls de Beaumarchès pour ne pas cotiser à la taille les biens de l'abbaye à Beaumarchès¹⁴²² ; en 1603, procès contre les consuls de Vic-Fezensac pour empêcher les terres du Sarambat d'être cotisées à la taille¹⁴²³ ; en 1608, saisie des biens de l'abbaye à Marciac par les consuls de Marciac, pour obliger l'abbé à participer à la réparation de l'église¹⁴²⁴... On peut dans ces procès voir le symptôme de deux phénomènes : la perte d'une partie des actes de possession originaux par les chanoines, qui ont du mal à prouver la nobilité de certains de leurs biens ; la pression fiscale royale accrue à la fin du XVI^e siècle, qui explique la recherche effrénée de ressources par les communautés et les seigneurs, et la multiplication des conflits d'intérêt.

Un dernier phénomène est à remarquer pour cette période de la fin du XVI^e siècle et du début du XVII^e siècle : la mise en fief presque systématique des biens de l'abbaye, y compris des dîmes, par des chanoines devenus trop peu nombreux et désintéressés par la gestion de leur propre temporel : mise en fief du moulin d'Espalanque¹⁴²⁵, de la maison de l'abbé à Beaumarchès¹⁴²⁶, des dîmes des églises de Coutens, de Cayron¹⁴²⁷...

1414 ADG, E suppl. 2677.

1415 ADG, H 5, p. 311, n°3 : « CERTIFICAT [...] de la ruine des églises de ladite ville par les religionnaires en 1569, et surtout de la commanderie du St Esprit ».

1416 Transcription dans le volume II des annexes, pièce n°10.

1417 ADG, H 5, p. 316, n°8 : « BAIL en enfiteuse perpetuelle et vente par Jaques Dufaur, abbé de la Casedieu, en faveur du Sr Villeneuve le vieux, le 23^e mai 1568, de la maison et grange du Feugar et terres dependantes d'icelle, pour la somme de 1500 s., reçue comptant, et la rente annuelle de 25 ll. de fief à chaque feste de Toussaints ».

1418 ADG, H 5, p. 217, n°4 à 6.

1419 *Idem*, p. 75, n°2.

1420 *Ibidem*, p. 231, n°21.

1421 *Ibid.*, p. 349, n°1 à 10.

1422 *Ibid.*, p. 180, n°11.

1423 *Ibid.*, p. 368, n°13.

1424 *Ibid.*, p. 308, n°5.

1425 *Ibid.*, p. 217, n°7 (1603).

1426 *Ibid.*, p. 179, n°8 (1612).

1427 *Ibid.*, p. 166, n°2, 1614, ferme par baux triennaux.

La situation est-elle différente dans les abbayes voisines ? À l'abbaye de l'Escaladieu, on constate également la mise en fief systématique de la plupart des biens de l'abbaye dès les années 1570, après l'incendie des bâtiments en 1569 : en 1579 l'abbé met en fief tous les biens de l'abbaye pour 600 écus annuels auprès d'un groupe de fermiers¹⁴²⁸. Mais ces mises en fief ont en réalité commencé bien plus tôt pour les biens éloignés et/ou difficilement exploitables : la montagne de la Mongie ou Capadour est mise en fief en 1544 à la communauté de Campan, et la montagne de Garet la même année à la communauté de Cieutat¹⁴²⁹. Le bois de Réjaumont est mis en fief à sa communauté à partir de 1521¹⁴³⁰, celui de Lustarret en 1515¹⁴³¹, etc. On le voit, chez les cisterciens de l'Escaladieu, les mécanismes d'abandon de gestion directe étaient en place au moins depuis le début du XVI^e siècle. Les destructions de 1569 ne firent qu'accélérer et systématiser la mise en ferme des biens. On constate aussi, dans cette période, des ventes de bâtiments, comme à la Casedieu : le moulin de Trie-sur-Baïse est par exemple vendu en 1572 à noble Guillaume Agut pour 1500 livres¹⁴³².

Au prieuré clunisien de Saint-Lézer, à la frontière entre Béarn et Bigorre, près de Vic-en-Bigorre,

« Le monastère fut entièrement détruit, excepté l'église, en 1569 par Gabriel de Lorge, comte de Mongomeri, pendant les guerres de la Religion. Les religieux prirent la fuite et tous les titres de la maison furent enlevés ; ce qui est prouvé par les informations juridiques et les procès-verbaux qui furent faits peu de temps après et qui sont dans le trésor de la chambre des comptes à Pau »¹⁴³³.

Dans ce prieuré, on constate de la même façon une série d'aliénations dans la seconde moitié du XVI^e siècle, et la mise en ferme systématique de tout le patrimoine subsistant à l'époque moderne, au profit des quatre moines, nombre stable jusqu'à la Révolution française¹⁴³⁴.

Inutile de multiplier les exemples ; dans toute l'espace frappé par les guerres de Religion, les expédients trouvés par les moines et chanoines ont été partout les mêmes : vente d'une partie du patrimoine bâti, en particulier les moulins, pour pallier à l'urgence après 1569 ; aliénation partielle des terres et surtout afferme systématique, qui avait déjà commencé pour les biens en marge depuis le début du XVI^e siècle au moins.

*

**

Au final, malgré le caractère catastrophiste des textes sur les destructions opérées par les Huguenots dans les années 1560, l'abbaye de la Casedieu a relativement peu souffert dans son patrimoine, qui était essentiellement constitué de terres. Par contre, les bâtiments annexes, en particulier les moulins, font l'objet d'aliénations massives et définitives ; la nobilité de certaines terres est contestée par les communautés d'habitants ; surtout, les terres de beaucoup d'anciennes granges, les dîmes et même les maisons de l'abbé à Beaumarchès et Marciac sont données en fief : c'est sans doute la marque la plus évidente d'un changement d'époque, les chanoines prémontrés montrant désormais plus d'intérêt pour leur confort personnel et leurs querelles internes que pour la gestion de leurs biens, qui est entièrement déléguée à des mains laïques extérieures.

1428 LARCHER, Jean-Baptiste, *Glan.*, t. I, p. 81-83, bail en ferme de l'abbaye en 1579.

1429 ADHP, H 58 et H 60.

1430 ADHP, H 66.

1431 ADHP, H 68.

1432 ADHP, H 76.

1433 ADHP, H 266, extrait.

1434 ABADIE, Stéphane, « Les archives historiques de Saint-Lézer (troisième partie) », *Bulletin de la Société Ramond*, 2008.

CONCLUSIONS DU CHAPITRE

En conclusion, il faut noter tout d'abord l'importance du contexte local dans l'évolution de l'abbaye à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne. La relative proximité des papes, à Avignon, pendant le Grand schisme, explique la mainmise de plus en plus lourde de la fiscalité papale sur les revenus de l'abbaye. Elle explique aussi, en partie, la mise en commende au profit de l'archevêque d'Auch en 1474, puis d'autres personnages plus ou moins liés à la Curie, même après son retour à Rome. Par ailleurs l'emplacement de la Casiedieu aux marges des terres du Béarn et des terres anglaises, de la guerre de Cent ans aux guerres de Religion, explique aussi que l'abbaye a ponctuellement subi les troubles et dévastations liées aux manœuvres militaires des troupes en présence : passage du Prince Noir en 1355, de routiers du XIV^e au XV^e siècle, de troupes protestantes pendant toute la seconde moitié du XVI^e siècle... qui ont sensiblement modifié son destin.

La mise en commende, pour les prémontrés gascons, mérite un jugement nuancé. Si on voit passer quelques hauts prélats avignonnais avides de revenus faciles et des abbés absentéistes, on voit aussi quelques belles figures d'abbés commendataires réformateurs, qui tentent de surmonter les difficultés de leur mieux. Et la « légende noire » de l'abbé Dufaur, qui aurait écorné le patrimoine de l'abbaye au XVI^e siècle, s'explique surtout par les conditions particulières de son abbatiat, marqué par les guerres aux portes mêmes de l'abbaye : les ventes ont manifestement été imposées par la conjoncture et non par une volonté de dilapider. De fait, on ne peut affirmer que la commende fut une plaie pour les prémontrés de la Casiedieu : rien ne dit qu'une abbaye sans commende aurait mieux résisté aux crises, ni qu'elle aurait eu à sa tête un Pierre de Montus ou un Bernard Daffis.

L'abbaye prémontrée de la Casiedieu sort profondément transformée de cette période, sans pour autant imposer une vision trop sombre de cette évolution. Par manque de sources écrites, il est difficile de quantifier l'ampleur des dégâts entraînés par la guerre de Cent ans ou les pestes : la destruction de la bastide de Plaisance-du-Gers et la disparition d'une partie des archives médiévales de l'abbaye disent assez combien ces crises, bien que passagères, durent être violentes. Les guerres de Religion, un peu mieux documentées, ont été un feu de paille très violent mais passager, qui a plus révélé qu'imposé l'évolution profonde des chanoines prémontrés et, plus largement, du monde monastique gascon : mise en commende systématique et partage des biens entre abbés et chanoines devenus moins nombreux ; changement du mode de vie des chanoines, qui vivent de moins en moins en commun, disposent désormais de chambres individuelles et finissent par réclamer des presbytères dans les paroisses administrées ; mise en ferme systématique et parfois aliénation de biens ; fin de la gestion directe au profit d'un système de rentes, les chanoines se contentant de gérer ces rentrées d'argent par les « lièves » régulièrement collationnées¹⁴³⁵.

La mise en place de collégiales par les archevêques au XV^e siècle se fait également sans heurts : les chanoines prémontrés s'intègrent à ces fondations au titre de curés de paroisses rattachées, participant aux prébendes dont ils dotent un des leurs.

D'un point de vue historiographique, j'avoue avoir été embarrassé, pour toutes ces questions, par le manque de travaux de référence. J'espère donc que ces quelques pages attireront l'attention des chercheurs sur ces aspects méconnus des transformations des abbayes prémontrés et de leur patrimoine pour la période encore mal étudiée qui va du XV^e au début du XVII^e siècle.

Il reste un aspect, psychologique, que l'historien ne peut guère saisir par les textes et dans les pierres : celui de l'impact sur les esprits de ces crises, en particulier les guerres du XVI^e siècle, qui fut considérable. Au début du XX^e siècle encore :

« Le jeudi saint avait lieu à Plaisance l'office des Ténèbres, une procession annuelle et votive en action de grâce de la délivrance de la ville de Plaisance de l'invasion des armées huguenotes au XVI^e siècle. La procession passe par la grand'rue, on chante pendant la procession les litanies de la Sainte Vierge et le *miserere mei, Deus* »¹⁴³⁶.

1435 L'inventaire H 5 contient de nombreuses mentions de ces « lièves », qui ont presque toutes disparu en 1790.

1436 Amicale des anciens élèves du cours complémentaire de Plaisance-du-Gers, *Autrefois... Plaisance et son pays 1850-1950, vie et coutumes*, Nogaro, 1999, p. 37.

Conclusions générales

Mon ambition, en commençant cette étude, était de mieux comprendre l'évolution de l'abbaye de la Casedieu et de l'ordre de Prémontré en Gascogne et, en parallèle, d'éclairer l'évolution de l'espace rural qui entoure cette abbaye gasconne, de sa fondation jusqu'aux guerres de Religion. Les difficultés initiales étaient triples :

- la quasi-absence, sur le terrain, de vestiges en place, qui auraient permis d'envisager une étude d'archéologie monumentale « classique » de l'abbaye ;
- le faible nombre et le caractère limité des études déjà consacrées à cet Ordre et à cette abbaye dans la région ;
- la quasi-absence de documents médiévaux originaux.

Pour compenser la première difficulté, j'ai adopté une méthode de recherche un peu inhabituelle : une prospection très large dans la plupart des maisons et terrains privés entourant le site, dans un rayon de plusieurs kilomètres, avec enquête orale systématique et étude des murs de toutes les maisons et granges, afin d'en identifier les éventuels emplois. Les résultats ont été très encourageants : d'importants éléments d'une abbatale du début du XIII^e siècle, d'un cloître du XIV^e siècle, de divers bâtiments et éléments mobiliers datables, par comparaison stylistique, du XII^e au XVIII^e siècle, ont été identifiés. En croisant ces données de terrain avec les rares éléments encore en place, les plans, les dessins du XIX^e siècle et la documentation écrite, il a été possible de reconstituer en partie l'histoire monumentale de cette abbaye sur plusieurs siècles, alors même qu'il n'en reste presque rien sur le terrain et que des fouilles archéologiques ne sont pas actuellement envisageables. Un des apports originaux de cette recherche est sans doute la proposition d'évolution de cette abbaye à l'époque moderne et de sa dispersion progressive après 1790. À l'inverse, les hypothèses liées à la reconstitution du site avant le XVI^e siècle restent mal assurées topographiquement et chronologiquement ; les questions en suspens restent nombreuses, tant sur la forme originelle de l'abbatale prégothique que sur le nombre de cloîtres et la forme des bâtiments abbatiaux d'époque romane.

L'image générale qui ressort est néanmoins celle d'un monastère qui fut riche et puissant, bénéficiant siècle après siècle des évolutions des styles et de la technique : reconstruction d'une abbatale au XIII^e siècle, en remplacement d'une première église méconnue ; « pétrification » au bas Moyen Âge, avec la mise en place d'un cloître en marbre, de bâtiments voûtés, de monuments funéraires... La seule « rupture » sensible dans cette évolution est la succession des crises du XVI^e siècle : fortification du site, avec fossés et pont-levis, avant 1512 ; incendies et pillage, suivis de la ruine partielle de l'Ordre, qui expliquent en partie les travaux menés à l'époque moderne. Ces travaux vont sacrifier le bâti médiéval au profit de constructions plus modestes mais plus fonctionnelles, dont les élévations actuelles sont le pâle reflet.

J'ai contourné la seconde difficulté en retournant aux sources : identification et mesure systématique de toutes les pierres localisées, transcription et confrontation de toutes les sources médiévales connues, copies et pièces modernes. Ce travail de... bénédictin a permis d'affiner la chronologie des travaux menés dans l'abbaye, d'identifier de nouveaux éléments (ceux liés, par exemple, à des monuments funéraires monumentaux dans l'abbaye) et de réviser certaines attributions. Rétrospectivement, cela montre aussi le travail considérable de localisation et d'identification – sans parler de la sauvegarde et de la mise en valeur – qui reste à accomplir pour les vestiges de monastères gascons : l'exemple des couvents mendiants de Marciac, dont de très nombreux éléments ne sont même plus localisés depuis un siècle, en offre un exemple désolant. Le potentiel de recherche archéologique est ici considérable.

Les mentions régulières d'abbayes-filles dans les actes de la Casedieu m'ont entraîné à étudier la circarie de Gascogne et quelques aspects de ses nombreuses abbayes et prieurés. Le principal élément qui est apparu, outre leur nombre non négligeable, est la diversité des formes architecturales et des évolutions suivies par ces abbayes et prieurés : les contingences locales ont manifestement joué un grand rôle, ainsi que les influences de monastères voisins, d'ateliers de sculpteurs locaux ou itinérants... L'impression générale est celle d'une grande ouverture des prémontrés sur les influences extérieures, confirmée par la grande mobilité de ces chanoines, perceptible dans toute la documentation médiévale et moderne. Les travaux récents sur quelques abbayes de la circarie d'Espagne montrent tout le potentiel de recherche pour ces abbayes ibériques, souvent conservées dans un état partiellement médiéval. Une étude fine de leur documentation permettrait sans doute de mieux cerner les filiations et leurs enjeux, les influences architecturales réciproques, les échanges d'hommes... notamment pour l'époque moderne.

L'étude de la documentation de la Casiedieu a également permis d'étudier quelques aspects de son patrimoine : la formation de quelques granges et leur évolution sur plusieurs siècles a pu être esquissée, de même que quelques éléments de leur territoire et de leur patrimoine bâti. Je dois avouer ici une frustration : la disparition des plus anciennes chartes de l'abbaye ne m'a pas permis de comprendre la genèse de la plupart de ces granges. Par ailleurs la disparition ou la transformation très massive des bâtiments d'exploitation de ces granges ne m'a pas permis de comprendre la forme qu'elles avaient au Moyen Âge. De la même façon, l'absence de pièces comptables n'a pas permis de dépasser le stade des indices et des hypothèses quant au fonctionnement et à l'évolution de ces structures foncières. Du moins l'accumulation de ces indices (la recherche de droits de pacage autour des granges, les conflits avec les communautés et seigneurs voisins...) semble montrer que le modèle économique des ces granges, sans doute polycultural, change dans la seconde moitié du XIII^e siècle, au profit d'un élevage extensif nécessitant moins de personnel, peut-être destiné à des circuits commerciaux élargis. L'examen attentif des sources permet cependant de proposer des plans inédits des territoires couverts par certaines de ces granges entre la fin du XIII^e et la première moitié du XIV^e siècle.

Cette analyse inédite du réseau des granges a été également l'occasion de s'interroger sur l'impact du monastère sur son environnement seigneurial. Les chartes et notices de l'abbaye montrent quelques exemples de familles qui se surendettent en quelques années ou décennies auprès des chanoines, et qui finissent par perdre la totalité de leurs biens et droits localement. *A contrario*, on voit aussi quelques seigneurs modestes résister aux chanoines et subsister, enclavés dans leurs terres, jusqu'à l'époque moderne (Coutens, Pontfornon...). De fait, c'est un regard très nuancé qu'il faut porter sur le rôle de banquier que joua pendant plusieurs siècles l'abbaye dans le milieu rural gascon : si les chanoines ont manifestement favorisé la vente de certaines terres, églises ou droits autour de leurs premières acquisitions, ils ne semblent pas avoir eu de politique systématique d'« élimination de la concurrence », sauf peut-être dans la région de Plaisance et de Marciac dans le dernier quart du XIII^e siècle (en prévision de la fondation de ces bastides ?).

L'étude de la documentation et des vestiges en place liés à la Casiedieu a permis également d'aborder quelques aspects mal connus de son patrimoine : les églises possédées et desservies par les chanoines semblent avoir été peu entretenues et ne se distinguent pas des église paroissiales voisines, alors que les droits paroissiaux ont été prélevés avec une constance qui a entraîné de nombreux conflits avec les paroissiens au XIV^e siècle mais aussi avec la hiérarchie séculière, soucieuse de profiter également de ces revenus qui lui échappaient.

L'observation des moulins possédés par la Casiedieu a été également riche d'enseignements : conservés pour la plupart dans un état médiéval, au moins dans leurs parties basses, ces moulins prouvent l'intérêt porté par les prémontrés à l'industrie hydraulique et au contrôle de l'eau, en particulier dans la seconde moitié du XIII^e siècle et la première moitié du siècle suivant, au prix parfois de conflits et de rachats partiels de moulins concurrents. Ces constructions ou reconstructions faites selon un modèle relativement simple et homogène posent le problème de la politique céréalière et banale des prémontrés dans cette période de transformations économiques : les prémontrés ont-ils tenté de contrôler le marché local des céréales panifiables *via* leurs moulins, avec une mainmise sur les voies d'exportation, ou bien était-ce un simple outil économique parmi d'autres (par la mise en ferme à des meuniers professionnels) ? Je ne peux répondre en l'état, par manque de sources écrites.

Les deux prieurés dépendants de Vic-Fezensac et des Arres présentent des visages très différents : fondé tardivement (1240), Sainte-Anne-des-Arres est resté un prieuré de montagne pauvre et isolé, peut-être employé comme relais vers les abbayes-filles espagnoles. En dehors de son titre de prieuré, il ne se distingue guère des autres hôpitaux gérés par les prémontrés à l'ouest de la chaîne des Pyrénées. Le prieuré de Vic-Fezensac a connu par contre une histoire riche et mouvementée. Implanté à côté d'un hôpital qui va être progressivement délaissé au profit de la communauté, ce prieuré de Vic est refondé et richement doté dans les années 1460, avant de connaître une longue éclipse pendant les guerres de Religion – isolé hors de remparts, il est pillé et brûlé. Son état actuel est celui d'une reconstruction de l'époque moderne complétée par des remaniements contemporains, qui marquent à la fois l'ambition des derniers prieurs et celle des propriétaires laïcs du XIX^e siècle. Cet exemple de Vic-Fezensac montre également une évolution sensible du comportement économique et social des prémontrés : aux XII^e et XIII^e siècles, ils cogèrent

l'hôpital Saint-Jacques et reçoivent des donations en échange d'inhumations et obits dans leur chapelle Notre-Dame. Vers 1500, ils ont mis l'ensemble de leurs biens en fermage ou en fief et se désintéressent de la gestion directe de leurs biens fonciers, se contentant d'être désormais des rentiers de la terre. Il serait intéressant de comparer les rythmes de cette évolution dans d'autres régions et avec d'autres Ordres, point que je n'ai fait qu'effleurer avec l'abbaye cistercienne de l'Escaladieu.

Un nombre important de documents et de notices permet en effet de voir, entre la fin du XIII^e siècle et le premier quart du XIV^e siècle, comment les prémontrés se sont adaptés aux évolutions socio-économiques en transformant leurs principales granges en bastides urbaines. Les trois fondations des prémontrés de la Casedieu (Mourède, Marciac et Plaisance) offrent trois cas de figure différents et originaux : Mourède est un échec, du fait de l'hostilité d'un seigneur local, de la proximité de Vic-Fezensac et peut-être aussi de l'absence d'un parcellaire de fondation et de conditions attractives pour les colons. Marciac, plus tardive, est en revanche une franche réussite : soutenue par les officiers royaux contre le comte de Pardiac, pourtant seigneur parier, cette bastide connaît une croissance spectaculaire qui fait d'elle un exemple achevé « d'urbanisation » et de « commercialisation » d'un espace rural. La conservation partielle de son habitat médiéval, dont la maison des abbés de la Casedieu sur la place centrale, permet en outre d'évoquer avec vraisemblance quelques aspects et l'évolution de cette bastide dans ses commencements. Le cas de la bastide de Plaisance est plus complexe : détruite en 1355 par les troupes du Prince Noir, la bastide survit sous une forme contractée liée à un gué sur la rivière Arros. Cependant le maintien de son parcellaire de fondation régulier a permis de pérenniser son espace agricole et sa croissance ultérieure.

L'examen des chartes de fondation et de coutumes de ces bastides permet également de mettre en valeur des phénomènes encore méconnus : le maintien d'une partie des granges et des propriétés des prémontrés (moulins...) après les fondations ; le paréage de seigneuries voisines des bastides... Les prémontrés participent de fait pleinement à la transformation de la société rurale gasconne dans cette période charnière, peu avant les crises du milieu du XIV^e siècle. Autre phénomène inédit, les sources permettent de comprendre, dans le cas de Marciac, comment les prémontrés ont acquis les terres nécessaires en quelques années et ont peut-être remembré une partie de ces terres avant la fondation de la bastide et indépendamment de cette fondation : cet exemple suggère que le dossier ouvert par Cédric Lavigne sur les parcellaires de fondation médiévaux est plus complexe qu'il n'apparaît au premier abord, en particulier dans le cas d'aménagements multiples et successifs de terroirs cultivables.

L'étude du comportement des prémontrés gascons face à ces crises de la fin du Moyen Âge est également pleine d'enseignements : le phénomène de la mise en commende, à partir du milieu du XV^e siècle, ne peut ainsi être considéré comme un phénomène entièrement négatif chez les chanoines norbertins, tant il a dépendu de la conjoncture et de la personnalité des abbés commendataires, dont certains ont été des gestionnaires remarquables. On est loin, ici, de l'image négative et monolithique des commendataires, colportée par certains ouvrages anciens traitant de l'économie cistercienne (travaux de Bonaventure Salvetti...). Par ailleurs on constate que l'abbaye et certaines de ses possessions sont fortifiées dès le début du XVI^e siècle, voire à la fin du siècle précédent, avant même le début des guerres de Religion, du fait des troubles autour de la frontière voisine du Béarn et de la Navarre. C'est là, il me semble, un fait à prendre en considération dans l'historiographie locale, la plupart des fortifications d'époque moderne étant habituellement rapportées au conflit entre Protestants et Catholiques à partir des années 1540. Il me semble qu'il faut élargir ce cadre chronologique trop étroit et considérer que la fortification adaptée aux armes à feu a pu commencer bien plus tôt dans le XV^e siècle et se terminer très tard dans le XVII^e siècle, comme le montre l'exemple de la collégiale de Beaumarchès.

Malgré ces mesures défensives, la violence et la répétition des conflits dans cet espace de frontière ne permettent pas à la Casedieu de subsister sans dommages : détruite à deux reprises au XVI^e siècle, elle se retrouve en piteux état et amputée d'une partie de ses biens à l'époque moderne. De fait, ces destructions catalysent les tendances déjà en germe, aggravées par l'absence de réforme monastique chez les prémontrés du sud de la France : le nombre de chanoines diminue puis stagne à quelques unités ; les biens sont systématiquement mis en ferme ; les conflits personnels contribuent à affaiblir un Ordre déjà malade. Le coup de grâce de la sécularisation, en 1790, entraîne la disparition des prémontrés en Gascogne pour près de deux siècles.

Ces quelques éléments rapidement brossés n'épuisent pas le sujet, loin s'en faut, et les champs de recherche ouverts sont immenses. La connaissance de l'architecture des prémontrés dans la circonscription de Gascogne est un chantier particulièrement ardu : en l'absence de modèle commun, il serait utile mais complexe de déterminer, en fonction des périodes de construction, quelles ont été les influences subies par les chanoines dans leurs modèles. L'étude des patrimoines foncier et bâti est également un sujet prometteur : aucune autre abbaye prémontrée n'a été étudiée sous cet angle, et l'étude croisée d'une documentation écrite largement inédite avec des vestiges archéologiques encore nombreux permettrait certainement d'élargir la réflexion sur la mise en valeur de l'espace par les chanoines et sur l'évolution de leurs modèles économiques. La confrontation avec les données en cours d'acquisition chez les cisterciens et les chartreux, par exemple, offrira certainement des points de vue inédits et riches.

In fine, au-delà de l'analyse monographique très classique, l'exemple de la Casedieu ouvre, me semble-t-il, de nouvelles perspectives de recherche. La thématique des biens ruraux des abbayes, qu'il soient bâtis (granges, moulins) ou fonciers, reste un terrain à défricher très largement. L'archéologie monumentale du bâti de ces biens ruraux, la structure et l'évolution des granges sont méconnues dans le sud de la France et la péninsule ibérique, à de rares exceptions près. La multiplication des monographies permettrait sans doute de mieux cerner les mécanismes de formations et d'évolution de ces patrimoines considérables. La question mal résolue des types de production et de leur distribution, la supposée « crise des convers » et la mise en ferme ou la transformation en bastide des granges pourraient ainsi être mieux compris et expliqués. L'exemple des granges de la Casedieu suggère en tout cas que cette évolution a été longue et multifactorielle (éloignement des terres, conflits avec des seigneurs voisins, possibilité d'accord avec un comte ou un sénéchal royal pour un paréage, besoin de liquidités...) et pas uniquement liée à une carence en personnel. Et que cette évolution a continué jusqu'au XVIII^e siècle, avec la reconstitution de nouvelles granges sur les noyaux de plus anciennes, la mise en ferme par parcelles d'autres terres, selon des modalités qui restent partout à préciser.

L'étude des espaces urbains fondés par les ordres religieux mériterait également une remise en perspective : dans quelle mesure les prémontrés et les cisterciens gascons ont-ils conservé une partie de leurs biens dans le cadre de ces fondations ? Quelles formes ont pris les « maisons des abbés » dans ces bastides ? Plus globalement, la documentation prémontrée invite à réévaluer la part de l'espace rural dans ces fondations urbaines. Elle renvoie à ces nombreuses bastides fondées par des abbayes dans le piémont pyrénéen, qui sont dotées d'un paréage et d'un parcellaire de fondation mais qui ne semblent pas avoir eu de développement urbain. Il faudrait également ouvrir le dossier des seigneuries « paragées à la bastide », pour vérifier si certaines d'entre elles n'ont pas été également dotées de parcellaire de fondation réguliers. Malgré une littérature abondante et souvent redondante, le champ d'investigation offert par les bastides médiévales est donc loin d'être épuisé.

La question du comportement des abbayes face aux crises de la fin du Moyen Âge semble aussi un chantier prometteur : quelle a été la part réelle de la commende dans l'évolution et la disparition finale des monastères gascons ? Quelle a été la part de la conjoncture ? L'évolution des monastères pendant les guerres de Religion et à l'époque moderne, esquissée par Philippe Bonnet pour les prémontrés, reste un sujet inédit localement.

On le voit, l'abbaye prémontrée de la Casedieu offre une documentation riche en perspectives. Elle éclaire d'une lumière localisée mais vive un petit coin de la Gascogne gersoise pendant une période-clé de son évolution, celle qui voit la société casalière chère à Benoît Cursente se déliter au profit d'un nouveau modèle socio-économique, de nouveau perturbé par de multiples crises jusqu'à l'époque moderne. *Sic transit Gloria mundi...*

Bibliographie générale et sources

Sources

1- SOURCES D'ARCHIVES MANUSCRITES :

1.1- ARCHIVES

1.1.1- ARCHIVES NATIONALES

Série G 8 :

G 8, 627 (abbaye de Combelongue).

Série F :

F/17/1178 (inventaire des biens de l'abbaye de Sarrance en 1790).

F/19/603 (inventaire de l'abbaye de la Capelle en 1790).

F/19/605 (inventaire de l'abbaye d'Arthous du 3 août 1790).

F/19/611 (inventaire de l'abbaye de Lahonce en 1790).

Série JJ :

JJ 178, n°83 (paréage avec l'abbé de Combelongue).

Série S :

S 7545 (pièce sur l'abbaye de Fontaude).

1.1.2- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Archives départementales de l'Ariège :

Série H :

H 74 à 83 (diverses pièces concernant l'abbaye de Combelongue).

Archives départementales des Bouches-du-Rhône :

Série B :

B 320.

Série G :

G 91, fol. 26-27.

Série 5 G :

5 G 5.

Série 61 H :

61 H 109.

Série 81 H :

81 H 2 (pièces concernant l'abbaye de l'Huveaune).

Archives départementales du Calvados :

Série H :

H 24 (visites du diocèse de Bayonne, XVII^e et XVIII^e s., dont Lahonce).

Archives départementales du Gers :

Série C :

C 111, 196, 205, 456, 475, 478, 479 (pièces modernes diverses sur la Casedieu et Vic).

Série E et E suppl. :

E 1580, 1646-1647, 1712, 2234, 2829.

E suppl. 1028, 1746, 2625, 2652, 2677, 2667-2673, 3709 (contrats modernes sur la Casedieu).

Série G :

G 223 (Verbal de Cossi, 1562-1564, inventoriant les dîmes prélevées par l'archevêque).

Série H :

H 5 (inventaire général des titres de l'abbaye réalisé en 1749).

H 6 (reconnaisances féodales de l'abbaye de La Casedieu, 1417-1502).

H 7 (fragment d'un procès-verbal d'élection d'un abbé au XVI^e siècle).

H 99 (procès-verbaux de visite des réparations à faire dans l'abbaye : 14 juin 1752, 15 au 20 juin 1736, 18 janvier 1759).

Série I :

I 394.

I 395.

I 1764 (copie de chartes concernant la Casedieu).

Série Q :

Q 237 (P.V. d'estimation des biens et verbal d'enlèvement des archives de l'abbaye de la Casedieu en 1792).

Série 1 F :

1 F 54 (rôle de la décime de 1545).

1F54-8 et 22, notes de l'abbé Breuils sur Beaumarchès et Marciac.

Série 3 E :

3 E 2 330, f° 543, 554, 560-564, 567 (textes de 1759 relatifs au conflit entre l'abbé Devienne, abbé commendataire de La Casedieu et les moines du monastère au sujet des restaurations et des réparations à entreprendre).

Série 3 F :

3 F 124 à 126 (droit de culte accordé pour l'abbaye de la Casedieu en 1805).

Dossiers archéologiques DAR :

DAR, communes de Beaumarchès, Marciac et Ladevèze.

Archives départementales de la Gironde :

Série G :

G 639.

G 644 (visites de l'abbaye de Pleneselve).

Archives départementales de la Haute-Garonne :

Série 8 B :

8 B 80, fonds des eaux et forêts, maîtrise de Comminges (Sainte-Anne-des-Arres).

Série B :

B 382 fol. 234 ; 400, fol. 314 ; B 240 f. 323 ; 243 f. 533 ; 429 f. 345 ; 442 f. 547 ; B 389, fol. 129 ; 390, fol. 96 ; 354, fol. 365 ; 348, fol. 178 (actes modernes concernant l'abbaye de la Capelle).

Série 113 H :

113 H (abbaye de la Capelle : pièces modernes, copie de la charte de 1277...).

Archives départementales des Hautes-Pyrénées :

Série F :

LARCHER, Jean-Baptiste, *Dictionnaire*, v. 1750.

Série G :

G 1071 (rôle estimatif des réparations à effectuer à l'abbaye de la Casedieu, v. 1650).

Série H :

H 1 à 77 (archives de l'abbaye cistercienne de l'Escaladieu) ; H 129 (devis de 1670).

Archives départementales de l'Hérault :

Série Q :

Q 249.

Q 414.

Q 429 (pièces modernes concernant l'abbaye de Fontcaude).

Archives départementales des Landes :

Série E dépôt :

E dépôt 120/1DD1.

E dépôt 120/5P2 (pièces modernes concernant l'abbaye d'Arthous).

Série H :

H 146.

H 147-148.

H 149.

H 240.

H 248 (fonds de pièces modernes de l'abbaye d'Arthous).

Série 2 O :

2 O 687.

2 O 823.

2 O 880.

Série 1 Q :

1 Q 25.

1 Q 59.

Série 29 J :

29 J 4.

29 J 10.

Série 3 PP :

3 PP 152 (fonds de pièces modernes sur les abbayes d'Arthous et Divielle).

Non coté : matrice de sceau d'un prieur de « *Beata Maria de Ubelna* » (Notre-Dame d'Huveaune).

Archives départementales du Lot-et-Garonne :

Série E suppl. :

E suppl. 2708.

E suppl. 2913.

E suppl. 2919 (pièces concernant le prieuré de Lannes).

Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques :

Série B :

B 4883 (conflit entre le prieur de Pagolle et le curé de Juxue pour une dîme, 1752).

Série E :

E 298, 305, 367, 434, 568, 1089, 1101, 1158, 1484, 1620, 1766, 2033, 2083, 2193, 2382 (pièces

modernes concernant les abbayes et prieurés d'Arthous, Lahonce, Sept-Haux).

Série G :

G 11, 13, 14, 16-18, 22, 25, 28, 36-37, 78, 102, 107-108, 112, 159, 164-165, 194, 195 (visites et pièces de procédure d'époque moderne concernant l'abbaye d'Urdache, le prieuré d'Oxance...).

Série H :

H 126-134, 159, 160, 161 (idem).

Série Q , Q I, Q II :

Q 491.

Q I, 180, 493 (inventaire de 1790).

Q II, 230.

Série 8 V :

8 V 64 (mise sous séquestre de l'église de Pagolle en 1906).

Série 3E :

3 E 12 (contrats d'Ohix, notaire de Soule, vers 1460-1470, fol. 3).

Archives départementales du Tarn-et-Garonne :

Série A :

A 264 (serment de fidélité des consuls de Plaisance-du-Gers, 1392).

1.1.3- ARCHIVES MUNICIPALES

Archives municipales de Bayonne :

Série BB :

BB 11, 94.

Série CC :

CC 351, 469, 813, 851, 854 (pièces concernant l'abbaye de Lahonce).

Archives municipales de Beaumarchès :

Livre-terrier de Beaumarchès, vers 1750.

Registres des délibérations municipales.

Archives municipales de Marciac :

Livre-terrier de 1602.

Livre-terrier de 1713.

Archives municipales de Marseille :

EE 3 (documents sur l'abbaye de l'Huveaune).

Archives municipales de Plaisance-du-Gers :

Cahier des délibérations municipales, 1780-1790.

1.1.4- FONDS PRIVÉS

Plaisance-du-Gers :

Chez M. Junca : transcription du paréage de la bastide de Plaisance-du-Gers, XVIII^e siècle.

Préchac-sur-Adour :

Chez M. Lagors : notes diverses, travaux d'érudits (XIX^e-XX^e siècle).

Miélan :

Chez M. Dupont : plan routier de Tillac à Plaisance-du-Gers, *circa* 1750.

1.2- BIBLIOTHÈQUES

1.2.1- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

Copies d'érudits :

Collection Doat : vol. XCVIII.

Collection Duchesne : vol. CXIV.

Fonds des manuscrits français :

Ms Fr. 12771 (extrait du nécrologe de la Castelle).

Ms Fr. 15592, f. 208 (mention de l'abbaye de Pleneselve).

Ms Fr. 20890 (liste d'abbés d'Arthous).

Fonds des manuscrits latins :

Ms lat. 4350, fol. 52 (mention d'un abbé de l'Huveaune, témoin en 1318).

Ms lat. 12752 (copie d'actes de l'abbaye).

Ms lat. 12773 (copies d'actes de l'abbaye).

1.2.2- BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Bibliothèque municipale d'Auch :

Fonds Daignan du Sendat (notes sur la Casédie).

Bibliothèque municipale de Marseille :

Copies du fonds Albanès (pièces concernant l'abbaye de l'Huveaune).

Bibliothèque municipale de Nancy :

HUGO, Charles-Louis, vol. 992/5 et vol. 7, 995/1 (notes sur l'abbaye de la Casédie et sa circarie, publiée en 1743, voir *infra*).

Bibliothèque municipale de Tarbes :

LARCHER, Jean-Baptiste, *Glanage ou preuves*, 26 vol (en ligne sur le site de la BMT : nombreuses copies d'actes de l'abbaye).

2- SOURCES IMPRIMÉES

BRUGÈLES, dom Louis-Clément de, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, Toulouse, 1746, 3 vol.

CARTE, Thomas, *Catalogue des rolles gascons, normans et françois, conservés dans les archives de la Tour de Londres. Tire d'après celui du garde desdites archives et contenant le précis & le sommaire de tous les titres qui s'y trouvent concernant le Guienne, la Normandie & les autres provinces de la France, sujettes autrefois aux rois d'Angleterre, & c*, Paris-Londres, 1743, t. I, p. 23.

D'OIHENART, Arnaud, *Notitia utriusque Vasconia, tum iberica tum aquitanica*, Paris, 1638.

DE MARCA, Pierre, *Histoire du Béarn*, Pau, 1614, 2 vol.

HUGO, Charles-Louis, *Sacri et Ordinis Præmonstratensi Annales*, Nancy : *Viduam Joan Bapt. Cusson & Abelem Dionysum Cusson*, 1743.

LE PAIGE, Jean, *Bibliotheca Ordinis Præmonstratensis*, Paris, 1633.

MIGNE, abbé Jacques-Paul, *Patrologia latina*, Paris, 1854, t. CLIII, col. 1130 ; t. CC, c. 201 ; t. CCIV, c. 793-840 (notice sur l'abbé Bernard de Fontcaude) ; t. CCXV, c. 300.

SAINTE-MARTHE, Dom Denys, *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa ; qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Francia et vicinarumque ditionum ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, & probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis*, t. I, Paris, 1715. J'ai utilisé également les tomes 2 (provinces de Bourges et de Bordeaux, 1720), 6 (province de Narbonne, 1739), 13 (provinces de Toulouse et Trêves, 1785) et le premier volume de la *Gallia christiana novissima* (Montbéliard, 1899).

3- SOURCES ÉDITÉES

ABADIE, Stéphane, « La « visite » du prieuré de Saint-Lézer en 1402 », *Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées*, 2002, p. 36-72.

AUGUSTIN, Jean-Luc, *Lieux de silence et de louange autour de Toulouse en 1790 ou Recueil des procès verbaux de visite ou de vente des Biens Nationaux concernant les ordres religieux du département de la Haute Garonne en 1790*, Versailles, 2005.

BARBÉ, Léo, « Les stèles discoïdales du département du Gers », *Archéologie en Languedoc*, n° spécial, 1980, p. 117-128.

BAYAUD, P., « Le cahier de doléances de Lahonce », *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 1947, p. 38-43.

BLANCARD, Louis, *Catalogue des sceaux et bulles des archives du département des Bouches-du-Rhône*, Marseille, 1860, p. 187, pl. 81, 1.

BOURGEAT, chanoine Charles, *Trois pouillés inédits de l'ancien diocèse d'Auch (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles)*, Auch : Société archéologique du Gers, 1964.

BREUILS, abbé A., « Le culte de Notre-Dame de Sarrance dans le diocèse d'Auch », *Bull. des études religieuses du diocèse*, Bayonne, t. II, 1893, p. 280-282, 29-306, 340-349.

CAZAURAN, Jean-Marie, éd., *Le cartulaire de Berdones*, La Haye, 1905.

- CHOLET, Abbé Paul-François-Étienne, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Étienne de Baignes*, Niort, 1868.
- CIERBIDE, Ricardo, *Censos de población de la Baja Navarra*, Tübingen : Max Niemeyer Verlag, 1993.
- CLERGEAC, Adrien, *Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch et des diocèses de Condom et de Lombez 1300-1801*, Paris-Auch, 1912.
- CORRAZE, abbé Raymond, « Un pouillé commingeois du XIV^e siècle », *Bulletin philologique et historique jusqu'à 1715 du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1937, p. 101-227.
- DE CARSLADE DU PONT, Mgr Jules, TAMIZEY DE LARROQUE, Philippe, éd. *Mémoires de Jean d'Antras de Samazan seigneur de Cornac*, Sauveterre-de-Guyenne, 1880.
- DE CARSLADE DU PONT, Mgr Jules, DURIER, Charles. *Les Huguenots en Bigorre*, Paris : Honoré Champion, 1884.
- DE PORCELLET, Philippine, *La Vie de Sainte Douceline, Fondatrice des Béguines de Marseille, composée au treizième siècle en langue provençale*, Marseille, 1879.
- DAUGÉ, Césaire, « Analyse du cartulaire de Saint-Jean de la Castelle », *Semaine Religieuse*, Dax, 1897, p. 406-423.
- DAUGÉ, Césaire, « Obituaire de Saint-Jean de la Castelle », *Bulletin de la Société de Borda*, Dax, 1924, p. 249-257.
- DEGERT, Alphonse, « Le nécrologe d'Arthous », *Bulletin de la Société de Borda*, Dax, 1924, p. 175-187.
- DEGERT, Alphonse, « Nécrologe de Saint-Jean de la Castelle », *Bulletin de la Société de Borda*, Dax, 1925, p. 36-48.
- DENIFLE, Paul-Henri, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux de France pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, 1897-1899, 2 vol.
- DE VIC, Dom Claude, VAISSÈTE, Dom, DU MÈGE, Alexandre, *Histoire générale de Languedoc*. Toulouse, 1841, vol. 4, *addenda*, p. 108-109.
- D.J.R.V., *Documentos ineditos con que se demuestra la existencia de un monasterio de Premonstratenses en la diocesis de Vich a principios del siglo XIII*, Vich, 1827.
- DIMIER, père Anselme, *Recueil de plans d'églises cisterciennes, supplément*, Paris-Aiguebelle, 1967, p. 84 et plan 112 (Goujon).
- DOUAIS, Charles, *Les frères prêcheurs en Gascogne au XIII^e et au XIV^e siècle. Chapitre, couvents et notices*, Paris-Auch : Société historique de Gascogne, 1885
- DUBARAT, Victor, « Documents sur Notre-Dame de Sarrance », *Études historiques du diocèse de Bayonne*, 1892, p. 36-42.
- DUBARAT, Chanoine Victor, « La charte de Divielle », *Mélange bibl. histoire locale*, IV, 1900, p. 244-258.
- DUBARAT, Victor, *Le Missel de Bayonne de 1543*, Bayonne, 1901.
- DUFFOURC, Antoine, « Madiran. La commune, le prieuré, la paroisse », *RHP*, 1908, p. 105 sq.
- FONT-REAULT Jacques de, FRANÇOIS Michel, LINGUA DE SAINT-BLANQUAT Odon de, PERRIN Charles-Edmond, *Les Pouillés des provinces ecclésiastiques d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, Paris : Imprimerie nationale/ De Boccard, 1972, vol. II.
- FISQUET, Henri, *La France pontificale...*, Montpellier, 1864, t. II, diocèse de Béziers.
- GAUBIN, Joachim, *Le cartulaire de la Casedieu*, Tarbes, 1903.
- GOURON, Marcel, *Catalogue des sceaux conservés aux archives des Landes*, Dax, 1928.
- GUYOTJEANNIN, Olivier, dir., *Le chartier de l'abbaye prémontrée de Saint-Yved de Braine*, Paris : Mémoires et documents de l'École des chartes, n°49, 2000.
- JAURGAIN, Jean de, *La Vasconie*, Pau, 1902, 2 vol.
- LABANDE, Edmond-René, dir., *Corpus des inscriptions de la France médiévale, 10, chrismes du sud-ouest*, Paris : CNRS, 1985.
- LACAVE-LAPLAGNE-BARRIS, Gustave, *Cartulaire noir du chapitre métropolitain d'Auch*, Paris-Auch, 1889.

- LAPLAGNE-BARRIS, Paul, *Les sceaux gascons du Moyen-Âge*, Paris, 1888.
- MICHEL, Francisque, *Rôles gascons*, Paris, 1883.
- MUT, Victor, *Historia del Reino de Mallorca*, Palma, 1650, 2 vol.
- O'GILVY, Gabriel, DE BOURROUSSE DE LAFFORE, Pierre-Jules, *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne : revue des familles d'ancienne chevalerie ou anoblies de ces provinces, antérieures à 1789, avec leurs généalogies et leurs armes*, Paris, 1856.
- PALASSOU, abbé Bernard, *Essai sur la minéralogie des monts Pyrénées suivi d'un catalogue des plantes observées dans cette chaîne de montagnes*, Paris : Didot jeune, 1781.
- POITRINEAU, Abel, *Les anciennes mesures locales du sud-Ouest d'après les tables de conversion*, Clermont : Publications de l'Institut d'Études du Massif central, Université de Clermont II, 2001.
- POLGE, Henri, éd., *Nomenclature officielle des châteaux du Gers en 1810*, Auch, 1956.
- RAYMOND, Paul, *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées*, Pau, 1863.
- RUMEAU, R., *Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Grenade*, Toulouse/Paris, t. I, p. 234, t. II, p. 61.
- SAMARAN, Charles, ROULEAU, Pierre, *La Gascogne dans les registres du Trésor des Chartes*, Paris : Bibliothèque nationale, 1966, 4 vol.
- VAN WÆFELGHEM, Raphaël, *Répertoire des sources imprimées et manuscrites relatives à l'histoire et à la liturgie de l'ordre de Prémontré*, Bruxelles, 1930.
- VILLANUEVA, Jaime, *Viage literario, 1821*, t. VII, p. 22 ; t. XII, p. 258-261.

4- SOURCES GRAPHIQUES

4.1- CARTES ET PLANS

Archives départementales du Gers :

1 Fi 24, Carte du diocèse d'Auch, en 1719.

1 Fi 21/1 à 29, Atlas de Canche 1882-1886 (atlas cantonal au 1/40000°).

Carte de Cassini n°73 (Condom...), 74 (Auch) et 75 (Tarbes).

Carte d'État-major au 1/80000°.

Carte géologique du BRGM au 1/50000°.

Carte IGN au 1/50000°.

Fonds privé :

Plan de la route royale allant de Tillac à Plaisance (fonds privé, Miélan).

Les cadastres « napoléoniens » des communes étudiées, conservés aux ADG, ADHP, ADPA, et AD Landes ont été consultés en ligne sur les différents sites des archives départementales.

Le cadastre contemporain a été consulté sur le site cadastre.gouv.fr.

4.2- GRAVURES

DUCOURNEAU, Alexandre, *La Guienne historique et monumentale*, Bordeaux : imp. P. Coudert, 1842-1844.

4.3- PHOTOGRAPHIE

Archives départementales des Hautes-Pyrénées :

18 Fi 209, fonds Louis CADDAU, photographie de la chaire de l'église de la Madeleine à Ladevèze, prise vers 1890-1900.

4.4- DESSINS

Bibliothèque municipale de Tarbes :

Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. VI, p. 78 (dessin de tombes trouvées à la Casedieu vers 1750).

Archives départementales du Gers :

DAR, dossier Ladevèze :

Louis Caddau, « Relevé de la chaire de la Madeleine à Ladevèze-Ville », v. 1890 (?).

J.-P. Lacave-Laplagne-Barris, « Vue de l'abbatiale de la Casedieu », 1841.

J.-P. Lacave-Laplagne-Barris, « Porte du XII^e siècle dans un des couloirs de l'abbaye de la Casedieu », 1841.

(copies, originaux non localisés - fonds privés ?).

Bibliographie

A

- ABADIE, Stéphane, *La bastide de Rabastens-de-Bigorre des origines au XVIII^e siècle*, Toulouse, 1999.
- ABADIE, Stéphane, « Les archives historiques de Saint-Lézer », *Bulletin de la Société Ramond*, 2006-2008.
- ABADIE, Stéphane, MARCOS-RIGALDIÈS, Françoise, « Quelques églises anciennes du canton de Rabastens-de-Bigorre », in *Rabastens et son canton*, Association Guillaume Mauran, 2011.
- ABADIE, Stéphane, « Notes sur un inventaire d'actes armagnacais du XVI^e siècle concernant la Rivière-Basse », in *La Rivière-Basse*, Tarbes : AGM, 2012, p. 228 *sq.*
- ABADIE, Stéphane, MARCOS-RIGALDIÈS, Françoise, « L'église Saints-Cyr-et-Julitte de Castelnaud-Rivière-Basse », *Des jalons pour l'histoire : la Rivière-Basse*, Association Guillaume Mauran, Tarbes, 2012, p. 33 *sq.*
- ABBADIE, abbé François, « Incendie du monastère de Divielle », *Bulletin de la société de Borda*, t. II, 1877, p. 211-220.
- ABBÉ, Jean-Loup, « Formation d'un paysage médiéval dans le bassin parisien : Villeneuve-L'Archevêque (Yonne) », *Archéologie médiévale*, t. 23, 1993, p. 57-105.
- ABBÉ, Jean-Loup, « L'aménagement de l'espace : le parcellaire rural de la bastide de Saint-Denis (Aude) », dans É. Mornet, dir., *Campagnes médiévales : l'homme et son espace (900-1350). Études offertes à Robert Fossier*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1995, p. 103-119.
- ABBÉ, Jean-Loup, « Le parcellaire rural des bastides du sud-ouest de la France : l'apport des sources écrites et planimétriques », in BOE, G. de, et VERHAEGUE, F., dir., *Rural settlements in Medieval Europe. Papers of the Medieval Europe. Brugge 1997 conference*, Zellik, 1997, p. 309-319.
- ABBÉ, Jean-Loup, « L'aménagement de l'espace : le parcellaire rural de la bastide de Saint-Denis (Aude) », in *Campagnes médiévales : l'homme et son espace, études offertes à Robert Fossier*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1995, p. 103-119.
- ABBÉ, Jean-Loup, « Arpenter et border les terroirs de l'Europe méridionale au Moyen Âge : savoir et savoir-faire », in ROUSSELLE, Aline, éd., *Monde rural et histoire des sciences en Méditerranée. Du bon sens à la logique*, Perpignan : Presses universitaires de Perpignan, 1998, p. 51-62.

- ABBÉ, Jean-Loup, « Les créations de terroirs et de parcelles agraires dans le Midi de la France au Moyen Âge : des villages neufs aux domaines monastiques », in *Territori i Societat a l'Edat Mitjana. Historia, Archeologia, documentacio*, vol. III, Lleida : Universitat de Lleida, 2000, p. 59-73.
- ABBÉ, Jean-Loup, *Du terroir à la ville : l'aménagement du parcellaire, reflet des mutations du Languedoc médiéval (XII^e -XV^e s.)*, HdR, Toulouse : UTM, 2004.
- ABBÉ, Jean-Loup, *À la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XII^e -XV^e siècle)*, Toulouse : PUM, coll. Tempus, 2006.
- ABBÉ, Jean-Loup, *Construction de l'espace au Moyen Âge ; pratiques des représentations. XXXVII^e congrès de la SHMES*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2007.
- ABBÉ, Jean-Loup, *Une longue histoire : la construction des paysages méridionaux. Actes du colloque des 23-24 mai 2008 à Carcassonne*, Toulouse : CNRS, 2012.
- ABBÉ, Jean-Loup, CASSAN, Élodie, FERRAND, Guilhem, *Forts villageois du bas Moyen Âge (XIV^e-XV^e s.)*, Toulouse : FRAMESPA, PCR, rapport 2008
- ACHARD, Claude-François, *Géographie de la Provence*, Aix, 1787, t. I, p. 594.
- AEGERTER, Emmanuel, *Les hérésies du Moyen Âge*, Paris : Leroux, 1939.
- AGULHON, Maurice, DÉSSERT, Gabriel, SPECKLIN, Robert, DUBY, Georges, *Histoire de la France rurale*, Paris : Seuil, 1975, 4 vol.
- ALBANÈS, Jean-Henri, « Inventaire de diverses églises de la Provence », *Revue des sociétés savantes départementales*, 1880.
- ALLÈGRE, Victor, « Lahonce », *Dictionnaire des églises de France, IIIA, Pyrénées Gascogne*, Paris : Robert Laffont, 1967.
- ALLIOS, Dominique, *Le vilain et son pot. Céramiques et vie quotidienne au Moyen Âge*, Rennes : PUR, 2004.
- ALOS, Carme, GIRALT, Josep, *Catalunya romànica, vol. XVII la Noguera. Enciclopèdia Catalana*, Barcelone, 1994.
- ALTISENT, Agustí, *Les granges de Poblet al segle XV : assaig d'història agrària d'unes granges cistercenques catalanes*, Barcelone : Institut d'estudis catalans, 1972.
- ANDRES GONZALEZ, Patricia, *Monasterio de Santa María de Retuerta. Guía breve*, Madrid : Edilesa, 2005.
- ANDRES GONZALEZ, Patricia, *Monasterios premostratenses en Castilla y León. Las grandes órdenes monacales en Castilla y León*, Madrid : Edilesa, 2002.
- ANTÓN, Francisco, « Monumentos históricos del monasterio de Sta Maria de Retuerta... por un canonigo Premonstratense », *Revista histórica de Valladolid*, 1924, fasc. IV sq.
- ANTÓN, Francisco, *Monasterios medievales de la provincia de Valladolid*, Valladolid, 1942.
- ARAMBOUROU, Robert, *Arthous - abbaye et musée*, Dax, 1978.
- ARDILEY, Georges, « La chevauchée du Prince Noir en 1355 en Gascogne gersoise. Théâtre d'opération et protagonistes », *BSAG*, n°411, 2014, p. 7-23.

ARDURA, Bernard, *Abbayes, prieurés et monastères de l'ordre de Prémontré en France des origines à nos jours : dictionnaire historique et bibliographique*, Nancy, 1993.

ARDURA, Bernard, *Prémontrés, Histoire et Spiritualité*, Saint-Étienne : CERCOR, 1995.

ARNAUD, Gaston, *Histoire de la Révolution dans le département de l'Ariège*, Toulouse, 1904.

AUBAS, M., « Une page d'histoire sur Beaumarchès », *BSAG*, 1935, p. 178.

B

BACKMUND, Norbert, *Monasticon præmonstratense : id est, historia canoniarum atque circariarum*, Staubing, 1952, 3 vol.

BAQUÉ, Zacharie, « Le monastère de Notre-Dame de Vic-Fezensac », *BSAG*, 1914, p. 55-65.

BALAGNA, Christophe, *L'architecture religieuse gothique en Gascogne gersoise*, thèse de doctorat, UTM, 1999, 6 vol.

BALAGNA, Christophe, « Quelques chapiteaux romans et gothiques de l'ancienne abbaye de La Case-Dieu (Gers) », *Actes de la 21^e Journée des Archéologues Gersois, (Vic-Fezensac 1999)*, Auch, 2000, p. 108 sq.

BALAGNA, Christophe, « La redécouverte d'un important édifice médiéval de la Gascogne centrale : l'ancienne abbaye de la Case-Dieu (Gers) », *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. LXIV, 2004, p. 63-78.

BALAGNA, Christophe, « De nouveaux éléments lapidaires de l'ancienne abbaye de la Case-Dieu (Gers) », *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, Auch, 2012, p. 236-243.

BALASQUE, Jules, *Études historiques sur la ville de Bayonne*, Bayonne, 1862, t. II.

BARBÉ, Léo, « Les stèles discoïdales du département du Gers », *Archéologie en Languedoc*, N^o spécial, 1980, p. 117-128.

BARBIER, abbé A., « L'abbaye de Combelongue en Couserans en 1680 », *Revue de Comminges*, 1893, p. 45-54.

BARON, François, *Le cardinal Pierre de Foix le vieux (1386-1464) et ses légations*, Paris, 1922.

BARRAQUER I ROVIRALTA, père Cayetano, *Las casas de religiosos en Cataluña durante la primera mitad del siglo XIX*, Barcelona, 1915.

BARRAU, Emmanuel, *Testament et société à Vic-Fezensac au début du XV^e s. (d'après le notaire Dieuzyde de Libriaro)*, maîtrise, Toulouse : UTM, 1995.

BARRIÈRE, Bernadette, « Les patrimoines cisterciens en France. Du faire-valoir direct au fermage et à la sous-traitance », *L'espace cistercien*, Paris, 1994, p. 45-69.

BARRIÈRE, Bernadette, « La place des monastères dans le paysage rural des XII^e-XIII^e s. », *Moines et monastères dans les sociétés de rite grec et latin. Actes du colloque de 1995*, Genève-Paris, 1996, p. 191-209.

BARRIÈRE, Bernadette, dir., *Moines en Limousin. L'aventure cistercienne*, Limoges, 1998.

BARROIS, Dominique, *Jean I^{er} d'Armagnac (1305-1373), son action et son monde*, thèse de doctorat, Université de Lille III, 204.

- BARTHÈS, Henri, *Histoire de l'abbaye Sainte-Marie de Fontcaude et de ses bienfaiteurs*, Albi : Ateliers de l'O.S.J., 1979.
- BARTHÈS, Henri, « Les fondations de Prémontré en Languedoc : Fontcaude », *Cahiers de Fanjeaux*, n°24, 1989, p. 217.
- BASCLE DE LAGRÈZE, Gustave, *Les pèlerinages des Pyrénées. Sarrance, Piétat en Béarn, Bétbaram, Poeylabun, Piétat en Bigorre, Héas, Bourisp, Nestés, Médous, Garaison*, s.l., 1858.
- BAUCHET, Valérie, « Cédric Lavigne, *Essai sur la planification agraire au Moyen Âge : les paysages neufs de la Gascogne médiévale (XIII^e-XIV^e siècles)* », *Histoire & mesure*, XVIII-1/2, 2003.
- BAUDREU, Dominique, dir., *Signalisation de sépultures et stèles discoïdales, V^e-XIX^e s.*, Carcassonne : CAML, 1990.
- BEAUNIER, Dom Anselme, BESSE, Dom Jean-Marie, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Archives de la France monastique*, t. III, Paris, 1905.
- BENOÎT, Paul, CAILLEAUX, Denis, dir., *Moines et métallurgie dans la France médiévale*, Paris : Picard, 1991.
- BÉNOUVILLE, Pierre, LAUZUN, Philippe, *L'abbaye de Flaran en Armagnac. Description et histoire*, Auch, 1890.
- BERNISSAN, Fabrice, *Toponymie gasconne entre Adour et Arros. Contribution à la lexicographie, à l'ethnologie et à la philologie occitanes*, thèse de doctorat, Paris : Sorbonne, 2009.
- BERTHE, Maurice, *Le comté de Bigorre : un milieu rural au bas Moyen Âge*, Paris : SEVPEN, 1976.
- BERTHE, Maurice, « Les territoires des bastides : terroirs d'occupation ancienne ou terroirs de colonisation nouvelle ? », *Annales du Midi (Cadres de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à Charles Higounet)*, 1990, vol. 102, n°189-190, p. 97-108.
- BESSIÈRE, Guillaume, *Les granges de l'abbaye cistercienne de Silvanès au Moyen Âge*, Master 2, Toulouse : UTM, 2008.
- BIARD, Georges, « L'abbaye prémontrée de Lahonce », *Actes Officiels du 17^{ème} Colloque du C.E.R.P. (Valmont, 1992)*, Amiens, 1993, p. 105-110.
- BIARD, Georges, *L'ordre des prémontrés en Gascogne*, Lahonce, 1997.
- BILLY, Pierre-Henri, MOUNSIER, Mireille, « *Dura lex sed dex!* De la borne au territoire, variations sur le dex du XII^e au XV^e siècle », in *Les territoires du médiéviste*, Rennes : PUR, 2005, p. 237-268.
- BIRON, R., « Notice historique sur Sainte-Marie-Madeleine de Pleine-Selve », *Revue historique de Bordeaux et la Gironde*, 1934, t. 26, p. 97-102.
- BLANC, Claude, « Les revenus de l'abbaye d'Arthous, terres dîmées en 1780-1785 », *Bulletin de la Société de Borda*, 1973.
- BLANCARD, Louis, *Documents inédits sur le commerce de Marseille*, Marseille, 1884.
- BLANCHER, Carole, *L'abbaye d'Arthous, le décor sculpté roman de l'abbatiale Sainte-Marie*, Master 1, Pau : UPPA, 2008.
- BLANCHER, Carole, « Le programme sculpté du chevet de Sainte-Marie d'Arthous (thèmes et comparaison dans le monde roman) », *Bulletin de la Société de Borda*, 2011, p. 133-146.

- BLARY, François, *Le domaine de Chaalis, XII^e- XIV^e siècles : Approches archéologiques des établissements agricoles et industriels d'une abbaye cistercienne*, CTHS, 1989.
- BONDÉELLE-SOUCHIER, Anne, *Bibliothèques de l'ordre de Prémontré dans la France d'Ancien Régime*, Paris : CNRS éditions, 2000, 2 vol.
- BONNET, Philippe, *Les constructions de l'ordre de Prémontré en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève : Droz, 1983.
- BOQUIEN, Bernard, *À la découverte des portes fortifiées du Gers*, Auch, 2000.
- BORDES, Maurice, « Les routes de la Généralité d'Auch à la fin de l'Ancien régime », *BSAG*, 1969, p. 331-344, 510-528.
- BOU, Christian, « Aux sources de l'Aube : patrimoine et maîtrise hydraulique de l'abbaye cistercienne d'Auberive au Moyen Âge », *Les cahiers haut-marnais*, n°209, 1997, p. 29-49.
- BOURG, Romuald, *Le temporel de l'abbaye de Longuay à travers ses granges*, maîtrise, Dijon : université de Bourgogne, 1995.
- BOURGEOIS, Luc, RÉMY, Christian, « Les agglomérations d'origine castrale entre Loire et Dordogne (X^e-XIV^e siècles) : pôles castraux et habitats subordonnés », in *Château, ville et pouvoir au Moyen Âge, actes de la table ronde de Caen, 10-11 octobre 2008*, Caen : Publications du CRAHM, 2012, p. 51-79
- BOURGEOIS, Luc, « La mise en déense des monastères à l'époque carolingienne : les exemples de Saint-Hilaire de Poitiers (Vienne) et de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) » in *Monastères et espace social. Genèse et transformation d'un système de lieux dans l'Occident médiéval, actes de la table ronde de Nice, 18-19 avril 2008*, Turnhout : Brepols, 2015, p. 473-502
- BOURIN-DERRUAU, Monique, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc, genèse d'une sociabilité (X^e-XIV^e s.)*, Paris : l'Harmattan, 1987.
- BOURIN, Monique, « Délimitation des parcelles et perception de l'espace en Bas-Languedoc aux X^e et XI^e siècle », *Campagnes médiévales : l'homme et son espace, études offertes à Robert Fossier*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2005, p. 73-85.
- BOURIN-DERRUAU, Monique, « Délimitation des parcelles et perception de l'espace en Bas-Languedoc aux X^e et XI^e siècle », in *Campagnes médiévales : l'homme et son espace, études offertes à Robert Fossier*, Paris : Publications de la Sorbonne, 2005, p. 73-85.
- BOUTOULLE, Frédéric, *Le duc et la société*, Bordeaux : Ausonius, 2007.
- BOUVART, Patrick, *Les prieurés de l'ordre de Fontevraud fondés dans le diocèse de Poitiers au XII^e siècle*, thèse de doctorat de l'université de Poitiers, sous la direction de Luc Bourgeois et Claude Andraut-Schmitt, 2012.
- BOUVET, Pascale, *Les granges de Fontfroide aux XII^e et XIII^e s.*, maîtrise, Montpellier : Université de Montpellier 3, 1997.
- BRAUD, abbé Stanislas, *Notice historique sur le sanctuaire de Sainte-Marguerite à la Rochelle (ancienne chapelle des oratoriens et des frères)*, La Rochelle, 1881.
- BRUTAILS, Jean-Auguste, *Les vieilles églises de la Gironde*, Paris, 1912, p. 82-84.

C

- CABANOÏ, Jean, « Sainte-Marie d'Arthous », *La Gascogne romane*, Éditions Zodiaque, 2^e édition 1992, p. 292-319.
- CABY, Cécile, « Construction et sacralisation des espaces conventuels dans l'ordre des frères prêcheurs (XIII^e-début XIV^e s.), *Cahiers de Funjeaux*, n° 46, 2011, p. 131-171.
- CALASANZ, Fray, « Artículos Históricos: Real Monasterio de San Salvador de Urdax », *La Avalancha*, 1906, p. 17-19, 30-31, 40-41, 68-69, 89-91, 117-118.
- CAMÓS, Narcís, *El jardí de Maria : plantado en el Principado de cataluña*, Gérone, 1772, t. VI, p. 235.
- CANOVAS, Guillaume, *Le temporel de l'abbaye Notre-Dame de Fontcaude : milieu XII^e-XIII^e siècles : histoire de la prospérité d'une seigneurie ecclésiastique face à son siècle*, maîtrise, Toulouse : UTM, 1997, 2 vol.
- CARLOS, Cécile, *Inventaire des chartes de coutumes et franchises de la Gascogne gersoise, XI^e-XVIII^e s.*, mémoire de maîtrise, Toulouse : UTM, 2002.
- CARPI, Olivia, *Les guerres de Religion 1559-1598 : un conflit franco-français*, Paris : Ellipses, 2012.
- CARRAZ, Damien, *Les établissements hospitaliers dans le Massif central et ses périphéries au Moyen âge, des territoires aux réseaux*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, 2014.
- CARRERAS I CANDI, Francesc, *Geografia general de Catalunya, Provincia de Lleyda*, Barcelone, 1908.
- CASTEX, Francis, « Un échec politique : la bastide de Mourède », *BSAG*, 1993, p. 262-299.
- CASTILLON, Henri, *Histoire des populations pyrénéennes, du Nébouzan et du pays de Comminges*, Toulouse-Paris, 1842.
- CASTILLON D'ASPET, Héliodore, *Histoire du comté de Foix*, Toulouse, 1852.
- CAUCANAS, Sylvie, POUSTHOMIS-DALLE, Nelly, *L'abbaye de Lagrasse : art, archéologie et histoire. Actes des journées d'études des 14 et 15 septembre 2012*, Carcassonne : Archives départementales de l'Aude, 2013.
- CÉNAC-MONCAUT, Justin, *Voyage archéologique dans l'ancienne vicomté de Béarn*, Tarbes/Paris, 1856.
- CÉNAC-MONCAUT, Justin, *Voyage archéologique et historique dans les anciens comtés d'Astarac et de Pardiac*, Paris, 1857.
- CÉNAC-MONCAUT, Justin, *Voyage historique et archéologique dans l'ancien pays basque de Labourd et le Guipuzcoa*, Tarbes/Paris, 1857.
- CHABAS, David, *Villes et Villages des Landes, monographies des 332 communes du département des Landes, Capbreton, 1968-1974, 4 tomes*.
- CHAPPE-GAUTHIER, Claude, *Granges fromagères d'Auvergne : la vie des moines fromagers dans les montagnes de Haute-Auvergne du XII^e au XVIII^e siècle*, Le Coudray-Macouard : Cheminements, 2007.
- CHARAGEAT, Martine, « La résolution des conflits de l'eau en Aragon : entre procès et sentences arbitrales (XIV^e-XVI^e s.) », in *Eaux et conflits dans l'Europe médiévale et moderne*, Flaran XXXII, PUM, 2012, p. 223-234.
- CHÉLINI, Jean, *Histoire religieuse de l'occident médiéval*, Paris : Hachette, 1991.

- CHIFFOLEAU, Jacques, « Pratiques funéraires et images de la mort à Marseille en Avignon et dans le Comtat Venaissin (vers 1280-vers 1350) », *Cahiers de Fanjeaux* 11 (*La religion populaire en Languedoc*), 1975, p. 271-303.
- CHOUQUER, Gérard, « Localisation et extension géographique des cadastres affichés à Orange », dans CLAVEL-LÉVÊQUE, Monique, éd., *Cadastres et espace rural, Actes de la table-ronde de Besançon*, Paris, 1983, p. 275-295.
- CHOUQUER, Gérard, « Traitements d'images et paysages médiévaux », *Archéologie Médiévale*, 1985, t. XV, p. 7-30.
- CHOUQUER, Gérard, CLAVEL-LÉVÊQUE, Monique, FAVORY, François, Vallat, Jean-Pierre, *Structures agraires en Italie centro-méridionale. Cadastres et paysages ruraux*, Paris-Rome : collection de l'École française de Rome, 1987.
- CHOUQUER, Gérard, FAVORY, François, *Les Paysages de l'Antiquité. Terres et cadastres de l'occident romain*, Paris : Errance, 1991.
- FAVORY, François, « Limites et territoires d'après le corpus gromatique », in *Concepts, pratiques et enjeux environnementaux dans l'Empire romain, Caesarodunum*, XXXIX, 2005, p. 153-195.
- CHOUQUER, Gérard, *Traité d'archéogéographie. La crise des récits géohistoriques*, Paris : Errance, 2008.
- CHOUQUER, Gérard, WATTEAUX, Magali, *L'archéologie des disciplines géohistoriques*, Paris : Errance, 2013.
- CLAPHAM, A.-W, « The architecture of the Premonstratensians... », *Archaeologia*, 1923, vol. 73, p. 117-146.
- CLÉMENT, Pierre A., *Églises romanes oubliées du bas Languedoc*, Montpellier : Presses du Languedoc, 1989.
- CLERMONT, Joseph, « L'église abbatiale de Simorre », *Bulletin de la société archéologique du Gers*, 1928, p. 10-41.
- COQUEREL, Roland, *Recherches sur l'église conventuelle de Saint-Lézer*, Bagnères-de-Bigorre : Société Ramond, 1986.
- CORREDERA, Eduardo, *Los condes soberanos de Urgell y los premonstratenses*, Barcelona, 1964.
- CORREDERA, Eduardo, « San Nicolás de Fondarella. Un priorato premostratense », *Analecta Sacra Tarraconensia*, 1965, t. XXXVIII, p. 78-80.
- CORREDERA, Eduardo, « Santa Maria de Bellpuig y los condes de Urgell », *Ilerda*, XXXI, p. 12
- CORREDERA, Eduardo, « Urdax. Real Monasterio de San Salvador (Navarra) », *Diccionario de Historia Eclesiástica de España*, Madrid, 1973, vol. III, p. 1690.
- CORREDERA, Eduardo, *Enciclopedia Histórico-Geográfica de Navarra*, art. « Urdax (Urdazubi) », San Sebastián, 1983, vol. IV, p. 253-256.
- CORREDERA, Eduardo, *Santa Maria de Bellpuig de les Avellanes*, Barcelone : Instituto de Germans Maristes de Catalunya, 1997.
- COTTINEAU, Laurent-Henri, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, Mâcon, 1939.
- COUGET RULLIER, Dany, *Grenade-sur-Garonne*, maîtrise, Toulouse : UTM, 1998.
- COURTEAULT, Paul, *Un cadet de Gascogne au XVI^e siècle. Blaise de Monluc*, Paris : Picard, 1909.

- COURTÈS, Georges, « Une description de Marciac à la fin du XVIII^e siècle », *BSAG*, 2004, p. 549-559.
- COURTÈS, Georges, dir., *Dictionnaire des communes du Gers*. Auch : Société archéologique du Gers, 2005.
- COURTÈS, George, ZAPATA, Francis, *Les chemins de Saint-Jacques dans le Gers*, Bordeaux : Sud-Ouest, 2013.
- COUTURE, Léonce, « Notice sur l'abbaye de Tasque », *Revue de Gascogne*, 1869, p. 360.
- CURIE-SEIMBRES, Alcide, *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIII^e et XIV^e siècles sous le nom générique de bastides*, Toulouse, 1880.
- CURSENTE, Benoît, *Les castelnaux de la Gascogne médiévale*, Bordeaux : Fédération historique du Sud-Ouest, 1980.
- CURSENTE, Benoît, « La société rurale gasconne au miroir des cartulaires (XI^e-XIII^e s.). Notables du fisc ou paysans ? », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, vol. 21, 1990, p. 53-65.
- CURSENTE, Benoît, « Castrum et territoire dans la Gascogne du XIII^e siècle », in *Château-Gaillard. Études de castellologie médiévale*, t. 15, 1992, p. 91-100.
- CURSENTE, Benoît, « Église et habitat dans les villages gascons : quelques aspects topographiques (XI^e-XIV^e siècle) », in FIXOT, Michel, ZADORA-RIO, Élisabeth, dir., *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, Paris, 1994, p. 122-131
- CURSENTE, Benoît, « La bastide de Barran. Un quart de siècle après sa fondation », *BSAG*, 1997, p. 500-511.
- CURSENTE, Benoît, *Des maisons et des hommes. La Gascogne médiévale (XI^e-XV^e siècle)*, Toulouse : PUM, 1998.
- CURSENTE, Benoît, éd., *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne. Flaran 18*, Toulouse : PUM, 1999.
- CURSENTE, Benoît, « De la questalité aux questaux : l'avènement d'un servage institutionnalisé en Gascogne (XII^e-XIII^e siècles) », in *Mélanges de l'École Française de Rome*, t.112, 2000, p. 941-960
- CURSENTE, Benoît, « Les *abbadies* ou abbayes laïques. Dîme et société dans les pays de l'Adour (XI^e-XVI^e siècles) », *Annales du Midi*, 2004, tome 116, n° 247, p. 285-305.
- CURSENTE, Benoît, *Des maisons et des hommes. La Gascogne médiévale*, Toulouse : PUM, 1998.

D

- D'AYRENX, abbé, « Tasque », *Bulletin de la société archéologique du Gers*, 1925, p. 15.
- DAILLIEZ, Laurent, « L'abbaye de Notre-Dame d'Huveaune à Marseille », *Analecta Præmonstratensia*, t. XLIII, 1967, p. 39-61.
- DAILLIEZ, Laurent, « L'abbaye Notre-Dame d'Huveaune à Marseille », *Marseille*, n°93-94, 1973, p. 14-17.
- DAILLIEZ, Laurent, *Escaladiou : abbaye cistercienne*, s. l., 1990.
- DARANATZ, Jean-Baptiste, « Notes sur la Honce », *Société des études régionales de Bayonne*, 1927, p. 197-200.

- DARDY, abbé Léopold, *Le prieuré de la grange de Durance, monument du diocèse d'Agen dans les Landes de Gascogne*, Bordeaux, 1860.
- DARDY, abbé Léopold, *Le Prieuré de la Grange de Durance*, Bordeaux, 1869.
- DARDY, abbé Léopold, *Le prieuré de la grange de Durance ou le toit de l'adoption*, Paris, 1888.
- DARRAS, Louis, *Les fondations norbertines*, CHM, t. XXIII, 1883, p. 233.
- DAUSSY, Hugues, « Les réformés français au cœur des conflits religieux (vers 1550-1659) : bilan historiographique », in *Les affrontements religieux en Europe (1500-1610)*, Paris : PUPS, 2009, p. 13-30.
- DAUZET, Dominique-Marie, *Petite vie de saint Norbert : 1080-1134*, Paris : Desclée de Brouwer, 1995.
- DAVID-ROY, M., « Les granges monastiques en France aux XII^e et XIII^e siècles », *Archéologia*, n°58, 1973, p. 552-562.
- DE BARDIES, Xavier, « Excursion à Combelongue », *BSS Ariège*, 1903-1904, p. 217-220.
- DE BELZUNCE, Mgr Henri-François-Xavier, *L'Antiquité de l'Église de Marseille et la succession de ses évêques*, Marseille, 1747.
- DE RUFFI, Louis-Antoine, *Histoire de la ville de Marseille*, Marseille, 1696.
- DE RUFFI, Louis-Antoine, *Dissertation historique, chronologique et critique sur les évêques de Marseille*, Marseille, 1716.
- DE SAINT-BLANQUAT, Odon, « Qu'est-ce qu'une bastide ? », *Cahiers du C.E.B.*, 1992, n°1, p. 6-15.
- DE URANZU, Luis, *Lo que el rio vió*. Saint-Sébastien, 1955, p. 363-365.
- DÉBAX, Hélène, *La seigneurie collective. Pairs, pariers, paratge, les coseigneurs du XI^e au XII^e siècle*, Rennes : PUR, 2012.
- DEGERT, chanoine Alphonse, « Addition à la *Gallia Christiana*, abbés de Divielle », *Revue de Gascogne*, 1920, p. 185.
- DEGERT, chanoine Alphonse, « L'abbaye de Divielle : les origines », *Revue de Gascogne*, 1924, 23-30.
- DEGERT, chanoine Alphonse, « Les prémontrés à Divielle », *Revue de Gascogne*, 1924, p. 114-126.
- DEGERT, chanoine Alphonse, « Les abbés de Divielle jusqu'au Concordat de François I^{er} », *Revue de Gascogne*, 1924, p. 158-167.
- DEGERT, chanoine Alphonse, « Les abbés de Divielle depuis le concordat jusqu'à la Révolution », *Revue de Gascogne*, 1925, p. 21-31, 212-222.
- DEGERT, chanoine Alphonse, « Les derniers jours de Divielle », *Revue de Gascogne*, 1926, p. 109-113.
- DENEUVILLE, Lucie, *Deux exemples de conflits forestiers au Moyen Âge : Marigny, Vergy et la grange cistercienne de Gergeuil*, master 1, Dijon : université de Bourgogne, 2008.
- DESPERT, René, *Quatre granges cisterciennes dans leur milieu*, maîtrise, Dijon : Université de Bourgogne, 1999.
- DESPLAT, Christian, *Notre-Dame-de-Sarrance*, Pau, 1980.
- DESPLAT, Christian, *Foires et marchés dans les campagnes de l'Europe médiévale et moderne, actes des XIV^e journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran (1992)*, Toulouse : PUM, 1996.

- DESTOURNES, Alban, «L'affièvement des moulins de Jeanne d'Albret aux habitants de Beaumarchès », *BSAG*, 2005, p. 33-45.
- DEZELUS, Robert, *Hastingues, village de Gascogne, 1303-1986*, Orthez, 1987.
- DIMIER, père Anselme, *L'art cistercien*, La-Pierre-qui-Vire : Zodiaque, 1962.
- DIMIER, père Anselme, « Granges, celliers et bâtiments d'exploitation cisterciens », *Archeologia*, n°65, 1973, p. 52-62 et n°74 (1974), p. 46-57.
- DIMIER, père Anselme, « *Gonjon ou Goion, S. Laurentius Goionis* », *D.H.G.E.*, t. XXI, 1986, col. 938-939.
- DOMPNIER DE SAUVIAC, Auguste, *Chronique de la cité et du diocèse de Dax*, Dax, 1873.
- DOSSAT, Yves, *Église et hérésie en France au XIII^e siècle*, Londres : Variorum reprint, 1982.
- DOUAIS, Charles, *Les frères prêcheurs en Gascogne au XII^e et au XIV^e siècle. Chapitre, couvents et notices*, Paris-Auch : Société historique de Gascogne, 1885.
- DU ROZOIR, Charles, *Description géographique, historique, militaire et routière de l'Espagne*, Paris, 1823.
- DUBARAT, Victor, « Documents sur Notre-Dame de Sarrance », *Bulletin des études religieuses du diocèse*, Bayonne, t. I, 1892 ; t. II, 1893 ; t. II, 1893 ; t. V, 1897 ; t. IX, 1901.
- DUBARAT, Victor, « Chroniques de Notre-dame de Sarrance », *Bulletin catholique du diocèse de Bayonne*, 1889 à 1891.
- DUBARAT, Victor, DARANATZ, Jean-Baptiste, « Un procès entre l'évêché de Bayonne et le monastère de Roncevaux au XIV^e siècle », *Bulletin de la société des lettres et arts de Bayonne*, 1926, p. 115-117 et 125.
- DUBY, Georges, WALLON, Armand, dir., *Histoire de la France rurale*, Paris : Seuil, 1975, 4 vol.
- DUCLOS, abbé M.-H., *Histoire des Ariégeois*, Paris, 1887.
- DUCOS, Jacques, *Le canton d'Aspet*, Aspet : Association Catherine de Coarraze, 2003.
- DUCOS, Jacques, *Sainte-Anne-des-Arres et Girosp : deux fondations de Prémontré en Comminges*, Aspet : Association Catherine de Coarraze, 1997.
- DUFOURCET, Eugène, TAILLEBOIS, Émile, CAMIADE, Georges, *La ville d'Hastingues et l'abbaye d'Arthous*, Dax, 1890.
- DUFFOURC, Antoine, « Madiran. La commune, le prieuré, la paroisse », *RHP*, 1908, p. 105 sq.
- DURÁN GUDIOL, Antonio, *El hospital de Somport entre Aragón y Bearn (siglos XII y XIII)*, Saragosse : Guara Editorial, 1986.

E

- ÉLIVIC, Florise, *Les forts villageois du nord du Lot pendant la guerre de Cent ans*, taster 1, Toulouse : UTM, 2011.
- ELSO, Martín, « Le Royal Monastère de San Salvador d'Urdax », *Gernika Esuko-Yakintza*, 1947, p. 421-436.
- ENFON, Sylvie, *La formation du temporel de Berdoues, abbaye cistercienne d'Astarac, des origines à 1220*, maîtrise, Toulouse : UTM, 1989.
- ERENS, A., « Les sœurs dans l'ordre de Prémontré », *Analecta Praemonstratensia*, t.V, 1929, p. 7 sq.
- ESOURBIAC, Élodie, *Les forts villageois dans le Narbonnais et le Biterrois à la fin du Moyen Âge*, Toulouse : UTM, Master 2, UTM, 2010.

ETCHEVERRY, Maritchu, « L'art roman en pays basque : histoire, architecture, sculpture », *BSSLA Bayonne*, 2010, p. 27-49.

ETCHEVERRY, Maritchu, « Histoire d'une abbaye gasconne sous la Révolution : la vie quotidienne à Sainte-Marie d'Arthous », *Bulletin de la Société de Borda*, 2010, p. 257-276.

F

FABRE, Louis-Marie-Hyacinthe, *Lettres labourdines*, Bayonne, 1869.

FAUGÈRE-DUBOURG, Joseph-Guillaume-Anatole, « Un procès entre religieux au XVII^e siècle : la grange de Lannes de Mezin », *Revue de l'Agenais*, t. X, 1883, p. 300-320 et t. XXII, 1945, p. 3-7.

FAY, docteur Henri-Marcel, *Histoire de la lèpre en France, Léproux et cagots du Sud-Ouest*, Paris : Champion, 1910.

FERNÁNDEZ CONDE, Francisco Javier, *La religiosidad medieval en Españ: Plena Edad Media (ss. XI-XII)*, Université d'Oviedo, 2000, en part. p. 189 sq.

FIXOT, Michel, HARTMANN-VIRNICH, Andreas, MICHEL D'ANNOVILLE, Caroline, « Le prieuré Saint-Donat de Montfort : recherches récentes », in *L'abbaye Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon : histoire, archéologie, rayonnement*, actes du colloque tenu à Villeneuve-lès-Avignon, 2001, p. 363-372.

FONS, Victor, « L'abbaye de Goujon », *Mémoire de la Société archéologique du midi de la France*, t. VII, 1860, p. 335-343.

FOUCHER, Marion, « Le Clos de Vougeot : relevé assisté par ordinateur et étude du bâti d'un cellier monastique. Premiers résultats », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], 12 | 2008, consulté le 21 avril 2014. URL : <http://cem.revues.org/8002>.

FOURCADE, Jacques, « Le prieuré-hôpital de Zubernoia », in *VII^e Congrès d'Études Basques*, Ikaskuntza, 2003, p. 922.

FOURCADE, Jacques, « Les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle sur la route du littoral : le prieuré-hôpital de Zubernoia », *BSSLA Bayonne*, nouvelle série, 1968, t. 119, p. 805-822.

FOURNIER, Gabriel, « La création de la grange de Gergovie par les Prémontrés de Saint-André et sa transformation en seigneurie, XII^e-XVI^e siècles », *Le Moyen Âge*, t. 56, 1950, p. 307 sq.

FOURNIER, Gabriel, *Les villages fortifiés et leur évolution : contribution à l'histoire du village en Auvergne et sur ses marges*, Clermont-Ferrand, 2014.

FOURNIER, Patrick, LAVAUD, Sandrine, *Eaux et conflits dans l'Europe médiévale et moderne*, Flaran XXXII, PUM, 2012.

FRITSCH, Julia, « Quelques remarques sur l'architecture de l'église Saint-Martin à Laon », *Mémoires de la Société historique de Haute-Picardie*, octobre 1979.

FROSSARD, I. Douglas, *Scala Dei : Escaladien. Quelques notes sur son histoire, son architecture, ses légendes*, s. l., 1956.

G

- GABENT, abbé Paul, « Goujon, abbaye et paroisse », *Revue de Gascogne*, t. XXXVI, 1894, p. 407-506 et 545-559, 1895, p. 497-506, 545-559.
- GALOP, Didier, *La forêt, l'homme et le troupeau dans les Pyrénées*, Toulouse : PUM, 1998.
- GALOPPINI, Laura, « L'uso dell'acqua nella vita monastica medievale », *Atti del XIII Convegno Sacrense (Abbazia San Michele della Chiusa, 24-25 settembre 2004)*, a cura di Giampiero Casiraghi, Stresa : Edizioni rosminiane sodalitas, 2005, p.153-176.
- GARDELLES, Jacques, « Un manoir du XIV^e siècle : la maison du prieuré à Sainte-Croix de Beaumont (Dordogne) », *Annales du Midi*, t. 85, n°112, 1973, p. 203-210.
- GARRIC, Jean-Michel, *L'abbaye cistercienne de Belleperche en Lomagne : état des connaissances*, DEA, Toulouse : UTM, 1990, 2 vol.
- GARRIGOU-GRANDCHAMP, Pierre, et alii, *La ville de Cluny et ses maisons*, Paris : Picard, 1997.
- GARRIGOU-GRANDCHAMP, Pierre, « L'architecture domestique des bastides périgourdines aux XIII^e et XIV^e siècles », *CAF Périgord*, 1998 (Paris, SFA, 1999), p. 47-72.
- GARRIGOU-GRANDCHAMP, Pierre, « L'habitat médiéval en bastides : Villefranche-du-Périgord », in *Info Bastides*, n°44, 2000, p. 8-11.
- GARRIGOU GRANDCHAMP, Pierre, dir., « La maison au Moyen Âge », *Revue archéologique du Centre de la France*, tome 45-46, 2006-2007.
- GARRIGOU-GRANDCHAMP, Pierre, GUERREAU, Alain, SALVÊQUE, Jean-Denis, IMPEY, Edward, « Doyennés et granges de l'abbaye de Cluny. Exploitations domaniales et résidences seigneuriales monastiques en Clunisois du XI^e au XIV^e s. », *Bulletin monumental*, t. 157, 1999.
- GOBRY, Ivan, *Saint Bernard*, Paris : La table ronde, 1990.
- GOÑI GAZTAMBIDE, José, « El Monasterio premonstratense de Urdax en la Edad Media (1189-1520) », *Homenaje a Fray Justo Pérez de Urbel, OSB. Silos*, 1977, t. 2, p. 427-454.
- GONZALVO I BOU, Gener, *Història del panteó dels comtes d'Urgell. Els sepulcres del monestir de Bellpuig de las Avellanes*, Col·leccio El comtat d'Urgell, Lérida : Université de Lérida, 2007.
- GORDON, Timothy, dir., *A medieval grange of Abingdon abbey at Dean Court Farm, Cummor, Oxon*, Oxford, 1994.
- GORT I JUANPERE, Ezequiel, *Catalunya romànica. Vol. XXI. El Tarragonès. Enciclopèdia Catalana*, Barcelona, 1995, art. « Vallclara ».
- GOYHENÉCHÉ, Eugène, *Le pays basque : Soule, Labourd, Basse-Navarre. Villes et villages du Pays Basque Nord*, Pau, 1979, p. 616-617.
- GRATACOS, Isaure, *Calendrier pyrénéen*, Toulouse : Privat, 2007.
- GRAUWEN, Wilfried Marcel, éd., *Het leven van Heer Norbert Artbisschop van Maagdenburg : Vita Norberti A*, Avebode : *Bibliotheca analectorum pramonstratensium*, 1984.
- GRÉLOIS, Alexis, *Homme et femme Il les créa » : l'ordre cistercien et ses religieuses des origines au milieu du XIV^e siècle*, thèse de doctorat, Paris, 2003.

- GRÉLOIS, Alexis, « La présence cistercienne dans les villes du Midi : un investissement limité ? », *Cahiers de Fanjeaux*, n°44, 2009, p. 167-188.
- GRÉLOIS, Alexis, « L'expansion cistercienne en France : la part des affiliations et des moniales », in FELTEN, Franz, RÖSENER, Werner, éd., *Norm und Realität. Kontinuität und Wandel der Zisterzienser im Mittelalter*, Berlin : Lit, 2009, p. 287-324
- GRÉLOIS, Alexis, « Au-delà des catalogues : pour une étude à frais nouveau de l'expansion cistercienne dans la France de l'Ouest », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n°3, 2013, p. 154-169.
- GRIBBIN, Joseph A., *The Premonstratensian Order in Late Medieval England*, Londres : Boydell Press, 2001.
- GUERREAU, Alain, « Analyse factorielle et analyses statistiques classiques : le cas des ordres mendiants dans la France médiévale », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 36^e année, n°5, 1981, p. 869-912.
- GUINAUDEAU, Nicolas, *Fortifications seigneuriales et résidences aristocratiques gasconnes dans l'ancien comté d'Astarac entre le X^e et le XVI^e siècle*, thèse de doctorat, Bordeaux, 2012.
- GUINOT, Enric, GLICK, Thomas F., MARTINEZ, L. P., éd., *Els molins hidràulics valencians. Tecnologia, història i context social*, València, Institució Alfons el Magnàim, 2000.
- GUINOT, Enric, *La Baja Edad Media en los siglos XIV-XV. Economía y sociedad*, Madrid : Síntesis, 2003.
- GUILLONNET, Pierre-Georges, *L'architecture retrouvée de l'abbaye de Combelongue*, Nîmes : Lacour, 2001.

H

- HAMMAM, Mohammed, *Chartes de coutumes de la Gascogne gersoise : contribution à l'histoire de la Gascogne au XIII^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Bordeaux III, 1982.
- HARISTOY, Pierre, *Les paroisses du pays basque pendant la période révolutionnaire*, Bayonne, 1895, 3 vol.
- HARISTOY, Pierre, *Recherches historiques sur le Pays basque*, Paris : H. Champion et Bayonne : imp. Lasserre, 1883-1884, 2 vol.
- HARISTOY, abbé Pierre, « Les paroisses du pays basque... », *Études historiques...du diocèse de Bayonne*, vol. III, p. 182-185.
- HARTMANN-VIRNICH, Andreas, HANSEN, Heike, « La façade de l'abbatiale de Saint-Gilles-du-Gard », *Congrès archéologique de France*, 1999, Gard, Paris, 2000, p. 271-291.
- HAUTEFEUILLE, Florent, « Les délimitations des territoires paroissiaux dans les pays de moyenne Garonne (X^e-XV^e s.) », *Médiévales*, 2005/2, n°49.
- HAUTEFEUILLE, Florent, « Du cadastre ancien au graphe. Les dynamiques spatiales dans les sources fiscales médiévales et modernes », *Archéosciences*, 2012/1, n°36.
- HIGOUNET, Charles, *La grange de Vaulerant. Structure et exploitation d'un terroir cistercien de la plaine de France, XII^e-XV^e s.*, Paris : SEVPEN, 1965.
- HIGOUNET, Charles, « Bastides et frontières », *Le Moyen Âge*, 1948, p. 113-130.
- HIGOUNET, Charles, « La frange orientale des bastides », *Annales du Midi*, 1949, t. LXI, p. 359-367.
- HIGOUNET, Charles, « Cisterciens et bastides », *Le Moyen Âge*, 1950, p. 69-84.

HIGOUNET, Charles, « Les chemins de Saint-Jacques et les sauvetés de Gascogne », *Annales du Midi*, t. LXIII, 1951, p. 293-304.

HIGOUNET, Charles, « Les types d'exploitations cisterciennes et prémontrées du XIII^e siècle et leur rôle dans la formation de l'habitat et des paysages ruraux », in *Géographie et histoire agraires*, Nancy, 1959, p. 260-271.

HIGOUNET, Charles, *La grange de Vaulerant. Structure et exploitation d'un terroir cistercien de la plaine de France, XII^e-XV^e s.*, Paris : SEVPEN, 1965, 71 p.

HIGOUNET, Charles, « Villeneuves et bastides désertées », in *Villages désertés et histoire économique, XI^e-XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1965, p. 253-265

HIGOUNET, Charles, « Le milieu social et économique languedocien vers 1200 », *Cahiers de Fanjeaux*, n°2 (*Vandois languedociens et Pauvres catholiques*), 1968, p. 15-22.

HIGOUNET, Charles, « Granges et bastides de l'abbaye de Bonnefont », in SAMARAN, Charles, HIGOUNET, Charles, *Recueil des actes de l'abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges*, Paris, 1970, p. 27-37.

HIGOUNET, Charles, *Paysages et villages neufs du Moyen Âge*, Bordeaux, 1975.

HIGOUNET, Charles, « Sur les transformations de l'habitat et des structures agraires en Gascogne aux XII^e et XIII^e siècles : Gimont avant la bastide », *Études géographiques offertes à Louis Papy*, Bordeaux, 1978, p. 369-375.

HIGOUNET, Charles, « Le premier siècle de l'économie rurale cistercienne », in *Villes, sociétés et économies médiévales*, Bordeaux, 1992 (1980), p. 455-474.

HIGOUNET, Charles, « Essai sur les granges cisterciennes », in *L'économie cistercienne. Géographie. Mutations du Moyen Âge aux Temps modernes. Flaran 3*, 1981, p. 157 sq.

HIGOUNET, Charles, « La place dans les bastides médiévales », *Plazas et sociabilité en Europe et Amérique latine*, Publications de la Casa Velasquez, sér. Recherches en Sciences Sociales, Paris, fasc. VI, 1982, p. 119.

HIGOUNET, Charles, « Effet des mutations de l'économie rurale cistercienne (XII^e-XIV^e s.) », in *Villes, sociétés et économies rurales*, Bordeaux, 1992 (1984), p. 455-474.

HIGOUNET, Charles, « Hospitaliers et Templiers : peuplement et exploitation rurale dans le sud-ouest de la France au Moyen Âge », in *Les ordres militaires. La vie rurale et le peuplement en Europe occidentale (XII^e-XVIII^e siècles)*, sixièmes journées internationales d'Histoire de Flaran, Auch, 1986, p. 61-78.

HIGOUNET, Charles, « *Villes, sociétés et économies médiévales* », Talence : Institut d'histoire/Université de Bordeaux III/Fédération historique du Sud-Ouest, 1992.

HOFFMAN BERMAN, Constance, *The Cistercians in the county of Toulouse : 1132-1249, the order's foundations and land acquisition*, Université du Wisconsin, 1978.

HOFFMAN BERMAN, Constance, *Medieval Agriculture, the Southern-French Countryside and the Early Cistercians. A Study of Forty-three Monasteries*, Philadelphie : American philosophical society, 1986.

I

IHLEIN-ANGLÉZIO, Mireille, « Le couvent des Cordeliers d'Auch », *BSAG*, 2004, p. 549-559.

INVENTAIRE GÉNÉRAL, « Arthous, ancienne abbaye Notre-Dame, ordre de Prémontré », *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Landes, canton de Peyrehorade*, Paris, t. I, p. 44-49.

IRIGOYEN Y OLONDRIZ, M., « Del Monasterio de San Salvador de Urdax », *Noticias históricas y Datos estadísticos del Noble Valle y Universidad de Baztán*, Pamplona, 1890, chap. 7.

J

JEDIN, Hubert *et al.*, *Atlas d'histoire de l'Église, les églises chrétiennes d'hier et d'aujourd'hui*, Turnhout : Brepols, 1990.

JOUANNA, Arlette, dir., *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris : Robert Laffont, 1998.

JUGNOT, Gérard, « Les chemins de pèlerinage dans la France médiévale », *L'homme et la route en Europe occidentale, au Moyen Âge et aux Temps modernes* (Flaran 2, 1980), 1982.

K

KINDER, Terry Nancy, *L'Europe cistercienne*, La-Pierre-qui-Vire : éditions Zodiaque, 1997.

KRUGER, Kristina, *Órdenes religiosos y monasterios, 2000 años de arte y cultura cristianos*, Potsdam : H.F. Ullmann, 2008.

L

L.C., « Notice sur l'église et la paroisse de Saint-Étienne d'Osse dans la vallée d'Aspe », In *Études historiques sur le diocèse de Bayonne*, Pau, 1897, t. VI, p. 241-245.

LABAU, Denis, *Les évêques et la cathédrale de Lescar. Des origines à la Réforme*, Pau : Éditions Marrimpouey Jeune, 1972.

LABORDE, Jean-Baptiste, *Précis d'histoire du Béarn*, Pau, 1941.

LABORDE-BALEN, Louis, ROUSSET, Jean-Pierre, *Les chemins de Saint-Jacques en Béarn et Pays Basque*, Bordeaux : Sud-Ouest, 2004.

LABROUCHE, Paul, « La grand'route centrale des Pyrénées, le port de La Ténarèse », in *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 1, 1897.

LACLAVERIE, Jean-Michel, LAGORS, Alain, « Un village disparu, un castelnau méconnu : Lasserrade », *BSAG*, 2002, p. 155.

LACROIX, Camille, *Projet d'étude sur les forts villageois dans le Gers, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne*, Toulouse : UTM, Master 2, 2007.

LAFARGUE, Marie-Danielle, *Étude historique de l'ancienne abbaye prémontrée d'Arthous*, mémoire de la conservation départementale et du Conseil général des Landes, Arthous, 2002.

LAFFORGUE, Annie, *Jean-Baptiste Larcher : sa vie, son œuvre*, thèse de l'école nationale des chartes, Paris, 1960, 2 vol.

LAFFORGUE, Eugène, *La peste en Bigorre*, Tarbes, 1922.

- LAGORS, Alain, LAPLAGNE-BARRIS, Gabriel, LASSURE, Jean-Michel, *Plaisance et ses environs, guide de l'exposition*, Plaisance-du-Gers, 1977.
- LAGORS, Alain, LAPLAGNE-BARRIS, Gabriel, LASSURE, Jean-Michel, *Le peuplement de la basse vallée de l'Arros, catalogue de l'exposition*, Plaisance-du-Gers, 1984.
- LAGORS, Alain, « La bastide de Plaisance-du-Gers au XIX^e siècle : croissance et apogée du bourgmarché (vers 1780-1880) », *BSAG*, 1998, p. 425-464.
- LAGORS, Alain, *Autrefois... Plaisance et son pays 1850-1950, vie et coutumes*, Nogaro : Amicale des anciens élèves du cours complémentaire de Plaisance-du-Gers, 1999.
- LAJOUX, Jacques, *L'abbaye cistercienne de Planselve ou Notre-Dame de Gimont*, Gimont : Association sauvegarde de l'abbaye de Planselve, 2002.
- LALANNE, frère Vincent, « Les abbayes premontrées de la Circarie de Gascogne : tout particulièrement celles du Béarn et du Pays Basque », *Actes Officiels du 17^{ème} Colloque du C.E.R.P.*, Amiens, 1992, p. 85-104.
- LAMAZOU-DUPLAN, Véronique, RAMIREZ VAQUERO, Eloisa, dir., *Les cartulaires médiévaux. Écrire et conserver la mémoire du pouvoir, le pouvoir de la mémoire*, Pau : PUPPA, 2013.
- LAMBERT, Élie, « L'abbaye d'Arthous », *Congrès archéologique de France*, Paris, 1941, p. 462-486.
- LAMBERT, Élie, *Abbayes et cathédrales du sud-ouest*, Toulouse : Privat, 1958.
- LAPART, Jacques, « Sondages archéologiques sur le site de Lugagnan (commune de Saint-Jean-Poutge, Gers) », *Actes de la troisième journée des archéologues gersois*, Auch : Société archéologique du Gers, 1982, p. 42-54.
- LAPART, Jacques, PETTI, Catherine, *Carte archéologique de la Gaule. 32. Gers*, Paris : Académie des inscriptions et belles-lettres/Ministère de la culture, 1993.
- LAPORTE, P., « Monographie de la commune d'Auradé », *BSAG*, 1915, p. 13 sq.
- LARGUIER, Gilbert, *Fontfroide et l'espace cistercien en Narbonnais. 1. La grange de Fontcalhy*, Paris : CTHS, 1994.
- LARIGAUDERIE-BEIJEAUD, Martine, « De Fontvive à Grosbot, une abbaye fille d'Obazine en Angoumois », *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1996.
- LARRONDO, abbé Henri-Dominique, *Une commune rurale avant la révolution ou histoire de la baronnie de Merville, pays de Guyenne, sénéchaussée et diocèse de Toulouse*, Toulouse-Paris, 1881.
- LASSALE, frère P. de, *Origine de la dévotion de Notre-Dame de Sarrance suivie des miracles qui s'y sont opérés*, Oloron, XVII^e s.
- LASSERRE, G., « Le monastère de Notre-Dame de Divielle », *Nos cahiers, Grand Séminaire de Poyanne*, t. XVIII, 1911, t. XIX, 1912, p. 8-21 ; t. XX, 1913, p. 1-56.
- LASSURE, Jean-Michel, *Inventaire bibliographique des mottes féodales du Gers*, Auch : CDDP, 1976.
- LASSURE, Jean-Michel, *La civilisation matérielle de la Gascogne aux XII^e et XIII^e siècles : le mobilier du site archéologique de Corné à l'Isle-Bouzon (Gers)*, Toulouse : PUM, 1998.
- LASSURE, Jean-Michel, « Abbaye Notre-Dame-de-Gimont (Gers). Céramiques provenant des latrines du château abbatial », in *Actes de la Première Journée de l'Archéologie et de l'Histoire de l'Art*, L'Isle-Jourdain : SAG, 2014, p. 67-83.

- LAURET, Alain, MALEBRANCHE, Raymond, SÉRAPHIN, Gilles, *Bastides, villes nouvelles du Moyen Âge*, Toulouse : Milan, 1988.
- LAUZUN Philippe, « Le château de Herrebouc », *BSAG*, 1911, p. 26.
- LAVIGNE, Cédric, « Parcellaires de fondation et parcellaires de formation à l'époque médiévale en Gascogne. Clefs de lecture et problèmes d'interprétation », in *Les formes du paysage*, t. 3, 1997, p. 149-159.
- LAVIGNE, Cédric, *Essai sur la planification agraire au Moyen Âge : les paysages neufs de la Gascogne médiévale (XIII^e-XIV^e siècle)*, Bordeaux : Ausonius, 2002.
- LE BLEVEC, Daniel, dir., *Les cartulaires méridionaux*, coll. « Études et rencontres de l'École des Chartes », n°19, 2006.
- LE GOFF, Jacques, « Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale : l'implantation des ordres mendiants. Programme-questionnaire pour une enquête », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 23^e année, n° 2, 1968, p. 335-352.
- LE GOFF, Jacques, « Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale. État de l'enquête », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 25^e année, n° 4, 1970, p. 924-946.
- LE NAIL, Jean-François, dir., *Les conseillers généraux des Hautes-Pyrénées, 1800-2007, dictionnaire biographique*, Tarbes : Conseil Général des H.-P., 2007, art. Fondeville.
- LEBLANC, Gratien, « L'église et l'abbaye de moniales de Goujon », *Mélanges saint Bernard, Actes du 24^e congrès de l'association bourguignonne des sociétés savantes*, Dijon, 1954, p. 350-358.
- LEFÈVRE, P., « Le problème des sœurs aux origines de l'abbaye d'Averbode », *Analecta Praemonstratensia*, t. LII, 1976, p. 38-43.
- LEFÈVRE-PONTALIS, Eugène, « Les influences normandes au XI^e et au XII^e siècle dans le Nord de la France », *Bulletin monumental*, Paris/Caen : A. Picard / H. Delesques, vol. 70, 1906, p. 20-25.
- LÉGÉ, J., « Monastère de Saint-Jean de la Castelle », *Revue catholique d'Aire et de Dax*, mars 1871.
- LÉGÉ, J., *Monastère et abbaye royale de Saint-Jean de la Castelle à Dubort. Étude monographique*, Bordeaux, 1878.
- LE GOFF, Jacques, « Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale : l'implantation des ordres mendiants. Programme-questionnaire pour une enquête », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 23^e année, n°2, 1968, p. 335-352.
- LEMAÎTRE, Jean-Loup, dir., *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval, actes du colloque*, Genève : Droz, 1987.
- LE NAIL, Jean-François, SOULET, Jean-François, dir., *Bigorre et Quatre vallées*, Pau : SNERD, 1981, 2 vol.
- LEROUX, Jean-François, « Les granges et celliers de Clairvaux », *Les cahiers de la ligue urbaine et rurale*, n°109, 1990, p. 17-23.
- LÓPEZ DE GUEREÑO SANZ, María Teresa, « El Monasterio premonstratense de San Salvador de Urdax : Génesis y evolución Histórico-Artística », *Príncipe de Viana*, 1996, p. 19-60.
- LÓPEZ DE GUEREÑO SANZ, María Teresa, « Utopía y realidad. La arquitectura de los monasterios

premostratenses hispanos en época románica », *Entre el claustro y el mundo. Canónigos regulares y monjes premostratenses en la Edad Media*, Aguilar de Campoo (Palencia), 2009, p. 207-233.

LORANS, Elisabeth, LEFEBVRE, Bastien, « Indre-et-Loire. Tours, l'hôtellerie de Marmoutier : un vaste édifice de la fin du XII^e s. et ses transformations modernes », *Bulletin Monumental*, t. 166-I, 2008, p. 171-174.

LORANS, Élisabeth, « Circulation et hiérarchie au sein des établissements monastiques médiévaux. Autour de Marmoutier », in LAUWERS, Michel, dir., *Topographie, circulations et hiérarchie au sein des ensembles monastiques dans l'Occident médiéval*, Turnhout : Brepols, 2014, p. 323-386.

LOUBÈS, Gilbert, *Les chemins de Saint-Jacques dans le Gers*, Auch : Chambre d'agriculture du Gers, 1993.

LURO, Jules, *Histoire du Pardiac et de ses bastides*, MHG, v. 1930, éd. 2004.

M

MADOZ, Pascual, *Diccionario Geográfico-Estatístico-Histórico de España y sus posesiones de Ultramar*, Madrid, 1846-1850, 16 vol.

MADRAZO, P., *España. Sus monumentos y artes. Navarra y Logroño*, Barcelone, 1886.

MARBOUTIN, chanoine J., *La grange de Durance*, Agen, s.d.

MARTEL, Olivier, *L'abbaye de l'Escaladien, patrimoine, archives et textes*, t. I, 1982.

MASSON, Juliette, *Geoffroi du Loroux et l'architecture religieuse en Aquitaine au XII^e siècle*, thèse de doctorat, Bordeaux, 2012.

MASSON, Juliette, « Geoffroi du Loroux et l'architecture religieuse en Aquitaine au XII^e siècle », BUCEMA, 2013 (en ligne sur <http://cem.revues.org/12985>).

MASSON, Juliette, *Sainte-Marie de Pleine-Selve en Gironde : nouvelles recherches sur une abbaye méconnue de l'ordre de Prémontré*, BUCEMA, 2013 (en ligne sur <http://cem.revues.org/13271>).

MATTALIA, Yoan, *Les établissements des ordres militaires aux XII^e et XIII^e siècles dans les diocèses de Cahors, Rodez et Albi : approche archéologique et historique*, thèse de doctorat. Toulouse : UTJJ, 2013.

MAZERET, Ludovic, « La peste en Gascogne », *BSAG*, 1908, p. 276-292.

MENJOULET, Abbé J.-Maximilien, *Chroniques d'Oloron*, Oloron, 1869.

MENJOULET, Abbé J.-Maximilien, *Chronique de Notre-Dame-de-Sarrance dans la vallée d'Aspe en Béarn*, Oloron, 1859.

MESPLÉ, Paul, « Notre-Dame de Marciac », *Congrès archéologique de France. Gascogne*, 1970, p. 31-42.

MICHELENA, abbé Manuel, *Hendaye : son histoire*, Hendaye, 1987.

MOIG, Sébastien, *Origine, évolution et structure de l'habitat dans le canton de Grenade-sur-Garonne à l'époque médiévale*, maîtrise, Toulouse : UTM, 1996.

MONCEAUX, Henri, *Les carrelages historiés du Moyen-Âge et de la Renaissance*, Paris-Londres, 1887.

MONREAL, Gregorio, JIMENO, Roldan, *Conquista e Incorporación de Navarra a Castilla*, Pampelune-Irun : Pamiela, 2012.

- MORAL, T., « Hacia una historia de la Orden Premonstratense en España y Portugal », *B.R.A.H.*, 1969, p. 212-253.
- MORAL, T., « Los premonstratenses en España », *Hispania sacra*, t. 21, 1968, p. 57 sq.
- MORAL BARRIO, Juan Jesùs, *Santa Maria de Bellpuig de las avellanas. Une historia que se renueva*, Madrid : Edileasa, n° 75, 2004.
- MOREAU, abbé Roland, *L'âme basque : esquisse historique*, Bayonne, 1970.
- MORICEAU, Jean-Marc, « À l'ombre d'une grange médiévale : retour chez le fermier de Vaulerant... en mai 1758 », in *De part et d'autre de la Normandie médiévale, recueil d'études en hommage à François Neveux, Cahier des Annales de Normandie*, n°35, 2009, p. 455-468.
- MORTREUIL, Jean-Anselme Bernard. *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille*, Marseille, 1872, p. 186-188.
- MOUSNIER, Mireille, « Bastides de Gascogne toulousaine. Un échec ? », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Caen, 1990, p. 101-116.
- MOUSNIER, Mireille, « L'appropriation de l'espace dans les campagnes toulousaines aux XII^e et XIII^e s. », *Cadre de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à Charles Higounet*, Toulouse, 1990, p. 137-148.
- MOUSNIER, Mireille, « Granges cisterciennes de Gascogne toulousaine aux XII^e-XIII^e siècles : une dynamique spatiale originale », in PRESSOUYRE, Léon, dir., *L'espace cistercien*, Paris : CTHS, 1994, p. 190-203.
- MOUSNIER, Mireille, *La Gascogne toulousaine aux XII^e et XIII^e siècles : une dynamique sociale et spatiale*, Toulouse : PUM, 1997.
- MOUSNIER, Mireille, « Impact social des abbayes cisterciennes dans la société méridionale aux XII^e et XIII^e siècles », in *Cîteaux*, 1-2, 1999, p. 67-82.
- MOUSNIER, Mireille, « (Grandselve). La bastide de Grenade », dans *Dossiers d'archéologie*, mai 1998, p. 70-71.
- MOUSNIER, Mireille, « Les abbayes cisterciennes et leur rôle dans l'économie et la société méridionale aux XII^e et XIII^e s. », in *La grande aventure des cisterciens. Leur implantation en Midi-Pyrénées*, Montauban, 1999, p. 105-130.
- MOUSNIER, Mireille, « Mesurer les terres au Moyen Âge. Le cas de la France méridionale », in *Histoire & Sociétés rurales*, 2004/2, vol. 22.
- MOUSNIER, Mireille, *L'abbaye cistercienne de Grandselve et sa place dans l'économie et la société méridionales (XII^e-XIV^e siècles)*, Toulouse : CNRS-UTM, collection Méridiennes, 2006.
- MUGUETA MORENO, Íñigo, « Les territoires de la sidérurgie médiévale au pays basque et en Navarre », in *Les industries rurales dans l'Europe médiévale et moderne, actes des XXXIII^e journées internationales de Flaran*, Toulouse : PUM, 2013, p. 63-76.
- MUSSOT-GOULARD, Renée, *Les princes de Gascogne (768-1070)*, Marsolan : CTR, 1982.

N

- NAVASCUES, Pedro, MORA, Domi, *Monastères espagnols*, Paris : Citadelles & Mazenod, 2003.
- NICOLAÏ, Alexandre, « Les maisons et châteaux d'Henri IV dans les landes de Gascogne et d'Albret », *Bulletin de la société archéologique de Bordeaux*, 1874, p. 73-168.
- NOGARET, Joseph, « L'abbaye d'Arthous et le prieuré de Subernoia », *Bulletin des sciences, lettres et arts de Bayonne*, 1930, p. 218-245.
- NOGARET, Jacques, « À l'église de La Honce », *Bulletin de la Société des sciences, lettres, arts et études régionales de Bayonne*, 1934.

O

- OURLIAC, Paul, « Les communautés villageoises dans le midi de la France au Moyen Âge », in *Les communautés villageoises en Europe occidentale du Moyen Âge aux Temps Modernes, Flaran 4*, Auch, 1984, p. 13-27.

P

- PAILHÈS, Claudine, *Archives ariégeoises*, n°1, « Les cadres institutionnels du Couserans médiéval », 2009.
- PARISSE, Michel, « Naissance de la circarie de l'ordre de Prémontré en Lorraine », *Les prémontrés en Lorraine, XII^e-XVIII^e siècle*, Paris : Beauchesne, 1998
- PÉMAN, abbé Louis, *L'abbaye de Saint-Sever-de-Rustan*, éd. Les éditions pyrénéennes, 1982.
- PEREZ GOYENA, A., *Contribución de Navarra y de sus hijos a la historia de la Sagrada Escritura*, Pampelune, 1944.
- PÉREZ RODRÍGUEZ, Francisco Javier, « Los monasterios premonstratenses en los reinos occidentales de la Península Ibérica », in *Entre el claustro y el mundo, canónigos regulares y monjes premonstratenses en la Edad Media*, Aguilar del Campoo, 2009, p. 165-205.
- PETIT, Catherine, *Le milieu rural dans l'Aquitaine méridionale entre Garonne et Pyrénées pendant l'Antiquité et le haut Moyen Âge*, thèse de doctorat, Bordeaux : Université de Bordeaux III, 1997.
- PÉTROWISTE, Judicaël, *Naissance et essor d'un espace d'échanges au Moyen Âge : le réseau des bourgs marchands du Midi toulousain, XI^e-milieu du XIV^e siècle*, thèse de doctorat, Toulouse : UTM, 2007.
- PEYROUS, Bernard, « Les Prémontrés à Arthous (1160-1791) », *Analecta Præmonstratensia*, 1972, t. 48, p. 291.
- PEYROUS, Bernard, « Les Prémontrés à Pleine-Selve », in Darricau, R., « Abbayes et couvents du Blayais », *Cahiers du Vitreçais*, n° spécial, 1982, p. 57-58.
- PLADEVALL I FONT, Antoni, *Els monestirs catalans*, Vitoria, 1974, p. 63.
- PLADEVALL I FONT, Antoni, *Catalunya Romànica*, vol. XV (El Pallars), Barcelone, 1993, art. *Bonrepòs*.
- PLATT, Colin, *Fouilles à l'abbaye cistercienne de l'Escaladien (Hautes-Pyrénées)*, s. l., 1967.
- PLATT, Colin, *The monastic grange in medieval England*, Londres, 1969.

- PLOUVIER, Martine, dir., *Les femmes dans l'ordre de Prémontré. Les abbayes de la circonscription de Gascogne : Actes officiels du 17^e Colloque du Centre d'études et de recherches prémontrées, Prieuré du Béarn, Valmont, Montaut, 10-13 octobre 1991.*
- POIRAUD, Thomas, *Les granges de l'abbaye cisterciennes de Bonneval*, Master sous la direction de N. Pousthomis, Toulouse : UTM, 2009.
- POIRIER, Nicolas, *Un espace rural à la loupe : paysage, peuplement et territoires en Berry de la préhistoire à nos jours*, Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2010.
- POLONI, Jacques, « Les granges de l'abbaye de Cîteaux (v. 1250-v. 1480) », in *l'Économie cistercienne, géographie – mutations du Moyen Âge aux temps modernes*, *Troisièmes journées internationales d'histoire 16-18 Septembre 1981, Flaran*, n°3, 1983, p. 183-188.
- POUSTHOMIS, Bernard, « Le prieuré Saint-Orens de Lavedan », *Bulletin de la Société Ramond*, 1976, p. 103-123.
- POUSTHOMIS, Bernard, « Villelongue – Des pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle au Prieuré de Saint-Orens-de-Lavedan », *Archéologie du Midi médiéval*, tome 1, 1983, p. 142-143.
- POUSTHOMIS-DALLE, Nelly, *L'abbaye de Sorèze (Tarn). Recherches archéologiques*, thèse de doctorat, Toulouse : UTM, 1983.
- POUSTHOMIS-DALLE, Nelly, « La collégiale Saint-Nicolas de Nogaro : sondages d'évaluation dans le cloître », *AMM*, 1993, p. 69-84.
- POUSTHOMIS-DALLE, Nelly, *À l'ombre du moustier, morphogénèse des bourgs monastiques en Midi toulousain*, HdR, Toulouse : UTM, 2002.
- POUSTHOMIS-DALLE, Nelly, BAUDREU, Dominique, éd., *L'abbaye et le village de Caune-Minervois, Aude. Archéologie et histoire. Actes du colloque de Caune-Minervois, 22-23 novembre 2003*, Carcassonne : CAML, 2010.
- POUSTHOMIS-DALLE, Nelly, « Essai sur la pierre dans la construction des demeures médiévales au Moyen Âge », *Actes du colloque de Cahors des 6,7 et 8 juillet 2006*, Société archéologique du Midi de la France, 2008.
- POUSTHOMIS-DALLE, Nelly, « Les bourgs monastiques en Languedoc », *Cahiers de Fanjeaux*, 2010, p.331-368.
- POUSTHOMIS-DALLE, Nelly, « La pierre dans les comptes de construction du château de Bassoues (Gers) en 1370-1371 », in *Ex quadris lapidibus : la pierre et sa mise en œuvre dans l'art médiéval. Mélanges d'histoire et d'art offerts à Éliane Vergnolle*, Turnhout : Brepols, 2011, p. 139-152.
- POUSTHOMIS-DALLE, Nelly, « Les bourgs monastiques en Languedoc », *Cahiers de Fanjeaux*, n° 46, 2011, p. 331-366.
- POUSTHOMIS, Nelly, *L'abbaye de Sorèze (Tarn). Recherche archéologique*, thèse de doctorat. Toulouse : UTM, 1982 ; *À l'ombre du moustier, morphogénèse des bourgs monastiques en Midi toulousain*, HdR, Toulouse : UTM, 2002.
- POYDENOT, Henry, *Récits et légendes relatifs à l'histoire de Bayonne*, Bayonne, 1878, t. II, p. 349-350.
- PRESSOUYRE, Léon et BENOÎT, Paul, dir., *L'hydraulique monastique*, Paris : Créaphis, 1996.

R

- RAMIS, Pauline, *Implantation des hospitaliers et des templiers dans les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées : historique et bilan historiographique monumental, XII^e-XVI^e siècles*, Master, Toulouse : UTM, 2009, 2 vol.
- RAVIER, Xavier, « Sur les plus anciens toponymes de la basse vallée de l'Arros », *Actes des cinquième et sixième journées des archéologues gersois (1983-1984)*, Auch : SAG, 1985, 35-50.
- RAVIER, Xavier, « Imaginaire forestier, défrichement : sur la toponymie ancienne du site de la bastide de Marciac », in *Toponymie et défrichements médiévaux et modernes en Europe occidentale et centrale / Flaran 8*, Auch, 1988, 77-87.
- RAVIER, Xavier, *Marciac en ses commencements*, Marciac : Office du tourisme, 1998.
- RAVIER, Xavier, « La bastide de Marciac et son terroir d'après la toponymie », *BSAG*, 2001, p. 156-166.
- RAVIER, Xavier, « Sur la toponymie des cartulaires de Saint-Mont (Gers) », *Nouvelle Revue d'Onomastique*, vol. 37/38, 2001, p. 57-72.
- RAVIER, Xavier, « Entre Astarac et Bigorre, le Pardiac. Sur l'éponyme du comté de même nom », *Nouvelle revue d'onomastique*, 2008, p. 115-140.
- RAVIER, Xavier, LE NAIL, Jean-François, *Vocabulaire médiéval des ressources naturelles en Haute-Bigorre*, PUP, 2010.
- RENDU, Christine, *La montagne d'Enveig. Une estive pyrénéenne de longue durée*, Le Canet en Roussillon : éd. Trabucaire, 2003.
- REY, Pierre, « L'abbaye de Fontcaude », *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, vol. 5, 1969, p. 20, 33 et 55.
- RIVALS, Claude, *Le moulin et le meunier. Mille ans de meunerie en France et en Europe*, Portet-sur-Garonne : Empreinte éditions, 2000.
- ROBERT, Sandrine, VERDIER, Nicolas, « Pour une recherche sur les routes, voies et réseaux », *Les Nouvelles de l'archéologie*, Maison des Sciences de l'Homme, 2009, p. 5-8, 53-56.
- ROCACHER, Jean, *Rocamadour et son pèlerinage. Étude historique et archéologique*, Toulouse : Privat, 1979, 2 vol.
- ROCAFORT I SANSÓ, Ceferi, *Geografia general de Catalunya, provincia de Lleyda*, Lérida, 1908.
- ROMATET, Jacques, *Notes et documents pour servir à l'histoire des abbayes cisterciennes et prémontrées des Gaves et de l'Adour*, T.E.R. Université de Bordeaux, 1969, 2 vol.
- ROUZEAU, Benoît, MOULIS, Céric, VUE, Blandine, DESFORGES Amandine, BOCQUET-LIÉNARD, Anne, « Production et emploi de l'argile par les cisterciens de l'abbaye de Morimond (Haute-Marne). Bilan provisoire de la recherche et des protocoles d'étude » in A. Bocquet-Lienard, B. Fajal, é., *À propo[t]s de l'usage, de la production et de la circulation des terres cuites dans l'Europe du Nord-Ouest autour des XIV^e-XV^e siècles*, Turnhout : Brepols, 2011, p. 167-182.
- RUAS, Marie-Pierre, « L'exploitation des ressources végétales – analyse carpologique », in Mouton, D, dir., *La Moutte d'Allemagne-en-Provence. Un castrum précoce du Moyen Âge provençal*, Errance et Centre Camille Jullian, Bibliothèque d'Archéologie Méditerranéenne et Africaine, t. 19, 2015, p. 67-109.
- RUMEAU, R., *Monographie de la Bastide-de-Sérou*, Toulouse, 1882.

S

- SABATÉ, Flocel, « Los premostratenses : creacion de la orden e inicial expansion iberica », in *Entre el claustro y el mundo. Canónigos regulares y monjes premostratenses en la Edad Media*, Aguilar de Campóo (Palencia), 2009, p. 127-162.
- SALVETTI, Bonaventure, *L'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice : essai historique*, Nice, 1925.
- SAMARAN, Charles, « La jurisprudence pontificale en matière de droit de dépouille (*jus spoliū*) dans la seconde moitié du XIV^e siècle », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1902, vol. 22, p. 141-207.
- SAMARAN, Charles, *La maison d'Armagnac au XV^e siècle et les dernières luttes de la féodalité dans le Midi de la France*, Paris : Picard, 1907.
- SAMARAN, Charles, « Les institutions de la Gascogne médiévale », in FAWTIER, Robert, LOT, Ferdinand, dir., *Manuel des institutions du Moyen Âge*, 1955.
- SAMARAN, Charles, « Sur un couronnement de la Vierge provenant de la Case-Dieu », *BSAG*, 1968, p. 25-28.
- SAMARAN, Charles, *La commanderie de Sainte-Christie en Armagnac*, SAG, 1973.
- SAMAZEUILH, Jean-François, *Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac*, Nérac, 1881, p. 201.
- SARRADET, Max, *L'abbaye d'Arthous en pays d'Orthe*, Périgueux : imp. Bousquet, 1978, 47 p.
- SERRES, Maurice, « Une étude sur le plan de la bastide de Marciac en 1789 », *BSAG*, 2008, p. 392.
- SERRES, Maurice, *Marciac au XXI^e siècle... une histoire dont les pierres gardent le souvenir, Paysages in Marciac*, 2013.
- SIRVEN Bruno, POULLE, Frédéric, JOFFRE, Laëtitia, *Paysages du Gers*, Rodez : éditions du Rouergue, 2004.
- SORBETS, L., « Clef de voûte armoriée de la chapelle de Saint-Jean de la Castelle (Landes) », *Revue de Gascogne*, t. XXI, 1880, p. 111.
- SOURIAC, René, dir., *L'abbaye cistercienne de Bonnefont en Comminges*, Société des études du Comminges, Saint-Gaudens, 2011.
- SOYER, Jacqueline, « Les bastides et leurs parcelles. Étude sur photographies aériennes », *La vie urbaine*, nouvelle série, 2, avril-juin 1960, p. 81-88.
- SRA Aquitaine, *Abbaye d'Arthous, document final de synthèse des élévations et de sondages archéologiques réalisés par le bureau HADÈS*, Bordeaux, décembre 2001.

T

- TAMBOISE, Emmanuel, *Le cloître du jardin Massey*, maîtrise, Toulouse : UTM, 1996.
- TEISSEIRE, Hélène, « Le rôle des établissements d'ordres mendiants dans la topographie des villes gersoises, XIII^e-XV^e siècles », *BSAG*, 1998, p. 13 sq.
- THÉRY, Julien, éd., « Moines et religieux dans la ville (XII^e-XV^e siècles) », Toulouse : Privat, *Cahiers de Fanjeaux*, n°44, 2009.

THIÉBAULT, Marion, « Le premier cartulaire de l'abbaye de Mondaye », *Annales de Normandie*, n°61, 2011, p. 25-47.

TRAGGIA, Joaquín, « San Salvador de Urdax », *Diccionario Geográfico-Histórico de España*, Madrid : Academia de la Historia, 1802, t. II, p. 302-303.

TREFFORT, Cécile, BRUDY, Pascale, dir., *Monastères entre Loire et Charente*, Rennes : PUR, 2013.

TUCOO-CHALA, Pierre, *Gaston Fébus et la vicomté de Béarn (1343-1391)*, Bordeaux : imp. Bière, 1959.

TUCOO-CHALA, Pierre, *Les compagnons de Lourdes*, Pau, 1960.

TUCOO-CHALA, Pierre, *La vicomté de Béarn et le problème de sa souveraineté des origines à 1620*, Bordeaux, 1961.

TUCOO-CHALA, Pierre, *Quand l'Islam était aux portes des Pyrénées. De Gaston IV le Croisé à la croisade des Albigeois (XI^e-XIII^e s.)*, Biarritz : J & D éditions, 1994.

U

URRUTIBÉHÉTY, Clément, « Sur la route de Compostelle : Le passage des Gaves et le chemin de Charlemagne », *Bulletin de la société de Borda*, 1964, p. 22 sq.

URRUTIBÉHÉTY, Clément, *Casa ospitalia : diez siglos de historia en Ultrapuerto*, Pampelune : Diputacion Foral de Navarra, 1982.

URRUTIBÉHÉTY, Clément, *Les communautés basques des donats*, Biarritz : Atlantica, 2002, p. 9 sq.

V

VALVEKENS, E., « La congrégation des prémontrés d'Espagne », *Analecta Præmonstatensis*, vol. 7, 1932.

VAN WAEFELGHEM, Raphaël, *Répertoire des sources imprimées et manuscrites relatives à l'histoire et à la liturgie de l'ordre de Prémontré*, Bruxelles, 1930.

VERMAND, Dominique, *Le Palais Royal le Prieuré Saint-Maurice : patrimoine senlisien*, Senlis : Office de tourisme de Senlis, 1992.

VERNA-NAVARRÉ, Catherine, « Esquisse d'une histoire des mines et de la métallurgie monastique dans les Pyrénées (IX^e-première moitié du XVI^e siècle) », in *Moines et métallurgie dans la France médiévale*, Paris : Picard, 1991, p. 45-58.

VIADER, Roland, éd., *La dîme dans l'Europe médiévale et moderne, actes des XXX^e journées internationales de Flaran*, Toulouse : PUM, 2008.

VIDAL, Pierre, « Approche du régime seigneurial dans les commanderies de l'Ordre de Malte en Gascogne gersoise au XVIII^e siècle », *BSAG*, 2000, p. 543-557.

VIGNEAUX, Michel, *Aquitaine occidentale. Guides géologiques régionaux*, Paris : Masson, 1975.

VILLAIN, Gilles, « Le domaine agricole de Clairvaux : les granges, fermes et celliers (XII^e-XVIII^e s.) », in *La vie en Champagne*, n°14, Troyes, 1998, p. 55-73.

VILLANUEVA, Jaime, *Viaje literario a las iglesias de España*, Madrid, 1821, t. XII, p. 70.

VILLIET, Joseph, « Le prieuré de la grange de Durance », *Actes de l'académie nationale de Bordeaux*, 3^e série, t. XXII, 1860, p. 243.

VOLTI, Panayota, *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge. Le nord de la France et les anciens Pays-Bas méridionaux*, Paris : CNRS, 2003.

W

WADELL, Chrisogonus, « The Cistercian institutions and their early evolution. Granges, economy, lay brothers », in *L'espace cistercien*, Paris, 1994, p. 49-63.

WILLIAMS, David H., *The Cistercians in the Early Middle Ages*, Trowbridge, Wiltshire : Cromwell Press, 1998.

WISSEMBERG, Christophe, « Granges cisterciennes de l'Yonne : constitution des domaines et aménagement de l'espace », *Les cisterciens dans l'Yonne*, Pontigny, 1999, p. 49-63.

WISSEMBERG, Christophe, *Beaumont, ancienne grange de l'abbaye cistercienne de Clairvaux : entre Champagne et Bourgogne*, Paris : Picard, 2007.

WOLFF, Philippe, *Commerces et marchands de Toulouse (vers 1350- vers 1450)*, Paris : Plon, 1954.

Z

ZARAGOZA I PASCUAL, Ernest, *Catàleg dels monestirs catalans*, Publicacions de l'abadia de Montserrat, 1997.

ZINK, Anne, *Clochers et troupeaux : les communautés rurales des Landes et du Sud-Ouest avant la Révolution*, Bordeaux : PUB, 1997.

ZUDAIRE, Eulogio, « Campomanes, desamortizador del monasterio premostratense de Urdax (Navarra) », *Historia Sacra*, 1972, p. 37-74.

ZUDAIRE, Eulogio, « Monasterio premostratense de Urdax I », *Analecta Præmonstratensia*, 1972, p. 308-326.

ZUDAIRE, Eulogio, « Monasterio premostratense de Urdax II : la mitra abacial », *Analecta Præmonstratensia*, 1973, p. 5-40.

ZUDAIRE, Eulogio, *Monasterio de Urdax*, Pampelune : T.C.P., n° 122, 1983.

ZUDAIRE, Eulogio, « Ultimas peripecias de los premostratenses de Urdax », *Analecta Præmonstratensia*, 1985, n° 1-2, p. 65-105.

INDEX DES TABLEAUX DU VOLUME IA

N° du tableau	Titre	n° de page
Tableau 1.	Synthèse chronologique des sources écrites et graphiques	58
Tableau 2.	Les pièces archéologiques présentées dans l'exposition de 1977	67
Tableau 3.	Les pièces archéologiques présentées dans l'exposition de 1984	68
Tableau 4.	Les pièces archéologiques étudiées par Christophe Balagna 2000-2012).....	69
Tableau 5.	Les pièces archéologiques étudiées par l'auteur	74
Tableau 6.	Les bases provenant de la Casiedieu	94
Tableau 7.	Les colonnettes provenant de la Casiedieu	96
Tableau 8.	Les chapiteaux provenant de la Casiedieu	97
Tableau 9.	Chronologie des implantations premontrées dans la circarie de Gascogne	100
Tableau 10.	Mentions des abbayes-filles dans l'inventaire H 5 des archives de la Casiedieu	119
Tableau 11.	État actuel des abbayes et prieures de la circarie de Gascogne	121
Tableau 12.	Inventaire chronologique des actes d'achat et vente de l'abbaye au XIII ^e siècle	134
Tableau 13.	Vente et valeur d'achat des terres acquises par la Casiedieu au XIII ^e siècle	140
Tableau 14.	Tableau des donations et ventes au profit de la Casiedieu au XIV ^e siècle	143
Tableau 15.	Mentions médiévales et modernes liées aux granges de l'abbaye	152
Tableau 16.	Premières mentions et principaux repères toponymiques liés aux granges	153
Tableau 17.	Les granges de l'abbaye de la Casiedieu	155
Tableau 18.	Les chapelles des granges de l'abbaye de la Casiedieu	178
Tableau 19.	Les grangers de l'abbaye de la Casiedieu	183
Tableau 20.	Sites castraux identifiés sur le territoire de l'abbaye	191
Tableau 21.	Les églises des prémontrés de la Casiedieu	212
Tableau 22.	Moulins de la Casiedieu, prises d'eau et canaux	238
Tableau 23.	Correspondances entre parcelles et seigneuries de Plaisance-du-Gers	265
Tableau 24.	Correspondances entre parcelles et seigneuries de Marciac	265
Tableau 25.	Chronologie de fondation des principales bastides prémontrées et cisterciennes au sud de la Garonne, d'après la carte de Charles Higounet	279
Tableau 26.	Les bastides fondées en Gascogne entre 1272 et 1324	283

INDEX DES GRAPHIQUES DU VOLUME IA

Graphique 1.	Frise chronologique des implantations prémontrées dans la circarie de Gascogne	108
Graphique 2.	Schéma de la formation du Sarrambat	157
Graphique 3.	Frise chronologique des mentions des granges de la Casiedieu (XII ^e -XVIII ^e s.)	162

INDEX DES NOMS DE LIEUX

- Adour : 9, 10, 108, 117, 140, 141, 206, 261, 263, 166
Aignan : 9
Aquitaine : 9
Albo caperad : 142, 175
Allemagne : 14, 34
Andenac : 154, 155, 157, 160, 161, 163, 164, 169, 171, 172, 177, 199, 201, 203, 206, 210, 213, 214, 219, 238, 249, 256, 257, 258, 263, 270, 318
Angeville : 283
Angleterre : 106
Aragon : 35, 108, 109, 213
Aran : 116, 142, 203, 210, 219, 226
Ares/Arres : 116, 166, 180
Archennas : 203, 210, 207
Arian : 37, 133, 145, 236, 237, 242, 243, 244
Ariège : 245
Arles : 260
Armagnac : 11, 12, 38, 49, 202, 207
Arros : 9, 10, 16, 23, 132, 133, 134, 138, 160, 165, 172, 174, 184, 190, 191, 196, 197, 213, 236, 238, 240, 244, 255, 257, 263, 264, 265, 271, 273, 274, 279, 282, 290, 293, 294, 339
Artà : 109, 111, 122
Artagnan : 36
Arthous : 14, 102, 103, 107, 108, 109, 111, 112, 113, 117, 119, 120, 122, 123, 283, 284
Artigue : 133
Artiguemy : 213
Aspe : 113, 212
Aspet : 223, 224
Astarac : 11, 128, 172, 308
Auch : 9, 10, 11, 37, 89, 93, 105, 117, 127, 206, 207, 232, 264, 291, 295, 302
Auch, couvent des Cordeliers : 71, 94, 99
Auch, Sainte-Marie : 12, 189, 198, 199
Auch, Saint-Orens : 37
Aude : 151, 251
Aujan : 284
Auradé : 110
Auriébat : 36, 240, 276
Avignon : 146, 221, 276, 301, 318, 319
Bagueras : 192
Baïse : 9, 133, 138, 182, 236, 237, 244
Balaguer : 107
Barbat : 141, 145, 170, 264, 271
Barcelonne : 285, 287
Barétous : 117
Barran : 276, 312
Bars : 134, 145, 154, 155, 157, 158, 160, 164, 174, 181, 203, 207, 239, 242, 244, 272
Barte : 203, 239
Basse-Navarre : 35, 107, 116
Bassoues : 9, 37, 56, 71, 192, 206, 275, 293
Bathan : 240, 241
Baulat : 36
Bautian : 174, 256
Baylé : 238, 241, 242, 243, 310
Bayonne : 100, 117
Bazillac : 36
Bazordan : 213
Béarn : 11, 35, 113, 139, 212, 292, 317, 339
Beauchalot : 284, 288
Beaumarchès : 8, 9, 12, 23, 28, 36, 37, 38, 41, 42, 48, 51, 56, 62, 67, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 83, 93, 94, 96, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 133, 145, 154, 155, 157, 171, 181, 193, 205, 210, 218, 219, 242, 249, 250, 270, 274, 275, 281, 285, 287, 289, 290, 291, 298, 300, 310, 312, 314, 317
Beaumarchès, collégiale : 339
Beaumont : 173
Beaumont-de-Lomagne : 283, 287
Beauvais : 305
Béhaune : 109, 111, 112, 115, 116, 117, 122, 126
Belleperche : 283
Bellpuig, abbaye, voir Belpech
Belloc : 146, 363
Belmont : 154, 157, 234
Belpech : 82, 85, 100, 107, 108, 109, 110, 111, 119, 120, 121, 122, 124, 125, 129, 221
Berdoues : 7, 12, 33, 34, 47, 82, 128, 150, 157, 158, 172, 184, 187, 265, 284, 307
Betbeder : 111, 113, 122, 126
Betbèze : 62
Bidarel : 142
Bidassoa : 117
Bigorre : 11, 12, 17, 35, 113, 128, 134, 204, 206, 212, 213, 288, 317
Biran : 38, 154, 157, 201, 203, 206, 281
Blajan : 284
Blanzy : 153
Blaye : 108
Boca cassanha : 270
Bogasco : 258
Bonnefont : 17, 150, 151, 283, 284
Bonneval : 7
Bonrepós : 109, 110, 111, 226
Bopé : 145, 199
Bordeaux : 13, 14, 20
Boucquy-Aiguisy : 153
Bouès : 72, 133, 138, 160, 190, 191, 199, 238, 239, 240, 241, 245, 256, 257, 259, 263, 265, 270, 282
Bougos : 154, 157, 162, 164, 234
Bouilh : 273
Bouillas : 283
Boulbonne : 283
Boulogne-sur-Gesse : 56, 284
Bourges : 13

- Bourgogne : 15
Bourret : 104
Bours : 36
Boussens : 283
Branet : 142, 183
Brens : 284
Bruyère : 153
Caillavet : 38, 74, 154, 155, 157, 162, 177, 178, 193, 203, 210, 214, 215, 219
Caixon : 36
Camalès : 36
Campagne : 283
Campused : 142, 175
Candeil : 284
Canet : 36
Cahors : 301
Cahuzac : 36
Cardeillac : 256
Carsan : 284
Casalade : 142
Cassagnau : 174
Castelnau-d'Anglès : 193
Castelnau-Magnoac : 317
Castelnau-Rivière-Basse : 36, 37, 52, 53, 70, 76, 77, 95, 98, 165, 190, 203, 210, 275
Castera : 273, 313
Castets : 56, 57, 73, 89, 99
Castres : 301
Catalogne : 226
Cazaunous : 180, 231
Cazaux-d'Anglès : 193, 237
Cazères : 284
Cau : 199, 203, 207
Caumont : 142, 199, 237, 240, 242, 257, 258, 261, 262, 263
Cauneille : 117
Causay : 142
Caussade : 36
Cayron : 33, 45, 47, 48, 81, 93, 94, 95, 97, 98, 102, 104, 138, 139, 141, 146, 203, 206, 210, 211, 213, 214, 218, 219, 318
Cazaunous : 154, 155, 157
Cazaux-d'Anglès : 242
Cazères : 283
Cerrato : 125
Ceusa : 142
Chaalès : 147, 305
Charente : 245
Chis : 36
Ciers-Lalande : 108
Cieutat : 213
Cîteaux : 283, 284
Civrac, voir Scieurac
Clairvaux : 124, 173
Cluny : 7, 212, 230
Cocucanta : 145, 239
Cologne : 287
Combelongue : 109, 110, 111, 112, 113, 119, 120, 122, 124, 134, 283
Comminges : 151, 278
Compostelle : 276
Condom : 155, 302, 308
Conques : 182
Cordes-Tolosane : 283
Cordoue : 61
Cortiva : 140, 270
Courteaux : 153
Courties : 141, 142, 146, 154, 193, 197, 200, 202, 203, 207, 210, 219
Couserans : 134
Coutens : 28, 36, 87, 99, 101, 127, 142, 145, 199, 203, 205, 210, 211, 213, 214, 216, 218, 219, 220, 338
Cros : 177
Cung : 238, 240, 242, 244, 310
Damies : 141, 142, 238, 259, 260, 263
Dax : 128
Devèze : 145
Diusabol : 271
Divielle : 107, 108, 109, 111, 112, 119, 120, 122, 123, 128
Dodüis : 154, 155, 157, 164
D'Orsan, Notre-Dame : 82
Donzac : 283
Dours : 36
Duero : 107
Duhort-Bachen : 108
Durance : 111, 112, 117, 122, 125, 283, 284
Echez : 140
Escaladieu : 7, 17, 34, 71, 125, 127, 128, 157, 158, 172, 188, 212, 213, 284
Espagne : 14, 26, 106, 107, 109, 148, 265
Espalanque : 117, 133, 154, 155, 157, 160, 161, 164, 169, 170, 172, 177, 181, 196, 237, 242, 243, 244, 246, 249, 264, 271, 310
Esparbès : 216
Estirac : 36
Estipouy : 164
Étival : 13
Faget-Abbatial : 82, 85
Fezensac : 37, 128, 189
Flaran : 71, 99, 102, 103, 127, 158, 283, 308
Fleurance : 283
Flourette : 182
Foix, prieuré Notre-Dame : 37
Fondarella : 109, 111, 122
Fontcalvy : 151
Fontcaude : 14, 109, 110, 111, 112, 119, 120, 122, 124, 128, 305
Fontfroide : 151
Fréchède : 36
Fromensan : 138, 142, 160, 175, 186, 199, 203, 206
Gajan : 141, 142, 146, 171, 192, 197, 199, 206, 207, 219, 256, 259, 260, 267, 270
Galan : 216
Galiac : 36
Garaison : 40

- Garonne : 20, 110, 112, 129, 151
 Gascogne : 7, 8, 9, 10, 13, 19, 24, 26, 27, 33, 35, 37, 42, 61, 106, 108, 113, 117, 127, 131, 139, 150, 243, 278, 283, 288, 311, 313, 319, 337, 339, 340
 Gaves : 107
 Geaune : 287
 Gélise : 239
 Génos : 231
 Gergovie : 148, 149
 Gers : 3, 10, 23, 24, 40, 50, 51, 82, 83, 113, 213, 239, 249, 302
 Gimont : 93, 150, 169, 253, 267, 283, 288, 302
 Gimont, abbaye Notre-Dame : 7, 71
 Girosp : 231
 Goujon : 109, 110, 111, 120, 122
 Gourgue : 213
 Goux : 36
 Grandselve : 7, 24, 127, 132, 150, 283
 Gratalop : 145
 Grenade : 284, 287
 Guiroue : 244
 Hastings : 102, 117, 284
 Haute-Garonne : 151, 231
 Haute-Navarre : 11, 35
 Hautes-Pyrénées : 10, 47, 239, 249
 Héchac : 36
 Hendaye : 129
 Hérault : 14
 Hères : 55
 Herrebouc : 206
 Houga : 133, 145, 154, 155, 157, 158, 160, 161, 164, 165, 166, 169, 171, 172, 177, 180, 199, 201, 238, 241, 243, 244, 245, 246, 249, 256, 259, 270, 309, 310, 311
 Hourc : 213
 Inhac : 183
 Jaca : 117
 Jû : 36, 244
 Juillan : 37
 Juillac : 73, 79, 139, 142, 143, 193, 261, 262, 263, 272
 Juilles, grange : 150
 L'Anglade : 244
 L'Huveaune : 109, 111, 112, 122, 128
 La Barte de Leuret : 39
 La Bartere : 145
 La Bordere : 142
 La Capelle : 109, 111, 112, 119, 120, 127
 La Castelle : 82, 105, 108, 109, 111, 113, 115, 117, 120, 123, 134, 283, 284
 La Cépède : 203, 206
 La Clarence : 167
 La Forest : 271
 La peyrette : 203, 210
 La Pierre-Saint-Martin : 117
 La Vid : 108
 La Retuerta, voir La Retorte
 La Retorte : 107, 111, 119, 120, 121, 122, 125, 129
 La Rochelle : 110
 La Romieu : 317
 La Roque : 133, 138, 255
 La Tapie-dessus : 142, 199, 242, 259, 261
 Labarte : 154, 155, 157, 160, 162, 164, 168, 210
 Labastide-Clairence : 288
 Labastide-Saint-Pierre : 283
 Labatut(-Rivière) : 35, 36, 46, 69, 71, 72, 75, 76, 79, 101
 Lacassagne : 273
 Ladevèze-Rivière : 10, 16, 35, 38, 45, 67, 68, 70, 73, 79, 81, 99, 190, 200, 213, 293, 310
 Ladevèze-Ville : 56, 57, 193, 214, 275
 Ladevèze, église Saint-Laurent : 320
 Lagrange : 213
 Lahonce : 100, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 115, 117, 119, 120, 123, 124
 Lamazère : 203
 Landes : 102, 288
 Lanespède : 213
 Languedoc : 20, 150, 151, 152, 251
 Lannemezan : 9
 Lannepax : 278, 311
 Lannes : 111, 112, 117, 125, 155
 Lartigue : 142
 Larrau : 117
 Larrazet : 283
 Larreule : 7, 17, 36
 Larroque-Saint-Sernin : 10
 Laon : 13
 Laon, abbaye Saint-Martin : 47, 319
 Las : 203, 219
 Laslacas : 175
 Las Matalènes : 295
 Las pradines de Notre-Dame : 229
 Las tres fonts : 110, 111, 120
 Laslades : 36
 Lasserrade : 140, 196, 271, 272, 273
 Lauriol : 141, 174
 Laüs : 238, 240, 244, 245
 Lavarcher : 140, 142
 Laveraët : 171, 196, 276
 Lectoure : 9, 10, 301, 302
 Le Houga, voir Houga
 Lériida : 82, 107, 221
 Les Arres, voir Arres et voir Sainte-Anne-des-Arres
 Lescurry : 273
 Lestelle : 283
 Léviac, voir Lubiach
 Lézat : 7, 17
 Lézian : 172
 Lieu-Dieu-en-Jard : 110
 Lizos : 140
 Lleida, voir Lériida
 Lombez : 39
 Lorraine : 106
 Loubajax : 264
 Louit : 36
 Lourden : 108

- Louslitges : 133, 142, 145, 196, 219
 Lubiac : 145, 154, 155, 157, 164, 175, 181, 192, 203, 214, 233, 234, 235
 Litge, voir Louslitges
 Lizos : 36
 Lugagnan : 203, 214, 233
 Lussan : 109, 111
 Lussau, voir Lussan
 Lyon : 35
 Lys : 171
 Madiran : 7, 12, 36, 61, 71, 82, 230, 265, 286
 Magdebourg : 13
 Magnoac : 62
 Malvezie : 231
 Marciac : 8, 12, 28, 36, 37, 38, 46, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 79, 81, 82, 85, 87, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 113, 128, 133, 145, 146, 154, 161, 165, 166, 171, 172, 180, 203, 210, 240, 241, 242, 245, 250, 251, 252, 257, 258, 262, 263, 264, 266, 267, 270, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 304, 306, 307, 309, 310, 312, 313, 314, 315, 316, 338, 339
 Marciac, couvent des Augustins : 33, 303, 312
 Marciac, couvent des Dominicains : 301
 Marciac, église Notre-Dame-de-l'Assomption : 85, 86, 290
 Marciac, église Notre-Dame-de-la-Croix : 95, 100
 Martres-Tolosance : 151
 Maisonnais : 82
 Mansan : 273
 Marambat : 210, 256
 Marrens : 138, 154, 155, 157, 160, 162, 163, 164, 165, 168, 175, 177, 179, 181, 180, 201, 202
 Marsan : 113, 115, 134
 Mascaras : 196
 Marseillan : 37, 190, 273
 Marseille : 128, 129
 Marteret : 154, 157
 Mascaras : 192
 Masecop : 133
 Masseurbe : 128, 172, 213, 284
 Maubourguet : 36, 141, 190, 261, 263, 275, 276, 286
 Mauvezin : 213, 301
 Mazères : 203, 210
 Mazères, église Saint- Jean-Baptiste : 73, 79, 81, 93, 95
 Mazères-sur-l'Hers : 283
 Mazerolles : 213
 Meilhan : 284
 Mende : 97
 Mézin : 117
 Midour : 273
 Miélan : 50, 314
 Mirambeau : 110, 111, 120
 Mirande : 46, 57, 59, 68, 79, 93, 105, 172, 182, 274, 284, 287, 293, 302, 308
 Mirande, couvent des Minimes : 33
 Moissac : 18
 Molère : 206
 Moncassin : 7
 Monclar : 142, 154, 155, 157, 160, 162, 168, 175, 194, 209
 Mondaye : 15
 Monlezun : 9, 171, 194, 200, 261, 262, 272, 276, 277, 280
 Monterran : 218
 Montesquieu-Volvestre : 253
 Montesquiou : 67, 142, 146, 154, 155, 157, 162, 168, 180, 194, 263
 Montferrand : 145, 218
 Montgaillard : 145, 160, 212, 237, 242
 Montmalet : 109, 111
 Montréal : 253
 Montréjeau : 287
 Montus : 36
 Morlaàs : 117, 301
 Mourède : 38, 154, 157, 161, 164, 167, 168, 172, 177, 180, 203, 207, 234, 249, 250, 256, 266, 267, 278, 282, 284, 290, 291, 305, 309, 311, 312, 313, 314, 339
 Nain : 104
 Nancy : 13
 Narbonne : 13
 Nauret : 154, 155, 157, 160, 162, 164, 171, 177, 199, 238, 256, 267
 Navarre : 18, 35, 107, 108, 115, 116, 339
 Nérac : 239
 Nogaro : 45
 Nogumbes : 255
 Nizors : 284
 Noihos : 255
 Notre-Dame, porte à Marciac : 293
 Notre-Dame-de-l'Assomptio, église à Marciac, voir Marciac
 Notre-Dame de Ribaute : 293, 295
 Nux : 140, 141
 Odiis, voir Dodiis
 Orader : 145
 Ordan : 281
 Orisson : 111, 116, 117
 Oléac : 36
 Olonzac : 305
 Orleix : 35
 Os de Balaguer : 107
 Osse : 160, 167, 168, 209, 229, 233, 236, 239, 245
 Ossun : 213
 Ostel-Certeaux : 153
 Oztantz : 111, 116, 123
 Ouveillan : 151
 Pagès : 101
 Pagolle : 109, 111, 117, 123
 Palencia : 107
 Pallanne : 46, 194, 203, 206, 219, 238, 242, 243, 310
 Pamiers : 318
 Paradisus : 270

- Pardaillan : 210
Pardiac : 11, 12, 33, 35, 128, 189, 192, 205, 262, 279, 282, 299, 312, 317
Paris : 27, 67, 68, 79, 100, 281, 305, 318
Passalop : 133
Pasteur, collège : 297
Pavie : 37, 89, 284, 287
Pays-Bas : 316
Pays basque : 14, 115, 116, 126, 288
Pellécahus : 10
Pessan : 192
Pessole : 201
Pentens : 151
Picardie : 61, 153
Pin de Bars : 133
Pinas : 182
Piroit : 133, 238, 242, 244
Pis : 142, 169
Plaimont : 9
Plaisance-du-Gers : 10, 16, 28, 35, 36, 67, 68, 70, 75, 77, 98, 104, 133, 146, 154, 155, 157, 161, 166, 169, 170, 171, 180, 190, 194, 196, 197, 199, 203, 206, 210, 215, 219, 240, 241, 242, 243, 245, 246, 249, 251, 252, 264, 270, 273, 277, 278, 283, 284, 289, 290, 291, 293, 296, 298, 304, 305, 309, 310, 311, 313, 314, 338
Plaisance-du-Touch : 284
Planselve : 150, 158, 284
Pléhaut : 203, 215
Pleine-selve : 108
Pleneselve : 108, 110, 111, 119, 120, 122, 124
Poitou : 18, 245
Pologne : 14
Pomarède : 231
Pont-à-Mousson : 230
Pont saunier : 276
Pontfornon : 167, 177, 203, 256, 278, 338
Pontournon : 256
Portugal : 128
Pouylebon : 140, 175, 177, 206
Poumarous : 182
Pouyastruc : 36
Pouy : 133, 203
Pouydraguin : 273
Pouylebon : 133, 164, 194, 203
Poylebon : 140
Préchac : 36, 67, 210
Prémontré : 7, 13, 14, 23, 45, 117, 119, 125, 152, 204, 283, 337
Provence : 20
Pujo : 36
Pujous : 257, 258
Pyénées : 243
Quatre Vallées : 128
Rabastens-de-Bigorre : 273, 285, 287, 288, 312, 313, 314
Réjaumont : 284
République tchèque : 14
Revel : 253
Ribaute : 117, 134, 141, 142, 158, 161, 172, 175, 177, 196, 197, 203, 204, 206, 210, 236, 249, 264, 296
Ricaud : 218
Rimont : 283
Rivière-Basse : 178, 190, 202, 204
Rocamadour : 17
Rodez : 149
Romensan, voir Fromensan
Rouergue : 152
Royaume-Uni : 148
Rhin : 13
Ribaute : 133, 140, 154, 155, 157, 160, 163, 169, 172, 180, 200, 240, 242, 264, 271, 293, 305
Ricaud : 9
Ricourt : 262
Rimont : 283
Ripa alta : 140
Rivière-Basse : 37, 55, 56, 71, 128, 134, 264, 297
Rivière-Verdun : 288, 292
Roche / Roque, voir la Roque
Rosset, voir Rousset
Rousset : 138, 154, 155, 157, 163, 164, 165, 169, 172, 264, 271, 310
Roussillon : 21
Sabazan : 136
Saint-André-de-Clermont, abbaye : 149
Saint-Aunix : 67, 194
Saint-Barthelémy de Lamazère : 210
Saint-Bertrand : 116, 223, 223, 224
Saint-Blaise de Marrens : 181
Saint-Christaud : 117, 141, 145, 171, 174, 192, 194, 197, 207, 276
Saint-Cir : 199, 142
Saint-Clamens : 182
Saint-Denis : 117, 251
Saint-Esprit : 297
Saint-Élix-Theux : 182
Saint-Étienne : 13
Saint-Eutrope : 207
Saint-Girons : 302
Saint-Jacques, chemin : 171, 232, 261, 262, 263, 266, 276
Saint-Jacques, hôpital de Vic-Fezensac : 227, 339
Saint-Jean-d'Eyssan : 212
Saint-Jean de Tieste : 205
Saint-Jean-Pied-de-Port : 117
Saint-Jean-Poutge : 10, 34, 133, 157, 163, 175, 177, 178, 194, 203, 206, 215, 233, 236, 237, 240, 242, 243, 244, 245, 246
Saint-Jory : 142, 199, 257, 258, 259, 263
Saint-Just-Ibarre : 111, 123
Saint-Justin : 136, 218, 262
Saint-Lanne : 36
Saint-Laurent de Ladevèze : 219, 224
Saint-Laurent de Theux : 205
Saint-Lézer : 17, 36, 212, 230
Saint-Lys : 284
Saint-Martial : 154, 157, 163, 164, 171, 180, 310

- Saint-Martin : 213
 Saint-Martin-de-Laon : 124, 126, 224
 Saint-Martin de Liéville, Oise, 61
 Saint-Médard : 182
 Saint-Michel : 142, 182, 297
 Saint-Mont : 7, 12, 230, 255, 265
 Saint-Nicolas : 297
 Saint Nicolas, confrérie de Vic-Fezensac : 228
 Saint-Orens-en-Lavedan : 17
 Saint-Orens de Las : 210
 Saint-Orens de Mourède : 295
 Saint-Orens-de-Sérérin : 28, 127, 199, 205, 215, 219, 255
 Saint-Paul-de-Baïse : 38, 143, 175, 183
 Saint-Pé-de-Bigorre : 264
 Saint-Pierre de Coutens : 205
 Saint-Pierre de Lugnan : 206
 Saint-Pierre de Marcillac : 206, 295
 Saint-Pierre de Pontfornon : 210
 Saint-Pierre de Vic-Fezensac : 228
 Saint-Rome : 299
 Saint-Savin : 7, 286
 Saint-Sernin : 199
 Saint-Sever de Rustan : 17, 286
 Saint-Yved-de-Braine : 15, 153
 Sainte-Anne des Arres : 45, 109, 111, 112, 116, 122, 154, 155, 157, 220, 223, 224, 233, 235, 338
 Sainte-Araïlles : 197
 Sainte-Madeleine : 295
 Sainte-Marie de Ribaute : 264, 296
 Sainte-Marie-Madeleine de Mourède : 210
 Sainte-Marie-Madeleine de Pléhaut : 206
 Sainte-Marie du Pouy : 210
 Sainte-Marguerite : 110
 Sainte-Quitterie : 204, 219, 213, 264, 293, 295, 296
 Saint-Saturnin : 142
 Saintonge : 110
 Samazan : 37, 262
 Sansan : 9
 Sariac-Magnoac : 62
 Sardón de Duero : 107
 Sarniguet : 36
 Sarrambat : 139, 142, 154, 155, 157, 163, 168, 175, 179, 180, 181, 183, 199, 201, 206, 234
 Sarrance : 109, 111, 112, 113, 115, 123
 Sauveterre : 36, 171, 276
 Scieurac : 35
 Senlis : 305
 Seortegia : 110
 Sept-Haux : 111, 113, 117, 123
 Sérérin : 142, 199, 203, 255
 Serrada : 140
 Serras : 271
 Siarrouy : 154, 155, 157, 162, 164
 Simorre, abbaye : 286, 317
 Solomiac : 284, 288
 Somport : 117
 Sorèze, abbaye : 17, 18, 286
 Soublecause : 36
 Soule : 117
 Souyeaux : 36
 Suberno, voir Zuberno
 Tabaux : 136, 138, 140, 142, 177, 178, 199, 200, 203, 204, 215, 219, 233, 235, 309
 Talazac : 36, 141, 142
 Tarbes : 16, 35, 36, 47, 97, 103, 146, 204, 205, 210, 264
 Tasque : 35, 36, 102, 317
 Tarn-et-Garonne : 7
 Técoü : 284
 Termes-d'Armagnac : 190, 200
 Terreblanche : 145
 Thalassia : 142
 Tierra de Pinares : 107
 Tieste : 145, 146, 196, 203, 205, 206, 214, 215, 219, 220
 Tilhet : 140, 145, 263
 Tillac : 271
 Tostat : 36
 Toulouse : 13, 18, 35, 37, 38, 68, 93, 113, 279, 288, 300, 301, 304, 312, 313, 320
 Toulouse, couvent des Augustins : 93
 Tourdun : 9, 139, 143, 145, 196, 238, 242, 257, 261, 272
 Trêves : 13
 Trie-sur-Baïse : 97, 128, 213, 284, 285, 288, 303, 314, 317
 Troyes : 117
 Ugarana : 107
 Ugnouas : 36
 Uragnoux : 203
 Urdax, voir Urdache
 Urdache : 107, 108, 109, 111, 112, 115, 119, 120, 123
 Urgell : 107, 109
 Utxiat : 116
 Valence-sur-Baïse : 283
 Valladolid : 107
 Vallclara : 109, 111, 123
 Valpriez : 15
Vanesia : 10
 Vaulerent : 147, 148
 Vergoignan : 142, 199, 258, 261, 262, 263
 Vexin : 61
 Vic-en-Bigorre : 36, 184, 303
 Vic-Fezensac : 12, 23, 38, 74, 111, 117, 123, 125, 133, 145, 146, 154, 155, 156, 157, 162, 163, 165, 167, 180, 183, 186, 187, 199, 206, 210, 212, 214, 222, 223, 227, 230, 233, 234, 235, 236, 242, 245, 255, 278, 311, 338
 Vic-Fezensac, chapelle Notre-Dame, 34, 37, 138, 165, 227, 228, 232, 339
 Villecomtal-sur-Arros : 272, 279
 Villefranque : 36
 Villenave : 36
 Zuberno : 111, 112, 113, 117, 120, 123, 125

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

- Amanieu, archevêque d'Auch : 183
Araque, Guillaume : 184
Argentens, templiers d' : 136
Armagnac, comtes : 159, 180, 190, 191, 199, 201, 235, 273, 278, 287, 293, 309, 310
Arnaud, Guilhem : 275
Arnaud-Guilhem II, comte de Pardiac : 279, 281
Arnaud-Guilhem V, comte de Pardiac : 280, 281
Astarac, comtes : 190, 287, 308
Augustin, saint, : 8, 13
Barres, Jean : 224
Benoît, saint : 8
Berdoues, abbé : 286
Bernard, abbé de la Capelle : 119
Bernard III, abbé : 127
Bernard VI d'Armagnac : 266
Bernard, saint, fondateur de l'ordre de Cîteaux : 13, 126
Bernis, Jean, maçon : 39
Beyrie, Pierre : 119
Bigorre, comtes : 264
Blader, Jean : 273
Boërius, Raymond : 274
Boubée, André : 45
Bourdeau, F.-J. : 48
Brumos : 192
Caddau, Louis : 56
Caneto, abbé : 71, 73
Cassaigne, Bernard : 37
Cassaigne, Jean : 37, 38
Catherine, sainte : 32
Catressa, Fers, 145
Célestin II, pape : 158
Cénac-Moncaut, Justin : 47, 48, 49, 59, 86, 100
Comte, Raymond : 219
Cristian : 239
Curduchesne, abbé : 41
Daffis, Benard, abbé : 38
Daignan du Sendat : 156, 292
Darmun, Dominique : 274
Darré, Raymond, 145
David, Bernard : 275
Dax, évêque : 113
d'Albret, Catherine, reine de Navarre : 35
d'Albret, Jean, roi de Navarre : 35
d'Andozille, Guillaume, archevêque : 47, 49
d'Antin, Antoine, protonotaire : 35, 320
d'Antras, Marie : 33
d'Antras, Menjottine : 33
d'Antras, Nicolas : 33
d'Armagnac, Bernard : 142
d'Aromaas, Raymond-Guilhem : 275
d'Arquier, Jacques : 232
d'Artigueflore, Vital : 143
d'Auriébat, Guilhem-Sanche : 257
d'Aurensan, Jean : 213
d'Avit, Raymond-Guilhem : 275
d'Escuder, Jean : 275
d'Esclassan, abbé : 39, 40
d'Espagne, Arnaud : 287
d'Espagnet : 46
d'Esparros, Arnaud : 143, 261
d'Esparros, Bernard : 143
d'Esparros, Géraud : 272
d'Esparros, Raymond : 143
d'Ossole, Ramon-Guilhem : 239
de Anticamareta, Antoine : 35
de Balahon, Jean, abbé : 119, 121
de Balinaguert, Assaut : 143
de Barte, Pierre, prieur des Augustins de Marciac : 303
de Bassillon, Guilhem : 274
de Baulat, Arnaud : 136, 142 143
de Baulat, Auger, 145
de Baulat, Bernard-Terson : 143
de Baulat, Fortaner : 136, 142 255
de Baulens, Raymond, frère dominicain : 301, 302
de Baurent, Forton : 204
de Bautian, Arnaud-Raymond : 204
de Bautian, Raymond : 136, 142 199
de Bayo, Raymond : 275
de Béarn, Gaston : 134
de Beaumarchais, Eustache : 190, 279, 287, 288
de Beguer, Bernard : 52
de Beguer, Garsie : 53
de Béon, Arnaud : 261
de Betplan, Dominique, 145
de Biere, Raymond : 142
de Biran, Arnaud-Guilhem : 201
de Biran, Cicéron : 192
de Biran, Odon : 136, 142 178, 201
de Biran, Guilhem : 159
de Bransan, Bernard : 302
de Brugèles, dom Louis-Clément : 32, 35, 36
de Bruys, Pierre, 113
de Cadiran, Guilhem-Arnaud : 184
de Caillavet, Blanche, 145
de Camales, Raymond-Arnaud : 142
de Campanes, Bernard : 142
de Canet, Jourdain : 136, 142 196, 264
de Cassagnau, Pierre : 320
de Castelnau, Pierre : 287
de Caussac, Blanche, 145
de Cert, Jean, abbé : 32, 103
de Cesserac, Jean : 213
de Chastenet, Jean : 292
de Clairvaux, Bernard : 113
de Colomé, Pierre : 255
de Coma, Sanche, 145
de Cornac d'Antras, Jean : 11, 33, 36

- de Coslanis, Vital : 310
de Coutens, Guillaume : 198
de Coutens, Pierre : 145, 198
de Darrerio, Arnaud : 224
de Dax, Navarre, évêque : 113
de Devèze, Fort et Gaillarde : 238
de Ferrabouc, Gosselin : 192
de Flajac, Pétronille : 110
de Flavacourt, Guillaume : 127
de Fondeville, Pierre Clair : 46, 47, 71, 72, 83, 84
de Fontcaude, Bernard : 111, 113
de Gajan, Bernard : 192
de Gajan, Guillaume-Bernard, 262
de Gascoia, Guillem : 140
de Gelas, Arnaud-Guilhem : 201
de Gelas, Bernard : 142
de Gelas, Cerebrun : 175
de Gelas, Raymond-Bernard : 142
de Gerderest, Sansaner : 136, 142 199, 201, 258, 261
de Guincamp, Odon : 206
de Guiscor, Arnaud-Guilhem : 183
de Guiscor, Guillaume : 143
de Hagedet, Jean : 143
de Hastingues, Jean, sénéchal : 283
de Jû, Bernard : 121
de Labatut : 240, 257
de Lados, Fort : 143
de Lafarge, Arnaud : 35
de La Garde, Vital, abbé, 34
de La Gourgue, Bernard : 275
de Lafite, Guilhem : 275
de Lafitte, Condorine : 142
de Lafite, Condorine : 264
de Lafite, Vital : 136, 142 175
de Laguian, Catherine : 136, 142 201, 258
de Laguian, Guillem-Bernard : 261
de Laguian, famille : 201, 257, 258, 259
de Lairuelz, Servais : 230
de Lalanne : 297
de Lannelongue, Arnaud-Guilhem : 274
de Laraset, Arnaud : 143, 201
de Lavedan, Arnaud-Garcie : 137
de La Cortiade, Raymond : 275
de La Violette, Bernard : 33
de Lescun, Jean III, abbé : 34, 319
de Lescun, Guilhem : 319
de Leviac, Riger : 192
de Lévis, Philippe, archevêque d'Auch : 295
de L'évêque, Guillaume : 274
de Luxe, Pierre-Arnaud : 115
de Malartic, Assaut : 143, 233
de Manescau, Bernard : 255
de Marciac, Guichard : 267, 287
de Maresc, B. : 274
de Marrenx, Bernard : 145
de Marrenx, Géraud : 136, 142 260
de Marrenx, Grimaud : 201
de Marrenx, Hugues : 145, 239
de Marrenx, Pierre : 136, 142 143
de Masangarbe, Pierre, abbé élu : 319
de Mascaras, Jean : 37
de Mauvezin, Pierre : 136
de Médiaville, Bernard : 274
de Melhon, Etienne : 213
de Melhon, Jean : 320
de Moncade, Guillemette : 178, 196, 264
de Montaigut, Jean, abbé : 34, 320
de Montégut, Bernard : 255
de Montesquiou, Gautier : 201
de Montesquiou, Gèniès : 201
de Montesquiou, Odon : 164
de Montesquiou, Raymond-Aymeric : 136, 142 143, 201
de Montgomery, Gabriel de Lorges : 36, 37, 38
de Montluc, Blaise : 11
de Montus, Pierre, abbé : 214, 235, 307, 319, 321
de Namunda, Arnaud : 239
de Nigro astano : 164
de Nux, Bernard : 141, 142
de Panassac : 207
de Panassac, Bernard : 136, 139, 142 145, 199, 207
de Panassac, Gaillard : 141, 143
de Panassac, Guillaume-Bernard : 207
de Panassac, Pierre : 136, 142 207
de Pardeillan, Clermont : 136, 142 199
de Pardiac, Arnaud-Guilhem, 145
de Pardiac, Géraud, 145
de Pardiac, Oger : 190
de Pardiac, Raymond : 274
de Payssé, Raymond : 213
de Peyrere, Pélégrin : 274
de Peyrusse, Assaut : 261
de Peyrusse, Carbonel : 136, 142 143
de Peyrusse, Matilion : 33, 136, 142 199
de Peyrusse, Thibaud : 32, 139, 143, 145, 199, 201, 207, 219, 255, 272
de Pezyrusse, Tigborg:143
de Podenas, Guillaume : 143, 278
de Ponsan, Arnaud : 275
de Ponsan, Jean : 35, 213
de Pontis, Pierre : 184
de Porte, Raymond : 274
de Pouzol, Ermengaud : 317
de Poyer, Endrine, 145
de Prade, Pierre, 145
de Rabastens, Guillaume : 287
de Ribaute, Jean : 139, 143, 170, 196, 255
de Ricourt, Arnaud-Guilhem : 145, 199, 258, 262
de Ricourt, Guilhem : 136
de Rieunat, Sanche : 136, 142 199
de Rive, Arnaud-Guilhem : 255
de Rivière, Bertrand : 35
de Rivière, Jean, 145
de Rochechouard, Charles, abbé : 39
de Roède, Jean : 232
de Rohan, ducs : 308

- de Sabazan, Bernard : 136
de Saint-Jean, Bertrand : 210
de Saint-Gilles, prieur : 287
de Saint-Lanne, Auger : 145, 196
de Saint-Loubouey, Arnaud : 34, 119
de Saint-Martin, Dominique : 164, 165
de Saint-Martin, Pierre, abbé : 119
de Saint-Martin, S. ; 198
de Saint-Maurice, Dominique, abbé : 32, 214, 230, 234, 310, 319
de Saint-Maurice, Guillem, 145
de Saint-Maurice, Pierre : 214
de Samazan : 262
de Samazan, Guilhem : 274
de Sariac : 258
de Sariac, Dodocius : 136, 142 143
de Sédelac, Guillaume : 136, 142 199, 204
de Sérignac, Jean : 33
de Serinhac, voir de Serignac et de Sariac
de Soubagnan, Sicard : 142
de Tapie, Arnaude : 261, 262
de Termes, Anne : 318
de Terride, Odon : 287
de Tourdun, Arnaud, 145
de Tourdun, Guillem, 145
de Troncens, Arnaud : 141, 142
de Troncens, Bernard : 47
de Troncens, Centulle : 141, 143, 259, 260
de Vic, Pierre : 192
de Vienne, abbé : 43, 66
de Villeneuve, Bernard : 142
de Xanten, Norbert, saint, fondateur de l'ordre de Prémontré : 8, 13, 14, 126
del Canh, Pierre, 145
Despars, Pierre, 145
deu Marsan, Manaut, 145
deu Poy, Arnaud : 175
deu Py, Arnaud : 136
di Pesagno, Antonio : 287
Dominique : 184
Doyau, Bernard : 224
du Faur, Jean : 319
du Faur, Pierre : 319
de Pouy, Arnaud : 196
Dupuy, Léonard : 232
du Reigne, Imbert : 38
Dangais, Dominique, abbé : 318
Domezain, sire : 113
Dorivus, D. : 273
Doüau, Jean : 165
Ducourneau, Alexandre : 47, 55, 61
Dufaur, Jacques : 37, 166, 234
Dufaur, Jean : 37
Dufour, Jean : 165
Dumestre, Jean IV, abbé : 34
Dupuy, Vivien : 274
Ermengol VI, comte d'Urgell : 109
Ermengol VII, comte d'Urgell : 109
Étienne, saint : 32
Fernand V de Castille : 109
Fontan, Pierre : 72
Gabriel, saint : 40
Garoussia, Pierre : 72
Garsie de l'Hort, archevêque d'Auch : 32
Gaspard, Joseph, abbé : 45, 66
Gaston III Fébus : 190
Géraud IV, comte d'Armagnac : 32
Grandselve, abbé : 287
Grégoire XIII, pape : 320
Guilhem : 184
Guilhem-Garsie : 184
Henri III, roi de France : 320
Henri IV, roi de France : 190
Hugo, Charles-Louis, abbé d'Étival, historien des prémontrés : 13, 14, 16, 41, 42, 44, 106, 107
Hugon, maître : 275
Hunaud, Guillaume : 219,
Innocent VI, pape : 318
Jacques, abbé de la Capelle : 119
Jean, évêque d'Aire : 32
Jean, Raymond : 184
Jean V d'Armagnac : 191
Juillac de Resseguier, Jeanne : 45
Künig von Vach, Hermann : 276
Labourd, vicomte : 113
Labourguere, Guillaume : 37
Lacave-Laplagne-Barris : 47, 54, 87
Ladece : 38
Lapèze : 314
Larcher, Jean-Baptiste : 3, 8, 33, 37, 38, 52, 53, 57, 59, 90, 100, 127, 156, 184, 209, 303, 307, 308, 313
Laurens, Déodat : 274
Laurent, saint : 32
Lavigne, Jean : 45
Le Sourd, Philippe : 37, 38
Libérate, sainte : 81
Lobaté, Fortanier : 142
Loubat : voir Lupaut
Louis XI, roi de France : 319
Louis XII, roi de France : 35
Louis XIII, roi de France : 190
Louis XV : 64
Lupati, voir Lupaut
Lupaut, Arnaud : 142
Lupaut, Étienne, prieur : 34, 81, 175, 178, 237, 266
Lupaut, Fortanier : 143, 175, 237
Lupaut, Montosin : 239
Marambat-Podenas : 278
Marenne, Pierre : 255
Melhon, Arnaud, abbé : 319
Melhon, Etienne : 214
Mercant, Bertrand : 45
Montesquiou, famille : 160, 301
Montgommery, voir de Montgomery
Montlezun, comtes de Pardiac, famille : 303
Moreau, Pierre : 37, 38
Orens, saint : 294

Pardiac, comtes : 190, 191, 239, 255, 257, 258,
261, 272, 282, 287
Paris, Jacques : 273
Philippe, prieur de Maubourguet : 142
Pierre, évêque de Veries : 34
Pinguis, Pierre : 184
Polge, Henri : 56, 59
Prince Noir : 190, 338
Puntous, Jean : 229
Raymond-Guilhem : 184
Riari, Raphaël : 320
Rigaud, Pierre : 214
Roquette, Pierre : 45
Rosapelly, Jacques : 275
Saint-Lary : 302
Saint-Martin, Jean : 37, 38
Sixte IV, pape : 318
Sugues, maître : 274
Tarroc, Raymond : 142
Touerac, Arnaud : 72
Vidal, Jacob : 72
Vignau, Balthazar : 45

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
DE L'ÉTUDE DES PRÉMONTRÉS À L'OCCUPATION DU SOL MÉDIÉVALE.....	13
1- NOTES SUR L'HISTOIRE DE L'ORDRE DE PRÉMONTRÉ	13
2- L'ABBAYE DE LA CASEDIEU	16
3- LE PATRIMOINE DES ABBAYES : HISTORIOGRAPHIE SOMMAIRE DU SUJET POUR LE SUD DE LA FRANCE	17
4- DES CHARTES AUX HOMMES : L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES CAMPAGNES MÉDIÉVALES GASCONNES.....	19
5- LES DYNAMIQUES AGRAIRES SOUS LE REGARD DES HISTORIENS ET DES ARCHÉOLOGUES	20
PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE	23
MÉTHODOLOGIE	27
I- LA « MAISON-MÈRE » : LA CASEDIEU. ESSAI D'HISTOIRE MONUMENTALE	29
1- ARCHÉOLOGIE D'UNE ABBAYE DISPARUE	31
1.1- LES SOURCES ÉCRITES	32
1.1.1- LA DOCUMENTATION D'ORIGINE MÉDIÉVALE	32
1.1.2- LA DOCUMENTATION DE L'ÉPOQUE MODERNE	35
LA GUERRE EN BASSE-NAVARRRE ET SES CONSÉQUENCES EN GASCOGNE.....	35
LES GUERRES DE RELIGION	35
LES DIFFICILES RÉPARATIONS DE L'ÉPOQUE MODERNE	39
1.1.3- LE LIVRE DES VÊTURES (1737-1788)	45
1.1.4- LES INVENTAIRES DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE (1790-1791)	45
1.1.5- LES TÉMOIGNAGES DES « ANTIQUAIRES » DU XIX ^e SIÈCLE	47
1.1.6- UN TÉMOIGNAGE DE REMPLOI À CAYRON EN 1938	48
1.2- LES CARTES ET PLANS	50
1.2.1- LE PLAN ROUTIER <i>CIRCA</i> 1750	50
1.2.2- LA CARTE DE CASSINI (1770)	50
1.2.3- LE PLAN CADASTRAL DE 1834	51
1.2.4- LA CARTE DITE D'ÉTAT-MAJOR (1880) ET LA CARTE DE CANCHE (1886).....	51
1.2.5- LE CADASTRE ACTUEL	51
1.3- LES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES	51
1.4- DESSINS ET ILLUSTRATIONS	52
1.4.1- UN CROQUIS COMMENTÉ DE JEAN-BAPTISTE LARCHER (1747)	52
1.4.2- LE DESSIN DE L'ABBATIALE PAR JEAN-PAUL LACAVE-LAPLAGNE-BARRIS (1841)	53
1.4.3- LE DESSIN D'UNE PORTE « ROMANE » PAR J.-P. LACAVE-LAPLAGNE-BARRIS (1841)	54
1.4.4- LA GRAVURE DE LA <i>GUIENNE MONUMENTALE</i> PAR ALEXANDRE	

DUCOURNEAU (1844)	55
1.4.5- UNE PHOTOGRAPHIE ET UN RELEVÉ INÉDITS DE LOUIS CADDAU (AV. 1900)	56
1.5- L'APPORT DE L'ARCHÉOLOGIE ET DE L'HISTOIRE DE L'ART	59
1.5.1- DES VESTIGES ANCIENNEMENT SIGNALÉS	59
1.5.2- LE BÂTI EN ÉLÉVATION	60
LE FOSSÉ DE L'ENCLOS	60
LE BÂTIMENT A	61
LE BÂTIMENT B	63
LES PUTTS	64
1.5.3- LES PIÈCES ISOLÉES ÉTUDIÉES PAR CHRISTOPHE BALAGNA À PARTIR DES RECHERCHES D'ALAIN LAGORS	66
1.5.4- AUTRES PIÈCES ISOLÉES PROVENANT DE LA CASEDIEU	73
1.6- LA PROSPECTION AU SOL	76
CONCLUSIONS DU CHAPITRE	81

2- HYPOTHÈSES SUR UN SITE ABBATIAL : JALONS POUR UNE ARCHÉOLOGIE « RÉGRESSIVE » DE L'ABBAYE DE LA CASEDIEU83

2.1- LES RUINES DE LA CASEDIEU À L'ÉPOQUE MODERNE ET CONTEMPORAINE	83
2.2- L'ABBAYE AUX XVII ^e ET XVIII ^e SIÈCLES	83
2.2.1- LES MURAILLES ET LE FOSSÉ DE L'ENCLOS ABBATIAL	85
2.2.2- LA « VIEILLE » ÉGLISE ABBATIALE	85
2.2.3- LA (NOUVELLE) ÉGLISE ABBATIALE	86
2.2.4- LE CLOÎTRE	88
2.2.5- LES BÂTIMENTS CONVENTUELS	89
LE « CHÂTEAU ABBATIAL »	89
L'HOSPITALITÉ	89
LES RÉFECTOIRES ET LA BOULANGERIE	89
LE GRAND DORTOIR (OU ANCIEN DORTOIR)	89
LE « CUL-DE-LAMPE »	90
CHAMBRES ET CUISINE	90
LA BIBLIOTHÈQUE	90
L'INFIRMERIE	90
LA SALLE DES ARCHIVES	90
2.2.6- LES ANNEXES AGRICOLES DE L'ABBAYE	91
LA CAVE À VIN	91
LA GRANGE	91
LA PETITE CAVE À PROVISION	91
LE PIGEONNIER	91
LA FORGE	91
2.3- UNE ABBAYE PARTIELLEMENT RECONSTRuite AUX XIV ^e ET XV ^e SIÈCLES	92
2.3.1- UN CLOÎTRE DU XIV ^e SIÈCLE	92
2.3.2- DES BÂTIMENTS (RE-?)CONSTRITS AUX XIV ^e ET XV ^e SIÈCLES	98
2.3.3- DES MONUMENTS FUNÉRAIRES DE STYLE GOTHIQUE	99
2.4- HYPOTHÈSES POUR LE MONASTÈRE AUX XII ^e ET XIII ^e SIÈCLES	100
2.4.1- UNE VASTE ABBATIALE DU XIII ^e SIÈCLE	100
2.4.2- DEUX CLOÎTRES AU XIII ^e SIÈCLE ?	103
2.4.3- DES BÂTIMENTS CLAUSTRAUX	104
CONCLUSIONS DU CHAPITRE	105

3- UNE MÈRE ET SES FILLES : LA CIRCARIE DE GASCOGNE106

3.1- LES ABBAYES-FILLES : RÉFLEXIONS SUR LES RYTHMES ET LES MODALITÉS DE FORMATION DE LA CIRCARIE DE GASCOGNE	106
3.1.1- LE RÉSEAU DES ABBAYES PRÉMONTRÉES DANS LE SUD DE LA FRANCE	107
3.1.2- RYTHMES DE FONDATION.....	109
3.1.3- LES RAISONS DES FONDATIONS	113
LA LUTTE CONTRE L'HÉRÉSIE ?	113
LA (RE-)CHRISTIANISATION ?	114
LA RÉFORME DE MONASTÈRES ET PRIEURÉS PRÉEXISTANTS	115
L'APPUI DE LIGNAGES SEIGNEURIAUX	116
LE MAINTIEN DE CHEMINS « JACQUAIRES » DANS LES PYRÉNÉES	116
LE DÉFRICHEMENT DE ZONES EN MARGE ?	117
3.1.4- LES RELATIONS ENTRE LES ABBAYES DE LA CIRCARIE	118
3.2- QUEL MODÈLE ARCHITECTURAL POUR LES PRÉMONTRÉS DE LA CIRCARIE DE GASCOGNE ?	121
3.2.1- LES PLANS DES MONASTÈRES PRÉMONTRÉS : L'UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ	121
3.2.2- LES PRIEURÉS PRÉMONTRÉS : DE MULTIPLES MODÈLES	125
3.3- UNE CONCURRENCE AVEC LES CISTERCIENS ET LES AUTRES ORDRES ?	126
3.3.1- L'ACCORD CONCLU ENTRE CISTERCIENS ET PRÉMONTRÉS EN 1142	126
3.3.2- L'APPLICATION DE L'ACCORD DE 1142 DANS LE SUD DE LA FRANCE	127
3.3.3- LES RELATIONS AVEC LES AUTRES ORDRES	128
CONCLUSIONS DU CHAPITRE	129

II- FORMER UN PATRIMOINE EN GASCOGNE (XII^e-XV^e S.).....131

1- DES CASAUX ET DES GRANGES : L'INSERTION DANS LA STRUCTURE RURALE GASCONNE133

1.1- L'INSERTION PAR LE CASAL ET LA GRANGE AUX XII ^e ET XIII ^e SIÈCLES	133
1.2- UN MONASTÈRE BANQUIER AU XIII ^e SIÈCLE	141
1.3- LES TERRES DE LA CASEDIEU AU BAS MOYEN ÂGE	144
1.4- LA GRANGE PRÉMONTRÉE : LA « COURT » DU SUD DE LA FRANCE	147
1.4.1- QU'EST-CE-QU'UNE GRANGE ?	147
1.4.2- LA GRANGE CHEZ LES PRÉMONTRÉS : DÉFINITIONS	153
1.4.3- NOMBRE ET LOCALISATION	157
1.5- FONDATION ET FORMATION DES GRANGES PRÉMONTRÉES DE LA CASEDIEU	158
1.5.1- LES GRANGES FONDÉES GRÂCE À LA DONATION INITIALE DE 1135	158
1.5.2- DES GRANGES FORMÉES PAR REGROUPEMENT DE TERRES AUX XII ^e ET	

XIII ^e SIÈCLES	159
1.5.3- DISPARITION ET TRANSFORMATION DE GRANGES À LA FIN DU XIII ^e ET AU DÉBUT DU XIV ^e SIÈCLE	164
1.5.4- LES GRANGES DE LA CASEDIEU JUSQU'À L'ÉPOQUE MODERNE : CRÉATIONS, MUTATIONS, DISPARITIONS	162
1.6- LA STRUCTURE DE LA GRANGE PRÉMONTRÉE : BÂTIMENTS, TERRES, DROITS, PERSONNEL	167
1.6.1- LA STRUCTURE FONCIÈRE D'UNE GRANGE	167
QUELLES SUPERFICIES ?	167
QUELLES LIMITES POUR LES TERRES DES GRANGES ?	174
DES GRANGES AUX TERRES PARTIELLEMENT DISJOINTES	175
LES FORMES DE L'EXPLOITATION	176
1.6.2- LE BÂTI DE LA GRANGE	179
LA « SALLE »	179
LA CHAPELLE	180
LE MOULIN	181
BÂTIMENTS AGRICOLES DES GRANGES	181
LES DROITS LEVÉS DANS LES GRANGES	183
1.6.3- LE PERSONNEL DES GRANGES	184
1.7- LA « DESTRUCTION » PARTIELLE DU RÉSEAU FÉODAL ?	189
1.7.1- ENTRE PARDIAC ET FEZENSAC, UN RÉSEAU CASTRAL ET NOBILIAIRE MAL CONNU	189
LES COMTES DE PARDIAC ET DE FEZENSAC	189
UNE « ÉLITE LOCALE » MAL CONNUE	192
UNE ARMATURE CASTRALE QUI RESTE À ÉTUDIER	193
1.7.2- ÉCONOMIE ET DISPARITION DE LIGNAGES LOCAUX	195
1.7.3- LES LIAISONS DANGEREUSES : CONFIRMATIONS ET VIOLENCES SUR LES TERRES DES CHANOINES	199
1.8- UN TRIPLE RÉSEAU ECCLÉSIASTIQUE ET FISCAL : PAROISSES, ÉGLISES ET DÎMES	203
1.8.1- MISE EN PERSPECTIVE : LE RÉSEAU DOUBLE DE SAINT-LÉZER ET L'ESCALADIEU	212
1.8.2- LE PERSONNEL DES PAROISSES PRÉMONTRÉES	213
1.8.3- LES ÉGLISES PAROISSIALES DES PRÉMONTRÉS : UNE LOGIQUE ARCHITECTURALE ?	214
CONCLUSIONS DU CHAPITRE	220

2- LES PRIEURÉS DE LA CASEDIEU : SAINTE-ANNE-DES-ARRES ET VIC-FEZENSAC.....222

2.1- DEUX PRIEURÉS MAL DOCUMENTÉS	222
2.2- DEUX FONDATIONS « CONJONCTURELLES »	223
2.3- DES LIENS PERMANENTS AVEC LA MAISON-MÈRE	224
2.4- DEUX ARCHITECTURES ORIGINALES... ET TRÈS REMANIÉES	224
2.4.1- LE PRIEURÉ DES ARRES	224
2.4.2- LE PRIEURÉ DE VIC-FEZENSAC	227
2.5- SAINTE-ANNE-DES-ARRES, UN PRIEURÉ SANS PATRIMOINE ?	231
2.6- DE L'HÔPITAL AU PRIEURÉ : LES TRANSFORMATIONS DE NOTRE-DAME DE VIC-FEZENSAC	232
CONCLUSIONS DU CHAPITRE	235

3- LE PATRMOINE HYDRAULIQUE DE LA CASEDIEU .236

3.1- UNE LENTE ÉVOLUTION	236
3.1.1- LA DOTATION INITIALE DU XII ^e SIÈCLE	236
3.1.2- (RE-)CONSTRUCTIONS AU XIII ^e SIÈCLE	236
3.1.3- ACHATS ET CONTRÔLE DE L'EAU AU XIV ^e SIÈCLE	238
3.1.4- LE MOULIN DE PLAISANCE (1462)	240
3.1.5- VENTES ET ALIÉNATIONS À L'ÉPOQUE MODERNE	241
3.2- L'ARCHITECTURE DES MOULINS DES PRÉMONTRÉS	241
3.2.1- UN MODÈLE SIMPLE ET FONCTIONNEL	241
3.2.2- CANAUX ET DÉRIVATIONS	242
3.3- ÉVOLUTION DES MOULINS	244
CONCLUSIONS DU CHAPITRE	245

III- UN PATRIMOINE EN ÉVOLUTION (XIV^e-XVI^e S.)247

1- DES GRANGES AUX BASTIDES : UN MOYEN DE COMPENSER UNE CRISE ?249

1.1- AVANT LA BASTIDE	255
1.1.1- LA MOTTE DE BEAUMARCHÈS ET SÉRÉRIN	255
1.1.2- LA GRANGE DE MOURÈDE	255
1.1.3- LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DU BOUÈS	256
1.1.4- LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE L'ARROS	262
1.2- LA FONDATION DES « BASTIDES PRÉMONTRÉES »	264
1.2.1- LES MÉCANISMES LÉGAUX : PARÉAGE ET COUTUMES	264
1.2.2- LA TERRE MISE EN JEU : DU PARCELLAIRE DE FONDATION AUX TERRES RÉSERVÉES	268
1.2.3- LE PARÉAGE À LA BASTIDE : BARS, JUILLAC, TOURDUN ET LASSERRADE	272
1.2.4- UNE MARQUE DE LA RÉUSSITE URBAINE : LES NOTAIRES	274
1.2.5- LE REMODELAGE PARTIEL DU RÉSEAU VIAIRE : L'EXEMPLE DU CHEMIN DE SAINT-JACQUES À MARCIAC	276
1.3- LES RÉSISTANCES À LA BASTIDE	278
1.3.1- LE TERRITOIRE DES BASTIDES : UN ESPACE COMPLEXE	278
1.3.2- LA RÉSISTANCE AUX BASTIDES	279
CONCLUSIONS DU CHAPITRE	282

2- LA « BASTIDE PRÉMONTRÉE » OU LA FORMATION D'UN ESPACE URBAIN282

2.1- LES « BASTIDES PRÉMONTRÉES » : UNE EXCEPTION ?	282
2.2- LES FORMES DE L'HABITAT	284

2.2.1- LE RÉSEAU VIAIRE INTRA-MUROS : QUEL MODÈLE ?	285
2.2.2- LA PLACE, LA HALLE ET LES LOCAUX CONSULAIRES	289
2.2.3- LES FORTIFICATIONS	291
2.2.4- L'ÉGLISE PAROISSIALE DANS LA BASTIDE	295
2.2.5- LES HÔPITAUX	296
2.2.6- LES FORMES DE L'HABITAT CIVIL DANS LA BASTIDE	298
2.2.7- LES MARQUES DE LA RÉUSSITE URBAINE : LES COUVENTS MENDIANTS	300
2.3- LES PRÉMONTRÉS DANS « LEURS » BASTIDES	305
2.3.1- LES MAISONS DES ABBÉS	305
2.3.2- DES SEIGNEURS DANS LEUR VILLE	309
CONCLUSIONS DU CHAPITRE	311

3- LES PRÉMONTRÉS FACE AUX CRISES DE LA FIN DU MOYEN ÂGE317

3.1- LA MISE EN COMMENDE DE L'ABBAYE	318
3.1.1- DE LA DÉPOUILLE DE L'ABBÉ À L'ADMINISTRATION PERPÉTUELLE ...	318
3.1.2- LA LUTTE POUR LE POUVOIR DANS L'ABBAYE	319
3.1.3- LA COMMENDE : UN FACTEUR DE CRISE CHEZ LES PRÉMONTRÉS ? ...	320
3.2- MISE EN DÉFENSE ET CONCURRENCE	323
3.2.1- LES CRISES EN GASCOGNE (1346-1610)	323
3.2.2- LES REMÈDES À LA CRISE	326
3.2.3- LES COLLÉGIALES DE BASTIDES : BEAUMARCHÈS ET MARCIAC	329
3.3- LES DESTRUCTIONS DU XVI ^e S. ET LEURS CONSÉQUENCES	332
CONCLUSIONS DU CHAPITRE	335

CONCLUSIONS GÉNÉRALES337

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE ET SOURCES343

SOURCES344

1- SOURCES D'ARCHIVES MANUSCRITES	344
1.1-ARCHIVES	344
1.1.1- ARCHIVES NATIONALES	344
1.1.2- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES	344
1.1.3- ARCHIVES MUNICIPALES	348
1.1.4- FONDS PRIVÉS	349
1.2- BIBLIOTHÈQUES	349
1.2.1- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE	349
1.2.2- BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES	349
2- SOURCES IMPRIMÉES	350
3- SOURCES ÉDITÉES	350
4- SOURCES GRAPHIQUES	352
4.1- CARTES ET PLANS	352
4.2- GRAVURES	352
4.3- PHOTOGRAPHIES	353

BIBLIOGRAPHIE	354
INDEX DES TABLEAUX	379
INDEX TOPONYMIQUE	380
INDEX PATRONYMIQUE	387
TABLE DES MATIÈRES	391

Cette thèse a été imprimée sur les presses de l'imprimerie ICN à Orthez en novembre 2015.

Tous droits réservés par l'auteur pour les textes et les illustrations.